

D 015.1

1900-1960



CONSEIL DE VILLE

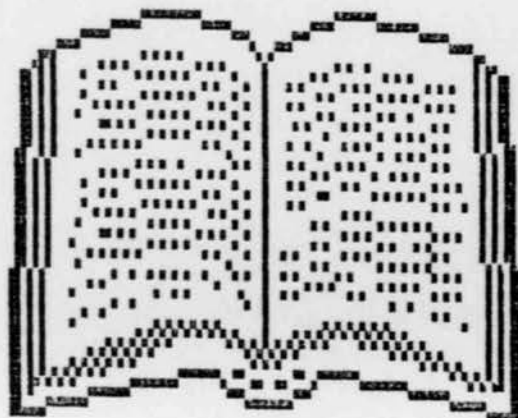


archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Dossier conserve
sous sa
forme originale



NOTES HISTORIQUES

LES REGLEMENTS MUNICIPAUX

36
 Au cours du ^{mandat} ~~mandat~~ d'office de Son Honneur le Maire Peter McGill, (1840 à 1842) le Conseil municipal de Montréal adopta ~~cert~~ règlements.
 101

~~Voici quelques uns de ces règlements:~~
Voici quelques uns de ces règlements: les principaux:

- No. 1 - adopté le 7 nov. 1840
 "Concerning the salaries of the Mayor and Officers of the Corporation"
- No. 2 - adopté le 14 nov. 1840
 "Making the necessary appropriations for lighting the City; for the repairs of roads, Streets and Bridges and for other purposes".
- No. 4 - adopté le 14 décembre 1840
 "Regulating the pound, Hay and Cattle Market on Place Viger, in St-Denis Street, in St Lewis Suburb, and appropriating a certain sum of money for the erection of Stands for cattle."
- No. 6 - adopté le 7 janvier 1841
 "Regulating Winter roads, and for other purposes therein mentioned, and for the appropriation of a certain sum of money therein mentioned."
- No.10 - adopté le 22 février 1841
 "Concerning the appropriation of the necessary sum of money to discharge a certain debt contracted by the Magistrates of the said City for lighting the same with gas."
- No. 11 - adopté le 4 mars 1841
 "Appropriating a certain sum of money for the paving and Macadamising certain streets in the City of Montreal."
- No. 13 - adopté le 21 avril 1841
 "Relating to the encumbering or obstructing of side walks, Streets and other public places."
- No. 14 - adopté le 21 avril 1841
 "Regulating the duties of the Surveyor of Highways, Streets and Bridges."
- No. 19 - adopté le 3 mai 1841
 "To continue the By Laws and regulations of the Fire Society of Montreal for a limited time".
- No. 20 - adopté le 3 mai 1841
 "Requiring the Inspector of the Fire Department to visit and inspect premises and to grant a certificate of their state or condition when require to do so."

- No. 21 - adopté le 8 mai 1841
"To fix the rate of Assesment, and to augment the revenue of the said City"
- No. 22 - adopté le 8 mai 1841
"Alloting the Wards of the City of Montreal for Assesment, to the Assessors respectively, and for other purposes."
- No. 23 - adopté le 8 mai 1841
"Regulating the duties of the City assessors"
- No. 25 - adopté le 22 mai 1841
"Relative to common sewers and drains"
- No. 26 - adopté le 22 mai 1841
"For the government of the Public markets, and Market places in the said City, and to increase the revenue therefrom."
- No. 27 - adopté le 29 mai 1841
"Regulating the collection of duty on goods purchased at auction and amending another by-law therein mentioned."
- No. 30 - adopté le 3 juin 1841
"Vesting in the members of the Road Committee appointed by the Council of the said City, certain powers and authorities formerly exercised by the Justices of the Peace in certain cases therein mentioned."
- No. 31 - adopté le 3 juin 1841
"Establishing and regulating the Fire Department"
- No. 34 - adopté le 15 juin 1841
"Making appropriation for lighting the City, for the repairs of Roads, Streets and Bridges, and for repealing a By Law therein mentioned."
- No. 35 - adopté le 15 juin 1841
"Establishing a Pound, Hay and Cattle Market on Place Viger, in St-Denis Street, in the said City, and for repealing a By Law therein mentioned."
- No. 36 - adopté le 15 juin 1841
"Appropriating a certain sum of money for the maintenance of the Police Force in the said City"
- No. 37 - adopté le 15 juin 1841
"Authorizing the construction of a tunnel in a certain portion of St. Lawrence Main Street and for assessing proprietors of property on the sides of such street."
- No. 40 - adopté le 1 juillet 1841
"Relating to nuisance affecting health"
- No. 51 - adopté le 6 décembre 1841
"Regulating carts and carriages for hire, and fixing a tariff of charges for the same."

REGLEMENTS (suite)

- No. 52 - adopté le 6 décembre 1841
"Relating to the numbering of houses"
- No. 54 - adopté le 7 janvier 1842
"Regulating the Weigh and quality of Bread"
- No. 55 - adopté le 7 janvier 1842
"Appropriating the sum of six thousand pounds
for public improvements"
- No. 57 - adopté le 7 janvier 1842
"Relating to winter roads."
- No. 70 - adopté le 3 juin 1842
"Prohibiting Water carriers to take water for
sale from the river opposite the City in cer-
tain places, and regulating the mode of pro-
curing pure and wholesome water for public use."
- No. 71 - adopté le 28 mai 1841
"Authorizing His Honor the Mayor, to conclude and
perfect an agreement with the trustees of the Ste-
Anne Market, for the transfer and assignment thereof,
and of all property dependent thereof, to the City
on certain conditions."
- No. 82 - adopté le 20 août 1842
"Appropriating a certain sum of money for planking the
footpaths on both sides of the Main Streets in the
several suburbs of the said City."
- No. 84 / - adopté le 5 septembre 1842
"Authorizing the construction of a common sewer in a
certain portion of Great St. James Street," ~~and~~
~~assessing~~
- No. 86 - adopté le 12 septembre 1842
"To prohibit Muffin Venders and others from ringing
bells in the streets."
- ~~No. 87 - adopté le~~
- No. 94 - adopté le 11 novembre 1842
Authorizing His Honor the Mayor to perfect an
agreement with the representatives of the late
Thomas Phillips Esq., for the opening and acqui-
sition of certain streets and SQUARES on the
property of the said late Thomas Phillips.

CENTRE CIVIQUE - Plan Vattemare

1841 - 18 janvier - Copie d'une requête à l'adresse de S. E. le Gouverneur Charles, Baron Sydenham of Sydenham et portant la signature de Peter McGill.

On demande à Son Excellence d'autoriser, par voie législative, l'établissement à Montréal d'un "centre municipal" c'est-à-dire la construction d'une bâtisse ou de bâtisses abritant l'hôtel de ville, l'hôtel des postes, le Merchants' exchange, le Trinity House, etc. On y trouverait aussi de grandes salles pour les réunions publiques ainsi que des salles réservées aux associations littéraires ou scientifiques.

Le Gouverneur approuve ce projet.

EX: Dossier: 1841 - Année
2
1^{ère} série
CON SEIL
Rapports et dossiers

SA MAJESTE LA REINE VICTORIA

Naissance d'un premier fils

1841 - décembre - Adresse de félicitations transmise à Sa Majesté la Reine Victoria par le Maire et le Conseil municipal de Montréal à l'occasion de la naissance ~~du premier fils~~ du premier fils de Sa Majesté.

Voir dossier: 1841, 11 déc.

1^{ère} série
CONSEIL
Rapports et dossiers

RECEPTION CIVIQUE au Gouverneur général
SIR CHARLES BAGOT

1842 - 21 mai - Réception par le Conseil municipal et les citoyens de Montréal au Gouverneur général du Canada, Sir Charles Bagot.

Voir dossier: 1842 - Année
2
1^{ère} série
Conseil
Rapports et dossiers

NOTES HISTORIQUES

.....jusqu'en août 1840. A cette époque, la cité reçut une autre charte..... Le nouveau nom corporatif était: "Le Maire, les Echevins et Citoyens de la cité de Montréal". Le gouverneur général, l'hon. C. Poulett Thomson, fut autorisé à nommer les membres du nouveau conseil pour le premier terme qui devait finir en décembre 1842.

.....

Ce premier conseil se composait comme suit: Maire, Peter McGill; Echevins: Jules Quesnel, Adam Ferrie, C.S. Rodier, J.G. McKenzie, C.S. De Bleury, J.M. Tobin, ~~et~~ Conseillers: F. Bruneau, Hypolite Guy, John Donegani, Charles Tait, J.W. Dunscomb, Thomas Phillips, Colin Campbell, Stanley Bagg, Archibald Hume, D. ~~Handside~~ *Handside* et William Molson, Olivier Berthelet.

La population de Montréal était alors de 40,000 âmes. La Cité était alors divisée en 6 quartiers seulement, savoir: Est, Centre, Ouest, Queen St-Laurent et Ste-Marie.

EX: Histoire de la Corporation de Montréal
Lamothe, Laviolette et Massé, 1903.

L'essai du régime municipal qu'on avait fait à Montréal de 1832 à 1836, avait tellement tourné à bien, que le gouvernement se rendant aux désirs de notre population, finit par octroyer une nouvelle charte incorporant Montréal en cité d'une manière permanente. Les citoyens de Montréal furent heureux de se gouverner et de pouvoir gérer à leur gré leurs propres affaires.

Désormais il leur serait loisible d'entreprendre par eux-mêmes des travaux d'utilité publique, de créer et d'embellir leurs rues, de maintenir des corps de constables et de pompiers; en un mot ils pourraient librement prendre les moyens nécessaires pour agrandir leur ville, pour protéger la paix publique, la santé et la vie de chacun. C'est de cette époque que Montréal commence véritablement à grandir et à se développer, et qu'il prend de plus en plus d'importance. Il donne l'exemple du progrès et de l'initiative à toutes les autres villes canadiennes; il devient sans conteste la métropole du pays.

Une des premières tâches qui s'imposèrent au nouveau Conseil municipal, lorsqu'il entra en fonction, fut de pourvoir à son administration interne, et de constituer différents départements.

Voici quelques-uns de ces règlements qui sont les plus anciens que nous ayons pu trouver, et qui ont servi de base à nombre de règlements actuellement en vigueur:

1. Règlement relatif au ~~département du feu~~ marchés publics, en date du 22 mai 1841.
2. Règlement relatif au département du feu, en date du 3 juin 1841.

Ce département est créé sous le contrôle d'un comité nommé par le Conseil. Il devait consister en un inspecteur surintendant, un ingénieur en chef, un capitaine et un lieutenant pour chacune des compagnies de pompiers.

~~Un autre règlement très important, adopté le 21 avril 1841, déterminait les devoirs de l'inspecteur des chemins, dont la besogne était très considérable.~~

Un autre règlement du 8 mai 1841 fixa le devoir des estimateurs.

Les séances du conseil de ville se tinrent d'abord dans une maison en pierre de taille appartenant à Mme de Beaujeu, et située sur la rue Notre-Dame, entre les rue St-François-Xavier et Saint-Jean. Il n'existe aujourd'hui aucune trace de cette maison, qui a été démolie en 1858, lors de l'élargissement de la rue Notre-Dame. Notre Conseil municipal y siégea jusqu'en 1844.

Les bureaux de la corporation n'étaient pas très considérables à cette époque; le service civique se faisait par les chefs de départements, assistés de trois ou quatre commis.

Le nouveau gouvernement municipal se montra très énergique, et entreprit des travaux considérables. Pour les chemins seulement on dépensa \$205,690. de 1841 à 1842, et environ \$60,000 annuellement les années suivantes.

EX: Histoire de la Corporation de Montréal, 1903
Lamothe, Laviolette et Massé.

1840 - 10 décembre - John James Williams, propriétaire du Canada Times demande au Conseil la permission de placer un pupitre dans la salle des délibérations du Conseil. Ce pupitre devant servir aux journalistes de son quotidien.

EX: Dossier: 506
3^e série
CONSEIL
Rapports et dossiers



City Hall,

Montreal, 14th May, 1900

Sir,

You are requested to attend the Monthly Meeting of the Council, to be held in the City Hall, on Monday, the fourteenth day of May instant, at three o'clock p. m. precisely.

To consider the business summarily specified in the following Order of the Day.

L. O. David
City Clerk

MONTHLY MEETING
OF THE
Council of the City of Montreal
MONDAY, 14th MAY, 1900

ROUTINE PROCEEDINGS

*Receiving Petitions.
Presentation of Reports from Committees.
Questions put by Members.
Notices of Motion.*

ORDER OF THE DAY.

MOTION.

1. To appoint the Acting Mayor.

REPORT.

2. *Finance and Police.*—To award a ten years contract to the authorities of Montfort Asylum.

MOTIONS.

3. *Martineau.*—For a by-law concerning the responsibility of contractors *Re* pavements.
4. *Ames.*—For a by-law to amend By-law No. 246 *Re* census.
5. *Ames.*—For a by-law to repeal By-Law No. 46, concerning scavengers.
6. *Lebeuf.*—To amend by-law No. 97.
7. *Larceau.*—That all warrants bear four signatures.
8. *Chaussé.*—To revise and consolidate the by-law concerning Markets.
9. *Jacques.*—For \$10,000 ex reserve for a public library.
10. *Gagnon.*—To revise the by-law concerning public parks.
11. *Martineau.*—For a by-law concerning public streets.
12. *Martineau.*—For a by-law to put electric wires under ground.
13. *Gagnon.*—To amend the by-law concerning the City Surveyor.
14. *Martineau.*—To allow the M. S. Ry. Co. to construct conduits.
15. *Gallery.*—To reconsider the vote appointing a clerk of the Recorder's Court.
16. *Ames.*—For a by-law concerning the Mount Royal Incline Railway.

BY-LAWS.

- 17.—2d and 3rd reading of a by-law to regulate the construction, etc., of buildings.
- 18.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 215 *Re* plumbing, etc.

MOTIONS.

19. *Lebeuf.*—To have cars stop on the far side of cross streets.
20. *Larivière.*—For a by-law to provide for the disposal of dead animals (carrion).

REPORTS.

21. *Finance.*—Concerning the charges against the Clerk of Bonsecours Market.
- 22.—*Parks and Ferries.*—To notify the M. R. I. Co. to remove their plant.

BY-LAWS.

- 23.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law concerning the Attorneys.
- 24.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 97 concerning vehicles.
- 25.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 246 to provide for the taking of a census.
- 26.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law concerning the City Treasurer and other officers of the Finance Department.
- 27.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law *Re* disposal of dead animals (carrion).
- 28.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law concerning pavements.
- 29.—1st, 2d and 3rd reading of a by-law concerning underground conduits.

REPORTS.

30. *Fire and Light*.—On applications for the position of Building Inspector.
31. *Water*.—On applications for the position of Superintendent of the Water Department.
32. *Hygiene and Statistics*.—On the question of the morgue and ambulance service.

MOTION.

33. *Lavallée*.—For a compilation of the by-laws.

2441-
Steel
sub-
v

Installation du nouveau Conseil de Ville

LES DISCOURS

M. l'échevin Laporte parle de l'annexion du port et en-
suite des vues du Maire, etc.

L'inauguration du nouveau conseil municipal, hier après-midi, a été faite avec un éclat qui surpasse ce qui s'est vu encore en pareille circonstance.

La salle où a eu lieu la cérémonie débordait de fleurs qui avaient été disposées par les soins de M. Thibault avec un goût exquis. Le trône présidentiel en était couvert. Il semblait surgir, comme par enchantement, d'un bouquet aux proportions énormes et aux couleurs les plus variées. Partout ce n'était que touffes odorantes embellies encore par les frais minois que l'on voyait au milieu d'elles. Les dames en effet étaient nombreuses. Revêtues de riches toilettes, leur présence n'a pas peu contribué à l'éclat et au charme de la cérémonie. La foule des invités était compacte.

Le maire Préfontaine était revêtu du costume et des insignes de sa dignité.

Le greffier donna d'abord lecture de son rapport des élections, puis Son Honneur prononça le discours de circonstance que "La Presse" a publié, bien.

À propos des champs d'épuration il a ajouté, à l'adresse de M. Janin quelques paroles flatteuses qui avaient été omises dans le texte original de son discours. C'est M. Janin, assistant adjoint actuel de l'aqueduc qui a introduit au pays ce mode de drainage si avantageux. C'est grâce à lui si le boulevard St Denis possède aujourd'hui un système d'égouts de ce genre et en dirigeant les travaux qui se sont faits dans cette localité. M. Janin s'est montré travailleur infatigable et ingénieur fort habile.

L'ECHEVIN LAPORTE

Quand le maire eut terminé l'échevin Laporte, président du comité des finances, le félicita chaleureusement de son élection et appuya ses remarques au sujet des améliorations du port.

Les membres du conseil, a-t-il dit, doivent de la reconnaissance à Son Honneur pour l'étude magistrale et honorée qu'il vient de leur soumettre sur la situation des affaires. Cette étude est un guide; c'est aussi un programme qui, mis à exécution, appliqué d'une manière intelligente, ne peut masquer d'aucune façon les progrès de la ville et de faire son bonheur. Son Honneur a bien voulu parler en premier lieu de l'annexion des municipalités suburbaines. Cette question est en effet d'une importance capitale; elle mérite de figurer en tête du programme que le conseil actuel devra s'efforcer de remplir. La question des améliorations du port occupe aussi une grande place dans le discours du maire et ce n'est pas une justice. De cette question ne

dépend pas seulement la prospérité de notre commerce; en elle réside tout l'avenir de notre cité et la fortune des classes ouvrières. Le port de Montréal est le port national du Canada; c'est un fait qui a été reconnu et proclamé par toute la députation à la dernière session du parlement fédéral. Il importe donc qu'il soit outillé de façon à répondre aux exigences du trafic, et il est du devoir du conseil de ville de s'y intéresser. Il est une chose certaine: le conseil actuel se compose en grande majorité de nouveaux membres, mais il n'y a pas à craindre que ces hommes ne soient inférieurs à la tâche qui leur incombe. Ils sont parfaitement au fait des affaires municipales, et ils les traiteront avec intelligence et habileté. Du reste, ils ont pour se guider cette magistrale étude que M. le maire vient de faire sur l'état de l'administration. Ils s'efforceront de la mettre en pratique. Ces désirs de concorde, d'harmonie et de bonne entente que Son Honneur vient de traduire sont parfaitement compris. Ils répondent au vœu général. On trouvera chez les membres du conseil la même générosité, le même désir de travailler dans la paix au bonheur de tous.

En terminant, l'échevin Laporte propose, secondé par l'échevin McBride, que le discours du maire soit imprimé dans les deux langues et que des copies en soient distribuées aux membres du conseil. Adopté.

L'ECHEVIN LEBEUF

Prenant la parole au nom des nouveaux élus, M. Lebeuf a d'abord un bon mot pour les dames qu'il remercie d'être venues en aussi grand nombre et il exprime le regret de ne pas être préparé. Il attire surtout l'attention sur un point soulevé dans le discours du maire: la guerre du Transvaal. J'ai suivi, a-t-il dit, la conduite de Son Honneur dans toute cette question et j'ai admiré le courage qu'il a montré en faisant face aux préjugés qui existent au milieu de nous.

Le maire n'a pas craint d'être accusé de se traiter aux pieds d'une nationalité qui n'est pas la nôtre, dans le but de se ménager chez elle des sympathies en vue de sa réélection pour un second terme. Il doit sa réélection à son propre mérite, et non à l'attitude qu'il a prise relativement à cette question.

Les éléments dont se compose la population sont fort mêlés. Il est difficile de naviguer sur des eaux que des passions diverses troublent souvent. Mais M. le maire a prouvé que les Canadiens-français connaissent leur devoir.

Nous ne représentons pas ici la population de la France. Nous sommes au milieu de nationalités qui diffèrent de la nôtre. Nous acceptons cette situation telle qu'elle est et nous, en tirons le meilleur parti possible pour nous entendre, non pour dépenser nos forces en luttes stériles.

L'échevin Ames adresse aussi quelques paroles de circonstance et l'on procède aux affaires.

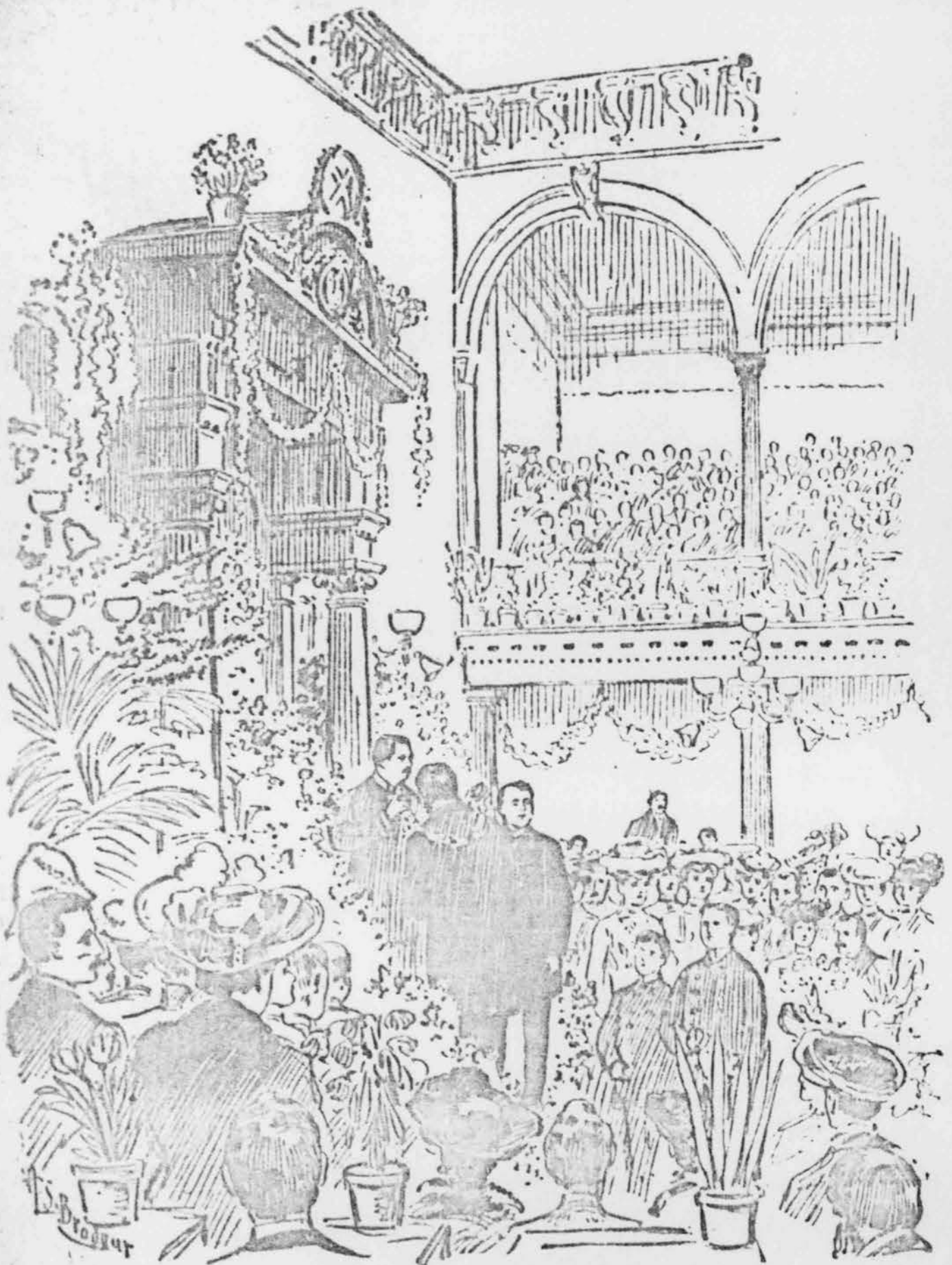
Sur proposition de l'échevin Laporte, secondé par l'échevin Sadler, l'échevin Martineau est nommé maire-suppléant pour les prochains trois mois.

On passe ensuite à la question de la formation des commissions civiques. Le projet arrêté à la dernière séance du conseil siégeant en comité général est de nouveau soumis.

Relativement au comité des finances, l'échevin Gouin fait en substance les remarques suivantes: Il déclare que, contrairement à ce qu'ont dit les journaux, il n'est ni du parti de la réforme, ni du parti opposé. Il est simplement au conseil pour représenter ses électeurs et servir de son mieux les intérêts généraux de la ville. Il ne veut pas accélérer de difficultés inutilement; ce n'est pas son habitude. Soudainement, il trouve que l'échevin Laporte, dans la formation de sa répartition des finances, n'a pas suffisamment tenu compte des lois de l'équilibre. Les

INAUGURATION DU NOUVEAU CONSEIL DE VILLE

Le discours d'inauguration du maire --- Les décorations, les dames et les fleurs --- Brillante réception dans les salons du maire --- Les différentes commissions civiques.



L'INAUGURATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL.

La Presse, 16 février 1904

La salle du Conseil de Ville présentait, à l'après-midi, un coup d'oeil féerique. C'était, d'abord, les plus belles fleurs des serres municipales, enguirlandant le fauteuil du maire et les galeries, puis d'autres fleurs, humaines celles-là, disséminées ça et là, entre les fauteuils des échevins, dans l'hémicycle qui les entoure, dans les galeries, dans les tribunes des journalistes, partout ; et les fraîches toilettes de ces dames comblaient la note gaie sur l'officialité de cette cérémonie d'inauguration de notre nouveau conseil municipal ; le maire lui-même semblait assis dans un buisson de roses multicolores, de chrysanthèmes, de lys, d'orchidées, de coquelicots sanglants ou rose aurore, etc. Face au fauteuil, deux rangées de sièges occupés par les épouses des échevins à qui M. Jules Crépault avait distribué le plus gracieusement du monde des bouquets savamment composés. Le bouquet de Mme la mairesse Laporte avait été offert par la chambre des journalistes à l'hôtel de ville.

Il n'y avait pas que la salle du conseil qui se trouvait aussi brillamment illuminée et décorée, les corridors mêmes embellis de vastes jardins, où fleurs, banderoles, écussons et armoiries inondaient leurs couleurs, et les salons du maire, où eut lieu la réception qui suivit la séance du conseil de ville, étaient un embarras.

M. le maire Laporte, assisté de Mme Laporte, de Mlle Laporte et de Mlle Saucier, y a reçu cordialement plus de 2,000 invités, que M. René Beausset présenta avec toute la science protocolaire qu'on lui sait.

Tous ces invités firent honneur au buffet servi dans l'antichambre, où un orchestre masqué dans un massif de verdure interpréta un répertoire aussi brillant que choisi. Ce fut réellement grandiose.

On peut dire que toute l'élite de la société montréalaise assistait à la réception d'hier.

LA SEANCE DU CONSEIL

Le greffier de la cité déclama d'abord les échevins élus le 1er février, après contestation, les délais légaux pour cette proclamation étant expirés, et les autres échevins élus par proclamation ayant été proclamés à une séance précédente. Les échevins proclamés hier furent : d'abord, en tête, Son Honneur le maire Laporte, puis les échevins St Denis, Nelson, Gallery, Sauvageau, Eckers, Ricard, Chaussé, Larivière, Marchand, Bastien, Leclaire, Proulx, Dagenais, Paquin et Duquette.

Pendant ce temps, l'échevin L. A. Lavallée occupait le fauteuil du maire, en sa qualité de maire suppléant.

L'échevin L. A. Lapointe proposa que le rapport du greffier fut reçu et inscrit dans les minutes du conseil ; sa proposition fut confirmée unanimement.

Avant de quitter le fauteuil présidentiel pour céder sa place au maire Laporte, l'échevin Lavallée prononça quelques mots bien sentis et fit une revue rapide des travaux de l'an passé. Il termina en félicitant le maire Laporte et en annonçant le discours d'inauguration.

Au milieu d'une salve d'applaudissements le maire Laporte gravit les gradins de son siège et prononça le discours suivant, que nous publions textuellement :

DISCOURS D'INAUGURATION DE SON HONNEUR LE MAIRE LAPORTE

A Messieurs les Echevins de la Cité de Montréal.
Messieurs,

Mon premier devoir, en prenant possession du fauteuil de la mairie, est de vous remercier cordialement des bonnes paroles que M. l'échevin Lavallée m'a adressées en votre nom et d'offrir en même temps aux citoyens de Montréal mes remerciements les plus sincères pour le témoignage éloquent d'estime et de confiance qu'ils m'ont donné et auquel je suis d'autant plus sensible qu'il me vient de toutes les classes et de toutes les nationalités qui composent notre population. Ce témoignage, je le sais, est un hommage rendu non pas à mes talents, mais à la bonne volonté et au zèle que j'ai déployés dans l'administration des affaires de la Cité.

Je suis heureux de dire qu'il est un encouragement pour ceux qui se dévouent à la chose publique ; il prouve qu'après tout la gratitude publique n'est pas un vain mot et qu'entre la satisfaction du devoir accompli, on peut espérer obtenir la reconnaissance de ses concitoyens.

Aussi, m'efforcerai-je plus que jamais de mériter et de conserver la confiance publique en vous donnant, Messieurs, mon aide et mon concours le plus loyal dans tout ce que vous proposerez pour la bonne administration de la Cité.

Notre métropole prend tous les jours une si grande importance, elle marche à si grands pas dans la voie du progrès que l'administration de ses affaires devient de plus en plus difficile et compliquée et réclame beaucoup d'énergie et de dévouement chez ceux qui en sont chargés.

Le montant disponible, cette année, pour l'administration et les travaux permanents, déduction faite du montant de \$600,000 requise pour les appropriations que nous sommes obligés de faire pour obéir à la loi et rendre justice aux contribuables ne sera pas tout à fait aussi considérable que l'année dernière (ainsi que le démontrent les

états financiers ci-annexés) ; mais il devra être suffisant, car, grâce aux travaux accomplis en 1903, il faudra moins d'argent pour les frais d'entretien et de réparation.

Je suis heureux de faire observer que ces travaux importants ont pu être exécutés sans augmenter notre pouvoir d'emprunt, ce qui paraissait impossible il y a quelques années. Rien que pour les pavages, trottoirs permanents et autres travaux de voirie, la Cité a pu dépenser l'année dernière près d'un million de dollars et faire des dépenses considérables pour mettre l'aqueduc, les égouts, les postes de pompiers et de police et les marchés en bon état, sans contracter des emprunts spéciaux.

Le nouveau Conseil se fera, sans doute, un devoir de continuer le système d'améliorations qui a produit de si bons résultats et qui a reçu l'approbation des citoyens de Montréal.

Il devra, par exemple, continuer de faire disparaître les trottoirs en bois et le macadam des rues pour les remplacer par des matériaux plus durables et moins dangereux pour la santé publique. Il fera aussi en sorte que les égouts soient reconstruits dans certaines rues de manière à éviter les dommages ruineux dont les finances de la Ville ont tant souffert, que la police soit mise sur un pied digne de l'importance de Montréal et qui lui permette de jouir de la confiance publique, et que, vu les améliorations faites et les précautions prises contre les incendies, le taux des primes d'assurances dont les citoyens de Montréal se plaignent avec raison, soit sensiblement diminué.

Toutes les mesures destinées à assurer la salubrité de la Cité et à empêcher la propagation des maladies contagieuses devront recevoir votre sérieuse attention. Messieurs, car rien ne contribue à la bonne réputation d'une ville et à sa prospérité que ses murs les étrangers et les touristes comme son état sanitaire. Parmi ces mesures, je mentionnerai l'isolement des personnes atteintes de maladies contagieuses, la perfectionnement du système de l'enlèvement des ordures et du nettoyage des rues et l'encouragement pratique de la liègue organisée pour combattre les ravages faits parmi notre population par la tuberculose, cette terrible maladie qui menace de devenir un fléau national.

La beauté d'une ville, comme son état sanitaire, est un élément de prospérité. Aussi le Conseil s'occupera, j'en suis sûr, de faire disparaître les poteaux lumineux qui déparent la cité de Montréal, en faisant mettre sous terre tous les fils électriques et téléphoniques, en entretenant convenablement nos rues et en faisant tout ce qui sera possible pour l'embellissement de nos parcs, et de nos places publiques que l'on devrait rendre aussi attrayants que possible en y faisant entendre de la bonne musique.

Encore sous le coup de la pénible impression produite dans le monde entier par le séisme de Chicago, il faudra à ce que l'inspection des édifices publics soit faite rigoureusement et à ce que tous ces édifices soient pourvus de tous les appareils nécessaires pour assurer la protection de ceux qui les fréquentent.

Parmi les améliorations nouvelles, celle de la construction d'une morgue et de l'épuration de l'eau occuperont, je n'en doute pas, une place importante dans vos délibérations. Inutile d'insister sur la nécessité, dans l'intérêt sanitaire de la cité, de procurer à notre population une eau aussi pure que possible.

Vous serez aussi appelés à soutenir et administrer la bibliothèque technique qui a été établie dans le but de procurer à nos classes ouvrières et industrielles les bienfaits d'une instruction qui leur est nécessaire, indispensable à notre époque. Je n'ai pas de doute, Messieurs, que vous aurez à cœur de faire tout ce qui sera nécessaire pour que cette oeuvre patriotique justifie les espérances de la population.

Tous ces projets d'amélioration soulèvent naturellement la question des taxes et des revenus, mais je suis convaincu qu'on peut les mettre à exécution et pourvoir aux besoins des services municipaux tout en remuant la taxe de l'eau et en en facilitant la perception de manière à soulager les classes pauvres.

Je crois devoir observer en passant que Montréal, en égard à sa population, paie moins de taxes que presque toutes les villes du continent américain où les contribuables sont obligés de payer non seulement un impôt plus considérable sur la propriété, mais encore des taxes personnelles onéreuses sans compter le coût entier des pavages et des trottoirs. Mais je crois que pour la perception des taxes foncières comme ce la est de l'eau, on pourrait, dans l'intérêt de la cité comme des contribuables, opérer des formes pratiques en exigeant, par exemple que les rôles soient faits d'après la

évaluation des propriétés et non d'après la superficie, ce qui constituerait un grand avantage pour les contribuables.

Parallèlement aux améliorations introduites dans le fonctionnement des finances, la question des taxes qui sont le résultat de ces améliorations, sera aussi soulevée de la ville qui se voit obligée de les payer. C'est la réforme, que je désire et que nous avons accomplie, est de nature à avoir considérablement le caractère des revenus de la ville et à améliorer les moyens d'établir cette réforme.

Certains propriétaires s'effrayent quand on parle d'améliorations, de dépenses et de taxes ; ils craignent qu'on se propose d'élever la taxe sur la propriété. Mais je crois qu'ils ont tort de s'alarmer, car il est généralement admis que, vu les conditions spéciales dans lesquelles se trouve Montréal, il serait difficile d'y imposer davantage la propriété.

L'expansion de notre population dans les municipalités environnantes, le déplacement des affaires et certaines appropriations préjudiciables ont eu à la propriété dans certaines sections de la ville, mais ce résultat ne pourrait être que temporaire.

C'est le temps d'exprimer l'espoir que le conseil fera tout en son pouvoir pour donner effet au travail pratique fait, dans le cours de l'année dernière, par la Commission d'analyse.

Il est temps de faire disparaître autant que possible la ligne imaginaire qui sépare Montréal des municipalités qui l'entourent, d'une façon intéressante qui sont communes et de les mettre en état d'avoir un système de réglementation uniforme et efficace relativement au tracé des rues, au drainage, à l'hygiène, à l'approvisionnement et à l'épuration de l'eau.

Les grandes villes américaines nous donnent, sous ce rapport, un exemple que nous devrions suivre.

Mu vertu d'une charte octroyée l'an dernier par la Législature, une compagnie puissante, composée des représentants de toutes les corporations municipales, financières et agricoles du district de Montréal, a été autorisée à organiser des expositions annuelles dans notre cité qui devra être fortement représentée dans cette compagnie.

J'espère que le Conseil fera tous les sacrifices nécessaires pour donner effet à cette importante législation et pour procurer à notre Cité les bienfaits et les avantages d'une exposition annuelle. Le système adopté est presque analogue à celui qui a produit à Toronto les résultats dont cette ville se glorifie avec raison.

J'appelle votre attention, Messieurs, d'une manière spéciale sur la question du contrat de l'éclairage. Vous savez que le contrat expire en 1905 et que la Cité a le droit de donner avis de six mois à la Compagnie, d'acheter toutes les propriétés, le matériel et l'outillage dans elle se sert pour son exploitation. Le conseil devrait profiter des circonstances pour obtenir, dans l'intérêt de la Cité et des citoyens, une réduction considérable du coût de l'éclairage, et dans ce but, il devrait s'occuper immédiatement de mettre la compagnie en demeure de faire savoir à quelles conditions

elle serait disposée à fournir l'éclairage à la Ville et aux citoyens, pendant un certain nombre d'années, afin d'avoir tout le temps nécessaire pour protéger les intérêts de la Cité.

Un sujet digne de votre sollicitude est celui de la moralité publique. Il est incontestable que les affiches et les images sur nos murs et dans nos vitrines, les spectacles, les journaux et les livres immoraux qui nous viennent de l'étranger réclament une surveillance rigoureuse. Empêcher tout ce qui peut corrompre les mœurs d'un peuple est un devoir sacré.

Il y a beaucoup d'autres questions qui mériteraient une attention spéciale, mais je ne veux pas anticiper plus qu'il ne faut sur les travaux futurs du Conseil. Il sera, j'en suis sûr, à la hauteur des événements et des besoins de l'avenir. Le règlement des questions et des difficultés qui, depuis des années, embarrassaient les finances de la Cité, lui permettra de donner tout son temps, toute son attention à l'accomplissement de projets destinés à assurer l'avenir de Montréal, à lui donner la place qui lui convient parmi les grandes cités du continent américain.

Avec les réformes opérées dans le service municipal, je puis affirmer sans crainte, Messieurs, que vous pouvez compter sur le concours de fonctionnaires honnêtes, actifs et intelligents pour donner à notre Cité une administration digne de la confiance publique, digne de son passé glorieux et des espérances brillantes que son avenir inspire.

Lorsqu'on pense à l'origine merveilleuse de notre Cité, à ses nobles traditions et à ses progrès étonnants, on ne peut manquer d'être fier de présider à l'administration d'une pareille ville, mais aussi doit-on apprécier la responsabilité qui pèse sur ceux qui sont chargés de veiller à ses intérêts moraux et matériels, de préparer les hautes destinées qui lui sont réservées.

Avec l'aide de Dieu, le concours de toutes les bonnes volontés et l'appui des nouvelles recrues auxquelles je suis heureux de souhaiter la bienvenue, nous serons, je l'espère, à la hauteur de notre tâche.

J'ai reçu des divers départements de la Cité des rapports intéressants sur leurs opérations dans le cours des deux dernières années, ainsi que des suggestions pour l'avenir; mais j'ai cru que la lecture en serait trop longue, et qu'il valait mieux les annexer à mon adresse, afin qu'ils puissent être étudiés efficacement par ceux qui s'occupent spécialement de l'administration municipale.

L'échevin Vallières, président des finances, assura le maire Laporte que le Conseil de ville lui donnerait tout l'appui nécessaire dans l'exécution de son programme. L'échevin Carter dit la même chose en anglais.

L'échevin Lavallée dit de nouveau quelques mots et les échevins St Denis, Dagenais, Robertson, Lévy, Clearhue, Robillard, Larivière, Nelson, parlèrent aussi.

L'échevin St Denis fit remarquer que, en sa qualité de président de la police, il prendrait un soin jaloux de la morale de la ville et promit la réorganisation de la musique de la police, c'est-à-dire de la musique gratuite pour le peuple, sur nos squares.

L'échevin Dagenais, à qui l'échevin Ames cédaient généreusement sa place comme président de l'hygiène, dit qu'en sa qualité de seul médecin du Conseil de ville, il veillerait sur la santé des citoyens de Montréal, et qu'il comptait sur l'appui des commissaires de l'incinération, de la voirie et de l'aqueduc.

LE PROGRAMME MUNICIPAL

Le discours prononcé par Son Honneur le maire Laporte à la brillante inauguration du nouveau Conseil de Ville se compose comme tous les documents de cette nature de deux parties: une revue des travaux de la défunte administration et un programme de ce que la nouvelle devrait faire.

La revue a été courte, le Conseil de Ville de 1902-1904 ayant fait de la bonne besogne; par contre, le programme est long, chargé et de beaucoup au-dessus de ce que peut accomplir un conseil en deux ans.

En lisant ce programme on déplore plus que jamais l'absence d'un plan d'ensemble des réformes à réaliser et des travaux à exécuter.

L'un des plus grands services que le maire Laporte pourra rendre à ses administrés sera certainement la préparation d'un plan de cette nature permettant aux différents conseils qui se succéderont de travailler d'une manière continue vers un but bien défini.

Ce que la ville a fait pour la perception des taxes, en dehors des trois grandes taxes, montre ce qu'on peut réaliser par un travail méthodique, une inspection rigide et la mise en force vigoureuse, mais sans rigueur exagérée de la loi. / /

La collection de ces taxes se faisait antérieurement par différents départements, sans ensemble ni méthodes bien définies; elles entraient mal ou tout au moins avec beaucoup de déchet; concentrées en un seul département, sous la surveillance d'un fonctionnaire habile et consciencieux le rendement a considérablement augmenté.

Le maire a eu raison de signaler ce fait démontrant que le revenu dépend beaucoup des méthodes suivies pour le faire rentrer.

C'est fort en ce précédent que le nouveau maire recommande au nouveau Conseil la réforme de la confection des rôles et de la perception des taxes foncières, d'affaires et de l'eau.

Nous avons été heureux d'entendre ce langage conforme à celui que tient "La Presse" depuis nombre d'années. Le mode de collection en force est responsable de la plus grande partie des pertes de revenu et des rigueurs employées pour les diminuer. Bon alors que Montréal était un grand village, il demande à être modifié du tout au tout, alors que ce village est devenu une grande ville.

Enfin, le maire a parlé de la question du contrat du gaz et en a fort judicieusement recommandé l'étude immédiate.

Bien que court, le discours de Son Honneur a touché à tous les points intéressant l'administration civique, la morale et le bien-être de la population.

Le programme qu'il a énoncé est net, clair, pratique, d'une exécution facile sur nombre de points; il faut espérer qu'il servira de guide aux travaux du nouveau Conseil.

NO QUORUM FOR CITY COUNCIL

Three Aldermen Re used to Wait More Than Half an Hour

A decided hint was given yesterday to the city aldermen that unpunctuality is the thief of time. Although Council meetings are supposed to commence at three o'clock, it has been gradually creeping closer and closer to 4 o'clock before a quorum could be mustered.

An adjourned meeting was fixed for three o'clock yesterday, but as usual by 3.15 there was not a quorum, although several aldermen were busy in other parts of the building. Then Aids. Couture, Bastien and Proulx hunted for a rule, and at 3.20 signed the minute book and left the chamber. According to the rule this cancelled the meeting and the aldermen present immediately bunched round the clerk's table trying to find out just where they were at. Incidentally by half-past three enough councillors turned up to form a quorum had not the signatory triumvirate departed.

As no one understood the exact position of affairs, City Attorney Ethier was invited to elucidate the thing, especially regarding a warm contention raised by Ald. L. A. Lapointe that the rule only referred to regular meetings, while this was an adjourned assembly. This point was a trifle too fine for Mr. Ethier, so settle off-hand, and he advised that no meeting be held, so the aldermen at once dispersed.

Part of the difficulty was caused by a committee meeting which engaged Aids. Payette, Carter and Ekers until half-past three. Those present at the abortive meeting were Aids. Clearhue, Lariviere, Vailleres, Turner, Robillard, L. A. Lapointe, Bumbray, Picard, Walsh, L. Lapointe, Lemay, Leclaire, Major and Proulx.

NO QUORUM.

One would really gather from the inability of the aldermen to provide quorums for Council and committee meetings that there was nothing in the business at present before the city which made any serious difference whether it was done or not. The failure of the Fire and Light Committee to hold the meeting for which it had been called on Wednesday was followed by the lack of a quorum at the special adjourned Council meeting yesterday, and nobody seems to be at all concerned about it. A meeting could have been held yesterday if Ald. Easten, Couture and Proulx had not signed the book in the absence of a quorum fifteen minutes after the appointed time, for plenty of aldermen turned up a half hour or so later. The reasons why these three gentlemen took this obstructive step are not particularly clear, but it is possible that they wished to administer a lesson to their dilatory colleagues. If so, their motive was excellent, whatever may be thought of their methods; and in any case they were quite within their rights, and the responsibility for the meeting's failure lies wholly with those aldermen who should have been there to prevent the failure of a quorum.

The position of the Fire and Light Committee is still more serious. That committee has the first initiative in whatever steps are taken to reach a solution of the gas question, and if a solution is to be reached before the next municipal elections, or if the question is to be got into shape in time for submission to the people at the polls, something must be done about it immediately. The failure of the Fire and Light Committee to act is too serious to be put down to mere apathy, and if continued can only lead to the conclusion that a majority of its members prefer to have such matters rushed through Council on a snap vote rather than discussed frankly and adequately, and if necessary put before the people for their opinion.

UNE SCÈNE SCANDALEUSE

Suite de la première page

avait, lui, un vrai affidavit de M. Mandeville déclarant solennellement qu'il n'avait jamais tenu aucun de ces propos.

C'est alors que l'échevin M. Martin cria: "Il y a assez longtemps qu'on répète que l'influence échevinale s'achète. Il y a des vendus dans le conseil et je le sais!"

Ce fut une explosion de tapage. "Nommez-les! Nommez-les!" criait-on de toute part. Et l'échevin Martin disant que c'était "un rumeur qu'on entendait à la Voirie, l'échevin Humberly le dit de venir dire la même chose à une séance de la commission. L'échevin Dagenais qualifia la conduite de l'échevin Martin de lâcheté. "S'il n'est pas un... calomniateur, ajouta-t-il, il nommera ceux qu'il accuse."

Poussé à bout l'échevin M. Martin déclara:

"Si le conseil, me le permet par un vote, je vais nommer ceux qui se vendent."

Mais l'échevin L'Esque, qui ne tenait pas à compromettre sa dignité personnelle, dans ce qui lui semblait une embûche, dit que ce serait une bêtise monumentale que d'accorder un vote à l'accusateur, que c'était effrayant à la Commission Royale de voir dans tout cela.

L'échevin Martin qui voyait un formidable orage s'amasser sur sa tête, dit alors qu'il attendrait à la prochaine séance pour donner ces noms.

Mais les échevins L. A. Lapointe et Carter proposèrent que l'échevin Martin fut autorisé à parler immédiatement. L'échevin Martin exigea l'unanimité, puis l'échevin Giroux ayant déclaré qu'il ne voterait que si les avocats de la Ville lui disaient qu'il ne serait pas tenu responsable des accusations portées, l'échevin M. Martin assait la balle au bond et dit qu'après réflexion, il décidait de consulter les avocats de la Ville et la s'en allait parler.

"Vous auriez mieux fait de partir avant", lui cria l'échevin Carter.

"C'est un faux-fuyant, une lâcheté", ajouta l'échevin Carter.

"Qu'il parle ou qu'il démissionne", surenchérit l'échevin Yates.

"Il n'a pas besoin d'un vote, dit l'échevin L. A. Lapointe. Il a la permission de parler depuis le 18 janvier."

L'échevin Carter présenta une motion définitive et proposa que si l'échevin Médéric Martin ne voulait pas parler, qu'on l'obligeât ou à donner sa démission ou à faire des excuses au conseil.

Se voyant acculé, l'échevin Martin abandonna sa première insinuation à l'égard de la Commission de la Voirie et proposa qu'une enquête fût tenue sur l'administration du département de l'incinération. A l'appui de sa motion, il raconta l'histoire suivante qui fut sténographiée:

"L'an dernier, une position d'inspecteur des ruelles a été vendue \$400. Quand je fus nommé président de l'incinération, il y avait trois nominations à faire. Un nommé Marcell obtint une des places. Quand le pourvoyeur du département, M. Caumartin, mourut, Marcell vint chez moi avec un nommé Tremblay qui me demanda si je pouvais faire nommer Marcell pourvoyeur. Je répondis: "Marcell a eu l'avantage de se faire nommer inspecteur par-dessus la tête d'employés plus anciens que lui, il devrait en avoir assez pour l'instant". On m'a répondu: "Si vous le faites, il y a encore \$500". Je me dis que s'il y avait encore cela, d'autres auraient dû avoir de l'argent et je demandai: "M. Marcell a-t-il pour avoir sa position?" Tremblay me répondit: "Oui, ça lui a coûté \$400. J'ai mis les deux hommes à la porte en leur disant d'aller où ils avaient déjà payé."

"C'est pour cela que j'ai demandé aux Finances d'abolir le titre de pourvoyeur et d'en attribuer les devoirs au sergent-major."

L'histoire donna lieu à de violentes protestations de la part des échevins qui faisaient partie de la commission de l'incinération à l'époque où elle se serait passée. Les échevins Roy, Gauthier et Gallery se firent aussitôt dire qu'ils étaient hors de cause. L'échevin Nault hurla à l'échevin Martin qu'il voulait aussi savoir s'il s'agissait de lui, disant qu'il donnerait immédiatement sa démission s'il était accusé, mais l'échevin Martin ne voulait plus rien dire.

Cependant les défis se succédaient et l'échevin Martin finit par se dérober. Il s'était sûr, dit-il, d'aucun pour et c'est pour cela qu'il demandait une enquête. "Je suis, dit-il, peut-être allé trop loin en déclarant que tous les échevins étaient les voleurs."

L'enquête fut immédiatement accordée. L'affidavit de M. G. Mandeville

UNE SCÈNE SCANDALEUSE SE PASSE AU CONSEIL MUNICIPAL

L'échevin Médéric Martin, à qui ses collègues viennent de donner une marque unanime de confiance, déclare qu'il y a des "vendus" dans le conseil. Sommé de donner des noms, il dit qu'il n'est pas certain et demande une enquête.

Après s'être fait presque donner par le conseil un "blanchissage" complet au sujet des cendres envoyées à sa maison de campagne, l'échevin M. Martin s'est empressé de déclarer qu'il y a des vendus parmi ses collègues. Sommé de donner des noms, il a fini par dire : "Je ne peux pas spécifier de nom, c'est pourquoi je demande une enquête. Je suis peut-être allé trop loin en déclarant que les échevins étaient des voleurs."

Au commencement de la séance, la commission d'enquête avait déposé son rapport sur l'affaire des cendres transportées à la maison de campagne de l'échevin M. Martin. Elle exprimait l'avis que "l'échevin M. Martin avait commis une erreur de jugement en demandant au surintendant du département de l'incinération de faire charroyer, par les employés, les chevaux et les voitures du département, des cendres et déchets à sa maison de campagne". La commission terminait son rapport en désapprouvant et blâmant l'échevin M. Martin.

La-dessus l'échevin J. B. A. Martin se leva et proposa un long amendement dans lequel il était dit "que les accusations de l'échevin Lévesque et les prétendues irrégularités ou l'erreur du jugement mise à la charge de l'échevin M. Martin sont des matières d'appréciation" et qui finissait par proposer que la censure fut biffée du rapport et "que ce conseil, tout en affirmant son intention de faire respecter la loi, la charte et les règlements de la Cité dans les affaires qui

dépendent de l'administration municipale, exprimait sa pleine confiance dans la parfaite intégrité de l'échevin Médéric Martin."

L'échevin L. A. Lapointe répondit qu'il aurait désiré être indulgent, mais que l'échevin M. Martin s'était accusé lui-même devant le conseil. On sait bien qu'il n'a retiré aucun profit en argent de cette aventure, ni directement ni indirectement, le rapport ne peut cependant faire autre chose que reconnaître les faits constatés.

L'amendement fut rejeté après une assez longue discussion par le vote suivant :

Pour: Les échevins Giroux, Troniz, Lévesque, Laviolette, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Major; 8.

Contre: Les échevins L. A. Lapoin-

te, Yates, Clearidge, Desjardis, Turner, Bumbrey, Gallery, Robillard, Lavallée, Searns, N. Lapointe, Leclair, Mercier, O'Connell, Canture, Gedholz, Robinson, Ward, Nault, Duquette, Guay, David, Roy, Fraser, Carter, Lamoureux, Pr' Thomas, McKenna ;

Le rapport fut adopté à l'unanimité. L'échevin Lévesque proposait simplement d'y ajouter une clause à l'effet que le conseil gardait cependant sa confiance à l'échevin M. Martin.

C'est un peu plus tard, à propos d'un rapport de la Voie demandant \$50,000 pour acheter de la pierre à bordure que l'échevin M. Martin eut son explosion d'indignation.

Comme M. O. Mandeville était le plus bas soumissionnaire, l'échevin M. Martin présenta deux lettres conçues sous forme d'affidavits, mais n'en ayant pas les caractères officiels, disant que M. Mandeville avait déclaré devant deux cents personnes qu'il avait acheté le conseil l'an dernier et qu'il ferait la même chose cette année, qu'en vendant la pierre à bordure à 43 cents le pied il ferait plus d'argent que l'an dernier à 50 cents, etc., etc. L'une des lettres était signée E. Picard et l'autre, F. Lamer. L'échevin Martin les présenta comme affidavits, mais le maire-suppléant déclara que ce n'en était pas, parce que les déclarations n'avaient pas été faites devant témoin, qu'elles ne soulevaient ni dates ni adresses.

L'échevin Leclair déclara qu'il a écrit sur la page 3

LA DEQUALIFICATION DES ECHEVINS DE MONTREAL

Une imposante délégation se présente chez Sir Lomer Gouin, ce matin, pour discuter cette question. --- Deux alternatives : la cour d'appel ou une nouvelle élection.

(Du correspondant régulier de la PRESSE)

Québec, 20 — Comme répercussion du jugement rendu en Révision, samedi dernier, à Montréal, par les juges Martineau et Monet, jugement qui prononçait la déqualification de sept échevins, membres de la commission des finances, une imposante délégation de la Métropole s'est présentée ce matin, devant le premier ministre de la province, sir Lomer Gouin. Elle comprenait MM. les échevins Lapointe, Lavallée, Fraser, Robinson, J. B. A. Martin, Guay, Giroux, Dagenais, Roy, Laviolette, Séguin et Lévesque; MM. Trefflé Bastien, W. J. White, E. Mansen, C. E. Gault, M. P., P. G. Langlois, M.P.P., Dr McCord, P. Bouillon, J. O. Labrecque, A. Champagne, et T. A. Gauthier, représentant les citoyens.

Enfin, comme avocats, il y avait MM. Honoré Gervais, représentant de la division Saint-Jacques aux Communes; L. J. Ethier, Louis Loranger et Delfausse.

D'après la discussion qui s'est faite devant sir Lomer Gouin, les échevins en cause ont devant eux deux alternatives, ou d'en appeler à un plus haut tribunal, ou d'obtenir de se présenter devant leurs électeurs, dans le plus court délai possible. La Législature, a promis sir Lomer Gouin, va prendre incessamment la cause en mains. Une fois les délégués introduits, Mre L. J. Ethier, avocat de la ville de Montréal, communiqua une résolution unanimement adoptée, par le conseil de ville de Montréal, résolution qui demande à la Législature d'adopter une législation remédialrice à l'état de choses qui existe actuellement.

La ville se trouve sans comité des finances. Donc, ses affaires se trouvent absolument paralysées. Sir Lomer Gouin demande à M. C. I. Walsh, journaliste, ce qu'il en pense. M. Walsh répond que le jugement devrait être maintenu; mais il croit qu'on doit tenir compte en même temps des intérêts des citoyens et voir à ce que ces intérêts soient protégés.

Sir Lomer Gouin, avant tout, veut qu'il soit bien entendu qu'il ne peut être la question de politique. Il faut n'avoir en vue que le bien des citoyens de Montréal. Cette ville est trop considérable pour que ses affaires soient arrêtées pendant un temps appréciable.

M. l'échevin Giroux : "L'action qui a motivé le jugement est absolument technique, chacun le sait. Elle ne relève que d'un point de procédure. Aucune malversation n'a été prouvée."

Mre Honoré Gervais : "La population de Montréal, en général, je puis l'assurer, est pour le rétablissement à leur ancien poste, aussitôt que possible, des échevins déqualifiés. L'appel en grâce ou au conseil privé apportera un retard, j'en suis sûr, judiciaire aux intérêts de Mont-

Louis Loranger, qui représen-

ble que les échevins condamnés, puisque c'est lui qui a autorisé le comité des finances.

Sir Lomer Gouin : "Vous ne demandez pas à changer la loi, à changer ce statut fatal à vos échevins?"

Mre Honoré Gervais : Non.

Sir Lomer Gouin : "Alors, si la loi est bonne, si le jugement de la Cour de Révision est conforme à la loi, il faut toujours bien une sanction à la loi?"

Mre Louis Loranger : Les sept échevins n'ont-ils pas été suffisamment punis par trois jours de suspension? La voilà la sanction.

Sir Lomer Gouin : "Toute la question étant de modifier les effets du jugement, est-ce que le sentiment général à Montréal est en faveur des échevins?"

Tous les assistants, en chœur : "Oui! Oui!"

Mre Gonzalve Desaulniers : "Il faut avant tout, enlever au public cet idée que les échevins ont agi malhonnêtement."

Sir Lomer Gouin : "Il y a deux juges de chaque côté. Si la Législature leur accordait le droit d'aller en Cour d'Appel. Ça serait plus court que de recourir au Conseil Privé. Ou bien, qu'on aille devant les électeurs?"

M. l'échevin Lavallée : "Ce qui me fait le plus de peine, à moi qui me trouve être l'un des échevins mis en cause, c'est l'effet de ce jugement aux yeux de mes concitoyens. Je veux bien soumettre ma conduite aux électeurs de mon quartier. Le tout serait que la Législature abrégât les délais."

M. Hanson, banquier, à une question de sir Lomer Gouin, répond que dans le monde des affaires, on ne considère le tout que comme une affaire technique, et qu'on ne s'oppose pas à la réinstallation des échevins.

Le Dr Laviolette, membre du conseil de ville de Montréal, assure que la population de Montréal souffre beaucoup de la disparition des sept échevins.

M. Alphonse Champagne se prononce dans le même sens; M. T. A. Gauthier est de cet avis, et dit que le plus tôt on aura trouvé une solution, le mieux ce sera pour la population montréalaise.

M. l'échevin Fraser : "Tout ce que nous demandons, c'est d'aller devant les électeurs".

M. l'échevin Robinson, qui comme son devancier, est un des sept, assure que lui non plus n'a aucune crainte de se présenter devant les électeurs.

M. l'échevin J. B. A. Martin, placé dans le même cas, fait quelques réserves pour ce qui est d'en appeler aux électeurs. "Il y a, dit-il, six à sept mille voteurs, dans son quartier, et ce n'est pas une mince affaire qu'une élection en de telles circonstances. Il préférerait les tribunaux".

M. l'échevin Guay est de la même opinion, ayant dans son quartier à peu près le même nombre d'électeurs. "On n'aurait, dit-il, qu'à jeter contre moi le cri de "Voléur!" et j'aurais

préjudiciable aux intérêts de Montréal.

Mtre Louis Loranger, qui représente l'échevin J. B. A. Martin, parlant à son tour, fait voir la division des juges qui ont eu à statuer sur la cause. Ils étaient deux contre deux. Et si le juge Charbonneau, par exemple, eut fait partie de la cour de Revision, au lieu d'avoir rendu son jugement en Cour Supérieure, sa coalition avec le juge Bruneau eut produit un résultat tout à fait différent.

Mtre Gervais : Nous portons le plus grand respect à la magistrature. Nous nous soumettons au dernier jugement. Mais nous demandons à la Législature d'apporter remède à la situation existante. Le Parlement anglais, en certains cas spéciaux, est souvent intervenu : cas de divorce, d'enfants illégitimes, etc. Nous demandons donc la réinstallation des échevins, attendu que rien de déshonorant n'a été prouvé contre eux.

Sir Lomer Gouin : "Et il se trouverait qu'aucun jugement n'a été rendu."

Mtre Honoré Gervais : "Justement, nous sommes chez le législateur, à lui de légiférer."

M. W. J. White, ex-échevin, se prononce à peu près dans le même sens que Mtre Honoré Gervais.

Mtre Ethier explique en quelques mots, comment fut décidé le voyage en Europe, pour les fêtes du tricentenaire de la fondation de Québec, organisées par le comité Duplex, de M. le maire Payette et de M. René Beauséjour. Tout le conseil est aussi coup-

peu près le même nombre d'électeurs "On n'aurait, dit-il, qu'à jeter contre moi le cri de "Voleur !" et j'aurais beaucoup de peine à desavouer les yeux d'un aussi nombreux public, en un si court espace de temps. Je préférerais un jugement".

Sir Lomer Gouin : "N'allez pas croire que le jugement rendu, ne nous en cause pas à nous, du trouble".

Mtre Honoré Gervais propose d'amender la loi de façon à tourner la difficulté.

M. l'échevin Lapointe, leader du conseil, produit divers documents, afin de prouver que dans toute cette affaire, du voyage en Europe du maire et de l'assistant greffier, la commission des finances a agi avec la plus entière bonne foi.

Sir Lomer Gouin : "Pour résumer, Messieurs, je vous déclare que la Législature va accorder son attention immédiate à cette importante question. Je vais demander aux gens de bonne volonté des deux côtés de la Chambre, de me venir en aide. Vous ne devez pas oublier, cependant, qu'il y a en Chambre, une opposition, et je ne puis vous assurer du concours des députés ministériels avant qu'ils aient été consultés. A vous de leur exposer individuellement la très sérieuse situation et de leur suggérer les remèdes à y apporter."

Les délégués partirent en remerciant sir Lomer Gouin de son accueil. Il est probable que la Législature sera saisie de l'affaire cet après-midi ou ce soir, car le désir de tout le monde, c'est de procéder avec célérité.

LA PROCEDURE AU CONSEIL

Nous avons suggéré, hier, que la procédure au conseil municipal de notre ville, en ce qui concerne le mode d'enregistrement des votes, soit modifiée de façon à l'assimiler aux règlements qui sont appliqués dans nos législatures et le parlement fédéral.

La clause 34 "des règlements du conseil et des comités", telle qu'adoptée par notre conseil municipal le 14 janvier 1901, se lit comme suit :

"Les membres devront prendre leur siège chaque fois qu'ils seront appelés à voter."

Cette clause 34 semble être en harmonie avec la pratique parlementaire suivie à Ottawa et dans nos législatures provinciales.

À Ottawa, à Québec, à Toronto ou ailleurs, le président du Parlement, après discussion d'une question quelconque, demande aux députés s'ils sont prêts à voter. La formule sacramentelle employée est celle-ci : "Ceux qui sont en faveur de la proposition devront bien dire 'oui' ; ceux qui sont contre la proposition devront bien dire 'non'". Il y a immédiatement, à gauche et à droite, expression verbale de l'opinion de l'assemblée. Le président, selon qu'il lui convient, déclare alors : les "oui" ou les "non" l'emportent.

Si ceux qui ont voté "oui" ne sont pas satisfaits de la décision du président, cinq d'entre eux peuvent se lever et demander que l'appel nominal de l'assemblée soit fait. De même pour ceux qui ont voté "non".

Alors, les députés sont appelés. Quand le président a raison de croire que tous les membres désirant voter sont à leur poste, il lit de nouveau la proposition, et chacun des membres présents à ce moment se lève et déclare sa manière de voter. Mais, dès que le président a terminé la lecture finale de la proposition soumise, aucun des membres présents n'a le droit de laisser son fauteuil, sous un prétexte ou sous un autre. Si un député jure à propos de ne point voter, c'est son droit. Mais après l'enregistrement final des votes, il peut être appelé, sur la demande d'un de ses collègues, à déclarer pourquoi il s'est abstenu. Dans les séances parlementaires, la raison généralement invoquée, quand un député présente à son siège ne vote pas, est qu'il a "paillé" avec un adversaire. Jamais, dans les annales parlementaires ou dans les annales d'aucune assemblée délibérante, il s'est présenté un cas analogue à celui de M. l'échevin Gadbois. Jamais on a permis à un député de laisser son siège, après que la question eût été posée par le président du parlement. Jamais on a permis à ce député de s'en aller dans un corridor ou dans une chambre voisine, de lire des documents portant sur le sujet discuté, et revenir ensuite de son siège, donner le coup de mort ou le coup de grâce à une mesure quelconque.

Il va de soi que nous ne voulons, ni directement ni indirectement, mettre en doute la bonne foi et l'honorabilité de M. l'échevin Gadbois. Nous croyons que, dans toute cette affaire, jugeant sa conduite depuis le commencement jusqu'à la fin, il a agi comme un honnête homme. Nous croyons qu'il a voulu sauvegarder les intérêts de la ville et ceux de tous les contribuables de Montréal, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent. Mais nous mettons en doute la légalité de son vote. La clause 34 des "règlements du conseil et des comités", citée plus haut, ne veut rien dire, si on l'interprète conformément à la pratique suivie dans toutes les assemblées délibérantes.

Supposons qu'il soit permis à un député ou à un conseiller municipal de sortir de l'assemblée délibérante venant que les votes sont enregistrés sur une question importante — sur une question qui représente, comme dans le cas actuel, une dépense d'un million et demi. — supposons qu'il ait impunément le privilège de laisser son siège après que son nom a été appelé, et que dans la coulisse un autre preneur véreux glisse, dans la main de ce représentant, une somme d'argent quelconque, que ce représentant revienne ensuite à son siège et déclare qu'après avoir lu les documents et s'être convaincu que la proposition est légitime, donne son vote prépondérant en faveur d'une mesure essentiellement mauvaise. Quelle garantie possède alors le public et de semblables règles de procédure sont plus longtemps tolérées ?

La pratique suivie en Angleterre et dans toutes les assemblées délibérantes dans notre pays est qu'il est absolument défendu à un député, à un sénateur, ou à qui que ce soit, ayant voix délibérante dans une assemblée de genre que nous décrivons, de s'absenter quand "la question a été mise aux voix".

Certes, nous revenons avec énergie les insinuations qui ont été publiées et dites depuis quelques jours contre M. l'échevin Gadbois. C'est l'un de nos anciens collaborateurs. Nous savons que sa conduite, au point de vue des motifs, n'est pas reprochable ; mais nous n'avons pas d'hésitation à dire que la procédure municipale lui a été funeste.

La clause 37 des mêmes règlements se lit comme suit :

"Tout membre qui sera présent, quand une question sera mise aux voix, DEVRA VOTER, à moins que le conseil ne l'en exempté "ou qu'il ne soit personnellement intéressé, pourvu que cet intérêt ne consiste dans un profit pécuniaire, personnel ou direct."

Nous savons que M. l'échevin Gadbois n'est intéressé ni personnellement, ni pécuniairement, ni directement dans la construction des pavages et des trottoirs dont le conseil s'est occupé mardi dernier. Mais la clause 37 laisse clairement entendre que M. l'échevin Gadbois n'avait pas le droit de laisser son siège pendant que les votes étaient enregistrés ; et, de nouveau, si l'exemple de cet échevin était suivi par d'autres moins honorables que lui, nous serions exposés à des abus criants, et pour cette raison le conseil devrait revenir sur le vote de mardi et se prononcer de nouveau, d'une façon ou d'une autre, sur les projets fantastiques de M. l'échevin Giroux, pendant que tous les échevins seront et resteront à leur siège respectif.

Le représentant du quartier Saint-Louis dont le nom fut appelé, mardi, le cinquième ou le sixième, a déclaré qu'il n'était pas prêt à voter immédiatement parce qu'il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance des rapports de la voirie. Il a demandé au maire la permission de lire ces rapports avant d'enregistrer son vote. Il n'y avait, alors, qu'une chose à faire : le maire, à ce moment, devait suspendre le vote afin de donner à M. l'échevin Gadbois le temps de lire les rapports en question, sans lui permettre de laisser son siège. Car, ce qui est reprochable, ce qui ouvre la porte à tous les soupçons, c'est le fait de laisser son siège pendant qu'un vote est donné, — d'aller dans la coulisse, où il y a souvent des gens sur lesquels on peut avoir toute espèce d'opinions, — de revenir ensuite prendre sa place à la fin d'un vote, et de donner sa voix prépondérante en faveur ou contre un projet quelconque. C'est contre cette procédure que les parlements de tous les pays civilisés se sont prononcés, en forçant les représentants à garder leur siège pendant qu'on est à se prononcer sur une question.

L'application de cette règle est une protection pour la réputation des députés et aussi pour les grands intérêts publics dont l'importance est supérieure encore à celle de la bonne ou de la mauvaise renommée d'un homme.

MONTREAL, 19 OCTOBRE 1910

SEANCES DU SOIR

Le conseil de ville a résolu hier soir, à une faible majorité, de changer les heures de ses séances. Dorénavant, messieurs les échevins assisteront dans la soirée au lieu de l'après-midi.

Quinze-une cependant entendent contester la légalité de la résolution. Ils prétendent qu'elle ne pouvait être adoptée que par la majorité absolue du conseil. C'est un problème épineux que nous n'entreprendrons pas de résoudre et que nous laissons à la haute compétence des aviseurs légaux de la cité.

Mais, valide ou non, la résolution adoptée, hier soir, n'en restera pas moins inopportune. Pourquoi ce changement? On donne pour raison que la soirée est plus commode pour les échevins et aussi pour le public, qui aura une meilleure occasion de suivre les séances.

En effet, ce sera peut-être plus commode pour les échevins de venir à l'hôtel de ville le soir au lieu de l'après-midi. Ils pourront ainsi consacrer toute la journée à leurs affaires personnelles. Mais, est-ce que les échevins considèrent maintenant leur mandat de représentant du peuple comme une chose secondaire, dont ils veulent bien s'occuper lorsqu'ils ont du temps de reste?

Nous ne croyons pas d'ailleurs que les échevins eux-mêmes aient à se féliciter longtemps du changement. En 1896, le conseil de ville

... une résolution du conseil de ville, et certains aux séances du soir. Après une expérience de plusieurs de quatre mois, on se hâta de revenir à l'ancien système.

Les auteurs de la proposition disent encore que ce sera plus commode pour le public. Cette assertion part d'un bon naturel, sans aucun doute. Nous attendons nous aussi voir le public s'intéresser davantage aux affaires civiques et suivre de plus près les agissements de ses mandataires municipaux.

Mais ceux qui ont véritablement affaire aux séances du conseil, prennent toujours le temps d'y assister dans l'après-midi, et nous ne croyons pas que la perspective leur vaille beaucoup d'avoir à se tenir de la ville, le soir, après leur journée de labeur.

Mais il y a encore une autre considération qui n'est pas à dédaigner. Que font les échevins des employés municipaux dans toute cette affaire?

Après avoir passé toute la journée à leur bureau, ces employés devront rester à la disposition du conseil, deux ou trois soirs par semaine.

Le conseil qui a voté la fermeture à bonne heure, deux soirs par semaine, pour les commis de magasin, fera-t-il maintenant tout à fait l'inverse pour ses propres commis?

Nous estimons donc qu'il vaudrait mieux s'en tenir aux séances de l'après-midi. Ça fera mieux l'affaire de tout le monde, même des familles des échevins qui ne seront pas privées, le soir, de leur aimable présence.

La Presse

19-10-1910

L'ANNÉE MUNICIPALE (Suite).

près de Glasgow. — 8. Houille d'Alberta trouvée en bonne quantité dans le district Tubal. — 9. Or trouvé près de Fort William. — 10. Loi proposée pour empêcher les enfants au-dessous de 16 ans, de travailler dans les mines d'Alberta. — 10. Trouvaille d'or, près

de Shagway, au Yukon. — 10. Les prospecteurs de pétrole affluent à la rivière à la Paix.

Septembre. — 10. La Maritime Oil and Gas Co., découvre un nouveau gisement de gaz dans le comté d'Asbert.

1913 L'Année municipale montréalaise.

Janvier. — 8. L'Association des Citoyens de Montréal passe une résolution en faveur du gouvernement de la cité par un corps unique. — 9. Suppression arbitraire de la Gazette Municipale de Montréal, par les contrôleurs. — 13. Les contrôleurs de Montréal approuvent le vote d'un crédit de \$500,000 pour l'établissement d'une bibliothèque publique. — 24. Gazette Municipale, ressuscitée après une conférence entre les contrôleurs et les échevins; elle contiendra seulement les procès-verbaux des séances du bureau du contrôle et du conseil. — 25. Le conseil de Montréal approuve le rapport des contrôleurs concernant l'émission de divers emprunts formant un total de 14 millions à 4½ p. c. — 30. La Ville de Montréal remet le soin de la fourrière à la société protectrice des animaux. — 31. Une commission de censure pour les cinématographes de la cité de Montréal, est nommée par le gouvernement provincial; elle sera composée de MM. le Dr L. J. Lemieux, shérif de Montréal; J. Maxwell Sinn, du "Witness" et J. Walsh, ex-député de Ste-Anne.

Février. — 5. Quinze échevins de Toronto reçus en visite à Montréal. — 6. Les contrôleurs de Montréal acceptent le plan de M. Janin, ingénieur en chef, pour des travaux à exécuter dans diverses parties de la ville et qui coûteront quatre millions. — 6. Le Duc de Connaught passe en revue les pompiers de Montréal et distribue des certificats de l'Association des ambulanciers St-Jean. — 12. La ville de Montréal décide d'allouer cette année \$100,000 aux institutions de charité de la ville et distribuer gratuitement de la glace aux pauvres. — 15. Les commissaires de Montréal nomment M. Geo. R. Macleod, assistant de l'ingénieur en chef. — 19. La société médicale de Montréal demande la réorganisation du service municipal d'hygiène. — 19. Le maire Lavallée appelé à comparaître en France au sujet du legs Mourling. — 27. L'union des municipalités canadiennes organise une association spéciale dans Québec: l'union des Municipalités de Québec. — 28. M. J. E. Garçon, ex-contremaître en chef de la Commission du port de Montréal, nommé surintendant général de la voirie de la cité.

Mars. — 3. L'emprunt de 7 millions de Montréal à 4½ % se vend à Londres 96.82½ net. — 11. Le bureau de contrôle de Montréal étudie le projet d'assumer deux femmes policières comme à Ottawa. — 11. Le conseil donne ordre aux commissaires de procéder à l'expropriation du Boulevard St-Joseph et accorde \$721,500 pour les travaux. — 13. Les commissaires ont une entrevue avec Mgr Bruchésol au sujet de l'établissement de nouveaux cimetières dans la cité de Montréal. — 14. Le programme municipal comporte un nouvel emprunt de \$3,000,000 pour l'agrandissement de l'aqueduc. — 18. Les municipalités de la Province de Québec, s'organisent en union pour se protéger contre les empiétements des intérêts privés. — 18. La petite rivière St-Pierre subit une débâcle et inonde à St-Henri. — 20. M. Clément Robillard, secrétaire des évaluateurs de la ville, est nommé évaluateur. — 25. L'exécuteur testamentaire de la succession Mourling dont a hérité la ville, a disparu sans payer les dettes. — 27. La grande tempête du 24 a fait \$25,000 de dégâts dans les rues de Montréal. — 29. Les commissaires de Montréal veulent réunir en un seul service l'inspection des édifices et l'inspection des chaudières et plomberies. — 29. Le bureau des avocats de la cité décide que la ville n'a pas le droit de publier une gazette municipale. — 31. Le conseil de ville recommande le projet de jeter des ponts sur l'île Perrot, en vue de la route Toronto-Montréal.

Avril. — 7. L'expropriation de la Montréal Water and Power est pratiquement décidée. — 16. Le projet d'une banque municipale est décliné et le bureau des contrôleurs émettra des déclarations. — 17. Les contrôleurs de la ville accordent une augmentation de 10 p. c. sur tous les salaires des ouvriers de la ville.

Mai. — 9. L'échevin R. Houé donne sa démission. — 16. Les améliorations au parc de l'île Sainte-Hélène, coûteront à la ville la somme de \$30,500. — 19. Le bill de l'eau de la ville d'Ottawa est sanctionné par le Parlement. — 20. Le conseil de ville de Montréal vote un quart de million de dollars supplémentaires, et l'échevin Lapointe dit qu'on ferait aussi bien de voter tout

L'ANNEE MUNICIPALE MONTREALAISE. — (Suite).

- de suite un autre million. — 22. Des soumissions publiques ont été reçues à l'hôtel de ville pour acheter 6 autres autos, destinés au service du maire, des contrôleurs et des chefs de départements. — 26. La construction des boulevards de l'Aqueduc est décidée. — 30. Montréal se défend contre l'ordre du département de la milice pour commencer la construction d'un manège sur la rue Esplanade.
- Juin.** — 16. Les contrôleurs opposés à la réduction de la taxe de l'eau de Montréal. — 18. L'expropriation du coin nord-ouest du parc Lafontaine, recommandée par les contrôleurs. — 21. La ville fait des fanfares civiques aux pompiers victimes de l'incendie de Ste-Caségonde.
- Juillet.** — 7. L'association des citoyens demande des pouvoirs plus amples pour les contrôleurs. — 8. Une enquête sera tenue sur l'achat des terrains municipaux à Ahuntsic. — 10. La commission scolaire de Montréal décide de construire une école de \$196,000, à Longue-Pointe. — 12. L'expropriation de la Montreal Water & Power pour St-Henri et Ste-Caségonde, fera un test case pour les juridictions de la banlieue. — 12. Les contrôleurs refusent de laisser installer un poste de télégraphie sans fil sur le Mont Royal. — 15. En 1912, trois millions de dollars ont été dépensés pour les rues de Montréal. — 18. Le total des électeurs de Montréal est de 133,000. — 24. Deux Montréalais, Sir W. Van Horne et H. Laporte, nommés dans la commission chargée d'élaborer l'embellissement d'Ottawa et de Hull. — 31. Accusation de prévarication contre certains contremaîtres de la ville, accusés d'exploitation des travailleurs.
- Août.** — 2. Les contrôleurs décident de faire procéder à une enquête judiciaire sur l'affaire Frisco. — 5. Le bureau de contrôle publie un rapport sur ses travaux de 1913. — 13. On propose de changer le site projeté pour le monument de G. E. Cartier. — 14. Enquête rapide sur les accusations contre la police, exploitation des bogues. — 19. Maître Gustave Lamothe chargé d'enquête sur les expropriations faites au cours des trois dernières années. — 20. La ville autorisée à émettre des bons au montant de \$500,000. — 21. Remodellement de l'hôtel de ville, confié aux architectes. — 22. Différend entre le C.P.R. et la ville de Maisonneuve.
- Septembre.** — 3. Le conseil ne veut pas d'enquête sur les accusations de J. H. Roberts dans l'affaire Frisco. — 10. M. N.-K. Laflamme refuse d'agir comme avocat du conseil dans l'enquête sur l'achat de terrains fait par les contrôleurs. — 15. Commencement de l'enquête devant le juge Fortin.

1913

L'Année mutualiste.

- Janvier.** — 13. Lady Aberdeen, accompagnée de Mlle Violet Asquith, fille du premier ministre anglais, fait à Ottawa une conférence sur l'œuvre internationale "Council of Women". — 15. Mgr Brochu nommé l'abbé Charles Beaulin aumônier général des Forestiers catholiques. — 18. Assemblée à l'hôtel de ville de Montréal, sous la présidence de l'hon. J. J. Guerin, ex-maire, pour discuter le projet de pension pour vieillards.
- Février.** — 12. Rapport à Winnipeg de l'association "Imperial Home Reunion" pour aider à faire venir les femmes et les enfants des ouvriers anglais déjà arrivés au Canada. 5000 familles réunies; 25 sièges d'association; fonds de garantie, \$215,000. — 25. Devant la commission des retraites pour vieillards, le professeur Shirk affirme l'obligation de la contribution obligatoire pour jouir de bénéfices plus tard.
- Mars.** — 3. Inauguration, à Montréal, du syndicat des employés du commerce et de l'industrie sous la présidence de Mgr Buché. — 5. Les ouvriers de Brockville forment une forte société coopérative pour la vente des épicerie et provisions. — 10. Inauguration du nouveau conseil de l'association des femmes d'affaires de Montréal, Mlle Champagne, présidente. — 13. Formation à Regina, Sask., d'une section de la société des Artisans. — 20. Les adversaires, à Toronto, de l'augmentation des taux de R. O. U. W. sont battus aux élections. — 22. Formation, à Montréal, de l'Association des chauffeurs d'automobiles. — 23. Réorganisation, à Boston, de l'Association catholique de la jeunesse franco-américaine.
- Avril.** — 3. Les membres de l'Association Saint-Jean-Baptiste, après bien des discussions, adoptent l'amendement diminuant le nombre des directeurs et fixent les élections au 10 avril. — 11. M. Ollivier Asselin est élu président de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

*Chapin
fait de lui*

JULES CREPEAU SUES FOR \$25,000

And Says Criminal Action Will Follow Against the Three Defendants

MCGIBBON, TARTE, BECK

Letter Says Libel Action Will Give Him the Opportunity He Has Been Desirous of Having

The \$25,000 libel suit entered against Edward Beck, D. Lorne McGibbon and L. J. Tarte by Jules Crepeau, the civic official against whom accusations of graft were made in Mr. Beck's new weekly publication, is welcomed, says Mr. Beck, who sees therein an opportunity to go before a court of law and there, under the protection of the tribunal, tell the public all the information he has gathered.

Mr. Crepeau, in also confirming last night the action for damages entered on Saturday stated that criminal actions would be taken against Messrs Beck, McGibbon and L. J. Tarte, declared for the moment he had nothing more to say, beyond that he felt confident in winning his case. "Remove the insinuations," he said, "from Beck's Weekly and you have little left."

MR. BECK'S STATEMENT.

"The writ has not as yet been served, but I am informed that suit has been taken against me by Mr. Crepeau," declared Mr. Beck last night, on being questioned regarding the matter. "I am completely satisfied with this turn of events and I am only too willing to go before a court of law with the evidence which I possess. Crepeau's talk and that of some of the aldermen reminds me forcibly of the way Mousseau and others spoke when we first made our charges regarding graft at Quebec. Such talk will not, however, deter me from continuing to impart to the public information which I consider the public has a right to have.

"When we were before the Committee of Enquiry at Quebec much of the information we had gathered was cut out on one technicality or other; we were limited to the giving of reports of actual occurrences only when Mr. Mousseau or the other incriminated ones were present. Throughout the enquiry I offered much information contained in my note books and dealing with Crepeau's activities at Quebec; but when I was put on the stand I was debarred from communicating this information to the committee. At one time I was requested by a member of the committee to produce my note books; this I did and I came to Montreal to get the daily reports of the detectives—these being contained in several books of voluminous proportions. The notes were perused by the members of the committee, but I was refused the opportunity of giving testimony in regard to them, once I was on the stand.

PUBLIC INTEREST, SAYS BECK.

"I welcome the opportunity now afforded me to communicate, under the protection of a court of law, all the information I have gathered. If I am permitted to make known all I know concerning conditions at Quebec and the City Hall here I think I can safely say that the public will be put in possession of some rather interesting information—information, too, which it has a right to have. I have no axe to grind in this matter; I am no politician; public interest is my only object.

"In closing, I would wish to point out a rather interesting state of affairs, as evidenced by the wording of the resolution adopted by the City Council in connection with the charges I have made against Mr. Crepeau. The Council, by this resolution, asks the Law Department what steps the councillors can take against me, because I made a specific charge against a civic official. The Council would forsooth prosecute me as accuser; would it not be somewhat more logical were it to ascertain what steps it could take against the one whom I accused?"

It may be explained that the suit has been entered against Mr. Beck as author of the article complained of; against D. Lorne McGibbon on the alleged ground that he is supplying the financial backing for the publication; and against L. J. Tarte because it is alleged Beck's Weekly was printed on the presses of La Patrie Co., of which he is president.

GAZETTE

Monday, March 23, 1914

Copy
from
files & drawers

GRAFT KNOWS NO RACE SAYS BECK

Editor Invites Appointment of
Royal Commission to
Probe Charges

BEST WAY, HE SAYS

And Declares Proof Will Show
English Grafted as Well
as French—Suits Not
Served Yet

That the whole situation incident to the making of the charges against a civic official will most probably necessitate the appointment of a Royal Commission and that this form of tribunal would be the one best calculated to deal with the subject, was the declaration made by Mr. Edward Beck, publisher of Beck's Weekly, when interviewed last night. Incidentally Mr. Beck stated that he had not as yet received any official intimation of the various suits entered against him. He declared that he would await developments before making any further move in the matter and he averred that he was greatly interested in ascertaining the tenor of the reply of civic law department to the question of the City Council, asking what steps that body could take against him because he saw fit as a citizen and ratepayer to make a specific charge against one of the employees of the public.

NO RACE PREJUDICE.

"There is one point which I would desire to emphasize," continued Mr. Beck, "and that is that in this whole affair, I am in no wise actuated by feelings of race prejudices. In certain quarters there is a contrary impression rampant—this being probably based on the accidental fact that, thus far, the ones against whom charges have been made happen to be French-Canadians. If this is the case, it is not by my design. If Mr. Mousseau had been called upon to give testimony and to narrate to whom he had given the graft money he received from the Burns' people, I can state with every assurance that it would not be only French-Canadians who would have figured in the deals."

"Mousseau, however, did not tell. And even though we had all the requisite information ready for presentation before the members of the Quebec committee, we were, as I have already stated, limited to the giving of details solely of incidents wherein the members actually named participated. Had we been afforded greater latitude and had Mousseau been called upon to tell all he knew, we would be perfectly free from any criticism of race prejudice."

MR. TARTE'S STATEMENT.

Mr. L. J. Tarte, who is made co-defendant with Mr. Beck and Mr. McGibbon in the \$25,000 suit entered by Jules Crepeau, published a statement under his own signature, in his newspaper, La Patrie, last night, under the caption "A Peculiar Defence." Says Mr. Tarte:

"The newspapers have been announcing for a couple of days that Mr. Jules Crepeau contemplates making a charge against me in Beck's Weekly, by entering suits before the courts, against Mr. D. George McGibbon, Mr. Edward Beck and myself. The public is undoubtedly surprised to see my name mixed up in this affair."

"Mr. Crepeau has every latitude in the matter of choosing the means which he is to take to defend himself, and, for my part, I have had too much experience of life, to be intimidated by the threat of a law suit. Furthermore, it is not apparent that Mr. Crepeau, in following this line of conduct, is playing the role of tool to other victims who are less anxious to free him from suspicion than to sidetrack the thunderbolts levelled at their own heads. I easily foresee that the Assistant City Clerk will live to deplore the role which he is being made play today."

GAZETTE

Tuesday, March 24, 1914

copy
fact down

ARREST BECK TODAY SAYS ALD. O'CONNELL

His Attorney to Apply for
Warrant This Morning—
Other Arrests, Too

ALD. MORIN ALSO SUES

Demands Damages Before Civil
Court—Both Say They Will
Go Limit in Pressing
Suits

Developments ament the charges of civic graft given publicity in the columns of Beck's Weekly piled up with velocity well-nigh electrical at the Court House yesterday, when Ald. Victor Morin entered a suit against Mr. Edward Beck before the civil tribunal, whilst Ald. Thomas O'Connell completed all preliminaries providing for the arrest of Mr. Beck charging him with criminal libel.

Both these aldermen were mentioned in the course of an alleged conversation between Mr. Jules Crepeau and the Burns detectives as ones over whom Mr. Crepeau is reported to have said he exercised an influence. Both now seek redress. In the case of Mr. Morin, a purely nominal amount, \$500, is claimed. In the case of Mr. O'Connell, he states that the present proceedings are but the initiation of others. Formal application for the warrant against Mr. Beck will be made before the Police Court this morning, explained Ald. O'Connell. Application for warrants calling for the arrest of others will follow quickly follow, as soon as Alban Germain, K.C., Mr. O'Connell's attorney, has looked further into the situation, as regards these others.

"I am prepared to go the limit, no matter if I have to bring about the arrest of a hundred persons," said Ald. O'Connell last night. "I am not going to stand by and allow any person to cast aspersions on my name. I value my name far above any worldly possession, wealth, business success or material aggrandizement. When a man attacks me in my honor, even in the second-hand, indirect, hearsay way in which I have been attacked in the columns of Beck's Weekly—that man has got to render an account to me or I will know the reason why, if I have to spend every cent I have in finding out the reason why."

Mr. Victor Morin when seen regarding the matter declared that a purely nominal amount figured in the damage suit before the civil tribunal, as he was simply desirous of vindicating his honor against the indirect aspersions contained in Beck's Weekly. Mr. Louis Boyer, attorney, who is acting for Mr. Morin, also explained that the amount claimed was purely a nominal one. All that was desired was to obtain a ruling from the court on the principle of the thing.

GAZETTE

Tuesday, March 24, 1914

ALDERMEN AND CITY OFFICIALS ARE CONDEMNED

Judge Fortin's Findings After Months' Inquiry Into Civic Land Deals

SEVERE CENSURE PASSED

Ald. Judge Appears Disqualified and Liabilities to Prosecution for Perjury

SEVERAL ILLICIT PACTS

Ald. Letourneau and ex-Ald. Lameroux Incurred Liability to Prosecution—City Assessors Peneveau and Payette, City Engineer and Land Agents Among Others Censured

Mr. Justice Fortin, of the Superior Court, who conducted the municipal land probe lasting nearly six months, presented his conclusions, based on the evidence, to the City Council yesterday. The findings of the Court constitute grave censure on the conduct of two aldermen, two city assessors, a city engineer, and an ex-alderman.

Those who are censured or charged with malversation are Ald. Letourneau, Ald. Judge, ex-Ald. Lamoureux, H. Villeneuve, F. H. Carlin, J. L. Bourdon, E. Pelland, a city engineer, J. H. Peneveau, a city assessor, J. P. Tremblay, C. Larin and A. Robert, while P. J. Champagne, J. H. Charrette, a civic employee, and J. A. C. Payette, a city assessor, are said to have been guilty of infidelity.

Ex-Recorder F. X. Dupuis is criticized in the judgment, his action in accepting a commission being questioned.

The summarized statement which was read to the City Council of the judgment which filled 127 pages, was to the following effect:

Alderman Letourneau made an ill-considered agreement with J. L. Bourdon and by reason of this agreement both fall under the provisions of article 161 of the Criminal Code.

Alderman Judge appears to have incurred disqualification for five years under article 192B of the Revised Statutes and Mr. Judge maybe prosecuted before another tribunal for having made declarations under oath which were not in conformity to truth.

Ex-alderman J. H. Lamoureux has incurred the penalty provided by article 161 of the Criminal Code if it is not fortunate to draw the attention of the council to article 1190 of the same Code relative to prescription of actions in such cases.

The facts establish on the part of City Assessor Peneveau most pronounced malversation.

Mr. Charles Larin also committed an act of grave malversation by giving \$5,000 to Mr. Robert if he knew that Robert represented the city. Mr. Robert as agent of the city was unfaithful to his trust and guilty of malversation.

It is for the Council and the Commissioners to decide if there is ground to take such actions against Messrs. Larin, Peneveau and Robert as the law provides.

P. J. Champagne and J. H. Charrette—the conduct of these two city employees appears to me not to be free from blame.

Mr. Tremblay did all he could to corrupt Ald. Garceau but he did not succeed. Mr. Tremblay appears to have incurred the penalty imposed by article 161 of the Criminal Code.

The accusations made by Mr. Larin against Ald. Giroux were not proved.

Etienne A. Pelland, a city engineer, and Hubert Villeneuve, real estate agent, seem to have committed the offence provided by article 161 of the Criminal Code.

City Assessor Payette—Grave infidelity towards the interests of the city.

WHY CITY PAYS DEAR

Ald. Emard did nothing which constitutes a violation of article 503B of the Revised Statutes.

The Mourling Refuge—Mr. Duquette committed an infidelity towards Commissioner Dupuis inspired by his inexperience and good nature, and it is hoped the lesson he received will be a salutary one.

Abbe Dubois was not on the St. Lawrence boulevard transaction the same ideas as Abbe Gauthier respecting the sale of his property on Champ de Mars street.

The Aqueduct boulevards—Nothing reprehensible was proved.

St. Anne ad College streets—Nothing reprehensible was proved against Ald. Menard.

The Board of Commissioners, as the City Council—Absolutely nothing was proved against the good faith or the honesty of the commissioners nor against the council as a body.

Prices paid by the city—If the city pays dear for the properties it buys, this is attributable to the conditions of the city charter and to a chain of circumstances which are mentioned.

The city of Montreal shall pay all the costs of the investigation, but Mr. Etienne Pelland shall pay his advocate and the costs of the examination of certain witnesses and the stenographer.

Judge Fortin in his reports also mentioned the \$100 given to Mr. Jules Crepeau, assistant city clerk, by Abbe Dubois for services, but to which the comment is added that a city employee should not accept such compensation.

Former Recorder Dupuis is criticized. Judge Fortin compliments Lt.-Col. Jeffrey Burland, Rev. Father Gauthier of St. James Church, the Supplican Fathers, and Mr. J. B. Pelouquin for their public spiritedness in selling their property to the city at considerably under the sale value.

DRAMATIC SEQUEL

A dramatic sequel to the reading of the summary of Judge Fortin's report was when Ald. Judge rose from his seat after having asked the advice of Mayor Lavallee and left the council chamber.

Ald. Judge wanted to know from His Worship whether he should remain at the council meeting.

Mayor Lavallee, after a momentary pause, re-read the reference to the alderman of St. Paul ward with the remark that Ald. Judge must be the best adviser under the circumstances, as to what he should do. The accusation was a grave one and no doubt the alderman in question would adopt what course he considered necessary.

Ald. Judge then left his seat and, after getting his coat and hat from the cloak room, walked out of the council chamber. He was smoking his pipe when he descended to the street in the elevator.

Upon motion of Ald. Lapointe the long report of Judge Fortin was ordered printed with instructions that it be communicated to the members of the press.

Ald. Lapointe drew the attention of the council to the exoneration of the aldermen as a body and of the controllers from censure.

JUDGE FORTIN'S REPORT.

The report is divided into three sections. The first is a review of the accusations made by various newspapers regarding the purchase of land by the city and the alleged graft of civic employees and members of the council; the second contains the findings; and the third is the opinion of Judge Fortin on the present system of expropriation.

The enquiry started on September 11, 1913, and ended on February 22 of this year, the judgment being delivered just a month from the conclusion of the hearing. There were 142 sessions held, at which 1,251 witnesses were heard and a considerable number of exhibits produced. The testimony in the stenographer's notes covered 8,623 pages. Investigation was made of 2,413 properties, belonging to 178 different persons, the total value being nearly \$5,000,000.

The first case in which there was a finding was that of the purchase of a property in Ahuntsic Ward for a sewage farm. Mr. Pelland, a civic official, and Mr. Hubert Villeneuve, a real estate agent, are found guilty of an offence against article 161 of the Criminal Code, which is to the following effect:—

Every person who, as an indictable offence, commits or attempts to commit an offence involving a sum not exceeding \$1,000 and not less than \$100, and to imprisonment for a term not exceeding two years and not less than one month, and in default of payment of such fine to imprisonment for a further term not exceeding six months, who, directly or indirectly, makes any offer, proposal, gift, loan, promise or agreement to pay or give any money or other material compensation or consideration to any member of a municipal council, whether the same is to ensure to his own advantage or to the advantage of any person for the purpose of inducing such member either to vote or abstain from voting at any meeting of the council of which he is a member, or makes any offer, proposal, gift, loan, promise or agreement to pay or give any money or other material compensation or consideration to any member or to any officer of a municipal council for the purpose of inducing him to aid in procuring or preventing the passing of any vote or the granting of any contract or advantage in favor of any person, etc.

Major Stuart Howard, of the city sewers department, acting on the recommendation of the controllers, asked Pelland, one of his engineers, to secure an option on a property suitable for the sewage farm. Mr. Pelland went to see an agent named Burns, who promised to obtain an option. When the latter was ready to give Mr. Pelland the option a third party intervened in the person of Mr. Hubert Villeneuve, another agent, and instead of dealing direct with Pelland Burns gave the option to Mr. Villeneuve at 71 cents a foot. Villeneuve transferred the option to Pelland at 80 cents, and Pelland then gave it to Major Howard, who recommended the purchase to the Board of Control.

On May 22, when Mr. Villeneuve was paid, he was making a profit of \$16,760, and out of that he loaned \$5,500 to Pelland on the same day, the guarantees given by Pelland being termed ridiculous by Mr. Justice Fortin. "It appears to me," said His Lordship, "that the result of this agreement and loan has been to increase the price paid by the city. The sum of \$5,500 compared with \$16,760 represents one-third. Is this amount not a share of profit which Mr. Pelland was to receive? I think so; and if this is so Mr. Villeneuve and Mr. Pelland committed an offence against article 161 of the Criminal Code.

OTHER CIVIC EMPLOYEES.

In the second case, an expropriation on Sherbrooke street east, J. P. Tremblay is found to have tried to bribe Ald. Garceau and by this attempt committed an offence against the same article. Ald. Garceau, it had been proved on every occasion, refused the bribes, and he is accordingly exonerated of all blame.

ALDERMEN'S RIGHT TO HAVE REPORTS

Gazette—29th Nov. 1924
Leader of City Council Wants

Legislative Power to Make
Executive Act

REASONS FOR DEMAND

Ald. Sansregret Recalls That
Executive Failed to Comply
With Council's Wishes
for Referendum

Discussing municipal questions yesterday, Alderman Sansregret, leader of the City Council, expressed the wish that at the coming session of the Legislature the powers now possessed by the aldermen of Montreal would be enlarged sufficiently so that when a majority of the aldermen agreed to ask the executive committee to bring in a report they should do so in thirty days, failing which the council should then be authorized to act independently of the city executive. A similar demand made in the past failed to obtain the approval of the Legislature for the reason presumably that such a law might seriously hamper the centralized system of city government, now in office at the City Hall.

"We are neutralized by two charter clauses," remarked Alderman Sansregret yesterday. "In the first place, we cannot at the present time act without a report from the executive committee, and even if we send a suggestion to them they are not obliged to take any action thereon. This, I think, places the council in too great a subordinate position in relation to the city executive. We, as aldermen, seem to possess some rights which are neutralized by this clause of the charter."

REFERENDUM RECALLED.

"As an example I may say that last year the City Council decided in favor of holding a referendum on daylight saving, and after fixing a date sent a report to that effect to the city executive, which never issued instructions to the city clerk to proceed with the necessary measures for holding such referendum. Besides, I may add, that the City Council has no power to give orders to the city clerk to proceed in an affair of that kind, which results in a deadlock between the two bodies."

Alderman Sansregret further remarked that an instance had occurred wherein the city executive had expressed their approval of a project and sent it to the council which had endorsed the project, and then referred it back to the executive, which did nothing. It was for such reasons that the city council, on motion by Alderman Langlois, seconded by Alderman Quintal, had resolved to request the legislation committee to include in the charter amendments to be submitted to the next session of the Legislature, a clause to the following effect:

"Any question which is within the jurisdiction of the council, except in cases otherwise prescribed, must be submitted to the executive committee for report to the council, and if the resolution submitting such matter has been adopted by the majority of all the members of the council, such report shall be made within thirty days from the date of the meeting of the council at which the said matter was submitted to the committee, in default of which the council may act thereon."

Hôtel-de-Ville



Montreal, 10 décembre, 1924.

A messieurs les échevins de la
Cité de Montréal.

Messieurs,

J'ai constaté, depuis que je
préside les assemblées de votre Conseil, que rien,
dans l'ordre du jour, ne mentionne le moment où les
questions de privilège doivent être soulevées.

Je n'ignore pas que la coutume suivie
de temps immémorial a été que ces questions étaient
soulevées immédiatement avant l'étude des affaires
énumérées au verso de l'ordre du jour.

Ne croyez-vous pas qu'il serait
opportun que la chose fut indiquée spécifiquement
dans l'ordre du jour ?

Il suffirait pour cela d'amender la règle
39 du Conseil en y ajoutant, après les mots "avis de
motion", les mots "questions de privilège", et la règle
52, en y remplaçant les mots "elle sera immédiatement
prise en délibération", par les mots "elle sera prise
en délibération immédiatement avant l'étude des affaires
énumérées au verso de l'ordre du jour".

J'ai cru bon de vous faire cette suggestion
dans le but de faciliter la procédure au Conseil.

Veuillez me croire, Messieurs,

Votre bien dévoué,

LE MAIRE,

Son Honneur le
Maire

Recommandant pour
certains règles du
Conseil Souverain amé-
ricain

Scruin au Conseil
Le 19 décembre 1924.

archives.

NOUS NE PROTEGERONS PAS LES COULISSIERS, DIT M. DESROCHES

Le Canada 11 août 1925

Les échevins réactionnaires font le jeu des coulissiers dont nous refusons de subir l'influence, déclare l'échevin A.-A. DesRoches. — Une administration saine et honnête de 35 membres est presque impossible, dit-il.

"Il serait impossible d'avoir une administration saine et honnête avec un système qui abandonnerait toute l'administration entre les mains de trente-cinq échevins et ceux qui actuellement préparent la lutte au comité exécutif, sont ceux-là même qui voudraient nous voir protéger les anciens coulissiers de l'hôtel de ville, chose que nous ne ferons jamais. Ce sont ces coulissiers qui sont en arrière du mouvement et nous les attendons; nous sommes prêts à leur faire face". Tel est en résumé ce qu'a déclaré, hier après-midi, l'échevin Alphonse-Avila DesRoches, membre du comité exécutif municipal, au sujet du mouvement qui se dessine présentement contre l'administration de la cité.

"Nous ne craignons personne, de déclarer l'échevin DesRoches; d'ailleurs, les faits de notre administration sont là et l'expérience est avec nous, car elle a démontré que le présent système a donné d'excellents résultats.

"J'admets que tous les systèmes sont bons avec de bons hommes, mais peut-on facilement imaginer une administration saine et honnête composée de trente-cinq échevins, que ce soit des commissions ou autrement?"

"Le mouvement qui se fait en ce moment provient d'un bien petit groupe; tous les échevins bien pensants, et ils sont la grande majorité au conseil, sont avec nous parce qu'ils sont convaincus que l'administration va bien. Ceux qui veulent faire tout le tapage, sont trois ou quatre personnages qui voudraient nous imposer ces coulissiers que l'on avait toujours dans les jambes autrefois à l'hôtel de ville, et derrière ces gens se trouvent les coulissiers eux-mêmes qui organisent tout le mouvement. C'est de là que part la lutte dont on parle, mais nous ne les craignons pas et nous leur dirons ce qu'il faut leur dire en temps et lieu, au vu et au su de tout le public. Qu'ils se moquent et nous serons prêts à leur faire face. C'est encore le même groupe qui a fait le tapage sur le dos du comité exécutif quand il s'est agi de l'enquête de la police. On ne nous forcera pas à favoriser certains personnages au détriment du reste du public. Nous les connaissons ces mécontents; c'est encore un de ceux-là

qui, tout récemment, voulait nous obliger à accorder un contrat à un particulier de ses amis bien que sa soumission fut plus élevée que d'autres. Il critique depuis ce temps, mais cela ne nous empêchera pas de conserver l'attitude que nous avons toujours adoptée et qui est dans l'intérêt du public: celle d'accorder les contrats aux plus bas soumissionnaires, sans plus de considération pour les amis que pour les autres. Il en a été de même quand il s'est agi d'acheter de l'asphalte, alors qu'on a voulu nous forcer de l'acheter à prix beaucoup plus élevé d'un particulier quand nous pouvions l'obtenir à beaucoup meilleur marché d'autres.

"Ce n'est pas tout; je connais encore de ces échevins mécontents qui ont remué ciel et terre pour amener l'administration à exproprier la rue Hochelaga au coût de \$145,000. Je me suis opposé à la chose, malgré les critiques, et il est arrivé depuis qu'au lieu de payer \$145,000, nous ne paierons que \$30,000, soit \$115,000 de réduction. Qu'ont-ils à dire maintenant pour leur défense, ces échevins mécontents?"

"Il y a bien d'autres cas pour démontrer la futilité des attaques qui nous viennent de ce petit clan. Un certain échevin a dénigré publiquement le système actuel. Pourtant, qui a rétabli les finances de Montréal? Est-ce ce système ou ses prédecesseurs? Comment se fait-il que Maisonneuve a pu obtenir cette année de faire réduire le taux de sa taxe foncière au même taux que celui de Montréal? C'est grâce au système que l'on dénigre tant que Maisonneuve a pu obtenir cette réduction et je n'hésite pas à dire que cette ancienne municipalité aurait encore attendu bien longtemps si ça n'avait pas été du système actuel.

"Mais tous ces gens font beaucoup plus de bruit que d'actions et n'ont pas la sympathie du conseil en général. La preuve, c'est que plusieurs échevins convoqués à leur assemblée de la semaine dernière, n'ont seulement pas pris la peine d'y aller. Ce mouvement est un feu de paille destiné à mourir comme ceux que l'on a tentés auparavant. Mais en attendant, nous sommes prêts à leur faire face; qu'ils commencent la lutte quand ils voudront, en septembre, en octobre ou quand ils voudront, nous les attendons."

LE CONSEIL SE PRONONCE EN FAVEUR DU DOUBLE MANDAT

Les membres du conseil approuvent en principe le double mandat comme échevin et député à la Législature. — Ils refusent le droit de vote aux femmes séparées de biens. — Le boulevard Pie IX. — Opposition pour le chemin Côte-des-Neiges.

Plusieurs questions de prime importance ont été décidées par la Commission de législation à sa réunion d'hier après-midi. La première avait trait au double mandat pour Québec. La Commission s'est prononcée contre le vote des femmes séparées de biens, contre le bill de certains propriétaires au sujet du pavage du chemin de Côte-des-Neiges et contre la demande de l'échevin Schubert de modifier les limites du quartier Saint-Louis. Elle s'est par contre déclarée en faveur du double mandat pour les échevins, en faveur de la carte d'identité et du projet de loi de loi 82, pour les passages. Au sujet de ces deux dernières questions, il y eut discussion au conseil dans d'autres colonnes. L'échevin Desroches a aussi parlé, non point au sujet du double mandat Pie IX, mais qu'à la demande de l'échevin Lacombe, la Commission a déclaré de nouveau favorable pour le conseil municipal.

La loi sur les passages des rues et, par exemple, le cas du boulevard Pie IX, ne se fait pas attendre. On sait que l'échevin Desroches a déjà fait un rapport.

VOIE DES FEMMES

La proposition de loi sur le droit de vote aux femmes séparées de biens, a été votée par 21 contre 7.

Quand la Commission de législation a été saisie de la proposition de loi sur le droit de vote aux femmes séparées de biens, elle a été avisée que la Commission de législation municipale avait déjà étudié l'importance de ce problème. Elle a été avisée de la loi de fait que toute femme séparée de biens n'est pas considérée comme propriétaire et qu'elle n'a pas le droit de vote. Elle a été avisée que la Commission de législation municipale avait déjà étudié l'importance de ce problème.

La proposition fut soumise à l'assemblée, quelqu'un suggéra d'en différer l'étude et l'échevin Lacombe proposait de voter la loi sur le double mandat d'abord, mais l'échevin Tremblay s'opposa, déclarant que le conseil n'était pas prêt à discuter la demande de cette nature. Il fit une proposition à l'assemblée de la demande. On vota d'abord le vote à main levée sur cette proposition avec un résultat de 11 contre 9, mais, un autre vote pris, par écrit aussitôt après donna un résultat de 21 contre 7 en faveur de la proposition de l'échevin Tremblay à l'effet de rejeter la demande.

LE DOUBLE MANDAT

La question du double mandat était soulevée que l'ag. de Commerce qui déclarait être opposé à la chose. Après la lecture de la communication à cet effet, l'échevin Tremblay présenta une motion à l'effet d'amener les échevins à se prononcer contre le double mandat.

L'échevin Brodeur fut d'avis de faire la chose à la discussion précédente, tandis que l'échevin Lacombe s'opposait par un vote de 21 contre 7. Le débat que l'on devait faire à Montréal les mêmes privilèges qu'ont les autres villes. Il mentionna en passant que l'échevin Tremblay était bien président de la Société Saint-Jean-Baptiste et que cela ne nuisait pas à son mandat d'échevin.

L'échevin Sansregret proposa alors de différer la question de l'ordre du jour, ce qui fut accepté et approuvé par un vote de 21 contre 7. A la fin de la séance, l'échevin Lacombe revint à la charge, mais après une motion en sens contraire, l'ordre du jour fut voté.

Que le conseil se déclare en faveur du principe qu'un représentant municipal puisse exercer le double mandat de député à la Législature, par un vote de 21 contre 7. Le conseil se trouva à l'expiration des députés fédéraux et aussi les membres du comité exécutif. Cette motion fut adoptée par tous

les membres, sauf par l'échevin Tremblay qui se déclara dissident.

POUVOIRS DU CONSEIL

Une proposition de l'échevin Lacombe avait pour but de forcer le comité exécutif à faire rapport, dans les quarante jours à quand il s'agit d'une demande approuvée par la majorité de tous les membres du conseil.

Qu'une clause soit ajoutée au bill de la Cité présentement devant la Législature, à l'effet de remplacer le mot « section » du paragraphe 1 de la section 216 de la loi 62 Victoria, chapitre 18, telle qu'insérée par la loi 11 George V, chapitre 112, et la loi 11 George V, chapitre 92, section 1, par le mot « quartier ».

Toute matière qui est de la juridiction du conseil, sauf les cas où il est autrement prescrit, doit être soumise au comité exécutif pour rapport au conseil et, si la résolution du conseil sur cette matière a été adoptée, le rapport doit être fait dans les quarante jours de la date de l'assemblée du conseil au conseil municipal.

Le conseil municipal a voté par 21 contre 7 en faveur de la proposition de l'échevin Lacombe.

LE QUARTIER SAINT-LOUIS

L'échevin Schubert demandait l'insertion dans le bill de Montréal une clause à l'effet de modifier les limites du quartier Saint-Louis, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Georges de façon que :

1. — Le quartier Saint-Louis soit borné par les rues Sherbrooke, Saint-Denis, l'avenue Duluth, le boulevard Saint-Laurent, la rue Rachel, la rue Boissière, les avenues du Parc et de l'Église et la rue Saint-Urbain;

2. — Le quartier Saint-Jean-Baptiste soit borné par l'avenue Duluth, la rue Lafontaine, la rue Delanoue, l'avenue Mont-Royal, la rue Espérance, la rue Rachel et le boulevard Saint-Laurent;

3. — Le quartier Saint-Georges soit borné par le fleuve Saint-Laurent, la rue Saint-Sulpice, la Place d'Armes, la rue Saint-Alexandre, la rue Saint-Catherine, la rue City, l'avenue de la rue Sherbrooke, la rue Saint-Urbain, l'avenue des Pins, la rue de la Montagne, la rue Saint-Antoine et la rue McGill.

M. Schubert explique que, sans vouloir soulever une question de race, il veut cette demande pour être en état de mieux représenter la population qui compose son quartier. Il y eut aussitôt plusieurs protestations. L'échevin Tremblay soutint que ce serait établir un principe dangereux. L'échevin Lacombe cita le cas du quartier Saint-Joseph, dont les deux tiers sont composés de Canadiens-français et qui est représenté depuis dix ans par un Irlandais à la satisfaction de tous. Il n'a jamais été question de race, dit-il, dans l'administration de Montréal. L'échevin Sansregret proposa alors de remettre la question à une autre année avec l'intention d'étudier un projet de redistribution de tous les quartiers, ce qui fut accepté par la Commission, et la demande de l'échevin Schubert fut abandonnée.

LE BOULEVARD PIE IX

Les travaux proposés sur le boulevard Pie IX, entre le boulevard Rosemont et les limites de la cité, entraînent une longue discussion. L'échevin Desroches demandait ce qui suit :

« Que la clause suivante soit insérée dans le bill de la Cité, présentement devant la législature provinciale :

« La cité est autorisée à exécuter, par résolution du conseil, un projet de comité exécutif, que les travaux de la répartition du coût des travaux permanents qui seront exécutés sur le boulevard Pie IX, entre le boulevard Rosemont et les limites nord de la cité ne soient mis en vigueur conformément aux dispositions de la charte que dans dix (10) ans à compter de la date de l'annulation desdits travaux et que l'intérêt sera à la charge de la cité jusqu'au jour où lesdits travaux de répartition seront ainsi mis en vigueur. »

Il est cependant entendu que l'exemption mentionnée dans la charte précédente ne s'appliquera qu'aux terrains appartenant à M. J.N. Drummond et à MM. Blanchard et Lacombe, ayant front sur le boulevard Pie IX dans les limites mentionnées. Toute partie de ces terrains sous option pour un terme de plus de douze mois ou loués pour un terme de plus de douze mois aura droit de rachat ainsi que toute partie sous promesse de vente pourra être immédiatement taxée pour les travaux exécutés sur ledit boulevard et les rôles de répartition pourront être mis en vigueur pour ces parties seulement.

Il est aussi compris que l'exemption ci-dessus mentionnée ne créera des questions autant que les propriétés actuelles ne vendront et n'acquiescent les propriétés achetées à aucune partie d'elles et quant à toute partie vendue (mais en ce qui concerne cette partie seulement) l'acte exemptionnaire sera à compter de la date de la vente ou aliénation.

L'échevin Desroches expliqua que c'était la seule procédure à suivre si l'on ne voulait pas ruiner certains propriétaires. L'échevin Lacombe voulut avoir de nouvelles explications et M. Desroches demanda au principal intéressé, l'échevin Drummond, de se prononcer. Celui-ci dit que la question était en suspens depuis 1910 et qu'il la verrait se régler avec satisfaction.

L'échevin Jarry demanda d'insérer dans la demande les rues Pariseau, Saint-Hubert et l'avenue du Parc. Quant à la rue, dit-il, est semblable au quartier de l'échevin Lacombe demandant de décider la première demande d'abord. C'est ainsi que ce demandeur l'échevin Giguère, qui fit remarquer que l'ouverture du boulevard Pie IX était absolument nécessaire. L'échevin Lacombe appuya à son tour la demande de l'échevin Jarry, et à la fin la plupart des échevins prirent part à la discussion. Finalement, la demande de l'échevin Desroches fut approuvée et l'on décida de préparer une autre résolution dans laquelle on pourra insérer les rues que l'on veut faire ouvrir.

CHEMIN COTE-DES-NEIGES

Par leur bill qu'ils viennent de soumettre à la Législature, les propriétaires riverains du Chemin de

Côte-des-Neiges demandent que le pavage de cette rue soit mis à la charge de la cité.

Ils ont devant le conseil un rapport du comité exécutif à l'effet d'autoriser la cité à prendre les mesures nécessaires pour le pavage de ce bill.

La lecture du rapport eut aussitôt une opposition levée de la part de l'échevin Desroches qui dit que la situation de pavage de ce quartier, qui, dit-il, seront pavés à la ruine si on les laisse à payer ce pavage. Dans plusieurs cas le coût du pavage est évalué à l'évaluation des terrains. L'annexion à l'annexion de Côte-des-Neiges, déclarant que quand cette annexion fut annexée, elle n'avait pas été faite et que l'une des conditions de l'annexion était que le pavage soit fait aux frais de la ville de Montréal. Il demanda à la cité de ne pas payer deux poids et deux mesures, car les endroits concernés, ce qui est le cas de l'échevin Brodeur, ne s'annexent qu'il n'en était pas ainsi.

L'échevin Desroches proposa alors de retourner le rapport au comité exécutif, dans le but de faire aucune entrave à la demande des propriétaires intéressés devant la Législature.

En faveur de la proposition, les échevins Turcot, Lacombe, Lavoie, Vanlanouet, Savard, Tremblay, Watson, Desautels, et Lacombe.

Contre la proposition, les échevins Brodeur, Desroches, Lacombe, Lavoie, Vanlanouet, Savard, Turcot, Watson, Desautels, et Lacombe.

La communication fut renvoyée à la séance suivante.

En attendant la séance suivante, l'échevin Brodeur, qui est le principal intéressé, avait terminé son rapport pour cette année.

LES REACTIONNAIRES NIENT FAIRE LE JEU DE QUELQU'UN

Le Canada 11 août 1925

Le clan des réactionnaires du conseil n'en voudrait pas au mode d'administration, mais aux têtes de l'administration. — Ils se déclarent indépendants des anciens coulissiers de l'hôtel de ville. — Le mouvement se précise.

Le mouvement parmi les réactionnaires du conseil municipal pour entrer en lutte avec le comité exécutif, se précise quelque peu. Il a été possible d'apprendre hier que quatre échevins ont assisté à la réunion de la semaine dernière, tandis qu'un autre s'était fait représenter. La réunion fut tenue mardi soir dernier et une autre réunion aura lieu cette semaine même. Un comité provisoire est formé, qui est chargé d'organiser la lutte dont le premier coup de clairon sera sonné au cours du mois de septembre à la réunion du conseil municipal.

Ceux qui ont admis faire partie du clan, nient catégoriquement faire le jeu des anciens coulissiers de l'hôtel de ville. Ils déclarent même n'avoir aucune relation avec un certain clan qui faisait partie du mouvement qui amena l'enquête de la police, l'an passé. Ils affirment aussi n'avoir nullement l'intention de vouloir faire modifier le système actuel d'administration. L'idée d'instituer un système de commissions combinées avec un comité exécutif, proviendrait d'un autre groupe d'échevins qui veulent se défaire de la présente administration.

Les autres réactionnaires sont satisfaits de la cédule B, telle qu'elle existe ; ce qu'ils désirent, c'est de changer les têtes dirigeantes. C'est le but même du mouvement entrepris. Ils tenteraient non seulement la défaire des cinq commissaires actuels, mais un balayage général au conseil. Il n'y aurait que quatre ou cinq échevins qui trouveraient grâce devant eux ; tous les autres seraient destinés à une honteuse défaite, même dans les quartiers ouestiers.

Ce qui démontre bien que la lutte est dirigée contre les têtes de l'administration, est qu'un candidat a dé-

jà été choisi pour briguer les suffrages dans le quartier Ville-Marie aux prochaines élections municipales qui auront lieu le 7 avril 1926. Bien que le nom de ce candidat soit tenu dans le plus grand secret, on a pu savoir que c'est un avocat qui a son bureau rue St-Jacques et qui n'a jamais fait de politique municipale, provinciale ou fédérale. Le quartier Ville-Marie est représenté actuellement par l'échevin J. A. A. Brodeur, président du comité exécutif.

Les reproches que l'on fait aux échevins que l'on a marqués d'avance du sceau de la défaite, sont divers. A certains, on les blâme d'avoir acceptés des automobiles de compagnies ou de particuliers ; à d'autres, on leur reproche d'avoir fait preuve de trop de mollesse devant le comité exécutif, tandis que d'autres sont discrédités d'une façon ou d'une autre.

Jusqu'à présent, un échevin a été choisi pour servir de porte-parole au clan de ces réactionnaires dans les délibérations du conseil. Le nom de cet échevin fut déjà mentionné plusieurs fois dans un autre mouvement. C'est lui qui a la charge de conduire le bal parmi ses collègues.

Les organisateurs du mouvement prévoient que quand la masse des échevins se seront rendu compte de l'ampleur de leur mouvement, ils tenteront de s'y coller pour faire leur coup d'élection, mais qu'il sera trop tard pour dissimuler leur volte-face.

Dans les cercles administratifs municipaux, on attache peu d'importance au mouvement, mais on en parle beaucoup dans les milieux ordinaires de l'hôtel de ville où l'on se demande avec intérêt de quelle façon va se déclencher au mois de septembre la lutte qui se prépare.

PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES
DÉLIBÉRANTES

par Victor Morin, L.L.D.

Cette synthèse qui a nécessité de longues et patientes recherches dans la compulsions de lourds bouquins a pour but de mettre à la portée de tous, les règles nécessaires à la bonne tenue des réunions constituées en assemblées régulières. Ces règles établies par des lois et des coutumes auxquelles l'auteur a ajouté ses observations personnelles qu'autorisaient sa longue expérience et sa parfaite compétence, sont groupées de façon concise, et permettront à tous ceux qui s'intéressent à des organisations, associations ou groupements quelconques de se renseigner sur les points indiqués dans « Procédure des Assemblées délibérantes » qui leur assureront les connaissances requises pour assister ou présider dignement à ces réunions.

L'auteur a apporté dans cet ouvrage un grand souci de clarté et de précision. Une telle simplicité dans la forme que le débutant le moins averti comprendra tout de suite à observer et la conduite à tenir, durant une assemblée.

Ce traité est divisé en quatre parties : *Première partie* : Organisation corporative — La manière de procéder à l'organisation d'une association — Son fonctionnement — la signification exacte des termes à em-

ployer. *Deuxième partie* : Conduite des délibérations — Liberté, limitée à leurs prérogatives, accordée aux membres dans les délibérations — Leurs droits, devoirs et privilèges — Le rôle du président, vice-président et du secrétaire — Le décorum nécessaire dans les débats. *Troisième partie* : Ordre de priorité des propositions — Dans une assemblée, les propositions soumises doivent parfois être énoncées dans un ordre défini d'avance. Cependant, des raisons particulières peuvent permettre d'en intervenir le rang, mais en se soumettant aux règles qu'on trouvera dans ce traité. *Quatrième partie* : Dispositions d'exception. « Toute règle générale souffre des exceptions, la procédure parlementaire n'en est pas exempte », écrit M. Morin. L'auteur accorde à cette partie une attention spéciale.

En vente chez l'éditeur : la Librairie d'Action Canadienne-Française, Limitée, 1206 est, rue Craig, Montréal. Prix : \$2.00.

PRIERE

Conseil municipal de Montréal

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil municipal de la Cité de Montréal, tenue le vendredi

23 avril 1926.

MOTIONS:

20.- Sur la proposition de l'échevin Poulin, Appuyée par l'échevin Emond, il est

RESOLU: Que les règles 3 et 4 du Conseil soient remplacées par les suivantes:

"3.- L'heure de l'assemblée arrivée et aussitôt qu'il y aura quorum, le maire prendra le fauteuil et récitera à haute voix la prière suivante:

O Dieu éternel et tout-puissant, de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par qui les rois règnent et font les lois justes, nous voici assemblés en votre présence pour adopter des mesures destinées à assurer la bonne administration de notre ville.

Accordez-nous, nous vous en supplions, Dieu de miséricorde, de ne désirer que ce qui est conforme à votre volonté, de le rechercher avec prudence, de le connaître avec certitude, et de l'accomplir pleinement, pour l'honneur et la gloire de votre nom et le bonheur de notre patrie. Ainsi soit-il.

Il ouvrira ensuite la séance.

Pendant la lecture de cette prière, tous les membres du Conseil, le Greffier et ses assistants, les représentants de la presse, ainsi que les messagers du Conseil se tiendront debout, et personne ne pourra pénétrer dans la salle du Conseil pendant cette lecture."

"4.-

Dans le cas où le Maire ne serait pas présent en deça d'un quart d'heure après l'heure fixée pour l'assemblée ou que, étant présent, il désirerait quitter le fauteuil, le maire-suppléant le remplacera ou, en l'absence de ce dernier, le doyen des membres du Conseil présents appellera de son siège l'assemblée à l'ordre jusqu'à ce qu'un président soit choisi, lequel prendra le fauteuil et, après avoir récité la prière mentionnée dans la règle précédente, présidera jusqu'à l'arrivée ou le retour du Maire ou du maire-suppléant."

ARCHIVES MUNICIPALES
MONTREAL

MUNICIPAL ARCHIVES

22 avril 1953 R.

"4a.-

Les règles 3 et 4 ne s'appliqueront pas en autant que la prière y mentionnée est concernée, aux séances d'inauguration du Conseil, non plus qu'à certaines autres séances d'un caractère particulier ou le public serait admis d'avance dans la salle du Conseil."

Extrait: CONSEIL
Procès-verbaux
Vol.P.P.2, pages 127-129.

ARCHIVES MUNICIPALES
MONTREAL

MUNICIPAL ARCHIVES

22 avril 1953 D.

Voir aussi:

12, 202^a

3^e série

Conseil

Rapports & dossiers.

STAR

10 FEV 1934

ALDERMEN WANT MORE ROOM AT CITY HALL

Complaint To Be Lodged With Executive

Aldermen are protesting to the Executive against "being frozen out" of the city hall. When the city hall was planned rooms were set apart for aldermen in which they might receive their constituents. Originally, there were three such rooms on the main floor. Gradually, however, the rooms have been diverted to other purposes.

Three aldermen today addressed a complaint to the Executive asking that some room be set apart in which aldermen might confer among themselves, or with their constituents.

The three aldermen, representing the administration, opposition and independent groups in council, who will present the petition to the Executive are Ald. P. Deguire, Ald. L. Trepanier and Ald. G. Lalancette.

PRIERE A RECITER AVANT LES DELIBERATIONS DES
SEANCES DU CONSEIL

-O-O-O-O-O-O-O-O-

O Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par qui les rois règnent et font les lois justes, nous voici assemblés en votre présence pour établir des règlements destinés à faire le bien et la prospérité de notre paroisse. Accordez-nous, nous vous en supplions, Dieu de miséricorde, d'observer dans nos délibérations, les principes de la charité, de ne désirer que ce qui est conforme à votre volonté, de rechercher le bien avec prudence, de le connaître avec certitude et de l'accomplir parfaitement pour l'honneur et la gloire de Votre Saint Nom, le bonheur de notre paroisse et de ses concitoyens. Ainsi soit-il.

Vu et approuvé, Montréal 20 juillet 1932.

X Em. A. Deschamp,
N. Ev. de Thénosis.
Aux. de Montréal.

Prière publiée dans les Semaines Religieuses
de Québec et de Montréal, en juin et juillet 1932.

*copie d'après une carte imprimée
par Thérien Frères, vers 1933, 1934.*

*Une prière, à lire au Conseil municipal
fut introduite par le maire
Maurice Le 11 mai 1926*

*Prière au govt. de Québec.
Voie :
Gouvernement provincial
Stat. administratives
archives municipales*

CENTIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE, LE
5 JUIN 1833, SOUS L'EMPIRE DE LA PREMIÈRE
CHARTRE OCTROYÉE À LA

CITÉ DE MONTRÉAL



HÔTEL DE VILLE,

MONTRÉAL, 31 MAI 1933.

MONSIEUR,

VOUS ÊTES PRIÉ D'ASSISTER À UNE ASSEMBLÉE
SPÉCIALE DU CONSEIL, QUI AURA LIEU DANS LA SALLE
DUDIT CONSEIL, À L'HÔTEL DE VILLE, LE LUNDI,
CINQUIÈME JOUR DE JUIN PROCHAIN, À ONZE HEURES
PRÉCISES DE L'AVANT-MIDI, CONVOQUÉE PAR SON
HONNEUR LE MAIRE, POUR PRENDRE EN DÉLIBÉRATION
L'ORDRE DU JOUR QUI SUIT.

J.-ÉTIENNE GAUTHIER,

GREFFIER DE LA CITÉ.

NOTE : Cette assemblée sera précédée, à dix heures et demie, du
dévoilement par Son Honneur le Maire, à l'extérieur de
l'hôtel de ville, d'une plaque érigée à la mémoire du premier
maire de Montréal, et sera suivie d'une réception au château
de Ramezay.

ORDRE DU JOUR

MOTION

De messieurs les échevins Trépanier et O'Connell. — A l'effet de consigner aux procès-verbaux le dévoilement d'une plaque érigée à la mémoire du premier maire de Montréal.

Allocutions sur les progrès de Montréal pendant le siècle dernier par le leader du Conseil, monsieur l'échevin Trépanier, et l'un des membres de langue anglaise, monsieur l'échevin Weldon.



CHAPITRE 41

Loi concernant la fonction de juges de paix des membres
des conseils municipaux

(Sanctionnée le 15 mars 1933)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil
législatif et de l'Assemblée législative de Québec, dé-
crète ce qui suit:

1. L'article 66 de la Loi des cités et villes (Statuts S. R., c. 102,
refondus, 1925, chapitre 102,) est remplacé par le sui-
vant: a. 66, remp.

"66. Le maire est d'office juge de paix durant l'exercice
de sa charge, dans les limites de la municipalité, sans être
tenu de prêter les serments requis des juges de paix. Maire juge de
paix d'office.

Il est compétent à entendre et décider les causes dans
lesquelles la municipalité ou ses officiers sont parties in-
téressées. Compétence.

Les échevins sont d'office juges de paix pour la récep-
tion des serments seulement, durant l'exercice de leur
charge, dans les limites de la municipalité, sans être
tenus de prêter les serments requis des juges de paix." Échevins
juges de paix
d'office.

2. L'article 86 du Code municipal est remplacé par le
suivant: C. M., a. 86,
remp.

"86. Le maire est *ex officio* juge de paix pendant
l'exercice de sa charge, dans les limites de la municipali-
té où il exerce ses fonctions, sans autre qualité et sans
être tenu de prêter les serments requis des juges de paix. Maire juge de
paix d'office.

Il est incompétent à entendre et décider les causes
dans lesquelles la corporation ou ses officiers sont parties
intéressées. Incompétence
dans certains
cas.

Les conseillers sont *ex officio* juges de paix pour la ré-
ception des serments seulement, durant l'exercice de leur
charge, dans les limites de la municipalité où ils exercent
Conseillers
juges de paix
d'office.

leurs fonctions, sans autre qualité et sans être tenus de prêter les serments requis des juges de paix."

Dispositions applicables.

3. Les dispositions de l'article 66 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus, 1925, chapitre 102,) tel que remplacé par la loi 23 George V, chapitre 41, section 1, s'appliquent à toutes les cités et à toutes les villes, et celles de l'article 86 du Code municipal, tel que remplacé par la loi 23 George V, chapitre 41, section 2, s'appliquent à toutes les autres municipalités, nonobstant les dispositions à ce contraires qui peuvent être édictées dans les lois particulières qui peuvent régir ces cités, villes ou municipalités."

Entrée en vigueur.

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

ALDERMEN SICK OF ERRAND BOY'S ROLE

Group Preparing to Demonstrate They Have Heads as Well as Feet

CAUCUSES ON THEIR OWN

Plan to Thresh Out Means to Smash Crisis, Provide Work, Make Montreal Bill, Etc.

6 juil 1934

Aldermen are sick of being "a bunch of errand boys."

Willing to undertake all the little jobs they have to do for their wards, a group of them is preparing to demonstrate that they have heads as well as feet; and what is being talked over is a movement for members of the City Council, without waiting summons from mayor or Executive Committee, to hold a series of caucuses at which they would air their views on how to smash the crisis, how to end unemployment, how to make up a Montreal Bill, and kindred subjects.

Some weeks ago, there filtered into aldermanic ears this ukase: "You aldermen, you were elected to look after your wards. General administration is primarily the work of the Executive and the mayor."

It didn't set well.

There is no "felling" over the situation. But there are ward men, especially from the eastern sector, who say that whatever the drift of the elected representative in recent years, the city charter intends that a member of the City Council shall do something besides running himself thin trying to put this one or that one to work, staying off water tax bills and blindfolding the other eye of Justice for the benefit of lawless motorists who run foul of the traffic police.

Sarcastic smiles, according to what is coming out of some wards, have this addition: "Useful as an alderman."

That is just why some members of Council have made up their minds that Mayor Houde has enough for three men with his bouts in the international finance ring, that the Executive Committee has enough for two and a half years in trying to divide up the leaves and fishes of aldermanic patronage, and that it is up to the rank and file, now languishing in Room 117 City Hall, to start their own debates, informal as on any caucus if you wish, but with the object of threshing out a series of topical problems, reaching decisions then telling the Executive Committee:

"This is what we want."

If, as one Councilman put it yesterday, the alderman has degenerated into nothing more than an errand boy in his ward and a voting machine in Council, then the charter should be changed. But the same man insisted that people who despise the job of an alderman should take his functions for a week or two and he would quickly find that the mass of the people turn to—and, if necessary, blame—not the mayor, not the Executive, but the man from the ward.

And that is at the bottom of the existing move for action.

ALDERMEN DEMAND PEEK AT EXECUTIVE SESSIONS' MINUTES

Prepare Motion Demanding Copies for All Members of Council

OLD FIGHT IS RENEWED

Desire to Know What Patronage Is Handed Out Believed to Be Behind New Move

31 October 1934

Younger members of City Council are preparing a motion requesting that the Executive Committee arrange to distribute to each of the thirty-five members a copy of the minutes of each meeting of the committee of five.

Plans were being laid yesterday to bring forward this motion at the next meeting of Council; but at that time it was not known Council will meet Saturday morning and the lobbying being done to range strength behind the proposition may not be complete for this week.

The all-consuming desire of the rank and file alderman to know what goes on behind the closed, and oft-times locked, doors of the Executive Committee session chamber is at the bottom of the move. And, it was hinted in some circles yesterday, the desire of a group above all to know just what the present administration is doing in the way of patronage among personnel is not without its influence at the moment.

All this may appear very innocent. But ever since there was an Executive Committee in 1921, this question of the Executive minutes has been the reason for fight after fight. The late Ald. J. A. A. Brodeur, scornfully refused a demand that he open the minutes to the rank and file to the extent of sending them copies — though any alderman has the right to glance over the minutes under the eye of the official charged with keeping them. The difference? An alderman cannot do much in just looking at the minutes; but if he took them home, he could as easily turn them over to the press and in that way, the private meetings of the administration would lose their prized privacy.

FORMER MOVE DIED.

When Ald. A. A. DesRoches was president of the Executive from 1927-29, another move was made to tear open the Executive minutes. It died stillborn.

Little was heard of this in the days when the first Houde administration was in office for the reason that a back bencher could go upstairs and sit all through any Executive Committee meeting he

liked. The Committee was more open than it had ever been before, especially when Ald. J. Allan Bray was sitting in the president's chair.

When the Gables regime came to town in 1932, things changed. No alderman was turned out, but many of the Councilmen complained there was a "do-your-business-and-get-out" air about the place, and that led to the murmurings that, under the present city charter an "ordinary" alderman is a great fellow until he has elected an Executive. Then he can stroll the corridors and study the whiskers of Montreal's former mayors.

It all comes back to the same thing. There are five Executive Committeemen. There are thirty-five aldermen. All want to sit in five seats, except those sitting in other ringside fauteuils.

12 décembre 1934
"Personne ne comprend!"

Il s'est produit hier, en séance du comité plénier, un incident qui n'était nullement de nature à éclairer les échevins sur les problèmes inextricables confiés à leur jugement — la salle des délibérations fut soudainement plongée dans l'obscurité. Quelqu'un ou quelque chose avait interrompu le courant d'électricité, et l'on vit des crânes poils luire sous les faibles rayons de clarté que tamblaient les vitraux colorés, pendant que les conseillers imperturbables (comme seuls peuvent l'être des échevins) continuaient le débat.

Pourtant non. Pour être franc, on ne saurait dire que les échevins ont laissé passer cet incident sans le commenter. Ainsi, M. Dupuis s'empressa de crier, dans l'obscurité:

— Je prierais le président de lire le paragraphe 22, page 11.

D'autres disaient: "Du choc des idées jaillit la lumière", ou encore "Lux Plati!" — mais ce ne fut pas long; on se mit bientôt à discuter sérieusement dans le noir.

Cela dura quelque cinq minutes, et juste au moment où M. Joseph Monette proposait l'ajournement parce qu'il préférerait qu'on siègeât "au grand jour"—la salle fut inondée d'une lumière éclatante.

Il était temps. Car les échevins avaient grandement besoin de lumière hier. A un moment donné aucun d'eux ne semblait comprendre tel paragraphe du bill dont le texte leur paraissait insaisissable. Le maire ne craignit pas de dire: "Personne ne comprend. Il doit certainement y avoir quelque chose". En fait, les avocats étaient les seuls à pouvoir comprendre! Plus tard, c'est M. Dupuis qui s'en prit à "la phraseologie" du bill. Dans le premier cas, l'article qui prêtait à confusion fut biffé du bill (cf: heure de fermeture des saions de coiffure), et dans le second, il fut adopté (permis de bicyclettes). On lira plus loin un sommaire du bill.

Un homme courageux:

L'échevin Pharand...

29 déc 1934

"L'Esprit des Lois"? Chinoiserie légale? Patois du Palais?

Non, c'est pis que tout ça. C'est indéfinissable. Il faut lire. Hier après-midi, une trentaine de doctes conseillers municipaux ont écouté, mi-ahuris, mi-amusés, M. J.-A.-A. Pharand, échevin de S.-Paul, lire avec le plus grand sérieux le texte suivant:

Proposé par l'échevin Pharand, appuyé par l'échevin Riel:

Que la clause suivante soit insérée dans le bill que la Cité doit présenter à la prochaine session de la Législature provinciale:

"L'article 5 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par les lois 7 Edouard VII, chapitre 61, section 1; 8 Edouard VII, chapitre 65, section 1; 9 Edouard VII, chapitre 81, section 1; 1 George V (1910), chapitre 48, sections 1, 2 et 3; 1 George V (1911), chapitre 60, section 2; 2 George V, chapitre 56, sections 1 et 31; 3 George V, chapitre 54, section 1; 4 George V, chapitre 73, section 2; 7 George V, chapitre 60, section 1; 8 George V, chapitre 84, section 1; 9 George V, chapitre 90, section 1; 10 George V, chapitre 86, section 1; 15 George V, chapitre 92, section 2; 22 George V, chapitre 105, section 2; 23 George V, chapitre 123, section 1, et 24 George V, chapitre 88, section 2, est de nouveau modifiée en biffant le dernier alinéa du sous-paragraphe 4 du paragraphe "h", tel qu'ajouté par la loi 24 George V, chapitre 88, section 2".

Essouffé, presque étourdi, M. Pharand s'assit dans un grand éclat de rires. Chacun le félicitait d'avoir si courageusement tenu le coup.

—Et vous me demanderez ensuite pourquoi nous avons des avocats? questionne le maire.

Des positions à dix ex-échevins

Patrie

Si parfois Concordia est dure pour ses échevins et leur cause bien des soucis, bien des tracas, elle est compatissante pour eux ordinairement, lorsque battus à une élection ils ne savent que faire. Et cela peut se voir aujourd'hui à l'hôtel de ville, par le nombre d'anciens échevins qui occupent divers postes dans le palais municipal.

Ainsi nous relevons entr'autres, les noms des ex-échevins Aldéric Lavergne, qui est inspecteur des théâtres; Honoré Emond, qui est inspecteur de la fumée; Roméo Houlté, membre du bureau des évaluateurs; Arthur Vaillancourt, inspecteur de théâtres; A. Chartrand, contremaître de la Voirie; Gordien Ménard, qui est maintenant avocat de la cité; George R. Brunet, qui est au bureau des réclamations; Joseph Mercure, qui est membre du bureau de circulation; J.-B. Saint-Pierre, inspecteur du département des permis; J.-H. Bédard, qui est commis au bureau du chômage et ainsi de suite.

M. Raynault et les caucus

L'échevin de Préfontaine décide de ne plus y soumettre ses motions — L'usage date de quatre ans

8 novembre 1934

Le conseil municipal tiendra une assemblée cet après-midi, sous la présidence de M. le maire Houde.

Les échevins ont tenu un caucus ce matin. On y a discuté s'il faut continuer l'usage établi d'y soumettre les motions, usage qui date d'il y a quatre ans.

M. Adhémar Raynault a décidé de ne plus y soumettre ses motions, désormais, pour les raisons qu'on trouvera plus bas. Quatre ou cinq autres échevins suivraient son exemple.

Il est probable que les motions de M. Raynault seront frappées de "next meeting". Mais M. Raynault a décidé de riposter si on lui inflige ce traitement, et désormais toutes les motions seront ajournées.

M. Raynault déclare que désormais il ne soumettra plus aucune proposition d'importance au caucus échevinal "afin que chacun ait le crédit de ses assertions et porte sa part de responsabilités".

"J'ai toujours été, je suis encore et je serai toujours pour que toute chose se fasse ouvertement, dit M. Raynault. Je comprends qu'il vaut mieux, dans l'intérêt général, que certaines questions de régie intérieure soient débattues privément; mais je ne vois pas pourquoi chacun ne se montrerait pas au grand jour quand un grand problème est en jeu. J'ai vu des conseillers prendre une attitude en entretien secret, pour voter en sens contraire en séance publique du conseil, parce qu'ils se sentaient battus. Entre le "caucus" et la séance publique, ils avertissaient leurs amis que "l'affaire ne marchait pas", et tout était dit.

"J'ai vu aussi, continue M. Raynault, des conseillers damer le pion à l'un de leurs collègues et s'arroger en public le crédit d'une proposition faite en privé par lui. C'est injuste. On a vu l'autre jour le maire et l'Exécutif approuver en "caucus" la radiation d'un paragraphe du règlement de circulation relatif au taxi et la combattre en séance publique. Qu'était-il survenu entre la séance à huis clos du matin et celle de l'après-midi? Je l'ignore, mais je n'aime guère ces changements à vue.

"Rien dans la Charte ne nous oblige à présenter nos propositions d'abord à l'entretien secret. Ce n'est qu'une coutume. On m'a trompé une fois avec cette coutume-là, et j'entends y déroger. Ce paragraphe qu'on avait accepté de rayer dans le règlement du taxi paraît inoffensif. Il stipule que les nouveaux permis seront accordés à ceux qui en ont déjà. Qu'on y pense un peu et l'on verra que cette stipulation est tout à l'avantage de ceux qui ont le plus de taxis. Qu'une compagnie achète les 873 qu'il y a aujourd'hui dans nos rues et, en vertu du règlement, elle seule pourra obtenir de nouveaux taxis, puisque la préférence est accordée à ceux qui détiennent déjà des permis.

"Je ne conspire pas contre qui que ce soit; je ne ferai pas plus d'opposition systématique à l'administration actuelle qu'à toute autre, et je n'entends pas qu'on interprète en ce sens ma décision de ne plus faire de propositions importantes en entretien secret.

Quand M. Bennett, M. Taschereau ou M. Houde font quelque chose qui fait mon affaire, je les approuve de tout coeur. Dans le cas contraire, je prends la seule attitude logique".

Les règlements du conseil municipal seront réétudiés

Le Canada 9 avril 1935

Les conseillers devront poser
leurs questions par écrit
au président

Proposition Biggar

M. Savignac s'est avéré hier encore incapable de suffire à répondre aux multiples questions de MM. Leduc et Raynault. Pour lui donner la chance de ne pas oublier toutes ces "demandes de renseignements" (souvent prétextes à eng...lades), M. Biggar a proposé un amendement aux règlements du conseil, puis, sur la demande de M. Bray, la revision générale de ce règlement.

M. Raynault avait redemandé à M. Savignac une réponse à des questions posées depuis un mois au sujet de la Montreal Tramways et de l'Aqueduc. M. Houde lui répondit qu'il ferait peut-être bien de s'adresser directement aux chefs des services. M. Leduc rétorqua qu'un échevin avait "autre chose à faire", que les conseillers étaient censés se renseigner auprès de l'Exécutif, qu'à son tour les chefs de services doivent informer de tout. M. Raynault cita un cas concret où le chef d'un service l'avait renvoyé, devant tous ses collègues, au président de l'Exécutif.

M. Leduc pria M. Savignac de lui dire si les machines comptables avaient eu tous les résultats qu'on en attendait. Le président de l'Exécutif lui promit un rapport de M. Philie à ce sujet.

M. Biggar fit alors sa proposition qui rallia tous les suffrages. Celle-ci visait à obliger les conseillers à poser leurs questions par écrit au président de l'Exécutif.

Executive Head Refutes Charge Against Aldermen

Savignac Says Councillors Do Not Retire Wealthy After Serving City
Star 15 avril 1935

STRONG exception was taken today by Ald. J. M. Savignac, chairman of the Executive Committee, to assertions made by members of the Board of Trade and especially those attributed to the president, Clinton Henderson. There appeared Saturday morning in a local paper an interview attributed to a member of the Board of Trade alleging that aldermen usually retired after serving the city "richer than they entered."

Le Board of Trade *Le Canada* n'a pas de réponse *13 avril 1935*

Le Board of Trade n'a pas répondu hier au défi du maire de Montréal et de l'échevin Léon Trépanier qui se sont tous deux élevés contre cette corporation d'hommes d'affaire à une assemblée du conseil de ville jeudi soir, alléguant que le Board a bel et bien reçu de l'argent de la ville pour les quelques services qu'il a rendus à la Commission industrielle de Montréal en 1931.

"La réponse à ces allégations toutes gratuites est déjà contenue dans la déclaration que M. Clinton Henderson, notre président, a déjà donnée aux journaux mardi dernier, nous informait hier un membre du conseil d'administration du Board of Trade. Il n'est d'ailleurs pas probable que M. Henderson s'amuse à envenimer la querelle qu'on lui cherche en détournant la question. Quant à la déclaration que M. Camillien Houde a fait sur l'inefficacité du Board en matière municipale, nous laisserons le public juger de cela et déterminer par lui-même si l'association qui groupe les plus importants contribuables de Montréal ne vaut pas mieux que des administrateurs qui sortent rarement pauvres de l'hôtel de ville après un stage de deux ans".

EX-ALDERMEN WORKING

Mr. Savignac takes exception to the assertion stating that there are now 20 ex-aldermen working as city employes in positions paying small or medium salaries, some of them in uniform as inspectors, while, after the last election, three beaten candidates came to the Executive Committee and "begged on almost bended knees" "for jobs to permit them to earn a living."

His statement follows: "As chairman of the Executive Committee, I protest energetically against the allusion, much too harmful, made against members of the city administration as reported last week as coming from members of the Board of Trade, of which Clinton Henderson is president. I dare to believe that the assertions are not accepted by the greater number of the board. Mr. Henderson can hardly criticize the present administration for seeking to tax those who have revenue so as to help those who have none. I wish to add that if, at the end of the aldermanic term, aldermen retire from public life, it is to live modestly in the midst of those who elected them, not in the rich and flowered gardens of Westmount, inhabited by certain members of the Board of Trade. I hope that there may be found at the City Hall some aldermen with longer experience than mine to confound the assertions made allegedly by members of the Board of Trade."

On demande: un échevin *Le Canada* *16 mai 1935*

Pour parodier un mot célèbre: ils sont trente-cinq échevins; nous sommes un million de contribuables, la partie est égale. La ville de Montréal est bien administrée et nous avons le plaisir de payer des taxes.

Le malheur, c'est qu'on ne peut pas toujours compter sur les "sacrés trente-cinq", selon l'expression de la *Gazette*. Par définition, un échevin est d'abord un homme d'affaires. Et souvent de quelles affaires mirobolantes! Toujours est-il que lundi, le 13 mai 1935, les fameux trente-cinq n'étaient plus que dix-sept. Or, il s'agissait de voter un subside de \$346,721.61 et, pour voter les subsides, la charte exige que dix-neuf échevins au moins soient présents.

Grand embarras! "Je compte pour un," dit M. Houde, se mettant humblement au rang des échevins... Mais les trente-cinq n'étaient encore que dix-huit. "Sonnez l'olifant," dit Roland comme à Roncevaux, c'est-à-dire, le maire au désespoir. Et la cloche d'appeler à tous les échos de l'Hôtel de Ville... Mais le dix-neuvième ne se montrait pas... Des personnages importants parcourent les corridors, les bureaux, la cave et le grenier... Le dix-neuvième reste introuvable... A la fin... Gloire à M. Eugène Bélanger qui fut pris au garage, au moment où sa voiture allait l'emporter! Le héros remonta les étages et, stoïquement, fut le dix-neuvième. Nous avons trente-cinq échevins...—H.G.

Mystery of Aldermen's Disappearing Box Cleared

Mal Star — *22 mai 1935*

A MYSTERY that developed at the City Hall over the week-end, and which was kept very quiet yesterday on account of the possible scandal involved, was cleared up this morning, when a missing cash-box was duly returned to the aldermanic caucus room.

The aldermen are in the habit of drinking a certain soft-drink which comes in five cent bottles, as they sit around the caucus table and discuss unemployment, sales tax and whose fire station will be closed next. For a long time it was left to the generosity of the individual aldermen to "pay the treat" turn about.

Then someone came along with a suggestion about distributing cash boxes to small retailers in which to deposit their sales tax, and brought along a model cashbox, with a slot at the top and a door at the back which could be locked and the key held by the Sales Tax inspector.

After it had served as Exhibit A in the sales tax argument, the aldermen decided to stand it on top of the ice-water bottle, and drop their loose cents into it each day. They get a lot of loose cents since the sales tax came into operation. At the end of the week the door is unlocked, and

with good luck enough cents come out to pay for a week's supply of soft drinks.

Saturday morning the box was duly emptied and put back in place. Saturday afternoon it had disappeared. Aldermen had to keep their coppers until Sunday morning. Monday the box was still missing, and the theft was discussed in whispers in many corners.

Yesterday it came back. Someone had hidden it by way of a joke. There was one cent in it.

Fable

Les animaux savants

Le Devoir
2 mars 1935 en voyage

Depuis une heure déjà le noble comité des Bills privés retarde l'inévitable audience. Les représentants du peuple, recroquevillés dans leurs fauteuils, bâillent à se décrocher la mâchoire. Ils ont la face étirée car ils ont passé la nuit blanche. D'ailleurs, depuis des jours, ils dorment mal, digèrent mal, à la seule pensée qu'il va leur falloir assister de nouveau au tournoi désordonné des taxeurs de Montréal.

Après un dernier bâillement mou, le président de l'ouïste corps digne parler: "Je crois que M. l'Ambassadeur a suffisamment fait anti-chambre. Notre dignité est sauve. Qu'en pensez-vous, honorables messieurs?"

Un loustic. — Quel ambassadeur? Un autre, qui se réveille. — Tu sais ben, çui-là qu'est à son troisième voyage.

— Jacques Cartier?

Rires fatigués.

— Or-der, or-der.

Une porte s'ouvre, à regret semble-t-il. Bruit de chaînes entrechoquées... Enfin, l'Ambassadeur apparaît, les mains chargées d'anneaux.

Légerement bedonnant, le nez en bataille, les oreilles fières, l'œil brave, il s'avance sur le moelleux lapis en trainant au bout de ses chaînes un perroquet, une pie, un dindon, un mouton, un singe, un dogue, un âne et une limide chèvre. Derrière cette ménagerie, marchant à pas comptés, un gentleman, un monsieur, et là-bas, tout à fait dans l'ombre, un homme inquiet qui avance prudemment, promenant une lanterne sur les visages amorphes des députés.

Le président. — Ayez la gentillesse, M. l'Ambassadeur, de m'expliquer ce que signifie cet attirail. C'est contraire à...

L'Ambassadeur. — Voilà. D'abord, ce que vous voyez n'est pas ce que vous pensez, M. le président. Vous comprenez, je suis un enchanteur, et j'ai été forcé de métamorphoser mes conseillers et de les enchaîner momentanément. Je n'en ai emmené avec moi qu'un de chaque espèce, comme Noé dans l'Arche. Qui, comme Noé.

Les députés, approbateurs. — Il connaît son Ancien Testament!

L'Ambassadeur, qui cherche un autre compliment, répète: "Remarquez, Très Honorables messieurs, que je les ai métamorphosés (avec un sourire conquérant) comme dans les Métamorphoses d'Ovide..."

Les députés, de plus en plus charmés. — Il a des lettres!

L'Ambassadeur. — Les plus intéressants des quadrupèdes que vous voyez sont le dogue et la chèvre. Le dogue, parce qu'il me mord les mollets et que ça me stimule. La chèvre, qui est notre bonne ville que j'ai ainsi transformée, est maïare, mais elle y encore un

peu de lait que nous lui ferons donner de gré ou de force, si vous m'aidez, honorables messieurs.

— Et les autres, ces trois-là à qui vous n'avez pas jeté de sort?

— Ah! c'est une autre histoire. L'homme à la lanterne est si inoffensif que je l'ai laissé à son état normal: c'est l'échevin de Ville-Marie, qui, depuis des années, n'a pas ouvert la bouche et cherche sans répit, avec sa lanterne, son quartier. Quant aux deux autres, mon pouvoir magique ne peut rien sur eux. L'un est le monsieur d'Outremont, l'autre est l'Esquire de Westmount. Je ne les ai pas invités à venir à Carcassonne avec moi, mais ils m'ont suivi pour m'espionner.

— Assez, M. l'Ambassadeur. Vos petites histoires de famille ne nous intéressent pas. Venez-en tout de suite à votre bill de taxes, puisque c'est ce qui vous amène devant nous pour la troisième fois.

Une voix bien connue. — Il me semble, honorables messieurs, que je puis faire une suggestion à M. l'Ambassadeur et à ses collègues (rires) avant la discussion. Mon titre d'Autocrator de cette province m'y autorise. Je soumettrai humblement à nos amis de Montréal, bien que leurs affaires ne me regardent pas, d'inclure dans leur bill une taxe sur l'Action libérale nationale, une taxe sur les Jeunes-Canada, une taxe sur M. l'abbé Groulx et même une taxe sur l'honorable secrétaire provincial qui est, si je ne me trompe, contribuable de la cité de Montréal.

L'Ambassadeur. — Honorable Autocrator, nous avons pensé à devancer vos désirs, mais nous n'avons encore pris aucune décision à ce sujet.

Le Président. — Revenons à la question. Voyons ce bill. D'abord, il est entendu que, cette fois, vous êtes tous d'accord.

A peine l'Ambassadeur a-t-il échappé un oui mal assuré qu'un concert étrange de désapprobations trouble le lieu sacro-saint: braiements, bêlements, aboiements, parlottes, jacassements, glouglous auxquels se mêle la plainte tendre et persistante de la misérable chèvre. Et ce concert ira crescendo jusqu'à la fin de la séance.

Mais, M. l'Ambassadeur, imperturbable, lit sa longue liste: Taxe sur les pelletiers de neige; taxe sur les vendeurs de mauvais journaux qui critiquent l'administration; taxe sur les buveurs d'Eau de Vichy, d'eaux minérales; taxe sur les artistes et prime aux crooners; taxe sur les regrattiers; taxe sur les piétons; taxe sur la chewing-gum; taxe sur les enfants d'école; taxe sur les gens mariés; taxe sur les familles nombreuses; taxe sur la petite épargne; taxe sur les logements ouvriers; taxe sur les poètes; taxe sur les orateurs sérieux; taxe sur les cornets de crème glacée; taxe sur les sucres d'orge; taxe.....

Le député de Jacques-Cartier, horripilé, interrompt l'Ambassadeur, au milieu du silence subit des quadrupèdes temporaires. — M. le Président, en voilà assez

pour aujourd'hui. Laissons là ce maudit bill. — je rétracte, M. le Président — laissons là cet aimable bill. J'ai une demande importante à poser à Messieurs les avocats de Montréal que je vois ici. Je trouve qu'il est temps qu'on modifie les lettres de référence des clauses et qu'on substitue des chiffres aux stupides "aaa", aux "iii", aux "jii" et aux "kkk"...

Les quadrupèdes, qui comprennent à merveille ce langage limpide, recommencent à braire, à bêler, à parlotter, à jacasser, ou à glouglouter.

Un oiseau de malheur, que personne n'avait vu entrer, un vilain corbeau funèbre vient s'abattre sur le derrière de la pauvre chèvre. Un silence pénible tombe sur la chambre des bills privés; la séance s'achève dans la stupeur et la consternation générales...

Lucien DESBIENS

La Patrie 28 avril 1935 Potins de Concordia

Les "fez"

Que pensez-vous? Des échevins qui vont arborer leur habit noir et arrivent dans la salle du conseil après avoir dansé chez les Chevaliers de Colomb, revenant avec le plus beau "fez" rouge que l'on puisse voir. Le pro-maire arborait son fez avec fierté.

Les gommeux

Plusieurs échevins se souviendront de la taxe de vente. A cette occasion, Georges Caron, dans un beau geste, leur offrit à chacun un tout petit morceau de gomme qui eut un gros effet. On entendit parler le lendemain matin lors de la discussion sur la taxe du revenu. Tant à la cour du recorder que dans des bureaux de la rue St-Jacques.

**Le passé monotone
de la valise bleue**
22 nov. 1935

Ceux qui pénétrèrent chez le président du comité exécutif de Montréal, à l'hôtel de ville, sentirent un coup d'oeil détraqué sur une valise bleue, qui semble s'enfuir derrière un pupitre, sous la fenêtre alourdie de tentures. Cette malle a tout un passé, mais un passé monotone, sans presque d'incidents. Elle renferma un jour les secrets minuscules d'une fillette, et aussi probablement une poupée et les petits riens d'une toilette d'enfant. Aujourd'hui, elle est accouplée dans la poussière administrative.

Aux chroniqueurs municipaux, qui s'inquiétaient ce matin du séjour prolongé de ce cube de métal dans l'antichambre du Président, celui-ci a donné l'explication suivante:—

"Il y a environ un an, une dame est venue me prier d'intervenir auprès des autorités d'un orphelinat pour la sortie d'une enfant.

La petite put quitter l'institution, mais sans sa valise, qui fut plus tard transportée à l'hôtel de ville, où elle semble avoir été oubliée par la dame en question. On n'a pas le nom de cette personne, non plus que son adresse, de sorte qu'il est impossible de se défaire de la malle pour le moment."

Telle est l'histoire de "la valise bleue".

LES CONSERVATEURS VEULENT S'IMPLANTER CHEZ CONCORDIA

Le Canada, 28 déc. 1935
Ils s'y préparent un pied à terre aux frais de la ville

MM. Auger, Leduc et Lesage

Une étrange situation se présente, à l'Hôtel-de-Ville, à la suite de l'élection de trois des membres du Conseil municipal comme députés conservateurs.

Comme on le sait MM. Auger, Leduc et Le Sage n'ont, avec la faction des "actionnistes-libéraux" aucune attache, ayant, dans le passé toujours fait les luttes du parti conservateur.

C'est ce qui fait que depuis mercredi dernier, surindemmain de l'élection provinciale, les couloirs de l'Hôtel-de-Ville sont fréquentés par tout un groupe de membres influents du Club de la Confédération, quartiers-généraux du parti conservateur-bennettiste à Montréal, et on attribue à l'influence de ce groupe certaines destitutions prochaines, qui se feront en dépit de l'opposition du Maire. C'est du moins ce que prétendent des membres du Club de la Confédération qui, samedi soir, tenaient un "caucus" spécial dans les salons du club, rue Surobroucke.

"La victoire du 25 novembre, dans Saint-Jacques et Laval principalement" disait un membre du Club Confédération, dans la salle des pas perdus de l'Hôtel de Ville samedi, "est une victoire de bleus et non de libéraux mécontents et nous entendons le prouver prochainement à l'Hôtel de ville même.

"La majorité du Comité Exécutif est d'essence purement conservatrice et comme c'est le Comité Exécutif qui mène, c'est par lui que notre influence se fera valoir." A la demande d'un groupe de conservateurs de sa divi-

sion, M. Auger, député de Saint-Jacques, réorganisera dans Saint-Jacques le Club Conservateur de Saint-Jacques, qui sera chargé de distribuer le patronage au point de vue municipal. La même chose se fera dans Laval si cela est possible, bien que M. Leduc prévoit de la difficulté à rattacher la partie rurale avec la partie urbaine de son comté.

Dans les diverses villes de la province où des conservateurs ou des actionnistes libéraux ont été élus, on cherchera avant tout à consolider les forces du parti conservateur en écartant habilement et de façon diplomatique les libéraux qui, par mécontentement, auraient, le 25 novembre dernier, favorisé le groupe Duplessis.

Le fait que l'échevin Hector Dupuis a pris une part active à l'élection du Dr Zenon Le Sage dans Laurier, consacre le retour au bercail conservateur de l'échevin de Papi-neau.

Comme on le sait, M. Dupuis s'était présenté candidat steveniste dans Ste-Marie aux dernières élections fédérales, dénonçant violemment et M. Bennett et M. King.

Le parti conservateur est prêt à oublier cette désertion pourvu que M. Dupuis se réhabilite en servant fidèlement le parti de M. Bennett à l'Hôtel-de-Ville.

Mais, comme on le disait samedi dans les couloirs de l'hôtel de ville, il faudrait trouver un pied à terre aux conservateurs dans le palais de Concordia et cela est assez difficile.

Les bureaux des membres du Comité Exécutif n'offrent pas assez d'espace pour pouvoir les diviser de façon à en consacrer une partie au groupe des "fidèles". Seul le bureau du leader du Conseil, M. Auger, est assez vaste et pourrait être divisé en deux de façon à voiler les apparences.

Mais le président du Comité Exécutif, M. Savignac, est-il disposé à imposer à l'administration des dépenses qui n'ont rien à faire avec la gouverne de la Ville? Il y a bien assez que le saccage du Marché Saint-Jacques par les amis et organisateurs de M. Auger, lors de sa visite du premier ministre, va coûter plusieurs centaines de dollars à la Ville. On entend naturellement agir avec prudence dans certains autres domaines.

Et l'auto reste imperturbable...

La Presse 28 déc. 1935

Terrorisme à l'hôtel de ville. En moins de dix jours, trois explosions se sont produites au soubassement, dans le garage réservé aux échevins. Heureusement, les trois conseillers municipaux qui avaient été désignés comme victimes de ces noirs attentats s'en sont tirés indemnes, mais chaque fois l'engin infernal a éclaté, produisant une formidable détonation.

Assez. Il ne faudrait tout de même pas faire croire à des attentats réels, à de véritables bombes, à un terrorisme sérieux et prémédité. Les de ces explosions — surtout ceux qui les préparent. Car, pour se distraire des soucis administratifs, nos édiles ont parfois le coeur à rire et se jouent des malices. La pétarade dont il est ici question se produit comme suit.

Tout d'abord, un échevin bien connu pourvoit aux explosifs: simple pétard adapté des deux bouts aux fils d'électricité dans le moteur d'auto de la "victime", désignée au cours d'une conspiration dans la salle des caucus. Lorsque le malheureux démarre, un long sifflement, àpre et sinistre, déchire l'atmosphère obscure du garage. Soudain, une puissante détonation percute sous le capot de la voiture et une opaque fumée voile l'épouvante de la victime, que ne tarde pas à déguiser. De dégâts matériels, point; mais une secousse nerveuse suffisante.

Les conspirateurs, invariablement blottis derrière les autres autos, rigolent alors à gorge déployée. Le coup a réussi. Mais les terroristes sont maintenant connus. Ils le savent et craignent des représailles. Aussi les reconnaissez-vous aisément: aucun d'eux ne monte en voiture avant d'en avoir soigneusement examiné le moteur.

Cris contre le manque d'espace chez nos édiles

La Presse
Les employés de la taxe de
vente envahissent une salle
des échevins.

22 juillet 1935

La venue à l'hôtel de ville d'une trentaine d'employés supplémentaires du service de la taxe de vente, et leur installation dans l'une des salles réservées aux échevins ont provoqué de vives récriminations chez ceux-ci, ce matin. C'est l'échevin de Crémazie, M. Joseph Monette qui a "fomenté la révolte". Tous les échevins qui sont venus à l'hôtel de ville dans la matinée ont appuyé sa déclaration: MM. Alfred Filion, J.-Emile Dubreuil, Frank-J. Hogan, président de la Commission athlétique, J.-H. Brien, Joseph Moreau, A.-E. Goyette et Eugène Bélanger.

"Nous n'avons qu'une salle où recevoir nos électeurs, dit M. Monette, et voilà qu'on nous l'enlève pour y loger le surnuméraire de la taxe de vente. Va-t-on nous reléguer à la cave?"

Les représentants du peuple à l'hôtel de ville n'ont-ils plus le droit de siéger privément et de recevoir leurs électeurs dans un endroit convenable. Certaines gens n'aiment guère raconter leur cas personnel devant tous et chacun, et il convient de leur réserver un endroit où ils peuvent s'exprimer en toute discrétion. Le fait qu'on les en empêche pour loger des employés supplémentaires n'est pas de nature à bien disposer l'électorat à l'endroit des échevins".

Fâcheux contretemps

Le président de la Commission athlétique, M. Frank-J. Hogan, doit tenir séance mercredi matin, et il s'est rendu compte, ce matin, de l'impossibilité où il se trouvera, après demain, de réunir ses commissaires. La séance de pesage des boxeurs et lutteurs a lieu précisément dans la salle qu'on vient d'affecter à l'intention des inspecteurs de la taxe de vente.

Jacques Brugnion et le système D

La Canada

Où un sergent de police essaie de forcer un tiroir,
en plein hôtel de ville

7 sept. 1935

Les tennismen de France, en visite hier à l'hôtel de ville, ont été témoins d'un spectacle que tous ne peuvent pas se vanter d'avoir vu: un sergent de police commis à la garde d'un bureau qui essaye d'y forcer un tiroir.

Il s'agit du sergent Léo Peland, le garde-du-corps de M. Houde. Celui-ci, à peine rentré d'un voyage à North Bay, était resté à son hôtel pour y prendre quelque repos. Son secrétaire

particulier se trouvant en vacances, personne, à l'hôtel de ville, n'avait la clef pour ouvrir le tiroir où dort le livre d'or des visiteurs. Or on ne pouvait laisser passer des illustres comme Bousquet et Brugnion sans garder au moins leur signature. Le sergent se mit donc en frais de forcer le tiroir.

Pendant ce temps-là, Brugnion regardait, d'un air mélancolique, les fenêtres grillagées au rez-de-chaussée du palais de la justice civile. On lui expliqua que ces barreaux étaient ceux des cellules de la Sûreté provinciale.

—Mais alors, suggéra-t-il, il doit y avoir là-dedans quelqu'un d'expert à forcer les tiroirs.

C'était simple, mais il fallait y penser.

La Canada • 28 sept 1935

Nos Chefs à Ottawa, par Léopold Richer.

Je profite de l'occasion pour attirer l'attention sur les intéressants portraits littéraires que dessine Léopold Richer dans son volume *Nos Chefs à Ottawa*. Cet excellent journaliste écrit une langue pure, claire, précise, sans fioritures inutiles. Notons que, en notre pays, seuls ou à peu près, les journalistes savent écrire.

En cette période électorale, on aime à voir défiler devant soi les figures politiques d'actualité comme les Bennett, les King, les Woodsworth, les Lapointe, les Hepburn, les Stevens, les Rinfret, les Cahan, les Duranleau et autres. Les silhouettes de ces hommes sont finement observées. Je n'ai pas à les apprécier, attendu que mes fonctions de rond-de-cuir ne me permettent pas de donner ouvertement mes préférences politiques. Je suis supposé être entré dans la sérénité de l'impartialité.

Je ne saurais, toutefois, résister à la tentation de citer un passage que je trouve à la fin du volume et qui s'applique aux politiciens de tous les groupes, de toutes les provinces. Il s'agit de l'insuffisance de préparation de la plupart des députés à la vie publique, l'un des grands maux d'une jeune démocratie. "La plupart d'entre eux (les députés), écrit M. Richer, n'ont pas eu d'éducation nationale ni de formation politique... On étudie pour devenir médecin ou comptable, on met des années à atteindre la fortune. Mais on devient député du jour au lendemain. On n'étudie pas pour cela. On ne s'y prépare pas. Cela s'explique sans doute par la raison qu'être député c'est remplir la plus haute fonction qu'un homme puisse remplir: celle de faire des lois et de les mettre en vigueur, celle de tenir dans ses mains le bonheur ou le malheur de millions de personnes, parfois même leur vie! Etre député c'est participer en une certaine mesure aux fonctions de dieux législateurs et ordonnateurs. Il est nécessaire d'apprendre à faire une omelette. Faire des lois, cela vient tout seul au député".

C'est en effet une grande, noble et lourde tâche que celle de mandataire du peuple. On ne saurait se changer en législateur aussi vite qu'on change de chemise. Il serait à désirer ou bien que les candidats fussent préparés à leur rôle par plusieurs années d'études et d'efforts, ou bien que, une fois élus, nos représentants s'acharnent à devenir dignes de la confiance qu'on a mise en eux. Tel n'est pas le cas ordinairement. Les hommes préparés quelque peu à cette mission sont d'heureuses exceptions, et ceux qui, une fois élus, voudraient étudier, n'en ont plus le temps. Les exigences infinies et insatiables de l'électorat ne le leur permettent plus. Et voilà!

Une foule d'autres observations non moins justes seraient à noter. Contentons-nous de féliciter M. Richer d'avoir écrit en bon français un livre de grande actualité et fort bien observé.

Jean-Charles HARVEY

**Les responsabilités
du conseil contre
celles du comité**
Le Canada 28 déc 1935
Les textes s'élaborent et les
volontés s'affirment. —
Un mouvement d'en-
semble

Les non-résidents

La suggestion faite, avant-hier, par M. Trefflé Lacombe, échevin du quartier Bourget, de donner, dans la prochaine charte, plus de pouvoirs au conseil municipal, prend corps et vigueur.

Ainsi, hier, M. Lacombe a fait parvenir à M. Honoré Parent, le directeur des services municipaux, — en même temps que le texte de sa proposition de taxe de 2 p.c. sur les salaires des non-résidents qui travaillent à Montréal — le texte de la résolution qu'il proposera à la prochaine réunion du conseil, au sujet des pouvoirs du conseil en matière d'administration.

On sait qu'à l'heure actuelle le conseil municipal n'a pas le pouvoir d'amender un rapport du comité exécutif pourvoyant à la passation d'un contrat d'une valeur excédant \$2,500, ou encore pourvoyant à l'embauchage ou à la destitution d'un employé supérieur de la Ville. Il en va de même de l'embauchage et de la destitution des employés subalternes, qui est entièrement du ressort du comité exécutif et sur lesquels le conseil municipal n'a absolument rien à dire.

Or, hier, la presque totalité des échevins applaudissait à l'initiative de M. Lacombe et promettait de le secondar. Il y avait là les échevins Georges Caron, A.-E. Goyette, Dave Rochon, Joseph Monette, Adolphe L'Archevêque, Allan Bray, J.-H. Brien, Eugène Bélanger, Emile Dubreuil, J.-A. Pharand et plusieurs autres.

Pour sa part, l'échevin Bray proposera au comité de législation du conseil un amendement à la charte autorisant le conseil à modifier un rapport du comité exécutif, sans être dans l'obligation de le renvoyer. M. Bray est aussi d'avis qu'un vote de non-confiance du conseil, vis-à-vis d'un membre ou de la totalité des membres de l'exécutif, devrait forcer ce ou ces membres du comité exécutif à démissionner — ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Et c'est ce à quoi vise le texte de M. Lacombe, remis hier à M. Honoré Parent, et qui se lit comme suit: "Que le Comité exécutif de la Cité de Montréal soit responsable au Conseil de Ville, étant donné que les échevins sont responsables au peuple, il n'est que juste qu'ils soient renseignés et qu'ils fassent partie de l'administration de la ville de Montréal."

Les échevins, disent-ils, sont fatigués de n'être là "que pour faire les commissions".

**Gillmor Exhumes Lost 'Rule 26'
As Check to Aldermanic Oratory**
Gazette 1 Jan. 1936

By A. W. COOPER

Ald. Dan P. Gillmor, K.C., strode yesterday into the City Hall, jovially wished the boys a Happy New Year, and, on his way out, whispered that he knows how to make Mayor Camillien Houde the most popular feller in town and guarantee him all except thirty-five of the 217,000 votes on the official list at next December's election.

"Don't tell Raynault, of Prefontaine," muttered Dan, as he took us into a corner. "I'm afraid he might steal our thunder. But I'm going to tell Camillien if he wants to get in strong with the voters of Montreal, all he has to do when he takes the chair at the first meeting of Council in 1936 is to announce that Rule 26 goes right up to the elections, and no favors. Great stuff!"

And the wily alderman reached into his pocket and pulled out a little green leather-bound book which looked as though it had never been used. "Rule 26," hissed Mr. Gillmor, as he read: "No member of Council shall speak longer than ten minutes at a time without leave of the Council."

"No more of that stuff like we had on Monday," said the alderman, quivering with joy. "No more hour speeches. Ten minutes! But don't let Raynault know."

"Oh, no danger," we said, reassuringly. "Raynault never snouted

a sentence that wasn't more than ten minutes long, so he wouldn't touch that rule with a 10-foot barge pole."

"Ah, y'never know," Mr. Gillmor insisted. "Raynault wants Camillien's scalp, and his seat. And when you get bitten by the mayoralty bug, no telling what a man will do. S-sh! I'm going to tell Camillien! He's the best mayor we ever had, and if he has slumped a little, that's the way to put him over!"

"But do you think Camillien has any particular love for Rule 26?" we asked naively.

"Huh?" answered the alderman. "Never thought of that. Well, he's going to get the chance. And if he doesn't want ten-minute speeches, the people do. And—by Gosh, I'll present a motion to put the Council on the spot and make it vote to slap a quota on those oratorical gems."

"Become the most popular feller in town, and then run for mayor, eh, Dan?"

"Run for mayor?" asked the alderman with a chuckle. "One ward is O.K. But—thirty-five! And can you imagine what a sweet life it is trying to make four-part harmony out of Raynault, Bray, Biggar and Dupuis? No, no—me for the more comfortable life!"

**10-Minute Speech Rule
Shocks Ald. Raynault**
Gazette 4 Jan. 1936

For himself, oh, no! but for Mayor Camillien Houde, Ald. J. Adhemar Raynault is unalterably determined that at no time and under no circumstances should City Council take the slightest notice of Rule 26, which says no alderman shall speak for more than ten minutes.

Reminded yesterday that Monday next is the day when Ald. Dan Gillmor, K.C., is due to suggest that Council be relieved in future of the hour-or-more speeches such as Ald. Raynault served up last time Council met, the gentleman from Prefontaine squared his shoulders, took a deep breath, and said:

"No, no! no, no, no! Not that! I really—I really cannot admit that speeches in Council should be limited to ten minutes. Oh, not for me! God forbid! Not for me! But think of the mayor. Yes, think of him! As for me, well, I would not object to ten-minute speeches provided that an alderman is permitted to return to a question as he wishes—just a few little observations here and there, just a few!"

"In case you do not understand my stand, I repeat that—no, no! We cannot allow that. It's for the mayor you understand—for the mayor. Really, my solitude for the responsibility he bears and the extreme necessity there is for him making his views quite clear, really I cannot sustain any move to put that Rule 26 into force."

"As for me, well, just a few little observations here and there—"
We went to lunch.

**Aldermen Would Cut
Cent in Three Parts**
Gazette 14 Jan. 1936

Weary of trying to legislate Montrealers into being good, City Council will now attempt a law to divide a Canadian cent "into three fractions," and here is the Rochon-Pharand motion which is the starting point:

"That the Legislation Committee be requested to consider the advisability of including in the next amendments to the City Charter a clause to amend paragraph 5 of section 10 of the Act 25-26, George V, chapter 112, so as to make it permissible to divide a cent into three fractions, by means of stamps or counters in order that a person purchasing, for instance, three articles costing fifteen cents each be not held to pay a one-cent tax for each purchase."

**Playing Politics Held
No Crime in Council**
Gazette 1 Fev. 1936

By official ruling of Mayor Camillien Houde, you can play politics in Montreal's City Council.

Ald. J. Adhemar Raynault yesterday was all brimstone and sulphur when Ald. W. H. Biggar baldly—buit quite offhandedly—charged the gentleman from Prefontaine with introducing motions "to play politics."

Council fussed around a bit, then His Worship decided:

"Despite what may generally be thought, it is permissible for an alderman to say another alderman is playing politics; despite what is generally thought, it is permissible for an alderman to play politics. So I fail to see why any alderman should be insulted if the statement is made."

Ald. Raynault received the news with obvious gratification.

Aldermen Collaborate On Plans for Brevity

Gazette 17 Jan. 1936

City Council is called for Monday next, the Order of the Day achieves the record length of five pages because of the Emile Dubreuil "toothache blockade" of last Monday, and yesterday a group of aldermen agreed next week they are going to clean the agenda, if, to do it, they have to gag Dubreuil, and with him Mayor Camilien Houde and Ald. J. Adhemar Raynault. *

Suggestion that His Worship gag himself by taking the chair, staying in the chair, and handing to the tantalizing Mr. Raynault "Scots treatment" is likely to be made by friends before Monday's session. Of late, the mayor has not taken his own seat at all; there are well-intentioned aldermen who believe the best thing to stop eternal Houde-Raynault war would be for the mayor merely to ignore the gentleman from Prefontaine, and let the tempest blow itself out.

As for the other aldermen— not overlooking also Ald Francois J. Leduc, M.L.A. — there was talk yesterday of applying strictly the 10-minute speech rule, to cut "just a few observations" that run anywhere from fifteen minutes to an hour and a quarter.

"Noir complot" dévouillé par le Dr Z. Lesage

à Paris
Joute de hockey qui eût été un
massacre, selon une blague
du député.

19 février 1936

"C'est une Saint-Barthélemy qui se prépare contre l'Opposition provinciale. Nous ne marchons pas!"

Et le Dr Z.-H. Lesage, député oppositionniste de Laurier à Québec, a ainsi donné le coup de grâce au projet d'une joute de hockey entre échevins de Montréal et députés provinciaux, dimanche prochain au parc Lafontaine. Il va sans dire que le Dr Lesage badinait.

Continuant sur le ton de la rigolade, il a dit ceci: "Ce projet d'une partie de hockey doit être le résultat d'un complot entre MM. Houde et Taschereau. Ceux-ci ont dû donner instructions à certains échevins de nous assommer ou de nous briser quelques membres afin que la session provinciale commence au plus tôt, pendant que l'Opposition sera à l'hôpital".

"Je n'ai pas été élu pour jouer"

Nous avons ensuite téléphoné à M. Candide Rochefort, jeune et robuste député oppositionniste de Sainte-Marie à Québec. "Je n'ai pas été élu député pour jouer au hockey, dit-il. Je réserve mon énergie pour la prochaine session".

Chez les échevins, toutefois, on semblait disposé à fournir un spectacle animé au public, dimanche prochain. Ils prévoyaient déjà, ce matin, que la joute aurait duré vingt-quatre heures, à cause des "points d'ordre" éventuels de l'échevin Raynault contre les décisions de l'arbitre. D'autres s'occupaient de recruter parmi leurs collègues ceux qui ont "le tour du bâton". Quant à M. Léon Trepanier, ancienne étoile de l'équipe de l'université d'Ottawa, il se proposait de s'affubler d'un costume "d'habitant", histoire de donner un peu de couleur locale à l'événement.

Sinister Plot Seen in Civic- M.L.A. Match

mill stars

Proposed Hockey Game
Reported To Have Fell
Purpose Behind It

19 février 1936

By A. E. Peris

THERE will be no aldermen versus Provincial M.L.A.'s hockey match on Saturday next. The deep-laid plot has been discovered in time, and the danger averted. The match has been called off.

Not since 1006 (or was it 1799? History isn't anybody's strong point at the City Hall) has such a diabolical scheme been brought to light on this North American continent. Then, according to someone in the caucus room this morning, a lacrosse match was staged at Fort Detroit and in the middle of the game the Indian players and their supporters in the bleachers turned round and massacred the white spectators. Somebody else in the caucus room added his recollection that the English people of the neighborhood had been tipped off and did not attend that match. But that has not got quite so much to do with the projected interpolitical hockey match.

* * *

IT was Ald. Zenon Lesage, M.L.A.-elect, who discovered the plot, and revealed the whole truth in all its pristine ugliness to a group of newspapermen this morning. "It's a Houde-Taschereau scheme," he said; "they have worked it up between them, and the whole idea is to have a chance of laying out three or four of the opposition's best fighting M.L.A.'s."

"They want to give Mr. Taschereau a chance of opening the Legislature shortly, and the only way they can do it is to get three or four of our men killed or crippled. Hence the Lafontaine park hockey match. But they shall

not pass. Never shall it be said that the Provincial Opposition accepted defeat like that. We won't play."

* * *

MEANWHILE, a number of aldermen downstairs were discussing the pros and cons of the coming match and their possible part in it. "Put me in goal or anywhere," Ald. Auger said. "I'll do the best I can, but I don't know anything about hockey."

"If I play, I'm going to play dressed up in colonist clothes," said Leon Trepanier. "I bet I'll make a hit."

"Better take one of your colonist cows with you," Ald. Leduc unkindly retorted.

* * *

BUT Ald. Leduc got his in a moment for he was forced to

admit that he cannot skate. That a Montreal alderman and a Quebec Legislator should thus fall down on the national sport was considered almost lese majeste or hors d'oeuvre or whatever the offence is. The City Lawyers were all out of the building so they couldn't get that point straightened out.

Ald. Dubreuil had to give up skating on account of his appendix or something. Later he had the appendix removed but he stayed off skating just the same. Besides, Ald. Dave Rochon would be in the team and he's liable to be rough, so Ald. Dubreuil won't play anyway.

* * *

WILLIAM TREMBLAY, M.L.A., took it very seriously. "What do you think the Legislators are? A bunch of marionettes? I certainly won't play hockey."

And somebody else said it was like buying an electric train for the boy and then playing with it yourselves. The aldermen kicked like steers to get a skating rink for the children on Lafontaine Park, and now they want to play hockey on it themselves. Pie, fie!

But Ald. Lesage's startling discovery of the horrible plot put an end to the debate. The match is definitely off.

Aldermen Rise in Civic Pride For Hockey Tilt With M.L.A.'s

Gazette

19 février 1936

Concordia's famed aldermen, most of them off skates for the past score of years or so, will take the ice promptly at two o'clock next Sunday afternoon in Lafontaine Park in a do-or-die attempt to massacre an equally determined team of M.L.A.'s of the island of Montreal, mainly members of His Majesty's Loyal Opposition.

The deputies challenged. Aldermen creaked into action yesterday and drew up their fighting array. At last reports, there was some mental reservation in the M.L.A.'s camp. A question of principle had arisen. What if, in the gor, proceedings, two or three of Union Nationale's heaviest debaters fell in death-agony? That would leave the hated Rouges more than ever in power at Quebec, and the will of the people as expressed in elections last November 25 would have been frustrated. Truly, a question of principle—not interest!

Meanwhile, aldermen have gone into training on Brussels sprouts

and buttermilk, and here's their lineup:

Goal—Eugene Belanger, of St. Mary.

Defence—Silent Dave Rochon of St. Michael; Leon Trepanier, of Lafontaine.

Centre—Jean Marie Savignac, of St. Denis.

Wings—Georges Intake Caron, of Maisonneuve; Frank Hogan, of the bonny battling days of Shamrock lacrosse.

Subs—George Layton, of St. Andrew; Max Seigler, of Laurier; Emile Dubreuil, toothache of Montcalm; Henri Brien, Rosemount's dimmed darling; Adhemar Mitrail-
leuse Raynault, of Prefontaine.

Referee—Wee Gaston Demers.

Puck facer—Mayor Camillien Houde.

Play starts promptly at two.

The ambulance of St. Luke Hospital has been ordered for 2.15.

City Council will not meet Monday because it's not manners to keep standing while business is in progress.

Houde Plays Baldwin, Drops Cigars for Pipe

16 avril 1936

Mayor Camillien Houde, C.B.E., abandoned cigars yesterday and flourished a sweet old briar.

In City Council he nonchalantly fished forth from his pockets a pipe and filled it up with good English tobacco, perhaps a kind gesture to jittery British financiers alarmed over "conversion" talk in august Concordia's portals.

"Ha! Ha!" cried a wag. "Playing at Baldwin!"

His Worship wasn't listening.

Baldwin: ministre
anglais

Les conseillers veulent demander plus de pouvoirs

Le Canada 3 février 1936
Il se fait trop de choses, à l'hôtel de ville, hors de leur connaissance

La carte d'identité

Le fait que le Conseil municipal de Montréal n'a pas été appelé à se prononcer sur la valeur de la proposition Bray tendant à remplacer la Commission du chômage par un géant ou un surintendant, jeudi dernier, ne veut pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que le corps échevinal est entièrement satisfait de ce qui se passe.

Tout d'abord, les échevins sont unanimes à déclarer qu'ils n'ont pas assez de pouvoirs; ils vont même jusqu'à dire qu'ils n'en ont pas du tout, qu'ils sont à l'hôtel de ville "pour faire les commissions". Non pas qu'ils ne soient pas désireux de faire davantage, ou prêts à prendre l'initiative de faire plus, mais parce que la charte de la ville ne leur permet pas de faire autre chose que de recevoir les plaintes et les réclamations des citoyens qui les ont élus et de les transmettre au Comité exécutif, qui, ensuite, décide en toute liberté. Le Comité exécutif peut, s'il le veut, tenir compte des représentations qui lui sont faites par les conseillers, mais il peut, aussi, les ignorer complètement.

Il est évident que le Comité exécutif ne fait pas toujours sourde oreille aux prières et aux recommandations des échevins; que, dans tous les cas où la chose est faisable, les administrateurs cèdent aux volontés exprimées par le corps échevinal. Mais il arrive aussi que le Comité exécutif passe outre à la volonté clairement exprimée ou aux désirs des échevins — surtout aux échevins pris individuellement.

Ainsi, comme le disait, il y a quelque temps, M. Joseph Monette, échevin du quartier Crémazie, "quand il s'est agi de la taxe de vente, on nous a réunis en comité général et on nous a demandé notre opinion. Nous l'avons exprimée, puis, on est allé à Québec avec un projet. Mais le projet soumis à Québec n'a pas passé. On est donc revenu à Montréal et l'on est parti pour les Etats-Unis, New-York, etc. Pensez-vous qu'une fois revenu à Montréal, de ce voyage d'exploration, on nous a réunis de nouveau en Comité général? Pas le moins du monde. La première chose qu'on a sue, c'est qu'il y avait un tas de papeterie d'arrivée en bas et que nos électeurs étaient traduits en cour du recorder, pour refus de payer la taxe de vente.

"Des commissionnaires de purs commissionnaires commente M. Monette: c'est ce que nous sommes, à l'hôtel de ville".

"Commissionnaires, c'est bien là, dit l'échevin Trépanier, le seul terme qui puisse qualifier la situation qui nous est faite, à l'hôtel de ville".

"Et encore l'on nous paye trop cher, rétorque l'échevin Monette. \$2.000 par année, c'est trop cher

pour des commissionnaires. On pourrait en avoir à bien meilleur marché que cela".

Seulement, les conseillers n'entendent pas toujours demeurer des commissionnaires, ils veulent avoir plus de terrain, quand le "bill" de Montréal sera soumis au Comité de législation. L'échevin du quartier Bourget, M. Trefflé Lacombe, a fait parvenir à Me Honoré Parent, il y a plusieurs semaines déjà, le texte d'un amendement qu'il proposera à la charte de Montréal, afin que les conseillers aient, dans l'administration de la Ville, la part de responsabilité que les électeurs leur supposent.

"C'est nous, disait il y a plusieurs jours déjà M. Lacombe, qui portons la responsabilité de l'administration de Montréal, aux yeux de l'électeur. C'est nous que nos électeurs ont élus pour administrer la Ville, et c'est à nous qu'on demande des comptes. Et qu'avons nous à faire, dans l'administration? Rien du tout. Quand il s'est agi de démolir l'Ecole de Réforme, pensez-vous que nous avons été consultés? Pas du tout. Du jour que nous avons su, c'est qu'un bon

Names of Aldermen Forged to Dodge Fine

Gazette 2 mars 1936

Wholesale forgery of aldermen's names on parking tickets, so as to escape the \$2 fine per infraction, has been discovered at the City Hall, and on Saturday instructions went out to instal a new system which will effectively prevent audacious outsiders from further trespassing on City Council patronage.

The signature of an alderman on a parking ticket means "suspended sentence" under the lenient police regulations; and up to a short while ago Fernand Dufresne, director of police, said the aldermen here had a fine record, with only 2 per cent. of tickets "killed" by the magic signatures as compared with up to 18 per cent. in American cities.

But city employees in certain departments, people close to ward offices and even rank outsiders apparently found the way to avoid the \$2 payment; of late the tickets have been pouring in and that started the probe.

Alderman Celebrates Fete de St. Patrice

Gazette 18 mars 1936

Quelle day! Phwat a journee! St. Patrick's Day faded last twilight, and Silent Dave Rochon, alderman for St. Mike's, was still undecided whether he will run next December as an Irishman or a Frenchman.

The bright green; a huge bouquet of Cote des Neiges shamrock in his coat and on his hat, Dave breezed from the family roof early in the morning.

"Rochon? And you're Irish?" Premier Taschereau asked the dapper Councilman not two hours later.

"Rochon? And he's Irish?" aldermen asked one another in caucus not half an hour later on.

"Make him sing," suggested one colleague.

Away went Dave: "She married a man—"

"No," decided Aid. Trepanier, music master of Council, "he's not earthy!"

Speechless, Mr. Rochon glared, and left—for the day.

Fate of Pet Dog Touches Alderman

Gazette 23 mars 1936

THE fate of a little boy's pet dog brought Ald. Rochon to the Executive Committee office this morning, with tears in his voice and fight in his eyes.

At the alderman's request, the little boy had been exempted from payment of the dog license, because his parents are on direct relief, and cannot spare the price of a license. But the policeman on the beat knew nothing of this, and seeing a dog without a license tag, he reported it, the pound wagon came along, the dog was impounded and the boy was left weeping his heart out on the sidewalk, where Ald. Rochon found him.

"Dogs eat food, and folks on relief shouldn't keep dogs," someone in the aldermanic caucus room commented, but the dog's champion aggressively started rolling up his sleeves and the subject was discreetly dropped. Ald. Savignac, chairman of the Executive promised to do his best, and most likely the little boy will grow up to vote for Rochon as early and as often as he can.

Dubreuil's Toothache Starts Trouble Again

Gazette 27 mars 1936

The temperamental tooth of the justly famous alderman for Montcalm ward, J. Emile Dubreuil, is aching again and total blockade of business in City Council looms once more on the horizon.

"I have," said Ald. Dubreuil yesterday, holding his face and looking fierce, "served notice on the Executive Committee that unless I get, before next meeting of Council, a complete list of the city employees, names, salaries, date of entry and number of city identification card each one holds, I shall do as I did earlier this year.

"I shall call 'next meeting' on every report of the Executive sent to Council and—ouch!"

The alderman registered extreme agony.

"—and, apart from that, I don't want any firemen cleaning sidewalks on my streets where there is no space between buildings and the street. On Beaubien street, there is mud splashed all over store windows, the water runs into cellars, and my people don't want that! I told the firemen this morning to leave roads work to the roads department which has got money!"

Defeat Forecast for 25 of 35 Aldermen

Gazette 7 avril 1936

Twenty-five out of the thirty-five aldermen in the present City Council will be run out of office the next time electors get a whack at them in December elections, Ald. A. A. DesRoches, Hochelaga ward veteran, predicted yesterday—which would have been municipal election day had not the charter been changed in the past three years.

Since taxpayers could not vote on the first Monday in April, as they have done for years, the former Executive Committee president voted for them, but those within hearing would have none of the DesRoches' "star-gazing."

"The eight months to come will tell the tale," was the reaction the Hochelaga alderman received.

UNE PAGE DE L'"ILIADÉ" VECUE AU CONSEIL
MUNICIPAL

Achille et Agamemnon. Les invectives du
maire Houde à l'adresse de l'échevin Mo-
nette: "royal bon à rien, écorce d'hippo-
potame, homme vindicatif, qui amasse du
fiel", etc.

(Le Devoir, 11 mars 1936)

Le conseil municipal a vécu hier après-midi une page de l'Iliade. On se rappelle qu'Achille, héros aux pieds légers, avait voué une haine éternelle au roi Agamemnon, parce que ce dernier lui avait enlevé sa captive, Briséis. Un jour, Achille s'écria en face de l'armée des Grecs assemblés: "O Agamemnon, dont l'ivresse trouble la raison, oeil de chien et coeur de cerf, qui n'eut jamais le courage de l'armer avec les troupes... Roi qui dévore les peuples..."

Ainsi, hier, pareil à Achille, le maire Houde s'est élevé contre le conseiller Joseph Monette, qui ne lui avait pourtant pas ravi de belle captive; et lui a dit: "Bon à rien..., admirable et royal bon à rien..., écorce d'hippopotame... homme vindicatif... qui amasse du fiel..."

L'échevin Monette, tel Agamemnon, a reçu les remarques du maire avec un sourire de défi.

De 2 h. 30 à 6 h.

On se rappelle qu'il y a plus d'un an, M. Houde avait traité M. Monette de royal "vaurien" ou "bon à rien". M. Monette avait goûté médiocrement le choix des expressions du maire, mais on croyait que tous deux avaient enterré la hache de guerre. Hier, ils se sont repris, et avec usure.

La séance a commencé à 2 heures de l'après-midi et s'est terminée à 6 heures pour recommencer à 10 heures et demie, ce matin.

Au début de la séance, M. J. F. Dubreuil, secondé par M. W. H. Biggar, a proposé que le budget soit retourné au comité exécutif pour plus ample étude.

M. Biggar a fait alors remarquer qu'il manquait 22 échevins et le maire et qu'il vaudrait mieux attendre leur arrivée. Mais M. Dubreuil a refusé en disant que les échevins n'avaient qu'à arriver à temps.

M. Savignac ne voit pas bien l'utilité de la motion Dubreuil. Comme président du comité exécutif, il a présenté le budget actuel en disant au conseil d'en faire ce qu'il voudrait. Le conseil peut donc l'amender ou le refuser, mais il n'y a aucune raison alors pour retourner le budget au comité.

M. Biggar dit que, d'après les apparences, le budget va être rejeté, car à peu près tous les échevins qui ont parlé se sont déclarés opposés au budget. Aussi c'est pour permettre au comité de reviser ses chiffres et de présenter un budget acceptable à la majorité, que la motion a été présentée.

M. Houde dit que la motion arrive alors que la moitié des conseillers sont absents. C'est une motion de surprise.

M. Goyette — Ça n'est pas une surprise, car le conseil était convoqué pour 2 h.

M. Houde — On aurait pu en parler au maire auparavant...

M. Dubreuil — Je n'ai pas voulu qu'on dise que je ne fais rien sans consulter le maire.

M. Houde — Il n'y a pas de honte à consulter le maire, premier magistrat de la ville. Et les échevins qui l'ont fait à peu près unanimement n'ont jamais eu à s'en repentir.

Mais je crois que la motion ne facilitera pas les choses, et je demanderais à M. Dubreuil, dans l'intérêt de la ville de Montréal, de retirer sa motion.

M. Dubreuil répond que s'il a apporté cette motion, c'était pour le bien du conseil. Il consent à la retirer.

Sur l'avis de plusieurs conseillers, on décide de laisser la motion sur la table.

MM. Biggar et Layton présentent alors une motion pour amender le budget, et la nouvelle motion, de consentement général, reste aussi sur la table, pour discussion ultérieure s'il y a lieu.

Le conseil se forme alors en comité général pour étudier le budget.

M. Joseph Monette

M. Monette, échevin de Crémazie, annonce qu'il ne votera pas pour le budget et qu'il va en donner les raisons.

L'an dernier, dit-il, on vous a voté votre budget comme vous le demandiez. Mais, le budget une fois voté, on ne s'est plus occupé des échevins. Le comité leur avait demandé de voter la taxe de vente. La plupart des échevins y étaient opposés, mais ils ont fait un sacrifice, et ils avaient suggéré des moyens pour l'appliquer avec le moins d'ennuis pour les contribuables, notamment l'emploi du timbre.

Mais non, le comité a décidé de ne pas s'occuper des échevins et le département des finances a organisé la perception de la taxe de vente comme il l'entendait. On a organisé tout un système extravagant de papeterie. La papeterie, ça rentrait à pleins camions.

On aurait dû consulter le conseil, mais on a préféré nous laisser de côté. Il y avait vingt-cinq échevins opposés à la taxe de vente et qui l'ont volée à contre-cœur. Mais ils étaient prêts à coopérer. Si on était revenu devant les échevins nous demander notre avis, les échevins auraient coopéré. Ils se seraient entendus sur les modes de perception et ce sont eux qui auraient été responsables.

Mais non, on n'a pas tenu compte des échevins et on a tout fait pour rendre la taxe de vente tracassière et désobligeante. La taxe est perçue, c'est entendu, mais elle ne se rend pas à l'hôtel de ville. Car on a fait tout pour indisposer la population. Aussi les échevins ont-ils conseillé aux marchands entraînés devant les cours pour des affaires d'un ou deux cents de se défendre.

"La cent à Camillien"

La taxe est si bien vue qu'au marché Atwater, il y a un petit marchand qui vend de la *tête en fromage*. Et quand le client achète, il réclame la taxe et il dit au client, en mettant la pièce dans la tasse: "Ca, c'est la cent à Camillien!" Et puis, quand les queteux passent, le petit marchand prend la tasse aux cents, et en donne une, en ajoutant:

"Tiens, c'est Camillien qui te donne ça!"

Avec la taxe de vente et la façon de percevoir la taxe sur le revenu, on a fait exprès pour se faire haïr. On oblige les gens à aller se faire assermenter pour des rapports sur le revenu, quand il s'agit d'affaires de deux à trois cents. On les fait payer \$2 quand il aurait été simple d'organiser autrement l'affaire sans déranger inutilement les gens. On a traîné les gens devant la cour du recorder pour des bagatelles et des insignifiances.

M. le maire Houde écoutait ces remarques, avec des éclairs dans les yeux. Il s'est contenté de dire à M. Monette: "Allez-y; j'aurai quelque chose à ajouter tout à l'heure".

M. Monette parle alors de la taxe d'eau et parle de saisies. M. Dupuis et d'autres échevins lui font remarquer que depuis six ans au moins, il n'y a pas eu une saisie faite pour défaut de paiement de la taxe d'eau.

M. Dupuis ajoute. — Il n'y en a pas eu, même dans votre temps!

Déficit de \$7,000,000

M. Savignac demande à M. Monette ce qu'il aurait fait pour combler le déficit de \$7,000,000 laissé par l'administration Monette-Gabias.

M. Monette. — Vous nous aviez laissé un déficit et on l'a payé. Nous vous en avons laissé un et vous aviez à le payer.

M. Lesage. — Oui, vous nous avez laissé la succession avec \$7,000,000 en-dessous.

M. Monette. — Le peuple nous a jugés là-dessus et il y a eu 17 échevins qui ont été battus. Vous allez être jugés vous autres aussi, au mois de décembre et vous allez être tous battus.

Un échevin, narquois. — Ce sont les meilleurs qui sont restés, naturellement...

M. Monette. — Je ne dis pas que ce sont les meilleurs, mais ceux qui ont été les plus chanceux qui ont été réélus.

La taxe d'eau à 6 p.c.

M. Monette demande que l'on ramène la taxe d'eau à 6% ou lieu de 7½%.

M. Monette dit qu'on a augmenté de \$500,000 la taxe pour l'enlèvement de la neige. A entendre M. Savignac, dit-il, on devrait les sauver les petits propriétaires, et le président avait les bras en l'air en disant ça. Mais quelque temps après il leur a planté un petit couteau dans le dos et ils sont allés mourir plus loin.

M. Savignac. — Je n'ai jamais jeté de couteaux dans le dos de personne. C'est vous-même qui avez jeté, surtout dans votre quartier.

M. Monette. — Il est beau, mon quartier! S'il n'y en avait pas, ça fera le malheur de bien du monde.

La neige

Le conseil rit et M. Monette parle de la taxe d'enlèvement de la neige qui a été augmentée.

M. Savignac dit qu'elle a été augmentée à la demande des quartiers de la banlieue.

M. Monette répond qu'on fait payer les propriétaires et qu'on n'enlève pas la neige.

M. Dubreuil. — Oui, mais les quartiers du centre n'ont rien payé pour leurs pavages.

M. Houde, à M. Monette. — Vous en avez du front! Vous devriez avoir honte de parler sur l'enlèvement de la neige.

M. Monette. — Je n'ai pas honte et je n'ai pas peur. Et puis, le maire devrait se calmer. L'an dernier, simplement parce que j'avais parlé d'économie, il m'a traité de *vaurien*, de *royal vaurien*; les journaux ont rapporté ça avec des titres de huit colonnes. Le maire sait que je ne suis pas un vaurien ni un royal...

Pas par 28 à la fois

M. Monette suggère des économies. Il faudrait, dit-il, fermer le département de l'inspection de la fumée, car il ne fait rien. Et le plan d'ensemble, qui est un cimetière à \$25,000 par année. Je suis pour un plan d'ensemble, mais pas fait par 28 à la fois. Car le nouvel échevin voudra toujours changer ce qui a été fait par son prédécesseur. La Commission d'urbanisme? Je ne suis pas contre, car il en faut des places pour les amis!

Je suis en faveur de la carte d'identité pour les élections. Ça fait mon affaire, car les élections me coûteront moins cher. Mais pour le reste, à quoi ça sert? Il y en a qui ont deux ou trois cartes dans leurs poches.

M. Savignac—Je vous défie d'amener un homme avec deux cartes d'identité.

M. Monette—Mais vous savez ça, voyons! Vous en avez fait, des élections!

M. Savignac—Pas à votre façon.

M. Monette—Vous avez été battu, aussi!

M. Savignac—Mais je n'ai pas été contesté.

M. Monette—Oh, les contestations! Ça prend rien qu'un homme qui allume le feu, et puis il n'est plus capable de l'éteindre.

Le diable est aux vaches

M. Monette ajoute que la carte d'identité est bonne à rien. Le mieux est de se fier aux autres employés. S'il arrive un étranger, "c'est comme un lot de canards, le diable est aux vaches" et on va dénoncer le nouvel arrivé. La carte d'identité, c'est de l'argent gaspillé pour rien.

A la Cour du recorder, on pourrait ménager, aussi. Il y a maintenant deux avocats. Avant, quand il y en avait rien qu'un, y perdait une cause de temps en temps. Maintenant qu'ils sont deux, ils perdent deux causes par jour.

M. Monette ajoute que la Commission du chômage devrait être un département municipal. Il est contre les diminutions de salaires, mais pour la classification des employés. Il veut aussi la disparition du café, parce qu'il y a toujours de dix à douze employés autour.

M. Savignac—Avez un peu de logique. Le café existait de votre temps et vous n'avez jamais songé à le faire disparaître. Et puis, on oublie qu'auparavant, les employés allaient en dehors de l'hôtel de ville chercher tabac ou cigarettes et qu'il n'y avait guère économie de temps.

M. Monette termine en réclamant la disparition du département de vérification. Il veut que la vérification soit faite par une compagnie indépendante. Et il dit en terminant que ce qu'il a dit, vient du coeur.

M. Camillien Houde

Mes paroles vont aussi venir de la même place. Durant la dernière lutte municipale, je me suis abstenu de condamner l'administration Monette. Car je savais les graves responsabilités que j'allais prendre et que la situation était inquiétante. Je savais que si je critiquais l'administration Monette, je serais critiqué aussi vivement en retour. Et j'admets qu'on peut nous critiquer un peu partout. Mais je ne m'attendais pas que la critique viendrait de l'échevin Monette, celui qui, dans la dernière administration, a pris le plus, de certaines initiatives. L'échevin Monette est le plus vindicatif que le conseil ait connu. Lorsqu'il a été au pouvoir, il a surtout songé à se venger de tous ceux qui, à un moment donné, avaient pu lui faire opposition, et notamment sur tous les fonctionnaires qui ont pu avoir été les amis du maire.

Ce vindicatif a amassé jusqu'à aujourd'hui son fiel, et il le déverse à la dernière minute, dans la discussion sur le budget afin de pouvoir pêcher en eau trouble. Il parle de coopération entre les échevins à propos de la taxe de vente! Mais, sait-il, ce qu'est le devoir d'un échevin ou pourquoi il est élu? Mais la taxe de vente, nous avons dû l'imposer pour payer le déficit de l'échevin Monette, alors que lui, il a essayé de cacher un déficit de \$7,000,000, dans un emprunt de \$13,000,000. Et c'est le même homme qui vient nous reprocher la taxe de vente qui a été imposée pour payer le déficit de l'échevin Monette. Faut-il qu'il soit effronté?

M. Monette — Je ne rougis pas.

M. Houde — Il parle de l'enlèvement de la neige, lui, l'échevin Monette chargé, au temps de l'administration Gabias, des travaux publics. On se rappelle pourtant cet hiver désormais fameux, où pas un auto ne pouvait circuler dans la ville! Vous étiez, M. Monette, enterré dans votre propre neige. M. Monette était alors président du comité de voirie.

M. Monette — Et je m'en glorifie.

M. Houde — Voyez jusqu'où peut aller la turpitude. Il fait un fiasco complet de son administration, puis il vient poser au grand administrateur. Mais la critique n'arrive que l'année de l'élection.

Mais qu'est-ce que l'échevin Monette a à son crédit depuis quinze ans qu'il est ici? Gagner des élections? Avec sa méthode, ça n'est pas difficile...

M. Monette — Ça dépend, ça dépend, M. le maire!

M. Houde — Ce qu'il a fait, c'est qu'il a réussi à introduire à l'hôtel de ville ses compagnies, comme la Perfection Dairy qui vend du lait. Ce qu'il a fait a consisté à s'enrichir personnellement. Mais qu'en va-t-il laisser?

Vous voyez quel silence éloquent et sans protestation!

Le conseil actuel a décidé de n'imposer aucune nouvelle taxe aux propriétaires, et les échevins ont risqué leur avenir politique pour établir la taxe de vente afin de payer le déficit de l'échevin Monette. Ça prenait du courage pour le faire.

M. Monette — Oui, et les \$35,000,000. de travaux...

Il trouve ça drôle

M. Houde — L'échevin Monette est l'échevin le plus vengeur et le plus vindicatif qui soit, dans le rôle important mais inutile sinon nuisible qu'il a joué. Il a passé son temps à diviser ses collègues du comité exécutif quand il était au pouvoir. Aujourd'hui il passe son temps à essayer de diviser les échevins, et quand il a réussi, il jouit dans toute sa figure de les voir se disputer.

Vous le voyez, il rit, il trouve ça drôle. On le traite d'inutile, de nuisible, mais il trouve ça drôle et il fume son cigare. Il est inutile de continuer la diatribe, car il a l'écorce d'un hippopotame. Mais je veux que la population de Montreal connaisse combien cet individu est vindicatif, inutile, et comment il a été élu sans que la population connaisse qui elle élisait.

Mais il a la peau d'un hippopotame, c'est un cas désespéré. C'est un admirable et royal bon à rien qui se venge sur ceux qui va mieux que lui.

M. Houde a repris son fauteuil, et quelques instants plus tard, M. Monette est sorti tranquillement.

— Il s'en va... p...

— Je m'en vais voir les camilliennes.

M. Brien, échevin de Rosemont, parle ensuite du budget. Il estime que les gros salaires et les grossesses devraient être diminuées de 10%. Il a parlé ensuite de l'enlèvement de la neige et fait d'utiles suggestions.

M. Houde se lève ensuite et demande:

La "Perfection Dairy"

"Je voudrais savoir combien de lait la *Perfection Dairy* a vendu aux autorités municipales, durant les deux années où l'échevin Monette a été commissaire?

M. Monette: — Elle en a vendu pour 86 par mois, pour soigner les animaux au parc LaFontaine.

M. Houde. — J'accuse l'échevin Monette de s'être servi de son influence auprès des épiciers qui fournissent des marchandises pour secours directs, pour faire entrer la *Perfection Dairy* dans toutes les épiceries. Je le soutiens et j'en peux le prouver.

M. Monette dit que la *Perfection Dairy* a vendu du lait pour \$40,000 à la Saint-Vincent de l'aul et autres.

M. Savignac. — Et vous vous êtes fait payer avant les autres.

M. Houde. — Vous êtes allé chez M. Philie pour vous faire payer alors que les autres attendaient. C'est ça l'homme public!

M. Monette. — Allez-y, mais vous allez voir, au mois de décembre. Vos cercueils et vos trous sont creusés d'avance.

IN BEAUTY CONTEST



MAYOR HOUDE



ALD. JOSEPH MONETTE

Mayor Houde and Ald. Monette had an interesting discussion yesterday in Council as to their facial beauty. The Mayor contended that the Alderman was the uglier and the latter, of course, denied it at great length. Herewith both visages so that the electors may judge for themselves.

Montreal Star 12 mars 1936

L'actualité *Le Devoir* 13 mars 1936 Une élection esthétique

A en croire le Star — le Devoir avait tiré le voile sur cet incident — M. Monette, conseiller de Crémazie, et M. Houde, maire de Montréal, ont discuté au conseil de la valeur esthétique de leurs physiques respectifs.

Les deux contestants sont restés en plein désaccord. Chacun demeure convaincu que l'autre est le plus disgracié.

Alors le Star institue un plébiscite. Il appelle ses lecteurs à la rescousse et, pour leur permettre de se prononcer en toute connaissance de cause, il publie côte à côte la photo des deux contestants.

L'impartialité est aussi difficile au Star que l'impérialisme lui est aisé: sa partisanerie montre ici le bout de l'oreille accoutumé. M. le maire est le soi-disant sauveur de la haute finance. Il a décidé, de concert avec celle-ci, de se mettre à la tête du front populaire, c'est-à-dire du front communiste. Nulle exagération dans cette affirmation, soit dit en passant, puisque dans le *Devoir* d'hier soir, un certain M.

Pierre Desrosiers, président de la Ligue des Patriotes, qui s'était joint au mouvement, déclare en sortant parce que persuadé que ledit mouvement n'a d'autre objectif que le grossissement des forces soviétiques. Celles-ci, laissées à elles-mêmes, seraient dérisoires, mais l'agent de la haute finance, à force d'alliance et d'alliage, espère bien leur donner quelque enbonpoint moral. Ainsi la boule de neige dévalant au printemps sur une pente fangeuse se grossit tout de même de la boue et du fumier qui, chemin faisant, s'agglutinent à sa masse.

Voici comment le Star, si dévoué à la Couronne, la triche cependant en cette occurrence: il publie de M. Monette, un portrait très actuel où l'âge le marque d'autant plus que le conseiller de Crémazie est de plus

de dix ans le doyen de M. Houde, tandis que la photo de celui-ci, également publiée par le Star, remonte sûrement à plus de dix ans. Voilà donc en faveur du chevaucheur de ces deux chevaux courant en sens opposé, selon la pittoresque expression anglaise, un handicap de plus de vingt ans. Cela compte. L'âge, en effet, n'embellit personne, sauf ceux à qui il apporte la sérénité des beaux soirs. Et ce n'est

pas le cas des atterdés dans le boudoir politique.

Pour M. Monette nous n'éprouvons pas la moindre sympathie. Il est le prototype du politicien professionnel, du budgétivore, tout comme son concurrent. Mais ces choses-là ne sont pas ici en cause. On peut, pour parler le langage parlementaire, demander aux deux contestants de poirer. Il est vrai que M. Houde a déclaré porter moralement ses élégances, ce qui est une façon d'admettre leur impondérabilité.

Mais avant de prononcer le jugement de Paris entre les deux serviteurs, le contribuable a droit: 1o, de voir de visu les deux concurrents; 2o, d'entendre le plaidoyer des circonstances atténuantes, s'il y a lieu.

Parler du physique des gens, cela n'est guère permis qu'à un Adonis abrégé comme notre camarade radoteur en chef du Canada. Mais s'il est un type de laideur qui doit être respecté, c'est bien celui qui est le résultat d'un accident.

Or ce pauvre Pit, me dit l'un de ses amis, doit son asymétrie faciale à une sorte de chirurgie plastique à l'envers. Ancien briquetier, il avait

obtenu un important contrat—son premier contrat—pour la construction de l'ancien édifice des tramways. Soudain la charpente céda. Prévoyant le danger que couraient et ses employés et ses intérêts propres, il tenta, en s'arc-boutant, de retenir cette charpente. D'une vigueur au-dessus de l'ordinaire, il tint quelques secondes, mais finit

par être coincé entre deux bouts de madriers. Ce n'est que quelques heures après qu'on put le tirer de là, la figure en capilotade. La chirurgie plastique balbutiait à cette époque. Elle le rendit au bout d'un an d'hôpital tel que le Star le présente dans le concours de beauté avec M. Houde.

Dans un autre ordre d'idées, cela devrait donner à réfléchir au maire: celui qui a pu soutenir sur le crâne un bâti pesant pendant quelques heures a fait preuve d'une dureté d'écorce propre à émousser les pointes arrachées à littérature de Ladébauche et de Rostand.

Paul ANGER

L'actualité *Le Devoir* 14 mars 1936 Vaudeville intempestif

Nos représentants à l'hôtel de ville se paient, de ce temps-ci, le luxe d'un grand spectacle forain qui tient à la fois de la mythologie, de l'histoire, de la littérature, du cirque et du vaudeville.

Un de nos camarades écrivait, ces jours derniers, que le conseil municipal avait vécu une page de l'Illiade. Il comparait les colères du maire Houde envers le conseiller Monette à la haine éternelle d'Achille envers Agamemnon. Le rapprochement ne manquait pas d'à-propos. Not' maître a adopté, en effet, pour dévider ses rancunes, un style épique qui ne manquerait pas d'allure s'il ne sentait tant la rue. C'est même faire trop d'honneur à notre "premier citoyen" que de le comparer au valeureux Achille qui, au moins, s'exaspérait pour une cause qui en valait la peine: l'enlèvement de sa belle captive Briséis. Le grand Camillien, lui, part en guerre pour des motifs moins avoués, de très vagues rancunes. Ses récentes colères au con-

14 Voir aussi: Regu mem. - Finances - Adminis-
tration courante, 16 mars 1936

seil nous rappellent plutôt les tenaces vengeances de Junon. Si, à l'instar de l'infortunée compagne de l'infidèle Jupiter, le maire Houde pouvait métamorphoser "son" échevin Monette en génisse (sans allusion à la Perfection Dairy) et lier sur un rocher "son" échevin Reynault, il le ferait, n'en doutons pas. Comme la vindicative Junon qui, même vieillissante, retrouvait à l'occasion son énergie d'antan pour se venger, le maire nous menace de nouvelles colères tout en rappelant, comme Junon, qu'il n'a pas perdu ses griffes, qu'il a encore "de l'entraînement", qu'il n'est pas encore "rouillé", qu'il sait encore se battre, enfin qu'il n'a pas encore perdu ses "moyens" d'autrefois et sa "puissance".

Pendant sa retraite forcée de la scène publique, not' maire a appris non seulement la mythologie, mais il a lu La Fontaine. Il l'a prouvé en portant, comme le Loup de la fable, une accusation énorme contre son mouton noir, l'échevin Monette, à qui il a reproché d'être responsable d'une épidémie de typhoïde (rien que ça). Et comme l'agneau protestait en disant que ce n'était pas lui qui avait fait ça, Camillien, de répliquer, toujours

comme dans la fable: "Si ce n'est pas vous, c'est votre frère".

Not' maire nous a aussi montré ses connaissances en zoologie et en botanique en attribuant gratuitement à l'un de nos respectables représentants une écorce d'hippopotame. Pour s'essouffler un peu et se remettre, le président du conseil municipal fait un calembour très spirituel en signalant que l'échevin Reynault a "le mal de maire". Puis, la littérature remonte à la surface et not' maire, qui a lu non seulement La Fontaine mais aussi Rostand, s'écrie avec emphase: "Je n'ai pas la beauté plastique de certains, mais j'ai mes élégances morales..." Déjà en frais, notre comédien aurait dû déclamer la tirade des nez, qui eût été des plus appropriées et eût complété merveilleusement le rapprochement littéraire et... physique.

Mais, revenons à la logique, comme dirait M. le maire. Oui, revenons à la logique. El rappelons à certains de nos représentants qui semblent l'oublier que l'heure n'est pas aux pitreries, aux grimaces de saltimbanques, aux petites vengeances personnelles. Il semble que les temps sont assez durs pour que le conseil municipal ne gaspille pas son temps à faire du vaudeville de la dernière platitude et qui jette du discrédit sur la ville tout entière.

Pendant que l'on s'eng... à l'hôtel de ville, le contribuable patauge dans la boue et dans le crottin de cheval; le piéton, en équilibre instable sur les trottoirs, un pied sur la glace, l'autre dans l'eau sale, hésite entre les gouttières et la rue. Il n'a qu'une alternative: se faire détrempé ou se faire écraser stupidement comme le premier roquet venu.

Et pourtant, ce contribuable, il paie des taxes — et même plus souvent qu'à son tour. Il paie pour l'entretien des rues et des trottoirs, il paie pour goûter le plaisir raffiné de vivre dans la plus grande ville du Canada. Que reçoit-il en retour? Des jeux, qui ne sont pas toujours accompagnés de pain.

Et l'on caresse l'ambition d'attirer les grandes conventions dans notre ville malpropre et à peine entretenue. Que nos administrateurs commencent donc par administrer la ville en hommes et non en se chamaillant comme des écoliers. S'il leur reste du temps, après cela, ils pourront essayer d'attirer le tourisme.

Lucien DESBIENS

Le concours oratoire Le Dourir Houde-Monette

Le conseiller Trépanier offre un trophée à son collègue de Crémazie 17 mars 1936

Hier midi, M. l'échevin Trépanier, a offert à M. Joseph Monette, échevin de Crémazie, une coupe "en argent ciselée" comme trophée du concours oratoire entre le maire et M. Monette.

Au sortir de la séance, dit M. Trépanier, on m'a fait remarquer que nous avions eu, nous aussi à l'hôtel de ville de Montréal, un concours d'éloquence, entre le maire et l'échevin Joseph Monette, de Crémazie.

"A l'Université de Montréal, continue M. Trépanier, les juges ne se sont pas prononcés sur le fond des discours, mais seulement sur leur forme. De même, nous ne voulons pas, nous, nous prononcer sur le fond du débat qui a eu lieu entre le maire de Montréal et l'échevin de Crémazie, mais seulement sur la forme des discours, et, après y avoir gravement pensé, nous décernons le deuxième prix du concours à M. Joseph Monette, échevin du quartier Crémazie."

M. Monette, qui est un homme d'esprit, a ri de bon coeur.

P. J. Champagne, J. H. Charette, and J. S. Payette, all in the employ of the city, with the exception of Champagne, who resigned some time ago, and who is known for their connection with the case. The two former had bought a number of lots on Sherbrooke street. Payette had received \$300 from Tremblay for doing special work after hours. Judge Fortin, in commenting on this, said that men could not put their own interests and their duty together as their private interests might prove stronger. Payette should have defended the interests of the city instead of helping one whose interest was against that of the city. In doing so he committed a serious infidelity.

EX-RECORDER DUPUIS.

In the Notice Dame street west expropriation Mr. Justice Fortin questioned the action of ex-Recorder Dupuis, who although in receipt of a pension from the city accepted a commission of \$3,000 on the sale of property which was justified.

Judge Fortin commenting on this said that the ex-recorder did not want any one at the city hall to know of his dealings. "Why," he said, "should he desire to hide his doings. In his testimony he said he saw V. S. the proprietor of the land where the batteries directed? Was it against the treasury? I am inclined to believe so. In any event the treasury was affected to the extent of \$1,700, which was paid to him and his partner Mr. H. Demers.

JULES CREPEAU CRITICIZED.

In regard to the \$160, given by Abbe Dubois to Mr. Jules Crepeau, second assistant clerk, for services, Judge Fortin states: "I have no doubt that Mr. Crepeau rendered services equivalent to this sum, and probably more, but as I have already said in my opinion the civic employee is looking in his duty when he aids anyone to promote interests opposed to those of the city. Abbe Dubois tells us that he required the services of Mr. Crepeau for the preparation of opinions of proprietors.

Concerning Abbe Dubois, Judge Fortin says that he received from the Abbe of the Congregation of Notre Dame for his services previously rendered \$17,336, that is to say that the Sisters realized exactly the price that they asked for in 1910, that is \$600,000 net, less however, about \$2,000 that they paid to the estate of Mr. Arthur and Cornelle for interest. Much has been said about the commission of the Abbe. Several witnesses were heard on that point, but it was not established that Abbe Dubois divided the commission with anyone having any connection with the City Hall, and we may say as he declared that he kept it all for himself. But this money came from the city, and Abbe Dubois knew it. It has not evidently on this matter the same ideas as Abbe Gauthier, curé of the parish of St. James. Abbe Gauthier refused to speculate with the purchase of property by the city.

CITY ASSESSOR CONDEMNED.

The purchase of the incineration site is touched fully by the judgment. In this were concerned Chas. Larin, contractor, J. H. Prenoveau, a city assessor, and Aristide Robert, who was presumed to be acting as agent for the city in acquiring the property on Carriere street.

In summing up this transaction, the judge states: "I regret to have to say that the facts preceding establish on the part of Mr. Prenoveau malversation of the worst character. Mr. Prenoveau was associated with Mr. Larin without contributing a cent, to speculate at the expense of the city of which he is an employee. This is the first grave fault on his part committed in full knowledge of what he was doing. And this agreement to receive half of the profits, although he had put nothing in, can only have been done for one consideration, that is, that of using his influence and knowledge as an employee of the city to have the sale in question made. Mr. Prenoveau is guilty besides in the same degree as Larin in this agreement of malversation resulting from the gift to Robert of this sum of \$5,000. According to the circumstances of the evidence, I believe that it was known by all at that moment that the buyer was the city of Montreal, and if this fact was known by Larin and Prenoveau

in giving \$5,000 to Robert to have the sale made, they committed an act of malversation of the gravest kind, because they knew that Robert represented the city. As for Mr. Robert he represented the city on that occasion for a commission of 2 per cent which was paid to him. In the execution of the authority confided to him he thought it advisable to accept this money. Mr. Robert seems to believe that he did nothing wrong. He tells us that he believes he was justified in accepting the money.

Continuing in regard to Mr. Robert, Judge Fortin adds: Mr. Robert as agent of the city on this occasion was unfaithful to his trust, and this infidelity committed by an agent is called malversation. The statutes 89 Edward VII. cited in the foregoing appears also to apply to an agent who accepts a similar compensation. It is for you to decide if there is reason for the city to take legal action against Larin, Prenoveau and Robert.

CASE OF AID. JUDGE.

Aid. Judge is found liable to disqualification in connection with the sale of a property to the city for the construction of a bath and playground in Emond ward. The evidence showed that a cheque of \$322 was paid by the Compagnie des Terrains Suburbains, the owners of the property, to Mr. A. Lariviere, who was then in partnership with Aid. Judge. Aid. Judge denied the charge. A cheque for \$196, half of the amount paid, endorsed by Aid. Judge, was produced in court. Aid. Judge admitted receiving the cheque from Lariviere but not for the purpose mentioned.

Touching the transaction of Aid. Judge, Judge Fortin has this comment to make:

"There is not the shadow of a doubt that Aid. Judge received his part of the commission paid to Mr. Lariviere, his associate. There is no doubt neither that Mr. Judge said before us under oath things which were absolutely contrary to truth, and that his last assertion is at least as false as the others. Mr. Judge appears to have incurred by the acceptance of this commission disqualification of five years decreed by section 5936 of the Revised Statutes of the Province of Quebec. That is to say that he may be declared by judgment incapable of filling a seat in the Council or under the control of the Council of the city of Montreal during a period of five years. And Mr. Judge may be sued before another tribunal for having said under oath what he knew did not conform to the truth."

ALD. LETOURNEAU'S AFFAIR.

Ald. O. Letourneau is found to have entered into an illicit agreement in connection with the sale of a property on Convent street, St. Henri ward, for the erection of a police station. Two agents, Hurtubise and St. Cyr, had given an option on the property to Charles Hurtubise, a son of the first mentioned, at \$1.10. Upon the refusal of the city to accept the land at \$1.50, Charles Hurtubise sought the help of Ald. Letourneau. He arranged an interview with an agent named Bourgon at his drug store, and there Hurtubise agreed to give Bourgon a commission of \$5,000 if he succeeded in selling the property to the city at the figure mentioned. Furthermore, they promised Ald. Letourneau a reward if the transaction was completed. Bourgon admitted this.

Judge Fortin said he could not but accept the evidence of Bourgon, with which that of Ald. Letourneau differs but little. Both are guilty of malversation.

TRIED TO BRIBE ALDERMAN.

In regard to Ald. Garceau, who is absolutely cleared of any suspicion, Judge Fortin has this to say:

"It results clearly that Tremblay did what he could to corrupt Garceau, but he did not succeed, and for this attempted corruption Tremblay appears to have incurred the penalty provided by article 141 of the Criminal Code."

"Godin went to see Garceau and attempted to convince him that it was to the interest of his ward that the street (Sherbrooke street east) should be opened, but nothing reprehensible appears to have been done by him or Garceau, and there is doubt that Godin did not divide the proceeds of the

sale of his ten lots with anyone else. Garceau was opposed to the whole project. It was well known, Tremblay (the owner of many lots) tried to get him to cease his opposition, and offered him \$10,000, which he refused. Tremblay tells us that he would not have paid the cheque, and would have taken means to see that it was not paid.

Tremblay asked Garceau if he knew Godin, an advocate, and whether the latter was a friend of his, and on an affirmative reply, said he would sell ten lots to Godin. The opposition of Ald. Garceau then ceased."

ANOTHER CITY ASSESSOR.

In regard to the \$300 received by J. A. C. Payette, a city assessor, for giving information to those interested in Sherbrooke street east, Judge Fortin condemns that mode of procedure on the part of any city employee.

"It constitutes a grave infidelity on his part, even if the work was done after office hours. It is wrong for any city employee to work with those whose interests are against the city."

CASE OF EX-ALD. LAMOUREUX.

In the matter of the Carlin property purchased for a sewage farm, ex-Ald. J. Lamoureux and Mr. Carlin are both censured for their operations. The latter had offered the property at 10 cents a foot and later consented to sell it for 8 cents. Meanwhile he had seen Mr. Lamoureux, who was an alderman at that time, and asked him to help. He made the same request to Mr. James McDonnell, an intimate friend of Dr. Guerin, the then mayor, promising a reward if they succeeded in getting the sale put through. The property was bought at \$1,580 and a sum of \$200, it was found, had been paid in excess of the proper price. This was through a clerical error. Mr. Carlin's profit was \$90,000.

Although the profit was considerable, said Judge Fortin, he would not discuss it. But it was clearly established that ex-Ald. Lamoureux received in the month of May a sum of \$5,000, a similar amount being received by Mr. McDonnell. This was the fulfillment of the promise. Mr. Carlin in his evidence expressed the opinion that these two men had divided the money with other persons.

In the case of Lamoureux, Judge Fortin calls the attention of the city to the fact that article 1149 provides a term of prescription of action.

OFFER TO CONTROLLER.

In the case of Charles Duquette, a civic employee, who offered money to Controller Dupuis in connection with the sale of his property for the Muering Refuge, on Champ de Mars street, Judge Fortin states that Duquette had committed an indiscretion, and hopes the lesson he received from the controller would prove beneficial.

NO PROOF OF WIDESPREAD GRAFT.

Judge Fortin, in that part of his report under the head of "Evidence on the General Accusations," prices paid by the city and expenditure, says:

"The different subjects that we have just examined are the only ones that appear, according to the evidence, to require special mention. In all other cases, that is to say, in the majority of cases, nothing was proved affecting the good faith and honesty of anyone among those who administered the affairs of the city. Let us then say at once that nothing, absolutely nothing, has been proved against the good faith or honesty of the commissioners, no proof of accusation brought at the meeting of the Council on June 23rd, and no proof of those we find in the newspapers already cited and which were the cause of the investigation. It has not been proved, therefore, that the system of buying property by the commissioners was corrupt. It has not been proven either that corruption reigns at the City Hall, or that there exists at the City Hall a 'toll-gate.' No proof of existence of an era of scandal; neither that subterfuge is practised under the auspices of the Board of Control; neither that there is at the City Hall a corrupted administration. It has been well established that there was a fall on the part of an ex-alderman and two aldermen now in office, but what has been proved against them does not sustain the general accusations above cited, and we must say that nothing has been proved against other members of Council. There is on the thirty or thirty-two members of which the present Council is composed."

**Quand le maire et les échevins
faillirent être noyés**

Mais avec les années la ville de Montréal grandissait. Le régime municipal, inauguré précisément il y a un siècle avec Jacques Viger comme premier maire, prenait plus d'ampleur. Le conseil de l'époque siégea d'abord dans une maison privée mise à sa disposition. En 1844 il siége à l'étage inférieur de l'aqueduc Hayes, sous le grand réservoir. L'histoire raconte qu'un bon jour maire et échevins étudiaient gravement les problèmes municipaux lorsque le réservoir se brisa soudainement et faillit noyer tout le monde. Ce fut un saut qui-peut général, et l'incident n'a pas manqué d'amuser la population de l'époque.

Le centenaire du conseil municipal

Une plaque de bronze sera
dévoilée à l'hôtel de ville,
le 5 juin prochain

L'année 1933 marque le centenaire de la corporation municipale de Montréal. C'est en effet le 5 juin 1833 que le premier conseil municipal de notre ville se réunit pour élire son maire, M. Jacques Viger.

Pour commémorer cet événement, l'autorité municipale a décidé qu'une plaque de bronze serait apposée sur un mur de l'hôtel de ville, pour être dévoilée, le 5 juin prochain, par l'hon. Fernand Rinfret, maire de Montréal. Cette occasion ne donnera pas lieu à une manifestation très bruyante non plus que très coûteuse, car les commissaires-administrateurs, conscients de la gêne financière de l'hôtel de ville, ont résolu d'éviter tout déploiement inutile.

Vendredi prochain, M. Rinfret et quelques hauts fonctionnaires de la Municipalité se réuniront pour discuter du programme du jour commémoratif. La plaque de bronze portera le nom du maire et des membres du premier conseil municipal de Montréal.

Biggar's Remarks About 'Crooks' Make Several Aldermen Bristle

Gazette

By A. W. COOPER

24 mars 1934

The aristocratic nostrils of Ald. W. H. Biggar were severely strained last week by foetid emanations from a pork barrel supposedly concealed in Mayor Camilien Houde's own City Hall; but this is another week and, in the collective nostrils of City Council colleagues, the same Ald. Biggar is equally offensive.

On Saturday, before a curling club, the alderman for Notre Dame de Grace made a speech.

Yesterday they were holding indignation meetings in the alderman's room at the City Hall.

For Mr. Biggar, it appears, committed the unpardonable sin of talking about crooks in the same breath and the same sentence as City Council. And that just isn't done.

Some of the boys were plotting yesterday to take the lanky alderman down a peg or two.

"I'll reply to him in Council!" yelled a furious Ald. Dave Rochon.

"Swelled head! Houde made him president of the Metropolitan Commission and he's never been the same man since!" Thus Ald. J. Allan Bray.

"Crooks!" asked Ald. Arthur Pharrand. "The least we could do is to insist that he name them."

"He talked of crooks in Council; I didn't notice he excepted even himself," commented Ald. A. A. DesRoches.

But, in the near-silence of whis-

pered conversations, some members of Council showed they were more apprehensive of Ald. Biggar's object than they are interested in rapping him for putting the whole Council on the spot in his curling club talk.

The whole Biggar strategy is tied up, in the minds of long-nosed aldermen, with one more effort of large taxpayers to try to persuade the Quebec Legislature to name a commission that would replace the Executive Committee for a period of years and run the City Hall without a glance at patronage, sans peur et sans reproche.

To the fore in deciding that the alderman for Notre Dame de Grace is not sounding the tocsin without knowing that he is heralding an anti-alderman shove from outside the City Hall, is the same Mr. Bray who has tangled with Mr. Biggar on the floor of Council several times this winter past.

"It won't go!" warned Ald. Bray, who comes from the working class section of St. Henri. "I tell you the people around this town who think they are going to dump Council or the administrative system of today and run things through a commission—or even a borough system—are walking around in a daze. The people will not stand for any change without a referendum—and if there is a referendum, leave that to us!"

philosophical view of the situation perhaps, was taken by Ald. Joseph Monette, who said:

"There are going to be so many different ideas of running the City Hall that the Government won't know what to do; so the Government will do one of two things: nothing, or out with the Aldermen!"

Navire allemand qui doit visiter notre port.

'Pork Barrel' Defence Against Reich Cruiser

Gazette

28 avril 1936

"Is it true Montreal's City Council proposes to fortify the harbor front to keep the German cruiser Emden from docking here?" a local politician queried Ald. W. H. Biggar yesterday at Government Offices prior to the latter's interview with Premier L. A. Taschereau. He recalled Friday's Council debate and the objections of some aldermen to a civic reception being given to Captain Bachmann and the officers of the German warship on May 12. Ald. Biggar stared, puffed away for a moment at his pipe, and replied:

"Well, we might roll a few pork barrels down the stream!"

suite: voir: Navigation

Raynault Finds 'Real Pork Barrel' In Aim of Citizens' Group 'Gang'

Gazette

By A. W. COOPER

28 mars 1936

Irrepressible City Councilman for Prefontaine ward, right hand man in the east end of Montreal for the Duplessis-Gouin Union Nationale, Ald. J. Adhemar Raynault announced yesterday he has now uncovered "the real pork barrel."

"It is," he said, "that little gang of ten or so pushing behind the Citizens' Committee! They want to go to Quebec to ask the Legislature to change the Government at the City Hall so as to place everything in the hands of their friends. They will ask that in the name of the population; but the aim of the new system would be to serve the little gang of ten!"

"Funny: These people don't yet seem to realize that of late years the social system has undergone great modifications, so that no longer can a few expect to live by privilege at the expense of the many. That means nothing to this little gang. They cannot see further than their own interests. The real pork barrel—yes! Their man at the City Hall slams Aldermen with the accusation that they want to spend taxpayers' money to get re-elected; and now we have the Citizens' Committee, or the little gang behind it, wanting to remove government of the people from the

hands of the people because things are warming up somewhat for a few interests.

"I shall have a lot to say about this shortly in City Council!"

"But you yourself have been talking about a new government for Montreal. Will you be ready with a scheme to counter-balance anything the Citizens' Committee offers at Quebec?" Ald. Raynault was asked.

"Pouf!" replied the Alderman with great disdain. "Counter-balance—what? The scheme of that little gang? But wait until we get this

out before the public; wait until the little gang behind the committee is revealed. It will soon be seen that these are not 'citizens' of Montreal who are moving. No, I shall prepare nothing for Quebec!"

Nor will Ald. J. Allan Bray of St. Henri, another member of Council who generally reacts every time anyone talks of a City Hall system that would strip Aldermen of administrative powers. "Fine!" he said with a grin, "the moment The Star is for anything, that's a sure sign it will be licked!"

"Stew for the cats!" said another Councilman who did not want to be quoted for the moment. "You will never jam through a commission

or a general manager in a Legislature with a Montreal representation like there is today—at least without a referendum!"

Yesterday morning and afternoon, however, it was evident that the militant wing of Council, which is not far removed from the Quebec Legislative Assembly Opposition, was on the qui vive and laying its lines to whoop things up for the Citizens' Committee if the latter does dare to propose drawing aldermanic teeth in the next edition of Montreal's city charter.

Faintly, but from sources that mean a lot in the City Hall and the Assembly of today, it became evident that, when the fight does warm up, these will be charges flung to the people.

"Making the City Hall safe for Saint James street."

"Afraid the city might generate electricity for its buildings and the streets."

"Fear of cheaper money for city loans."

Strategy to abort any shove for a commission or a general manager was afoot. Meanwhile, the most

JARDIN BOTANIQUE

Echevin Dave Rochon---

Opposition de l'échevin Rochon à l'engagement de M. Teucher chargé par le Comité Exécutif d'établir le Jardin Botanique;

VOIR

CONTROLE MUNICIPAL
Jardin Botanique.
avril, mai 1936

Gaspillage et stupidité

"Tous les échevins ont besoin de patronage électoral afin de se procurer de l'argent de poche" — Dans l'Ouest, les élections ne coûtent pas aussi cher qu'ici —

Le Devoir Pillage et corruption

LA CAUSERIE DE L'ECHEVIN BIGGAR 6 avril 1936 AU "CANADIAN CLUB"

L'échevin Biggar, de Notre-Dame-de-Grâce, était l'hôte du *Canadian Club* à midi.

Voici un résumé de sa causerie: C'est mon opinion bien mûrie que les citoyens de Montréal n'ont reçu depuis longtemps que soixante sous par dollar, particulièrement au chapitre communément désigné, dans le budget municipal, comme "compte capital". J'ai dit au conseil municipal, il y a un an, que le service des travaux publics a une "piste de course pour entrepreneur", et que l'Agueduc me faisait penser à une "débutante, brillante et jolie, mais d'un luxe dispendieux", et que la commission des égouts était la "soeur cadette de cette débutante". Nous avons démontré fréquemment ces jours derniers que le comité exécutif ne sait pas exécuter, mais tout au plus discourir, qu'on prêche l'économie sans jamais la pratiquer. Gaspillage et stupidité gravés sur un champ "or et argent". Nous avons l'aveu récent que les dépouilles vont à celui qui aboie le plus fort, surtout en matière de patronage dans le service de voirie, et l'aveu de quatre présidents du comité exécutif que le personnel de la Ville est encombré de parasites — et pourtant le nombre de ces parasites augmente sans merci, comme des sauterelles qui se multiplient. Cela nous amène à une autre conclusion logique. En vertu de l'actuel mode administratif de Montréal, basé sur le besoin de bénéfiques personnels, tous les échevins ont besoin de "pork barrels" (patronage électoral) afin de se procurer de l'argent de poche.

Et, de ce point, parlons des cliques, des pots-de-vin, des petites commissions, pénétrons dans ces domaines pour en revenir avec de saines leçons. Permettez-moi d'abord de citer textuellement certaines observations que je formulais devant le club *Rotary* de Montréal, il y a un peu plus d'un an:

"Depuis plusieurs années, à l'hôtel de ville, on n'a fait que travailler à la popularité politique, inventer des machines politiques dont le fonctionnement prête à soupçon, et amasser des fonds politiques. C'est dans ces derniers mois plus que tous autres que réside le vaste et insurmontable problème de la démocratie moderne — les fonds électoraux. Essentiellement, il en faut; autrement, seuls les riches pourraient se porter candidats. Mais cela n'est ni sain ni désirable au point de vue social. Quel est le remède?"

"Ce n'est pas un problème de solution simple. Les fonds électoraux, sauf quelques rares exceptions d'ordre mineur, ont un objet bien défini. Bien qu'ils soient versés sans condition, ils impliquent ordinairement une convention tacite. Où déterminer la distinction? Quand les fonds électoraux constituent une rémunération directe de services rendus ou à rendre, ils sont d'un caractère douteux, mais néanmoins le coût des élections doit être défrayé tant par le candidat victorieux que par le vaincu. Le coût est onéreux, surtout après une organisation méthodique et minutieuse, après une cabale personnelle et la distribution postale de manifestes imprimés, après la surveillance extérieure et intérieure des bureaux de votation le jour du scrutin, après le transport en auto d'un grand nombre de votants; et que tous ces soucis n'apportent qu'une votation de 45% à 50%. Quelle moquerie des droits de liberté politique propres aux pays britanniques, après 700 ans d'efforts!"

120% des électeurs

"Même en tenant compte de mon innocence relative, je pourrais vous raconter des histoires de crimes politiques que vous trouveriez inconcevables. Que dire des bureaux de votation où le total des voix enregistrées est de 120 pour cent du total inscrit sur les listes de suffrage, et où un seul candidat en reçoit plus de 100 pour cent, mais où rien n'est fait pour corriger cet état de choses? On a pris l'habitude d'admirer une bonne armée po'il'que comme une preuve d'ingéniosité. Mais quel en est le coût, et qui paie, en dernier lieu? Et dans la remise des fonds, quelles conditions exigent du récipiendaire? Et de qui devient-il le représentant? Pensez-y. C'est un problème d'envergure et la réponse est difficile à trouver. Il y en a peu qui aient été aussi fortunés que moi de pouvoir toujours rester incompris et aussi libre d'act'on et de paroles".

Ceci termine, messieurs, la citation de mes observations faites ici même l'an dernier, juste comme la Conférence des maires canadiens terminait son congrès à Montréal. Mes déclarations avaient été radio-diffusées également. Combien de vous se rappellent m'avoir entendu, et combien, sur ce nombre, ont ac-

compli quelque chose pour améliorer la situation? Pots-de-vin, cliques et petites commissions, ou toute autre formule de pillage pour Montréal.

La cagnotte du Montréal-la-nuit, des maisons de pari sur courses, des tripots, des loteries automatiques, des femmes de vic. Le temps a plus que donné raison à mes assertions, et le deuxième congrès des maires canadiens raffermirait mon assurance que Montréal a été pillé et que la démocratie doit être purifiée. Dans l'Ouest, où les gens nous semble avoir moins évolué en ce genre d'affaires, où ils fuient les démons de la rue St-Jacques, la démocratie est saine en forte proportion. Dans l'Ouest, où la construction des égouts coûte la moitié moins cher qu'à Montréal, les élections ne coûtent pas aussi cher qu'ici. Dans l'Ouest, on ne donne pas de médailles aux voleurs, on les jette en prison. Vous étonnez-vous que quelques-uns de ces maires aient demandé, à Ottawa, si nous nous croyions vraiment civilisés? Comme je connais assez bien le Canada municipal, je puis vous assurer que les meilleures racines de l'arbre démocratique sont à l'ouest de Fort-William.

Mais pour en revenir au pillage de Montréal et aux dangers auxquels la démocratie est exposée, et au cas où vous croiriez que tous nos maux locaux sont de provenance municipale et attribuables aux échevins, et avant de consulter le passé pour obtenir une confirmation, appelons-nous ensemble quelques autres choses disgracieuses: le mouillage des valeurs, les cartels du papier et du charbon, les contrats de chemins de fer où l'intérêt du public est littéralement écarté, les fausses pesées, les boutiques où l'employé est traité comme un esclave, les fausses manœuvres financières et les scandales des maisons de courtage, les entreprises de mines, l'enquête sur l'achat en vrac, les maîtres du vol politique, etc.

Le monopole de la malhonnêteté n'appartient à aucune région non plus qu'à aucune nationalité en particulier, bien que, certainement, il y ait preuve d'une substantielle proportion de tout cela dans nos environs, et qu'il y en ait parmi notre propre classe qui se soient attribué avec goinfrerie leur part de fonds nauséabonds et de petites commissions. Jusqu'à certain point nous faisons croisade en faveur d'un gouvernement honnête, tant que quelqu'un ne nous a pas offert un gentil petit contrat de gouvernement avec un bénéfice passable; puis nous jugeons préférable, pour notre santé, d'abandonner la croisade et de nous en tenir aux soins du médecin. C'est alors que l'associé se dissocie du groupe des croisés et travaille à son profit personnel.

L'enseignement de l'histoire

Mais, qu'est-ce que l'histoire, tant ancienne que moderne, nous apprend? Toute formule de gouvernement tend, dans son cycle, à l'autocratie, et l'autocratie mène à l'oppression, à la contrainte, et à l'usage de la force tant à l'intérieur

l'étranger. Les conditions posées sont mauvaises, puis survient la révolution des couches inférieures du peuple, et le cycle recommence. Seule la démocratie peut assurer la liberté de religion, de pensée, de parole, de presse et de progrès. La liberté n'existera au prix d'une vigilance constante et de l'application du code moral le plus strict, tant dans le domaine public que dans le domaine privé. Voilà des vérités simples, presque des lapalissades, mais pourquoi les ignorons-nous pas toujours avec autant d'inconscience? Combien souvent ne citons-nous pas l'aphorisme: "Fais aux autres ce que tu veux qu'il te soit fait à toi-même", adage qui sert de base aux principes démocratiques, et pourtant nous agissons comme si ce conseil ne s'appliquait qu'au voisin — naturellement, je suis, moi, exempt de tout péché, se dit chacun. Nous parlons du besoin essentiel d'une plus grande abondance pour l'individu, et nous congédions quelques vieux employés loyaux afin le pouvoir afficher un graphique ascendant de bénéfices, en affaires. Que l'Etat prenne soin de ces congédiés, mais si l'Etat doit taxer, que ce soit le voisin qui paye. Ne voyez-vous pas que vos hommes publics sont vos voisins, tout simplement, et qu'ils ne peuvent accomplir à leur place? Que leurs fautes, qui sont manifestes, ne reflètent au fond que ce que la glace reflète quand vous vous rasez? La vigilance étant le prix de la liberté, vous devez l'exercer sans répit, dans votre intérêt.

Souvenez-vous du passé. Rome a croulé sous le Barbare parce qu'elle était pourrie jusqu'à la moelle.

La Russie a croulé sous le Bolchevik, une fois corrompue par la Cour.

La Chine a été pillée d'un bout à l'autre durant des siècles, par des cohortes stipendiées à même les coffres de seigneurs guerroyants.

L'Allemagne et l'Italie, à l'instar d'autres pays, sont tombées dans l'étreinte de la dictature.

Il est difficile de prévoir le sort réservé à l'Espagne, au Japon et même à la France, au cours des prochaines années.

L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale sont depuis longtemps un domaine de chasse réservé aux éminences grises de la politique.

Et le Canada?

Les cliques

Nous n'avons pas de barbares à craindre de l'extérieur, mais nous avons des cliques à l'intérieur. Bien que les doctrines communistes ne trouvent pas ici de terrain propice, les cliques malhonnêtes sont encore plus dangereuses que les mouvements subversifs. En fait, nous comptons parmi nous tous les éléments que l'histoire, depuis plusieurs siècles, nous enseigne à flétrir et à détester, et pourtant nous présentons l'autre joue avec apathie, et Montréal pour ne pas dire le Canada entier a été pillé et surchargé d'une dette publique suffoquante.

Montréal a été plumé comme une volaille, et jusqu'aux moindres duvets qui ont été grillés par le furieux incendie de la politique de clocher. Que faire?

Répéter certaines vérités leur donne de la force, et je ne saurais exprimer mieux certaines pensées déjà exposées. Il nous faut nous rappeler la grande force morale de nos ancêtres, et modeler notre vie sur leur noble idéal. Il ne faut pas

que nous devenions une nation asservie de mendiants et de parasites agrippés à une dictature plus ou moins paternelle ou magnanime. Nous désirons demeurer d'honorables sieurs aventuriers", comme ceux à qui notre Roi bien-aimé a remis la charte du Canada.

Le pire ennemi

Les enveloppes de paye se dilapident quand apparaissent le gaspillage et la corruption. C'est à vous, hommes d'affaires, que je demande un sérieux appui dans cette campagne, jusqu'ici couronnée de succès, qui a pour but d'enseigner à la classe ouvrière et aux chômeurs que le pot-de-vin est le pire ennemi de l'enveloppe de paye; qu'on se sert d'eux, chez les politiciens professionnels, comme de munitions dans les bombes électorales; que, plus longtemps cette pratique durera ou prendra d'envie, plus souvent seront-ils appelés au tonneau des Danaïdes qu'est la caisse électorale, jusqu'au jour où ils verront que, non seulement le puits est à sec, mais qu'il était corrompu. Alors, si d'excellentes mesures de contrôle ne sont pas prises, on aura lieu de s'attendre au pire.

Les maux d'aujourd'hui proviennent des vices inhérents à notre nature même, et les remèdes à y apporter n'ont rien d'héroïque. Nous nous débattons dans le marasme depuis six ans, et l'issue ne nous paraît pas encore bien déblayée. Il se peut que nous sombrions à de plus grandes profondeurs avant de toucher au tournant de la route qui mène aux niveaux mieux éclairés. Apparemment, les choses ne vont pas tellement mal que nous ayons à faire appel à notre indomptable courage britannique. La crise actuelle est toute de pensée incohérente, d'actes inconsidérés et d'atermoiements. La crise n'est pas une crise d'argent, mais une crise de caractère. Ces déficiences ne devraient pas trouver place dans le système démocratique, de sorte que je demande, en conclusion finale: Français et Anglais du Canada, *Quo Vadis?*

Démocratie purifiée ou dictature. On a suggéré, pour Montréal, une administration par gérant, en attendant une enquête judiciaire approfondie dont le besoin s'impose. Messieurs, êtes-vous prêts à vous prononcer?

ANGRY COUNCILMEN SAY BIGGAR HANDS HAVE 'PORK' TAIN

Schubert Threatens Court
Action on 'Vice' Charge
But Withdraws
Gazette
ACCUSER UNREPENTANT
8 avril 1936
N.D.G. Alderman Sits Silent
as Bray Proposes Exposure
—Trepanier Leads Counter-attack

By A. W. COOPER.

"Hired" champion of a "purist" Citizens' Committee feeding on hypocritical Montreal firms preaching good government but fattening on exorbitant City Hall profits, Ald. W. H. Biggar in due time will be exposed as a vulgar but permanent resident of the Notre Dame de Grace pork barrel, a fury-raked Ald. J. Allan Bray yesterday shouted to City Council, threatening: "We'll see about tavern permits, about gas station permits, about things that had to go just here and just there!" "Boot him out of the presidency of the Montreal Metropolitan Commission!" was the attitude of Ald. A. A. DesRoches, who said he will ask City Council to petition the Quebec Government to do the booting. Other colleagues suggested that a high-and-mighty patriot like the gentleman from the west end ought to quit City Hall before he is struck with the moral leprosy he is condemning in mayor and aldermen of this metropolis.

Through all of which, an ashen-faced Biggar leaned back in his chair, eyes closed.

Why the to-do?

Last Monday the alderman for Notre Dame de Grace made a speech before the Canadian Club, yesterday Ald. Leon Trepanier and nearly all others complained he had labelled every man jack of them as living on graft, vice and gambling. They denied it. And Mr. Trepanier, who started the ball rolling, put the question direct to the Citizens' Committee to ascertain whether they intend to use the Biggar "graft and gravy" opus as a Bill of Wrongs to ask the Legislature to kick Montreal aldermen out of power.

It was a hot session. Except for genial Adhemar Raynault, alderman for Prefontaine ward. He soothingly counselled perturbed citizens to sleep peacefully; suggested this Houde-Biggarr feud is just shadow boxing, for "they're not fighting! They're making faces at each other!" He warned Montreal, however, that behind both Houde and Biggar stands sinister Saint James street, eager for its twin valets to be on the City Hall string for years and years. But Mayor Houde saw a Biggar-Raynault, moist-orbed political chumminess standing watch over Saint James street and its fear of converted debts.

Night through, suggestion was this weary old town is being treated to an imperial brand of political bluff, with the City Hall looking like a circus and sounding like a boiler factory.

Perhaps Ald. Biggar thought so, too.

For, with the tide of aldermanic damnation swirling about his tartan socks, he spat: "I have nothing to withdraw!"

FEELS HONOR TOUCHED

The question of privilege posed, Ald. Trepanier read extracts from the Biggar speech, protested loudly against the mass insult to Council, stood on his honor as an individual, and asked: "Is the Citizens' Committee going to use this speech as a platform, or official programme, to go to the Legislature and ask for a change in administration?"

Judicial investigation? The alderman welcomed a probe of vice and gambling in Montreal; but it would be complete. In the process might leak out the names of big people caught in a west end gambling den by the police, arrested, but never taken to court because of their influence. And investigation of the City Hall would cover the "pork barrel," it would go to righteous people of today who had not a word to say five years ago when the Police Department morality squad was under attack "on account of the pork barrel and the municipal contracts they were getting through Ald. Biggar's influence—he, the man sharing the pork barrel himself at the time!" The alderman hinted that if "this impeccable committee, with its impeccable man with the impeccable past" wants to start something around this town, all it has to do is to open a judicial investigation into the City Hall; and the flare-back, oh my!

A pale W. H. Biggar rose the moment Ald. Trepanier sat down. "I have my written notes. They are available for consultation by anyone. I am responsible to my God and to the courts of our country. I have faith in both tribunals, and I recognize no other.

"And I withdraw nothing!" The alderman flopped into his seat, as a murmur went around Council chamber.

"Well, I'm not going to wait for God!" announced Ald. Joseph Schubert, amid laughter. He said he would throw Ald. Biggar into court and give him a chance to prove the accusation that he, Schubert, had taken money from gambling dens, houses of ill-fame, etc. "And I want to know if he makes any distinction between the aldermen."

From Ald. Layton came agreement with some of the Biggar statements, but he objected violently to the charge that all aldermen need the pork barrel or pocket money. "I think he went too far, and I think he should retract that," said the alderman for St. Andrew, looking at Ald. Biggar.

He sat down. Ald. Biggar sat silent.

"Anything to say about that?" Ald. Layton murmured in the Biggar direction.

Nothing happened.

RAYNAULT SEES BLUFF

And Ald. Raynault sprang into the fray, and started ridiculing the entire Houde-Biggarr fight. "One says if he tells all he knows—look out! The other if he produces a paper he has—look out! But neither does anything. Bah! They're just making faces at one another; they're not fighting! Did you ever see a solid blow struck on either side? Any contusions?—bah!" and the alderman waved his arms while the chamber roared, and the public had a fine time.

"The mayor, who has been serving

high finance for two years," said the alderman, "whispers to Biggar to 'knock me,' and then he can go out to his people, whom he has not seen for two years, and pose as a martyr and a victim. He even attacks high finance, and the newspapers which defend high finance attack him, so fiercely and with such large type that they give him publicity and a chance to make himself popular among the mass!" Ald. Raynault assured the people there is nothing serious in all that noise.

That brought Mayor Houde to his feet. "And after the language I have used about Saint James street, and after voting for forced debt conversion, and after working openly to be more just to the poor, you say I am playing with high finance?" The Mayor chuckled. "No, Raynault saw his man Biggar weakened politically this morning; so he creates a diversion. But ere long it will be seen that the man of Saint James street is Raynault, and the man of the mass is Houde." As for Ald. Biggar: "His red herring is to create a diversion by dirtying the City Hall to aid him if possible in becoming the ruler of the entire city, and it comes just at the time there is talk of debt conversion—note that!"

"Biggar?" asked Ald. Bray, "he's ready to do anything! He's the one who was behind that recent charge about my agent and the coal yard permit. He was the one who organized that!" and the speaker turned and pointed an accusing finger at Ald. Biggar who leaped to his feet.

"It is not true!" he replied.

"Yes," insisted Ald. Bray, "and you're one of those fellows who is ready to do anything—and I have more to say!"

"What Ald. Bray says is absolutely without truth," commented Ald. Biggar.

"I'm responsible, and I'll prove it," retorted Ald. Bray. "He's here to make trouble for Council. All right when the time comes, we will see. Take the fire alarm station up on the Mountain—"

READY FOR CHARGES.

"No objection," snapped Ald. Biggar.

"We'll catch up with you," shouted Ald. Bray, poking a finger again at the alderman for Notre Dame de Grace. "The big fellows are in that. You know them! They come down here to fight for contracts, and rob the city. Do you know that in that electricity affair, we bought asphalt at \$700 a ton, when it can be obtained for \$24 a ton?"

"In a barrel?" asked Mayor Houde slyly.

"Yes," shouted Ald. Bray, as Council laughed. "In a pork barrel. We paid \$700 a ton for asphalt!"

"Now we might give the difference to the unemployed, I suppose?" Mayor Houde asked.

"Sure," said Ald. Bray, veering once more on Ald. Biggar. "Let the time come," he threatened. "We will talk of tavern permits, of gas station permits, of buildings that had to go just here and just there! Oh, there's plenty! And fellows like you are not coming down to sully the Council!"

"There's a limit for us French-Canadians to have a fellow like that on our backs. Made leader of Council, and the French-Canadian aldermen were after the mayor, believe me! Made chairman of the Metropolitan Commission over the French-Canadians' heads, and now he rewards us all with this. Well, we will go to Quebec, he'll not be chairman of the Commission for life. He will be out at the end of the term.

"Now look at this affair of his: the 3 per cent. tax. He wants it

force other towns on the island and on the South Shore into the Metropolitan Commission area. Why? Look at this, St. Lambert objects. And at the moment when Ald. Biggar is trying to force the South Shore under his control on the Metropolitan Commission, what is happening? St. Lambert is trying to convert the debt! Is that enough for you?

"All this for something hidden, but he has too many yellow spots to come down here on the floor of Council and accuse me! Let him try it. I say he ought to be censured, and if he refuses to quit the room then I'll throw him out myself!"

The atmosphere grew more mellow as Ald. Dan P. Gillmor ironically suggested the "All Baba of Notre Dame de Grace" really ought to separate himself from the "Thirty-five Thieves"; because if he remained at the City Hall he might catch the disease apparently all the rest of the Council have caught.

KNEW ABOUT ACTION.

Ald. Biggar was up for a moment to say that he had knowledge of the coal yard permit action against Ald. Bray, because the mayor had asked him to see about it; the mayor confirmed in the sense that when he had been told, he had said, "There's only one man who can handle that, and that's Biggar!"

From Ald. Weldon came the hope that "when Biggar gets to my age his record will be as clean as mine"; from Ald. Rochon loud protests against the en bloc insult to Council. Ald. DesRoches held the speech of the alderman for Notre Dame de Grace "unworthy" and said he would ask Council to vote a motion calling upon the Quebec Government to fire Ald. Biggar from the Metropolitan Commission.

"I will send my resignation to the mayor if he asks for it," commented Ald. Biggar.

"Oh, I have no letter to receive from you," sniffed the mayor with contempt. "Send it to the Executive!"

"On the written demand of the mayor, I will quit as chairman of the Metropolitan Commission," Ald. Biggar went on.

"No danger from me," said the mayor with a laugh. "Council will have to act."

Ald. Goyette gently chided Ald. Biggar, and condoled with him upon being in a "tough spot"; while Ald. Schubert informed Council he would not take Ald. Biggar to court as he had been told privately by Ald. Biggar that he was under no accusation of living on the profits of vice.

BIGGAR, MAYOR LAY WAR ASIDE

Gazette

Address N.D.G. Citizens' Association From Same Platform

Gavril — 1936

'Pork Barrels' and 'Red Herrings' Mentioned, But Peace Reigns Over Meeting

Like Vesuvius on an off night, Mayor Houde and Alderman Biggar met last night on the same platform and addressed the same gathering without as much as exchanging a sharp look; eruptions of the past few days subsided and the two were kind to each other; the mayor discussed his "ship" and the alderman spoke of "pork barrels," and both met somewhat as old friends would meet.

His Worship, an invited guest of the Notre Dame de Grace Citizens' Association, was cheered as he en-

tered N.D.G. Community hall. Snickers, very audible, came from the audience when the chairman, J. P. Doherty, announced Ald. Biggar would introduce the mayor. Even Ald. Biggar smiled broadly when the announcement was made.

Ald. Biggar, admitting he disagreed "utterly" with the mayor's present policies recalled how the two of them had entered City Council together. "It may be said with truth we are both peculiar characters," the alderman asserted, expressing the hope the mayor would be given a worthy reception.

Opening his remarks, the mayor addressed himself to the chairman, ladies and gentleman, and "my dear colleague." Continuing, "I don't feel like waging a fight, and I can't say nothing, so I'll adopt a middle course."

He was afraid there were all sorts of barrels, pork barrels, and others. To these he added a "red-herring barrel" that had been drawn across the trail.

All had been going well before he went to the banks for \$1,800,000 to help the unemployed; then he was attacked: "The City Hall was upset, there is graft, there is gambling, there is the pork barrel, all kinds of things that if they exist existed before—but you weren't told about them."

"Why?" he asked.

"Elections," echoed a voice in the audience.

"No, not yet," parried the mayor.

"I had been attacked, we had been attacked, because certain people are afraid of our future attitude at the City Hall—it's a red-herring across the trail—because certain people, without reason, are afraid."

Why had he gone to the banks? Because, he said, the financial federations—the English, the English-Catholics, French and Jewish—have been asking for months that the unemployed be given free medical aid, free electricity. "We had said to ourselves in 1934, when the situation was bad, we could hardly do it; we'll wait until the budget is balanced, until the financial situation is better, and then we'll do it."

With the cry that "we have more electricity than we can use," the mayor said he favored private enterprise. The company, he declared, has got to collect for electricity to the unemployed, and the only solution was to do as Toronto had done for the unemployed, and pay a certain amount of their dues. When he went to the banks "without telling anyone," it was to save a principle and save the unemployed from becoming criminals.

The small proprietors were in a bad fix, and "Can Montreal afford to lose more proprietors?" With all that in mind, he felt he hadn't made a bad gesture in going to the banks for free medical aid, free electricity and higher rents. But certain aldermen, and "yours too," wanted to go to the two governments to pay.

"You can't keep people idle all the time," he warned. "They read and know what is done elsewhere. We have to do it, even if it loses votes for us . . . if we don't do it soon, the unemployed will rise."

To a question from the audience suggesting the unemployed work for their relief, the mayor replied such a plan would be feasible if work could be given to all at once. His oft-expressed solution of back-to-the-land, and "back-to-the-kitchen" movement for women, he again advanced.

His views regarding debt conversion and public works he repeated. And, if "pork barrel" meant patronage, he said "you will always find a pork barrel, big, small or bigger (laughs)—as long as you have democracy."

He couldn't understand, he said, why "certain governments collect on gambling." It was legal while the racing season was on at Dorval, Blue Bonnets and King's Park, but as soon as one went in to a

bookie's—"and there's great danger there." He didn't see why bookies were not licensed by the Government.

Before concluding he bemoaned the lot of the aldermen, including the N.D.G. representative. Their morale was gone, he said, because they had been attacked so often and yet they were rendering the city an incomparable service. "Find me a social worker," the mayor asked, "who would do as much for \$2,000 a year?"

Speaking after the mayor, Ald. Biggar said he had delivered a "good speech and was very fair."

He disclaimed discovery of the "pork barrel." That had been around for a long time and he wanted to get rid of this public disgrace. With a debt of more than 90 cents on every dollar's worth of assets, 30 cents was "pork."

Ald. Biggar made it clear he wished to cast no reflection upon the mayor.

Tackling the unemployment problem, he classed the workless in three groups: able and willing, able and unwilling, and unable. The first and last would be helped, but "not a nickel" to the able and unwilling.

He repeated his attacks against certain planned public works—water board, sewers and quarries, etc.—and said, regarding debt conversion, that rates must come down. It should be learned, he urged, that creditors are not crooks and ought to be consulted. "Put your cards on the table," was his advice.

Before concluding, he said he would rather settle his differences with Mr. Houde "here than down at that place."

Le maire parle de ses projets à une réunion de citoyens

Le Canada Gazette 1936

M. Houde en concours oratoire avec M. Biggar à Notre-Dame-de-Grâce

Les deux opinions

Le maire de Montréal, M. Houde, et le conseiller de Notre-Dame-de-Grâce, M. Biggar, que l'on ne voit pas souvent sur la même estrade, portaient la parole hier soir à une assemblée tenue à la salle municipale de Notre-Dame-de-Grâce sous les auspices de l'Association des citoyens de Notre-Dame-de-Grâce. M. J.-P. Doherty présidait.

L'auditoire, qui emplissait presque la salle, se vit exposer les deux côtés de la médaille sur certaines questions qui alimentent actuellement la chronique municipale. M. Houde a exposé "son côté de la médaille" quant à la conversion des dettes de la ville, aux fonds électoraux, au patronage, aux "bookies et barbottes", aux secours aux chômeurs et à l'administration. M. Biggar a montré l'autre côté de la médaille plus brièvement que M. Houde, cependant. L'auditoire, sans avoir été mis en demeure de choisir pile ou face, accorda plus de faveur à M. Houde.

Le maire de Montréal commença par parler de l'emprunt de \$1,800,000 qu'il a négocié pour, dit-il, "que les chômeurs de la ville de Montréal soient sur le même pied que les chômeurs des autres grandes villes du Dominion et puissent bénéficier de l'électricité et des soins médicaux et aussi pour que les propriétaires reçoivent un loyer comparable à celui qu'ils reçoivent dans les autres villes."

C'est seulement depuis qu'il a été question d'accorder ces secours supplémentaires et surtout depuis qu'il est question de la conversion de la dette que l'on entend les plaintes injustes et que l'on profère les accusations contre les conseillers municipaux, et que l'on a soulevé le couvercle du fameux "baril de lard".

M. Houde explique qu'on fait grand bruit et grand état partout, même à Londres, de la conversion des dettes. Il dit que l'Angleterre, en diminuant la valeur de la livre à \$2.20, la France, en baissant le franc, l'Italie, en suivant le même procédé à l'égard de la lire, ont opéré une conversion forcée de leurs dettes. L'Allemagne a carrément répudié les siennes. Accuse-t-on ces pays de radicalisme?

Ce que M. Houde veut faire, c'est tout simplement forcer les créanciers à accepter le remboursement de leurs créances avant l'échéance. Pour effectuer ce remboursement, Montréal empruntera à un taux d'intérêt moins élevé.

Cela ne fait pas l'affaire de la rue St-Jacques, mais il faut que cela se fasse, sans quoi les créanciers risquent fort de ne rien recevoir du tout, dit-il.

Un loustic, dans la salle, pose une question à M. Houde. Il est difficile de saisir le sens de la question, M. Houde veut la lui faire répéter, mais l'auditoire prie M. Houde de passer outre.

Le maire explique alors que le Canada, avec une population de 10,000,000 a une dette publique globale d'environ 10 milliards. Il est inutile de se faire des illusions, dit le maire de Montréal, on ne pourra jamais payer cela. L'immigration qui, en augmentant notre population, répartirait cette dette sur un plus grand nombre, est arrêtée; les provinces de l'ouest n'en veulent pas.

On ne peut plus taxer, et il faut maintenir les services et secourir les miséreux. On ne peut pas répudier nos dettes. Y a-t-il autre chose à faire que de réduire le taux de l'intérêt?

Les adversaires de la conversion des dettes parlent de l'inviolabilité, de la sainteté des contrats. Shylock en parlait. Il est le seul à en parler. Shakespeare n'était pas seulement auteur, il fut aussi prophète: il a décrit exactement ce qui se passe à Montréal en 1936. Les financiers de la rue St-Jacques sont intelligents, ils savent compter, ils ont de grandes qualités, tout ce qui leur manque c'est ceci, et M. Houde montre sa poitrine du doigt. La foule applaudit.

Le "pork barrel"

"On a fait beaucoup de travaux depuis 1930. Aujourd'hui, il y a des gens qui en blâment l'hôtel de ville. Je suis prêt à accepter ma part de responsabilité, mais j'ai été absent deux ans de l'hôtel de ville tandis que votre conseiller (M. Biggar) y fut pendant les six ans. Il doit donc encaisser sa responsabilité en conséquence."

M. Houde explique ensuite que les travaux qui se firent en 1930 furent payés, à part égale, par Montréal et par les autres gouvernements.

"La grande question du jour, c'est le "pork barrel". Il y a toutes sortes de "pork barrels", il y en a qui sont gros, d'autres, plus petits. ("Some are big, some are "bigger" others are small. (M. Biggar, sur l'estrade, fit un mouvement).

"Quand on parle du "pork barrel", dit M. Houde, on veut certainement parler du patronage. Le patronage est chose existante, non seulement à Montréal, mais dans toutes les parties du monde où la démocratie est connue. C'est un système qui s'est développé avec la démocratie et qui, aujourd'hui, est partie intégrante de notre régime administratif. Quand le patronage s'exerce de façon honnête, qu'il n'y a pas de gaspillage, il n'a rien de répréhensible, sous le régime démocratique.

"Il n'y a rien de neuf dans cette affaire. C'est une chose connue de tout le monde. On souève cette question uniquement pour nuire au projet de la conversion des dettes.

"Les paris ont toujours existé. Ils existent encore. Ils sont permis sur les terrains de course. Mais ils ne sont pas permis dans les "bookies et les barbottes". Le gouvernement devrait les légaliser: il en retirerait un revenu. Mais il est faux de dire que les membres du conseil municipal s'enrichissent avec ces institutions."

M. Houde défend les échevins contre cette accusation. Les échevins ne s'enrichissent pas: ils travaillent jour

et nuit, rendent des services dont on peut évaluer l'importance, pour un maigre salaire de \$2,000 et quand ils sortent de la vie publique, pour la grande majorité, ils sont plus pauvres que quand ils y sont entrés.

Le maire termine par une allusion à l'entrée des la politique à l'hôtel de ville. Il a perdu des amis pour qui, dit-il, "je fis plus que j'aurais fait pour les miens". Il a été élu "capitaine d'un navire arrimé. La poupe était chargée d'un trop lourd fardeau de dettes, et la proue montait dans les airs, montrant la pénurie des revenus. Il se mit courageusement au timon. Tout-à-coup, comme il essayait de conduire le navire "à travers le rapide", quelqu'un lui donna des coups de pieds dans le dos. La chose se répéta à plusieurs reprises. Au début, M. Houde dit qu'il ne voulut pas abandonner la roue, mais, à cause des coups répétés, il se décida un beau jour à "regarder à l'arrière pour voir qui me donnait des coups de pieds dans le dos". Je vis, et me voilà!

M. Biggar, présenté par M. Doherty, fut très bref. Il félicite M. Houde de son discours et de la manière franche et loyale dont il a présenté ses arguments. M. Biggar sait qu'il y a du "pork barrel" partout dans l'univers, mais cela n'est pas une excuse ni une raison pour le tolérer ici. C'est une disgrâce, et il est temps que cela cesse. C'est une institution qui coûte trop cher.

Sur la question des secours additionnels aux chômeurs, M. Biggar déclare qu'il est opposé à la mesure parce que les autres gouvernements n'y contribuent pas. Il changera d'attitude, laisse-t-il entendre, lorsque les gouvernements fédéral et provincial participeront à la dépense.

Les secours directs sont une dépense inutile. Il est préférable de faire travailler les chômeurs. Faire une classification s'impose, donner du travail à ceux qui sont capables et consentants, recourir aux lois existantes pour les incapables et abandonner à leur sort les chômeurs capables de travailler mais qui refusent de le faire.

Pour ce qui est des dettes, pourquoi pas consulter les créanciers. Ceux-ci ne sont pas des voleurs. Pourquoi ne pas les consulter, ouvertement et franchement. On obtiendra plus de cette façon que par la force. Les travaux? M. Biggar dit qu'il s'oppose à tous les travaux qui ne sont pas de nature à donner du travail aux chômeurs. Il favorise les travaux où les chômeurs trouveront de l'emploi. Il termine en invitant M. Houde à se joindre à lui dans sa campagne contre le "pork barrel". "En dehors de l'hôtel de ville, dit-il, il me semble que nous pourrions nous entendre. M. Houde et moi, mais la chose semble impossible à l'hôtel de ville."

M. TRÉPANIÉR DIT QUE L'ÉCHEVIN DE NOTRE-DAME-DE-GRACE PARTICIPA AU "PORK BARREL"
EN 1931

SEANCE MOUVEMENTÉE

(Le Canada, 9 avril 1936)

Le Conseil municipal s'est réuni hier matin pour discuter le problème du chômage et étudier le "bill" de Montréal. Mais une question de privilège soulevée par l'échevin Léon Trépanier a déterminé un débat qui a pris toute la matinée. Quand le Conseil s'est réuni de nouveau, à 2 heures et demie, le maire a suggéré, à cause de la Semaine Sainte, d'ajourner tout de suite la séance à mardi prochain, à 3 heures de l'après-midi — ce à quoi tout le monde consentit.

Dès l'ouverture de la séance, hier matin, l'échevin Trépanier a soulevé une question de privilège. L'échevin Biggar, rappelle M. Trépanier, a fait lundi, au Canadian Club, une causerie au cours de laquelle il a dit que les échevins comptaient sur les recettes des maisons de jeu, des "bookies" et du vice commercialisé pour se faire réélire. M. Trépanier ne se rappelle pas qu'on ait jamais prononcé de telles paroles au Canadian Club. L'échevin de Notre-Dame de Grâce n'a pas dû montrer son texte avant de le lire, parce qu'on ne lui aurait pas permis de faire sa causerie. L'échevin de Notre-Dame de Grâce, expose-t-il là un programme politique? M. Trépanier a l'intention d'écrire une lettre aux membres du Comité des Citoyens pour leur demander si la campagne de dénigrement qu'ils mènent depuis quelque temps est un programme politique. Il cite les noms des échevins O'Connell et Weldon, citoyens estimés de leurs compatriotes et qui tombent comme tout le reste du conseil sous le coup des accusations portées par M. Biggar.

M. Trépanier dit qu'il ne peut pas aller parler au Canadian Club, parce qu'il n'y est pas invité, non plus qu'au Curling Club et que son seul privilège est de parler au sein du Conseil, où il a un mandat à défendre. Il a aussi sa réputation à défendre ainsi que celle de ses collègues. Il a une femme et des enfants, qui comptent, pour traverser la vie, sur la réputation de leur père. Sa réputation, dans son quartier et dans sa paroisse, est aussi bonne que celle des membres du Canadian Club et du Comité des Citoyens de Montréal.

"Je n'ai pas d'objection à ce que le Comité des Citoyens s'occupe de la question municipale, mais qu'il le fasse en toute loyauté et pour nous aider. Quant à l'homme qu'ils engagent ou qu'ils financent, il devrait trouver autre chose à faire que de dénigrer ses collègues.

"Quand, en 1931, poursuit M. Trépanier, j'ai porté des accusations contre des maisons de jeu et contre la tolérance du vice, je les ai portées au sein du Conseil. Est-ce que je me suis baladé d'estrade en estrade pour déclamer des paroles vides? Non. J'ai été tout droit au chef de police et je l'ai mis au courant de ce que je connaissais. Nous avons eu pendant quatre mois des agents qui ont fait la lutte au vice et au jeu à Montréal. L'échevin Biggar était ici, à ce moment-là. Est-ce qu'il a fait la campagne qu'il fait aujourd'hui. Non. Est-ce que ces messieurs du Canadian Club et du Comité des Citoyens, qui posent aujourd'hui à la vertu, nous ont secondés dans nos travaux? Non, car ils profitaient du "pork barrel".

"Pourquoi l'échevin de Notre-Dame-de-Grâce n'a-t-il pas fait campagne pour l'épuration des mœurs en 1931? C'est parce qu'il profitait du "pork barrel", dans ce temps-là.

"Depuis 25 ans, aucun conseil municipal n'a eu à soutenir la lutte que le présent conseil a à soutenir depuis 2 ans, à cause de la crise et du malaise qui en découle. Est-ce le temps de soulever la question de race?

"Le 21 mars dernier, l'échevin de Notre-Dame-de-Grâce a donné une causerie au Montreal Curling Club, au cours de laquelle il a dit que tous les échevins étaient des voleurs ("crooks"). On lui a demandé s'il y avait autant de voleurs chez les échevins de langue anglaise que chez les échevins de langue française, et il a répondu oui. S'adressant aux échevins Weldon, Layton, O'Connell, McKenna et Hogan, l'échevin Trépanier leur offre ses sympathies et dit qu'ils ont eu là un fichu certificat.

"Mais on a aussi demandé à M. Biggar si, en se mettant tous ensemble, les échevins de langue anglaise pourraient réussir à former un bon Conseil, et l'échevin de Notre-Dame de Grâce a répondu oui. Les échevins de ce Conseil sont tous solidaires les uns des autres, poursuit M. Trépanier, et l'on ne peut pas ternir la réputation de l'un sans ternir la réputation des autres.

"Récemment, l'échevin Biggar est allé à la Conférence des maires, à Ottawa, et là, au lieu de travailler dans les intérêts de la Ville, il a passé son temps à dauber sur l'administration de la métropole et à le noircir aux yeux des maires de l'Ouest du pays. Vous me parlez d'une évangélisation! "Le voilà votre Biggar, M. le maire, c'est vous qui l'avez mis au monde, c'est vous qui l'avez nommé président de la Commission métropolitaine et, depuis ce jour, il se croit tout permis, parce qu'il se croit président de cette Commission pour la vie. Il croit qu'aussi longtemps qu'il fera quelque chose pour se faire réélire dans Notre-Dame de Grâce, même au grand dam de ses collègues, il aura la vie sauve et pourra occuper le fauteuil à la Commission métropolitaine. Voilà ce qu'il a fait à Ottawa, votre ours!

"Et maintenant que M. Biggar pose au grand administrateur à la Commission métropolitaine, il pense qu'il peut arriver à se faire nommer gérant de la ville de Montréal. J'espère que le Comité des Citoyens de Montréal va proposer un programme pratique et non pas faire en sorte que la ville de Montréal tombe sous le contrôle d'un seul homme qui aura tout le "pork barrel" à lui tout seul.

"Ce qui a sauvé Montréal, dit M. Trépanier, c'est le dévouement des trente-cinq échevins, soucieux du bien-être de leurs commettants. Ce ne sont pas les salissures de l'échevin Biggar. Parmi ceux qui l'écoutaient l'autre jour, il y en avait trois du groupe de ceux qui ont fait du 575 p. c. de profit, à même les sueurs des ouvriers, comme la chose a été démontrée à l'enquête sur l'industrie textile.

Parmi ceux-là aussi, il y en avait trois qui ont été arrêtés récemment dans une maison de jeu de l'Ouest de la ville. Et ces messieurs, qui posent

aux purs, se sont fait relâcher, non pas en faisant intervenir leur échevin ou le chef de police, mais en intimidant les agents qui les avaient arrêtés et en lui disant qu'ils avaient assez d'influence pour leur faire perdre leur emploi.

"J'incline à croire que le colonel Price et les directeurs du Canadian Club ont été surpris dans leur bonne foi et j'ose croire qu'ils auront à cœur de réparer le mal qu'ils ont fait à un groupe d'hommes qui ont conscience de leurs responsabilités. Quant à l'échevin Biggar, il ne se montrait pas aussi scrupuleux quand il était leader du Conseil et qu'il se passait des choses douteuses dans les travaux de Notre-Dame de Grâce. Son discours a été reproduit dans les journaux et radiodiffusé; il a pénétré dans les familles et quelques pasteurs s'en autoriseront peut-être pour nous vouer tous aux enfers. Je proteste contre les paroles de l'échevin Biggar et je lui donne l'avertissement qu'il n'obtiendra pas de Québec la chose qu'il en attend. Qu'il continue son travail pour sa compagnie. Cela fait l'affaire de sa compagnie. Qu'il retire ce qu'il voudra pour les services qu'il rend au groupe d'hommes "impeccables" qu'il sert actuellement, mais, s'il veut améliorer les affaires de Montréal, qu'il présente un programme constructif, au lieu de se livrer au dénigrement de ses collègues.

M. Biggar répond

En réponse, l'échevin Biggar a dit, en anglais et en français, les paroles suivantes: "Les paroles que j'ai prononcées, je les avais écrites. J'en suis responsable envers mon Dieu et envers les tribunaux de mon pays; je n'en reconnais pas d'autres."

Les échevins Schubert et Layton déclarent, pour protester contre les paroles de l'échevin Biggar, qu'ils n'ont jamais rien reçu des maisons de jeu et des "bookies".

L'échevin Raynault voit dans tout ceci un arrangement, une comédie, "un acte de théâtre", une connivance entre l'échevin Biggar, le maire Houde et les journaux de langue anglaise, pour faire croire au peuple que les financiers combattent le maire Houde et que le maire Houde est en désaccord avec les financiers, pour obtenir, en fin de compte, la réélection du maire Houde, pour qu'il puisse, ensuite, servir la finance à nouveau.

Le maire

Le maire Houde rend hommage à l'habileté de l'échevin de Préfontaine et il raconte comment il a vu l'échevin Raynault et l'échevin Biggar ensemble, récemment, à Ottawa. Il n'a jamais eu connaissance d'une attaque aussi violente que celle que vient de faire l'échevin de Préfontaine contre celui de Notre-Dame de Grâce.

"Comment expliquer les attaques de l'échevin Biggar et son ambition de vouloir contrôler la ville de Montréal, poursuit le maire Houde. C'est depuis qu'on a parlé de la conversion de la dette de la ville de Montréal et depuis que je suis allé chercher de l'argent chez les banquiers pour fournir l'électricité et les soins médicaux aux chômeurs, qu'on a commencé à m'attaquer. Avant cela, les journaux ne m'avaient pas attaqué. Et comment

Raynault peut-il prétendre que je suis l'associé des financiers, quand il connaît les paroles que j'ai dites à leur endroit. Osera-t-il jamais proférer contre la finance des paroles comme celles que j'ai prononcées ? Jamais.

L'échevin de Lafontaine a accusé l'échevin de Notre-Dame de Grâce d'avoir fait du patronage politique à son bénéfice personnel. C'est une accusation sérieuse et d'une extrême gravité. J'espère que l'échevin de Notre-Dame de Grâce saura s'en disculper. On parle de "pork barrel" de maisons de jeu, etc., mais ce sont des choses qui ont toujours existé. Elles ont existé avant que j'arrive à l'hôtel de ville et elles existeront après que j'en serai parti. Prenez les champs de course. Les journaux font une large publicité à cette industrie; on met à notre disposition tous les renseignements dont nous puissions avoir besoin pour parier, et, le lendemain, on nous donne un compte rendu des courses. Il n'y a qu'un seul moyen de diminuer le mal, et c'est un moyen dont l'échevin de Notre-Dame de Grâce ne veut pas, c'est de légaliser les courses, comme les loteries afin qu'on n'ait plus à se cacher pour faire une chose que tout le monde fait et que personne ne veut avouer.

Ici, nous avons pris toutes les précautions possibles. Quand l'échevin Trépanier a porté ses accusations, en 1931, c'est moi-même qui ait changé le chef de police afin de pouvoir mettre là un homme d'une parfaite intégrité. On parle aussi des fonds d'élection. Je voudrais qu'on puisse faire l'analyse des fonds de guerre. Mais, il y a autre chose que des "pork barrel", il y a les "red herring barrel", qui sont des objets qu'un mystificateur brandit au bout de son bras ou d'un bâton, pour occuper l'attention de son auditoire, pendant qu'il fait passer un truc dans une autre direction. Le "pork barrel" de M. Biggar, c'est un "red herring barrel", au moyen duquel il tente de distraire l'opinion publique pour empêcher qu'on fasse la conversion de la dette de la ville de Montréal et pour qu'il puisse exécuter certains projets dont on ne connaît pas encore très bien la nature.

Je suis prêt à accorder une enquête sur les accusations qui viennent d'être portées, à condition qu'on fasse en même temps une enquête sur les compagnies qui ont soufflé démesurément leur capital et qui nous attaquent aujourd'hui. Je veux que si on enquête sur l'hôtel de ville de Montréal, on enquête sur tout le système dans lequel nous évoluons.

Pour résumer le débat, dit en terminant le maire disons qu'il y a eu des accusations générales de formulées par l'échevin Biggar et des accusations spécifiques de portées par l'échevin Trépanier. Est-ce que l'échevin de Notre-Dame de Grâce va nier les accusations de l'échevin Trépanier? S'il ne les nie pas, a-t-il l'intention de traduire l'échevin Trépanier devant les tribunaux?

M. Savignac

L'échevin Savignac déplore la situation qui est faite aux échevins et à leurs familles par les attaques de M. Biggar. Les échevins de Montréal ne s'en laisseront pas imposer par des gens dépourvus d'autorité et ils continueront d'administrer la ville de Montréal; ils ne la laisseront pas gouverner par des gens du dehors. L'échevin de Notre-Dame de Grâce, qui parle aujourd'hui volontiers de

"pork barrel", s'est converti bien vite. Il n'y a pas si longtemps, il était l'un des échevins les plus "safres" du Conseil. Et le président du Comité exécutif cite une lettre en date du mois de juin 1934 au cours de laquelle l'échevin Biggar lui fait demander de nombreux travaux dont le coût se serait totalisé à plus d'un demi-million de dollars.

Maintenant que le quartier Notre-Dame de Grâce est amplement pourvu, l'échevin Biggar veut empêcher les autres membres du Conseil d'obtenir certains travaux pour leurs quartiers respectifs. Et, pourtant, nous en avons donné des travaux au quartier de Notre-Dame de Grâce depuis quelques années. Caserne de pompiers, \$72,59.87; tunnel pour piétons, sous la rue Sherbrooke, à la rue King Edward, \$15,232.01; tunnel de la rue Girouard, \$246,153.96; vespasienne dans le parc de Notre-Dame de Grâce, \$25,951.90; conduits souterrains et signaux de circulation, \$9,919.89; gymnase de Notre-Dame de Grâce, \$243,965.56; écurie et abris, dans Notre-Dame de Grâce, \$85,610.02; égouts collecteurs, \$1,081,432.18. Tous ces travaux, exécutés dans le seul quartier de Notre-Dame de Grâce depuis quelques années, représentent une somme globale de \$1,780,862.09.

L'échevin Biggar a mis les membres du Conseil dans une situation difficile, car à cause des paroles prononcées, l'échevin est aujourd'hui un homme discrédité dans sa ville et dans son quartier. Pourtant, il y a quelques années, nous avons nommé l'échevin Biggar "leader" du Conseil. C'était la première fois qu'un anglo protestant était porté à ce poste. Aujourd'hui, il traite la population catholique de cette ville de "pork barrel" et de "pocket money". Quant aux puritains du dehors, qui ont trempé dans tous les "schemes", le meilleur d'entre eux ne vaut pas le petit orteil du plus humble de nos échevins. Je proteste contre la conduite du Comité des citoyens de Montréal et contre la conduite des journaux qui le soutiennent et je leur donne avis que nous continuerons à administrer la ville de Montréal.

M. Bray

B. Bray succède à l'échevin Savignac. Il accuse l'échevin de Notre-Dame de Grâce d'avoir organisé la tentative de corruption d'un de ses organisateurs d'élection, et il dit: "Jamais je ne croirai que nous allons nous faire salir par un Biggar. Si vous voulez qu'on vous parle des prouesses de l'échevin Biggar, je puis le faire. Je puis vous parler de la station d'alarme à incendie et de ceux de vos gros bonnets qui ont trempé dans ce projet. Je puis vous parler de la Northern Electric et de bien d'autres choses. Dans votre temps, M. Biggar, on payait l'asphalte \$700 la tonne. Aujourd'hui, on le paye \$24 la tonne. Et c'est le même asphalte. Je peux vous parler, si vous voulez, de tavernes, de stations de gazoline, d'expropriations, etc. J'ai toute une liste à votre disposition. Et les Canadiens-français vont se laisser manger la laine sur le dos par un Biggar! Jamais de la vie! Et le maire Houde l'a nommé président de la Commission métropolitaine! Ah! vous avez bien réussi, ce jour-là, M. le maire.

L'échevin Gillmor

L'échevin Gillmor félicite l'échevin Biggar d'être resté le seul pur, de tous ces échevins contaminés, et il

se demande pourquoi il est resté si longtemps au milieu de tous ces pestiférés. Il craint qu'il ne soit un jour contaminé. Il remercie le Seigneur d'avoir conservé au Conseil un homme de la pureté de M. Biggar. Il est une gloire pour Montréal, lui qui, seul au milieu de tous ces pêcheurs, a su se conserver sans tache.

L'échevin Weldon

L'échevin Weldon dit que ceux qui Pont connu depuis 40 ans savent qu'il n'a trempé dans aucune affaire louche et qu'il n'a jamais touché de fonds des maisons de jeu ou des "bookies". "J'ai eu de lourdes responsabilités, au cours de mon existence, mais mon dossier est resté sans tache. Si M. Biggar peut se rendre à l'âge que j'ai aujourd'hui sans avoir à se reprocher plus de méfaits que j'en ai sur la conscience, il pourra être fier de son dossier", dit M. Weldon.

M. Rochon

L'échevin Dave Rochon dit que les électeurs du quartier St-Michel le connaissent assez bien pour savoir qu'il n'a trempé dans aucune affaire louche. Il connaît bien les deux races qui se partagent la ville de Montréal et il sait que les opinions exprimées par l'échevin de Notre-Dame de Grâce ne sont pas celles de tous les anglophones.

L'échevin DesRoches

L'échevin DesRoches proteste énergiquement contre les allégations de l'échevin Biggar. Il dit qu'il n'a jamais entendu de pareilles déclarations, ni un pire dénigrement des Canadiens français. Les Canadiens français ont toujours bien traité M. Biggar et ses coréligionnaires et il se montre indigné de la conduite de l'échevin de Notre-Dame de Grâce. Aussi, il va proposer que l'échevin Biggar soit démis de ses fonctions de président de la Commission Métropolitaine. Il ne tolérera pas qu'il vienne se faire plus longtemps le dénigreur des Canadiens français. Les Anglais, d'habitude, sont plus larges et plus justes. Il compte de nombreux amis parmi les Anglais et les Irlandais et il en est heureux. Il fallait un Biggar pour venir ainsi dresser les deux races l'une contre l'autre, et il faut se débarrasser d'un tel homme.

L'échevin Biggar dit que, si le maire de Montréal lui en fait la demande par écrit, il démissionnera comme président de la Commission métropolitaine. Mais le maire Houde dit qu'il n'en fera rien; c'est une question qui regarde le Conseil.

L'échevin Goyette parle à son tour et l'échevin Schubert revient à la charge pour dire qu'il recueille ses fonds électoraux au moyen de souscriptions populaires.

Le maire termine le débat en disant qu'il a toujours fait appel au peuple pour ses fonds électoraux, qu'il en faut, d'après le système qui nous régit, et qu'il y a longtemps que l'échevin Biggar connaît tout cela. Le maire dit qu'il continuera de demander au peuple de lui fournir les moyens de faire ses élections.

Le nombre et le rôle des échevins à l'Administration

Le Canada 8 mai 1936

Le temps et le dévouement qu'il faut pour répondre aux besoins de chacun

La crise du chômage

Relativement à la suggestion qui est faite à la Chambre de Québec de changer l'administration de la ville de Montréal en réduisant le nombre des échevins de 35 à 15, l'échevin W. S. Weldon, membre du Comité exécutif, se demande quel est bien le conseiller municipal qui voudra consentir à céder la place à son voisin.

"Pour ma part, dit M. Weldon, à l'âge que j'ai, cela ne me ferait rien de rester sous ma tente, car j'ai le sentiment d'avoir toujours fait mon devoir, depuis le premier jour que je suis entré à l'hôtel de ville. Mais, avec les conditions de vie que nous avons aujourd'hui, avec la situation qui est faite aux administrateurs de la ville de Montréal par le problème du chômage et les besoins qui en découlent, quel est l'homme sensé qui voudra prétendre que les échevins sont trop nombreux à l'hôtel de ville?"

"Tous les jours, on découvre un problème nouveau, une misère nouvelle. Tous les jours, une figure nouvelle se présente à nos bureaux pour solliciter une aide, une assistance un besoin dont on n'avait pas soupçonné l'existence, et tout notre temps s'emploie à soulager un chagrin ou à assister un nécessiteux. Au cours des six dernières années que j'ai passées à l'hôtel de ville, je n'ai pris que six jours de vacances, et tout le temps que j'ai donné à mes fonctions n'a pas suffi pour me permettre de contenter tous ceux qui ont réclamé mon assistance.

"Et je n'ai retiré de tout cela rien autre chose que les émoluments que m'assure la charte. Comment ferait-on quand il n'y aura que quinze échevins pour répondre à une population dont les besoins grandissent tous les jours? Ou ces administrateurs trouveront-ils le temps d'administrer un budget aussi considérable que le nôtre?"

"On se plaint du nombre et de l'importance des travaux inscrits au "bill" de Montréal, mais ce n'est pas le fait du Comité exécutif. Nous n'avons fait qu'enregistrer là les demandes qui nous ont été faites par les échevins, et c'est le conseil qui a voté le "bill" de Montréal. Si les conseillers avaient fait moins de demandes pour leurs quartiers respectifs, les travaux sollicités auraient été infiniment moins nombreux".

CITÉ DE MONTRÉAL



ÉCHEVIN -

Ce dessin du sceau de la ville de Montréal a été préparé pour les échevins du Conseil de Ville. Ceux-ci paraît-il collent ce sceau sur le pare-vent de leurs automobiles respectifs afin d'obtenir, à l'occasion, droit de passage dans la voie publique sur les autres voitures.

juin 1936.

UN NOUVEAU-NE SANS PAREIL
AU SECRETARIAT MUNICIPAL

Mère Concordia voit naître un ordre du jour
fait pour la première fois de feuillets
brochés en frères siamois

Un signe des temps
O tempora, O mora!

Décidément la fécondité prolifique est devenue chose à la mode. Le monde a salué avec enthousiasme la naissance des quintuplettes Dionne et la bonne nouvelle faisant fortune, on a signalé par la suite et un peu partout, l'avènement ou l'existence sur la planète de quadruplets ou quadruplettes, voire même de triplets susceptibles tous ensemble de connaître leur part de gloire au tableau des merveilles humaines.

Ces grandes joies familiales, partagées tout à la fois par tant de braves gens, ne pouvaient manquer d'exercer leur influence encourageante jusque dans le domaine municipal de la troisième grande ville française du monde où, toute émue des rivalités existantes, mère Concordia se décida à son tour de tirer le rideau pour révéler à ses braves enfants ce dont elle était capable de les enrichir.

Et paraît-il, le fait est sans précédent dans l'histoire de notre vie municipale. C'est du moins ce que de mémoire fidèle, on rapporte gravement au Secrétariat municipal.

Or, pour sortir le chat du sac, disons tout de suite, et cela, pour l'apaisement des esprits timorés, qu'il ne s'agit en la circonstance que de matière couchée tout simplement sur le papier.

L'ordre du jour, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est fait cette fois-ci d'une documentation si abondante, que l'imprimeur s'est vu forcé de le sortir des presses en deux feuillets doubles, au lieu d'un seul, et "stitchés" ou si l'on veut, brochés par dessus le marché!

En se penchant sérieusement sur la réglementation des multiples questions à résoudre, nos pères conscrits souhaiteront sans doute, que la crise industrielle et son cortège de misères et d'embarras, leur apporte autre chose à l'avenir que des petits frères siamois de la nature de ceux qui leur échoient présentement!

P.C.C.

C.A. 17 janv. 1936

J. Chambault
Secrétaire municipal

DROIT DE VOTE DU MAIRE

VOTE COMME MEMBRE DU CONSEIL:

Le Maire vote comme membre du Conseil, sans vote prépondérant, quand la majorité de tous les membres dudit Conseil est requise, c'est-à-dire pour adopter, amender ou rejeter tous rapports:

- (a) Re: budget annuel et budget supplémentaire (Article 21e);
- (b) Relatifs aux emprunts ou au vote de crédits. (Paragraphe 2 de l'article 21e, articles 333, 348, 351, 351b et 352);
- (c) Soumettant des règlements (Articles 21e et 301);
- (d) Recommandant des virements de fonds ou de crédits déjà votés (Article 21e);
- (e) Concernant les taxes, permis ou licences qui doivent être imposés (article 21e);
- (f) Recommandant l'octroi de franchises ou de privilèges (Articles 21e et 530);
- (g) Ayant trait à la vente, à l'échange de propriétés ou à leur location par bail emphytéotique (Article 21e);
- (h) Recommandant la nomination de recorders additionnels ou décrétant la nomination de greffiers additionnels (Article 482a);
- (i) Relatifs aux rôles concernant les travaux exécutés sur des rues bordées par des terrains non subdivisés (Section 36, 16 George V, chapitre 71);
- (j) Recommandant l'octroi de contrats pour un terme excédant un an (article 336a);
- (k) Pour l'octroi d'indemnités aux familles de certains employés (Section 24, 8 George V, chapitre 85);
- (l) Recommandant la nomination des estimateurs (Article 373);
- (m) Relatifs aux expropriations (Article 421);
- (n) Ayant trait à la remise d'amendes (Article 518);
- (o) Recommandant le paiement de comptes en souffrance (Article 556);
- (p) Recommandant la nomination des membres de la Commission Métropolitaine.

VOTE PREPONDERANT:

Le Maire a le droit de vote prépondérant dans le cas d'égalité des voix,

excepté lorsque la majorité de tous les membres du Conseil est requise, alors qu'il vote comme membre et n'a pas voix prépondérante.

NOTE: De l'avis du Contentieux, le droit de vote prépondérant du Maire ou son droit de vote comme membre sont l'un et l'autre facultatifs.

LE MAIRE NE VOTE PAS:

- (a) Sur les rapports du Comité exécutif qui peuvent être adoptés, amendés ou rejetés à la majorité des membres du Conseil présents, tels que les rapports répondant à certaines questions posées par le Conseil, ceux déposant certains documents devant le Conseil etc. etc., de même que les rapports des commissions d'étude ou d'investigation;
- (b) Sur les amendements à la charte et tout ce qui y a trait, hormis qu'il ne s'agisse d'un rapport du Comité exécutif qui comporterait une dépense d'argent se rapportant aux bills de la Cité;
- (c) Sur les motions disposant de requêtes soumises au Conseil à l'item de l'ordre du jour comportant les requêtes, même si ces requêtes ont pris leur rang sur l'ordre du jour;
- (d) Sur les motions à l'effet de retourner au Comité exécutif ou de déposer sur le bureau ou aux archives ou de renvoyer à une commission un rapport dudit Comité ou un règlement ou d'en différer l'étude, même s'il a le droit de vote sur l'adoption, l'amendement ou le rejet de tel rapport ou règlement;
- (e) Sur les motions générales, à savoir celles qui sont soumises au Conseil à l'item de l'ordre du jour comportant les motions. Exemple; les motions à l'effet de prier le Comité exécutif de faire telle ou telle chose; les motions de condoléance ou de confiance; celles à l'effet de se prononcer en faveur d'un principe, de nommer des commissions d'étude, le maire suppléant ou les représentants de la Ville dans certains corps publics etc., même si ces motions ont pris leur rang sur l'ordre du jour;
- (f) Sur les motions à l'effet de suspendre, d'amender ou d'abroger les règles du Conseil, de poser la question préalable; les motions d'ajournement etc.;
- (g) D'une manière générale, dans les cas trop nombreux pour être cités où, en vertu de la charte ou des règles du Conseil, la majorité des membres présents seulement est requise; non plus que dans les cas où la majorité des deux-tiers est requise (Article 338a concernant les pensions et annuités etc. et articles 414 et 415 concernant le plan de la ville et les lignes homologuées; règle 44 RE intervention de l'ordre des item sur le feuilleton; règle 67 (b) au sujet de la reconsidération des résolutions; règle 82 concernant les trois lectures d'un règlement à la même séance etc.);
- (h) Quand la majorité des trois quarts est requise (Article 419 (b) concernant l'exécution de certains travaux sans l'assentiment de la moitié du nombre des propriétaires intéressés; règle 67 (c) concernant la reconsidération de certaines résolutions; règle 112 concernant la suspension des règles du Conseil etc.).

NOTES GÉNÉRALES

1. Il est d'usage parlementaire de ne pas appeler les membres du Conseil par leur nom, mais comme ceci: "Le représentant du quartier un tel ou un tel".
2. Quant un membre du Conseil a la parole, il ne peut être interrompu que pour être rappelé à l'ordre.
3. Dans le cas où il y a quelque dissidence à l'adoption d'une motion, le maire doit dire:

"Adopté, le ou les représentants du ou des quartiers un tel ou un tel dissidents".

REMARQUES RELATIVES A CERTAINES RÈGLES DU CONSEIL

Règle 19. En pratique, le maire ne prend pas lui-même l'initiative de déclarer le débat clos, si ce n'est une fois qu'il a appelé le vote.

Règle 23. Le rappel à l'ordre se fait quand un membre du Conseil s'écarte de la question en litige ou prononce des paroles désobligeantes ou critique un vote du Conseil etc.

Quand on en appelle de la décision du maire, celui-ci doit poser la question suivante:

"La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue?"

"Shall the decision of the chair be sustained?"

et expliquer ensuite que ceux qui sont en faveur du maintien de cette décision doivent voter dans l'affirmative et ceux qui sont contre le maintien de telle décision, dans la négative.

Règles 26, 38, 51, 69 et 81. Dans les cas où le consentement unanime du Conseil est requis, il n'est pas loisible au maire de s'opposer.

Règles 31 et 32. Ces deux règles s'appliquent au huis-clos, la première, dans le cas où la séance est déjà commencée, et la seconde, dans le cas où l'on a décidé d'avance de ne pas permettre au public d'assister à une séance.

Règle 41. En pratique, le "next meeting" ne doit se demander qu'une fois la lecture de la motion faite.

Règle 47. Depuis assez longtemps, le maire se contente de lire les motions en français, hormis dans le cas où on lui demande de le faire en anglais.

Règle 50. Les avis de motion sont toujours dans l'ordre, même si l'ordre du jour n'en fait pas mention.

Règle 52. Les questions de privilège sont toujours dans l'ordre, même si l'ordre du jour n'en fait pas mention.

Règle 53. Les motions priant le Comité Exécutif de faire telle ou telle chose ne sont pas des motions dites "de référence". Les questions de référence sont celles que le Conseil a déjà devant lui, quand on propose de les renvoyer au Comité exécutif ou ailleurs, comme les requêtes, les rapports ou les motions.

Règle 59. Les amendements ou les sous-amendements doivent être appuyés, tout comme les motions principales.

Règle 63. En pratique, on n'ajourne jamais un débat, si ce n'est pour poser la question préalable ou pour proposer l'ajournement du Conseil. Une motion régulière peut cependant être faite pour que l'étude d'une question soit différée.

Règle 68. Si la majorité de tous les membres du Conseil est requise, le maire vote sur la motion de reconsidération etc.

Règle 76. En pratique, le Conseil siégeant en comité général rapporte toujours progrès.

Règle 83. Le maire vote sur l'adoption, l'amendement ou le rejet des règlements.

Règle 111. Nonobstant cette règle, lorsque le Conseil siége en comité général, des questions verbales peuvent être posées aux avocats de la Cité et ceux-ci peuvent y répondre verbalement.

THE VENTRILOQUIST, OR, WHY BE *Mont Star 6 juin 1936*
THE FOOLISH DUMMY FOR HIM?



VENTRILOQUIST:—And now Johnny "Peopul," who owns and runs Montreal?
DUMMY:—I own Montreal and I run the city!
VENTRILOQUIST:—Right you are, Johnny! I knew you were a smart, clever boy!

ALDERMEN IMPEDE REFORM.

With the exception of a small but enlightened group of councillors at the City Hall who realize that reform, like charity, needs to begin at home, Montreal aldermen are saying that, with the Quebec Government unable to act through fear of Opposition clamor, there is little or no possibility of a measure of civic reform being adopted at Quebec over the egotistical heads of the Montreal City Council. Thus we see a majority of the civic rulers selfishly rejoicing over political exigencies which seem to threaten the best interests of the citizens. These self-minded men hope to turn confused partisan conditions to their own advantage. It is well that the fact has been broadcast from the City Hall.

The aldermen's sole concern is to hold on to their jobs. Their public life is an incessant struggle for office. In the instance of the majority, as just revealed, it is to become a wriggle. But, after all, they may be unduly discounting "political conditions" at Quebec. There is no reason yet to doubt the sincerity and the earnestness of the leaders of the Opposition who have made a commendable gesture in the direction of unity of effort to reach agreement upon a valid measure of municipal reform for Montreal. The unseemly dance that certain aldermen have organized before the open grave of the actual civic regime may, therefore, be premature. Events should happen, and, it is to be hoped, will punctually happen, to blot out the pleasant visions of the "break" which it is anticipated at the City Hall will extend the aldermanic term of office "until the whole question of the future of municipal government in Montreal is decided."

Taxpayers have seen the funded debt of the city increased from \$97,306,899 to the colossal liability of \$275,584,876 within the past eighteen years, so easily accessible has been made the path of borrowing for works which ought to be financed out of tax revenue; and they have been made painfully aware of the fact, particularly within the last two years, that the civic administration's appetite for spending increases with the extravagance it feeds upon. Their only reliance now, lest conditions shall become worse confounded, is upon the wisdom and foresight of the Quebec legislators, and upon a truce to party bickerings, to safeguard the city from the "raw deal" which some of the aldermen would have them give the citizens. The said aldermen have sulkily refused to co-operate in the study which the Private Bills Committee of the Legislative Assembly authorized public-spirited bodies to make of certain plans projected, and of other plans that may be drafted, for a reformed system of administration for the metropolis.

Fortunately, the aldermen's ideas and assistance are not indispensable or even essential to an efficient completion of the important task that has been entered upon preliminary to reform and to a substantial agreement upon what may seem to be an adequate plan or policy to recommend the Quebec Legislature to adopt for the better administration of the affairs of the City of Montreal. Only in the event of a definite settlement at Quebec over this issue and a

statutory decision to put approved administrative changes into early effect should the Montreal municipal elections be delayed beyond the December date upon which they are now fixed to take place by the law of the city charter. If, after all, the question of what process of reform is best for the city has to be left open until the next session of the Legislature, there should not under any circumstances be a respite for the aldermen who are due to submit themselves to the judgment of the taxpayers six months hence.

67-Cent Purchase Plea
Costs 2 Aldermen \$2

Gazette 16 July 1936

Towering Ald. Adolphe l'Archeveque is looking for Dr. Jekyll; and tiny Ald. Treffle Lacombe would like to meet Mr. Hyde.

He's a cute little racketeer who slipped two dollars so natty out of the City Councilmen's pockets that the two of them shook hands yesterday and agreed they are a "couple o' fish."

This is why:
Last week, an individual ran into Ald. l'Archeveque in the City Hall. "Pardon!" he said "I'm one of your electors in DeLorimier, could you lend me 67 cents? I've got to buy something, and that's the price!"

The aldermanic hand moved toward the aldermanic pants pocket — "and, of course, I've got to get home after getting this" came the plea.

"Here, take this dollar," replied the alderman (who said yesterday "we've got used to that, more or less") and he finished: "You can give the change to my ward secretary."

The man vanished; dollar too; no news since.

Ald. Treffle Lacombe blew in from Bourget yesterday morning, cocked his hat on the back of his head, turned round to Ald. l'Archeveque, and said: "Funny thing! A fellow who said he was from Bourget ward came up to me yesterday and asked me for 67 cents—"

"What's that?" groaned the alderman from DeLorimier.

And out came the story, with the result that all aldermen are off "67 cents."

Scorned Tax System Is
Too Good for One Foe

Gazette 15 Sept 1936

For two hours City Council had been flaying the City Hall Finance Department's new accounting system as "no good."

Up rose Ald. Joseph Moreau, of Ste. Cunegonde.

"Can you explain something to me?" he asked E. A. Grise, assistant director of finance, then before Council.

"In April, 1934, I went to the Finance Department to find out whether I owed any taxes on my properties. After two days, they told me I owed nothing. And now" — brandishing a bunch of papers — "here I am on the sheriff's list for taxes owing from 1931 on! How come?"

Council roared with laughter.
"That," answered Mr. Grise solemnly, "was because special taxes were under transfer from the old to the new system. And what you have in your hand now proves that, under the new system, you can't escape!"

SUR LA ROUTE DE CLEVELAND



LE RETOUR DE LA CHASSE *La Presse 26 sept. 1936*

Citizens Miss Chance To See Famous Municipal Pork Barrel

malstar

12 dec 1936

MONTREAL citizens lost an opportunity last night to see and inspect the city's famous "pork barrel," and such was the disappointment of the man who was going to take off the lid and display the sordid contents that the opportunity may not be offered until another civic election rolls around.

One citizen poked his head into the meeting organized by W. B. Baikie, Notre Dame de Grace citizen, to expose "graft" at the City Hall. The citizen in question got such a shock on viewing the empty hall that he hastily retired and announced his intention of going home.

Mr. Baikie kindly offered to show newspapermen the "pork bar-

rel" which he had concealed behind a curtain and had planned to bring forth at a dramatic moment. Dancing on top of a barrel, which looked suspiciously like an apple barrel, were the three merry pigs of cartoon fame. Under the lid was a good handful of papers and documents, all purporting to show civic graft, a block of wood which was supposed to be symbolic of city-owned wood turned to private use, a gallon tin marked gasoline and supposed to be likewise the property of the city filched by scheming politicians, and a number of other articles which were not disclosed even to newsmen.

Thus the opportunity came, and citizens heeded it not.

City Hall Reporter Braves 'Reds' Despite Threat of Broken Jaw

Gazette

By A. W. COOPER.

5 nov. 1936

The insult—"Communist!"
The reply—"Smash his jaw!"
Really this Communist business is getting serious. And when you hear the old line politicians wail about the risks to their hides they take in braving "the Reds," have a thought, mutter a prayer for the newspapermen.

City Hall was all a-flutter yesterday afternoon.

Around 3 p.m., a red-faced individual clattered into the building. Dancing up to six foot three Jean Langlois, who sees things for Le Canada, he yelled: "Ha! Ha! Wait! Two hundred of us are coming down here. We're going to smash your jaw!" And he disappeared.

Mr. Langlois waited.
The phone rang. His editor, "Oh, by the by," said the desk in that superior tone so dear to desks,

"early copy tonight. And if you do happen to have your jaw smashed, bring your copy in one hand, and your jaw in the other! After that, there's a bed ready for you in the St. Luke Hospital. Be a newspaperman!"

Mr. Langlois waited.
Five o'clock came, and the City Hall police force having satisfied himself the front doors were still there, closed them for the day.

3:01! A long, sinuous affair rippled from the bottom of the phone booth.

"How come?" asked a colleague, brushing the perspiration from his forehead as he dragged his feet off the desk.

"Just waiting!" said Mr. Langlois.

"And what started this?"

"Oh, I just happened to print that some club or other belonged to the Popular Front!"

2

DEUX ECHEVINS PARALYSENT LE CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Allan Bray et Emile Dubreuil bloquent les sept premiers rapports du Comité exécutif, et M. Biggar, pour mettre fin à cette obstruction, propose et obtient l'ajournement. — Fait sans analogue dans l'histoire de la Ville

Lebanada ————— *14 oct. 1936*
Importantes mesures laissées en plan

La séance régulière du conseil municipal, hier après-midi, a été ajournée abruptement à peine quelques instants après l'ouverture, et sans qu'aucune des mesures importantes à l'ordre du jour ait été discutée. Un échevin a fait ajourner l'examen des sept premiers rapports à être présentés, M. Biggar, échevin du quartier Notre-Dame-de-Grâce, appuyé de M. Goyette, échevin du quartier St-Jean-Baptiste, proposa l'ajournement. Le vote se prit et 22 échevins décidèrent d'ajourner. Seulement six s'y opposèrent.

C'est la première fois depuis plusieurs années, et probablement depuis toujours, qu'une séance du conseil est ajournée aussi abruptement, parce qu'un échevin manifeste son mécontentement en frappant de "next meeting" tous les rapports, au fur et à mesure qu'ils sont présentés. Ce n'est pas la première fois qu'un échevin frappe tous les rapports de "next meeting". Il y a quelques mois, M. J.-E. Dubreuil, échevin du quartier Montcalm, se prévalut de ce privilège, mais la séance n'en continua pas moins. Hier, c'est l'échevin de St-Henri qui fit ajourner la séance grâce à ce moyen plutôt original.

On ne sait pas au juste quelles sont les raisons qui ont poussé M. Bray à agir ainsi. Les uns disent qu'il recherchait de la publicité, les autres qu'il était de mauvaise humeur. Il y en a qui prétendent que c'est en signe de protestation. M. Bray serait mécontent de ce que les échevins, au caucus d'hier matin, n'ont pas voulu adopter à l'unanimité sa résolution de non-confiance contre le général Panet, président de la Commission du chômage.

Il est inexact cependant de dire qu'il cria son "next meeting" à chaque rapport. M. Dubreuil réussit une fois à crier un peu plus vite que M. Bray, et l'examen d'un des rapports fut ajourné à la demande du conseiller de Montcalm.

Le maire suppléant

Le conseil a ajourné sans avoir de nouveau maire suppléant. M. Léo-J. McKenna gardera donc cette charge jusqu'au 14 décembre, date de l'élection municipale. Il faudra néanmoins qu'il y ait une réunion spéciale du conseil avant le 20 octobre pour réélire officiellement M. McKenna.

Une autre question qui reste en plan, c'est le nouveau règlement du taxi. C'est probablement la plus importante de celles que le Conseil devait discuter hier après-midi.

Voici le texte de la résolution que M. Bray devait présenter au conseil et que les échevins n'ont pas voulu adopter au caucus:

ATTENDU que, le 9 mars 1936, le Conseil passait une résolution à l'effet de s'enquérir du coût de l'installation, l'aménagement et l'ameublement des bureaux du président et des autres membres de la Commission du Chômage;

ATTENDU que, en réponse à cette

demande, le Conseil a été informé que ce coût ne s'était élevé qu'à \$30, soit le prix d'une carquette usagée;

ATTENDU que le renseignement ainsi fourni ne semble pas conforme aux faits;

ATTENDU que, malgré le désir exprimé par le Conseil à diverses reprises, de voir tous les achats de la Commission du Chômage effectués par l'entremise du département des Achats et Magasin, comme la chose se pratique dans tous les services municipaux, ladite Commission continue de commander elle-même ce dont elle a besoin et fait des achats en dehors de Montréal, ainsi que le fait s'est produit encore récemment, alors qu'une grosse quantité de papier a été par elle achetée d'une maison de Toronto;

ATTENDU que, d'une manière générale, la Commission du Chômage et plus particulièrement son président, ne semblent pas tenir compte des désirs formulés par le Conseil;

Proposé par l'échevin Bray, Appuyé par l'échevin Lacombe,

Que, pour les raisons ci-dessus énumérées, le Comité Exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de remercier de ses services et de remplacer le président de ladite Commission.

On dit que c'est parce que les échevins n'ont pas voulu entendre parler du départ du général Panet que M. Bray s'est mis de mauvaise humeur. La majorité des échevins semblent être de l'opinion que c'est pas le temps, à la veille d'une élection, de parler du départ du général Panet.

M. Bray voulait présenter une autre résolution: que l'attention du Comité Exécutif soit une dernière fois attirée sur l'urgence qu'il y a pour la Cité de signer un nouveau contrat avec la Montreal Light, Heat & Power, devant normalement améliorer d'une façon sensible l'état de choses actuel, en permettant à ladite Cité de réaliser une forte économie sur le prix de l'éclairage et de la force motrice dont elle a besoin.

Les rapports affectés

Voici maintenant les titres des sept rapports frappés de "next meeting". Tous, à l'exception du No 4, ont été bloqués par M. Bray; le No 4 l'a été par M. Dubreuil:

Quartier Papineau

"A l'effet de renouveler un bail par lequel la Compagnie des Tramways de Montréal loue à la Cité un lot situé sur l'avenue Papineau, dont le département de la voirie se sert comme clos.

Quartier Ste-Marie

"Recommandant que soit renouvelé, pour un an, le privilège accordé à M. Blais pour l'exploitation d'un restaurant dans la vespasienne de la place d'Armes.

Quartier St-Michel

"A l'effet de louer des Clercs St-

Viateur la majeure partie du lot No 88-11 du cadastre du Village de la Côte St-Louis, pour agrandir le terrain de jeu du parc St-Michel.

"A l'effet de voter un crédit de \$3,750.00 pour l'achat d'un autocamion pour la division de l'électricité.

"Recommandant qu'une subvention de \$200.00 soit accordée au Conseil des Métiers et du Travail pour lui aider à défrayer les dépenses de la célébration de la Fête du Travail.

"A l'effet de payer à l'Union des Municipalités Canadiennes la somme de \$250.00 représentant la contribution de la Cité pour l'année se terminant le 30 juin 1937.

"A l'effet d'amender la clause 88a du cahier des charges générales applicable dans toutes les entreprises et faisant partie de tous les contrats.

A l'issue de l'assemblée M. Bray a déclaré qu'il était mécontent parce qu'il trouvait qu'il y avait trop d'argent pour toutes sortes de choses alors qu'il n'y en avait pas pour l'élargissement de la rue qui traverse les voies du Canadian National, place St-Henri. Il veut que ces travaux se fassent avant les élections.

M. Dubreuil, lui, prétend qu'il s'est opposé à ce qu'une somme de \$500 soit mise à la disposition d'une commission spéciale composée de MM. Biggar, Filion, Bray, Monette et Pharand, et chargée d'étudier les amendements opportuns aux cahiers de charges concernant l'exécution des travaux municipaux. "On n'est pas pour donner \$500 à ces échevins-là pour dépenser juste avant l'élection, dit M. Dubreuil

CHANGE SOUGHT IN COUNCIL RULE TO END TIE-UPS

Gazette

Aldermen Plan Move to Pre-

vent 'Next Meeting' Cry

14 oct — 1936

BIGGAR FORCES ISSUE

Causes Adjournment After

Bray and Dubreuil Block

Work of Aldermen

By A. W. COOPER

"Next meeting!"

First Ald. J. Allan Bray, of St. Henri, then Ald. J. Emile Dubreuil, of Montcalm, droned the chant and blocked report after report in City Council yesterday afternoon; but when the blockade held up a proposition of Aldermen Alfred Filion

and Ald. W. H. Biggar, the latter enraged and white-faced, snapped: "I propose, seconded by Ald. Filion, that the Council adjourn!"

And adjourn the Council did, by a vote of 22-0, having sat for only twenty minutes and leaving behind it most of the day's work on a heavy agenda for the regular October meeting.

"Teach them a lesson!" was the verdict of most Councilmen, irked by this new system, introduced by Ald. Dubreuil earlier this year, under which an outraged alderman who cannot get what he wants for his ward, "shows 'em" in the Executive Committee—and in his own riding—by using the Rules of Council in an unorthodox manner to prevent the city's business from going forward.

"A lesson—hey?" queried an infuriated Bray. "Well, watch from now on and you'll see what happens to them on the Committee! It'll be nothing but 'next meeting!'"

The "why" of Council's blow-up:

Ald. Bray: "Here the Committee comes down with another vote for an automobile. They've got money for autos, and not a cent for widening the street across the C.N.R. tracks at St. Henri Square—something that's necessary and would cost only \$16,000!"

Ald. Dubreuil: "Same as usual. They forget that Montreal ward exists; but they can find money for all the little things that suit the Committee. 'Next meeting' it is!"

Post-Council incidents:
Aldermen discussed amending Rules of Council so that no longer would any single disgruntled member have all Council at his mercy. The project would embrace taking absolute power from "next meeting," and arranging that, when "next meeting" is called on a report or motion, aldermen would vote at once and the majority would decide whether or not they wanted the delay.

MUST ACT WITHIN WEEK

Ald. Leo J. McKenna, pro-mayor was faced with calling another Council meeting before Tuesday next or of leaving Montreal pro-mayorless as well as mayorless. The pro-mayor's term ends next Tuesday, and, since aldermen decided in caucus yesterday morning to reappoint the alderman for Mount Royal to continue in the job until a new Council takes office, action must come within the week.

There was discussion of holding no more Council meetings until the statutory gathering on the second Monday of November; but, in addition to the pro-mayor situation, the November dole must be voted before October 31.

What taxpayers missed through the sudden-death adjournment of yesterday afternoon:

A long and torrid speech by Ald. J. Adhemar Reynault on "iniquities" of the city's identification card bureau; based on a proposal for an aldermanic commission to survey and reorganize that service.

Long and less torrid speeches by Aldermen Bray and Leon Trepanier on the Port of Montreal and the urgency for building the new passenger terminal east of the Vickers plant.

A long and very torrid speech by Ald. Bray on the neglect of the Executive Committee and on the urgent need for the City Hall signing a new electricity contract with the Montreal Light, Heat and Power Consolidated, based on this motion:

"Whereas, in view of the fact that the contract between the City and the Montreal Light, Heat and Power Consolidated for the lighting of the streets and public buildings and for the supply of power has not been renewed, the City is losing annually a considerable sum, which this Council may without exaggeration value at \$400,000;

"Whereas this question has been since the Executive Committee has

Le sabotage des séances du conseil municipal

L'illustration — 15 oct. 1936

Le conseil municipal a eu son assemblée régulière, mardi, mais il n'a pas siégé.

Toute la machine législative municipale s'est mise en branle, les échevins se sont déplacés, les journaux ont envoyé leurs représentants, des contribuables sont venus d'un peu partout pour assister à la séance, le greffe de la ville et ses fonctionnaires se sont rendus à leur poste; mais tout cela pour le seul plaisir d'entendre lire les minutes de la dernière séance, et tous retourner d'où ils étaient venus!

Par la chinoiserie d'un règlement qui permet de saboter n'importe quelle séance du conseil, tout le mécanisme municipal a été paralysé. Un échevin n'a eu qu'à crier les deux mots magiques "next meeting" (qu'on n'a pu encore traduire en français après cent ans d'efforts!) pour que chacun des règlements à l'étude soit automatiquement rayé du rôle de la séance. A tort ou à raison, avec ou sans motif, par simple caprice ou esprit de vengeance, pour s'amuser ou mousser ses intérêts privés, n'importe quel échevin peut ainsi faire sauter une assemblée toute organisée, complète, prête à siéger. Et ce privilège extravagant, auquel on n'a fixé aucun frein ni aucune condition, est de plus en plus souvent employé.

On comprend comment cette arme législative peut facilement devenir une arme d'intimidation et de chantage aux mains de gens peu scrupuleux, un instrument de compromis et de marchandage au détriment des intérêts généraux de la ville. "Si ce n'est pas comme je le désire, si telle phrase n'est pas élevée, si je... n'ai pas ma part, si, si, si... je bloque tout". Et les textes, les assemblées, l'administration sont conditionnés aux menaces de quiconque a moins que froid aux yeux!

Et, pendant ce temps-là, que les contribuables attendent, que les chômeurs souffrent, que le mécanisme municipal ralentisse son rythme! Une volonté échevinale a le droit de se subordonner à tous les intérêts généraux, quand cela peut lui plaire.

Puisque le privilège existe, pourquoi ne pas simplifier les choses? Quand un échevin a décidé d'empêcher la tenue d'une séance du conseil, pourquoi ne pas faire remettre automatiquement la séance à une date ultérieure? Cela empêcherait la mobilisation générale des échevins et du personnel municipal affecté aux séances, la mobilisation des journalistes, des curieux des galeries, des entremetteurs, des représentants des contracteurs et une foule d'autres qui accourent aux assemblées par obligation, devoir, intérêt, plaisir, curiosité ou autre raison. Cela épargnerait du temps et de l'argent, ne serait-ce que le coût d'illumination de la grande salle du conseil. Ce serait moins protocolaire peut-être, mais aussi moins coûteux, moins plat et moins stupide.

Si le privilège doit nécessairement rester, pourquoi ne pas le réformer et lui imposer des règles sérieuses? Des conditions pourraient être appliquées au "next meeting", afin de protéger l'administration même, protéger les autres échevins qui en sont victimes, protéger le public et surtout protéger le caractère de l'édilité auquel on fait prendre trop souvent un bain de ridicule. Et si, à l'encontre de ces conditions, un échevin aurait saboté une séance du conseil pour ses petits intérêts personnels ou pour "faire une farce", on pourrait alors lui imposer une amende couvrant les frais de l'assemblée ou encore le priver du privilège du "next meeting" pour la balance de son terme. Le jeu deviendrait moins amusant!

Montréal a à administrer un budget plus considérable que celui de la Législature; il a moins de têtes que Québec pour gérer cette forte somme et régler la vie des citoyens. Les assemblées du conseil ne sauraient jamais être trop nombreuses ni trop sérieuses. Ceux qui ont charge de faire les amendements à la Charte de la ville pourraient peut-être y penser et voir à installer une soupape de sûreté à une cause d'abus toujours plus fréquents.

15 Aldermen Who Lack Extra Jobs Form City Hall Vigilante Squad

Luckless Rank-and-File Meet in Secret Conclave, Vow Unwinking Watch on Any Raynault-Taillefer 'Schemes' That May Arise

Gazette

By A. W. COOPER. 28 Janv. 1937

Bucking "have-nots" of Montreal's new City Council—luckless aldermanic lads who missed the juicy jobs two weeks ago—have dubbed themselves the Committee of Fifteen, soon to be the Committee of Seventeen it is predicted. They met privately last night in the west end, laid plans for smoking out any "schemes" the Raynault-Taillefer administration may essay, and split between themselves assignments for spying upon different City Hall doings.

Under sealed orders, the more or less Loyal Opposition Armada sailed from City Hall yesterday at noon, and after taking telephone bearings, later in the day, from Ald. J. Allan Bray, Grand Navigator, to concentrate late at night in the "appointed spot." All of the fifteen were not there, but the absentees were kept apprised of the decisions and, it is reported, approved. Raison d'être of the movement, as explained by One Who Knows:

"Opposition for opposition's sake—no! Trouble-making for the administration—no! But smoking out patronage, spending schemes, and the activities of certain high-placed people so that the taxpayers shall know them as they really are—yes! The city now has a mayor truly holier-than-thou. For two and a half years he undertook to give lessons to Council; his text was that he never played politics with the people's money and he took the attitude that he was preaching to a lot of political sinners. He has forced selection of an Executive Committee supposed to be made up exclusively of business men. Very well! We take them at their word. We expect no patronage, no favoritism, no waste, no schemes. If they try any of that—out it comes into the newspapers! They say they are going to give pure government; we are there to help them keep their word!"

During the evening, it was apparent that the Committee will be unanimously vigilant on some questions; but that there are others which would cross "party" lines—easy loan money, for instance. But decisions to stand solid on many propositions were taken; and one notable feature was formation of a "flying wing" which can drop away from the Committee any time it looks as though the redoubtable Ald. W. H. Biggar—"Meestah Beegah" as one of the new Councilmen calls him—might try to run Council through balance-of-power when an 15-17 or 20-15 situation might arise.

Next Tuesday's City Council meeting will, perhaps, reveal the way the Committee intends to work; such revelation to come through questions and other manoeuvres calculated to make Mayor J. Adhemar Raynault and Executive Chairman Ovide Taillefer old men before their time.

Here are some of the stands taken at the caucus last night:

Patronage—Close watch to be kept on firing of city employees to make way for political favorites; special eye on appointments, promotions or salary increases for relatives of the Mayor or members of

the Executive Committee.

Contracts—Decision that the time has come when there is no reason for private handouts to be made for routine buying of such things as gasoline, oil, mops, hay and the thousand and one things the city uses in about the same quantity year by year. Decision that the Raynault-Taillefer Executive Committee be forced to round up needs for one fiscal year and, at the opening of that fiscal year, to call for public tenders for specified quantities of everything from automobiles to pen points.

Spoils system—Decision that this ancient political institution must be foul the nostrils of plain business men, such as are now running the city; decision that a special, secret sub-committee keep its nose on everything that might smell spoilsy, especially creation of mushroom companies and firms entered upon the list of "providers".

CAUTION ON QUARRY PLANS.

Quarries—Decision that taxpayers should not be nudged into paying millions for quarries under the guise of improving garbage collection. Approval of the principle of ridding the city of quarries; but at decent prices. Special resolution to see that no political favorites or middlemen slide into any transaction between City Hall and quarry owners, with particular care to be paid to a well known trio of politicians now reported as hugging City Hall corridors and offices of the all-highest.

East end market—Thumbs down on any scheme for spending hundreds of thousands of dollars for a site in the Frontenac street locality for a wholesale market. Decision that the idea is good if land can be secured for practically nothing and buildings will cost about the same.

Bonsecours market—Thumbs down on expropriation of buildings south of Notre Dame street as far east as Bonsecours street; approval of lifting congestion, of expropriating east to Claude street (beside the Chateau de Ramezay), of renovating the old market building, and of trying to provide a two-storey parking place for carts in the site cleared so as to alleviate pressure on Jacques Cartier square.

Industrial Commission—Decision that this shall not become an excuse for putting political favorites into fat jobs; that local business bodies shall have their word to say on personnel and annual spending.

Sum clearance—Strong opposition to any scheme that would demand formation of any local commission to expropriate or indemnify property owners, or buy materials. Approval of the principle, provided a sane scheme can be found for furnishing proprietors with cheap money and letting Nature take its course.

Real estate assessments—Decision that political patronage shall be barred from appointment of any real estate men, architects and engineers who may be needed to aid the Board of Assessors in setting land unit prices and building unit prices under the new Parent-

Hulse-Caron system of assessing property here.

Board of Revision—Same decision respecting the proposed board to revise valuations set by city assessors.

CHECK ON EXPROPRIATIONS.

Expropriations—Decision to oppose costly expropriations anywhere; discussion on one particular case where, following a recent speech, options already are said to have been taken on the chance that the city may decide on the "improvement."

Budget—Decision that the Executive Committee shall not be allowed to lay before Council merely the skeleton of proposed expenditures for 1937-8; demand to be made for details inside every department so that there may be comparison on personnel and salaries to uncover increases, added personnel, names, etc., with subsequent investigation to find out just who these people are.

Les permis émis

sans les échevins

le 26 janvier 1937
M. Biggar dit sa satisfaction
du jugement rendu par le
juge Casgrain

L'échevin de Notre-Dame-de-Grâce M. Biggar, a exprimé hier après-midi à la séance du conseil municipal, sa satisfaction du jugement rendu ces jours derniers par le juge Casgrain et dans lequel ce magistrat décrète que les échevins n'ont rien à voir dans l'émission d'un permis pourvu que les règlements régissant telle émission soient observés.

M. Biggar dit que ce jugement soulage les échevins d'une lourde tâche et qu'il l'accueille avec une grande satisfaction. "A l'avenir, dit-il, quand le greffier me présentera un rapport concernant l'émission d'un permis dans mon quartier j'écrirai tout simplement: "Je n'ai aucune juridiction." Il ajoute que c'est au chef de département à décider si un permis doit être émis ou non.

L'échevin de Notre-Dame-de-Grâce fit ses remarques lorsque le conseil étudia un rapport du comité exécutif recommandant l'érection d'un poste de distribution de gazoline à 4560, rue St-Laurent. L'échevin de Laurier, M. Seigler, avait fait remettre l'étude de ce rapport à la dernière assemblée parce qu'il n'avait pas été avisé au préalable.

Many Aldermen Seek Reforms To End Sordid Bargaining For Executive, Commission Seats

Montreal Standard-16 Janv. 1937

One result of the fortnight of sordid intriguing, bargaining, jockeying and negotiating that ended with the election last Thursday of a compromise executive committee, satisfying no one entirely and leaving almost everyone more or less disgruntled—with the possible exception of some of those who picked off palatable plums—has been to make early reform of the administration system in force in Montreal a greater certainty than ever.

The meeting at which the executive was elected was not fifteen minutes over, when two aldermen were met in the caucus room, one newly elected, the other an old-timer comparatively, busy agreeing that the system must be reformed, and that they will go to Quebec together this winter to fight for reform.

"And we two together can stir up something," the newcomer said.

"Don't worry, we won't be alone," the old-timer rejoined. "There will be a lot of others with us."

Neither of the two were friends of Ald. Biggar; but they will find in him a ready collaborator if they go to Quebec in that spirit.

He is in favor of a very rigorous line of reform. At the same time, he belongs to that category who do not consider that the charter of the city should be scrapped, and an elaborate commission set to work for years working out a new one.

That plan was tried from 1919 to 1921, and the extent to which the result proved unsatisfactory may be judged by the huge pile of amendments that have been made to the charter they elaborated, since it was adopted.

Or rather, to be exact, to the charter which was adopted but did not elaborate. For the Charter Commission spent a long time drawing up a charter which the Government of Quebec did not like and the people of Montreal adopted in a referendum a hurry-up alternative charter which the Government offered at the same time as the commission's charter.

Want Changes

Among the things that Ald. Biggar and his friends think should be changed are the powers of the executive committee. They also want the method of electing aldermen changed. A plan that is steadily gaining favor, is that of electing one fourth of the total members of the City Council, every year.

That is, each year nine aldermen would retire and be eligible

for re-election, their seats being thrown open. Every fourth year there would only be eight seats vacant. That would make up the total of 33.

This would eliminate the frightful scramble for power which develops every two years, at election time, under the present system. It would also prevent the disadvantage which results from a complete turnover taking place once every two years.

In view of the changes in personnel of the council every year, it would be necessary to re-elect the executive committee every year, which would give the aldermen a great degree of control over the executive than they have now. Under the present system, once elected the executive committee cannot be ousted from office until the next general election comes around.

Redistribution of Seats

Still another reform which most of the aldermen agree to be necessary, is redistribution of seats. At present Ald. Biggar represents 18,000 electors; Ald. Trepanier less than 4,000. It is agreed that such a disparity should not exist. If seats are equitably distributed, each alderman would represent about 5,000 or 6,000 electors.

To these reforms would be attached some other measures which would render bargaining and jockeying for seats on the executive committee and on other commissions less likely to take place, or at least, less sordid and visibly self-interested than has been the case on the last two or three occasions.

Montréal, le 22 février 1937

Monsieur l'échevin
Armand Taillon,
Montréal.

Cher monsieur,

Je dois vous informer que Son Honneur le Maire a contremandé l'assemblée du Conseil qu'il avait convoquée par le MARDI AVANT-MIDI, 3 du courant, à cause d'une erreur qui s'est glissée dans la version française de l'avis de convocation.

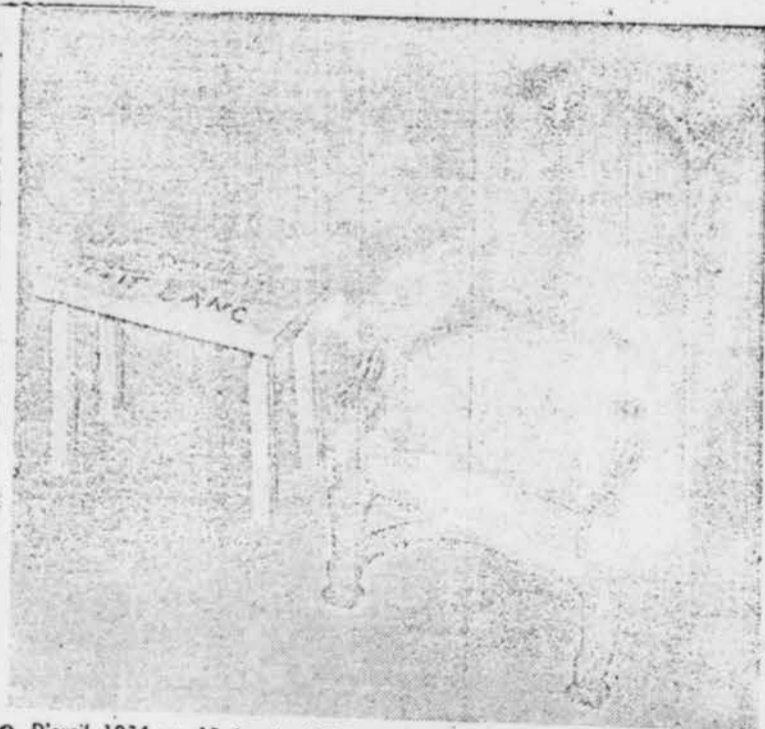
Vous êtes en conséquence prié de ne tenir compte ni de cet avis ni de la lettre du 20 courant supplémentaire et avis.

Vous recevrez sous peu un avis de convocation pour une autre séance du Conseil.

Votre tout dévoué,

J.-Etienne GAUTHIER,
Greffier de la Cité.

AUJOURD'HUI ET HIER



De D'avril 1934 au 13 janvier 1937, M. J.-M. Savignac, échevin de St-Denis, fut président du Comité exécutif. Sous son administration, la Ville a réussi à boucler son budget et même a accusé, l'an dernier, un léger surplus. Aussi, l'électorat se montra-t-il satisfait, aux élections municipales du 15 décembre, en réélisant 22 des 30 anciens échevins qui lui demandèrent un renouvellement de mandat. Mais, hélas! M. Savignac, réélu dans son quartier, ne put vaincre l'opposition du nouveau maire, M. Raynault, qui fit nommer un comité exécutif dont M. Savignac fut exclu. Celui-ci, selon l'expression consacrée à l'hôtel de ville, retourna sur "le petit banc". Ses collègues du conseil, affairés de le taquiner, ont fait construire un petit banc en érable, sur le siège duquel est écrit: "J.-M. Savignac, petit banc". On voit, sur notre photo, ce modeste petit banc, à côté du fauteuil confortable que M. Savignac occupa pendant sa présidence.

Le Canada 21 Janv. 1937

(Photo CANADA)

Pour convoquer les échevins au vote *hebdomadaire 26 février 1937* Démonstration d'un nouveau système d'avertisseurs

Il est question, à l'hôtel de ville, d'installer un nouveau système d'avertisseurs pour convoquer les échevins aux "caucus" ou pour les appeler au vote, au conseil.

Des employés de la compagnie de téléphone Bell ont fait des expériences hier après-midi dans le but de faire une démonstration de ce nouveau système. Il s'agit d'installer des haut-parleurs dans les salles, les corridors, le garage, etc., de l'hôtel de ville.

Au lieu de la cloche, ce serait la voix du maire qui convoquera les échevins. Un microphone serait placé à la portée du maire, sur son bureau, dans la salle du conseil.

HOLD ANGRY CAUCUS.

Down from their sumptuous chambers to the bare room of back-bench aldermen then came the members of the Executive Committee, Chairman Taillefer in the lead with Director Dufresne in tow. The oak doors of the caucus room were barred to the press, but through them could be heard angry aldermen getting a load off their chests.

In the pigeon-hole assigned for that purpose in the outer office lay a stack of traffic tickets awaiting the usual aldermanic signature for "fixing." One alderman took them, a half-hundred, and flung them on the caucus table, Exhibit A of the argument. It developed, then, that within the past month or so, some aldermen had signed over a hundred tickets. Others complained tickets were signed in their name without them ever having seen them, inferring the ugly charge of forgery.

Upshot of the whole affair was the dictum of Police Director Dufresne, and heaving of a sigh of relief among practically all aldermen at the City Hall.

Consensus of opinion was that they had no objection to signing away a mild parking charge, but rebelled at condoning serious traffic violations which endanger life and limb. The whole thing was annoying, foo.

L'illustration 16 avril 1937 BEVUES D'UN VENDEUR DE LAMES DE RASOIR

Un bon vendeur doit être observateur et perspicace. Sans quoi il peut commettre des bévues impardonnables. On a pu le constater hier quand un vendeur de lames de rasoir s'est présenté à l'hôtel de ville pour offrir sa marchandise et en vanter tous les avantages.

Apercevant le Dr Zénon Lesage, échevin du quartier Saint-Jean, il voulut lui offrir les fameuses lames de rasoir et débitait déjà un petit discours sur l'excellente qualité des articles qu'il mettait en vente, quand il reçut à la figure la vive riposte suivante du Dr Lesage:

"Des lames de rasoir, mais vous êtes fou ou bien vous voulez rire de moi! Vous ne voyez donc pas que je n'ai pas de barbe, je n'ai aucun poil sur la tête!" En effet le Dr Lesage est chauve et imberbe! L'échevin Savignac qui assistait à la scène a tellement ri de l'incident qu'il en a oublié toutes les déconvenues des dernières élections.

LE SABLE
DU "QUO WARRANTO"
EST SEMÉ AUX QUATRE VENTS

1,300 employés de la voirie
répandent le sable acheté
par les deux exécutifs
Canada 10 février
"T'as fait pareil" 1937

Du sable!

Il y en a partout. Dans les rues et sur les trottoirs, où 1,300 employés du service municipal de la voirie le répandent pour empêcher les piétons de s'"éjarrer".

Il y en a aussi à l'hôtel de ville où les 35 échevins et certains fonctionnaires ont reçu, hier, une enveloppe contenant un minuscule sac de sable auquel était attachée la note explicative suivante :

"Concours de Sable

"Devinez combien il y a de grains de sable dans le petit sac? 1er prix \$5,760; 2e et 3e, \$1,000. Divisez en deux. Note: c'est du sable de 1ère qualité, trié à la main. Pour informations, Jeannotte".

Comme on le sait, au moins trois des commissaires dorment depuis quelques jours sur un lit de sable.

Ils attendent l'issue des procédures civiles intentées contre eux (MM. Taillefer, Filion et Jeannotte) à la suite de contrats donnés par eux pour l'achat de 5,000 tonnes de sable.

Riposte de M. Raynault

Les trois commissaires incriminés, ainsi que leurs deux collègues, MM. Hogan et Lacombe, ont été invités, hier avant-midi, au bureau du maire. Ils y étaient en conférence, à huis clos, depuis environ une heure, lorsque le maire convia les journalistes auxquels il fit la déclaration suivante, en présence des cinq commissaires :

"Le 8 janvier 1937 — c'est-à-dire au temps de l'ancien exécutif — les administrateurs municipaux ont adopté trois résolutions autorisant le surintendant des achats et magasins à acheter 1,800 tonnes de sable, à \$1.15 la tonne, de la Standard Lime Company; 1,500 tonnes, à \$1.15 la tonne, de la National Sand and Material Company; 2,000 tonnes à \$1.15 la tonne, de la Consolidated Oka Sand and Gravel. Le tout, "f.o.b." les entrepôts des fournisseurs. Soit 5,300 tonnes au prix total de \$6,095".

L'AFFAIRE DU SABLE
AMÈNE UNE RÉFORME IM-
PORTANTE À L'EXÉCUTIF
Le Canada, 11 février
1937

A l'avenir les rapports et ré-
solutions seront rédigés
avant d'être adoptés

L'affaire du sable aura des répercussions. Nous avons appris hier après-midi qu'à l'avenir les membres du comité exécutif municipal exigeront que les rapports et résolutions soient rédigés en bonne et due forme avant leur adoption par le comité.

C'est une innovation qui a son importance. On espère de cette façon éviter les malentendus, les fausses

SECRETAIRES D'ECHE-
VINS AUX ASSEMBLÉES
DU CONSEIL

Cette innovation du
"leader" du conseil

Canada 10 fév. 1937
L'échevin Dubreuil suggère
que tous ses collègues
suivent l'exemple

Certains échevins ont remarqué à la dernière séance du conseil, lundi après-midi, que le secrétaire particulier du "leader" du conseil était installé à un pupitre et prenait des notes sténographiées des délibérations.

Cette innovation semble destinée à avoir le plus grand succès s'il faut en croire les échevins qui ont décidé de demander que le même privilège leur soit accordé.

En effet, hier après-midi M. J. Emile Dubreuil, échevin de Montcalm, a déclaré qu'il demanderait que 35 pupitres supplémentaires soient installés dans la salle du conseil pour accommoder les échevins qui voudront à l'avenir s'assurer les services d'un sténographe ou d'un secrétaire.

interprétations et... les poursuites judiciaires.

On sait que les procédures en déqualification intentées contre trois commissaires, en marge de cette affaire du sable, sont basées sur le fait que les trois résolutions octroyant autant de contrats pour la fourniture d'un total de 5,000 tonnes de sable à \$1.15 la tonne ont été adoptées à la même assemblée. Comme il s'agit de l'achat d'un seul article, certains prétendent que les trois résolutions ne constituent qu'un seul et même achat.

Le comité actuel, accusé d'avoir enfreint les règlements, rétorque que l'ancien comité fit de même lors de l'ancienne administration. Or, l'ancien comité prétend qu'il s'en tenait à une résolution par séance. L'un des anciens commissaires déclare qu'à sa connaissance l'ancien comité n'a jamais octroyé à une seule séance de contrat dépassant \$5,000 pour le sable.

La réforme que l'on songe à instituer consisterait tout simplement à faire rédiger les résolutions avant de les adopter. Cela mettrait fin à la pratique, ou à l'habitude qui existe, dit-on, d'adopter des résolutions à l'avance avec l'entente qu'elles seront réparties sur des séances à venir.

Ce sera au sable que l'on devra cette importante réforme du comité exécutif.

8 - Cent DINNER to
Alderman DUREUIL.
A scene of Sartorial
splendor

Gazette, 15 février
1937

Friends of Mr. J. Emile Dubreuil entertained at dinner last night in honor of the Alderman for Montcalm ward in Montcalm Hall, De Lorimier avenue at St. Zolique street. Some 2,000 guests were present. The fact the event was advertised as a "Fete Aux Beans" did not detract from its social importance, for besides the Mayor, nearly half the City Council attended. To give it further tone the surplus remaining after the food had been paid for was donated to charity. The couvert charge was eight cents a plate, with a special reduction of 15 cents per couple. Ald. Dubreuil, who was accompanied by Mrs. Dubreuil, took advantage of the lower rate.

The hall was tastefully decorated with tin signs advertising soft drinks and with announcements of a wrestling match. In the foyer a white-jacketed waiter with bowler hats dispensed the pop (at five cents a bottle).

Refreshments were served between the acts of the delightful entertainment programme. The menu was as follows:

Pork and beans, with or without
calsup
Rolls
Chocolate-flavored milk or soft
drinks
Serviettes and tooth picks

The guests of honor ate at a table. The other 1,962 present sat on rows of chairs nailed together, or stood up in the back of the hall. Those in the rear had some difficulty in handling their forks daintily, as they were forced to keep their gloves on because of a draft, but the majority of the remainder of the male guests managed to dispense with their hats if not their overcoats.

Ald. J. E. Jeannotte took the prize for sartorial elegance with a morning coat, striped trousers and what was almost an Ascot tie. One waiter wore a tuxedo.

The majority of those present, however, even at the head table, went in for lesser splendor. The guest of honor wore a dark worsted with a hair-line stripe, a white shirt and a black tie with a red-and-orange diamond pattern. Mayor Raynault was more conservative in a black worsted, white shirt and blue tie with a faint silver pattern. Hon. Gilbert Layton, Minister without Portfolio in the Quebec Cabinet, was outstanding with a red carnation in his buttonhole.

Mayor Raynault and Ald. Dubreuil had their pictures taken with forkfuls of beans on the way to their mouths, with their mouths open, and with their mouths shut. A special shot was obtained of the Chief Magistrate eating a piece of celery.

Others present were: Aldermen Brien, Seigler, Barriere, Belanger, Caron, McKenna, Savignac, Jarry, Gilbert, Bonnier, Bray, Layton, and Rochon. Each contributed his eight cents, and each got his eight cents' worth.

La clause "coco"

Clause suspendue pour rédaction, clame le président Bégin au milieu des rires

L'Devoir 23 avril 1937

Québec, 23. — Hier matin, au comité des bills privés, qui étudie le bill de Montréal, la clause 77 a donné à M. Maurice Duplessis l'occasion de parler de style.

Cette clause commence ainsi: "Tout co-associé dans, co-propriétaire, co-occupant ou co-usufructier, de tout terrain, maison, bâtiment, etc.", et continue dans les mêmes termes.

— Voilà le prototype de la clause "coco", s'écrie le premier ministre. Je me demande un peu pourquoi la deuxième ville française de l'univers, Montréal, ne parvient pas à trouver un style plus simple, plus propre, pour la rédaction de ses textes de loi.

La clause que vous nous soumettez est d'une telle lourdeur qu'on n'y comprend rien. Il serait si simple de dire "propriété à divis et à indivis". Cela sonne mieux, c'est du meilleur français et d'une propriété de terme plus évidente.

— La clause est suspendue pour rédaction! clame le président, M. Joseph Bégin, au milieu des rires.

A quelle page?

A la clause 78, M. Duplessis demande à l'avocat en chef de la ville, Me Saint-Pierre, à quelle page de la charte il faudrait regarder pour trouver la référence de cette clause qu'on veut amender.

— Précisément, je cherche cette page, dit Me Saint-Pierre.

— Comme je vous comprends! fait le premier ministre, votre charte est tellement embrouillée!

Conseillers illettrés?

Plus loin, le premier ministre prend encore à partie le texte du bill de Montréal. La clause 79 est citée du texte d'un affidavit requis des candidats à la mairie et à l'échevinage, qui dit: "Je déclare solennellement que je sais lire couramment et écrire lisiblement."

— Ne trouvez-vous pas ça quelque peu humiliant pour la métropole du Dominion d'admettre dans sa charte qu'elle peut élire des conseillers municipaux illettrés? Avez-vous, à Montréal, des échevins qui ne savent ni lire ni écrire? Alors, comment les assermentez-vous?

Texte de la clause "coco"

Voici le texte de la clause "coco" dont parle M. Duplessis:

77. L'article 513 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, est remplacé par le suivant:

"513. Tout coassocié dans, copropriétaire, cooccupant [ou co-usufructier] de tout terrain, maison, bâtiment ou autre immeuble dans la cité contre lequel il sera porté plainte pour violation de quelque règlement [de la cité] affectant tel coassocié dans, copropriétaire, cooccupant [ou co-usufructier] de tel terrain, maison, bâtiment ou autre immeuble, de quelque manière que ce soit, en raison de quelque nuisance commise, ou exist-

tant sur tel terrain ou propriété ou pour toute autre offense [contre les dispositions de tout règlement municipal,] peut être poursuivi seul ou conjointement avec ses coassociés, copropriétaires, cooccupants [ou co-usufructiers] devant la Cour du recorder, selon qu'il sera jugé à propos, de même que tout agent de ladite société, dudit copropriétaire, cooccupant ou [co-usufructier].

Dans la poursuite, il suffit de mentionner le nom de l'un desdits coassociés, copropriétaires, cooccupants [ou co-usufructiers,] ou de tel agent, en y ajoutant les mots "et autres", et la preuve verbale du titre de propriété et d'occupation, soit individuelle ou conjointe, ou de telle agence, est suffisante."

30 juin Vers une délibération "plus française" 1937

Au cours de la séance spéciale du conseil municipal tenue ce matin,

l'échevin du quartier Papineau, M. Hector Dupuis, a donné avis qu'à la prochaine séance il soumettrait à ses collègues une proposition visant à la suppression, dans la procédure, de certains termes jugés impropres pour un conseil municipal en majorité de langue française. Les mots "drop", "stand", "next meeting" en sont. "Si des termes équivalents existent déjà en français, dans la procédure de la municipalité, dit M. Dupuis, il reste à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'en arriver à des termes plus propres".

Aldermen Still Upset At Snap Budget Vote

S Gazette 8 juillet 1937

They're still talking down at City Hall about that snap vote the other day which sent the amended budget through City Council without a goodly quota of aldermen knowing about it.

"Planned from beginning to end," an irate Ald. 'Pit' Monette announced to assembled colleagues in the aldermen's room.

"Makes us look like fools," admitted Ald. W. S. Weldon.

"How about that court action mooted by some aldermen?" asked a newspaperman.

"If I can get some of the others to stand by me," said the councilman for St. George. "I'll present a motion in Council to have the budget vote set aside and a new vote taken."

Rules of procedure require the mayor to read all motions. It was pointed out, and Mayor Raynault had merely asked the will of the Council as to yea or nay.

"Quite so," agreed Ald. J. Allan Bray, who had quickly moved adjournment when the budget vote had been recorded as passed. "But that is the custom we have been following."

Chances are, nothing, either in court or Council—will be done to rescind the budget vote. When various items of appropriation come to be considered, it was said, aldermen will then have a chance to say their say.

ARCHIVES

Quelques-uns des mots tendres adressés au maire

MM. Savignac et Rochon disent leur façon de penser.

— "Odieux, ignoble, *Lebanon* etc." 6 juillet 1937
Budget adopté

"C'est odieux, M. le maire, et vous allez le regretter. N'allez pas vous imaginer que le conseil va vous laisser le jouer de cette façon bien longtemps. Je vous le dis: c'est odieux, ignoble. Jamais, un maire n'a osé de tels procédés pour arracher, par la ruse, un budget au conseil. Je vous le dis: vous allez le regretter".

Le maire écoutait, un sourire figé sur les lèvres. M. Savignac n'avait pas aimé la façon dont le maire a fait adopter le budget à la séance d'hier. M. Savignac faisait ces reproches au maire à l'issue de la séance.

"Si vous insistez, répondit le maire, nous allons reprendre la séance".

"Vous voyez bien que c'est impossible et irrégulier: nous n'avons plus le quorum. Mais, je vous répète, c'est odieux ce que vous venez de faire. Ce n'est pas digne d'un homme public. Vous n'avez pas le droit d'escamoter un budget de cette façon, par des trucs et des ruses. Vous n'avez pas le droit de tromper le peuple de cette façon odieuse

"Il y a des choses criantes dans le budget, et vous le savez. C'est parce que vous aviez peur que ces choses fussent révélées au public que vous avez eu recours à ce procédé qui ne nous honore guère".

Pendant que M. Savignac disait ces belles choses, — nous avons un peu atténué les expressions. — M. Dave Rochon en disait d'autres flatteuses à M. A.-E. Goyette. Et M. Goyette, se défendant de son mieux,

n'avait pas ce sourire triomphateur qui lui est coutumier.

"C'est correct, disait M. Rochon, dans son langage pittoresque, c'est correct, vous nous avez joués, roulés. Mais, ça ne fait rien. Je vais vous dire une chose: ça va vous ouvrir les yeux. Vous pensez que vous et votre raynaultviation, vous allez nous mener par le bout du nez, nous jouer, nous rouler tout le temps comme ça. Et bien, vous vous trompez. Vous allez payer pour. C'est correct: vous gagnez aujourd'hui; mais je vous dis que cet automne, vous ne rirez pas. C'est nous autres, les échevins, qui allons rire de vous. Vous devriez avoir honte, des hommes qui se prétendent des hommes publics, des administrateurs! Pouah! Et le maire pareil. Il n'en a pas de majorité au conseil. On va voir ce qu'il va faire. Vous nous avez bien roulés, hein, c'est drôle hein. C'est correct! Mais cet automne vous allez pleurer des

larmes de sang. Vous allez voir".

... n Weidon, que l'on ne soupçonnera certainement pas d'avoir "la tête chaude", protesta lui aussi. "Jamais, dit-il à l'échevin Georges Caron, je n'aurais voté pour ces \$500,000 pour le marché Bonsecours".

Ce fut également l'opinion exprimée par l'échevin Layton, qui fit le voyage à Londres avec le maire.

M. Goyette se défendait: "M. Pit Monette a déjà fait pareil dans le temps de M. Gabias."

"Dans mon temps," expliqua en souriant M. "Pit" Monette, il s'agissait d'un contrat. Nous l'avions passé entre deux règlements pour échapper à la critique de M. Goyette qui voulait favoriser un autre entrepreneur."

M. Ovide Taillefer, qui d'abord hésitait à livrer son discours au public par l'entremise des journalistes, consentit finalement à en distribuer les exemplaires qu'il portait sous son bras.

"C'est de valeur, dit-il, c'était un bon discours, bien préparé."

Et il avait raison. Pour une fois que M. Taillefer décidait de faire un discours, et voilà que son maire lui coupe l'herbe sous les pieds. M. Houde n'en a pas tant fait...

A la fin du compte le maire a annoncé qu'il convoquerait un caucus spécial pour étudier les deux rapports de la Commission d'enquête Brien sur les secours directs. A ce caucus, MM. Armand Tailon et Omer Côté, les deux benjamins du conseil, proposeront que la Commission du chômage soit destituée... pour (ils ne l'avoueront pas) faire plaisir à M. Maurice Duplessis et à son maire-député.

Ce que peuvent produire les chinoiseries de la procédure

L'Illustration 7 juillet 1937

La dernière séance du conseil municipal nous a prouvé que les échevins peuvent, sans faire de discours, expédier très rapidement les affaires municipales.

Pour la première fois peut-être dans l'histoire de la ville, des sommes considérables demandées dans les amendements au budget ont été approuvées sans que personne ne fit entendre une remarque à leur sujet. Pour la première fois peut-être aussi depuis plusieurs années, le vote donné a été marqué par la plus parfaite unanimité.

Ce serait là une preuve que les discussions sont inutiles, que les échevins peuvent toujours s'entendre, ou encore que le conseil lui-même peut être aboli sans inconvénient si... on ne nous disait aujourd'hui, que les échevins ne savaient pas ce qu'ils faisaient lorsqu'ils approuvèrent les amendements au budget!

Durant toute l'assemblée, il ne fut aucunement question des sommes considérables à l'enjeu. Il a suffi qu'à un moment quelqu'un proposât l'ajournement pour que le rapport fût automatiquement voté!

Il semble, d'après les explications données dans les divers groupes, que personne n'a donné son consentement moral au rapport. Le résultat pratique issu de ce néant de consentement serait désastreux pour l'opinion que le public se fait de nos institutions administratives si chacun des items des amendements ne devait être étudié séparément par le conseil. Après l'expérience de lundi, on peut être assuré que les dépenses auront bel et bien l'approbation "consciente" des échevins.

Experts congédiés à l'Hôtel de ville par les autorités

debauchade
Mais les membres du comité exécutif ne s'accordent pas sur l'identité des victimes
de quelle 1937
Comme au cirque

C'est un peu comme durant l'année de la grande noirceur, depuis quelques jours à l'hôtel de ville. Le comité exécutif s'efforce de tenir cachés ses faits et gestes. Un commissaire dit une chose, un autre dit le contraire. Celui-ci affirme, celui-là nie. C'est un peu comme au cirque: le cheval est blanc d'un côté et noir de l'autre.

Un commissaire a annoncé hier que la commission d'étude sur le problème de l'électricité avait été suspendue par le comité exécutif et que les commissaires avaient été sommas de finir et de présenter leur rapport le plus tôt possible. Cette commission fut instituée par l'administration Houde-Savignac pour enquêter sur la question de l'éclairage et des taux d'électricité à Montréal. Elle se composait de MM. Arthur Surveyer, De Gaspé Beaubien, R.-E. Lee et L. Dutil.

Le président du comité exécutif, interrogé à ce sujet, répondit: "Mais non, ce n'est pas cette commission qui a été congédiée. Ce sont deux ingénieurs du département des égouts, MM. Lee et Lafrenière. Ils recevaient \$5000 par année. On a coupé court à ça le premier mai. Mais nous attendons le rapport de la commission sur l'électricité."

Un autre commissaire, à qui les journalistes parlèrent de l'affaire, avoua candidement "qu'il n'avait entendu parler de rien."

Ce fut un peu la même chose pour la réorganisation du bureau des réclamations, qui fait actuellement partie du contentieux. Le président du comité exécutif, M. Ovide Taillefer, annonça lui-même aux journalistes que la réorganisation se ferait dans bien peu de temps à ce département.

"Cela ne tardera pas, a dit M. Taillefer, à trois journalistes, cela se fera sous peu. Remarquez bien que c'est pas un chambardement de tout le contentieux que je vous annonce. Il n'est pas question de ça. Mais, nous allons réorganiser le bureau des réclamations."

Le lendemain, hier, après la publication de la nouvelle, les membres du comité exprimèrent leur surprise. Ils dirent qu'ils n'avaient jamais entendu parler de ce projet.

Il est question de nommer un avocat pour succéder à M. Butler, décedé il y a quelques semaines. Un commissaire dit qu'il y a deux candidats, l'un recommandé par le chef du contentieux et l'autre, plus jeune, recommandé par des échevins. Un autre commissaire dit qu'il n'est nullement question de nommer un avocat.

Et voilà comment l'administration avance!

By ASHLEY W. COOPER
Gazette 24 mai 1937

The Me-Too Boys

The City of Montreal has one mayor, five members of the Executive Committee, and thirty more aldermen.

Their indemnities, allowances, secretaries, ward offices, phones and what-not add up to about \$175,000 a year.

One business executive worth \$25,000 a year could do all their work, do it better than they do and, ye gods! with less chatter!

Nearly all of the thirty-six are superfluous; some are dangerous.

His 'Worship is the least forbidding. All he can do is to suspend employers, talk, smile, be "shot," kiss babies and banquet en masse.

The Executive Committee is a daily menace. Borrow a cent it cannot. But it has \$12,000,000 a year of tax revenues to spend. It's the daily drip, drip of Concordia's administration dollars that counts. And it's the Executive that can specialize in woful patronage, nepotism, favoritism, interference in city purchasing; plus a thousand and one hole-and-corner tricks which Schedule B stripped from City Council and which succeeding Executives have garnered unto themselves.

The other thirty are an amusing, quasi-pitiful lot. They must be there, they say, because the wards need them. Wards, forsooth!

Government to most of them means selling out taxpayers in general for the benefit of their fawning heelers and electioneers who wheedle a languorous, if degrading, existence out of election slush funds, election booze, election favors. And let me tell you these favored ward gangs swing some weight. They pledge themselves to save the politician's hide once every two years; and the politician has to go down on his knees and save his gang the rest of the time. Wards, forsooth! If some of these aldermen do much but coddle their election day love-doves, what is it? Meddling with assessors to get property valuations cut! Blocking the Finance Department in collection of water tax and licenses! Adulterating Recorders to place some voice above the law! Wards forsooth! A merry old farce!

And when you prove that the charter condemns common aldermen to twiddling their thumbs and nothing more, they inflate their chests, raise their noses and murmur: "We are le peuple!"

Let's see. Who wants these aldermen?

Well—the aldermen. They don't hate themselves; nor the payroll. What the people want is sometimes different. Can you imagine anything more repulsive than for a retiring alderman to call his heelers into a back parlor and, over a gallon of hooch, "organize a delegation" which, just before elections, waits upon the shrinking nominee to implore him once more to bless City Hall with the effulgence of his statesmanship? Too often that's how it's done. There are retiring aldermen who say "I'm running again!"—take it or leave it. They aren't numerous; for divine right is a close corporation.

Who wants these aldermen?

Property owners, bled tax-white? Business men, at the mercy of an easy-money bunch every time the budget bobs up? Landholders, who couldn't get a decent-sized industry here if they gave their real estate away? Tenants who normally pay high for a roof to sleep under because the landlord's nose is in the

tax-mud? The plain Montrealer, paying a nonsensical sales tax to meet the political extravagances of The Thirty-Six of this or an earlier day? The unemployed, who were glad to be rid of ward bosses so that they could get relief from the independent Panel Board without flopping before some local "king"?

Who wants these aldermen?

Just those who live off aldermen. The petty ward bosses, their assistants and their deputies and—let us hide our head in shame—some people in business for themselves who don't care how they get contracts or orders. They are the ones who want to keep these men in power.

Charter reform is in the air. A good thing, too.

But, unfortunately for us, the outsiders looking in, aldermen as an institution have a couple of aces up their sleeve. You are going to hear a lot of reform talk from "the better" aldermen—"better" because they tub-thump for "the better" classes. And you are going to hear a lot, too, from outraged business men; the most "outraged" will be those who have been fattening on aldermanic extravagance.

There are some people down at the City Hall who have got plenty on all those reformers together. What!

By ASHLEY W. COOPER

Patronage

Gazette 15 juin 1937
Mr. Wilson Wants to Know!

On May 7, George Wilson, who lives at 4210 Wilson avenue, complained to City Hall that a rocking manhole-cover nearby was endangering those sweet tempers for which N.D.G. is justly famous.

On May 12, two city men fitted a new cover and Christianity returned to Wilson avenue.

On May 19, three gentlemen with picks sauntered up and assaulted asphalt and concrete around the cover and, to cite Mr. Wilson, "... left the refuse there to be spread abroad on the street..."

On May 26, nine more gentlemen turned up to do a real job and, again citing Mr. Wilson, "picked off another two inches of the surface to be again strewn over the street..."

On June 7, glory be, two men devoted part of their time and some of your money to sweeping up the mess.

On June 8, Hallelujah, six more emerged from the payroll and in five minutes did the asphaltting, to leave precipitately for vacations elsewhere.

Mr. Wilson wants to know why Concordia spurns teamwork; why twenty men and almost three weeks were burned up in patching the road around one manhole cover. First, sir, don't kick the little fellows. Let us proceed to the City Hall where you and 224,999 other electors of this city have installed a Government.

There is, down there, what we Montrealers call a Department of Public Works. Were we Manichus and were these the days of Pooh Bah we would christen it the Heavenly Beautiful Department of Lack of Co-ordination and Riot of Disorganization stop

There is lack of co-ordination and riot of disorganization because the head of the Department of Public

Works is not his own boss.

He is not his own boss because he has about \$6,000,000 a year to spend.

Spending \$6,000,000 a year means jobs and contracts; aldermen prefer both.

Since aldermen prefer both, Patronage rules, the Director of Public Works does as he's told and no man can serve thirty-six masters.

Since Patronage rules, there arises every spring a prize headache for our statesmen. Asphalt contracts! Ask your ward alderman to tell you the whole truth!

Now Mr. Wilson will want to know why all this.

Politics. Slush funds.

Five years ago, prior to the Houde - Taschereau Love Death, Houde was Satan in pants, Taschereau was on the other end. So when Fernand Dufresne, then running more of a Police Department, looked like being separated from his policeman's badge—why, Dufresne must be protected. All kinds of people who didn't know what they were talking about got into the scrap. However, since the people of Montreal weren't doing anything, the province did something. Hence a special law protecting against bad mayors and aldermen the Director of Finance, the City Comptroller and Auditor, the Director of Departments, and, as a last thought (beautifully staged!) the Director of Police.

The Director of 'Public Works?'

Oh, no! After all, he was only the head of the great spending department; the department with jobs to hand out, where contracts are let, extras allowed! The department behind which, if you please, I as a humble City Hall reporter, have too often seen the shadow of the lobbyist who wanted something, got it (at your expense), so that, at that uncomfortable moment when elections must come, somebody might go to the lobbyist's boss and say: "Well, we were good to you; how about it?"

Another thing. Suppose the Quebec Legislature had passed a special law covering the Director of Public Works in municipalities—a law of protection which would have permitted the chief engineer to tell aldermen to go pump to Hell and throw them out of his office—just like the late Mr. Philie used to when they tried to stick their noses in finance or finance department affairs.

Suppose the Director of Public Works had been placed beyond the aldermen? Some boorish fellow "on the other side" might have gotten up in the House to ask why, if that law was so good for municipalities, it wasn't just as good for the spending departments of the provincial government. Oh, my! Always remembering all elections are alike; that prayers are good but the tinkling slush fund so heartening!

So that's that. The public works situation in this city could be remedied in a flash. And I'll give credit to Ald. Biggar that, from the time that provincial law started its masquerade, he saw the point.

Where Ald. Biggar lays himself open to blame, I believe, is in his neglect to fight and fight and fight until that 1932 special Quebec law did cover the Director of Public Works.

Ald. Biggar can plead he's but one of thirty-six in City Council. He can say that, before the bar of the private bills committee at Quebec, he counted for less. Too modest, W. H.! I myself have seen the member for Notre Dame de Grace back up the entire Council on forced debt conversion, on sales versus higher income tax, and a host of other propositions. And what he did for the coupon clippers, and for business

men, he could as well do for all of us whether on this protection for the Spender at the City Hall. Make a row! There's nothing that jells the spine of the politician like a row at the City Hall which rouses newspapers and makes people talk.

But there are so many things that could have been done by people who know what needed to be done. They are being left so that the present city system may suicide in degradation. Not so foolish after all, perhaps.

To sum up, Mr. Wilson, the reasons why it takes twenty men and nearly three weeks to patch a little asphalt on a Montreal street are:

- 1.—The thirty-six at the City Hall.
- 2.—The ninety in the Green Chamber at Quebec.
- 3.—The voter who put all those fellows where they are.

LETTRE BIZARRE D'UN ECHEVIN
A DES PROPRIETAIRES

"Je désire attirer votre attention dit-il sur le fait
que votre propriété est sur la liste du shérif".—

"Vous pouvez communiquer avec moi, si
vous le jugez à propos".

24 sept 1937

Est-il vrai que des échevins de Montréal veulent empêcher la ville de laisser vendre par le shérif, certaines propriétés grevées de taxes? Un échevin entre autres a fait imprimer une circulaire dans laquelle il explique à ses commettants comment il peut leur venir en aide et leur éviter des frais. Cette circulaire qui nous est tombée par hasard sous la main indique un état de choses pour le moins étonnant. Voici la perle que renferme la circulaire:

"Je désire attirer votre bonne attention sur le fait que votre propriété est sur la liste du shérif.

Il est possible que vous désiriez régulariser cette situation, afin de vous éviter des frais.

Vous pouvez communiquer avec moi à cet effet, si vous le jugez à propos."

Nous voulons taire pour le moment du moins le nom de cet échevin. Nous croyons cependant qu'il sert très mal les intérêts de la cité.

Qu'un échevin veuille tirer d'embarras un propriétaire, un contribuable en lui obtenant un délai pour le paiement de certains impôts, très bien. Mais qu'un échevin suggère à ce contribuable, par lettre-circulaire, tirée à plusieurs exemplaires, de régulariser sa situation financière en lui évitant des frais, voilà qui est renversant et qui démontre bien où en sont rendues les mœurs politiques actuelles et les ambitions électorales de nos mandataires à l'hôtel de ville.

La circulaire de l'échevin en question dénote tout simplement le souci du représentant du peuple, de se faire du capital politique, de s'assurer quelques votes de plus aux élections municipales.

Pendant ce temps la trésorerie de la ville déplore la lenteur avec laquelle se font les entrées d'impôts sur les immeubles dans la métropole. Les échevins qui agissent comme celui que nous ne voulons pas nommer causent des embarras inouïs au Service des finances. Le trésorier de la cité n'est certainement pas au fait de ces démarches intempestives.

Encore une fois, l'échevin qui aide le contribuable après en avoir été prié, accomplit certainement un acte louable et il a droit à la reconnaissance de tous. Mais qu'un échevin fasse des démarches afin de paralyser la perception des impôts, d'entraver le travail de la trésorerie municipale, voilà une chose incompréhensible et qui nécessiterait sans doute quelques éclaircissements.

A. L.

Les administrateurs de la ville n'ont pas aimé se faire qualifier de "zéros"

Le Canada

19 oct 1937

Les administrateurs municipaux n'ont pas goûté l'idée de se faire qualifier de "zéros" par le curé de la paroisse du Christ-Roi. C'est l'échevin J.-O. Jalbert, frère de l'expert engagé par la Ville, qui semblait le plus fâché. C'est l'expertise (que d'aucuns disent être une non-expertise) de M. Jalbert qui a valu aux administrateurs le qualificatif de "zéro".

Le maire, M. Raynault, non plus n'a pas aimé cela. "Nous verrons bien", a dit Son Honneur, "nous verrons bien. Il y a quelque chose dans le fond de cette affaire de réclamations des inondés. Vous verrez bien

que nous ne sommes pas des zéros. Cela sortira un jour et vous verrez bien". M. Raynault n'a pas voulu préciser.

Le commissaire, M. Trefflé Lacombe, a donné des conseils à M. Jalbert: "Faites une déclaration", disait-il à son collègue d'Hochelega, "dites que vous n'êtes pas un zéro..." À quoi M. Jalbert (l'échevin) se récusait, disant que c'est son frère et non pas lui qui est en cause... bien que le qualificatif de "zéro" eut été adressé à tous les administrateurs municipaux responsables de la nomination de M. Jalbert (l'expert).

L'affaire des réclamations est présentement devant les tribunaux.

Les héros de 1837, les zéros de 1937

Le Canada 21 oct 1937

Vive riposte de l'échevin Caron à l'échevin Jalbert

"Nous avions les héros de 1837. Nous avons maintenant les zéros de 1937. Tel ce collègue du conseil qui se promène dans nos quartiers pour raconter des faussetés sur le compte des autres échevins et soulever inopportunistement le cri de race." C'est par ce commentaire que l'échevin Georges Caron, du quartier Maisonneuve, a accueilli la nouvelle que l'échevin Jalbert, du quartier Hochelega, lui avait reproché de s'être retiré en faveur de l'échevin Max Seigler, lors de l'élection du maire suppléant.

Un journal a rapporté que M. Jalbert avait pris à partie M. Caron, lui reprochant d'avoir laissé nommer un Israélite au poste de maire suppléant. C'est à la suite du discours de M. Jalbert que le Club ouvrier Maisonneuve a adopté une résolution disant que la nomination de M. Seigler est une insulte à la race canadienne-française.

"M. Jalbert a faussé la vérité, a déclaré M. Caron. La nomination d'un

maire suppléant est le privilège du maire, et M. Jalbert le sait. Quand il s'est agi de la nomination du successeur de M. Barrière, c'était à un échevin de langue anglaise que l'honneur revenait. Il y avait deux postulants: MM. Georges Layton et Max Seigler. Au caucus qui précéda la séance du conseil, il était midi et demi lorsqu'il devint évident que le maire ne désirait pas faire de choix entre les deux candidats. M. Layton s'est alors retiré et il fut convenu que M. Seigler serait nommé. Il n'y eut pas de vote, et M. Jalbert n'a pas voté ni pour ni contre: il n'a pas voté du tout.

"Je regrette, a continué M. Caron, qu'un échevin ait soulevé le cri de race. Je le regrette et je le déplore. Mais je déplore aussi le fait qu'il s'est permis de raconter des faussetés. Il devait dormir au caucus.

"Au conseil, ce sont les échevins Weldon et Trefflé Lacombe qui ont proposé la nomination de M. Seigler. La nomination fut unanime. Il y eut aucune dissidence pas plus qu'il n'y eut de vote. Quand M. Jalbert dit que j'étais candidat et que je me suis retiré: il dit une fausseté. Quand il dit qu'il a été le seul à s'opposer à la nomination de M. Seigler; il dit encore une fausseté. Et il a tort de soulever le cri de race."

Pari Passu Has Nothing To Do With Gambling

Will Starr

City Council Stumped By Phrase In By-law On

Water Test

30 oct 1937

WHAT is pari passu? Does one eat it with a fork or is it the name of a new movie star? Is it equal to mutatis mutandis or is it something different? And what does it stand for anyhow?

A lawyer and two notaries in the Montreal City Council admitted themselves stumped yesterday afternoon when that most discomfitingly open-spoken enfant terrible, Dave Rochon halted the proceedings of a council meeting and refused to let things go a step further until it was explained to him.

* * *

THE phrase occurred in the course of a by-law the aldermen were passing, which provides for borrowing \$30,000 with which to hold a pyrometric survey. A long time ago the same irrepressible searcher after truth stopped a council meeting to ask what pyrometric meant. Not more than half a dozen aldermen knew, but only Dave had the nerve to admit he didn't.

Anyhow, Dave put the full area of his spacious pedal extremity down with great firmness and announced that he was not voting for anything that he couldn't understand. Nobody could tell him about pari passu. The phrase that caused the trouble was read aloud several times. It runs: "These obligations, debentures or bonds shall constitute a debt of the city and will take rank concurrently and pari passu with those already issued."

* * *

SOMEONE pointed out that there are two lawyers and two notaries in the City Council, and if none of them knew it, it was not to be expected that ordinary aldermen with no legal training should know.

A quick count showed that Ald. Biggar had already left the meeting, so he was exonerated.

Ald. Rochon demanded that the city lawyers who drafted the by-law be brought in to explain what pari passu meant. They were all busy in court defending the city's interests.

* * *

FINALLY the City Clerk sent two of his assistants out for a dictionary. They staggered back with a huge volume in their arms and deposited it on the council table.

The City Clerk studied it for a moment and announced that "pari passu" translates into French as "a pars egal"; which in turn might be rendered in English as: "In equal parts."

No one was much the wiser, but honor was satisfied and the council meeting went on. The by-law was adopted and the pyrometric survey will be carried out in due course.

A pyrometric survey, by the way, is a check-up of water pressure all over a waterworks system, to find out if water is being lost through leaks anywhere.

Des policiers qui font trop de zèle

Lebanada

L'aventure d'un échevin
"pourchassé comme un
malfaiteur"

5 nov. 1937

Il arrive parfois qu'un échevin s'amène à l'hôtel de ville, le matin, maugréant contre quelque policier qui s'est rendu coupable d'un excès de zèle envers un électeur. On entend alors la litanie coutumière des protestations, qui se termine presque inévitablement par un voyage à l'annexe, où siège la Cour du Recorder.

Hier, l'échevin Allan Bray arriva en fureur. Il en avait contre un policier qui avait voulu l'arrêter parce qu'il (M. Bray) voyageait à trente milles à l'heure rue St-Jacques.

"En voilà un exemple", disait M. Bray à ses collègues, "de ce que certains agents peuvent faire. Ils ignorent les règlements et se mêlent de vouloir arrêter les gens qui vont 30 milles à l'heure, tandis qu'ils laissent les tramways filer plus de 35 milles."

"Imaginez-vous que cet agent, en bicyclette, m'a poursuivi sur la rue, criant sa sirène comme s'il se fut agi d'un malfaiteur. J'ai arrêté. Je lui ai demandé ce qu'il y avait. "Vous faites du 30 milles", me dit-il. "Je vous assure que je lui en ai descendu une poignée de bêtises. Au lieu de passer leur temps à essayer d'embêter les gens qui respectent les règlements, les policiers feraient bien mieux de courrir après les malfaiteurs."

Ce fut un concert unanime de protestations contre le trop de zèle manifesté par certains agents. L'incident s'est terminé par l'entente que l'"on verra à ça". Dernièrement la police a dû "faire une cause" contre un personnage haut placé dans le monde politique parce qu'il avait l'habitude de filer à 70 et 65 milles à l'heure à travers la ville. M. Bray dit que ce n'est pas une raison pour molester les citoyens qui respectent les règlements de la circulation.

Lorsqu'un échevin

se vend

Le Devoir 10 Nov. 1937

C'est parce qu'il y a une grosse organisation financière pour l'acheter — Ce n'est pas l'épicier du coin qui achète l'échevin, car il n'a pas d'argent — Et ces corporations de grosse finance qui achètent les échevins sont représentées dans les Boards of Trade, les Chambres de Commerce, etc.

Causerie du maire Raynault au "St. Lawrence Kiwanis"

M. Adhémar Raynault, maire de Montréal, était à midi l'invité d'honneur du déjeuner-causerie du St. Lawrence Kiwanis Club.

M. Raynault dit qu'il arrive malheureusement qu'en période de dépression, les hommes d'affaires, les industriels avertis, pris par

leurs propres affaires plus difficiles à gérer qu'en temps de prospérité, n'ont pas le temps de s'occuper de la chose publique, alors que précisément leurs avis seraient précieux.

D'autre part, il arrive que les gens qui n'ont rien à faire et ne font rien n'ont plus d'autre occupation que de régler les diverses calamités qui affligent l'humanité.

M. Raynault fait appel aux hommes d'affaires sérieux pour qu'ils aident l'administration municipale de leurs conseils et de leur expérience. Ce n'est pas tout d'élire un maire et des échevins, il faut les aider, les encourager. De plus, ayant suivi attentivement la marche des affaires municipales, les électeurs sont ensuite en mesure de porter un jugement mieux établi.

M. Raynault dit que tous doivent tendre vers une plus large mesure de justice sociale. M. Raynault dit qu'il n'est pas ennemi de la grande finance, mais celle-ci s'est associée depuis quelques années déjà à un certain nombre de pratiques dont elle se dispenserait avec avantage. Sans parler des constructions pyramidales de surcapitalisation, etc., il se trouve que l'on maintient des conditions de "sweatshop" dans certaines industries à Montréal. Elles sont la plaie de l'industrie, et les industriels honnêtes ont un intérêt vital et immédiat à supprimer cette plaie, car non seulement elle leur crée une concurrence déloyale et désastreuse, mais elle augmente, multiplie les haines féroces, les luttes de classe. Et en cas de désastre, comme toujours, ce sont les industriels honnêtes qui souffrent de la casse dans une très large mesure.

Il arrive souvent que chez les hommes d'affaires on parle des échevins qui font du "graft". En fait, il ne s'en fait pas à l'heure présente, pour une première, bonne et suffisante raison: c'est qu'il n'y a pas de gros contrats ni d'argent à y dépenser. Mais ces messieurs se rendent-ils compte que lorsqu'un échevin se vend, c'est parce qu'il y a une grosse organisation financière pour l'acheter? Ce n'est pas l'épicier du coin qui achète l'échevin, car il n'a pas l'argent. Et ces corporations de grosse finance qui achètent les échevins sont représentées sur les Boards of Trade, les Chambres de Commerce et probablement des Service Clubs.

Si les gens qui ont des responsabilités s'occupaient de leurs affaires, des municipales comme des autres, les choses iraient mieux. Et puis on verrait moins d'attitudes illogiques comme celle du monsieur qui, comme membre d'un club automobile, passe une résolution comminatoire enjoignant à la ville d'élargir telle rue, à n'importe quel prix, puis qui traverse la rue et au Board of Trade adopte avec non moins de vigueur une résolution enjoignant à la ville de ne faire aucune dépense au compte capital, d'économiser, ménager, etc.

M. RAYNAULT PRECISE LE

SENS DES MOTS "GRAFT"

et "RACKET"

Le "graft" est plus reprehensible que le "racket". —

Il y a des deux

Le Canada 10 Nov. 1937
L'enquête Penverne

Il y a une différence entre le "graft" et le "racket"; le premier est plus reprehensible que le second, bien que celui-ci ne soit pas ce que l'on pourrait appeler une transaction avouable. C'est du moins l'opinion du maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, qui a fait part aux journalistes, samedi midi, de ses idées personnelles en cette matière.

Il était question, — nos lecteurs l'ont deviné, — de la récente déclaration du maire. On ne saurait dire, avait-il dit, qu'il y ait eu du "graft" jusqu'ici sous l'administration actuelle, parce qu'il n'y a pas encore eu de gros contrats. On parlait aussi de la question que se posent depuis les échevins: "Cela veut-il dire qu'il y aura du "graft" lorsque viendront des gros contrats comme celui du marché Bonsecours, celui du centre civique, celui de l'égout Henri-Julien, etc.?"

"Quand un échevin se fait donner \$100 pour placer un policier, un pompier ou un palefrenier, cela n'est pas du "graft", dit M. Raynault, c'est du "racket" ni plus ni moins. Cela n'a rien aux contribuables en général. C'est un cadeau fait à un échevin par un homme à qui cet échevin a rendu service.

"Mais, si des échevins faisaient en sorte que le prix d'une propriété à être expropriée fût maintenu à quelques milliers de dollars au-dessus de sa valeur, dans le but de partager le bénéfice avec l'exproprié, ça, ce serait du "graft", parce que dans ce cas ce sont les contribuables qui paieraient.

"Ce n'est pas la même chose que lorsqu'un entrepreneur fait un cadeau de \$100 ou \$1,000 à un échevin. L'entrepreneur prend cet argent à même ses profits légitimes, et cela ne coûte rien à la Ville.

"Moi, continua le maire, M. Raynault, je n'ai jamais accepté un mauvais cinq sous, ni un bon trente-sous. Je vous assure que je ne crains pas que l'on puisse jamais m'accuser d'avoir accepté ni "graft" ni "racket". Il paraît qu'il y en a qui ont déjà donné dans cette habitude.

"L'enquête de M. Penverne sur les "rackets", portera-t-elle sur cette sorte de "racket"? demanda un journaliste.

"Ah, ah, vous, vous voudriez bien que je vous en parle, de cette enquête, mais je n'en parlerai pas. Elle se continue dans le secret. Et je vous assure qu'il y en a de belles. Des belles. Il y en a qui vont crier lorsque ça sortira. Mais, pour le moment, nous n'en parlons pas. Je vous assure que je ris lorsque je lis ça.

"Jusqu'à maintenant, demanda un journaliste, avez-vous trouvé quelque chose qui vous porte à croire que des échevins ont fait du "graft" dans le sens que vous donnez à ce mot, ou du "racket"?"

"Je ne veux pas parler de cela maintenant. Cela viendra à son heure. Mais je vous dis que M. Penverne

continue son enquête et que cela va très bien.

"Y a-t-il des cas que vous pourriez signaler où vous savez qu'il y eut du "graft"?"

"Ah oui, par exemple, il y en a. Il y a un garage qui fut payé \$28,000 et qui n'en valait pas la moitié. La transaction de la Montreal Water & Power... et certaines expropriations.

"Quand viendra le temps de voter les gros contrats, pensez-vous que les échevins vont vouloir voter pour les rapports? Ils disent qu'ils ne veulent pas voter pour ces contrats maintenant, parce que le public dira qu'il y eut du "graft".

"Mais non, mais non, ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire. Et vous savez bien que les échevins ne refuseront pas de voter pour ce qui est juste et raisonnable. D'ailleurs, ce sont des farces, ces affaires-là".

ANARCHIE MUNICIPALE COMPLETE

L'illustration 15 nov. 1937

La présente division des forces échevinales à l'hôtel de ville nous permet de mieux voir dans toute sa laideur l'ultime résultat de la Cédule B. qu'un ministre intéressé au contrôle du municipal par le provincial avait rédigée en quelques heures et imposée à Montréal par la force de la machine libérale.

Nous y avons un maire sans pouvoir, bien qu'il soit élu par l'ensemble de la population; un Exécutif irresponsable au peuple comme tel, nommé par les échevins sans qu'il ait à soumettre un programme administratif; des échevins qui ne représentent qu'un trente-cinquième ou moins de la population et qui ont plus de pouvoirs que le maire représentant au moins 51 p. c. de l'électorat, qui tiennent l'Exécutif à la merci de leurs combinaisons et ne se gênent pas de le faire chanter pour obtenir du patronage.

N'importe quel tireur de ficelles, même s'il n'est pas échevin, est le maître réel de l'hôtel de ville s'il tient sous son contrôle dix-huit édiles enchaînés à lui par un moyen ou un autre.

Notre système municipal est un Tammany Hall de la plus immorale essence. Et en ce moment c'est pis encore, un Tammany Hall sans tête, sans chef, dont plusieurs membres attendent avec la hâte de grands affamés la venue d'un chef qui les conduira dans l'abondance d'une crèche bien remplie. Car, pour une fois, nous voyons des chefs qui cherchent à administrer la ville sans avoir à acheter, à "tant de verges cubes par tête", les affamés pour qui le bien public, l'intérêt de la ville, le bien-être des administrés se résument à l'épaisseur de leur portefeuille et la rondeur de leur panse.

Il y a des échevins qui se font une carrière de l'édilité parce qu'ils ne pourraient vivre autrement. Que toute la ville leur soit défavorable, ils ne s'en soucient pas si, avec le picotin du patronage, ils peuvent se faire réélire dans un petit quartier, où ils entretiennent à l'année des organisations qui coûtent plus cher que ce qu'ils reçoivent en indemnité échevinale. Et que quatre ou cinq de ces oiseaux d'un même plumage s'associent étroitement comme des conjurés, ils peuvent paralyser toute administration qui ne veut pas chanter à leurs conditions. La chose se produit beaucoup plus souvent qu'on ne croit. Aussi est-il impossible de trouver une pire anarchie au sein d'une même autorité administrative.

Le système qui régit Montréal fut imposé à notre ville par la puissance d'une grande machine électorale, au temps où l'on croyait que le Pouvoir ne s'exerce qu'en achetant les électeurs et leurs élus. Mais le peuple, profondément dégoûté, a enfin détruit la grande machine qui régentait la vie même de toute la province, de toute notre race. Cependant, il reste encore des oeuvres bien laides de la grande machine, et la plus laide de toutes, la plus malfaisante et la plus immorale est le système administratif imposé à Montréal.

Ce système ne saurait durer davantage sans compromettre l'avenir de la métropole. Il faut à tout prix le changer, si l'on ne veut pas que s'éternise l'anarchie créée par la lutte des appétits et entretenue par le patronage, l'écumage et le carottage. C'est trop sale pour se perpétuer dans un peuple à mentalité propre. Tous les hommes sérieux de la ville, tous les notables animés par l'esprit civique, tous ceux qui ont à payer la "graisse" dont veulent vivre éternellement des parasites, ont le devoir de se liguer pour imposer un changement.

Il est temps encore de trouver un mode transi-

toire d'administration en attendant qu'on ait fixé son choix sur un système mûrement réfléchi et qui sera permanent. Comme les anges ne descendront pas du ciel pour faire le travail des hommes, il appartient à ceux-ci, à ceux du moins qui en méritent le titre, de se lever, de parler et d'agir comme des hommes, avant que nous ayons tous sombré dans une complète décadence.

LE COMITE ADMINISTRATIF DISCUTE L'ORDRE DU JOUR

Le Canada 26 nov. 1937

Séance sous la présidence de MM. Trépanier et Monette. — Auprès du maire

Séance mardi

Le nouveau "comité administratif", qui s'est formé au sein du conseil municipal "pour coopérer avec l'administration", a de nouveau siégé hier, sous la présidence conjointe de MM. Léon Trépanier et "Pit" Monette. Il a discuté l'ordre du jour de la séance du conseil qui sera convoquée pour le mardi 30 novembre.

Hier soir, nous avons appris que le comité administratif déléguera un de ses membres auprès du maire pour s'entendre avec lui à propos de la séance de mardi. Si le maire consent à convoquer cette séance, — ce qui est à peu près certain puisque le conseil doit voter le crédit pour les secours de décembre, — l'ordre du jour pourra comprendre tous les projets en cours. Si, au contraire, le "comité administratif" a le mot de la fin, il ne pourra y avoir qu'un seul item à l'ordre du jour. Ainsi le veulent les règlements municipaux.

Le "comité administratif" a aussi discuté l'établissement de quartiers généraux. La majorité semble d'avis d'installer ces quartiers au bureau des échevins, sur le premier plancher.

Pendant que le comité des dix-neuf, — M. "Pit" Monette nous assure que c'est maintenant le comité des vingt-et-un, — discutait des problèmes du jour et rédigeait des motions pour la séance de mardi, il y avait séance du comité exécutif au bureau du maire. Si on en croit la rumeur, ce ne fut pas une réunion paisible. Un des commissaires protesta de façon énergique contre les retards apportés à la tenue des séances. Une autre séance a été convoquée pour ce matin, à dix heures.

On nous dit que le maire a perdu sa majorité au comité exécutif, où il ne lui resterait plus que deux partisans.

Des commissaires prétendent qu'il est trop tard maintenant pour octroyer les contrats dont les soumissions furent demandées durant l'été. L'un d'eux nous disait hier que les entrepreneurs ne voudront certainement pas exécuter durant l'hiver des travaux pour lesquels ils ont soumissionné dans la conviction que ces travaux seraient exécutés durant l'été.

VIGILANCE 'PARTY' KEEPS A WARY EYE ON CITY EXECUTIVE

Claims 19 Out of 35 Aldermen Stand Together on Delayed Projects

Gazette

ADMINISTRATION SPLIT

26 nov. — 1937
Can't Agree on Trunk Sewer Job, Hose Purchase and Equipment for Fire Department

While a split Executive Committee prepared to go before City Council early next week, the so-called vigilante committee of oppositionist aldermen let it be known yesterday there would be no systematic blocking of city administration projects.

"No blocking just for the sake of blocking," said a member of the group which claims 19 of the 35 members of Council. "We shall merely act as vigilantes and make our wishes felt."

Concurrent with the emergence of this oppositionist tide, fed of late through dalliance on the part of the administration, a shift is discerned in the traditional lines of the Executive Committee itself.

For long, the five-man Executive has had Aldermen Frank Hogan and Alfred Filion acting as His Majesty's loyal opposition within the Committee. But of late this three-two division, with Chairman Ovide Taillefer and Aldermen Edouard Jeannotte and Trefle Lacombe on the other side, has changed to a two-three alignment, and sometimes four-one, with one or two of the three usually on the majority side of the fence, lining up with the two usually in the minority.

With this shifting current has broken some first class squabbling in the Executive, behind closed doors, on the various projects before the administration and even on what could be looked upon as ordinary items of business.

SEWER JOB A SORE SPOT.

Included in items making for friction have been the \$960,000 Henri Julien sewer project. It is possible that new tenders may be asked for, to include the total work. Delay has elapsed since bids were first received, and conditions of labor have changed. Simple purchase of hose, tractors and an automobile for the fire department is something over which the Executive has also long pondered and argued. The new industrial bureau of the city did little to blend the Executive Committee into a happy unit, on its formation, and this condition has been aggravated by demand for \$6,000 to purchase furniture for the offices which have been secured in the Dominion Square Building. The administration finally cut this figure down to some \$2,100.

The insurgent aldermen held a session yesterday and determined to demand a meeting of the City Council for Tuesday. If the Mayor himself or the administration does not itself call one. There is humor in this in that a meeting has to be held by Tuesday to vote December relief, though Mayor Raynault has agreed delay in calling a special meeting, which it had been intended to convene and which never materialized, has brought things to a pass where all the administration projects should be submitted to the aldermen once and for all.

Atmosphere in the aldermen's caucus room has risen to a new pitch with increase of the old Committee of Fifteen to a claimed 19 members, but English-speaking aldermen seem on the whole unmoved. On only one question is there any unanimity of opinion, and that is there will be a nice split on the to be appointed Board of Revision. Some of the English aldermen are out for appointment of Ald. W. S. Weldon as English-speaking member, others want John Hand, and the Executive's slate carries the name of Chris Severs.

FORESEE OPPOSITION SPLIT.

It is doubtful whether, when it comes to a real showdown via the vote, that the 19 aldermen in the group will stick together—if there are 19—and probability is that many of the projects on the administration's slate will get a good hearing.

On one thing does the vigilante group seem definite, and that is that there will be no expropriations. The Bonsecours Market is affected here, as well as the Cartierville bottleneck. There is disposition at the moment to look favorably upon a projected east end market because that involves only an exchange of land with the C.N.R.—and expenditure of \$100,000.

"With our projects put before the Council and decided one way or the other," said Mayor Raynault, "we shall be able to go to work and do other things. We have to start getting a Montreal Bill into shape for changes in the city charter, for presentation before the Legislature next session. And soon we shall call upon various public bodies for representation on the committee to be formed to study changes in the city's administration."

SURE OF ONLY 15; NEED 19 TO CONTROL MAJORITY ON FLOOR

Gazette — 27 nov.

'Independents' Hold Balance of Power in Debate on Projects 1937

LONG AGENDA IS READY

Battle Expected on Revision Board, Market Expropriation, \$761,000 for Sewer Job

While the city administration made known the projects it will submit to what promises to be a peppery Council meeting Tuesday, the oppositionist so-called "committee of 19" aldermen yesterday seemed to have run into something of a bear market.

Whether leaders of the vigilantes were too optimistic or aldermen refused to commit themselves, the fact is that a canvass of councilmen listed among the 19 elicited from some only the admission they were "independent" and their attitude would be seen in Council.

The decline in a number of "points" on the oppositionist list indicated that a top strength of what comprised the old committee of 15 would constitute the insurgents' line. Fifteen is a minority in Council; 19 a majority.

Leaders of the group persisted yesterday, however, even after the canvass, to claim a majority of council.

"Just in fun" was Mayor Raynault's reaction to activities of the group in enrolling members of Council, adding that he was confident that when items on the order of the day for Tuesday's meeting came to be discussed, there would be co-operation.

"Can't blame them," was, however, reaction of a member of the Executive Committee. "We don't seem to be able to get anything done here."

LE MAIRE A. RAYNAULT DENONCE L'AFFAIRE GAGALAS COMME UNE HONTEUSE MANOEUVRE POLITIQUE

CONTRIBUTION DE LA VILLE AU PLAN DE COLONISATION AUGER-ROGERS.

L'Illustration ————— 10juil 1937

M. Adhémar Raynault, maire de Montréal, a répondu de façon énergique à ses adversaires, à l'assemblée du conseil municipal, hier avant-midi. Il a dégagé clairement ses responsabilités au sujet de l'affaire Gagalas et il a dit déjouer les tactiques de ceux qui se servent du cadavre de ce malheureux pour aider leurs petites ambitions politiques.

Le maire de Montréal a relaté quelques incidents qui se seraient déroulés la veille de son élection à la mairie et il a déclaré que certains organisateurs d'élection ont profité de sa bonne foi pour l'induire en erreur et commettre des actes qu'il réprovoque hautement, actes que l'on ne peut impliquer aux amis de la cause, à ses amis qu'il estime et qu'il considère. "Il est possible, dit le maire, que des individus soudoyés par mes adversaires aient pu se servir de mon nom et malmené quelques personnes, mais de là à affirmer que Gagalas a été la victime de ces organisateurs, il y a loin. Les nombreux témoignages que l'on a apportés, les déclarations des personnes dignes de foi prouvent clairement que cette affaire Gagalas a germé dans le cerveau des politiciens les plus retors et les plus chapuleux.

La motion présentée par M. M. Savignac et Dubreuil, se lisait comme suit:

"Attendu que, devant la Cour du Banc du Roi, siégeant à Montréal dans la cause Réal Denis vs Paul Bouchard, il est mis en preuve que, dans la nuit du 14 au 15 décembre dernier (1936) dans un garage de la rue Berri, à Montréal, connu sous le nom de "New East End Garage" en présence de 450 à 500 individus, un citoyen fut sauvagement assailli, battu et assommé par un inconnu qui disparut ensuite, emportant avec lui, dehors, dans une auto, sa victime ensanglantée et presque mourante;

"Attendu qu'il est également en preuve que des boissons enivrantes auraient été consommées en très grande quantité durant la nuit à cet endroit où, le lendemain, on aurait trouvé des flaques de sang sur les murs et sur le plancher;

"Attendu que, d'après les informations reçues, la police municipale, mise au courant, se serait rendue à ce garage pour y faire des constatations;

"Attendu que les faits révélés dans cette cause ont profondément ému l'opinion publique;

"Attendu que ce conseil se doit d'avoir un rapport complet et circonstancié sur toute cette affaire;

"Proposé par l'échevin Savignac appuyé par l'échevin Dubreuil : que le comité exécutif soit prié d'obtenir sans délai et de soumettre au conseil un rapport sur ces faits du Service de la police et du bureau de la sûreté de la Cité".

Cette motion avait été ajournée par M. Jeannotte, parce que cette question était soumise aux tribunaux. M. Dupuis a proposé que pour la même raison on ajourne la discussion.

Mais M. le maire Raynault, qui était alors absent en Europe lorsque cette motion a été présentée, a demandé que M. Savignac expose sa demande et les raisons qui la motivent, pendant que M. Goyette prenait le fauteuil pour y remplacer le maire à la présidence de l'assemblée.

M. Savignac dit que sa motion a seulement pour but de demander un rapport. Si l'administration ne peut pas demander un rapport à un chef de service parce qu'une affaire est devant les tribunaux, il n'y a pas d'administration possible.

M. Dupuis s'oppose à la motion; il veut que l'exécutif obtienne directement un rapport, mais qu'on ne sorte pas un document public sur une affaire qui est encore devant les tribunaux.

M. Raynault dit qu'il n'aurait jamais présenté une motion comme celle-là, que ce ne sont que des bavardages qui font hausser les épaules des gens intelligents. Mais il profite de la circonstance pour répondre à ses adversaires. Gagalas appartient à ses adversaires; ce sont eux qui ont obtenu la publication des articles du Canada. Pourquoi demander un rapport? Quand il se produit quelque chose de répréhensible, la police intervient sans que le conseil fasse une motion; la police a fait un rapport sur cette affaire. Mais les adversaires du maire se sont emparés de ce cadavre pour tenter d'enlever du lustre à la campagne d'idées qu'il avait faite.

M. Raynault admet qu'il s'est fait rouler par des organisateurs qu'on lui avait envoyés; qu'il n'a pas été assez politicien pour voir la manoeuvre. Mais il affirme qu'il n'a jamais engagé personne pour faire du mal à quelqu'un, ni pour passer des télégraphes; il avait dit qu'il lutterait par tous les moyens contre la fraude, mais il n'a pas recouru à la fraude.

M. Raynault dit qu'il veut une enquête sur cette affaire. M. Savignac dit qu'il est prêt à seconder une motion à cet effet, et M. Raynault dit qu'il en a une prête, dans la main.

Le maire lit ensuite la motion de M. Savignac en la commentant; il prétend que cette motion est tendancieuse.

M. Dupuis propose en amendement que la motion reste sur le feuilleton tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur l'affaire.

M. Raynault préférerait un rapport, mais il va voter pour l'amendement Dupuis. Ce dernier est adopté unanimement et MM. Weidon et Monette proposent l'ajournement sine die.

L'"affaire" Gagalas

Voici le rapport de la police sur la prétendue "affaire" Gagalas:

(COPIE)
SERVICE DE LA POLICE
Hôtel de Ville

Montréal, le 15 nov. 1937.

Me Honoré Parent, c.r.,
Directeur des Services,
Hôtel de Ville. *Le Devoir*

Cher Monsieur: 1 déc 1937

Pour faire suite à la résolution du Conseil en date du 12 octobre 1937, demandant un rapport sur l'affaire du New East End Garage, rue Berri, voici les renseignements que je suis en mesure de vous fournir à ce sujet:

Vers 3 heures a.m., dans la nuit du 14 au 15 décembre 1936, le lieutenant Coulombe, qui était en charge d'une équipe de surveillance de nuit, reçut un ordre de la radio-police de se rendre au poste No 14; il s'y rendit aussitôt, accompagné des sergents-détectives Hétu, Hamel et Dubuc.

Ils rencontrèrent là MM. Jules Gratton, 1341c, rue Berthier, et Jean Lenu, 2006, rue Dorchester est, qui leur donnèrent l'information suivante: "Ils avaient vu qu'au New East End Garage on embarquait un homme inconscient dans une voiture Essex Sedan, licence No 44272, et que les occupants de cette voiture ont déposé l'homme inconscient à l'angle des rues Rivard et Laurier et, comme ils regardaient pour un constable, une autre machine dont ils n'ont pu prendre le numéro de licence ramassa l'homme blessé et s'en alla avec".

Sur cette information, les officiers ci-dessus mentionnés se rendirent au New East End Garage pour faire enquête sur l'information qu'ils venaient de recevoir.

Vers 3 h. 15 a.m., les constables Belleville et Lagacé, de la radio-police no 25, reçurent l'ordre de se rendre à l'angle des rues Rachel et Berri pour disperser un rassemblement. Arrivés à cet endroit, ils constatèrent qu'il n'y avait plus personne et se rendirent en face du New East End Garage où ils virent quelques hommes à la porte.

Comme ils étaient à s'informer auprès de l'un de ces hommes s'il n'avait pas eu connaissance d'un rassemblement dans les environs, le propriétaire du garage sortit et leur demanda de faire sortir les hommes qui étaient dans son garage, ajoutant qu'il avait loué l'espace pour 50 machines et non pour 400 personnes. Il fit la remarque, aux constables ci-dessus mentionnés, qu'il craignait de la bataille et qu'il avait entendu dire que quelqu'un s'y était battu avant son arrivée. Un employé du garage montra alors aux constables un endroit de ce garage où il y avait un peu de sang sur le plancher.

Les constables demandèrent alors qui était en charge des machines et des individus qui étaient dans ce garage et on leur indiqua un nommé St-Germain.

Ce dernier déclara aux constables qu'il y avait eu un malentendu, qu'il avait bien loué le garage en

question avec permission de garder les hommes à cet endroit mais qu'il était à faire évacuer le garage et demanda environ une heure pour le faire, ce qui lui fut accordé par le propriétaire, M. Marchand.

A ce moment, arriva une autre équipe de nuit composée des sergents-détectives Withing, Emond, Harvey, Bergeron et Béland; tous

ces officiers et constables restèrent sur les lieux pendant qu'on faisait sortir les personnes qui étaient dans le garage.

Je suis informé que, quelque temps après, un grand nombre de ces mêmes individus revinrent au New East End Garage et on nous demanda de les arrêter.

Après avoir obtenu un mandat de perquisition de la Cour du Recorder, le capitaine Sévigny, accompagné des capitaines-détectives Pelletier et McCoy avec une vingtaine d'agents, se sont rendus au New East End Garage, où ils rencontrèrent le propriétaire et une vingtaine d'individus qui furent fouillés sans qu'on ait rien trouvé d'anormal. Dans le garage, ils constatèrent qu'il y avait quelques bouteilles cassées sur le plancher.

Comme nous avons eu l'information que quelqu'un avait été battu dans ce garage et transporté ailleurs, le bureau de la Sûreté continua son enquête pour découvrir l'identité de la victime et de son agresseur.

Le 18 décembre, nous avons fait venir au bureau de la Sûreté Emile Martin, Léo Brotherton et André Rossi qui étaient tous trois dans le garage, ce soir-là, pour les interroger sur ce qui s'y était passé dans la nuit du 14 au 15 décembre.

Tous trois déclarèrent que Gérard Tremblay était l'homme qui avait battu la victime dans le garage et que le blessé était dans une chambre à Montréal. Ils nous informèrent de plus que ledit blessé était un ami de Tremblay et qu'il ne porterait pas plainte contre ce dernier.

Après avoir poursuivi nos recherches, nous avons appris, le 22 décembre 1936, que la victime était dans une chambre de la rue Sanguinet mais il nous fut impossible de nous procurer l'adresse exacte.

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 25 décembre, nous avons de nouveau entrevu Léo Brotherton, qui nous déclara que les blessures de la victime n'étaient pas graves et il nous affirma que ladite victime ne porterait jamais plainte contre qui que ce soit parce qu'ils étaient tous des amis ensemble. Il nous dit, de plus, que le nom de la victime était Riendeau ou Lagacé.

Nous ne connaissons pas la victime, nous ne l'avons jamais vue et nous n'avons jamais, non plus, reçu aucune plainte de sa part.

Nous avons, tout de même, poursuivi nos recherches mais n'avons pu recueillir aucune autre information qui aurait pu nous aider à obtenir une conviction contre le dénommé Tremblay, supposé agresseur en cette affaire.

Auriez-vous l'obligeance de soumettre ce rapport au Conseil de Ville, à sa prochaine séance.

Votre tout dévoué,

(Signé) Fernand DUFRESNE,
Directeur du Service de la Police.

LA POLICE MUNICIPALE AVOUE N'AVOIR
PAS FAIT D'ENQUETE APPROFONDIE
SUR L'AFFAIRE GAGALAS

ne

Mais celui qui fut battu s'appelait pas Cardinal; il se nommait plutôt Riendeau ou Lagacé, écrit M. Fernand Dufresne.

"Le Canada"

30 nov. 1937

Le premier rapport soumis hier à la séance du conseil a été celui du directeur de la police, Me Fernand Dufresne, concernant l'affaire Gagalas. La version donnée par la police municipale, qui avoue n'avoir pas mené une enquête approfondie sur les plaintes portées dans la nuit du 14 au 15 décembre, ne concorde pas avec la version faite sous serment par la défense dans le maintenant fameux procès de Réal Denis contre Paul Bouchard. La police avoue avoir été informée qu'un homme avait été gravement battu mais elle ajoute que cet homme lui est inconnu et qu'elle n'a fait aucune démarche pour s'assurer de son identité. Elle dit que cet homme s'appelait Riendeau ou Lagacé. La défense de M. Réal Denis, qui fut l'organisateur de l'élection de M. Raynault, a produit devant le tribunal un homme qui se nommait Cardinal et qui s'est donné comme la victime de la rixe du garage.

Voir ci-contre le texte du rapport des policiers.

Ils se disent fatigués des lenteurs administratives. — "Le public commence à murmurer, à soupçonner qu'il y a de la corruption". — Soumettre tous les projets et en finir une fois pour toutes

Ce qu'en dit le maire M. Raynault

Le Canada 24 nov. 1937

Les conseillers municipaux sont d'humeur, ces jours-ci, à faire croire qu'il se prépare quelque chose de grave. S'il faut en croire une rumeur qui circulait hier après-midi, dans la salle des caucus, où les échevins se réunissent pour discuter, les événements ne tarderont pas à devenir en effet très graves. Il était question de rien moins que de constituer, au sein du conseil municipal, un comité de dix-neuf échevins qui se chargerait de l'administration municipale!

Ce comité se composerait, d'après des renseignements obtenus d'échevins qui se disent au courant, de MM. O'Connell (Ste-Anne), Trépanier (La-

Fontaine), Schubert (St-Louis), Monette (Crémazie), Bray (St-Henri), Weldon (St-Georges), Dupéré Mercier), Dupuis (Papineau), Seigler (Laurier), Caron (Maisonneuve), Dubreuil (Montcalm), Brien (Rosemont) Savignac (St-Denis), Moreau (Ste-Cunégonde), Layton (St-André), McKenna (Mont-Royal), Rochon (St-Michel), Quinn (St-Laurent) et Bonnier (St-Paul). Les leaders en seraient MM. Bray, Trépanier, Caron et Monette.

Voici les explications qui nous ont été données hier après-midi à ce sujet: "Il est devenu très urgent de faire taire les rumeurs qui circulent à l'effet qu'il se fait de la corruption au sein du

conseil. Le public dit que le comité n'a pas pu nommer les réviseurs ni faire passer ses rapports concernant les gros contrats parce que les échevins n'ont pas été "vus". Maintenant, lorsque ces projets passeront, le public pourra dire que les échevins ont été payés. Que cela s'appelle du *graft* ou du *racket*, peu importe. Ce que nous voulons éviter à tout prix, c'est que l'on continue à nous jeter ainsi de la boue à la face.

"La vérité, ce n'est pas que les échevins font de l'obstruction systématiquement; ce n'est pas le conseil qui empêche ces projets de se réaliser. La vérité est tout simplement que les administrateurs ne peuvent pas s'entendre. Ce que nous voulons faire est bien simple: c'est régulier et n'a rien de révolutionnaire.

"Nous allons dire au comité exécutif de présenter ses rapports, celui qui recommande la nomination des cinq réviseurs comme ceux qui octroient les contrats pour l'égoût Henri-Julien et le marché Bonsecours et aussi ceux qui concernent les expropriations. Nous allons demander, et exiger s'il le faut, que ces rapports soient soumis sans tarder au conseil et le conseil prendra les décisions qu'il voudra.

La lutte autour des "trous" à neige

Le Devoir

M. Trépanier entre en guerre contre M. Jeannotte 10 déc. 1937

La neige a ramené avec ses frimas, l'éternelle lamentation des pères conscrits municipaux sur l'inégale répartition des "jobs" pour l'enlèvement de la neige.

La lutte se fait âpre et violente surtout au sujet des "trous à neige", qui constituent des places de gala, et qui sont très recherchés par les électeurs. Le "trou à neige", c'est suivant l'explication consacrée "là jusqu'on vide la neige dans les égouts".

Ce matin, l'échevin Trépanier est parti en guerre contre le commissaire Jeannotte, parce que, municipalement, on lui aurait chipé un "trou à neige" du quartier LaFontaine, pour y placer des gens du quartier Saint-Jacques, procédé qui est reconnu, à l'hôtel de ville et chez les échevins, comme l'abomination de la désolation. C'est un noir attentat contre l'autonomie échevinale.

M. Jeannotte a expliqué que l'autonomie du conseiller avait été sauvegardée et qu'il s'agissait en somme d'une affaire assez simple:

"Le quartier Saint-Jacques est actuellement le noyau du commerce de l'est de Montréal, il inclut dans ses limites les rues Sainte-Catherine, Ontario, Saint-Denis et Amherst où se trouvent des voies de tramways, les rues Sherbrooke et Saint-Hubert où passent les autobus, dit M. Jeannotte.

"Le quartier Saint-Jacques a une population de 6,500 électeurs contre une population approximative de 2,800 dans La Fontaine. Pour desservir le quartier Saint-Jacques en hiver, sur l'affirmation du surintendant de la Voirie, M. Leblanc, il n'y a que deux puisards que la ville peut employer pour déverser la neige. L'un de ces puisards, — coin des rues Amherst et De Montigny — ne peut être mis en opération cette année, vu le trafic intense occasionné par des constructions locales chez Dupuis Frères; il a donc fallu de toute nécessité trouver ailleurs un puisard qui serait mis à la disposition de ce quartier. Comme rue Sherbrooke, près de la Bibliothèque Municipale, il y avait un de ces puisards, dans le quartier Saint-Jacques, mais mis à la disposition du quartier La Fontaine depuis des années, et comme dans le quartier La Fontaine il y avait trois ou quatre puisards dans le parc, un autre rue Roy, coin Saint-André, un autre rue Napoléon, coin Châteaubriand, un autre rue Saint-Hubert, coin Napoléon, le département de la Voirie a cru bon de mettre à la disposition du quartier Saint-Jacques ce puisard rue Sherbrooke qui, soit dit en passant a été continuellement entretenu, l'été, par les employés de la Voirie du quartier Saint-Jacques."

"Inutile d'ajouter que ce changement n'a été fait que pour améliorer le système d'enlèvement de la neige dans la cité de Montréal et non dans le but de placer un surveillant dans un quartier au détriment d'un autre quartier."

"Favoritisme: jamais. Amélioration d'administration: toujours."

Des échevins ont appris à adorer ce qu'ils brûlaient

Ce qui s'est passé au cours des quatre journées des délibérations municipales
Le Canada — 4 déc 1937
Apaisement

La séance du conseil municipal qui avait débuté mardi matin, à onze heures, en combat de lions, a pris fin hier soir, à six heures, après quatre jours de délibérations, à l'allure d'un rassemblement de moutons. Le maire, M. Raynault, et le président du comité exécutif, M. Ovide Taillefer, avaient réussi à dompter les conseillers récalcitrants au point qu'à la dernière minute de cette séance mémorable, les projets de travaux, même la construction de l'égoût Henri-Julien, ont rallié l'unanimité!

La séance avait commencé mardi matin. L'ordre du jour comprenait 21 items, dont 13 furent adoptés et deux retournés au comité exécutif. Les six autres gardent leur rang sur l'ordre du jour.

En outre de voter les secours pour le mois de décembre, le conseil a nommé les réviseurs qui seront assermentés ce matin à onze heures. C'est au sujet de la nomination des réviseurs que l'opposition échevinale, constituée en "comité administratif" dit "comité des dix-neuf", mesura ses forces avec l'administration. Le premier choc fut une victoire pour l'opposition. Celle-ci obligea le comité exécutif à nommer un réviseur bilingue à la place d'un réviseur unilingue.

Arriva ensuite le projet des expropriations pour l'agrandissement du marché Bonsecours. L'opposition perdit M. Allan Bray, qui passa fort gaillardement du côté de l'Administration et défendit ce projet. Ces expropriations furent votées par une majorité de six, le vote ayant été de 20 voix contre 14. L'échevin Eugène Bélanger, qui avait annoncé sa détermination de démissionner plutôt que de laisser imposer ces expropriations au conseil municipal, posa cette condition: la démission du maire.

Le maire refusa catégoriquement de démissionner et M. Bélanger n'en parla plus.

Le conseil vota ensuite l'échange de terrains pour le marché de l'est. Une résolution fut adoptée approuvant le principe de l'établissement d'un marché central de gros sur l'emplacement que la Ville s'est trouvée acquérir par un échange avec le Canadien National. Il faut que ce contrat soit ratifié par la législature provinciale; la construction de ce marché ne commencera donc pas avant la fin de la session. D'ailleurs il faudra que le conseil vote le crédit nécessaire pour les travaux.

Hier matin arriva le rapport recommandant l'octroi du contrat pour le marché Bonsecours. Ce rapport fut retourné au comité exécutif. On attendra que les expropriations soient finies et payées en entier avant de songer à octroyer un contrat. C'est une concession que l'administration a faite à l'opposition. Me Omer Côté, qui préconisait le projet, fit preuve de grande habileté

en offrant de proposer lui-même que le rapport soit retourné au comité exécutif. Le comité exécutif se laissa convaincre, avec la meilleure grâce du monde. Il devenait évident que l'opposition s'effritait.

Le rapport octroyant le contrat pour le réservoir de l'aqueduc à la Côte-des-Neiges fut adopté. C'est un contrat de \$327,000. Le vote fut de 32 pour et 1 contre. Il faut dire que ce rapport avait été préparé par l'administration précédente, et que les anciens administrateurs n'osaient pas la critiquer!

Le crédit de \$47,982, demandé pour l'achat d'outillage pour l'enlèvement de la neige, fut aussi adopté avec une bonne majorité, le vote ayant été de 26 pour et 7 contre. Même des échevins qui, naguère, jadis même, donnaient à entendre qu'ils étaient opposés à l'achat d'outillage pour enlever la neige, — alors que les chômeurs ont besoin de ce travail, — ont voté ce rapport. L'opposition était domptée.

La surprise, la véritable surprise, fut cependant l'adoption à l'unanimité du rapport octroyant le contrat pour la construction de l'égoût Henri-Julien. L'opposition était non seulement domptée, elle s'était presque soumise. Le contrat est de \$761,000 et le crédit voté est de \$921,140. Nous avons remarqué un échevin qui, il y a trois jours, au début de la séance, promettait de s'opposer énergiquement à "ce scandale qu'ils veulent nous imposer": il fut l'un des premiers à crier: "Adopté, carried".

L'incident était d'autant plus remarquable qu'au cours de la matinée, cet échevin avait approuvé vigoureusement le système des soumissions et contrats avec prix unitaires et que le contrat pour l'égoût Henri-Julien est le premier contrat accordé à l'hôtel de ville pour une somme fixe, sans prix unitaires!

Nous expliquons dans une autre colonne le détail du contrat octroyé pour l'égoût Henri-Julien, en en faisant une comparaison avec celui qui fut octroyé pour le réservoir de la Côte-des-Neiges.

Semaine-record chez Concordia

Le Press — 4 déc 1937

Il vient de s'écouler une semaine-record à l'hôtel de ville.

Non pas que ce soit la première fois dans notre histoire municipale que le maire et les échevins consacrent une semaine entière à débattre de problèmes épineux, car le cas se présente presque chaque fois qu'on prépare le bill de Montréal ou qu'on étudie le budget. Mais on n'avait jamais vu autant de projets de grande envergure devenir réalité dans une même semaine.

Le bureau de révision à l'estimation des biens-fonds, l'égoût Henri-Julien, l'expropriation du marché Bonsecours, celle de la rue Lachapelle, l'aménagement d'un marché de gros rue Frontenac,

l'achat d'appareil pour enlever la neige: autant de questions qui occupaient les esprits depuis plusieurs mois, autant de questions définitivement réglées.

Les attitudes changent

Il y a une semaine, on accusait l'administration Raynault-Taillefer de trop tergiverser, de n'aboutir à rien de constructif; par contre, les ministériels imputaient la responsabilité de tous ces retards aux oppositionnistes: "Ils nous empêchent de travailler par leurs obstructions continuelles."

Dans la détente qui a suivi la clôture des débats, hier soir, toute rancune semblait dissipée. C'est que, des deux côtés, on a fait des concessions. M. Omer Côté a lui-même consenti à différer les travaux d'agrandissement de Bonsecours, satisfait d'avoir obtenu l'expropriation. Pour n'être pas en reste, les oppositionnistes ont tous voté pour la construction de l'égoût Henri-Julien. Il faut dire, toutefois, que la popularité de M. Henri Jarry, qui pilota ce projet, y a été pour beaucoup.

M. Raynault satisfait

— C'est la majeure partie de mon mandat qui vient de se réaliser, nous a dit le maire, M. Raynault. Et le gros morceau, comme bien vous pensez, c'est le bureau de révision. Ce que j'ai surtout admiré, au cours de nos délibérations, c'est le bon esprit des échevins. Je suis heureux de constater que les divergences d'opinion entre conseillers municipaux ne creusent pas d'abîme infranchissable, qu'il n'en émane pas de rancune. Il est bon qu'on discute avec sincérité, même si l'on s'emporte un peu, pourvu qu'on se donne la main une fois la lutte finie.

Le maire ajoute qu'il va maintenant aborder d'autres questions importantes: le mode administratif, la refonte de la charte, le bill de Montréal, le centre civique, le renouvellement du contrat d'éclairage, etc.

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTREAL

MUNICIPAL ARCHIVES

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTREAL

MUNICIPAL ARCHIVES

La police devra poursuivre son enquête sur l'assassinat politique de Gagalas

MM. Savignac et Dubreuil, relevant des contradictions flagrantes entre le rapport de la police et la preuve faite au procès Denis-Bouchard, demandent une nouvelle enquête

Lebanada

29 janv. 1938

Esprit de M. Jeannotte. — Rôle de M. Biggar

Le commissaire J.-E. Jeannotte, échevin de St-Jacques, a rivalisé d'esprit avec l'échevin J.-Emile Dubreuil, échevin de Montcaim, hier, pour parler de l'affaire Gagalas à la séance du conseil municipal. Dès le début de la séance, M. Jeannotte saisit une belle occasion de dire "Gagalas", occasion qui lui fut fournie à trois reprises et qu'il prit au vol chaque fois qu'elle se présenta.

Cependant, lorsque M. Jeannotte faisait allusion à cette affaire, — qui ne fait pas l'affaire de l'administration municipale, — il n'était pas question que l'affaire Gagalas serait discutée à la séance. Aussi, ce fut une surprise quasi-générale lorsque l'échevin J.-M. Savignac, se levant pour s'opposer à ce que l'affaire fût définitivement classée, proposa, en amendement à une motion de MM. Goyette et Taillefer, la résolution suivante :

Résolution

1.—Attendu que, aux termes d'une résolution du Conseil en date du 12 octobre 1937, le Directeur de la Police de la Cité de Montréal a reçu instructions de soumettre au Conseil un rapport complet sur tout ce qui s'était passé au New-East-End Garage, 1401, rue Berri, Montréal, dans la nuit qui a précédé les dernières élections à la mairie, soit, dans la nuit du 14 au 15 décembre, 1936;

2.—Attendu que pour faire suite à cette résolution le Directeur de la Police de la Cité de Montréal a soumis un rapport en date du 15 novembre, 1937;

3.—Attendu que, par ailleurs, il n'appert pas au rapport préparé par le directeur de la police qu'une enquête ait été instruite sur les révélations dévoilées au procès Réal-Denis vs Paul Bouchard, au cours duquel la Couronne a voulu établir que la victime de l'agression dans ledit garage serait un nommé Cardinal;

4.—Attendu qu'il appert au rapport même de la police que pour faire cette enquête elle s'est contentée de faire seulement les démarches indiquées au paragraphe suivant que nous citons :

"Le 18 décembre, nous avons fait venir au bureau de la Sûreté, Emile Martin, Léo Brotherton et André Rossi qui étaient tous trois dans le garage, ce soir-là, pour les interroger sur ce qui s'y était passé dans la nuit du 14 au 15 décembre;

et plus loin :

"Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 25 décembre, nous avons

de nouveau entrevu Léo Brotherton qui nous déclara que les blessures de la victime n'étaient pas graves et il nous affirma que la dite victime ne porterait jamais plainte contre qui que ce soit parce qu'ils étaient tous des amis ensemble. Il nous dit de plus, que le nom de la victime était Riendeau ou Lagacé".

5.—Attendu que Léo Brotherton, sur la déclaration de qui la police a jugé à propos de limiter son enquête, a été qualifié par l'honorable juge Lazure, d'être un "triste et sale individu" et au cours du même procès, d'être organisateur "d'une sale machination de preuve";

6.—Attendu qu'il appert à la face même du rapport de la police que le nom de la supposée victime, tel que donné par ce triste individu, Brotherton, était Lagacé ou Riendeau, tandis qu'au procès on a fait venir un nommé Cardinal, qui lui-même a un dossier judiciaire, pour tenter de faire croire que c'était lui qui avait été assailli ce que le juge et le jury n'ont pas voulu croire;

7.—Attendu que le rapport de la police continue comme suit :

"Nous ne connaissons pas la victime nous ne l'avons jamais vue et nous n'avons jamais, non plus, reçu aucune plainte de sa part".

ce qui laisse soupçonner que la police n'a pas fait son devoir et compromet sur des questions graves d'ordre public;

8.—Attendu que la dite enquête faite par la police est clairement incomplète et que les informations qui y sont rapportées sont en grande partie contredites par les révélations faites sous serment aux Assises par des témoins dont l'honorabilité a été accueillie non pas hors de cour, par compromission, à la cachette, par des intéressés ou autrement, mais en plein jour, en plein public, par des gens chargés de l'administration de la Justice tel que le président des Assises, les jurés de notre Seigneur et Souverain le Roi.

9.—Attendu qu'au cours du procès Bouchard, autant que par le même rapport de la police, il demeure évident que les personnes coupables, complices des crimes ci-après mentionnés n'ont pas encore été atteintes par la loi: 1) meurtre; 2) assaut grave; 3) personnification d'agent de la paix (de l'aveu même des agents électoraux de M. Raynault); 4) possession de faux bulletins de vote; 5)

possession illégale de boisson; 6) port d'armes offensives; 7) personnification d'électeurs (télégraphes); 8) refus d'obéir aux agents de la paix; 9) négligence d'intervenir de la part des agents de la paix; 10) enlèvement; 11) détournement et frustration du cours de la Justice.

10.—Attendu qu'il est évident que l'enquête faite par le directeur de la police est incomplète;

Proposé par l'échevin Savignac, secondé par l'échevin Dubreuil: qu'ordre soit donné au directeur de la police:

1.—De faire une enquête afin d'établir pourquoi et sur les ordres de qui l'enquête policière n'a pas suivi son cours régulier et a été discontinuée.

2.—Pourquoi on s'est surtout contenté d'interroger des repris de justice pour se renseigner sans interroger tous les témoins dignes de foi, qui n'avaient pas craint de venir en Cour déclarer sous serment ce qu'ils avaient vu et entendu.

3.—Pourquoi ces témoins, qui sont connus, n'ont pas été interrogés et si quelque officier de la police a reçu des instructions à cet effet, les nommer et faire savoir la nature des instructions qu'ils ont reçues.

4.—Enfin que cette enquête soit faite sans délai, avec toute la liberté et les pouvoirs nécessaires pour établir tous les faits et les responsabilités en rapport avec cette affaire.

Etrange attitude de M. Biggar

La surprise de cette phase de la séance fut l'attitude prise par l'échevin de Notre-Dame-de-Grâce, M. Biggar. Celui-ci avait toujours gardé le silence sur cette affaire. Hier, il se porta à la défense de l'administration, allant jusqu'à dire que "ce n'est pas M. Savignac qui a rédigé cette résolution, parce qu'elle est trop bête pour ça".

L'énergie déployée par M. Biggar se ralentit brusquement lorsque M. "Pit" Monette, échevin de Crémazie, lui demanda à brûle pourpoint: "Est-ce pour vous récompenser de votre défense que le maire vous a fait nommer membre de la Commission scolaire protestante?" Et M. Georges Caron, échevin de Maisonneuve, renchérit: "Oui, il a été payé d'avance".

La motion de M. Savignac ne fut pas adoptée. Le vote fut de 13 à 15. On prit ensuite le vote sur la motion principale, à l'effet d'envoyer le rapport de la police aux archives. La motion fut rejetée par une majorité de 2 voix, le vote ayant été de 15 contre et 13 pour.

M. Biggar proposa que le rapport soit retourné au comité exécutif et alors que la motion de M. Savignac soit adoptée avec cette différence que M. Savignac, doit se présenter devant l'enquête de la police pour prouver sces avancés.

"Next Meeting", cria M. Dubreuil. Mais M. Savignac, lui, consentit: "Cela me va, dit-il, cela me va".

Et la proposition de M. Biggar fut adoptée. Le maire, voyant la tournure que prenait l'incident, déclara qu'il approuvait la proposition de M. Biggar.

A l'issue de la séance, M. Savignac nous a dit qu'il ferait bientôt une déclaration importante à ce sujet.

Scènes disgracieuses au conseil municipal

Le maire et des conseillers s'injurient mutuellement à une séance du comité de législation.—Situation comme il ne s'en est jamais vu à l'hôtel de ville.— Seize échevins quittent la salle en signe de protestation

Libanada

2 février 1938

L'inamovibilité des fonctionnaires

La séance d'hier après-midi au conseil municipal, qui siégeait en comité de législation pour étudier le bill de Montréal, a été marquée d'une série de scènes disgracieuses. Le public y a vu nos "hommes publics" se lancer des insultes et se menacer du poing. On entendit le maire se défendre par des accusations et des insinuations qui lui valurent d'être rabroué par les échevins Bray, Savignac, Dupuis, Dubreuil et Lesage. A un moment donné, la discussion prit une tournure si pénible que des échevins, amis du maire, provoquèrent l'ajournement.

M. Dupuis qui, exaspéré des accusations et des insinuations du maire, avait entrepris de "chauffer Son Honneur à blanc", comme un échevin le disait, sauva la situation en déclarant qu'il était prêt à retirer ses paroles, si le maire, qui avait traîné la discussion sur ce terrain, consentait à en faire autant. "Admettons, M. le maire, dit-il, que nous sommes allés trop loin, et les autres échevins qui ont pris part à la discussion l'admettront eux aussi. Ainsi, tout sera réglé."

Le maire consentit de la tête et la séance reprit.

A la fin de la séance, seize échevins quittèrent la salle en signe de protestation contre une décision du maire qui maintenant qu'une motion avait été mise aux voix alors que tel n'était pas le cas. Ces échevins avaient demandé l'ajournement, et, comme les règles du conseil veulent qu'une motion pour ajournement soit toujours dans l'ordre pourvu que la mise aux voix ne soit pas commencée pour une autre motion, le maire, pour empêcher l'ajournement, déclara que l'appel aux voix avait commencé et que, partant, la motion d'ajournement était "hors d'ordre". Les seize échevins sortirent. Il en resta douze dans la salle et ces douze votèrent la motion que le maire et M. Jeannotte voulaient faire adopter à tout prix. On remarqua le silence religieux de M. Taillefer durant toute la séance. M. Jeannotte rendit hommage à ce silence du président du comité exécutif, disant que M. Taillefer est un homme "qui parle peu mais qui agit bien et beaucoup".

Situation fort embrouillée

Il est pratiquement impossible d'expliquer clairement ce qui s'est passé hier après-midi, au point de vue administratif.

M. Allan Bray déclancha une discussion sur l'inamovibilité des hauts fonctionnaires municipaux. Il demanda que ce privilège d'inamovibilité, aboli l'an dernier par le gouvernement provincial à la demande du maire, — qui n'avait pas consulté le conseil à ce sujet, — soit rétabli. Cela intéresse trois hauts fonctionnaires, MM. Honoré Parent, directeur des services municipaux; Lactance Roberge, directeur du service de finance, et le Dr A. Groulx, directeur "pour six mois" du service de la Santé. Les deux autres fonctionnaires protégés par la loi de l'inamovibilité sont MM. Fernand Dufresne, directeur du service de la police, et J.-B.-A. Merineau, vérificateur. M. Raynault avait déclaré, l'an dernier, que ces deux fonctionnaires devaient rester inamovibles, mais que l'inamovibilité des trois autres devrait être

abolie. C'est ce qui fut fait à la session provinciale de l'an dernier.

Hier, M. Bray proposa de restaurer l'inamovibilité des trois fonctionnaires en question. Il reprocha au maire d'avoir fait adopter la loi à Québec sans consulter le conseil.

Le maire protesta, disant qu'il avait demandé à Québec d'abolir le privilège d'inamovibilité des cinq fonctionnaires et que Québec ne l'avait fait que pour trois.

M. Bray continua, disant que le maire avait "comploté cette mesure" avec M. Jeannotte, sans en parler au comité exécutif ni au conseil.

Le maire riposta que c'est ce qu'il entend, lui, par l'autonomie de Montréal: la restauration des pouvoirs du conseil sans consultation du conseil.

M. Bray déclare que le procédé du maire est "une insulte" aux trois fonctionnaires affectés. M. Raynault voulut soulever un point d'ordre, mais M. Bray le lui refusa.

Il s'en suivit une vigoureuse discussion au cours de laquelle on entendit clairement la voix de M. Bray disant qu'"il faut plus de justice dans l'administration municipale" et qu'il ne permettrait pas au maire de l'interrompre à tout moment.

M. Dupuis. — Mais laissez donc le maire, ce grand sociologue, ce grand génie financier, exposer son point d'ordre. Qui sait, peut-être nous suggérera-t-il d'emprunter de l'inamovibilité ou de l'autonomie, comme il propose d'emprunter pour remplacer la taxe de vente.

Chahut et brouhaha

C'est alors que le chahut devint général. Les invectives, parties d'abord de la bouche du maire, pleuvent, se croisent, s'entrecroisent, tombent dru, grossières, disgracieuses... On crie à l'insulte, à l'insinuation, aux accusations gratuites, on exige des rétractations que le maire refuse; des échevins lancent des menaces, les insultes pleuvent. Le maire menace de traduire un échevin devant les tribunaux. Plusieurs échevins sont debout, esquissant des gestes menaçants.

— Les échevins en boisson devraient bien rester chez eux, dit le maire.

"Vous n'avez pas le droit de parler comme ça, retirez-ça", clame un échevin.

"Le maire a fini de baver sur nous autres, c'est un baveux", crie un autre.

"M... c...", entend-on ailleurs.

"Lâche et poltron" ...etc., etc.

Devant les poings fermés et levés et les insultes qui pleuvent de toute part, le maire perd la tête.

C'est alors que l'échevin Omer Côté propose l'ajournement. MM. Caron et Lesage demandent le vote.

Après la déclaration de M. Dupuis, la séance reprend.

Pas question de renvoi

La discussion reprend sur le ton acerbe. Le maire déclare qu'il n'a jamais été question de renvoyer MM. Parent et Roberge.

M. Bray lui réplique que l'autonomie, telle que le maire l'entend, semble vouloir dire partialité et injustice, parce que le maire a fait abolir l'inamovibilité des trois fonctionnaires, la faisant maintenir pour deux autres.

M. Raynault dit qu'il a demandé qu'elle soit abolie pour les cinq.

M. BRAY. — Je suis obligé de prendre votre parole, mais je ne vous crois pas.

Une nouvelle scène s'en suit, moins orageuse et plus courte que l'autre.

Amendement Lesage-Brien

Le Dr Lesage propose un amendement à la motion de M. Bray. Il propose que les sept chefs de services, le directeur des services et les vérificateurs ne soient destitués que sur rapport du comité exécutif par un vote d'au moins 24 conseillers.

M. Biggar approuve la motion Lesage, mais il trouve qu'elle n'amende pas la motion de M. Bray, qui demandait que la loi supprimant l'inamovibilité fût abrogée.

M. Biggar rappelle qu'en 1931 l'administration du temps avait bien failli destituer plusieurs hauts fonctionnaires par caprice, sans motifs valables, et que la loi garantissant l'inamovibilité fut adoptée par le gouvernement provincial du temps pour prévenir le retour de pareilles situations.

Après une longue discussion sur la portée des deux motions, il est décidé de voter sur la motion de M. Bray. Elle est adoptée, en comité, par 16 voix contre 10.

Le maire, qui était absent au moment du vote, protesta. Il déclara qu'il s'opposerait à cette clause à Québec et qu'il prendrait tous les moyens pour la faire rejeter.

Amendement de M. Biggar

Le vote devait se prendre ensuite sur la motion du Dr Lesage. M. Biggar proposa, en amendement que les cinq fonctionnaires protégés par la motion Bray, fussent exclus de la motion Lesage, "parce que, dit-il, la motion Lesage viendra en contradiction avec celle que nous venons d'adopter".

Une violente discussion s'ensuit, à laquelle prennent part MM. Jeannotte, Côté, Dupuis, Lesage, Biggar, Raynault et d'autres.

MM. Raynault, Jeannotte et Côté faisaient la bataille contre la motion Bray, avançant qu'ils voulaient surtout restaurer les pouvoirs du conseil et non pas prendre des mesures pour lui enlever d'autres pouvoirs.

M. Dupuis, qui n'avait pas voté sur la motion Bray, demande de recueillir le vote donné sur cette motion. M. Taillefer s'oppose.

Le maire insiste pour que la motion Lesage soit adoptée. MM. Jeannotte et Côté insistent aussi. Le maire demande que l'on siège en séance du conseil pour adopter la motion Lesage.

Comme il faut que les motions adoptées en comité de législation soient proposées et adoptées de nouveau en séance régulière du conseil avant de faire partie du bill, la tactique du maire se trouvait à déjouer les partisans de la motion Bray.

La séance se continua en séance du conseil. Il était cinq heures quarante. Aussitôt que la séance en conseil fut ouverte, le Dr Lesage lut sa motion en même temps que M. Savignac réclamait l'ajournement.

Le Dr Lesage avait à peine fini de lire sa motion que M. Caron proposait l'ajournement. Une motion d'ajournement a toujours "droit de priorité" au conseil, excepté lorsqu'il y a mise aux voix. Or, lorsque les échevins Caron et Savignac demandèrent l'ajournement, le vote n'avait pas commencé, le maire n'ayant pas encore fait lecture de la motion Lesage.

M. Raynault déclara, cependant, que la motion était mise aux voix, ce qui l'empêchait de prendre en considération la demande d'ajournement. Et il procéda, après avoir fait cette déclaration, à lire la motion Lesage!

Il avait à peine terminé cette lec-

ture, que trois échevins, crièrent "Next Meeting". M. Jeannotte déclara que le conseil n'avait pas le droit "de mettre un "Next Meeting", sur cette motion.

M. Omer Côté cria alors : "Je pose la question préalable. Je réclame le vote sur la motion Lesage".

MM. Caron et Savignac veulent expliquer et insister sur le fait qu'ils avaient proposé l'ajournement avant toute cette discussion.

Le maire déclare de nouveau que la motion d'ajournement n'est pas dans l'ordre. M. Bray veut protester, mais le maire le fait taire en déclarant que le conseil va voter.

Devant cette violation de tous les règlements municipaux, seize échevins sortent, en signe de protestation. Il en reste douze dans la salle et ces douze, à l'unanimité, vote: t pour la motion Lesage.

Les seize échevins qui sont sortis sont MM. Monette, Bray, Weldon, Biggar, Caron, Goyette, Dubreuil, Savignac, Bélanger, Moreau, Layton, McKenna, Rochon, Jarry, et Quinn. Les douze qui sont restés pour voter la motion Lesage : MM. Lesage, Riel, Dupuis, Taillefer, Brien, L'Archevêque, Lacombe, Côté, Jeannotte, Tailon, Jalbert et Barrière.

C'est la première fois qu'une telle situation se présente à l'hôtel de ville. Personne ne comprenait exactement ce qui s'était passé, ce qui s'était décidé, ni la portée de la discussion.

Vingt-trois absences

Il se trouve que douze échevins ont posé un acte, en l'absence de 23 de leurs collègues, dont seize venaient de quitter la salle en protestation contre un geste trop autoritaire du maire.

La motion Bray signifie que les cinq fonctionnaires suivants : le directeur des services, le directeur des finances, le directeur de la santé, le directeur de la police et le vérificateur, ne peuvent être destitués que si un juge de la Cour supérieure est convaincu que cette destitution, votée par le conseil, est motivée.

La motion Lesage signifie que neuf fonctionnaires: les sept chefs de services, le directeur des services et le vérificateur, peuvent être destitués sur rapport du comité exécutif par un vote de 24 membres du conseil.

L'an dernier, avant la session, le maire avait déclaré à plusieurs reprises qu'il était en faveur du maintien de l'inamovibilité du vérificateur et du directeur de la police, mais qu'il était opposé au maintien de l'inamovibilité des trois autres fonctionnaires, le directeur des finances, le directeur des services et le directeur de la santé.

Des échevins ont prétendu que le maire avait maintenu l'inamovibilité du vérificateur parce que celui-ci lui aurait fourni des renseignements du temps qu'il était simple échevin.

L'inamovibilité du directeur de la santé, M. Raynault l'aurait fait abolir pour remplacer le Dr S. Boucher. On sait que ce n'est pas le directeur actuel de ce service que M. Raynault aurait voulu nommer à la direction de ce service... mais les événements ont voulu que le conseil nommât le Dr Groulx au lieu du candidat de M. Raynault. Quant au directeur des finances, on sait que le maire avait promis l'abolition de son poste, pour lui substituer deux autres fonctionnaires, un trésorier et un comptable-chef. C'est malgré M. Raynault que le conseil a nommé M. Lactance Roberge directeur des finances.

Le directeur des services, nul ne sait exactement pourquoi M. Raynault a fait abolir son inamovibilité, si ce n'est ce que quelques échevins ont prétendu: que le maire avait l'intention de nommer une de ses créatures politiques à la place de M. Parent.

Ce n'est un secret pour personne, à l'hôtel de ville, que l'administration actuelle fait tous les efforts pour diminuer le rôle joué par le directeur des services dans le rouage adminis-

tratif. La discussion d'hier, si elle a fait ressortir ces choses, a aussi fait ressortir cet aspect qui a surpris beaucoup de gens: le maire a déclaré hier, au conseil, qu'il avait demandé l'abolition de l'inamovibilité des cinq fonctionnaires, y compris M. Méryneau, et M. Bray lui a donné le démenti. Le maire n'a pas protesté.

La séance fut ajournée par "les douze" à 10 heures 50 ce matin.

LE CONSEIL, POUR PROUVER QU'IL N'EST PAS "FOU", ADOpte DEUX MOTIONS CONTRAIRES AU MÊME SUJET.

M. Jeannotte venait de menacer de baillonner les journalistes, en signe de protestation contre le qualificatif "crazy" employé par le "Star" lorsque le conseil prit une étrange décision.—La motion Bray dit blanc, la motion Lesage dit noir :

toutes les deux sont adoptées

Canada 3 février 1938
Fin de l'étude du bill de Montréal

M. Raynault, et la taxe de vente

M. Jeannotte venait à peine de menacer de baillonner les journalistes parce qu'un journal a dit hier, dans un premier-Montréal, qu'il se faisait des suggestions insensées (crazy suggestions) au conseil municipal, que le conseil décida par un vote de soumettre à Québec, dans le bill de Montréal, deux clauses contradictoires sur le même sujet.

En effet, le conseil municipal a, hier après-midi, décidé que la motion Bray, demandant que la loi 22 George V, chapitre 53, s'applique à la destitution des hauts fonctionnaires municipaux, sera incluse dans le bill de Montréal après avoir décidé que la motion Lesage, demandant que cette loi ne s'applique pas dans le même cas, soit incluse dans le bill !

Cette étrange décision a été prise hier soir quelques instants avant la fin de l'étude du bill de Montréal. Le conseil a adopté le bill, décidant de le proposer tel quel à Québec. Il y avait trois jours que le bill était à l'étude devant le comité de législation. Les séances furent tout à tour paisibles, orageuses, calmes, disgracieuses, toujours spasmodiques, pleines d'imprévues. L'adoption des deux motions contradictoires a été le digne couronnement de ces trois jours de séance.

Les menaces de M. Jeannotte

La séance était commencée depuis environ une heure lorsque l'incident Jeannotte se produisit. M. Rochon venait de proposer que la question de l'enlèvement de la neige des rues soit étudiée, lorsque le commissaire-échevin de Saint-Jacques se leva, un journal à la main.

Il protesta contre les mots "crazy suggestions", disant que ces mots impliquaient que les échevins étaient "crazy". Relativement à l'impôt de \$10 sur les automobiles, auquel l'article critiqué par M. Jeannotte faisait allusion, M. Jeannotte déclara qu'il n'en a pas été question au comité et que celui qui a sorti cette nouvelle s'est servi d'un procédé qui ne lui fait pas honneur. Il continua en disant que les chroniqueurs municipaux sont admis aux séances à l'hôtel de ville mais que, si cette critique continue, l'administration prendra des moyens pour fournir "une substance mûrie et pesée" à publier dans leurs journaux.

M. Goyette, qui présidait, déclara

que le comité prenait note des protestations de M. Jeannotte. Plusieurs échevins, notamment MM. Tailon et Côté, dirent "très bien, très bien".

M. Rochon se leva pour demander des précisions à M. Jeannotte. M. Jeannotte dit que le comité venait d'adopter sa motion à l'unanimité et qu'il n'avait pas à revenir sur le sujet.

M. Biggar proteste. Il n'y eut pas de motion et personne n'a adopté de motion. Quelques échevins ont dit "très bien", mais cela n'adopte aucune motion. Si M. Jeannotte veut protester contre un article qui qualifie les actes des échevins de "crazy", très bien, j'en suis, dit M. Biggar. Mais je m'oppose absolument à toute tentative contre la liberté de la presse.

M. Rochon proteste lui aussi contre l'attitude de M. Jeannotte. L'incident est clos sur les remarques de M. Rochon.

*Amendement des
deux clauses contra-
dictoires re: destitu-
tion de fonctionnaires
mun. le 14 février
1938*

*Voir: Fonctionnaires
mun.*

*Arch. mun.
Stat. adm. vls*

*Article du Canada
le 15 fevr. 1938*

C'est M. Filion qui a le record du patronage

La Presse 25 janv. 1938

Il a obtenu 34 emplois pour ceux qu'il a recommandés à
l'hôtel de ville; M. Seigler n'a rien obtenu du tout.

— Rapport aux échevins.

L'Exécutif municipal a communiqué, aujourd'hui, aux membres du Conseil la liste des personnes qui ont été mises à l'emploi de la Ville depuis le premier décembre 1936, soit quinze jours avant la dernière élection municipale. Cette liste comporte quelques centaines de noms et démontre que l'embauchage s'est fait dans tous les services de la municipalité, sauf chez l'auditeur et chez les estimateurs.

On constate que tous les échevins, ceux de l'Opposition comme ceux de l'Administration, ont pu faire employer des personnes qu'ils avaient recommandées. On remarque aussi que l'hon. P.-J. Leduc, ministre provincial de la Voirie, ancien échevin d'Ahuntsic, et l'hon. Henry-L. Auger, ministre provincial de la Colonisation, ancien échevin de Saint-Jacques, ont réussi à faire embaucher des personnes qu'ils avaient recommandées.

Dans la distribution des emplois municipaux, l'administration a observé rigoureusement une tradition de l'hôtel de ville: celle de n'embaucher personne qui n'ait au préalable été recommandé par le maire ou un échevin. C'est pourquoi c'est toujours le nom d'un membre du conseil municipal qui figure dans le rapport aujourd'hui rendu public, dans la colonne des recommandations.

Les chefs de service, qui sont les premiers intéressés à garnir l'hôtel de ville d'employés compétents, semblent n'avoir recommandé personne, s'il faut en croire le rapport de l'Exécutif. Toutefois, il n'est pas improbable qu'ils l'aient fait en tout premier lieu, et que ce soit un échevin qui ait achevé le "pistonage".

— s mises à pied

Il va de soi que les échevins auraient préféré avoir aussi la liste de ceux qui ont été congédiés. Car les emplois occupés par les nouveaux venus existaient auparavant pour la plupart, sans quoi le personnel de l'hôtel de ville se trouverait grossi d'une façon disproportionnée. Nous donnons ci-après la liste des conseillers municipaux avec le nombre

d'emplois qu'ils ont obtenu. Dans le rapport du comité exécutif, on donne le nom de ceux qui ont été embauchés, leur adresse, le quartier qu'ils habitent, leur salaire, et le nom de celui ou de ceux qui l'ont recommandé.

M. Raynault, maire, 17; les commissaires Taillefer, 32; Filion, 34; Hogan, 19; Jeannotte, 19 et Lacombe, 27; Goyette, leader, 16; les échevins Bray, 6; Bélanger, 2; Barrière, 5; Biggar, 11; Bonnier, 14; Brien, 7; Caron, 5; Côté, 13; Dupré, 8; Dubreuil, 11; Dupuis, 11; Jarry, 11; Jalbert, 4; Layton, 1; Lesage, 1; L'Archevêque, 8; Monette, 2; McKenna, 4; Moréau, 5; O'Connell, 2; Quinn, 3; Rochon, 4; Riël, 4; Savignac, 5; Schubert, 3; Seigler, 0; Taillon, 10; Trépanier, 2; Weidon, 1.

On voit que c'est M. Filion qui a exercé le plus fort patronage, avec 34 emplois, et que c'est M. Seigler qui a le record contraire, avec un beau zéro.

341 recommandations

L'hon. M. Auger a obtenu 2 emplois et l'hon. M. Leduc, 1. Le comité exécutif, comme tel, a 2 emplois à son crédit. En tout, on compte 341 recommandations, mais le nombre des emplois accordés est un peu moindre, car il arrive que les échevins se mettent à deux ou trois pour recommander quelqu'un.

Un avertissement de M. Jeannotte aux journaux

La Presse

3 février 1938

Indigné d'un éditorial paru dans un journal anglais au sujet du bill de Montréal, M. J.-E. Jeannotte, échevin de S.-Jacques et membre de l'Exécutif municipal, a fait hier après-midi la déclaration suivante:

"Au nom du conseil municipal, je tiens à protester énergiquement contre de tels écrits, qui portent atteinte à la dignité des échevins. Nous sommes ordinairement conciliants et gentils envers les journaux. Les journalistes peuvent assister aux séances du Conseil ou à d'autres réunions. Mais si cette campagne de dénigrement continue, je crois que nous nous verrons obligés d'être plus sévères et de ne servir aux journalistes qu'une maigre substance de ce que nous aurons discuté au cours de nos réunions".

M. Dave Rochon avoua ne pas

saisir au juste le sens des paroles de M. Jeannotte, et lui demanda des éclaircissements.

— "Ne prenez pas la mouche! Je ne dis rien de tellement..." commença M. Jeannotte.

— "Pas besoin de vous choquer!" riposta M. Rochon. "J'ai le droit de vous poser des questions, j'espère?"

— "Et moi, n'ai-je pas le droit de faire une simple mise au point?" rétorqua M. Jeannotte.

— "Souhaitons que cette discussion ne s'éternise pas, interjette M. Biggar. Car si vous voulez faire une motion de votre mise au point, j'en suis. Car tout ce qui peut être de nature à restreindre la liberté de la presse — je suis contre!"

Le maire tient M. Biggar responsable du non-sens

La Presse

5 février 1938

(De notre extra d'hier)

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec le chroniqueur municipal de la "Presse", aujourd'hui, M. Adhémar Raynault, maire de Montréal, a fait la déclaration suivante:

"On a dit dans certains journaux que la juxtaposition de deux clauses contradictoires dans le bill de Montréal, au sujet de l'immovibilité des hauts fonctionnaires était un non-sens. On a raison. Mais ce qui compte surtout, c'est de savoir comment le Conseil a été amené à cette conclusion inusitée.

"Ceux qui ont assisté aux délibérations du comité plénier de législation ont sans doute noté le rôle qu'y a joué M. Biggar. Cet homme qui semble toujours fatigué des p. 25 de temps avait, chose étrange, tout le loisir requis pour combattre ou plutôt faire combattre par d'autres certaines mesures fiscales préconisées au cours du débat.

"Au reste, tout le débat soulevé autour de l'immovibilité des chefs de services n'avait pour but que de distraire les échevins d'une question plus importante: celle de la taxe de vente. J'ai voulu m'expliquer à ce sujet et l'on ne m'a pas laissé parler. Les interruptions pleuvaient continuellement. Quand je voulus reprendre le débat, ce fut pire. On s'acharnait à me poser des questions plus ou moins sérieuses et à me provoquer. Mais le pire s'est produit lorsque, M. Biggar en tête, la majorité des échevins a quitté la salle. Heureusement, il en est resté douze qui ont voté la proposition Lesage sur l'immovibilité — 12 à 0.

"Le lendemain, M. Biggar est parvenu à tout défaire le travail accompli et à faire passer la proposition Bray. Voilà pourquoi nous avons deux clauses contradictoires dans le bill. Mais encore faut-il savoir qui en est responsable: c'est M. Biggar."

Faute d'un quorum, le Conseil ajourne

M. Omer Côté s'indigne du peu d'intérêt que certains échevins apportent à leur tâche. — Le comte de Dampierre salue le Conseil.

La Presse

11 janv. 1938

Faute de quorum, le conseil municipal a ajourné un peu avant six heures, hier soir, une séance plutôt morne.

Devant le peu d'intérêt que certains de ses collègues semblaient manifester aux délibérations du Conseil, M. Omer Côté, échevin de Ville-Marie, s'est écrié à pleins poumons: "Voilà comment on administre la métropole du Dominion! Nous faisons comparaitre un chef de service afin qu'il nous fournisse des explications d'ordre technique et personne n'est là pour l'entendre."

Au moment où M. Côté fit cette déclaration, on siégeait en comité plénier, où le quorum est réduit; mais plus tard, alors qu'on voulut amender des règlements d'urbanisme, on ne parvint pas à trouver plus que dix-huit échevins.

Il faut dix-neuf voix dans un sens ou dans l'autre pour que décision soit prise au sujet d'un règlement.

On ajourna donc. Quelques instants plus tôt, alors qu'on devait en comité plénier, on n'était plus que 11.

La seule arme du Conseil: le "next meeting"

La Presse

Menace de M. Dubreuil au sujet de l'égout Henri-Julien.

13 avril 1938

L'échevin de Montcalm, M. J.-Emile Dubreuil, n'est pas satisfait de la façon dont on procède dans la construction de l'égout Henri-Julien et s'il n'obtient pas ce qu'il demande, il fera usage "de la seule arme laissée aux échevins de Montréal: le "next meeting".

— "Quand le Conseil octroya le contrat, nous dit-il, j'obtins des administrateurs l'assurance que les trois tronçons seraient entamés simultanément. Or, on n'a encore rien fait, avenue Papineau, dans mon quartier. A la prochaine séance du Conseil, je vais mettre l'Exécutif en demeure d'avoir à donner des instructions aux entrepreneurs pour que les travaux commencent sans tarder avenue Papineau. Si je n'obtiens pas justice immédiatement, je vais me servir de la seule arme qui reste aux conseillers municipaux: le "next meeting".

M. Bélanger félicite

— L'autre jour, ajoute M. Dubreuil, mon collègue de Sainte-Marie, a frappé de "next meetings" plusieurs rapports de l'Administration. Je l'en félicite, car il s'est ainsi trouvé prendre parti pour ses collègues du conseil municipal, à qui on a enlevé toute prérogative: le "next meeting" est la seule qui lui reste. Je soupçonne l'Exécutif de vouloir soulever contre moi les contribuables de Montcalm, en différant le plus possible les travaux d'égout de l'avenue Papineau. Mais on n'aura pas ma peau sans combattre: je veux que mes électeurs connaissent les vrais responsables de ce retard injustifiable.

Three R's Unnecessary For Civic Candidates

Gazette 7 sept 1938

At next December's city elections, you don't have to be able to read and write to be a candidate.

Last year, the Legislature amended the city charter's qualifications for would-be aldermen or mayors, and removed the stipulation that they must be able to understand the printed word and be able to use a pen or pencil. The new order of things comes into force for the first time at the coming elections.

Under the old law, the candidate had to fill out a form in which he solemnly testified that:

"I, the undersigned, candidate at the present election, do solemnly declare that I can read fluently and write legibly. . . ."

That's been changed now. The form the candidate fills in this year merely says:

"That I do not come under any of the impediments to the nomination for the office of mayor or alderman, or to the election to such office or to the holding of such office enumerated in articles 25 of the charter. . . ."

The impediments listed in article 25 are such things as non-residence in a period of years, failure of a candidate to qualify as a municipal elector, guilt of a criminal offence. Persons in holy orders, or a minister or professor of any religious sect, are barred. Other prohibitions cover interest in city contracts, indebtedness to the city for assessments, etc.

AU CONSEIL MUNICIPAL

De 3h. hier après-midi, à 7h. ce matin

Le budget de 1938-39 voté après 14 heures de discussion — Le grand débat annuel

Le Devoir

27 avril 1938

Le Conseil municipal, après avoir passé l'après-midi, la veillée et la nuit entière en d'interminables discussions, a voté unanimement, ce matin, le budget pour l'exercice financier de l'année 1938-39. La séance a commencé à 3 heures hier après-midi et s'est ajournée à 6 heures et demie pour le dîner; le travail a repris à 8 heures et demie pour ne prendre fin qu'à 7 heures ce matin, alors que le budget a été voté, après 14 heures de discussion.

Il s'agissait du grand débat annuel sur le budget. Cette discussion prend une particulière importance lorsque le budget précède les élections générales. On assiste alors à une scène d'anthropophagie politique municipale. Les échevins qui nourrissent l'ambition de culbuter les administrateurs régnants se lancent à l'attaque, suivant tout un plan stratégique préparé d'avance. Ils multiplient les dénonciations, soulèvent des amendements afin que l'électeur édifié jette sur eux un regard d'approbation, et les marque comme des privilégiés pour l'administration future.

Naturellement, l'administration se défend, du bec et des ongles, et tâche d'arracher les quelques plumes dont l'opposition veut s'orner.

Envie d'aller dormir

Le débat d'hier a été d'une rare monotonie, et l'on sentait dès 3 heures du matin, chez bon nombre d'échevins, une envie irrésistible d'aller dormir et d'oublier le budget et ses variations économiques. L'opposition avait organisé une grande séance destinée à frapper l'imagination des peuples montréalais, et elle avait décidé de la faire durer jusqu'au matin, afin de donner plus de relief.

M. Hector Dupuis, échevin de Papineau, ouvrit les hostilités, à 10 heures et demie hier soir. Il a parlé sans relâche jusqu'à minuit et quart, alors qu'une légère collation aux sandwiches eut lieu pendant un quart d'heure; puis il a repris pour terminer à 3 heures moins vingt minutes.

Puis quand tout fut dit, à 6 heures du matin, on ajourna pour un quart d'heure et alors après le rejet de quelques amendements, tout fut voté en quelques minutes avec une rare célérité. Et les échevins, les yeux lourds de sommeil, s'en furent chacun chez soi, sans avoir rien gagné ni perdu.



Une table de \$1,325 pour nos échevins

La Presse

23 fev 1938

La table autour de laquelle les échevins de Montréal se réuniront au cours de leurs séances à huis clos sera, comme on dit, quelque chose comme table. Elle devait coûter \$1,050, mais nous avons appris aujourd'hui qu'il est question de la sectionner en trois tronçons, ce qui vaudra un supplément de \$275. Donc, en tout, \$1,325.

Chez Ed. Fournier & Fils, Ltée, 1000 rue Clarke, à qui le comité exécutif de Montréal, a confié la fabrication du meuble, on attend depuis une dizaine de jours que la Ville se décide enfin à requérir une table d'une seule pièce ou une table en trois tronçons. En attendant, s'il faut en croire ceux qui sont au courant, le bois précieux qu'on a utilisé pour fabriquer la table se détériore presque à vue d'œil. La table était pratiquement terminée quand les fabricants ont reçu de l'Exécutif instructions de

suspendre les travaux de crainte qu'il ne faille sectionner le meuble en trois tronçons. Le dessus de la table sera en chêne lamé avec marqueterie en chêne d'une autre variété.

Ainsi que nous venons de le dire, c'est pour la salle des "caucus", où les échevins se réunissent à huis clos, que l'Exécutif a commandé une nouvelle table. Nombre d'échevins trouvent qu'on aurait pu simplement abouter les deux tables dont la salle dispose déjà. D'autres jugent qu'une table en marqueterie se détériore plus vite qu'une table à surface plane.

Celle qu'on est à fabriquer doit mesurer 45 pieds par cinq. Selon plusieurs, c'est beaucoup trop long, et l'on aurait dû, ce qui était possible avec l'espace dont on dispose, demander une table en U ou encore en hémicycle.

L'EXECUTIF ESSUIE UN VOTE DE NON CONFIANCE AU CONSEIL

Dix-neuf échevins votent contre l'administration et font ajourner la séance du conseil. — Le conseiller Eugène Bélanger bloque tous les rapports du comité exécutif

Situation très tendue à l'hôtel de ville

Le Canada

12 avril 1938

La direction de l'Administration municipale, composée du maire et du comité exécutif, a subi un affront, hier après-midi au conseil. De fait, il n'y eut pour ainsi dire pas de séance. L'échevin Bélanger était en frais de bloquer tous les rapports de l'Exécutif, comme il avait menacé de le faire, parce que le comité refuse de présenter le rapport touchant le marché de l'est, (prêt depuis près de deux mois). M. Bélanger en était donc à son sixième "Next Meeting", lorsque les échevins Dupuis et Caron, dans le but évident de faire censurer la direction de l'Administration, proposèrent l'ajournement *sine die*.

Ce fut comme un coup de foudre. La mise aux voix eut lieu sans délai, (les règlements prohibent toute discussion sur une motion d'ajournement *sine die*). La motion Dupuis-Caron fut adoptée par une majorité de 7; 19 échevins votèrent contre l'administration et 12 restèrent fidèles au comité exécutif.

Ceux qui votèrent contre le comité c'est-à-dire en faveur de l'ajournement, sont MM. Trépanier, Monette, Bray, Weldon, Biggar, Lesage, Dupuis, Seigler, Caron, Dubreuil, Brien, Savignac, L'Archevêque, Bélanger, Moreau, Layton, McKenna, Rochon et Jarry, (19). Votèrent avec l'administration, contre l'ajournement, MM. Hogan, Dupéré, Riel, Taillefer, Filion, Lacombe, Côté, Quinn, Taillon, Jalbert, Bonnier et Barrière, (12).

La séance fut ajournée. Les échevins se réunirent en petits groupes et les commentaires allèrent bon train. On entendait un échevin conseiller à

un commissaire: "Vous voyez bien que cela ne peut marcher tant que vous serez là. Démissionnez donc! C'est tout ce que vous avez à faire! A moins que vous teniez plus au salaire qu'à l'administration de la Ville." Ce commissaire répondit: "Non, ce n'est pas le salaire. On voit bien que ça ne marche pas. Cela serait bien la meilleure chose, démissionner. Cela me tente beaucoup, des fois". Pour sa part, le maire a déclaré qu'il n'était pas opposé à l'ajournement.

MM. Dupuis et Brien ont déclaré qu'ils songeaient à faire modifier les règlements du conseil de façon à ce qu'un échevin ne puisse plus paralyser l'administration en retardant l'étude de tous les rapports, comme l'a fait M. Bélanger.

Explication de M. Bélanger

L'échevin de Ste-Marie n'a pas fait de déclaration nouvelle: "On sait, se contenta-t-il de dire, pourquoi j'ai agi ainsi. J'avais averti le comité. J'ai agi dans le meilleur intérêt des citoyens.

"J'ai demandé au maire et au comité de soumettre le rapport relatif à un échange de terrains pour le marché Frontenac. Le maire m'a promis, ainsi qu'à une délégation, de présenter ce rapport en même temps que celui du marché Bonsecours. Il ne l'a pas fait. Le commissaire Filion m'a demandé de ne pas frapper de un "next meeting" les rapports du comité. Je lui ai répondu que je ne le ferais pas, si le comité voulait me donner l'assurance, officiellement et au début de la séance, que le rapport serait présenté à la pro-

chaine séance. M. Filion m'a promis qu'il le ferait. Il est vrai que M. Filion nie me l'avoir promis, mais cela ne change rien au fait qu'il me l'a promis. Comme il n'en a rien fait, j'ai bloqué les rapports au fur et à mesure qu'ils se sont présentés. Ils ont fini de se moquer de nous! Il n'y a pas que les échevins Jeannotte et Côté qui aient droit à de la considération au conseil municipal! Le maire et le comité ont voulu se moquer de moi; ils ont fini."

A l'issue de la séance, nous avons rencontré le maire et le président du comité exécutif. Le maire a dit qu'il ne savait pas pourquoi le rapport de l'échange des terrains n'avait pas encore été soumis au conseil, "parce qu'il est prêt", dit-il. M. Taillefer dit qu'il ne le savait pas non plus.

Rien n'a été fait

Absolument rien n'a été fait. Le seul résultat de la séance est que MM. Jeannotte et Schubert, absents tous deux, perdent chacun \$10, amende imposée à tout échevin qui manque une séance.

Il y avait seize rapports du comité exécutif et 26 items à l'ordre du jour. En outre, il y avait plusieurs motions d'échevins, notamment une motion des échevins Caron et Dupuis demandant que "nonobstant la résolution du conseil en date du 14 mars à l'effet que la Ville discontinuera de payer les secours directs le 15 juin prochain, et quelle que soit la décision que prendra la Cité au sujet de l'octroi des allocations de chômage, la Ville entend continuer, après le 15 juin, le paiement des loyers aux propriétaires logeant les chômeurs." Cette motion avait pour but de calmer les propriétaires qui, alarmés de la décision prise le 14 mars par le conseil, refusent de louer des maisons aux chômeurs.

Les rapports "bloqués"

Voici la liste des rapports dont l'étude a été retardée par M. Eugène Bélanger:

A l'hôtel de ville

L'échevin W.-H. Biggar traite quelques-uns de ses collègues du conseil de voleurs éhontés

Le Petit Journal — 22 mai 1938

Une déclaration qui fait sensation à l'hôtel de ville. — Le maire Roynault somme M. Biggar de nommer les coupables et de ne pas laisser planer le doute sur tous les échevins. — Les commissaires de la ville disent que les accusations entachent l'honneur de tout le conseil municipal.

Dans une déclaration sensationnelle qu'il a remise aux représentants des journaux à l'hôtel de ville, samedi matin, l'échevin W.-H. Biggar, de Notre-Dame de Grâce dit: "certains de mes collègues du conseil municipal sont des voleurs éhontés".

Cette affirmation de l'échevin Biggar a soulevé la colère de plusieurs échevins qui ont l'intention de sommer le représentant de Notre-Dame de Grâce de s'expliquer au conseil, de nommer les "voleurs" et d'apporter des preuves qui le justifient de porter de telles accusations. Le maire de Montréal M. Adhémar Raynault croit que M. Biggar ne devrait pas laisser planer le soupçon sur les membres du conseil, sans amener plus de précision et sans donner une forme concrète à ses avancés.

"S'il y a des coupables et s'il y a des voleurs, dit le maire, je serai le premier à demander qu'on les punisse, qu'on les arrête et qu'on les condamne comme ils le méritent. Mais je crois que le représentant de Notre-Dame de Grâce n'a pas le droit de laisser soupçonner que ses collègues à l'hôtel de ville sont des voleurs." M. W.-H. Biggar dit dans sa déclaration: "L'hiver dernier une firme importante spécialisée dans la vente en gros des pelles (pelles mécaniques sans doute pour l'enlèvement de la neige car M. Biggar dit simplement shovel) tenta de transiger directement avec la ville et finalement voulut vendre au prix coûtant.

"Cette firme n'obtint aucun succès.

"Quelque temps après elle vendit cependant les mêmes pelles à un intermédiaire avec une majoration de prix de 25%. L'intermédiaire vendit les pelles à la ville et réalisa alors un joli bénéfice.

"Une firme des plus recommanda-

bles de la cité a été informée il y a environ deux mois qu'elle obtiendrait un contrat de \$900 à peu près si elle voulait bien se désister d'une somme de \$200, c'est-à-dire la retourner, "kick-back".

"Le prix fixé ne permettait pas de retourner \$200 et la compagnie par conséquent n'a pas eu le contrat.

"Tout récemment une de nos compagnies de pavage les mieux connues était avisée qu'elle obtiendrait une commande d'asphalte à un certain prix, à condition que ladite compagnie puisse retourner 15%.

"La compagnie fut incapable de remplir les conditions et les rues sont encore en mauvais état.

"Tous ces incidents sont très significatifs et je crois qu'une enquête judiciaire est nécessaire.

"Quelques-uns de mes collègues sont des voleurs éhontés (brazen thieves)."

Les membres de l'exécutif que nous avons rencontrés samedi matin, MM. Ovide Taillefer et Alfred Fillon n'ont voulu faire aucune déclaration en marge des accusations de M. W.-H. Biggar.

Ils disent cependant que ces accusations atteignent tous les membres du conseil indistinctement et que la question doit être discutée par eux puisque M. Biggar ne précise pas, ne donne pas de noms, mais dit simplement "quelques-uns de mes collègues".

Les échevins qui se rendirent à l'hôtel de ville samedi matin furent stupéfiés de la déclaration de M. Biggar. "Il nous traite de voleurs, disent-ils, et il ne donne aucune précision. Il fait des déclarations sans dénoncer tel ou tel échevin. Nous croyons que M. Biggar est injuste envers tous ses collègues. Nous demanderons des explications, des faits précis."

M.L.A. Opposes Edmison View On Patronage

Nov 4 - 1939
**W. R. Bulloch Justifies
It on Ground Jobless
Have Few Friends**

W. R. Bulloch, M.L.A. for Westmount, disagrees with Ald. Alex Edmison's views on political patronage. Yesterday, before the Prisoners' Aid and Welfare Association he declared he did not blame constituents for canvassing their representatives for jobs, and he defended political dismissals on the ground that business houses often carried out reorganizations with changes of ownership.

Ald. Edmison countered with the statement that what he objected to most was wholesale dismissal of state or municipal employes to make places for favorites of the new regime. He cited as an example of this sort of thing the dismissal of the whole Provincial Police force with a change of government at Quebec.

Speaking at the association's annual meeting yesterday afternoon, Mr. Bulloch referred to Ald. Edmison's recent speech on patronage before the Rotary Club of Montreal.

REFERS TO SPEECH

"At that time," Mr. Bulloch said, "Ald. Edmison deplored the patronage at the City Hall. He spoke about the number of applicants who came to his office seeking work and others who came about matters relating to municipal administration.

"It is not my purpose to discuss patronage at this time, except to say I too have experienced in a much larger way what he and his colleagues have passed through recently.

"What I would like to impress is this — my experience in meeting thousands of people who have sought positions since 1936 is something I shall ever value. It has taught me that to those who are putting up such a brave front, a word of cheer or a note of encouragement means a lot.

"When an election takes place and the elected representatives take their seats, into the minds of those out of work, comes the hope that perhaps their representative can do something for them. These people might have been looking for work for years, they have no connections with persons in authority. Who can blame them for turning to the man they elected.

RENEWS FAITH

"When I listen to the stories which are told to me day by day, there comes into my mind a greater regard for my fellowman and a strengthened resolve to carry out the motives which led me to enter public life — to try and provide everyone with a living, enough to eat and wear, a respectable home, some of the comforts of life and a sense of security in old age.

"Much had been said about politicians discharging public servants and employes. Are private firms and corporations any better in this regard? A change of directors, a new president, a new manager often means a reorganization, and out goes employes who in many cases have

nothing against them except perhaps their age or to provide room for friends of the new interests.

"Those who condemn the dismissal of public employes should examine their own business connections first," he said.

Ald. Edmison, a member of the association, then got up and said to Mr. Bulloch, "I do not want to be misunderstood. My argument is that there is no sense in the dismissing of employes by an incoming administration, as, for instance, when the present Provincial Administration came into power, the wholesale dismissal of the Provincial Police department followed.

"There is little or no sense in dismissing an employe because someone in your constituency feels that he wants that particular person's job. I have had cases where men have come to me and have said they wanted the job of so and so, and they felt perfectly justified in making such a request. They wanted that particular person fired in order that they might be put in his place.

"It is this type of patronage that I am against."

PATRONAGE

Nov 4 - 1939
Sir,—The stand of Alderman

Alex. Edmison on political patronage stamps this up and coming alderman as a statesman worthy of the crisis through which democratic government is presently passing. Utterly opposed to the time-honored pork-barrel method of rewarding political veterans and too often the political down and outers, Alderman Edmison has proposed in civil service a reform too long sidetracked in our provincial and civic governments to satisfy the awakened intelligence of a tax-paying electorate.

Hon. W. R. Bulloch's defence of political patronage on the grounds that the jobless are friendless is a laugh-provoking public statement. Parliamentary representatives and aldermen were not elected to office for having the unemployed (and often the unemployable) canvass them for positions on the public payrolls. His defence of political dismissals on the ground that business houses sometimes resort to this measure lacks any comparison save that business is activated with efficiency whereas governmental practice is to reward ward heelers with the spoils of office in return for having voted—if not impersonated—them into office.

If Hon. W. R. Bulloch has met the thousands of citizens he claims to have interviewed for political preferment since his election in 1936, his words of cheer or notes of encouragement could not have meant much to these applicants since, with a limitation of available positions at his disposal, at least 99.9 per cent of cases must have resulted in hope being finally replaced with dejection and a keener appreciation of what constitutes a solemn promise.

Despite the protestations of Mr. Bulloch, the average citizen is too alive to the possibilities of a properly conducted civil service examination to secure the best applicants for public posts. Certainly, for one thing, it would save the hours of our parliamentary representatives from costly interviews to the more necessary public service they promised during their election campaigns to render their electors. Granted that civil service would disappoint the ineligible, who under the existing system too often are placed on the public pay rolls, still the experiment would be giving all the electors a square deal, instead of dispensing public favors to those acceptable only to the dispensers of political patronage. W.S.

Tout ce qu'il faut et rien que ce qu'il faut

De la motion Kerry aux prochaines déclarations officielles

Le Devoir 13 février 1939

Nous avons l'autre jour signalé l'étrange motion que M. Kerry, le membre du Comité exécutif, voudrait voir adopter par l'Assemblée législative de Québec et le Conseil municipal de Montréal. Elle inciterait, en cas de conflit entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, le gouvernement fédéral à répéter le coup de 1914-1918. Elle dit en effet:

En vue de la possibilité d'une agression nazi-fasciste qui éventuellement entraînerait l'Angleterre dans une guerre, cette Chambre prie le gouvernement fédéral de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre au Dominion du Canada de donner à l'Angleterre la même mesure de loyauté et de très cordial appui qui fut donnée durant les années 1914-1918, et déclare qu'elle approuvera toutes les mesures qui seront nécessaires pour assurer pareil appui.

Cette motion n'a pas grande chance d'être présentée ni à l'Assemblée législative, ni même au Conseil municipal. Car M. Kerry ne marchera que si le premier ministre ou un député de Québec prend les devants, et l'on peut être certain que, de ce côté-là, personne ne bougera.

Du reste, le Conseil municipal, qui doit siéger cet après-midi, ne s'occupera probablement pas de cette question. L'on prévoit qu'il s'ajournera aussitôt par respect pour la mémoire du Souverain Pontife.

A la prochaine séance, l'affaire sera déjà trop ancienne pour qu'on y revienne.

* * *

Au fond, ce ne sont pas des propositions du type Kerry qui offrent un réel danger. Elles effraient trop.

M. Kerry serait prêt à recommencer 1914-1918. Si en août 1914, on avait proposé à ceux qui ont fait cette campagne le programme qu'ils ont ensuite exécuté: la levée de 500,000 hommes, la dépense de milliards, etc., combien auraient osé s'y déclarer favorables?

Aujourd'hui nous avons l'expérience, nous avons un pays à demi paralysé par les dépenses de la dernière guerre. Ce n'est ni à Montréal ni à Québec qu'on sera enclin à

crier: Pour une affaire qui ne nous regarde pas directement, nous sommes prêts à recommencer!

Le danger, c'est bien plutôt que, dans les adresses officielles, dans les déclarations des corps publics, on glisse des formules dangereuses, des promesses implicites, qui ne suscitent pas tout de suite l'inquiétude, mais qui, plus tard, risqueraient d'être fort embarrassantes.

Ayons là-dessus l'œil ouvert. Car, il est impossible que l'on n'essaie pas de profiter du voyage du Roi pour nous engager le plus loin possible dans les voies impérialistes.

* * *

Autre aspect de la question.

Ne serait-il pas à propos que l'on n'affichât point à cette occasion une loyauté que tant de gens sont prêts à mettre à toute sauce?

Que l'on soit poli, respectueux envers les Souverains, tout le monde le veut, et du fond du cœur; mais, pour le reste?

Ce n'est pas le temps d'affirmer, envers l'Angleterre, envers le Commonwealth ou l'Empire, des obligations qui ne sont pas nôtres.

Quant à nos obligations vraies, quant à notre loyalisme réel et justifié, quel besoin de crier cela sur les toits?

Un honnête homme, une honnête femme ne s'en vont pas proclamant à tout vent: *Je suis honnête!* Leur honnêteté est chose admise, qui va de soi. En l'affirmant avec tapage, avec ostentation, ils donneraient à entendre qu'elle peut être contestée, qu'elle reste douteuse.

Il convient aux nations de prendre une attitude aussi digne, de ne point laisser supposer que leur probité (car est-ce d'autre chose qu'il s'agit?) est discutable.

* * *

Mais certains ont tellement pris l'habitude de multiplier à tout propos d'inutiles, et d'inquiétantes protestations parfois, qu'il vaudra la peine de surveiller de très près les textes officiels.

Disons tout ce qu'il faut, mais rien que ce qu'il faut. Ce sera, à la fois, convenable et prudent.

Omer HEROUX

Retraite fermée chez nos édiles l'été prochain

La Presse

M. Armand Taillon fait de
l'apostolat chez ses
collègues.

20 mars 1939.

L'échevin du quartier Préfontaine, M. Armand Taillon, continue aujourd'hui à recruter chez ses collègues des gens qui prendraient part à une retraite fermée à la villa S.-Martin, en juillet prochain.

—J'en ai déjà une quinzaine, nous confie-t-il, et c'est beaucoup quand on songe qu'il n'y a que vingt-sept Canadiens français catholiques au Conseil: le maire et vingt-six échevins.

Chez les neuf autres, on compte deux Juifs, deux Anglo-protestants et cinq Anglo-catholiques. Comme la retraite fermée serait prêchée en français, il faut vraisemblablement écarter les Anglo-catholiques du groupe de ceux qui consentiront à prendre part à cette retraite.

M. Taillon a déjà essayé un refus chez quelques échevins. Quant au maire, il n'a pas encore été approché, comme du reste certains conseillers municipaux.

Voici les noms des échevins qui ont accepté de prendre part à la retraite: MM. Dupéré, LeSage, Riel, Caron, Filion, Dubreuil, Brien, Lacombe, Bélanger, Côté, Coupal, Déglise, Ratelle, Béglise, et M. Taillon lui-même.

Chez les fonctionnaires

L'Exécutif n'a jamais officiellement autorisé les fonctionnaires municipaux à s'absenter pour participer à des retraites fermées, mais on nous dit qu'elle tolère les absences de cette nature, pourvu qu'elles ne soient pas trop fréquentes et qu'elles n'entraînent pas le fonctionnement des divers services de l'hôtel de ville.

Au temps où l'hon. Henry-L. Auger, ministre de la colonisation dans le ministère Duplessis, était leader du conseil municipal de Montréal, il avait accompli une démarche auprès de l'administration d'alors en vue d'obtenir pour les employés la permission de s'absenter dans le but de suivre des retraites fermées. Cependant, les fonctionnaires eux-mêmes n'étaient pas parvenus à constituer un groupe assez nombreux.

Conseil
Des échevins
songent-ils à
démissionner?

Le 9 février

Les propos du maire au Y.
M. C. A. ont eu une réper-
cussion retentissante.

Motion de censure au *1939*
lieu d'une démission ?

Démission en bloc d'une vingtaine
d'échevins?

Motion de censure?

Le conseil municipal de Montréal ne sait plus au juste comment s'y prendre pour démontrer au public que le maire de Montréal n'exprimait pas, mardi soir dernier au Y.M.C.A., l'opinion unanime du Conseil, quand il a prétendu que les Canadiens-français combattraient plus volontiers pour l'Italie que pour l'Angleterre.

Un groupe de conseillers municipaux a discuté tout l'avant-midi, aujourd'hui, afin de savoir de quelle façon procéder. On a consulté la liste des échevins et l'on a constaté, après mûre réflexion, qu'une vingtaine des membres du Conseil seraient disposés à démissionner dès lundi prochain, en signe de protestation contre les propos du maire.

Puis, on a consulté le greffier de la municipalité, M. J.-Etienne Gauthier, qui a expliqué qu'en un cas semblable il lui faudrait immédiatement tenir des élections complémentaires dans tous les quartiers qui seraient ainsi privés de représentant à l'hôtel de ville. Comme il faut au moins dix-huit échevins pour l'adoption d'une mesure d'ordre financier, l'administration se trouverait automatiquement paralysée durant un bon mois. Et si 24 échevins démissionnaient, tout le Conseil serait abol, ou du moins ne pourrait plus siéger, étant donné que le quorum est de 12 et qu'il y a 33 échevins. Aussi les échevins qui discutaient cet avant-midi ont-ils hésité à se prononcer sur-le-champ quant à l'opportunité d'une démission en bloc.

Par contre, il est toujours question d'une motion de censure contre le maire, à moins que celui-ci, d'ici la séance de lundi prochain, ne modifie ses déclarations de mardi soir.

Les conseillers ¹⁹³⁹ et le patronage

Le Canada 25 avril

Quand il n'y en a plus à
exercer, on parle de l'abo-
lir, dit M. "Pit" Monette

S'il faut en croire certains conseil-
lers, le patronage ne sera jamais abo-
li à l'hôtel de ville. Hier matin, M.
"Pit" Monette, conseiller de Créma-
zie, en parlait avec des collègues du
conseil. "Ils parlent d'abolir le pa-
tronage", disait-il à M. Eugène Du-
rocher, "comme si cela pouvait se
faire.

"Aussitôt que tous les postes sont
remplis, les administrateurs commen-
cent à parler de mettre fin au pa-
tronage. Aujourd'hui, ils en parlent,
parce que tous les départements sont
remplis.

"C'est vrai que la Ville pourrait
économiser beaucoup en supprimant
tout patronage de l'enlèvement de la
neige: mais, ils n'en parlent que lors-
que la saison de la neige est passée
et qu'il n'y a plus de neige".

"C'est bien vrai", disait M. Eugè-
ne Durocher, conseiller de Lafontai-
ne.

"Oui, c'est vrai", répondit M. A.-
E. Goyette, conseiller de Saint-Jean-
Baptiste, "mais les journaux ne rap-
porteront pas vos paroles!"

Et il commença à neiger à plein
temps...

Les conseillers faisaient allusion à
la déclaration de M. John Kerry,
membre du comité exécutif, qui di-
sait que la Ville pourrait économiser
plusieurs milliers de dollars si le pa-
tronage était supprimé des travaux
d'enlèvement de la neige.

Beaten Rival Sees Skullduggery In Rochon's Win in Solons' Race

Gazette

By CAMPBELL CARROLL, 21 juil 1939

A scandal to end all scandals has broken over the heads of four of the five aldermanic members of the Montreal Athletic Commission.

Uncovered Wednesday during the Police Games at Molson Stadium, the scandal has City Hall abuzz and is expected to make the recent affaire Wooderson in the United States look like a kindergarten squabble.

The question arises whether the chairman of the Commission can fine himself for it was he, Ald. Dave Rochon, who master-minded the deep plot that resulted in his winning the 100-yard dash for aldermen. Fleet-footed Dave won the race last year and looked forward to a repeat performance. But he found out that a newcomer to council, Ald. Edmond Hamelin, used to be a professional runner of championship calibre.

What to do? Two Irish heads if they can be got together are better than one, so Rochon consulted Ald. Dick Quinn—the "good idea" man.

Between the two of them they hatched the plot that put Hamelin out of the running with the willing collaboration of hefty Ald. Omer Barriere.

At the crack of the pistol, Barriere grabbed Hamelin by the elbow and told him he had something important to communicate. By the time Hamelin shook himself free, Rochon had got away from the field and romped home an easy winner.

Hamelin promises to expose the scandal by all and every means. But what has he to gain? He can complain all he likes to the Athletic Commission but he'll be outvoted. The fifth member of the Commission, Ald. Zenon Lesage, didn't take an active part in the conspiracy but stood on the sidelines and cheered as Dave sped down the track while Hamelin was being forcibly detained by Barriere.

Final standing of the race: Rochon, first, Quinn, second, Hamelin, third, Barriere, fourth.

EX-ECHEVINS A L'EMPLOI DE LA VILLE DE MONTREAL

EX-ALDERMEN HOLD MINOR CIVIC POSTS

One or Two Former Solons
Are Now Elevator Men
at City Hall

Gazette 14 août 1939
LIFE NO BED OF ROSES

Era of the Dole Has Created
New Headaches, Added to
Many That Always
Existed

By CAMPBELL CARROLL.

The aldermanic route doesn't always lead to glory and riches — frequently it brings ex-councilmen right back to the City Hall in minor municipal jobs.

Right now there are no less than 20 ex-aldermen holding a variety of jobs with Concordia. A few hold ranking positions as departmental chiefs and one or two sport brass buttons—on the regulation uniforms supplied elevator operators in civic buildings. The remainder draw municipal pay as building inspectors, collectors and clerks.

Very few, if any, of the members of the present council would have to apply to the city for work in the event of their being defeated at the polls in the next municipal elections. As a matter of fact the

present aldermanic body is made up, on the whole, of a rather substantial lot of citizens.

There are several lawyers in council, a notary, a good half dozen independently-wealthy contractors, a doctor with a good practice, a dentist, a florist, several insurance men and an undertaker.

No bed of roses is the life of Mr. Average Alderman — particularly since introduction of the dole in Montreal in 1930. He receives scores of callers every day, both at his ward office and at the City Hall; he tries—many times unsuccessfully — to "fix" tickets for offending motorists in his bailiwick; he is called upon to subscribe to this and that drive; he is called out of bed at all hours of the night by irate citizens complaining of street lights flickering in their windows and of noise in the neighborhood and, above all, he is deluged with pleas for employment. For what? they sometimes ask one another. For \$2,000 a year, plus so much per council meeting.

Many an alderman uses municipal politics as a ladder to help hoist himself into the more lucrative federal or provincial fields. Not a few enter the municipal field with no other idea than that of serving the "old home town," while others are long-time municipal men whose very lives centre about activities at the City Hall.

To only five out of the 35 aldermen elected every two years in December go the rich plums of municipal politics — seats on the Executive Committee. The chairman of that governing body gets a salary of \$10,000, the four members \$5,000 apiece. That is over an above the usual aldermanic indemnity of \$2,000.

Le prix du lavage des automobiles de nos conseillers

26 mai 1939

Des conseillers protestent
parce qu'on leur demande
un dollar.—Le gagne-pain

Les voitures des conseillers municipaux sont toujours bien propres et reluisantes... Mais certains conseillers commencent à trouver que cela leur coûte cher et que leur argent est mal dépensé. Les voitures "échevinales" sont lavées au garage situé dans la cave de l'édifice principal de l'hôtel de ville. Ce sont des employés de la Ville qui en font le broissage et le lavage, à raison de \$1 l'unité.

Les conseillers trouvent ce prix onéreux; les autres, que les employés payés par la Ville pour l'entretien du garage n'ont pas le droit de se faire payer par les conseillers et qu'en lavant les automobiles, ils frustrent d'autres citoyens — en particulier d'autres employés de garage — de l'occasion de se faire un peu d'argent.

Plusieurs conseillers se plaignent: parloteries et protestations. Il en a même été question au comité exécutif.

"Pourquoi nous charger une piastre", disait un échevin que l'on ne peut certainement pas taxer d'être riche... Ils reçoivent un salaire de la Ville; ils ne paient pas de loyer, ni de taxes, ni eau, ni d'entretien d'outillage... Ils ne paient rien et reçoivent leur salaire.

"Et les échevins sont bien obligés de faire laver leur voiture par eux, autrement..." Et notre conseiller se tut.

Échevins "enfantins" grondés par le maire

M. Houde explique pourquoi une séance extraordinaire du Conseil aura lieu samedi après-midi. — Il a ruiné un "beau week-end!"

La Presse — 8 juin 1939

Des innombrables institutions traditionnelles de l'Empire britannique, le week-end compte parmi les plus sacrées.

M. Neville Chamberlain, premier ministre de l'Angleterre, a bouleversé les traditions à deux ou trois reprises, depuis quelque temps, quand il a convoqué son conseil des ministres à des séances extraordinaires au cours desquelles furent discutées les menaces de conflits internationaux qui mettaient le salut de l'Empire en danger.

Or, M. Camilien Houde, maire de Montréal, vient de commettre le même "sacrilège", en convoquant ses échevins à une séance qui aura lieu samedi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Les conséquences pressenties se sont produites aujourd'hui à l'hôtel de ville. Ce fut une véritable explosion de mécontentement chez les échevins.

M. Omer Côté: "M. Savignac reprochait à l'ancienne administration de tenir des séances du Conseil à 11 heures, le samedi matin. Aujourd'hui, il ose nous convoquer pour 3 heures de l'après-midi? Pour du culot, c'est du culot!"

M. Abraham Dupéré: "Je me demande ce qui leur prend de nous faire venir un samedi après-midi. N'auraient-ils pas pu nous grouper avant, samedi?"

M. A.-E. Goyette: "Ils devront compter sans moi, car je pars ce soir pour une quinzaine de jours".

M. Trefflé Lacombe marie son fils aîné samedi matin, de sorte qu'il ne pourra vraisemblablement pas être à la séance de 3 heures. La plupart des échevins ont promis d'aller aux noces.

Plusieurs autres échevins, qui se proposaient un voyage de pêche à la truite, ont été visiblement déçus par l'avis de convocation qu'ils ont reçu ce matin en vue de la séance de samedi prochain.

Le maire ne mâche pas ses mots

— Si, à une heure aussi grave, certains échevins se plaignent de perdre un simple week-end, ils sont bien enfantins et ils vont donner raison à ceux qui veulent supprimer leur emploi. S'ils en veulent, des week-ends,

ils en auront à la condition d'en passer par les quatre volontés des banques. Et dire que je passe mon temps à les défendre!"

C'est la déclaration que M. Camilien Houde a prononcée quand il a appris l'irritation de ses collègues du Conseil.

M. Houde s'explique

"Si ces échevins-là savaient ce qui s'est passé, ajoute M. Houde, ils ne crieraient pas autant.

"La chose est simple pourtant: mardi soir, à 5 heures, j'ai reçu une lettre des banques qui demandent une réponse pour lundi prochain. Après en avoir pris connaissance, j'ai jugé bon de consulter le conseil municipal. C'est pourquoi j'ai, dès le lendemain (hier mercredi), convoqué les échevins à une séance pour samedi après-midi. Pourquoi samedi, et pourquoi samedi après-midi? C'est encore aussi simple.

"La séance doit avoir lieu, en vertu de la Charte, 48 heures après que les échevins ont reçu leur avis de convocation. Or, ils ne pouvaient pas le recevoir avant ce matin. Ajoutez 48 heures et vous arrivez à samedi matin.

"Cependant, j'attends pour samedi matin une lettre de quelqu'un qui pourrait peut-être modifier considérablement la situation. Je ne sais pas si je recevrai cette lettre, mais j'ai tout lieu de croire qu'elle me sera envoyée. Il eût été inutile, dans ces circonstances, de commencer la séance avant midi. C'est donc la raison pour laquelle j'ai fixé le commencement de la séance à 3 heures."

Dans Ville-Marie

La candidature de M. Omer Côté

Le Devoir
Le souci de l'économie — L'esprit de quartier — Le plan d'ensemble — L'exemple de la Commission métropolitaine — Le marché Bonsecours 28 mai 1938

Une grande assemblée a eu lieu hier soir, salle Saint-Pierre, 1160, rue Panet, pour offrir la candidature à l'échevinage dans Ville-Marie, à M. Omer Côté, échevin sortant de charge.

etc., etc.

Le mode d'administration

M. Côté dit qu'il a voté la formation d'un comité d'étude sur le mode d'administration de la ville de Montréal. Au sujet du mode d'administration, M. Taggart Smyth a déclaré que le système actuel ne vaut rien, et que les échevins fussent-ils les hommes les plus compétents du monde, seraient quand même dans l'impossibilité d'administrer sagement avec le système que nous avons présentement.

Il y a du vrai dans ce que dit M. Smyth. Car tant et aussi longtemps que la ville sera administrée en fonction de l'esprit du quartier, il sera impossible d'arriver à quelque chose. Actuellement, chaque échevin étant l'élu d'une section, et ne relevant que d'elle, combat farouchement tout projet qui n'intéresse pas sa section directement. Ce n'est que lorsqu'un projet trouve plusieurs intéressés, ou intéresse directement plusieurs quartiers qu'il est possible d'en arriver à un compromis. Il est évident qu'avec un esprit pareil l'application d'un plan d'ensemble, dans l'intérêt général des contribuables devient quasi-impossible.

La Commission métropolitaine jouit à bon droit d'une réputation d'impartialité, mais c'est parce que les membres, lorsqu'ils décident d'un projet pour Montréal-Nord, n'ont pas besoin des gens de Montréal-Nord pour se faire élire, et c'est pourquoi ils décident comme administrateurs et non comme politiciens.

M. Côté se demande s'il ne faudrait pas alors que les administrateurs soient élus par toute la population. Ils seraient ainsi forcés de considérer les affaires municipales sous un point de vue beaucoup plus large.

M. Côté dit qu'il a cherché à promouvoir la cause des logements salubres. Il était président de la Commission municipale chargée d'étudier la chose et il a demandé le concours de Québec. Le premier ministre a répondu que Québec était prêt à payer un tiers de la dépense si Ottawa voulait en faire autant. Mais le gouvernement fédéral a refusé.

Une charité de la Ville qui tourne contre elle

La Presse 9 août 1939

La ville de Montréal vient de recevoir un avis de poursuite qui l'a fait sursauter. La cause s'instruira prochainement devant les tribunaux et l'on pressent, à l'hôtel de ville, qu'elle donnera lieu à des sensations.

Voici les faits.

Un chef de famille qui vivait d'allocations de chômage avait été expulsé de son logement pour arriéré de loyer. Le ménage avait été mis en entrepôt aux chantiers municipaux, grâce à l'intervention opportune et bienveillante d'un échevin. Celui-ci trouva plus tard

un logement au chômeur, qui alla y habiter. Il fallut donc déménager à nouveau les meubles et c'est la Ville qui s'en chargea.

Aujourd'hui, le chômeur réclame \$390 à la Ville, parce que ses meubles auraient été égratignés et que certains effets auraient disparu dans le déménagement. Un enquêteur de la Ville prétend, de son côté, que même si l'autorité municipale reconnaissait être responsable des dommages subis par le chômeur, ces dommages ne devraient pas être évalués à plus que \$321.

Les conseillers garnissent leur garde-robe pour la réception des souverains
Le Canada 29 avril 1939
Cadeau du maire

Le 16 mai, jour de la visite de Leurs Majestés le roi et la reine à Montréal, sera jour férié. Le conseil municipal a décidé, à sa séance extraordinaire d'hier après-midi, de proclamer ce jour fête civique.

Les conseillers se préparent pour la visite du roi. Hier, M. Emile Vaillancourt a expliqué aux conseillers ce qu'il faudrait faire et comment il faudra le faire lors de la réception des souverains.

Pour l'occasion, les conseillers devront avoir une garde-robe spéciale. Le maire fait cadeau à chacun des conseillers d'une chemise avec faux-col et cravate, pour l'occasion.

Du mécontentement

Plusieurs conseillers se plaignent de ce que le conseil n'a pas été invité à faire partie du comité de réception qui accueillera les souverains à leur arrivée à Montréal, à la gare Jean-Talon. Sur ce comité, il y a six représentants du comité d'organisation de la réception.

Les conseillers MM. A.-E. Goyette, "Pit" Monette, Emile Dubreuil, Omer Barrière, Trefflé Lacombe, Omer Côté et quelques autres, ont exprimé leur mécontentement de façon non équivoque. "Ce n'est pas que nous désirons faire partie de ce comité, disait l'un de ces conseillers, mais nous trouvons absolument stupide que le comité chargé d'organiser la réception se substitue au conseil municipal."

"C'est bien vrai," fit écho M. Janvier Coupal, membre du comité exécutif, qui écoutait M. Côté.

"Je ne comprends pas bien, disait un autre. On passe son temps à parler des prérogatives du conseil et quand il se présente une occasion où le conseil doit exercer ses prérogatives, on lui passe par dessus la tête.

"C'est la Ville qui doit recevoir Leurs Majestés et la Ville ne peut être représentée que par les représentants élus du peuple ou par leurs délégués. C'est au conseil municipal à nommer ceux qui doivent accueillir les souverains à leur arrivée ici. Le comité d'organisation a été formé pour préparer la réception, veiller aux décorations, organiser le défilé, etc., il n'a pas été nommé pour se substituer au conseil."

A la réunion des "officielles" de l'hôtel de ville
Le Canada 3 mai 1939

On ne parvient pas à leur dire quels seront leur costume et leur rôle

La visite du roi

Convoquées hier matin pour apprendre ce qu'elles devront porter et faire lors de la visite des souverains à Montréal, les épouses, les filles, parentes et amies des conseillers municipaux n'ont rien appris de tout cela.

Le maire, la mairesse, le président de l'Exécutif, les vendeuses des maisons Eaton et Dupuis, M. Emile Vaillancourt, et même des conseillers s'en sont mêlés; M. Savignac a conseillé: "Portez ce que vous voudrez!" Le maire: "Suivez les conseils que l'on vous donnera, mais le soir, au banquet, c'est "formal", alors c'est la grande tenue qui sera de mise."

Les "conseillères" avaient été invitées à ce qu'on pourrait appeler une répétition. A l'heure dite, onze heures, elles étaient presque toutes là. Une demi-heure après, elles étaient encore là, mais elles s'impatientsaient.

M. Dave Rochon voulut les divertir.

Mais, ces dames, se croyant convoquées à une "pratique", apprirent qu'il s'agissait tout simplement d'un entretien avec les représentantes de maisons de commerce. Elles ne voulurent pas rire. Elles posèrent bien des questions aux représentantes des grands magasins, au sujet des toilettes à porter en présence de Leurs Majestés. Le maire arriva. Il pria les femmes de prendre chacune le fauteuil de son mari, de son ami ou de son père. La mairesse se tenant à l'écart, le maire lui dit "Viens t'asseoir avec les autres. A la maison c'est ma femme qui règle les questions de toilette, mais ici, c'est moi qui suis boss."

Les deux vendeuses récitèrent leur boniment. Les femmes voulaient savoir si elles devraient porter des gants en donnant la main à Leurs Majestés. On leur donnait des conseils et des instructions contradictoires. "Pas de gants", disaient l'une; "des gants", disait l'autre; "gants roulés au poignet"; reprenait celle-ci; "enlevé tout-à-fait", disait celle-là.

Les robes seront-elles longues ou courtes? Le tailleur sera-t-il permis? Faudra-t-il porter le chapeau? Des fleurs?

"Portez ce que vous voudrez", conseilla M. J.-M. Savignac.

Le maire annonça, vers midi et demi, que M. Emile Vaillancourt, secrétaire du comité de réception et maître du protocole, viendrait leur donner des explications. Disposées à partir, elles reprirent leurs sièges, non sans maugréer.

"Nous ne sommes pas venues ici pour nous faire acheter pour acheter chez Untel ou Untel", disait l'une. Et sa voisine de reprendre: "Et moi, je ne suis pas venue pour me faire vendre des robes ou me faire faire la leçon par une vendeuse!"

A une heure moins le quart, M. Vaillancourt arriva. M. Léo McKenna, maire suppléant, qui avait été invité par M. Houde à présider la séance extraordinaire des "conseillères", céda avec plaisir sa place à M. Vaillancourt.

Celui-ci expliqua qu'il ne savait pas encore au juste quel serait le protocole. Pour ce qui est du protocole proprement dit, il viendra d'Ottawa des gens renseignés qui renseigneront les gens intéressés de Montréal à temps pour que les renseignements puissent servir pour la visite des souverains.

Vers une heure, les femmes sont parties ne sachant pas au juste si elles porteront gants, chapeaux et bouquets de corsages, s'il leur faudra des robes longues ou courtes, des talons hauts ou bas à leurs souliers, des fleurs ou des diamants, si elles feront la révérence ou non, mais emportant le souvenir d'une séance, la première, des "conseillères" de la ville de Montréal.

ALDERMEN EXPLAIN THEIR LOWLY ROLE

Plead Not Guilty to Getting City Into Its Present

Goyette Mess 26 June 1939
HAVE BUT SMALL POWER

Affairs in Hands of Mayor and Executive, 'Back-Benchers' of City Administration Point Out

By CAMPBELL CARROLL.

Administration of the City of Montreal is patterned very much on the government system in force at Ottawa and the nine Canadian provinces and aldermen are getting more resentful at being blamed when things go wrong at the City Hall when they actually have as little to do with actual administrative work as a Parliamentary back-bencher.

With the eyes of the financial world on the metropolis right now because of its monetary difficulties, and Montrealers convinced that there has been skull-duggery afoot in connection with the snow-removal problem, rank-and-file aldermen are getting more and more insistent that their position at the City Hall be made clear.

Here's an attempt to do just that: Since 1921 the City of Montreal is divided into 35 wards each represented by a councillor. The Council is headed by a Mayor, elected at large by all electors. The Mayor's duties are akin to those of the Lieutenant-Governor. Of recent years, however, there has been a noticeable breach in this respect and, more and more it is the Mayor who dominates the City Hall.

Actually, the city is governed by an Executive Committee, the five members of which, including the President, are elected by Council at its first meeting after the elections. As a matter of cold fact, though, it is the Mayor who chooses the Executive and rarely, if ever, do its members run contrary to the views of the man who gave them the plums of office.

The chairman of the Executive receives a salary of \$10,000 plus an indemnity of \$2,000 as an alderman. The members of the Executive rate a salary of \$5,000 plus the usual aldermanic \$2,000.

Now, the Executive Committee has almost the same functions as Cabinet ministers in a federal or provincial Government. The chairman's functions are those of a Prime Minister.

Money voted by Council, through adoption of the budget or when authorizing loans or otherwise, is at the disposal of the Executive Committee which uses them exclusively for the purpose for which they have been voted without any other authority from the council. Contracts not exceeding \$5,000 can be made by the Executive Committee and salaries of civic employees, excepting department heads and the valuers, are fixed by the Executive Committee as are all other ordinary expenditures for the administration.

ALDERMEN "NOT GUILTY."

Hence, ask the ordinary aldermen, why blame them if the Executive Committee in a capacity similar to a Cabinet of Ministers, decrees such and such a thing that is not well received by the public?

As one ward man put it: "After all, it's a vicious circle. I can't afford to give too much trouble because the Mayor, or the Executive, can cut off my patronage and my ward will suffer in consequence. Therefore I've got to be as nice as I can—hurt though it may."

Thus, briefly, the administrative situation in the metropolis of Canada.

L'actualité *Le Devoir*
10 mai 1939

Gare, M. le maire!

Pendant que sur la vaste mer vague la nef royale, qui nous amène nos souverains, notre maire et ses conseillers méditent des manifestations propres à éblouir les yeux. Sur la façade de notre hôtel de ville, des échafaudages s'étagent chaque jour plus hauts, pendant qu'un personnel diligent astique les dorures municipales.

Ces préparatifs grandioses reconfortent le cœur de nos conseillers, mais depuis l'affaire des révérences, au conseil municipal, les maires du protocole municipal sont dans une grande perplexité. On sait que M. Emile Vaillancourt, dont personne ne suspectera le loyalisme, a émis, devant M. le maire et mesdames et sieurs conseillers, des doutes lamentables sur le genre de chapeau qu'il convient de porter, et les angulations qui constituent la révérence devant Leurs Majestés, et qu'en désespoir de cause il a promis de faire venir d'Ottawa un homme de science autorisée. Ce dernier n'est pas encore venu et les conseillers sont inquiets et nerveux.

Mais cela n'est rien. Car qui va démêler les questions de préséance? Les gens bien informés savent à quel prix M. King a évité un schisme en plein Montréal. On avait voulu reléguer notre maire à nous dans la cinquième voiture du cortège triomphal qui va visiter le domaine de Concordia. Notre maire protesta avec une véhémence et une fierté municipales si décisives que ces messieurs du protocole cédèrent tout de suite.

Mais qui va décréter, dans ces cérémonies concordiaques, la préséance de nos échevins en face des juges, ou des avocats, ou des députés, sénateurs et conseillers législatifs? On se rappelle le combat épique où notre ancien maire, M. Médéric Martin, déconfit successivement deux sénateurs qui le voulaient supplanter à la dextre royale, à la grande jubilation de l'illustre visiteur, qui s'ennuyait dans les voies et méandres du protocole.

Ces conflits sont vieux comme le monde. Un respectable auteur qui a fait des études approfondies sur les vieilles coutumes municipales raconte des choses horribles sur les guerres entre échevins et magistrats.

"Les conflits d'attribution étaient fréquents, dit notre auteur. On pourrait citer de nombreux cas de ces querelles qui éclataient le plus souvent pour des vétilles, tel le droit de donner des ordres au tambour, de faire battre aux champs, de remettre les clefs de la ville au Roi, d'allumer des feux de joie, etc....

"Mais ce n'était rien auprès des luttes qu'engendraient les questions

de préséance. C'était dans les cortèges et surtout dans les processions, à la sortie des églises et dans les églises mêmes, que se produisaient ces compétitions dont le peuple était témoin et où il prenait parfois fait et cause".

"Les choses en vinrent à tel point que le Roi rendit des arrêtés pour décider que les juges se tiendraient à droite et les échevins à gauche.

"Mais lorsqu'il s'agissait de sortir du chœur dans les processions, le maire, qui marchait de front avec le premier magistrat de la juridiction royale, pouvait être obligé de reprendre sa place à gauche, de passer devant les autres membres du présidial. C'est ce qu'on appelait le pas croisé, source de conflits où parfois l'on en vint aux mains. Les juges ne veulent pas se laisser croiser; les échevins ne veulent pas céder leur droit; des paroles on passe aux actes et on repousse la force par la force".

C'est ainsi que les échevins de Toulouse, qui portaient le nom de capitouls, disputèrent le pas, dans la nef de Saint-Sernin, aux conseillers du Parlement. Mais ceux-ci étaient en plus grand nombre; ils se ruèrent sur les échevins et les jetèrent par terre en les bourrant de coups, tandis que d'autres fermaient les portes pour empêcher le bon peuple d'intervenir pour la dignité échevinale. Cet événement advint en 1597.

A Lyon, les échevins furent honneusement battus dans un engagement semblable. Le prévôt des marchands voulut le prendre de haut avec le bailliage; il fut renversé sur le sol, et "il reçut sur la tête un coup de hallebarde qui l'aurait blessé sans son chapeau et sa perruque". (1679).

A Auxerre, au cours d'une procession, le maire voulut en vain croiser le bailliage; un conseiller au bailliage l'accrocha sans cérémonie par la manche et le matraqua en servage protocolaire.

A Chablis, raconte l'auteur, le conflit s'éleva pour la possession d'un banc. Le maire fut tellement outré de l'insolence du lieutenant de la prévôté, qu'il le saisit par sa perruque pour l'obliger à sortir.

On va encore plus loin. A Montdidier, "on prend le maire à bras le corps; les deux parties en viennent aux mains, les perruques arrachées volent en l'air tandis que robes et rabats sont mis en morceaux".

On croit que ce fut un des incidents qui inspirèrent le Lutrin de Boileau.

Nous avons cité tous ces exemples pour prévenir notre maire des diverses embûches que les juges et les conseillers législatifs peuvent lui tendre. Comme aux temps héroïques de Rome, répétons: Caveant consules!

MARCELLUS

L'actualité

Réceptions de jadis

Le Devoir 16 mai 1939

Grâce au zèle de notre maire et de nos conseillers, voici que la ville rutille sous le soleil de mai. Notre hôtel de ville s'est affublé d'un masque de plaqué aux brillantes couleurs; la compagnie des tramways a coiffé ses poteaux de fleurs de lys en or populaire, et tous les escaliers et estrades le long du parcours royal vous invitent avec hospitalité à vous asseoir moyennant cinq dollars la place; les entrepreneurs en fantasmagorie électrique organisent des éclairages superposés.

Enfin, nos échevins, stylés par M. Emile Vaillancourt, ont appris à faire les révérences simple et double, et leurs femmes ont été convenablement prévenues contre cet éternel traquenard des gants neufs qui adhèrent à la peau comme le vêtement de Nessus.

Ce n'est pas tout. Notre maire, qui apporte un si méritoire enthousiasme à recevoir la royale visite, suivant les traditions de meilleur aloi, ne doit pas oublier une des plus succulentes traditions françaises, qui consistait à envoyer des forlifians. Un auteur qui a beaucoup écrit sur les vieilles coutumes francoises dit qu'il "était d'un usage constant que, toutes les fois qu'un prince ou un grand seigneur entrait dans une ville, les officiers municipaux lui faisaient porter dans des brocs, des bouteilles ou dans des flacons d'étain les vins les meilleurs qu'on avait pu trouver."

Le bon auteur constate cependant avec regret que "c'était généralement la suite qui accompagnait les grands personnages qui buvait le vin et qui se mêlait de critiquer et parfois même refuser. C'est ce qu'on appelait les vins d'honneur. Ces dépenses de vins étaient accompagnées, suivant les pays, de langues de moutons, de gimblettes, de pain-beurre, de pain d'épice, de pains de sucre, de confitures,

d'oranges, de citrons, de bougies".

Les villes y apportèrent une telle libéralité, que saint Louis fit une ordonnance où il défendait à ses bonnes villes de se livrer "à nulle manière de prêt ni de don, fors vins en potz ou en bariz, sans son conge".

Et il ne faut pas croire que les grands de la terre s'offusquassent de ces libertés. Ainsi, en 1682, le duc de Bourbon renvoya à la ville de Mâcon quinze carpes "qui n'étaient pas de grosseur raisonnable".

Notre maire ne doit pas craindre d'innover, car fors au roi et à la reine, les maires offraient de tout. Bayonne offrit des canaris à un maréchal, douze dindons à M. de Grammont, et six paires de bas de soie à la sœur du gouverneur. La ville d'Albi envoyait du fromage; Mâcon envoyait régulièrement des pots de confitures et des pots de "cold cream" aux dames; Roubaix envoia 86 livres de beurre au gouverneur; on voit même la ville de

Saint Maixent d'offrir de la moutarde.

En 1777, la ville de Bordeaux envoie 172 jambons et 28 barils de cuisses d'oies à différents grands personnages de France. Mais on envoie de préférence du vin. "C'est le vin, écrit notre auteur, qui est le plus souvent offert par les municipalités; de là les "vins d'honneur" et l'expression "pots de vin" appliquée plus tard à des actes de corruption."

Comme notre maire, au nom de sa bonne ville, offre un grand banquet au roi, il pourra s'inspirer également des us les plus authentiques.

D'après notre vieil auteur, il y avait pour ces occasions la vaisselle municipale. Ainsi le maire de Langres avait une vaisselle très particulière. "Il était dépositaire de quatre gondoles d'argent, représentant le vin de singe, le vin de lion, le vin de mouton et le vin de cochon".

Le vin de lion irait magnifiquement à Leurs Majestés, à cause du lion britannique; le vin de mouton ne serait pas hors saison pour bon nombre de nos députés; et il n'y a pas de doute que les deux autres gondoles trouveraient utilement leur emploi.

MARCELLUS

Au Marché Bonsecours

Première séance du conseil municipal

Reconstitution d'une séance du conseil sous Jacques Viger, le 25 mars
— Une réception en 1853

C'est le lundi, 25 mars prochain, que la Commission du III^e centenaire entreprendra la reconstitution, dans les salles historiques du vieux marché Bonsecours, d'une séance du conseil de ville sous Jacques Viger, premier maire de Montréal.

Un scénario est actuellement en préparation, et les visiteurs, à cette soirée, auront l'occasion de voir, dans les costumes du temps les personnages qui entouraient Jacques Viger, en 1833, aux premières séances de notre conseil municipal.

Cette évocation des premières séances de nos édiles montréalais a exigé une étude assez longue de nos archives municipales et la Commission du III^e centenaire entend faire de cette soirée une leçon d'histoire, autant qu'un événement récréatif.

En regard de cette première séance du conseil municipal de Montréal, on donnera une séance du conseil municipal en 1910, sous S. H. le maire de Montréal, M. Camillien Houde.

Un théâtre sera dressé dans les salles du marché Bonsecours, où en 1853 siégeait le conseil de ville de Montréal, et des décors spéciaux, et d'un pittoresque achevé, compléteront l'ensemble du spectacle.

Pour la première fois à cette occasion, les artistes qui seront appelés à personnifier les personnages des deux époques ont été recrutés exclusivement parmi les fonctionnaires municipaux, et pour la première fois, on verra défiler un groupe de demoiselles de l'hôtel de ville vêtues de costume qu'elles porteront en 1942.

Cette soirée historique et récréative sera suivie d'une "Réception donnée par M. Jacques Viger" et comprendra des danses en rondes de l'époque, accompagnées d'une musique appropriée.

L'"Orphéon" municipal, fondé par le commissaire Janvier Coupal, sous la direction de M. J.-M. Magran, et qui est composé d'un groupe des meilleurs chanteurs de Montréal, se fera entendre également au cours de la soirée.

C'est la première fois depuis un grand nombre d'années que seront utilisées, pour un spectacle récréatif, les salles du marché Bonsecours, et à cette occasion, la Commission du III^e centenaire a l'intention de mettre à la disposition du public une notice historique sur le vieil immeuble, auquel se rattache un grand nombre d'événements de notre histoire.

10 séances du conseil municipal aujourd'hui

Il y a aujourd'hui dix séances du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Montréal.

A compter de midi et quarante-cinq, les échevins se réunissent à tous les quarts d'heure afin d'ajourner des séances spéciales du Conseil qui ne le furent pas au cours des mois de juillet et d'août, qui sont des mois de congé pour le conseil municipal. A raison de quatre séances à l'heure, on arrivera à la séance régulière de 3 heures, qui se trouvera être la dixième.

Les échevins qui ont manqué des séances au cours de l'été doivent être présents afin de n'être pas condamnés à une amende de \$10 pour chacune des séances qu'ils ont manquées.

La Presse 11 sept 1939

Le projet de "black out" fait badiner nos édiles

La Presse 21 nov. 1939

Le projet d'exercer la population de Montréal au "black out" (obscurité totale ou partielle de la ville en cas de bombardement aérien) suscite les commentaires les plus divers chez les échevins.

L'échevin du quartier S.-Joseph, M. Ovide Taillefer, a été aujourd'hui la victime des brimades de ses collègues, qui trouvent que le quartier S.-Joseph, où habite la population noire de Montréal, "est déjà passablement obscur".

Quant à l'échevin du quartier Ahuntsic, M. Omer Barrière, qui

est marchand de chaussures, on lui recommande de se constituer au plus tôt un stock "de bottines blanches", une chaussure qui prendra de la vogue chez les pétons si jamais Montréal a recours au procédé de l'obscurité.

Parlant plus sérieusement, M. Barrière déclare ce qui suit:

Personnellement, j'en ai contre la participation du Canada à la guerre. Cela veut dire que toutes les autres mesures de guerre, y compris le "black out", ne me disent rien qui vaille.

RULE OF ALDERMEN FOUND SUCCESSFUL

Gazette 6 déc 1939

Ald. Hector Dupuis Says Council Efficient, City Manager Unnecessary

All in all, Montreal's aldermen have been doing a pretty fair job of administering the metropolis and, under the democratic system of municipal government which exists here, there is no need of a city manager, Ald. Hector Dupuis, representative of Papineau ward and a member of the Executive Committee, maintained last night in addressing the Chambre de Commerce des Jeunes in the Cafe Vauquelin. Emphasizing that he was merely expressing his personal opinion, Ald. Dupuis declared he would favor a city manager only if the Executive Committee retained its administrative powers.

"A city manager in the capacity of supervisor might be an advantage, but I would never favor one with dictatorial powers," the speaker stated, adding that his recollections of Montreal city managers in the past were that they had not saved the city money but had increased its debt.

The situation created in Montreal by unemployment would have been much worse if it had not been for the aldermen, the Executive Committee declared. He admitted

that ward representatives may not be living up to the letters of the laws they sanction when they intercede before the courts and the unemployment commission on behalf of their electors, but he asked his listeners to remember that aldermen are human and, in many cases, find it their duty to do what they can to alleviate distress.

The number of aldermen at City Hall is sufficient for the work to be done, but new division of some wards is necessary because of differences of population in the present divisions, Ald. Dupuis felt.

Many aldermen have impoverished themselves by looking after other people's affairs and neglecting their own interests, Ald. Dupuis stated in the preamble to his question about why some citizens seek aldermanic honors. In many cases it is their vocation to look after other people's interests and they like it, the speaker suggested.

During his resume of the duties, rights and powers of the mayor, the aldermen and the different departments, Ald. Dupuis noted that Montreal's fire and police forces are numerically inadequate. There are only 950 members of the fire department, but there should be at least "between 1,500 and 1,600" when Montreal is compared to other cities of similar population, while for the same reasons the city's police staff of 1,361 members should be doubled, the speaker believed. Mr. Dupuis also felt that the valuation board and the auditor's department should be included among the city's other departments instead of remaining autonomous as at present.

Paul Dozois presided over the gathering and the speaker was thanked by Roger Martel.

Caucus

origine du mot "caucus"

voir: Bulletin des Recherches historiques, année 1902 page 157, mai 1902

Un conseil-école dans le quartier N.-Dame-de-Grâce

Le Canada

Le seul quartier à Montréal où il y a une "administration municipale" en miniature

27 janvier 1940
Aucune fatalité

Le conseiller de Notre-Dame-de-Grâce, M. James Donnelly, est tout fier de ce qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler, il n'y a eu aucun accident mortel d'enfant dans son quartier. Durant les années passées, les accidents de rue, dont les enfants étaient victimes, étaient nombreux dans ce quartier, l'un des plus grands et des plus peuplés de la ville. M. Donnelly attribue l'amélioration dont il se réjouit au fait que maintenant les enfants sont groupés dans les parcs où des gardiens surveillent leurs ébats.

Le quartier Notre-Dame-de-Grâce est le seul à avoir un "conseil municipal" d'enfants. Ce conseil-école, entièrement composé de petits, comprend un maire, des commissaires, des conseillers, des directeurs de services et des greffiers. Il y a un directeur des finances sans trésor; un directeur de la police, des pompiers; c'est tout un rouage administratif en miniature.

Le maire fait des suggestions, gronde, tempête, conseille, recommande et préside de temps à autre; le maire-suppléant préside la plupart du temps; les membres du comité exécutif suggèrent, acceptent et refusent; les conseillers siègent, se disputent, édictent des règlements, réglissant les joutes et les jeux auxquels les enfants se livrent dans les parcs.

Il y a des peines rigoureuses quand un enfant enfreint tel règlement, la police avertit ses confrères de le tenir à l'écart pour deux, trois, quatre ou vingt-quatre heures, selon la gravité de l'infraction.

Les réunions se tiennent au parc Notre-Dame-de-Grâce; parfois les enfants imitent le véritable et réel conseil municipal, et M. Donnelly nous a assuré que ces séances sont des plus

PAS DE TEMPS A PERDRE

La Commission du troisième centenaire de Montréal prépare pour la fin de mars et le commencement d'avril prochain un spectacle qui devrait exciter beaucoup d'intérêt parmi notre population. Il s'agit d'une reconstitution de la première séance du conseil municipal de Montréal, tenue dans les salles du marché Bonsecours, en 1833, sous la présidence de Jacques Viger, et qui sera mise pour ainsi dire en contraste avec une réunion du conseil actuel, sous le maire Houde.

Cette initiative, on le sait, est au nombre des manifestations destinées à préluder périodiquement aux grandes fêtes de 1942. Elle a pour objet, avec d'autres qui suivront bientôt, par exemple, l'exposition d'artisanat à l'île Sainte-Hélène, cet été, d'entretenir chez les citoyens de la métropole le feu sacré autour des fêtes du troisième centenaire. Précaution qui n'est pas inutile quand on songe aux événements qui peuvent distraire nos gens de ce temps-ci.

La Commission multipliera donc, en les rapprochant de plus en plus, les spectacles annonciateurs de la célébration générale. Elle continuera, par des causeries, à enseigner à notre population le moyen d'embellir les abords des maisons par des plantations d'arbustes ou de fleurs. Et l'on a raison de croire que, dès les premiers jours propices, les citoyens des différents quartiers de Montréal se mettront à l'oeuvre afin de réaliser le programme qui donnera au territoire métropolitain une apparence digne des fêtes de 1942.

De son côté, la Ville, entraînée par l'enthousiasme, voudra sans doute accomplir ce qui dépend d'elle. Certes, avec un budget qui accusera un déficit important, nos autorités municipales ne peuvent pas faire tout ce qu'elles désireraient. Tout de même, si elles doivent faire quelque chose, il est nécessaire qu'elles se décident à passer à l'exécution afin que la Commission du troisième centenaire sache à quoi s'en tenir et régler elle-même ses plans en conséquence. L'amélioration de la voirie et surtout la construction d'une salle de réunion exigeront des travaux assez longs. Il n'y a donc pas de temps à perdre.

Trepanier Finds 7 Special Chairs Built to Shorten Council Sessions

By M. N. NEGRU

This business of delving into the storehouse of the past has its points.

In connection with the 1942 celebrations of the founding of this city, the Montreal Tercentenary Commission has been doing just that, and "they've got something." It's only seven chairs—vintage about 35 years—but what an idea behind them! It would be as good as new today.

Leon Trepanier, general manager of the Commission, told about it yesterday. He's preparing to stage on March 30 an authentic re-enactment of a meeting of Montreal's original City Council of 1833, when Jacques Viger was mayor, as well as a take-off on a meeting of the present-day Council under Mayor Camille Houde, in contrast.

Now, he has been trying to find some of the furniture that was used by that first City Council, but, in this writer's opinion, he's got something much better.

Stored away in a building at the McTavish street pumping station, he has come across those seven chairs, and this is their history as told by Mr. Trepanier:

Around about 35 years ago, the mayor of the municipality of Maisonneuve got "fed up" with the

way council meetings seemed to drag on interminably. He came to the conclusion that councilmen were too comfortably seated, hated to rise, and thus kept on talking. So he ordered those chairs built, and they were meant to be so uncomfortable that meetings would not last more than 10 minutes.

A wonderful idea, but unfortunately it didn't take. For Mr. Trepanier regretfully announced they were used for only three weeks or so before the Maisonneuve council went back to the old seats.

Perhaps there's a moral to the story. However that may be, the municipality of Maisonneuve was eventually annexed to Montreal in 1918.

Anyhow, those seven chairs will be used at the meeting to be staged by Mr. Trepanier. He says that will be a guarantee that the show will not last too long. And he ought to know, because he was for many years alderman for Lafontaine ward here.

Incidentally, the present City Council will be portrayed as choosing an Executive Committee. Anyone aware of how these things are really done should know it's going to be good.

On reconstituera la première séance du conseil municipal

La Commission du IIIe centenaire entend donner un cachet historique à tous les divertissements qui seront organisés sous ses auspices d'ici 1942.

En même temps qu'elle contribuera à divertir notre population, elle lui enseignera notre petite histoire, faisant ainsi d'une pierre deux coups. C'est pourquoi la soirée organisée sous ses auspices, et qui aura lieu dans les salles de l'historique Marché Bonsecours le 30 mars et 6 avril prochains, aura pour résultat d'apprendre à notre population que douze maires ont siégé dans le Marché Bonsecours, lorsque de 1853 à 1878, le vieux marché était l'Hôtel de Ville de Montréal. C'est dans ces salles que l'on a aménagées pour la circonstance, pour le 30 mars prochain, que sera reconstituée la première séance du conseil municipal tenue sous JACQUES VIGER, en 1833. On y donnera lecture des procès-verbaux du temps, et des échevins, dans des costumes de l'époque, étudieront les principaux problèmes municipaux d'alors.

En marge de cette séance, il y aura aussi une amusante reconstitution d'une séance du conseil municipal, sous Camillien Houde, en 1940.

A cette occasion, une cinquantaine de demoiselles de l'Hôtel de Ville, dans le nouveau costume qu'elles porteront pour les fêtes du IIIe centenaire de Montréal en 1942, évolueront ce soir-là dans des danses du Bon Vieux-Temps, alors qu'un autre groupe, également costumé, donnera une gavotte et un menuet d'autrefois.

L'Orphéon municipal, composé de 45 chanteurs, également en costumes, donnera toute une série de vieilles chansons d'autrefois, choisies spécialement pour la circonstance.

Les bénéfices de ces deux soirées, qui constitueront l'un des beaux événements mondains de la saison, et qui auront pour théâtre l'une des salles les plus historiques de Montréal, seront consacrés à la confection des costumes destinés aux employées municipales de l'Hôtel de Ville.

intéressantes.

Dans Notre-Dame-de-Grâce, il y a des où les enfants sont groupés tous les soirs, dès la sortie des classes: le parc Notre-Dame-de-Grâce et le parc Oxford, où les chalets sont en briques, et les parcs Tremholme et McDonald, où les bâtisses sont en bois. En outre, il y a le Y. M. C. A., où, durant l'été, 3 à 4,000 enfants se réunissent deux soirs par semaine autour de feux de joie.

C'est la Parks and Playgrounds Association qui a organisé ce conseil-école. Tous ses efforts convergent vers le groupement des enfants dans les parcs afin de les éloigner de la rue.

M. Donnelly dit que la dépense totale qu'occasionne la surveillance des enfants, y compris l'organisation des jeux, est de moins de \$10,000 par année. "Cela vaut réellement la peine", dit-il, "pour faire disparaître les accidents mortels. Sans compter que les enfants s'amusez bien plus que s'ils jouaient dans la rue."

ALDERMEN ARE SET TO LOSE THEIR JOBS

Gazette 10 mai 1940

Seeing Bankruptcy Ahead, They Lay Plans to Resume Private Posts

A section that really matters in Montreal's civic administration had yesterday reached the stage of conviction that default by Concordia on maturities coming due May 15 can now hardly be avoided, and that provincial machinery would have to be applied then to take charge of the situation.

There seemed to be one loophole, and that a small one, according to some sources. This was an approach to the banks for a credit against a real estate levy to be imposed on due date of the loans, and the revenues of which would serve to reimburse the financial houses.

This resort was touched on at an Executive Committee meeting yesterday afternoon, it was learned, but left for further discussion at a similar meeting to be held today.

Realists in the administration, however, placed little faith in this remedy and even went the length of doubting if Quebec would permit this impost to be carried out. It has been figured that a tax of 92 cents per \$100 of municipal valuation would be required to raise the sum of which the city is short to meet the maturities.

Pessimism among the Montreal solons, meanwhile, led to the laying of plans for a more serious pursuit of their commercial avocations after May 15 and some, who had been devoting full time to their municipal functions, spoke of going back to their old businesses or work.

Attendance at City Hall by most aldermen, too, has markedly fallen off since things began looking black and those present can these times be counted on the fingers of one hand almost any day.

With a statutory meeting of City Council scheduled for Monday afternoon, it is understood the Executive Committee yesterday also took up the question of laying the whole financial picture before the councilmen and letting them know the steps taken by the administration to ride out the crisis. This too, however, was left for fuller debate at the Executive session today, according to the information.

On May 15, the city is faced with an expiring extension of credit of \$3,000,000 which the banks originally accorded in May of 1939, as well as a public issue maturing for \$3,949,500 against which sinking fund provision amounts to only \$312,204. And on June 1, another public issue of \$2,710,000, less sinking fund accumulation of \$492,249, also falls due.

100e anniversaire de la 1ère séance des ancêtres de Concordia

La Patrie 24 août 1940

C'est lundi prochain le centième anniversaire de la première séance du conseil municipal tel que constitué, d'après les renseignements qui ont été fournis par M. Archambault, archiviste de la ville.

Montréal eut son premier conseil en 1832, mais en 1836, on revint aux Juges de paix.

En 1840, on donna à Montréal une nouvelle constitution, et le gouverneur général nomma le maire, les échevins et les membres du conseil.

C'est l'hon. Peter McGill qui fut désigné comme maire. Six échevins et douze conseillers formaient le conseil.

C'est le 26 août que le maire et ses collègues prêtèrent le serment, au cours de la première séance du conseil.

Le maire McGill habitait précisément en face de l'hôtel de ville actuel, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le "coqueron" du marché Bonsecours.

Dès cette séance, on forma un comité chargé de trouver un immeuble pour y loger les bureaux administratifs de la ville. On choisit une bâtisse nouvellement construite, angle Saint-Jean et Saint-François-Xavier, appartenant à Mme de Beaujeu.

Le système adopté à cet époque ressemblait quelque peu à celui qui

entrera en vigueur au mois de décembre prochain. La ville était divisée en six districts et, dans chacun, les électeurs devaient choisir trois conseillers.

Le maire était élu par les conseillers. Ces derniers choisissaient également, dans leurs rangs, six échevins. Pour être échevin, il fallait avoir résidé à Montréal pendant une année et avoir des biens pour \$1,000. Pour être conseiller, il fallait posséder des biens pour \$500. La population de Montréal était alors de 80,000 habitants.

plusieurs bâtisses. Il en était venu à location de la nouvelle maison de Madame de Beaujeu, rue Notre-Dame, comme celle pouvant le mieux convenir aux besoins de la corporation.

Le 1er hôtel de ville

Le 14 septembre, le conseiller Philoppyte Guy secondé par l'échevin C.-S. de Bleury, proposait que la bâtisse choisie soit dorénavant considérée comme l'endroit où auront lieu les assemblées du conseil et où seront logés les bureaux de la corporation. Il fut résolu également que cet immeuble porterait le nom d'hôtel de ville et que des avis dans ce sens soient publiés dans plusieurs journaux de Montréal. Le 31 octobre, instructions étaient données au comité de police d'avoir à préparer un règlement autorisant la location de l'hôtel de ville et approuvant un certain montant d'argent pour le mobilier et le chauffage. Le 21 septembre, on votait une somme de 80 livres pour le paiement du loyer, du 1er novembre au 1er jour du mois de mai 1841 et un autre montant de 400 livres pour l'aménagement et le chauffage.

Les membres du conseil étaient: l'hon. Peter McGill, maire; échevins, MM. Jules Quesnel, Adam Ferrie, C.-S. Rodier, J.-G. McKenzie, C.-S. de Bleury et J.-M. Tobin; conseillers, MM. Olivier Berthelet, P. Bruneau, Philoppyte Guy, John Donegani, Charles Tait, J. W. Dunscomb, Thomas Philipps, Colin Campbell, Stanley Bagg, Archibald Hume, D. Dandyside et William Molson; greffier, M. J. P. Sexton. A souligner ici que la différence entre échevins et conseillers, résidait dans le fait que les premiers étaient élus par le peuple et les seconds choisis par les échevins.

Ces renseignements intéressants nous ont été fournis hier par M. Conrad Archambault, archiviste municipal, à l'aide des procès-verbaux du temps.

Montreal Council In Present Form Marks Centenary

*First Meeting Was Held
100 Years Ago Under
Mayor Peter McGill
Mel Star 24 août 1940*

ONE hundred years ago next Monday afternoon, at 2:45 o'clock, the first Council of the City of Montreal under its present incorporation held its first meeting in the offices of Hon. Peter McGill, Mayor of Montreal, on St. Paul street.

The meeting was called by Mayor McGill, according to data supplied by Conrad Archambault, city archivist, and was attended by Aldermen Jules Quesnel, Adam Ferrie, C. S. Rodier, J. G. McKenzie, C. S. de Bleury, and J. M. Tobin, and Councillors Olivier Berthelet, F. Bruneau, Hippolyte Guy, John Donegani, Charles Tait, J. W. Dunscomb, Thomas Phillipps, Colin Campbell, Stanley Bagg, Archibald Hume, D. Handyside, and William Molson. J. P. Sexton acted as clerk. Aldermen were elected in their wards and later appointed the councillors.

A NUMBER of questions of public interest were discussed but the outstanding business was the selection of a meeting place. An extract from the minutes of the meeting of the Council of the Corporation of Montreal held on August 26, 1840, states, "a committee was then appointed consisting of Messrs. Rodier, McKenzie and Berthelet for the purpose of looking out for and engaging a house for the uses of the corporation."

Three days later, August 29, 1840, the committee of three reported to the Council that "they had examined several places and that they had come to the conclusion to recommend to the board to lease Madame de Beaujeu's new house in Notre Dame street as the most suitable and convenient that can be found at the present for the purpose aforesaid."

THINGS were stepping rather fast in those days. Two weeks later, according to an extract from the minutes of the first quarterly meeting of the Corporation of the City of Montreal, constitute under and by virtue of Ordinance 4th Victoria, Chapter 36, held on Monday, September 14, 1840, the matter was disposed of as follows: "Council-

lor Guy seconded by Alderman de Bleury moved that the building now selected for the place of meetings and offices of the corporation be called 'The City Hall' and that public notice thereof be given in the several newspapers published in Montreal."

Less than one month after the first council meeting, the board had its meeting hall and was already voting necessary appropriations for rental fees and furnishing of the building.

MINUTES of the meeting of September 21, 1840, read: "Be it ordained and enacted that

Centenaire municipal le 26 août

La Patrie 24 août 1940
De la seconde incorporation
de la ville de Montréal
en 1840.

Il y aura un siècle lundi le 26 du courant que fut sanctionnée la seconde incorporation de la ville de Montréal; la première avait existé de 1832 à 1836. Vint alors l'insurrection de 1837-38 au cours de laquelle la ville fut administrée par des Juges de paix.

Le 26 août 1840 se déroulait la réunion inaugurale, sous la nouvelle incorporation, avec comme président du conseil, l'hon. Peter McGill, qui avait succédé à M. Jacques Viger comme maire. Cette assemblée eut lieu dans les bureaux de M. McGill, rue Saint-Paul. Trois jours après, soit le 29, le comité formé de MM. C.-S. Rodier et Olivier Berthelet, pour trouver un immeuble où se pourrait loger la corporation, faisait rapport et informait les échevins et les conseillers, qu'après avoir visité

a sum of 80 pounds be appropriated to pay the rent of the City Hall from the First of November instant until the first day of May next and that a further sum of 400 pounds, said currency, be appropriated for the fitting and providing furniture and firewood for the said City Hall."

The first meeting in the new City Hall took place on September 14, 1840.

The Responsibility of Municipal Officials

mun. Review of Canada
juil.-août 1940

● President C. A. DYKSTRA, of the University of Wisconsin.

The following excerpts are taken from an address delivered before the League of Wisconsin Municipalities.

Municipal Government Functions

During these 25 years cities have been forced, as well as asked, to undertake many new functions. How many they are going to be asked to undertake in the near future nobody can say. All we know is that in a democratic society the people make their call upon that one agency to which they all have allegiance and to which they all belong. That is the organization we call in our cities the municipal government.

We do not know what is ahead; we know a little of what is behind. One is tempted to reminisce on such an occasion, but the subject then would be diverted somewhat from the topic which has been assigned. I am holding tight to this subject so as not to be diverted. So I now come back to the topic which is on this program and which was given to me. It has to do with the municipal official and citizen education.

Citizen Education

First of all let us set forth the problem—the problem to which I am committed at the moment. How is the voter of the modern city to know about the local questions which confuse the municipality, not only the citizens, the newspapers, and the radio program directors, but I think the municipal officials as well. How is the city voter to know the local needs of his community and be able to give something back, once the problem is posed.

There are several alternatives. A citizen ought to know something because of his general education and training. That may be long or short. He ought to know something from the press and local radio. He ought to find something from the reports of the civic organizations of the community, civic groups, etc., and from the reports of the city itself. But in the last analysis he comes finally to his public officials for information that touches the problems of the community at that moment. There he believes he will get the last word and an honest statement.

So in the last analysis the educational processes of the citizen in an up-to-date, last-minute way is continued by those who hold public office and in some large degree by those who run for public office. They make statements for voter consumption. They criticize and make promises. They analyze (or do they?) the expenditures of the community. They talk about taxes. They are the ones who tell of the extravagance which has been exercised in the city. They use certain catch phrases — “business administration”, “extravagance”, — but I am not going to take time to repeat them for you. They proclaim programs for the community. They promise to cut the costs.

Responsibilities of Candidates

I am saying this categorically. I am not arguing; there is not time for it. I might get into some heated disputes upon that subject, but I am making a statement and I assume that a considerable number of you will agree with me that that person who is running for office has a grave responsibility in talking to the citizens of his community.

Now our democratic experiment proceeds upon the theory that voters will choose wise representatives. One has only to read Thomas Jefferson's works, his philosophy about democracy and public government, to realize that always in the picking of his men is the assumption that an intelligent people will choose deliberately intelligent and devoted public leaders.

And so, I say our democracy proceeds first of all on the theory that voters will choose wise representatives, second, that those who are candidates for public office want honestly to render a public service, that experience in public affairs will net recognition from an electorate, that we honestly have what we love to talk about—“consent of the governed”, and that the voters do get what they insist upon getting.

Now that is theory and theory is all very fine. Some of it gets into practice and some does not. What do we find when we actually face the music? We find first of all that some who are elected consider their offices as private positions rather than public responsibilities. There is too much of the feeling all over the United States that if A or B or C can just somehow or other get into a public position, then he sticks, at least for the time. There of course is the possibility of general education for leadership in office. But some say that the person who is in office for some time should step aside and let someone else have the advantages that are in a public position.

All that means is that the individual who has that idea is not thinking of his public office as one of nominal responsibility but is thinking of it as a job which will for the time being at least carry him along.

Now these folks of whom I speak may not know the facts — they may not even care about them. And that is the reason by and large why the public service ought to be a career and not an episode in a man's life. It should be finally a career certainly in the field of municipal administration, and, being a career and becoming somewhat professionalized, it ought to develop those loyalties and devotions that go with career positions.

Campaign Slogans

Now, you say, that sounds very nice, and it may be that some of it is just talk. Let us say that John X is making a campaign — let us say, for mayor. He makes certain promises to the voters. What does he say? “I promise you to conduct a business administration.” I know of

District numéro huit: les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Lafontaine, Saint-Jacques, Ville-Marie et Bourget;

District numéro neuf: les quartiers Rosemont, Saint-Eusèbe et Préfontaine;

District numéro dix: les quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier;

District numéro onze: les quartiers Villeray et Ahuntsic.

Représentation de chaque district: conseillers A et B.

3. Chaque district est représenté au conseil par six conseillers. Trois sont élus par les électeurs-proprétaires seulement et désignés: "conseillers A". Les trois autres sont élus par tous les électeurs du district et désignés: "conseillers B".

Autres conseillers.

Les trente-trois autres conseillers sont nommés par les corps suivants:

Montreal Board of Trade;

Chambre de Commerce du District de Montréal;

La Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal;

Montreal Junior Board of Trade;

L'Institution royale pour l'avancement des sciences;

L'Université de Montréal;

Le conseil central des syndicats catholiques nationaux de Montréal;

Canadian Manufacturers Association, Montreal Branch;

L'Association des Marchands Détaillants du Canada, Inc., section de la province de Québec, bureau de Montréal;

Les personnes agissant sous le nom de Conseil des Métiers et du Travail de Montréal;

La ligue du progrès civique;

Le comité des citoyens de Montréal;

La ligue des propriétaires de Montréal;

chaque corps nommant trois conseillers, sauf les quatre en premier lieu mentionnés, les deux premiers nommant chacun deux conseillers et les deux suivants en nommant chacun un.

Conseillers C.

Les conseillers de cette troisième catégorie sont désignés: "conseillers C".

Election par les corps publics.

4. Au jour et à l'heure fixés pour la nomination des candidats qui doivent être élus par les électeurs, chaque corps public ci-dessus mentionné doit produire entre les mains du greffier de la cité de Montréal copie certifiée de la résolution de son conseil (ou du

15. Toute vacance dans la charge de conseiller, autre que celle prévue à l'article précédent, est remplie par le conseil à sa première assemblée après cette vacance. Pour nommer ce remplaçant, n'ont droit de vote que les conseillers de la même catégorie que celui qu'il s'agit de remplacer.

Vacances
remplies par
le conseil en
certains cas.

Vote.

16. Toute vacance survenant au conseil avant l'élection du mois de décembre 1940 sera remplie par le conseil dans les trente jours et à son défaut pourra être remplie par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Vacances
avant l'élec-
tion de 1940.

17. A compter de l'élection du mois de décembre 1940, la charge de conseiller sera gratuite, un conseiller n'ayant droit de recevoir aucune rémunération ni indemnité quelconque soit directement ou indirectement pour ses services comme conseiller.

Gratuité de la
charge de
conseiller.

18. A tous autres égards, la procédure pour l'élection du maire et des conseillers est celle indiquée dans la charte de la cité, en modifiant les formules au besoin.

Procédure
pour l'élec-
tion.

Lorsqu'il s'agit de l'élection du maire et des conseillers, de la confection des listes électorales et de l'exercice du droit de vote, le mot "quartier", partout où il se rencontre dans la charte, signifie "district".

"Quartier" si-
gnifie "dis-
trict".

19. Partout où, dans les lois qui régissent la cité de Montréal, dans les règlements, résolutions ou autres documents, se rencontre le mot "échevin", ce mot signifie "conseiller".

"Echevin"
signifie "con-
seiller".

20. Le maire et les échevins élus en 1938 resteront en charge jusqu'au mois de décembre 1940, pour le maire jusqu'au jour où son successeur aura prêté le serment d'office requis par la loi, pour les échevins jusqu'au jour de l'élection et pour les membres du comité exécutif jusqu'à leur remplacement suivant les dispositions de la présente loi.

Durée d'office
du maire et
des échevins
actuels.

21. L'article 102 de la loi 1 George VI, chapitre 103, est abrogé.

1 Geo. VI. c.
103, a 102, ab.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL

22. Les assemblées régulières du conseil ont lieu quatre fois par année, savoir le premier mars, le premier juin, le premier septembre et le deux novembre. Si

Assemblées
régulières
du conseil.

CONSEILLERS ET ECHEVINS
MONTREAL -

La dignité d'Echevin n'est pas abolie (comme elle l'est à Québec) et les qualifications de propriété sont différentes pour un Echevin et pour un Conseiller;

La s. 32 exige que le Député Maire soit un échevin, mais il ne paraît pas que le Maire doive l'être, à moins qu'il ne soit élu en vertu de s. 32 pour remplir une vacance temporaire;

Il ne paraît pas non-plus que les Echevins aient d'autres pouvoirs ou privilèges spéciaux

La s. 15 établit des différences dans le nombre des Conseillers qui seront nommés par les différents quartiers, mais le Conseil (s.28) demeurera tel qu'il est maintenant constitué jusqu'au prochain jour d'élection, le 1er Lundi de Mars 1846;

Extrait du volume intitulé:

Tables aux (index des) statuts révisés
du Bas Canada, supplément en appendice;
chapitre 36; page 191,
Montréal, 1845.

estly that it can do the job, let us do it. Let us have the time for once and for all.

I may go beyond this and predict that democracy will perform through all the ages if it works, if those who live with it are satisfied that it does a job, that it is honest, intelligent. The great enemies of democracy are not those who stand around on the street corners erupting—the great enemies of democracy are those who corrupt its agencies and its operating implements.

The Duty of Municipal Officials

In short, I say to all municipal officials that we have a responsibility for educating the citizens in our cities which we have never accepted. We have let that opportunity go by and one of the reasons our citizens know so little about our problems and our difficulties is because we do not tell them about those things. The greatest responsibility that rests upon the public official in an American community, of the nation, or of the state, is to educate the citizen of that great community, constantly, all of the time.

I leave that as the parting word and parting challenge to this convention. We are engaged in the same undertaking. I am in an educational enterprise—have been for years. So are you. You ask the university and the schools of the state to produce fine citizens. I ask you to help produce those fine citizens. Help tell them what it is we are talking about. Let us make democracy perform on a democratic level. If we do so, we need not worry at all about an attack from any ideology or any group of men marching with bayonets on their shoulders. This is the great defense of democracy and a great opportunity for us.

"OVER THE COUNTER" CONTACTS

"It should be as convenient for Mr. Citizen to transact his public business with the city as to buy a postage stamp or to cash his cheque at the neighborhood bank. In other words, the larger cities must decentralize the administration of the day-to-day activities to the neighborhoods to gain the mutual benefits that would flow from these intimate contacts and yet retain full advantages of large-scale operations by uniformity of regulations and co-ordinated control."

—Public Management

Education for leisure today becomes as important as education for labor was yesterday. Avocational education is as necessary as vocational education. Every boy and girl in our public schools will have to be trained not only to earn a livelihood but to live a life. Boys and girls must be equipped with desires, skills and appreciations in the art of living. The automatic machine will do the work of the world. Man will become a machine attendant, a robot, pushing levers, pressing buttons, and carrying oil cans. We learn to live by living, and so the preparation and training of education becomes imperative.

—James Edward Rogers

Democracy Means Responsibility

We pride ourselves on the fact that the Government does in the long run reflect the wishes of the people; or to say the same thing another way, the people have ultimately a complete control over the Government of the country and are able to make its wishes known in no uncertain voice. The war in which our country is at present engaged has as its primary motive the preservation of that type of democratic institution which operates in this country. The challenge of the totalitarian powers is a challenge to democracy, and in effect is a statement that democracy has outlived its usefulness and is inefficient in the present machine age. Perhaps one of the most legitimate criticisms of democracy is that the people who live in countries where a democratic system is in operation take far too little interest in its functioning, and it must be agreed that if it is to function effectively and if it is to combat the totalitarian idea it can only do so if the people as a whole take an intelligent interest in the affairs of their country.

—F. B. Stephens

HOUSING AND SLUM CLEARANCE

It is fundamental for the realization of any slum clearance and re-housing programme to remember all the time that the mere physical acts of pulling down old buildings and erecting new ones is quite futile. The rehabilitation of the residents, and the elimination of a slum psychology, are of paramount importance.

This factor must be borne in mind from the first moment of the selection of the tenants to the final step, which, I imagine, consists in making the one-time slum resident his own home-owner.

We cannot too constantly emphasize the fact that sub-economic housing must always be regarded as a means to an end. To regard it as an end in itself would be futile, and would amount, in short, to accepting the principle of keeping a great number of people on a permanent dole to the detriment of their own personal pride and the best interests of the state. They must be helped and encouraged through extensive and liberal housing schemes ultimately to become the owners of their own homes.

It has been conclusively proved that both the local authority and the central government derive financial benefits considerably in excess of their losses by diminution of the cost of hospitalization, police and other essential services, to say nothing of the improved earning capacity of the individual, which is invariably reflected in the budget of any country.

—Lionel Leveson

"It is impossible to foretell what further calls may be made on local government officials as the war takes its course toward the only end which we can contemplate, that is, final victory. But what can be foretold is that Britain can place full reliance on their unsparing devotion."

—Rt. Hon. Walter Elliott

no municipal campaign in my official experience in which there was not one or more, or even a half a dozen candidates who had their cards printed insisting that they were the candidates offering a business administration. That has a facile sound, is very attractive to voters and is very attractive to those who are running for office. That word has taken Americans for a long time and sometimes has taken them for a ride.

What is a business administration? You have your definition. I have mine. Mayor La Guardia has his.

The candidate for office promises to conduct a business administration, he is going to stop the extravagance of the present administration, he is going to throw out incompetent persons who sit in swivel chairs and draw fat salaries, and he is always going to cut the tax rates. You no doubt recognize that campaign.

I ask you this. Does this gentleman, Mr. John X, know the facts? Has he, for instance, examined the budget of the city? Does he know what prices are being bid for the purchases which the city is making? He has promised to cut the expenditures. He has it in his mind that he can go into a public office and cut out from under the present expenditures on either quality or quantity. Does he know exactly in that city what services are being rendered by the city government? Has he any experience at all with public affairs? Has he ever been at the waterworks? Has he ever been in the police headquarters? Does he know by name or by reputation the men whom he is criticizing who happened at that moment to be in public office? Too often he does not.

Now in public service, no matter who he is, as an elected or appointed official of a municipality, he has a great responsibility in connection with that service.

What is Municipal Government?

Why do we have a public service? What is it? We call this the municipal government. I sometimes am sorry we ever used that phrase, for it is not government in the sense that we have always used government in the early days. It carries with it a connotation in the minds of men. That is one of the reasons why we get into trouble these days when we talk about governmental activities. It is something that seems to us evil to begin with. We should have therefore as little government as possible.

No, the public service in a municipality, whether it be Wausau or New York, is an enterprise, cooperative in character, which the citizens have decided they want said public agency to undertake for them. They pay for it through the taxes levied, and are willing to pay for it if well done.

The public services are the cooperative undertakings of all of these. We have dropped on city government the responsibility for undertaking these public services. Many of us who appreciate the public service and public office do not have that conception. We think they are an extension of our own private concerns into a broader field.

Public vs. Private Aspects

John X has promised to cut public expenditures. He has said that the services of the city should be reduced. He has said there is a great difference between public and private spending. He has talked about it, but he has never brought those materials together on his own desk and analyzed them.

The point I am trying to make is that too many men who run for public office, who want to become public officials, who think sometimes that these are private positions — not public responsibilities, are doing the one thing they should not do under any circumstances, and the one thing that is going to be more effective than any other in breaking down the democratic experiment. They are breaking down the confidence that we have so slowly and with such difficulty built up in the public service. The last thing that ought to happen is to have the confidence of the people in their own institutions lost. Here are folks who want to get into the public service and they are aiding in tearing down the confidence of the people, the confidence of the people in *them* if they should be elected. They are holding up public officials to ridicule. If successful (from my own experience and from long reading in this field) they fail to reduce public expenditures, they fail to give a constructive administration, they do not raise the level of the public service at all. Once they are erased from the picture the historian comes along and says that was a negative aspect in the history of our city. Here was a great opportunity, not only for education but for public service, missed because of a misunderstanding to begin with.

Making Democracy Function

What then is our real responsibility and opportunity as public officials—you and I—public officials in the state of Wisconsin—of the state or of the cities?

First, to get the facts, to know the problems which face the city, and then to report those accurately to the citizens—not on the basis of propaganda but honestly, because of a devotion and loyalty to the community, through spoken and printed reports. It is our responsibility to build morale. It will be the duty of us and those who are our colleagues to give the measure of devotion to our cities that they deserve in a great democracy. In fine, it is our responsibility to make democracy worth while.

We are interested in saving democracy these days. We heard a lot about this 25 years ago. That government, that form is going to persist if it performs satisfactorily the services that the people ask for. That government is going to fail which does not do this. If we are really interested in making democracy continue as a form, an ideal, a way of living, our business, then, is to continue talking about it, and its advantages. It is not sufficient to say that we will make the world safe for democracy. What we must do is to see that democracy performs.

We cannot talk endlessly about forms of government. We are born with it. We cannot do without it. If we believe in it, if we think hon-



CHAPITRE 75

Loi modifiant la charte de la cité de Montréal

[Sanctionnée le 22 juin 1940]

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier de nouveau ^{Preamble.} la charte de la cité de Montréal, 62 Victoria, chapitre 58, et les lois qui la modifient;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

ELECTION DES CONSEILLERS

1. A compter de l'élection du mois de décembre 1940, ^{Composition du conseil.} le conseil de la cité de Montréal se composera d'un maire et de quatre-vingt-dix neuf conseillers.

2. Pour les élections municipales, le territoire de la ^{Districts pour élections municipales.} cité de Montréal est divisé en onze districts désignés et décrits comme suit:

District numéro un: les quartiers Saint-Paul, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde;

District numéro deux: les quartiers Saint-Gabriel, Sainte-Anne et Saint-Joseph;

District numéro trois: le quartier Notre-Dame-de-Grâce;

District numéro quatre: les quartiers Mont-Royal, Saint-André, Saint-Georges et Saint-Laurent;

District numéro cinq: les quartiers Crémazie, Saint-Louis, Laurier et Saint-Michel;

District numéro six: les quartiers Saint-Edouard, Saint-Jean et Montcalm;

District numéro sept: les quartiers Saint-Denis et Delorimier;

TWILIGHT CLOSES IN ON CITY'S COUNCIL

Gazette 15 Oct 1940
Second-to-Last Meeting of
Its Existence to Be Held
This Afternoon

NEW ERA IS IN OFFING

99 Unpaid Councillors to Be
Chosen December 9—Poli-
ticians Have Eye on
\$10,000 Mayoralty

By M. N. NEGRU

With the passing of Thanksgiving Day, the life of Montreal's present mode of administration and City Council may well be considered to have reached the period of "the sere and yellow leaf."

This afternoon, the Council again goes through the motions of holding its regular monthly meeting—the last but one, under ordinary circumstances, of such sessions still remaining before the civic elections are normally held on December 9.

On that date, the set-up of 35 aldermen for as many wards is scheduled to disappear in favor of a council made up of 99 councillors, with the mayor continuing to be elected at large as at present. The city will, however, be divided into 11 districts, with each sending three representatives to City Hall: elected by proprietors only and another three chosen by all the electors. Thirteen public bodies will appoint the 33 councillors.

Gone, too, will be the \$2,000-a-year indemnity to aldermen, with all the 99 councillors serving gratuitously. The Executive Committee will be increased from five to six members—each category of councillors naming two from among its numbers—and will have increased powers.

That open electoral activity has already made its appearance at City Hall in pronounced fashion can hardly be claimed, but evidence is that it is just around the corner and not lacking. Seasoned campaigners as the present solons are, they lead to the idea that too early pronouncement of their intentions is not always beneficial.

There is another factor influencing their reticence—and that is that some have not yet been able to make up their minds as to whether election to an office without remuneration is something to be sought after. Still, indications are that a goodly number of the present aldermen will be back again in the lists when balloting rolls around once more.

MAYORALTY A RIPE PLUM.

What is likely to bring out a large number of candidatures however, is the mayoralty—which carries a \$10,000-a-year salary. So it would seem, at any rate, if one were to judge from current talk.

To date, only announcement in the latter direction has come from Ald. Dave Rochon, St. Michael's ward, who is now definitely in the field for the chief magistracy. So far as he is concerned, any others may just as well save their efforts, for he's as good as sitting in the mayoral chair right now, but the roster of individuals reputed planning to dispute that at the ballot boxes is too long to give at present.

On nomination day for the elective councillors, the 13 public bodies are to file with the city clerk

the names of the 33 councillors they have appointed, and those are to be immediately proclaimed elected. So far as is known, none has yet made any definite decisions on its choice, but credible reports have it that selections in this respect are under careful scrutiny and study already.

Not to be forgotten, nevertheless, is the fact that, though a new administrative mode comes into effect in December, the Quebec Municipal Commission will still remain in supreme charge at City Hall until such time as Montreal is firmly re-established in a financial sense.

RHETORIC FEATURE OF COUNCIL SESSION

Meeting Has to Be Adjourned
Unfinished After Three
Hours of Oratory

Gazette 16 Oct 1940
RARE EPISODES OCCUR

Long Absent Through Illness,
Ald. Monette Reappears,
Another Solon Fights Sew-
ers for Own Ward

The mathematical proposition that the length and frequency of aldermanic speeches at City Council sittings vary in inverse ratio to the time left before a civic election was thoroughly demonstrated once again yesterday afternoon. To such an extent so, in fact, that after just over three hours of oratory the meeting had to be adjourned unfinished to Friday morning at 11 o'clock.

If that much of the expected occurred, however, mention should also be made perhaps of two unforeseen events. First, there was the re-appearance of Ald. Joseph ("Pit") Monette, Cremazie ward, at a council session after 13 months away from City Hall because of illness. Second, the rare episode of a councillor voting against a sewer contract for his own bailiwick was provided by Ald. J. Emile Dubreuil, Montcalm ward. As a matter of record, 23 other aldermen voting as did the latter made the kibosh unanimous.

Now, to present all sides of the picture Council can lay claim to having accomplished a lot of work yesterday despite all the windiness. So here's what it amounted to:

Forty reports of the Executive Committee were handled, after a terrific to-do about the unreasonableness of the Quebec Municipal Commission's giving a definite time limit for action on 37 of them. How could serious study be given to them in the short time at the disposal of the meeting? Various solons took valuable minutes to declaim on this.

Incidentally, an hour and a quarter or longer was spent in rejecting a proposal to award a contract to a private individual for maintenance of the City Hall, the City Hall Annex and the Municipal Library which, the Municipal Commission held, would mean a saving of about \$14,000 a year for three years.

More time was spent on the "outrage" of the Municipal Commission's sending down another nine reports for consideration after the meeting had got under way. Such consideration required suspension of the rules of procedure, but the aldermen would have none of it and by vote of 24 to 0 refused to make the concession.

3 MOTIONS ADOPTED.

Three motions were adopted and one—treated separately in these columns—was rejected. Those adopted:

By Ald. A. E. Goyette and Ald. Dubreuil, that the Executive Committee be requested to make strong representations to the Economic Reconstruction Bureau of the province to the end that at least 1,000 of the unemployed working for their allowance be placed at the disposal of the city for maintenance of streets, lanes and sidewalks, for cleaning and maintenance of the city's public parks, for beautifying Mount Royal Park, to put into good order and to prepare for the winter both the Botanical Garden and St. Helen's Island, and to execute any other works which might be considered useful and timely by the municipal authorities.

By Ald. Cote and Ald. Omer Barriere, requesting the Executive Committee to impart to the Council the report of the aldermanic delegates on the Albany, N.Y., meeting last spring ament the St. Lawrence seaway project or any other reports the city may have on the subject "so as to allow Council members to be informed and to make adequate representations at the proper time and place."

By the latter two councillors again, requesting transmission to aldermen of the correspondence between the province and the city in connection with Concordia's claim against Quebec concerning past outlays for direct relief and relief works.

One former member of the Executive Committee walked out of the Council Chamber observing to a newspaperman: "There's nothing that was done here today that couldn't have been finished in an hour."

Caucus des conseillers avant leur 1ère séance

Les représentants des catégories A, B et C invités par le maire à se réunir successivement pour s'entendre sur le choix de leurs délégués à l'Exécutif.

La Presse 26 déc 1940

A 1 h. est après-midi, 25 conseillers de la classe A sur 32, convoqués par le maire Reynault, délibèrent encore sur le choix des candidats aux postes de membres du comité exécutif qui sera fait demain après-midi, à la première séance du conseil.

La réunion présente est strictement à huis-clos. Rien n'a transpiré. Le maire a expliqué qu'il ne voulait pas s'immiscer dans les affaires du comité exécutif, mais qu'il désirait que les différentes classes présentent un front commun.

Ce soir, au Windsor

Un moment de mettre sous presse, nous apprenons que la réunion des conseillers de la catégorie A a été ajournée à ce soir, à 8 heures, en l'hôtel Windsor.

Autre caucus secret

Nous apprenons de source sûre que M. Henry-Gifford Birks, conseiller de la classe B, dans le district 4, a convoqué pour ce soir, à 8 heures, en l'hôtel Windsor, un caucus secret de tous les conseillers B.

M. Birks n'aurait aucunement l'intention de faire partie du comité exécutif mais agissait seulement dans l'intérêt public et afin d'abréger la séance de demain.

Dans la classe C

Cette classe, composée par les corps publics au nombre de 13, aurait jeté son dévolu sur Me René Parent (Chambre de commerce) et sur Me George-C. Marier (Board of Trade), pour la représenter sur le nouvel exécutif.

Le président futur

De plus en plus, on assure que M. J.-O. Asselin, district no 3, classe A, aurait des grandes chances de devenir président du nouvel exécutif. Le mouvement déclenché en sa faveur dernièrement s'intensifierait de plus en plus.

Convocation du maire

M. Etienne Gauthier, greffier de la ville, agissant sur les instructions du maire Adolphe Reynault, a invité chacun des trois groupes de conseillers A, B et C à se réunir en caucus séparés aujourd'hui et demain pour discuter la formation du futur comité exécutif.

Les conseillers de la classe A se sont réunis ce matin, à 11 heures; ceux de la classe B sont convoqués cet après-midi, à 3 heures, et ceux de la classe C, demain, à 9 heures du matin.

De plus, demain matin, il y aura grand caucus général des conseillers des trois classes, à 10 heures et demie.

La lettre adressée à chacun des conseillers était rédigée dans les termes suivants, avec les indications appropriées quant à la catégorie et à l'heure de la réunion :

Cher monsieur,

"J'ai le plaisir de vous inviter à un caucus des conseillers (A, B ou C) qui aura lieu à 11 heures ce matin, à l'hôtel Windsor, dans la salle adjacente des caucuses à l'hôtel de ville, pour discuter la constitution du futur comité exécutif.

Mon espoir est que je vous rencontre avant ce caucus, mais si cela n'est pas possible, j'aurai l'honneur de vous rencontrer dans la formation du comité, mais bien plus, de permettre aux membres de

la catégorie (A, B ou C) de se rencontrer en caucus pour avancer le travail de vendredi matin, qui deviendrait nécessairement long et difficile par suite de la présence des 54 conseillers.

Votre bien dévoué,

(Signé) ETIENNE GAUTHIER,

greffier de la ville.

Le bulletin de vote

Le bulletin de vote qui servira aux 93 conseillers, lorsqu'il y a trop de dissidens sur l'adoption d'un rapport, d'une mesure, d'un règlement, etc. comporte 64 noms de plus que Faneben, qui n'en avait que 33.

Aussi que faire se peut, dans l'énumération des noms des conseillers, on a procédé par voie d'ancienneté et suivant la durée des mandats déjà exercés.

Relativement à la catégorie C, on a suivi l'ordre établi par la charte amendée, de même que pour les districts. A chaque district, on a fait suivre un corps public, toujours suivant l'énumération qui apparaît dans la charte.

On présume qu'au début il y aura un peu de confusion, mais on espère qu'avec l'habitude on viendra à se comprendre dans ce labyrinthe de noms.

La chambre du conseil

Dans la chambre du conseil, si on en juge par les noms qui apparaissent sur les différents pupitres, il semble qu'on a procédé de la même manière que pour le bulletin de vote.

Le maire Reynault est quelque peu médusé. Il a eu, ce matin, une conférence avec le greffier de la ville, afin de se faire donner quelques explications, d'abord sur la procédure à suivre au cours de la réunion de demain et ensuite pour se comprendre dans l'organisation et l'aménagement des pupitres.

Quant au choix du titulaire du siège vacant dans le district No 9, classe A, il y a divergence d'opinions, parmi les conseillers; les uns prétendent que le conseiller devait être choisi par les conseillers de la catégorie A seulement de ce district, tandis que d'autres soutiennent que tout le conseil devait l'être. Ce sont ces derniers qui avaient raison. L'on croit que demain on aura recours aux bons offices du greffier pour résoudre certaines questions.

Un caucus qui offre pas mal d'originalité

Les vétérans guident les "nouveaux" vers des salles que plusieurs ignoraient.

La Presse 27 déc 1940

La 25^e des caucuses offerts, ce matin, une physionomie toute nouvelle et combien différente! Pas moins de 90 conseillers y trouvaient à peine place. Les "vétérans" se sentaient de la maison et faisaient les honneurs aux nouveaux avec une déférence qui n'exclut pas une petite pointe de malice.

Bon nombre des nouveaux conseillers n'avaient jamais mis les pieds à l'hôtel de ville et encore moins à la salle des caucuses. Ils étaient un peu perdus dans ces couloirs, ces portes, ces corridors.

Pas de place pour les chapeaux et pardessus, mais on s'arrangea tant bien que mal. Dès 11 heures, des tables multiples étaient installées dans l'anti-chambre de la salle du conseil.

Pour créer plus d'espace dans la salle des caucuses, on en a retiré les appareils téléphoniques qui désormais seront dans le couloir attenant à cette salle. Cela compliquera peut-être un peu plus les choses puisqu'il faudra quitter la salle pour le moindre appel. Qu'importe, l'essentiel était d'avoir de la place pour tout le monde.

A propos de place. Il y a toujours à connaître celle qu'occupera chaque conseiller à la salle du conseil. Un plan a été préparé par le greffier qui a tenu compte de la hiérarchie et de l'ancienneté des échevins. Les meilleures places, face au fauteuil du maire, sont occupées par les vétérans. Pour les autres on s'est basé sur les dispositions de la charte municipale.

Il se peut fort bien que tout cela soit changé. Certains conseillers sont d'avis que l'on devrait tenir compte de l'ordre alphabétique. D'autres entendent que les conseillers soient groupés par catégorie, tout les conseillers "A" devant avoir un nombre de fauteuils groupés au même endroit et ainsi de suite.

C'est à la séance du conseil que ce détail sera fixé une fois pour toutes.

Le caucus échevinal serait aboli, dit-on

Le comité exécutif projetterait de proposer, ou s'il y a caucus, de le tenir 48 heures avant réunion du conseil.

La Presse 4 janvier 1941

Au nombre des mesures que projetterait de mettre en vigueur prochainement la nouvelle administration municipale, on mentionnait hier après-midi, à l'hôtel de ville, celle ayant trait à l'abolition du caucus qui convoquait les échevins, depuis presque toujours, l'avant-midi précédant une séance du conseil.

Suite au verso

Après étude de ce problème délicat, on serait venu à la conclusion que certains à nous des n'avaient pas une raison d'être. A Ottawa et à Québec, c'est-à-dire il n'y a pas de conseil, avec les séances aux Comités et à l'Assemblée législative. Pourquoi lui et non pas ailleurs, faut-il en réfléchir.

Opinion d'un conseiller

"Comment voulez-vous, demandait un conseiller, qui fut échoué durant plusieurs années, que nous prenions des décisions sur telle ou telle question, dans l'espace d'une heure ou deux, au milieu d'un barrage d'objections et de demandes de renseignements. Nous y perdons notre temps, sans aucun avantage pour la ville."

Il est dans la charte d'obliger les conseillers à se réunir en caucus. Le fait de opposer entre les mains du greffier tout ce qui concerne l'Assemblée du conseil, avant 10 heures le matin, règle la procédure.

Le comité fait au calcaï

Dépendant, le comité exécutif, approuve-nous d'excellente source, n'imposera pas immédiatement ce changement quelque peu radical, mais il demandera instructions pour que les futurs caucus se déroulent 48 heures au plus, avant la séance du conseil, de manière que les membres puissent prendre connaissance des rapports à adopter et des règlements à approuver. Il semble également que par cette initiative, le comité ait voulu mettre fin à certaines compromissions dont on se serait amèrement plaint dans le passé.

Le conseiller Joseph-O. Asselin, président du comité exécutif et ses collègues interrogés hier après-midi, sur cette mesure, ont préféré se retirer pour le moment.

Les séances du comité

Il nous est déclaré que les conseillers se seraient jamais par surprise et qu'ils auraient tout le temps désiré pour se renseigner.

M. Asselin, pour sa part, a ajouté, que dorénavant les séances du comité exécutif auront lieu les mardi et vendredi de chaque semaine, à 10 heures 30 du matin. Si par nécessité, on était forcé de convoquer des réunions spéciales, les commissaires en seraient avertis 12 heures à l'avance.

M. Asselin n'a fait aucun commentaire sur le bill de Montréal, se contentant de répondre qu'on en commercerait l'étude mardi prochain.

Les conseillers veulent que leur salle soit à eux

La Presse 27 janvier 1941

La salle réservée aux conseillers et au caucus, à l'hôtel de ville, conservera à l'avenir son véritable caractère. Elle ne sera plus confondue comme aujourd'hui à une espèce de salle des pas-perdus. Seuls les conseillers accrédités, les fonctionnaires en service commandé et les chroniqueurs municipaux seront admis.

Depuis quelque temps, on se plaint qu'il y avait plus d'anciens que de nouveaux, l'avant-midi, et l'après-midi et que souvent il s'y élevait des discussions qui n'avaient plus leur raison d'être.

Les 99 conseillers auront donc leur "tome" bien à eux dorénavant, si les instructions que l'on vient de donner sont observées. On nous a expliqué qu'il n'y avait aucune hostilité à l'égard des "ex". Il ne s'agit en l'occurrence que d'une question de discipline et de règle interne, comme la chose se pratique dans les grandes institutions financières.

Asks Ward Secretaries Be Restored
Herald 27 janvier 1941
Councillor Rubinstein Seeks Re-establishment of Ward Offices in City
Claims Hardship

When City Council convenes at its special meeting, scheduled, according to present plans, for the afternoon of January 16, it will hear a plea for the restoration of ward secretaries. Ward offices were abolished by the Montreal charter amendments passed at the last session of the Quebec legislature.

At the opening meeting of City Council, held on December 27, notice of motion asking the restoration of secretaries was given by Councillor Michael Rubinstein, Group B, electoral district No. 5.

It is Councillor Rubinstein's contention that the secretaries perform a real service to the general public and that the abolition of the offices works considerable hardship upon the citizens.

At these offices, Mr. Rubinstein maintains, the citizen was able to get information when he required it, and, in some cases where machinery had been set up for that purpose, pay his water taxes and attend to other matters of municipal business. Now, it is claimed, he has to travel all the way to City Hall for the same purpose, often at considerable loss of time.

REDUCED EXPENSES

The sponsors of the motion to restore ward secretaries — at the expense of the city — point out that such a move would involve less than one-third the outlay made in previous years.

They explain that, whereas there were 35 wards in the past, there are now only 11 electoral districts so that expenses of maintaining the secretariat would be two-thirds less than in previous years. Moreover, the supporters of the motion feel that the services of ward secretaries is something to which the citizens are fully entitled.

Since notice of motion was made at the last meeting of Council, the matter of ward secretaries will appear on the order paper for the January 16 meeting. Its fate, however, hangs in delicate balance.

It may be hoisted by a "next meeting" call, it may be defeated, or, if passed, vetoed by the Quebec Municipal Commission. Those responsible for the original motion, however, claim that they have a considerable backing and expect to make progress with their demand.

Bureau central remplaçant les 35 secrétariats
La Presse 27 janvier 1941
Le comité exécutif projette la création d'un tel organisme prochainement.

Abolition définitive des secrétariats de quartiers et projet de création d'un bureau à l'hôtel de ville, où seraient centralisées les demandes de renseignements, d'assistance, d'embauchage, les réclamations, etc. Cet organisme serait sous la direction d'un fonctionnaire.

C'est ce que nous avons appris à l'issue de la séance régulière du comité exécutif, cet après-midi. A cette même réunion, il a été question également d'une requête du conseiller A.-E. Goyette, leader du conseil, concernant une plaque aux armes de la ville de Montréal, que les conseillers installeraient à l'avant de leurs autos. Le comité a refusé de se prononcer sur cette mesure, préférant laisser le conseil décider cette question. Cependant, le comité exécutif ne favoriserait pas ces plaques qui seraient susceptibles d'embarrasser les fonctionnaires et les agents de police, plus particulièrement, lorsqu'un ou des conseillers transgressent les lois de la circulation ou un règlement municipal. Ces plaques coûtent de \$3.50 à \$4 et dans le passé étaient payées par les échevins, mais plus souvent par la ville.

City Councillors Seek Blackboard To Keep Posted
Herald 27 janv. 1941

From councillors gathered in the caucus room at City Hall this morning came the suggestion that their meeting place be equipped with a large blackboard, on which would be inscribed each day news of interest to councillors and "particularly changes in rules and regulations which 'they' appear to make every five hours."

"Everytime we come in here for a visit," one member of City Council complained, "we find that something has been changed, and that we can no longer do some of the very few things we were able to do previously. They ought to post notices so that we know just where we stand."

What gave rise to the discussion was the fact that one of the councillors had suddenly remembered the proposal whereby oral interpellations at Council meetings were to be done away with and give place to questions in writing delivered to the City Clerk's office in advance of all meetings.

"Is that so?" one of the 99 asked. "I knew nothing of it. Why don't they tell us. Why have we no blackboard?"

Another one suggested that things were being changed so quickly that a news-ticker might be even more appropriate.

Une séance mouvementée

De gros mots s'échangent de nos jours dans le conseil municipal, mais nos pères n'y mettent pas tant de cérémonies et une bataille à coups de poing éclatait parfois dans l'enceinte même du conseil.

Citons quelques passages de "La Minerve" du 7 mai 1852:

"L'ordre du jour pour examiner la question relative à la diminution des cotisations sur les immeubles, en les fixant à la 3d, par livre, etc., étant appelée, un débat assez long s'engage sur la mesure; mais comme il n'est pas de nature à intéresser le lecteur, on n'en fera pas seulement l'analyse.

"On regrette d'avoir à dire qu'un différend marqué par l'injure et la violence a eu lieu entre deux membres de la corporation. M. Montreuil ayant combattu la mesure à laquelle M. Hobier paraissait vivement s'intéresser, ce dernier s'oublia au point de lancer les plus grossières injures contre M. Montreuil, qui, après l'avoir inutilement rappelé à l'ordre, l'en châtia en lui appliquant deux ou trois coups de poing à la figure.

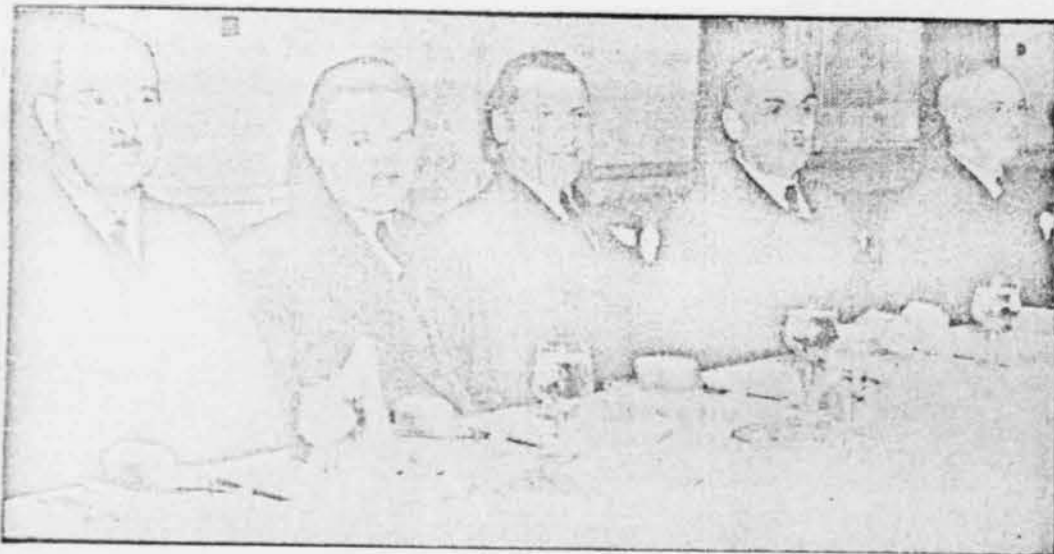
"Le désordre qui s'ensuivit étant un peu apaisé, M. Montreuil fit une apologie au conseil et dit qu'il n'avait agi que sous l'impulsion du moment."

La Patrie 22 déc 1940

Homer

La Patrie, 21 déc. 1940

En l'honneur de 22 conseillers municipaux



La Chambre de Commerce a offert, hier soir, au Club Saint-Denis, un dîner intime en l'honneur de 22 de ses membres qui font partie du conseil municipal. Ces agapes fraternelles avaient réuni un grand nombre de convives. On remarque ici, de gauche à droite: M.M. AIME PARENT, membre du comité exécutif; VAL-MORE GRATTON, vice-président de la Chambre; Son Honneur le maire de Montréal, M. ADHEMAR RAYNAULT; ALFRED-H. PARADIS, président de la Chambre, et FRANK-J. TAYLOR, président de la Chambre de Commerce de Hull et vice-président de la compagnie Eddy. 28 janv. 1941

La Presse

**Edmison, Away on Active Service,
Had Pay Docked; Houde Got Paid**

Gazette 19 avril 1941
Alderman Who Joined the Army 'Fined' \$10 for Each Meeting He Missed — Mayor Interned as Public Enemy Drew Full Rate

Ex-Mayor Camillien Houde, while confined in a Government internment camp as an enemy of Canada drew full \$10,000-a-year salary from the City of Montreal until expiry of his mandate last December. Ex-Alderman J. Alex Edmison, while serving as an officer in Canada's active forces during the last five months of his municipal term, was "fined" \$50 for non-attendance at City Council meetings.

This curious little sidelight on the rewards of relative patriotism was turned up by chance at City Hall.

Mr. Edmison, who enlisted in the Canadian army while still a councillor, was "docked" \$10 a meeting for the five monthly meetings he missed while on active duty—according to a clause in the charter making this step mandatory, city officials explained yesterday. The money was deducted from his monthly cheque on the basis of the \$2,000-a-year indemnity aldermen on the last Council were paid.

In the case of the former mayor, who was interned for statements opposing national registration, however, discretion was reported left to the city by the federal authorities as to whether he should be paid the salary attached to the office of chief magistrate during his confinement. The city paid it—not to him directly, but to his wife here, on his written authorization.

Yesterday the explanation was given that there was no specification in the Montreal charter providing for the \$10 fine on the mayor for absence from the regular monthly Council meetings.

This episode, it should be added, occurred during the time of the previous administration, and is none of the doings of the present



LT. J. ALEX EDMISON

regime at City Hall. The rank and file members of the current City Council do not receive any remuneration for their services, but the office of mayor continues to carry a \$10,000 annual stipend.

Vagaries Of Council

Observed

Standard 7 Feb. 1941

Some Montreal councillors may be newcomers at the City Hall but they are certainly not lacking in powers of observation, as shown by matters noted during the 2-day council meeting and passed on to the press.

When the council meeting opened Thursday morning 17 minutes late, there were 23 absentees.

"A fine start," one councillor commented.

Present council sittings are apparently not more interesting to the public than previous meetings as the largest attendance was recorded Thursday morning when 29 persons sat in both galleries. Yesterday afternoon, the attendance had dwindled to 14 persons.

A time-honored practice was discontinued when the traditional caucus previous to the sitting, was not held. Councillor J. M. Savignac and several other of his colleagues protested.

Whether councillors do not speak loudly enough, or acoustics in the chambers are still bad, council members, the public and the press all complained that they could not hear well.

One general practice which has not been abandoned is the reading of newspapers during sittings. One councillor was seen reading a newspaper 15 minutes after the sitting opened Thursday morning.

A protest was filed with City Clerk J. E. Gauthier that the three women members, Mrs. Theodule Bruneau, Miss Elizabeth Monk and Miss Kathleen Fisher, were not occupying adjoining seats. One councillor intends "to fix it".

In the opinion of one member, "Plus ça change, plus c'est la même chose", (change as it may, it stays the same).

MISS MONK PEEVED AT ENGLISH PAPERS

Tells Women's Club They
Don't Give Enough Space
to City Hall

SAYS FRENCH DO BETTER
Gazette

Woman Councillor Recalls a
Friend Asking Whether She'd
Attended a Council Meet-
ing Yet

18 mars 1941

Miss Elizabeth Monk, city councillor, yesterday attacked the English-speaking newspapers of Montreal for what she believed was their inadequate coverage of city council news and at the same time handed a bouquet to the French newspapers of the city. The English newspapers, she said, gave less information on or about civic matters than the French newspapers.

Contrast the French and English papers, she suggested to the charter day luncheon of the Montreal Women's Club held at the Mount Royal Hotel, and the difference in space given to civic matters was at once apparent. In order to add to their information on municipal affairs, Miss Monk advised English-speaking citizens of Montreal to read the French language papers. "It is time we ceased to live in a watertight compartment," she added. To too many, bilingualism had meant two languages "for the other person and not for us."

The French-Canadian citizen would, she said, read two evening papers, "even if he hated one," and an English newspaper as well, and would probably read an English and a French morning newspaper. Such, however, was not the custom among English-speaking residents of the city.

Miss Monk believed it "depressing" that English people in general knew so little about civic problems and municipal personalities. "Why is this?" she asked. She believed that in a way the English-speaking people themselves were at fault because they were not interested in civic affairs.

The speaker said that after a number of hectic council meetings she expected to see vivid accounts in the English press, but on opening the papers she found there was "no mention of the meeting at all" or "two lines."

Illustrating the lack of knowledge or interest shown in municipal government, Miss Monk said that after the council had been meeting for nine days a friend had asked her "if she had attended a council meeting yet."

The speaker suggested that women of the city continue their civics clubs and she advised: "Don't stop at stimulating civic interest in your clubs, try your families. For too long we have washed our hands of municipal politics and taken it for granted they could grow like weeds. The danger is very real. We can no longer behave like drones in our democratic state. Each must assume responsibilities, make decisions and base them on facts."

She held that it was necessary for everyone to think and plan if local government was to contribute anything to the reparation that was going to come after the war.

"It is not by adopting a 'holier than thou' attitude that we can get out of our difficulties in the administration of our city," she said.

"SABOTAGE" IS CHARGED.

Members of the council had been conscious, she said, of two undercurrents—one was "sabotage" and the other was conservatism. The "saboteurs," she said, were the persons who definitely wanted the new council to "go under," and the larger group, the conservatives, were the type who thought that anything new was not good.

Many believed the system unwieldy, she said. She added that many cities in Great Britain "got along successfully" with as many as 145 councillors.

Other opponents of the new city council were those, she said, who did not like to see "the patronage and aldermanic system abolished." There were still other opponents who could not divorce party politics from municipal affairs.

"It is really essential," she concluded, "that the Council should have the sympathetic co-operation of the citizens as a whole." Misunderstandings had created bad will. There must also be willingness on the part of the best types of citizens to serve on the council. These people made large sacrifices of their time to serve on charity drives but when it came to municipal services they drew back. It was the duty of women to provide a trained body of women upon whom the council could draw. "We know what happens when women surrender what they have achieved in public life," she said.

Mrs. E. C. Jones, the president, was in the chair. Mrs. J. W. Tyson welcomed the guests. Mrs. Maude Whitmore sang. Mrs. E. R. Adair, president of the Local Council of Women, made a special plea on behalf of the War Services Campaign. Mrs. Jones introduced the speaker and the vote of thanks was given by Mrs. Edwin Briggs.

Mlle Monk parle des pouvoirs du bilinguisme

Le soir 1941
1941 et du Conseil

Mlle Elisabeth Monk est conseillère municipale. Elle est aussi avocate et elle possède une culture à laquelle tous ses collègues du Barreau se plaisent à rendre hommage. Il est intéressant de connaître les impressions sur le nouveau conseil d'une conseillère ainsi douée.

Mlle Monk a eu l'occasion de se confier à ces dames du Montreal Women's Club. Elle s'est exprimée avec une grande franchise à en juger par le compte rendu d'un journal d'expression anglaise qui, lui aussi, a le mérite de n'avoir pas gâché ces propos.

Mlle Monk invite ses congénères à sortir du compartiment hermétique où ils vivent. Pour un trop grand nombre, le bilinguisme a signifié "deux langues pour les autres et pas pour nous." Le Canadien français lit, dit-elle, deux journaux du soir, même s'il en déteste un, et un journal anglais en plus. Il lit probablement aussi un journal anglais et un journal français du matin. Telle n'est pas, cependant, la coutume chez les citoyens de langue anglaise de la ville.

Elle trouve déprimant que les Anglais en général soient si peu au courant des problèmes municipaux et des personnalités municipales. Et elle les advise de lire les journaux français pour se tenir au courant.

Après un certain nombre de séances orageuses du conseil, Mlle Monk s'attendait à trouver des comptes rendus colorés dans les gazettes anglaises, mais en les ouvrant elle a découvert qu'il n'y avait point de compte rendu du tout ou seulement deux lignes.

Ce qui illustre bien cette indifférence du public anglais à l'endroit des affaires municipales, c'est cette interrogation de l'une de ses connaissances, après neuf jours de séances consécutives du conseil municipal. — Avez-vous assisté jusqu'ici à l'une de ces séances?

Mlle Monk déplore pareille indifférence envers la chose publique. On semble croire que celle-ci peut pousser comme de mauvaises herbes. Ce sentiment cadre mal avec le régime démocratique. Il est dangereux. Car le régime ne peut fonctionner que si chacun assume ses responsabilités, prend des décisions et fonde celles-ci sur des faits.

Voilà pour le public. Il est tout aussi intéressant de savoir ce que la nouvelle conseillère pense du milieu où elle exerce ses fonctions. Elle y discerne deux courants. Celui des saboteurs et des conserva-

teurs. Les saboteurs sont ceux qui veulent que le nouveau conseil s'enfonce et coule. Et les conservateurs, qui constituent le plus fort groupe, tiennent pour dangereuse toute nouveauté.

Mlle Monk n'est pas de l'avis de ceux qui trouvent le nouveau système municipal difficile à manoeuvrer, puisque plusieurs villes en Angleterre réussissent à s'accommoder de conseils municipaux de 145 membres.

D'autres adversaires du régime sont ceux qui n'aiment pas voir le patronage et le système échevinal abolis, ceux aussi qui ne consentent pas à dissocier la politique de parti d'avec la politique municipale.

Pour que le système donne sa vraie mesure il faut, rappelle la conseillère, qu'il puisse compter sur la collaboration sympathique du public et celle-ci ne peut exister sans la compréhension, sans que ce public soit tenu au courant. Les meilleurs parmi les citoyens doivent aussi consentir à servir, c'est-à-dire à entrer au conseil. Ces citoyens font des sacrifices pour s'occuper de campagnes de charité, mais quand la cité réclame leurs services, ils tirent de l'arrière. Il est spécialement du devoir de former une pépinière de sujets féminins sur laquelle on puisse s'appuyer. "Nous avons ce qui arrive, conclut-elle, quand les femmes abandonnent ce qu'elles ont gagné dans la vie publique."

De fait, si les femmes ont leur place quelque part dans la vie publique, c'est bien dans les conseils municipaux qui ont à s'occuper de tout de questions où elles sont ju-

ges et expertes: hygiène, police des mœurs, terrains de jeux, salubrité du logement, sécurité de la rue. Ce sont les choses qui intéressent de près la vraie mère, qui ne veut pas que la cité détruise les fruits de la bonne formation morale et physique acquise au foyer par l'enfant.

Elle-même parfaite bilingue, Mlle Monk est des mieux qualifiées pour parler du bilinguisme et de son importance. Elle constate qu'il est surtout unilatéral. Nous ne croyons pas qu'elle ait tort. Et on voit bien que l'indifférence de l'élément anglais envers les choses municipales a quelque relation avec son ignorance générale du français. Or tous les citoyens, qui ont à coeur l'avancement de leur ville, sa saine administration et son éloignement de tous les écueils de la basse politique, savent bien que ce résultat sera le mieux obtenu quand tous les bons éléments de la population mettront l'épaule à la roue. Quant à nous, nous n'avons pas d'hésitation à dire que certains Anglais cultivés souffriraient avec impatience les attentats du patronage et de la petite politique, particulièrement de la subordination de la politique de Montréal à celle de Québec, s'ils étaient au courant de ce qui se passe. Il est donc à souhaiter que ceux de ce type accèdent au Conseil au lieu de le fuir.

Paul ANGER

10-111-41

L'abolition du "next meeting" à bon accueil

La Presse 24 mars 1941

L'étude de questions sou-
mises par l'Exécutif ne pourra
plus être différée.

En vertu d'un amendement à la charte municipale inséré dans le bill de Montréal, lors de son étude au comité des bills privés de la Cham-
bre, la semaine dernière, les "next-
meeting" n'existeront plus au conseil
municipal.

L'amendement de l'article 69 de
la charte, présenté par l'hon. Oscar
Drouin, ministre des affaires muni-
cipales, du commerce et de l'indus-
trie, dit que "toute question soumise
par le comité exécutif au conseil doit
être résolue affirmativement ou né-
gativement à la séance où elle est
présentée".

Les membres du comité exécutif
ont fort bien accueilli cette mesure
qui aura pour effet, selon eux, d'ex-
pédier l'étude de questions souvent
très importantes et dont l'adoption
urgente peut être profitable à la
métropole, et aux contribuables.

Un membre de l'Exécutif a expri-
mé sa satisfaction dans ces termes:
"Cette mesure s'imposait depuis
longtemps, dit-il. Les "next meeting",
sous l'ancien mode d'administration,
ne servaient pas toujours à bon es-
sient. Il arrivait souvent que l'étude
de questions de grande importance
était indéfiniment différée ou remi-
se aux calendes grecques par le
"next meeting" d'un membre du
conseil opposé à la question propo-
sée. Dans certains cas, c'était du
"pur sabotage" de la bonne adminis-
tration municipale. En vertu du
nouvel amendement, toute question
devra être résolue par un "oui ou un
non" à la séance où elle aura été
présentée, c'est-à-dire qu'on ne
pourra en ajourner l'étude à une date
indéterminée. Ceci ne veut pas tou-
tefois dire que le conseil ne pourra
ajourner la séance au lendemain ou
au prochain jour juridique."

D'après le même informateur le
conseil municipal ne pourra référer
la question à une commission pour
étude, ce qui semble vouloir dire que
la commission actuelle d'étude et de
suggestions ne jouira d'aucun pou-
voir, du moins en ce qui concerne les
mesures soumises par l'Exécutif au
conseil municipal.

Le conseil jouit cependant tou-
jours du privilège de nommer une
commission de quelques-uns de ses
membres pour étudier tout point
qu'il veut approfondir, touchant la
chose municipale. La dite commis-
sion, une fois son étude terminée,
peut en faire rapport au greffier de
la Cité qui en avertira le comité exé-
cutif. A la prochaine séance du con-
seil, l'exécutif pourra inclure ce rap-
port dans l'ordre du jour de la séan-
ce, s'il le juge à propos.

**Civic Newspaper
Needed To Cover
City Hall Doings**
Herald Janai 1941
**Councillor Wants Facts
And Figures Reported
On All Transactions**

What the city of Montreal needs, in order to combat the "conspiracy of silence" which is in evidence at City Hall is a municipal newspaper, which will appear at "propitious times", render "an impartial service" and give all the news about City Council, Arthur Gaudin, architect, city councillor, and chairman of the 99-man study commission, says today in a statement.

Mr. Gaudin feels the general public has formed the idea that members of City Council are motivated in their activities and voting purely by sentiment, and not by "business ideas" when, in fact, he suggests, the contrary is true.

The architect - councillor is also worried somewhat about what he calls "the jungle of the figures offered by the heads of the departments," which, he charges, are not completely reported in the daily press and concerning which taxpayers have "been led into error." Without explaining the nature of these errors, he cites the contract for the cleaning of the City Hall, City Hall Annex and Municipal Library as an example.

Mr. Gaudin is also worried about the fact that he issues his manifestos only in French. A prelude to the latest edition says, in "English," (sic):

"A member of the Council told me, on his own behalf as well as on behalf of another Councillor, that it would be just as well if I did not send him any more of these leaflets unless they were in English. I accept the statement as uttered, I regret it, for I believe I understand what these words mean. I also understand that they are not the only Councillors who think thus. Also, should I in future send more letters to them in French it will be because I have good reasons not to make exceptions in their case. However, should they consider it advisable to write to me they will always be welcome so to do, in English, and I will arrange myself to ascertain the meaning of what they have written."

**"Je poursuivrai
mon travail", dit
M. Art. Gaudin**

La Presse Janai 1941

On apprend aujourd'hui, à l'hôtel de ville, que le greffier a reçu ordre du comité exécutif de refuser au conseiller Arthur Gaudin, président de la Commission d'étude et de suggestion, de faire polygraphier par les employés et les machines de l'hôtel de ville les communications périodiques qu'il faisait parvenir à ses collègues du conseil. C'est par mesure d'économie, dit-on, que cette décision a été prise par l'Exécutif.

Interrogé, le conseiller Gaudin a déclaré qu'il "était plus tenace qu'on ne le pensait et qu'il était à acheter des appareils semblables à ceux de la ville pour continuer son travail de renseignements auprès de ses collègues."

"Je dois dire que je trouve cette décision très injuste, mais il ne s'en suivra qu'un léger retard, dit-il. Je continuerai mon travail auprès des conseillers comme par le passé. Mais que cette dépense n'affecte pas trop ceux qui l'ont provoquée. Je soustrairai cela de mon salaire de conseiller municipal".

TOUT PAR ECRIT

Autre suggestion du conseiller Gaudin

Le Soleil 16 sept 1941
Il recommande que tout se fasse désormais par écrit aux séances du conseil

Le conseiller Arthur Gaudin vient de faire une suggestion qui, si elle était acceptée, modifierait radicalement le système parlementaire en honneur à l'hôtel de ville, et aurait pour effet d'accumuler, dans les voûtes où Montréal conserve ses archives, des tonnes de paperasse. M. Gaudin recommande, en effet, qu'il ne se prononce plus une seule parole aux séances du conseil municipal et que tout s'y fasse par écrit. Il explique que ce serait là le seul moyen de "se débarrasser des innombrables discours, trop souvent inutiles, qui se débitent à l'hôtel de ville et qui empêchent dans bien des cas les conseillers d'agir". M. Gaudin veut imposer le silence non seulement à ses collègues, mais aussi au maire et au greffier. Comme les conseillers, ces derniers ne pourraient plus s'exprimer que par écrit.

Voici le texte de la déclaration de M. Gaudin:

"Mon opinion sur le verbiage au Conseil?"

"Je n'aurais pas d'objection à ce que le maire, les conseillers et le greffier ne parlent aucunement et que tout s'y fasse par écrit.

"Cela ne serait pas impossible et ne manquerait pas d'originalité.

"Et adieu le "parlement municipal!"

Written Notices

Pleases Goyette

Herald 5 déc 1941

Time-Saving Measure Brings Approval.

City Council Leader Alcide E. Goyette, an old-timer in the arena of municipal politics, is not often favorably impressed by the actions of his tyro colleagues, but today he is.

What has impressed Goyette is a time-saving measure, introduced at the close of the last meeting of Council by Councillor Arthur Gaudin, who, instead of reading his notices of motion, asked and received permission to table them with the City Clerk. The City Clerk, in turn, was instructed to provide copies of the motions to any councillor so requesting.

This morning, Alcide Goyette said that not only he, but a large number of his fellow-members of Council thought Gaudin's idea was excellent. It would enable them, he said, better to grasp the meaning of motions placed before Council than if they were read in the sometimes not-too-quiet atmosphere of the Council Chamber.

He thinks, maybe, a number of other Council procedures might be shortened in a similar way.

Plan to Stem Oratory of Solon. Launched by a Fed-up Councillor

Gazette

By M. N. NEGRU

29 sept 1941

Montreal's city councillors stand in danger of having one of their few most precious rights—the right of free speech to heart's content at meetings—attacked by a soulless martinet of the machine age among them endowed with a propensity for action rather than words.

Some solons, it seems, are beginning to become worried about their reputations as serious men of business. At their golf clubs, their bridge games, or where would you, they say, they are being chided by their friends for everlasting talk and no decisions worth speaking of at city council gatherings.

"How come?" they are asked. "We thought that when you went to City Hall, we'd get some things done."

These councillors have a hard time explaining that there is a tendency for all municipal legislators to be painted with the same brush because of the doings of part of the council. They have difficulty in making the point that when some particularly extended oratory causes adjournment of sittings without decisions taken not

all solons have joined. They labor to make clear that when some laudable project is voted down not all councillors have registered a "nay," or that when some apparently silly motion is adopted not all solons have voted "aye."

In consequence, one of these much maligned delegates at the City Hall has decided to do something about the situation. At the next session of council, he said over the week-end, he will ask for the privilege of introducing a motion without having to go through the formality of giving three months' notice of it.

The motion will ask that debate on any one item on the agenda of a meeting be limited to 30 minutes at the outside.

This, he feels, is enough time in which to reach a verdict on any matter within council's purview after examining all angles of the question.

Odds that his proposal would bring about the very torrent of oratory it was intended to prevent were being calculated by observers of the municipal scene at time of going to press.

Contre les discours oiseux

Le Soleil

6 déc 1941

Le conseiller Gaudin estime qu'on fait beaucoup de discours superflus au conseil municipal — Un remède proposé

Le conseiller Arthur Gaudin estime que l'on fait aux assemblées du conseil municipal beaucoup de discours superflus, notamment sur des motions dont le texte renferme toutes les explications appropriées. Il a d'ailleurs présenté un avis de motion où il propose que lorsqu'un conseiller décide de présenter un avis de motion, une copie devrait en être envoyée à chacun des conseillers. Ceux-ci pourraient faire valoir leurs vues entre temps, de sorte qu'à l'assemblée régulière le débat serait plus bref, plus au point et que le conseil pourrait se prononcer avec plus de connaissance de cause.

M. Gaudin suit pour sa part la politique de ne pas amplifier par des discours au conseil, sur les motions qu'il a inscrites. Il déclare qu'il n'y a fait exception qu'une fois, lors de la dernière assemblée sur demande spéciale de deux conseillers qui voulaient plus de précisions.

M. Gaudin fait allusion à la motion 41, où il s'est enquis si l'augmentation des profits bancaires équivalait aux augmentations des salaires des ouvriers montréalais, et où il a protesté contre certaine manœuvre qui consiste à crier à "la cinquième colonne" lorsqu'il s'agit de questions ouvrières ordinaires, comme ce fut le cas notamment, dit-il, à Arvida.

M. Gaudin se plaint que l'harmonie nécessaire ne règne pas entre le conseil et le comité exécutif, et qu'on y réduit le rôle du conseiller à formuler indéfiniment des prières, sans plus.

Le conseil voit d'un bon oeil ce mode de procéder

La Presse 5 déc 1941

Plusieurs conseillers municipaux manifestent un certain intérêt envers un précédent qui a été créé à la dernière séance du conseil et qui sera probablement suivi, lors des prochaines réunions du corps législatif local.

Ce précédent a été établi par le conseiller Arthur Gaudin qui, au lieu de lire ses avis de motion comme la chose s'est toujours faite dans le passé, s'est contenté de solliciter de ses collègues la permission de les déposer sur la table du greffier. Ces avis de motion devront être expédiés aux conseillers, par lettre enregistrée, lors de la prochaine séance, en même temps que l'ordre du jour.

Le leader du conseil, M. A.-E.

Goyette, s'est dit favorable à cette nouvelle façon de procéder, parce qu'elle abrège considérablement les délibérations et qu'elle permet aux membres du conseil d'étudier attentivement les avis de motion qui leur parviennent ainsi par le courrier.

"Tout le monde sait que la lecture des avis de motion prend une partie considérable du temps du conseil et qu'il est beaucoup plus difficile d'en saisir l'importance et la portée à la simple audition de leur lecture. J'approuve cette nouvelle procédure et j'espère que les règlements seront amendés de façon à la rendre obligatoire", a déclaré le leader du conseil, aussi les vues de son collègue en dit.

Le conseiller Camille Côté partageant qu'il favorise tout ce qui peut raisonnablement épargner le plus possible le temps du conseil.

Le conseiller Gaudin a ainsi suivi la procédure qu'il préconisait récemment dans un avis de motion qui est actuellement entre les mains du comité exécutif pour étude.

- (A) Chaque district est représenté au conseil par six conseillers. Trois sont élus par les électeurs-proprétaires seulement et désignés: "conseillers A". Les trois autres sont élus par tous les électeurs du district et désignés: "conseillers B".

Représentation
de chaque
district;
conseillers
A et B.

Les trente-trois autres conseillers sont nommés par les corps suivants:

Autres con-
seillers.

- Montreal Board of Trade;
- Chambre de Commerce du District de Montréal;
- La Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal;
- Montreal Junior Board of Trade;
- L'Institution royale pour l'avancement des sciences;
- L'Université de Montréal;
- Le conseil central des syndicats catholiques nationaux de Montréal;
- Canadian Manufacturers Association, Montreal Branch;
- L'Association des Marchands Détaillants du Canada, Inc., section de la province de Québec, bureau de Montréal;
- Les personnes agissant sous le nom de Conseil des Métiers et du Travail de Montréal;
- La ligue du progrès civique;
- Le comité des citoyens de Montréal;
- La ligue des propriétaires de Montréal;

chaque corps nommant trois conseillers, sauf les quatre en premier lieu mentionnés, les deux premiers nommant chacun deux conseillers et les deux suivants en nommant chacun un.

Conseillers C.

Le conseillers de cette troisième catégorie sont désignés: "conseillers C". (4 Geo. VI, c. 75, s. 3.)

Gaudin veut une évaluation municipale

Avis de motion — Il prétend que Montréal économiserait 14 millions par an, et liquiderait sa dette en vingt ans.

Le conseiller Gaudin a donné avis qu'il présentera lundi, un projet d'avis de motion priant le conseil exécutif de faire les démarches nécessaires auprès des autorités provinciales et fédérales pour obtenir du gouvernement fédéral un bailleur monétaire.

Il soutient que Montréal est en faillite, mais qu'à son avis elle pourrait rembourser sa dette sans les banques, hôteliers et autres institutions analogues. Il croit que Montréal pourrait payer intégralement toutes ses dettes si les gouvernements provincial et fédéral lui devaient à ce sujet l'émission de bons, sans cours forcé, comme pour le monnaie du Canada. La ville pourrait plus alors à payer d'intérêt sur le capital ou argent prêt, et sauverait de ce chef près de 14 millions par année, en sorte que dans vingt ans, elle ne devrait plus rien de sa dette actuelle, et sans avoir à laxer davantage, et même en diminuant les taxes actuelles au quart de ce qu'elles sont.

Quant aux obligations de 7% à court terme, M. Gaudin est d'avis qu'on les rembourserait sans délai et sans indemnité d'aucune sorte.

Le conseiller prie le comité exécutif de faire immédiatement toutes les démarches voulues pour obtenir des autorités compétentes les pouvoirs voulus.

Un monument funéraire

Le conseiller Gaudin dédie un croquis de monument funéraire au présent conseil, pour la perte de ses prérogatives — A propos d'évaluation municipale

Le Devoir — 10 Janv. 1912

Dans un communiqué qu'il vient d'envoyer à ses collègues, le conseiller Arthur Gaudin a dessiné en tête un monument funéraire portant l'inscription "En mémoire d'un conseil platonique".

Sur la pierre tombale on lit: "Clignent les prérogatives du conseil et l'autonomie de la métropole du Canada enterrées dans les complots du silence et de la politique". Puis on lit une autre inscription funéraire: "Avis de motions exhumées trop tôt ou trop tard pour répondre à leur but".

M. Gaudin donne sur ce monument, les applications suivantes:

"Une oligarchie capitaliste s'est assise sur Montréal, socle entouré d'embarcements où, pour induire à croire à de la démocratie, on fait siéger les représentants de l'électorat et où ils ont le choix entre le

bâillon et la bride avec mors et oeillères. Sur ce socle gravitant dans le piédestal, un comité exécutif quasi impuissant, sous dictature visible et relative de la Commission municipale de Québec qui s'y ment sous supervision du pouvoir québécois. Puis, hiérarchiquement, viennent les Monopoles, ensuite le Trust bancaire, trust des trusts dans l'hexaèdre, soit dans ce qu'il y a cristallographiquement de plus résistant. Enfin, dominant tout, des Archives, rayonnants d'invisibilité et tenant bien en mains les ficelles d'un Stratagème de haute Exploitation Politique".

Le conseiller attaque ensuite certains représentants des obligataires de Montréal, qui, affirme-t-il, seraient allés au Seignior Club, il dénonce ensuite les profits bancaires qu'il prétend immérités, et termine en signalant que les nouvelles évaluations municipales ont considérablement haussé l'estimation passée de certains gros intérêts. M. Gaudin rappelle qu'il a lui-même et depuis de nombreuses années dénoncé cette injustice, et que les événements lui donnent raison, puisque la ville va retirer trois quaris de million de dollars en plus par année.

59-Man City Council A Saving to Montreal

10 Janv. 1912

Montreal may not be a flourishing municipality in a financial way just now, but the change in the system of administration has resulted in quite a few additional dollars finding their way into the municipal coffers, according to the report issued yesterday by Finance Director Lucienne Roberge.

Under the former system of government the mayor received \$10,000 a year, his expenses, and each of the 10 aldermen got an additional \$2,000 per annum. The five-man executive committee received \$5,000 apiece.

Under the system of 59 councillors introduced by Roman Minister T. D. Bouchard, the councillors do not receive any salary although the members of the executive committee are still rewarded for their services as in the past.

According to Mr. Roberge's report, cost of operation of the office of the mayor during the past year was estimated at \$124,533 but during the six-month period which ended October 31 only \$9,471 or 48 per cent of that amount had been spent. Cost of the mayor's office and the executive committee during the period reviewed in the report was approximately \$31,550 while during the same period last year the amount paid for support of the mayor and councillors was \$91,550.

NOS ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX

SE SURMENENT-ILS A L'HOTEL DE VILLE?

Le Quartier Latin,

27 mars 1942

Pour rechercher le degré de civilisation d'un peuple, il faut commencer par connaître le milieu où il habite, là où s'exécutent ses travaux. Pour nous Canadiens français, ce milieu se caractérise, depuis quelques années, par une augmentation sensible du nombre des citadins. Montréal constitue maintenant un centre où se réfugie le tiers de la population de la province: ce cœur, si le mot est permis, est aussi considérable que l'était Vienne pour l'ancienne Autriche. Ce qui frappe le voyageur qui visite une grande ville comme la nôtre, c'est qu'elle participe à un cosmopolitisme qui, par ses races, ses langues, ses styles architecturaux, ses spectacles, l'empêche de présenter un caractère uniforme, résultat d'une volonté commune et unique. Si nous voulons tracer le portrait de Montréal, il faut signaler que la beauté s'y mêle à la laideur, l'ancien au moderne, et que l'on a parfois négligé d'appliquer ici un plan qui assurerait l'ordre et la symétrie. Toute société d'ailleurs demande une autorité qui conjugue les efforts des hommes vers un humanisme communautaire. Il faut donner à l'Etat la part de responsabilités qui lui revient.

Si cruel que cela puisse être, notre ville possède un gouvernement qui a soin de veiller à son bien. Un gouvernement qui décide et ordonne le sens des rues, le pavement des chaussées, la hauteur des maisons, la création des parcs, l'enlèvement de la neige à l'automne et au printemps, sans oublier le prélèvement des taxes en toutes saisons. En retour de ces services, le citoyen s'engage à respecter les règlements et ceux qui les font, à apporter une généreuse contribution au trésor de la cité, et aussi à élire tous les deux ans au mois des morts, des délégués, appelés communément échevins, qui formeront cette autorité, la troisième, venant après l'état fédéral et l'état provincial. D'origine

anglo-saxonne, notre système municipal est basé sur une charte qui évolue aux besoins des circonstances et des élections. Il ne faut pas manquer en ce troisième centenaire de Montréal de visiter le lieu des hautes manœuvres où nous sommes administrés. C'est une leçon de civisme qui a son prix et son intérêt. Elle nous prouve qu'il est mauvais de nettoyer son terrain en déposant ses déchets chez le voisin.

Notre hôtel de ville n'est pas un refuge pour nos rats de bibliothèques ou pour ceux que leur position autorise à s'enregistrer dans un livre qui contient beaucoup plus de barbouillis que d'or. Non! il est le siège social de tout un monde tranquille qui a ses habitudes, ses mœurs, ses heures de travail, mais qui sait surtout faire attendre les citoyens. Dans cette enceinte repose l'administration de la cité. Sise rue Notre-Dame, à quelques pas de la Justice, de style inconnu, la bâtisse est flanquée d'un escalier sur lequel monta un jour une reine au bras d'un maire... Pénétrons par là, dans la salle des pas perdus, vide, hormis l'agent, digne, silencieux, assis. C'est la boîte à réponses: il nous renseigne. Puis, lentement promenant les yeux sur des portes derrière lesquelles se cachent ceux qui ont fait des promesses ou ont fait celle de n'en pas faire, nous cherchons ce que nous voulons. Si c'est pour les taxes, c'est en bas. Si c'est pour voir Monsieur le Maire, c'est au premier, et si, ô délice, vous voulez assister à l'assemblée du conseil, c'est encore plus haut, au deuxième. Plus l'on monte, plus c'est intéressant.

A la salle des assemblées, des galeries sont réservées au public et aux journalistes: à peine deux ou trois personnes s'y trouvent, les éternels curieux, ceux qui ont encore confiance. Les échevins, eux, ont dressé leur tente dans le poulailler, où le brun des fau-

teuils salit la blancheur des murs et du plafond. Sur la table de chacun, l'on a déposé un verre d'eau, un encrier, quelques papiers, la Presse, et peut-être aussi une copie des règlements que l'on ne suivra pas.

Censés se réunir quatre fois l'an, d'après la nouvelle charte, nos édiles le font plus souvent, à cause des nombreux ajournements, mais surtout parce qu'ils savent que du choc des idées longuement discutées devra sortir quelque résultat. Ils sont en tout 99, à compter les chaises, mais ce chiffre a été rarement atteint. Déjà des conseillers ont jugé bon d'assister aux assemblées chez eux. Les autres, les revenants, sont à peine 60, ce qui n'est pas encore le quorum pour voter le budget. Ils viennent surtout à l'assemblée de 4 heures se reposer du long labeur de la journée en lisant tranquillement les journaux. Ce ne sont pas gens corvéables à merci. Seul le comité exécutif semble mettre un peu de sérieux dans la discussion: c'est peut-être pour cela que ses membres sont payés. Car les échevins, après 208 ans de fondation, se sont enfin résolus à servir bénévolement la bonne population de Montréal. Il y a de quoi réjouir l'esprit de ceux qui n'en ont pas.

Un échevin n'est pas un homme de lettres, mais plutôt un peu comme tout le monde, du bon monde. Il y a évidemment des exceptions. Je ne veux pas ici railler ceux qu'une volonté désintéressée a conduits au poste, ou encore ceux qui déjà députés ont voulu goûter de nouveau à la faveur populaire: ceux-là sont des privilégiés en qui j'honore la personnalité. Simplement vêtus, sans perruques ni colifichets, exception faite pour la fleur de Monsieur le Maire, ils donnent l'impression que le peuple en a eu pour son argent lorsque la commission de Québec a décidé de ne plus les payer.

La discussion n'est pas ce qu'il y a de plus édifiant. Quelques-uns

répondent à des questions qu'ils n'ont pas entendues ou qu'ils ont eux-mêmes posées. D'autres se distraient à leur façon, les uns en prenant des marches dans les allées, d'autres en écoutant langoureusement les boules d'éloquence, quelques-uns en restant chez eux. Devant Monsieur le Maire, chacun fait sa révérence: ainsi reste-t-il quelque charme dans cette assemblée qui a voulu que la démocratie est faite pour gouverner et non pour causer. On fait même si bien les choses que la plupart des motions qui devraient être adoptées sur le champ sont renvoyées à trois mois. A quoi bon! Un échevin demande par exemple d'expliquer comment une évaluation de \$3,000,000.00 faite en 1936 augmente à \$11,000,000.00 en 1941, par le seul changement de l'évaluateur, et il ajoute: "Ou l'évaluation de 1941 était bien faite, ou celle de 1936 était mal faite." Le choix est facile. Un échevin veut-il parler en même temps qu'un autre, l'un des deux se retire et murmure l'éternel: "Allez, allez, la beauté vaut l'âge." Les sujets de discussion sont variés: d'une demande de renseignement sur des nominations de pompiers, vous passez au trop plein d'un égoût ou des tramways, d'une initiative de Toronto aux abris antiaériens, oubliant toujours les taudis, abris anti-bon sens. Pour avoir abusé de leurs pouvoirs et pas assez de leurs devoirs, nos échevins se sont vus privés d'un certain nombre de leurs fonctions pour l'exécution desquelles il faut une honnêteté d'attitudes raisonnable.

Vous quittez la salle du conseil ému de ce que le troisième centenaire de notre ville n'ait pas trouvé chez eux quelque appui sérieux. Que ne taxe-t-on les motions renvoyées à trois mois, les mots d'esprit que l'on ne dit pas, les réponses à ses propres questions, les verres d'eau avalés, les lignes lues dans les journaux, les sourires jetés à droite et à gauche, les questions hors d'ordre... Peut-être qu'ainsi la ville pourrait trouver les fonds nécessaires. Il vaudrait sans doute mieux accuser le système plutôt que les administrateurs: chacun sait que la discussion a ses mau-

vais côtés et soulève des altercations inutiles. Pourtant, la devise de notre cité, car elle a une devise aussi, "Concordia salus" devrait inspirer plus souvent ceux qui ont à cœur le progrès de notre ville.

Nous avons voulu dans ce numéro étudier Montréal tel qu'il est aujourd'hui. Nous ne voulons pas négliger les leçons qui nous viennent de l'histoire: nos fondateurs étaient grands et ils méritent notre admiration et notre respect. Mais la peinture de ce que nous sommes devenus nous indique jusqu'où nous avons suivi leur exemple; elle devrait nous inciter à agir avant qu'il ne soit trop tard. Je crois que le gouvernement de la cité a ici un devoir immense qu'il ne manquera pas de remplir: celui de soutenir les efforts de ceux qui veulent faire de Montréal une ville belle et humaine. Mais tout d'abord, il faut donner l'exemple...

Marcel BLAIS

CONSEILLERS ET ECHEVINS

EX: Webster's Dictionary, fol.513

"In the British administrative counties and county
"boroughs there are not, as in some American Cities
"a Council and Board of Aldermen, but a single body
"known as the council and composed of two classes
"of members, councillors and aldermen, differing on-
"ly in number, term of office, and mode of election.
"In the counties the councilors are elected by the
"voters; the aldermen by the councilors.
"In the boroughs the presiding officer is called
"the mayor."

Echevins et Conseillers

"Différence entre echevins et conseillers

*Voir = Table aux statuts du Bas-Canada
page 191.*

NOTE pour M. PARENT

Distinction entre
Echevins et Conseillers

Lorsque Montréal fut incorporée pour la seconde fois, en 1840, le Conseil Spécial du Canada, comme vous le savez, prit soin de nommer lui-même le Maire, les Echevins et les Conseillers du Conseil municipal de Montréal. (Art. 5, 4 Vict. ch.36, 1840)

Le mandat de ces créatures du Conseil spécial expira le 1er décembre 1842 (4 Vict. ch.32, 1841)

A la date susdite du 1er décembre 1842, le Conseil municipal se renouvela par l'arrivée des "Conseillers" élus par le peuple. Et la loi 4 Vict.ch.32 s'exprime ainsi sur l'élection des "Echevins":

".... à la première assemblée trimestrielle ou spéciale du Conseil de la Cité, après l'élection dans ladite année 1842 et dans chaque année subséquente, le dit Conseil élira parmi les membres dudit Conseil six personnes ou autant qu'il en faudra alors pour former avec les échevins demeurant en office le nombre de six"

De ce qui précède, il ressort qu'en 1840 comme en 1842, il se trouvait des Echevins parmi les Conseillers au Conseil de Ville de Montréal. En 1840, ces Echevins avaient été nommés par le Gouverneur et en 1842, les Conseillers élus avaient fait, dans leur propre camp, le choix de ceux d'entre eux qui devaient porter le nom d'échevins.

En ce cas, la charte de 1840 (4 Vict. ch.36) que vous possédez en vos mains, comporterait peut-être les articles définissant les prérogatives, fonctions etc., des échevins. Pour ma part, je les ignore, vu que les renseignements ci-joints, extraits des chartes anciennes, ne révèlent rien de défini sur le sujet,

A tout événement, en ce qui regarde les qualifications particulières à l'un et l'autre de ces corps édilitaires, l'échevin devait posséder des biens pour une valeur de £1,000 et le Conseiller, pour une valeur de £500.

On serait tenté de croire que l'échevinat prenait par exemple la directive de chacune des Commissions échevinales ou bien se réservait le contrôle de la Commission des Finances.

Ce fut en 1874 que la distinction entre échevins et conseillers fut abolie.

9/4/42

Conseillers dénoncés par le Comité des citoyens de Montréal

Le Canada 21 sept 1942
On reproche à certains
des 99 de faire de l'obstruction systématique

Le Comité des citoyens de Montréal, que préside le conseiller municipal Clinton Henderson, vient d'adresser à tous ses membres un bulletin où il dénonce vigoureusement les membres du conseil des 99 qui, depuis le nouveau système administratif, s'emploient par tous les moyens à combattre les mesures les plus sages pour restaurer le crédit de la Ville.

Ce document réfute d'abord la prétention, presque toujours invoquée, que les "secours directs" seraient la cause de la situation financière difficile. Il dit que les administrations municipales de 1930 à 1940 ont emprunté \$186,216,367 et n'ont dépensé, pour venir en aide aux chômeurs, que \$52,999,568. On a donc emprunté \$133,261,799 pour d'autres fins que la lutte au chômage.

Louant ensuite le gouvernement provincial d'avoir placé l'administration de Montréal sous le contrôle de la Commission des affaires municipales de Québec, le Comité des citoyens poursuit :

"En 1940, un nouveau système de conseil municipal était établi. Dès ses débuts, il a eu à faire face à une opposition systématique de quelques membres de l'ancien régime, aidés par quelques autres qui n'avaient et n'ont encore aucune conception de leurs responsabilités".

Le comité ajoute encore: "Il est à noter que, si durant la période de 1930 à 1940, le total des emprunts s'est élevé à 186 millions, les revenus de la Ville augmentaient de 28 à 53 millions. L'étonnement du contribuable est bien fondé quand il constate que, malgré une augmentation de revenu de 15 millions de dollars en 10 ans, on a trouvé le moyen d'emprunter 133 millions pour l'administration ordinaire de la municipalité. Avec ces revenus accrus, il était raisonnable d'espérer une réduction de la dette. Et il est arrivé que de 188 millions qu'elle était en 1930 elle est passée à 268 millions en 1940".

S'en prenant ensuite aux conseillers qui font de l'obstruction systématique, le Comité conclut :

"Il y a deux raisons plausibles pour l'obstruction continue au conseil de ville, sous la nouvelle administration :

"Premièrement. — Les obstructionnistes espèrent, par leurs discussions obscures et sans fin, empêcher le retour du nouvel élément lors des prochaines élections. Ils croient que par leurs tactiques, par leurs protestations injustifiées contre la Commission Municipale de Québec, contre les obligataires de Montréal et contre la Législature provinciale, ils croient, disons-le, égarer l'opinion publique, et reprendre le contrôle du conseil de ville.

"Deuxièmement. — Le conseil de ville actuel représente tous les éléments de la population. Des hommes d'affaires d'une grande réputation

condoient les représentants autorisés des universités, des unions ouvrières, des corps publics, des propriétaires et des locataires. Les obstructionnistes ne peuvent pas tromper ou dominer ces représentants responsables. Ils ont essayé et essaieront encore de les faire démettre au moyen d'amendements à la charte qu'on présentera à la Législature, tout comme on l'a fait au cours de la dernière session. Ils ne font aucun secret de l'aversion qu'ils ont pour le système actuel et pour la Commission Municipale de Québec qui fait s'évanouir leurs rêves; plus d'emprunts extravagants, plus de dépenses irraisonnées de l'argent des contribuables, plus de plantureux salaires."

Et il termine son bulletin par l'appel suivant: "Le 14 décembre prochain il faudra élire partout les meilleurs hommes et voter contre ceux qui ont été la cause directe de la malheureuse et humiliante situation où se trouve aujourd'hui notre ville".

COUNCIL EXECUTIVE PRAISED BY SMYTH

Gazette
City Improvement League
Speaker Urges Voters to
Keep Body in Office

23 nov 1942

Speaking on the subject of the coming civic elections over the radio last Saturday night, T. Taggart Smyth said, "The present executive committee has done very effective work and it would be a good thing for the City and taxpayers if it could be returned to office." He warned electors against "professional office seekers" who, he said, "are well organized and are leaving no stone unturned to get a stranglehold on the City Hall." The talk was under the sponsorship of the City Improvement League and the Municipal Service Bureau.

Mr. Smyth stated that it requires fifty odd million dollars to look after the responsibilities of the city toward its population. In handling this sum, as much as ten per cent may be wasted by mismanagement, or misappropriated by dishonesty. This means for the average family that out of \$250 per year which has to be provided out of its income for civic services, \$25 or more may be wasted or purloined.

"For some years past," The speaker declared, "Montreal has been looked upon as an expensive city to live in." Ten years ago, however, it was rated at least ten per cent cheaper to live in than places which now have a substantially lower cost of living index.

Mr. Smyth offered the services of the City Improvement League to citizens who wish any data on the past records of candidates in the coming election. In closing he remarked, "Montreal spends less money for such essentials as health service, education and parks and playgrounds than any large city of its size in America, while the taxpayer is fleeced to pay for much higher government charges."

C.C.F. STIRS COUNCIL FROM VOTE APATHY

Councillors Prepare to Fore-
stall Party Gaining
Municipal Majority

DR ALLEN ACTIVE

Gazette
N.D.G. Councillor Reveals
Party He Represents
to Contest All
Seats

18 nov 1942

Dr. J. Stanley Allen, B category councillor for Notre Dame de Grace, may go down in history of the forthcoming municipal election as the man who caused more interest in the election than any other source, and all perhaps without intending it. Councillors who were indifferent as to whether they would offer themselves for office on December 15 next have become stirred because Dr. Allen declared this week that it was the intention of the C.C.F., of which he is a representative in Montreal, and an erstwhile federal candidate, to run candidates for the City Council in all divisions.

In the face of apathy which has hitherto distinguished the campaign—if it can be said to have commenced—this would mean that a determined group of radical men could get control at the City Hall, and some councillors who were in the apathetic class don't want that to happen, and are reconsidering their position, and may decide to run. They do not want Montreal, with a 265 million dollar debt to refinance, to fall into the hands of a radical group for experimental purposes, and getting a majority of the A and B councillors of Dr. Allen's way of thinking might well mean that this would happen, so because of Dr. Allen's statement there is already a little more interest noticeable in municipal circles.

EXPENSE RATES HIGH.

However, there does not appear to be much enthusiasm. One councillor, representative of A category—the proprietors—remarked yesterday that he had not intended to run again, but does not want control of the Executive Committee to fall into the hands of the C.C.F., so he may change his mind. What irks this councilman however, is the expense of the appealing to the electors to get out and vote. That takes money, since even at the lowest estimate it means printing a manifesto, buying envelopes, and paying postage on thousands of letters; in fact, most of the \$600 which the councillors are paid, if they get paid, must be used for that purpose. It happens that often they do not get paid, for the law provides for deduction of \$20 from such indemnity for each day during which the council meets, if the councillor has not attended such meeting or has not voted on every matter put to the vote on such day. Some councillors claim that they attended meetings zealously, but left

La Ville devrait fournir des bureaux à ses conseillers

21 janv. 1943

M. Dave Rochon suggère
qu'on en établisse un dans
chaque circonscription
électorale

Le Canada

Le conseiller Dave Rochon se propose de saisir prochainement ses collègues d'un projet qui semble lui tenir à cœur. Il voudrait, en effet, que la Ville établisse, dans chacune de ses onze circonscriptions électorales, au moins un bureau où les représentants des contribuables pourraient, une ou deux fois la semaine, recevoir leurs électeurs désireux de les rencontrer.

M. Rochon, un ancien conseiller, a fait remarquer que, dans le temps où les membres du conseil disposaient dans chacun des trente-cinq quartiers d'un bureau, il y passait trois soirées par semaine. Il n'était pas rare alors qu'il eût à recevoir entre quarante et cinquante personnes qui ne trouvaient rien de mieux que de venir confier à leur échevin leurs petites misères et qui en recevaient presque toujours des conseils les consolant et leur permettant, dans la majorité des cas, de se tirer d'une situation qu'ils jugeaient inextricable parce que peu au courant d'un tas de choses.

Actuellement les citoyens qui veulent rencontrer leur représentant parmi les 99 doivent le faire au domicile de ce dernier. M. Rochon assure qu'il n'en coûterait à peu près rien à la Ville pour accommoder les conseillers. Elle possède, en effet, de très nombreux locaux où il lui serait très facile d'installer des bureaux. Pour sa part M. Rochon n'hésiterait pas à la rigueur à recevoir ses électeurs dans un poste de police ou dans une caserne de pompiers où l'on pourrait le loger un soir ou deux par semaine.

ECHEVINS ET CONSEILLERS

Les conseillers devaient posséder des biens réels ou personnels d'une valeur de cinq cents livres; pour les échevins, la qualification était de mille livres au moins, en vertu de l'ordonnance. Dans les deux cas, cependant, le candidat devait tenir maison dans son quartier depuis un an. Les représentants des quartiers de la cité étaient élus pour trois ans et ceux des faubourgs, pour deux ans. Les conseillers du premier groupe se renouvelaient à raison d'un tiers par an, tandis que la moitié de ceux du second, se retiraient tous les ans.

En 1860, par suite d'une modification apportée à la loi antérieure, les électeurs se divisèrent en trois groupes et durent posséder les qualifications suivantes: 1o être propriétaire d'un bien-fonds d'une valeur réelle de trois cents dollars ou plus, ou d'une valeur locative annuelle de trente dollars; 2o ou tenir feu et lieu et être locataire ou occupant d'une maison d'habitation d'une valeur locative annuelle de trente dollars ou plus, ou d'une valeur foncière de trois cents dollars ou plus; 3o ou à défaut d'être propriétaire, ou de tenir feu et lieu, avoir habité dans la municipalité depuis le premier mai précédant l'élection et, soit individuellement soit conjointement, avoir été inscrit au rôle comme locataire ou occupant d'un immeuble durant les trois mois précédant l'élection, pourvu que les lieux dont il s'agissait fussent évalués comme on l'a indiqué plus haut, lorsque occupés par un seul individu ou, dans le cas où ils l'étaient par plusieurs, que la part de chacun fut estimée à l'une ou l'autre des valeurs déjà mentionnées (23 Victoria, c. 72).

Les échevins remplaçaient le maire en cas de vacance de cette charge, et même en cas d'absence du titulaire. Mais ce privilège disparut avec le temps (14-15 Vict., art. 25).

On voit que les différences entre les fonctions d'échevins et de conseillers n'étaient pas considérables: elles consistaient principalement dans le degré de la qualification électorale et dans l'honneur de représenter le maire en certaines occasions. Ces contrastes vont s'estomper petit à petit, puis disparaître. Vers la fin de ce régime, le seul avantage de l'échevin sera de remplacer le maire, comme nous venons de la dire; puis la loi décrètera qu'en l'absence du maire, on doit de préférence nommer un échevin pour le remplacer; finalement, on abolira la charge de conseiller: il n'y aura plus qu'un maire et des échevins (loi de 1851 - art. 33). Bien que la loi soit muette sur ce point, il est certain que le conseil se formait en divers comités pour faire l'étude des questions qui lui étaient soumises. De semblables comités existaient déjà sous le régime de 1832. Il semble que la coutume ait attribué aux échevins la responsabilité de présider ces organismes.

Ex: "L'administration municipale de
Montréal" par Honoré Parent, c.r.
dans son étude intitulée: "Historique
des modes d'administration de Montréal"
Dans le volume:
"Montréal Economique"
Montréal, 1943, pp.352-353.

Sessions et séances d'un conseil municipal

La Revue Municipale, Montréal PAR
mai 1943

Me P.-A. JUNEAU, C.R., de Québec

UNE session d'un conseil local est la réunion ou l'assemblée des membres du conseil, tenue conformément aux dispositions du Code municipal, pour considérer et pour décider les questions qui peuvent légalement être soumises à une telle réunion ou assemblée.

Les sessions d'un conseil local sont tenues à l'endroit choisi pour la première session jusqu'à ce qu'il ait fixé, par résolution, un autre endroit qui, autant que possible, doit être le lieu le plus public de la municipalité mais qui, en aucun cas, ne doit être dans un établissement où il se vend des liqueurs spiritueuses.

Cet endroit peut être dans une municipalité voisine et contiguë, même dans un autre comté, pourvu que le conseil l'ait décrété par règlement. (C.M. 110)

Les sessions d'un conseil local ne doivent pas être tenues à huis-clos, vu qu'elles sont publiques et que les délibérations y doivent être faites à haute et intelligible voix. (C.M. 113)

Cependant, tout comité nommé par un conseil local (C.M. 65) peut siéger à huis-clos et ailleurs qu'à l'endroit où se tiennent les sessions du conseil.

Il y a deux sortes de sessions : les sessions ordinaires et les sessions spéciales. (C.M. 112, 115)

SESSIONS ORDINAIRES

Un conseil local n'a pas le droit de tenir plus de 12 sessions ordinaires par année : savoir, une le premier lundi de chaque mois, à moins qu'un autre jour du mois ne soit fixé par un règlement du conseil, ou le jour juridique suivant, lorsque l'un de ces jours tombe un jour de fête. (C.M. 112, 114)

SESSIONS SPECIALES

Un conseil local peut tenir autant de sessions spéciales qu'il le juge nécessaire.

Une session spéciale du conseil local ne peut avoir lieu sans un avis de convocation. Cette session peut être convoquée, en tout temps, par le maire, par le secrétaire-trésorier ou par deux conseillers, en donnant, par écrit, un avis spécial à cet effet à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent. (C.M. 115)

Cet avis de convocation doit mentionner les sujets et les affaires qui seront traités à la session spéciale et il doit être signifié aux membres du conseil au moins deux jours francs avant le jour fixé pour la séance. (C.M. 119)

Le jour de la signification et le jour de la séance ne doivent pas être compris dans ces deux jours. (C.M. 345)

Cet avis spécial écrit peut, s'il est donné par le maire, être préparé comme suit, savoir. (C.M. 332)

*Province de Québec,
Corporation de la paroisse de St-Anselme,*

*A Messieurs Joseph Larose
Conseillers de la corporation de la
paroisse de St-Anselme,*

*Avis spécial vous est donné, par le soussigné
Arthur Blais, maire de la corporation, qu'une ses-*

sion spéciale du conseil municipal de la corporation de la paroisse de St-Anselme est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, le vingt-cinq juin courant (1943), à quatre heures de l'après-midi, et que les sujets suivants seront pris en considération, savoir :

Avis d'une poursuite pour dommages, donnée par Emile Paquet, de Lévis ;

Nomination d'un comité chargé d'étudier cette affaire, d'obtenir l'opinion d'un avocat et de faire rapport au conseil.

Donné à St-Anselme, ce vingt-deux juin 1943.

ARTHUR BLAIS, Maire.

Avant de procéder aux affaires, à cette session spéciale, le conseil, par son président, doit constater et faire mentionner dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. (C.M. 116)

S'il appert que l'avis de convocation n'a pas été signifié ou ne l'a pas été à temps à tous les membres absents, la session doit être levée à l'instant, sous peine de nullité de toutes les procédures qu'on pourrait y adopter.

Les membres présents n'ont pas le droit d'ajourner cette session spéciale et il faut tout recommencer. (C.M. 116)

Une session spéciale doit s'ouvrir à l'heure fixée par l'avis de convocation et, si l'avis de convocation ne mentionne pas d'heure, elle doit s'ouvrir à dix heures du matin, savoir : l'heure fixée par le Code municipal, ou bien à l'heure des sessions ordinaires, fixée par résolution ou par règlement. (C.M. 113)

Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation. (C.M. 116)

Une session spéciale peut se prolonger durant plusieurs séances et, à l'ajournement de chaque séance, le conseil peut fixer l'heure qui lui convient pour la séance suivante. (C.M. 113)

Deux membres du conseil peuvent ajourner une séance spéciale, faute de quorum, une heure après que le défaut de quorum est constaté.

Dans ce cas, le secrétaire-trésorier doit signifier l'avis d'ajournement aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement. (C.M. 118)

Le délai d'avis de cet ajournement est aussi d'au moins deux jours francs. (C.M. 119)

La signification de cet avis doit être constatée à la reprise de la session ajournée et le défaut de signification rend nulle toute procédure adoptée à cette partie de la session ajournée. (C.M. 118)

* * *

Dans un prochain article, nous traiterons des séances du conseil local, de la présidence des séances, des débats, du bon ordre pendant les séances, de la bienséance pendant les débats, de l'ordre du jour, du quorum et des votes.

COUNCILLORS PLAN VIGILANTES' GROUP

Excerpt
Organization Reported Under
Way of Body to Watch In-
ternal City Administration

LEGAL ADVICE SOUGHT

Members of New Group Will
Study Municipal Law
in Other Muni-

25 Oct cipalities *1945*

By TRACY S. LUDINGTON

While city hall activities along certain specific lines are the main topic of conversation in Montreal today, there is a distinct possibility that a series of situations, culminating in the secret caucus of Wednesday, will knit together a group of councillors who wish to remain anonymous for the moment but who will consider themselves from this time forward an internal vigilante committee.

Possibility of a movement within the city council itself, to band together those who feel themselves entirely free of any political or other influence, has been recognized for some time and reached a tangible stage, it is understood, when striking butchers, reinforced by longshoremen who trod the city streets bailing-hooks unsheathed, terrorized the population for four full days without any definite city hall action.

The caucus on police affairs but confirmed the decision of certain councillors to agree to join the vigilante band and it is expected that others, in sufficient number to form a formidable group, will be in the fold before many days are past.

Strength of the body will be found, it is believed, in its anonymity — for the present — and in the fact that its leaders are councillors who have to date remained more or less in the background at city hall but are nevertheless representative of powerful groups in the city who would throw their weight behind the new organization as soon as its purposes are made known.

One of the main items on the list of achievements at which the newly-formed body is aiming is understood to be some way out of the housing shortage that faces the city at the moment.

SHORTAGE IS CRITICIZED

At a recent get-together of a few of those who form the nucleus of the new group, the following opinion was expressed: "The city has not yet built one house that can be pointed to as even a beginning of a solution to the problem".

VIGILANTE SCHEME STIRS COUNCILLORS

Excerpt 26 Oct 1945
Discussion Heated on Role
Group Plans to Take
in City's Affairs

By TRACY S. LUDINGTON

City hall corridors, the councillors' room, the office of the leader of the council and even the mayor's ante-chambers resounded yesterday with heated discussion relative to the final seeping out of news regarding a portion of the council taking to themselves a vigilante role.

More than one councillor openly expressed himself as willing to join the group — if invited and if he was considered to be the type of councillor the group members believed would "fit in" with the general plan.

From sources close to the centre of the movement it has been suggested that public support will be sought through outside organizations. Particularly, it is felt, will the service clubs and similar groups be ready to lend their support, for it is generally believed that at least unofficially they are still smarting from the blast J. O. Asselin, city executive committee chairman, turned their way a week ago.

Said one councillor loudly in the office of Pierre DesMarais, council leader: "What we need here is a real Tom Dewey, but that costs money. He spent \$800,000 the first year to get his clean-up gang going in the United States."

"We can get money, too," replied a confrere, apparently anxious that no suggestion be made of even a suggested impecuniosity in Montreal where civic virtue was concerned.



HOTEL DE VILLE - Visite des bureaux
Les Conseillers municipaux visitent
les bureaux, le mardi soir 20 nov. 1945

L'hôtel de ville
visité hier soir
par 50 conseillers

Le Canada, 21 nov. 1945
Répondant à l'invitation de M. Pierre DesMarais, chef du conseil, quelque cinquante conseillers municipaux ont visité hier soir l'hôtel de ville en vue, de se familiariser davantage avec les rouages de l'administration permanente de la métropole.

A la demande de M. DesMarais qui avait précédemment expliqué aux conseillers réunis dans la salle des délibérations du conseil le but de la visite, Me Honoré Parent, directeur des services municipaux, a brossé un tableau des différents modes d'administration qui se sont succédés depuis 1832. Puis, par

groupes de dix, les conseillers ont visité en quelque sorte de la cave au grenier l'hôtel de ville, tout en étant présentés aux chefs des différents services et divisions de l'administration logés dans "le palais municipal".

Cette visite était dirigée par Me Honoré Parent, secondé par Me Louis-A. Lapointe, directeur adjoint des services, M. J.-Alphonse Mongeau, M. C.-E. Longpré, premier assistant greffier, M. A. Hooper, deuxième assistant greffier, et M. Gabriel Morin.

On remarquait à la tête des différents groupes de conseillers MM. Lucien Héty, Gérard Boudreau, Albert Castonguay, Réal Massicotte, Roland Nolet, Charles-A. Larin, Wilfrid Picotte, et J.-C. Taillefer, tous du personnel du secrétariat qui agissaient en l'occurrence comme guides.

4^e étage

par ascenseur côté ouest

- | | | |
|--------------|---|---|
| 1) salle 403 | Urbanisme | M. A. Cousineau, dir.
M. P. Boucher, dir. adj. |
| 2) " 414-15 | Travaux publics
(division technique) | M. J.A. Gravel, dir. adj. |
| 3) " 409-10 | Urbanisme (permis de
construction) | M. J.E. Laliberté, surint. |

3^e étage

par ascenseur côté ouest

- | | | |
|--------------|---|---|
| 4) salle 308 | Vérificateurs | M. J.B.A. Mörineau
M. L. Delage, adj.
M. J.B. Paul, adj. |
| 5) " 310 | Finances (div. vente
des immeubles) | M. L.J. Pariseau, surint. |
| 6) " 314 | Finances (compt. des
t.p., permis, propriétés) | M. R. Delisle
M. L.H. Fréchette
E. Leduc |
| 7) " 315 | Secrétariat (archives) | M. C. Archambault, surint. |
| 8) " 320 | Travaux publics
(bureau du directeur) | M. H.A. Gibeau, i.c., dir.
M. P.E. Piché, i.c.,
M. J. Asselin, i.c.,
M. C. Robillard, i.c.,
M. J.A. Bernier, budget |
| 9) " 323 | Travaux publics
(eaux et assainissements) | M. J.A. Jetté, surint.
M. F.V. Dowd, asst surint. |
| 10) " 326 | Finances (personnel, chef
percepteur) | M. P. Berthelet |
| 11) " 327 | Achats et magasins
(Papeterie) | M. R. Dostie |
| 12) " 330 | Travaux publics (standard
téléphonique) | Mlle Amesbury |
| 13) " 301 | Travaux publics (voie
publique) | M. J. Brosseau, surint.
M. G. Vanier |

2e étagepar ascenseur côté ouest

14)	salle 209	Balcon (ouest, conseil)	
15)	" 206	Comité exécutif et direction des services	M. J.O. Asselin, prés. M. G.C. Marler, vice-prés. M. A. Parent, M.A. Filion, M. E. Hamelin, M. R.F. Quinn, M. H. Parent, C.R., directeur, M. L.A. Lapointe, dir. adj.
16)	" 226	Contentieux (bureau des réclamations)	Me J.C. Martineau, (pro tempore)
17)	" 220	Contentieux	Me G. Saint-Pierre, C.R., avocat en chef - Me C. Choquette, avocat de la cité.
18)	" 218	Contentieux (étude du notaire)	
19)	" 217	Galerie de la presse	M. A.E. Perks, président
20)	" 216	Balcon (est, conseil)	

Rez-de-chausséepar ascenseur côté est

21)	salle 16	Finances (permis et privilèges)	M. P. Lamoureux, surint. M. A. Laplante, assistant
22)	" 8	Secrétariat (bureau de poste)	M. G. Lavallée
23)	" 9	Finances (régistrare)	M. H.A.A. Mongeau
24)	" 1	Commission du service civil et fonds de pension	M. L.C. Robitaille, prés. M. C.F.G. Johnson, M. J.E. L'Heureux, M. E. Hooper, surint.
25)	" 5	Finances (caissier) (div. de la finance)	M. A. Charpentier M. F.A. Lambert, C.A.
26)	" "	Finances (bureau du directeur)	M. L. Roberge, directeur M. P.E. Sénécal, C.A., assistant
27)	" "	Finances (comptabilité) (taxes foncières) (d'eau et d'aff.)	M. N. Latreille, C.A. M. E. Mondor M. J.E. Champagne
28)	" 14	Estimations	M. A.E. Hulso, directeur

sous-solascenseur côté est

29)	salle S-1	Climatisation
	" S-4	vestiaires
	" S-5	Surintendant de l'immeuble
		Inspecteurs du service des finances
		Garage
		Bureau de paie
		Entrée du tunnel conduisant à l'annexe ... (porte côté est dans la partie avant du garage)

30)	"	S-10	Archives	M. C. Archambault
<u>1er étage</u>			<u>ascenseur côté est</u>	
31)	salle	120	Secrétariat	M. J.A. Mongeau, greffier M. C.E. Longpré, adj. M. A. Hooper, adj.
32)	"	104	Secrétariat (bureau du chef du conseil)	M. P. Desjardis
33)	"	101	Bureau de revision	M. C. Tossior, président, M. W.C. Munn, J.G. Caron
34)	"	107	Bureaux de Son Honneur le Maire	M. Camillion Houde, C.B.E., M. C. Renaud, secrétaire
35)			Salle des pas perdus.	

VISITE DE L'HOTEL DE VILLE
par les Conseillers municipaux
le mardi soir, 20 novembre 1945
sous la conduite de M. Pierre
Des Marais, Chef du Conseil mun.



La Patrie (Par Henri DUFRESNE) 2 déc. 1945

« Mais c'est scandaleux! », s'écria un visiteur. Et tout le monde de dresser l'oreille, car le mot de scandale, ou ses dérivés, prononcé à l'hôtel de ville promet toujours quelque pâture intéressante. Et l'on visitait précisément les bureaux du maire. « En effet, c'est scandaleux. C'est inouï! », fit un autre visiteur. Ce d'isant, il montra les meubles délabrés de l'antichambre de Son Honneur le maire Houde. De cette antichambre par où passent tous les visiteurs de marque (souverains, artistes, savants etc.) pour pénétrer dans le cabinet du premier magistrat de la ville. On y voit des fauteuils de cuir qui crachent le crin et un tapis cerné de grandes taches. Si vous appuyez tant soit peu sur les coussins des fauteuils, ils vous montrent leurs entrailles béantes. Cela dans l'antichambre du premier magistrat de la plus grande ville du Canada, de la deuxième plus grande ville française du monde. Scandaleux? Oui. Les visiteurs non avertis n'en croyaient pas leurs yeux.

Qu'est-ce qu'on attend?

Ce n'était pas la peine assurément d'avoir un aussi beau livre d'or, fredonna un conseiller amateur d'opérette. Il faut dire ici que cette découverte, qui mit les invités hors de leurs crins, fut faite au cours de la récente visite des conseillers municipaux à travers les quatre étages et le sous-sol du labyrinthe de l'hôtel de ville. Et tous se demandaient (?) pourquoi on ne renouvelait pas le mobilier du maire. Serait-ce que M. Houde, trop modeste, ou trop sceptique, n'ose le demander au comité exécutif? Mais il est des choses qui ne se demandent même pas, tant leur besoin est évident. Il y va ici de la dignité et de l'honneur de toute la ville. A voir l'antichambre, et même le bureau exigü du maire, on croirait en effet que la province de Québec est la parente pauvre du Canada.

Contraste frappant

Notre palais municipal est pourtant luxueux dans l'ensemble et archiluxueux dans certains détails. C'est bien ce qui fait contraste avec les bureaux du maire. D'un côté, un luxe qui rappelle parfois le style d'Hollywood; de l'autre, des fauteuils qui vomissent le crin. Quand on visite l'hôtel de ville et que l'on voit les cabinets laqués, vernissés, dorés du président du comité exécutif, du directeur des services, du directeur des finances, du directeur des travaux publics, du directeur de l'urbanisme, etc., l'on se sent fier, orgueilleux, du titre de citoyen montréalais. Le mobilier est ce qu'il y a de plus moderne et reluit comme un sou neuf. De riches peintures d'artistes canadiens ornent les murs, ce qui prouve qu'il y a du goût dans ce luxe (bien qu'il lui arrive d'être criard). Personne ne voudrait que les chefs des différents services fussent mal logés. Le service d'urbanisme, par exemple, exige logiquement un beau décor: quand il s'agit d'embellir, rien ne saurait être trop beau. Mais quel contraste avec les fauteuils éventrés et le tapis crasseux de l'anticham-

bre du maire. N'oublions pas que c'est le maire qui représente tous les citoyens et lorsque le maire est mal logé, c'est nous qui sommes mal logés. Et nous avons honte.

Un beau spectacle

La visite en question, qui avait pour objet de « familiariser les conseillers avec les rouages de l'administration municipale » fut, comme on dit en style journalistique, un grand succès. Cela, grâce à l'initiative de M. Pierre Des Marais, chef du Conseil, qui avait organisé la promenade péripatéticienne à travers le palais municipal. Plus de quarante conseillers avaient répondu à son invitation. L'hôtel de ville, à l'architecture extérieure de simiesque déformation, avait cependant grand air dans la nuit: toutes fenêtres allumées. A l'intérieur, le grand hall resplendissant de mille feux, avec le long buffet à nappe blanche, garnitures florales et corbeilles gastronomiques débordantes, faisait penser à quelque festin royal dans un château de vieille France. Le maire Houde, il va sans dire, était présent et il sut trouver un bon mot, un mot souriant, souvent pétillant d'esprit, pour chacun des fonctionnaires présents. Ainsi, en apercevant M. Roland Dostie, en charge du service de la papeterie, il s'écria: « Tiens, si c'est pas Tf-Mousse!

Mon premier messenger à la mairie! »

Criez-le, Messieurs!

Au cours de la visite édilitaire (hum! hum!), des conseillers firent observer, incidemment, que l'on se moquait, avec une insolence jamais vue, des lois de la circulation; que les tramways empiétaient de plus en plus sur la lumière rouge, que les autobus les imitaient et qu'en général les conducteurs de véhicules (autos, camions etc.) jetaient toute prudence aux quatre vents. Cela est très bien, messieurs les échevins, mais c'est aux séances du Conseil qu'il faudrait dire cela. C'est à vous de faire pression sur le comité exécutif pour qu'il prenne des

mesures de rigueur, pour qu'il avertisse qui de droit, pour qu'il donne des ordres formels à la police. L'autre jour, intersection Cherrier et Saint-Hubert, un autobus bloqua complètement le passage des piétons, s'avancant sur la lumière rouge au delà même de la bordure du trottoir. Cela, sous l'oeil paternel d'un policier et d'un inspecteur de la Compagnie du tramway. Presque en même temps arriva le camion d'un riche établissement qui passa tout droit sur la lumière rouge et s'arrêta presque au milieu de la rue, toujours sous l'oeil paternel du policier. Hélas! Hélas! Si les autorités pouvaient sortir de leur léthargie. N'y a-t-il pas assez d'accidents?

Où l'on voit des amis

Il y aurait bien des choses intéressantes à ajouter sur la visite des conseillers aux divers services municipaux. Ce sera pour une autre fois. L'espace, ici, n'est pas illimité comme l'océan. Il nous a fait plaisir de fraterniser avec un grand nombre d'échevins et de fonctionnaires dont nous avons pu apprécier la diligence et la courtoisie. Il nous a fait particulièrement plaisir de donner la main aux conseillers Lafaille et Morin, les deux champions de la guerre aux barbottes. Il nous a fait également grand honneur de saluer le conseiller-sportsman Michel Normandin, un confrère qui réussit et qui mérite de réussir. Nous n'aurons garde d'oublier M. Pierre Des Marais à qui l'on doit le succès de cette visite.

VILLE DE MONTRÉAL



CANADA

VISITE de la Prison de Bordeaux
Invitation du Chef du Conseil
CITY OF MONTRÉAL

CHEF DU CONSEIL
LEADER OF THE COUNCIL

HÔTEL DE VILLE,
CITY HALL,

18 février 1946.

INVITATION
SPÉCIALE

Archiviste en chef.

Mon cher ~~collègue,~~

J'ai le plaisir de vous transmettre de la part du Gouverneur de la Prison de Montréal, le Dr Zénon-H. Lesage, ancien membre du Conseil, une invitation à visiter la Prison de Montréal (Bordeaux), SAMEDI le 23 février, dans l'après-midi.

Ce sera là pour chacun une excellente occasion de connaître en détail cet important établissement pénal, et en même temps d'être cordialement reçu par M. Lesage.

Si cette visite vous intéresse, auriez-vous l'obligeance de m'appeler, ou mon secrétaire, car le Dr Lesage tient à savoir d'avance le nombre approximatif des présences. Nous pourrions en même temps nous entendre quant au moyen de se rendre là-bas en automobile.

PL 6111
LOCAL 43

Cordialement à vous,

Pierre DesMarais.

VISITE

Prison de Bordeaux

le samedi 23 février 1946

Visite du Conseil à la prison de Bordeaux

Samedi après-midi, plus des deux tiers du conseil municipal se rendait à Bordeaux, visiter la prison de Montréal, grâce à la courtoisie du Dr Z.-H. Lesage, gouverneur de cette institution. La visite avait été organisée et a été dirigée par le leader du conseil, M. Pierre DesMarais.

Arrivée à la prison à trois heures, les conseillers, au nombre de près de 70 et accompagnés de quelques directeurs de services, ont visité l'immense prison, de fond en comble, arrêtant ici et là pour poser des questions aux gardes. Les éléments de curiosité ont surtout été les cellules des condamnés à mort, voisines des endroits où ont lieu les pendaisons, puis les cachots du sous-sol, appelés familièrement donjons. La propreté des cuisines a été remarquée de plusieurs.

A l'issue de la visite, le gouverneur Lesage a reçu le groupe, dans lequel il compte plusieurs amis, ayant été lui-même durant plusieurs années échevin à Montréal, et membre du comité exécutif.

Visiblement satisfaits de cette façon de se renseigner sur place, plusieurs conseillers ont demandé à M. DesMarais d'organiser diverses visites de ce genre, à Longueuil, pour leur faire voir en détail la construction de maisons démontables. Il a également dirigé la visite détaillée de l'hôtel de ville.

L. Petit-Journal 24 février 1946

Monsieur Pierre Des Marais,
Chef du Conseil municipal
Hôtel de ville, Montréal.

Monsieur le Conseiller,

Grâce à votre esprit d'initiative, un groupe imposant de Conseillers et de fonctionnaires municipaux avait le privilège, le 23 courant, de voir s'ouvrir cérémonieusement devant lui, les lourdes portes de fer de la prison de Bordeaux.

Attendu pour une visite n'offrant pas le caractère de la permanence, le contingent des visiteurs devait se voir accorder, de la part du Gouverneur, M. le Dr Lesage, et de son personnel, des faveurs dont il conservera assurément un inoubliable et reconfortant souvenir.

Car on peut difficilement, en si vaste enceinte du silence, côtoyer des murs froids et secs, frôler d'innombrables portes de fer, loger temporairement sous verrous, disparaître dans l'obscurité d'un mystérieux donjon, ou encore frissonner autrement que d'aise au spectacle d'une trappe de la mort, sans conserver de toute ce mécanisme de la Justice vengeresse un assez cuisant sujet de méditation!

Et, après la marche mémorable, connaître la faveur de se voir accueillir au titre d'honorables citoyens à la table du maître des lieux, puis, en définitive retrouver à souhait la liberté par delà les lourdes portes de fer, c'est plus qu'il n'en faut pour remercier le Ciel de se retrouver incorporés dans la phalange des Justes de ce monde!

Inutile alors d'insister sur la portée éducative autant que salutaire de cette visite puisque la recouvrance de la liberté se chargeait d'en révéler la vivante expression sur toutes les figures.

Tout de même, une fois arrivés en toute sécurité sur le "bon bord de la clôture" on ne pouvait manquer de regretter quelque peu le bon gîte, la bonne table non moins que le bon feu que le Gouverneur nous avait temporairement assurés en son château.

Décidément, une prison c'est une prison, mais on ne peut manquer, en visitant l'immeuble de Bordeaux de rendre hommage aux autorités gouvernementales qui se sont appliquées à faire oeuvre de saine prévention pour assurer aux mauvaises têtes une certaine somme de bien-être susceptible de contribuer à leur redressement moral.

Et parce que le nouveau Gouverneur se montre, au dire de son personnel, un type épatant, il y a maintenant matière à réflexion pour les visiteurs Mais, tirons là le rideau.

Ce pourquoi j'en arrive à vous remercier bien vivement de m'avoir fait l'honneur de me compter parmi vos compagnons.

Louise Archambault

Montréal, 24 février 1946.

Notre Temps 15 mars 1947

Visées communistes sur l'hôtel de ville

Selon un rapport très confidentiel et digne de foi d'un congrès du parti communiste, tenu à Montréal en novembre dernier pour préciser la stratégie future du groupement, les communistes de la métropole, dont le nombre atteint près de 7,000, projettent de faire élire à l'hôtel de ville, un "bloc de réforme populaire", en décembre 1947, et ils ont déjà commencé leur travail à cette fin.

Voilà l'une des principales révélations qu'auraient faites le conseiller municipal Michael Buhay, actuellement candidat communiste à l'élection complémentaire fédérale dans Cartier, et Mile Beryl Truax, institutrice de Montréal, dans les rapports officiels présentés aux 75 candidats du parti qui ont participé au congrès secret de novembre dernier.

Autre infiltration

Le groupe concentre maintenant ses efforts à s'infiltrer dans les mouvements scolaires et domestiques, les ligues de consommateurs et de libertés civiles ainsi que dans les clubs sociaux, afin de préparer le succès des prochaines élections.

La stratégie communiste semble certes présenter une menace pour la métropole, mais on laisse clairement entendre que, le document et les menées secrètes étant mis à jour, les autorités prendront les dispositions nécessaires pour faire échec aux efforts

des communistes et empêcher qu'ils ne noyotent les divers mouvements pour faire passer leurs candidats aux prochaines élections municipales.

Fred Rose élu

L'un des points culminants du congrès de novembre dernier a été l'élection par acclamation de Fred Rose comme membre de l'exécutif du parti à Montréal. Fred Rose avait déjà, à cette époque, été condamné au pénitencier pour espionnage. Son élection parmi les 25 membres de l'exécutif a eu lieu quelques jours seulement après que le parti eut nié tout lien avec le réseau d'espionnage soviétique au Canada.

Dans son rapport sur les "affaires municipales", Buhay a déclaré : "Le congrès montréalais du parti insiste particulièrement sur les affaires municipales..." Parlant des élections de décembre prochain, il a déclaré "qu'un

grand mouvement de réforme démocratique et ouvrière dans notre ville peut obtenir de magnifiques résultats. Les candidats communistes et ouvriers possibles aux prochaines élections municipales peuvent approcher les unions ouvrières et les comités d'action politique afin de convenir avec eux d'un programme essentiel sur les problèmes les plus importants pour notre ville."

Le but de cette campagne, aurait déclaré franchement Buhay, doit être "d'assurer l'élection d'un bloc populaire et ouvrier de réforme au conseil de ville." Il aurait aussi recommandé que les municipalités voisines d'Outremont, de Verdun, de Lachine et autres fassent l'objet d'un travail semblable.

Quant à Mile Truax, elle aurait surtout donné une leçon sur l'infiltration communiste et montré comment "les membres du parti, des classes moyennes et professionnelles, peuvent fournir une contribution maximum à l'établissement d'une coalition populaire dans la lutte contre les trusts et le régime Duplessis, en s'infiltrant dans les organisations déjà établies."

Première fois, première femme

Pour la première fois, peut-être, dans les annales municipales, une femme a présidé hier les délibérations du Conseil municipal. Il s'agit de Mlle Jeanne Kathleen Fisher, représentant les propriétaires du district No 4, la seule femme à siéger au Conseil. Elle a été invitée à occuper la chaire du premier magistrat par le conseiller Jeannotte, qui remplaçait temporairement le maire Camilien Houde, obligé de s'absenter pour remplir d'autres fonctions. Ceci eut pour effet de plonger dans l'embarras quelques conseillers, qui ignoraient s'ils devaient s'adresser à M. le Maire ou à Madame la Mairesse. Finalement la question fut tranchée par le conseiller Goyette, qui affirma que l'occupant de la chaire présidentielle devait être considéré comme M. le Maire, quel que soit son sexe.

Un 3e secrétaire des conseillers réclamé

La Presse - 17/10/1947

Le conseiller municipal Marcel Lafaille a fait connaître son intention de protester, auprès du directeur des services municipaux, M. Louis-A. Lapointe, c.r., contre le retard de l'administration à nommer un troisième secrétaire pour les membres du conseil.

Les conseillers ont droit, selon la tradition, à trois secrétaires. Mais, lorsque mourut M. Lepronon, secrétaire des commissaires Quinn et Hamelin, le greffier de la ville consentit à prêter les services de M. Guy St-Pierre, il y a déjà plusieurs mois.

M. Lafaille s'étonne de la lenteur du comité exécutif à corriger une telle anomalie. Il considère que l'administration n'a qu'à désigner un troisième secrétaire des conseillers si MM. Quinn et Hamelin préfèrent garder M. St-Pierre. D'ailleurs, de conclure M. Lafaille, on ne peut taxer le conseil d'être trop exigeant en réclamant seulement trois secrétaires pour quatre-vingt-dix-neuf conseillers.

Plaques distribuées
à chaque conseiller

~~17-11-1950~~
Le chef du conseil municipal, M. Pierre DesMarais, a avisé hier ses collègues qu'ils pouvaient se procurer leurs plaques de Concordia, portant les armoiries de la ville, et qui serviront à les identifier auprès de qui de droit jusqu'en 1950. Nos édiles réclamaient instamment ces plaques, devant être installées à un endroit en vue de leur automobile. La distribution se fait au secrétariat des conseillers, à l'hôtel de ville.

1 mars 1946
Dernière séance d'une
commission municipale

Les conseillers membres de la commission de refonte des règles du conseil, nommés lundi de la semaine dernière, ont tenu leur dernière séance hier après-midi, sous la présidence du conseiller Victor Lévesque, et le comité exécutif sera saisi de leur rapport dans le cours de la semaine prochaine.

Au cours de leurs réunions, les membres de cette commission ont apporté une quinzaine d'amendements importants aux règlements du conseil, et ils ont modifié la phraséologie de plusieurs autres de façon à les rendre plus explicites. Son Honneur le maire Camillien Houde et les conseillers W.-E. Lauriault, J.-N. Drapeau, Alfred Mathieu, Georges Godin et Georges Guévremont, de même que M. A. Mongeau, greffier de la ville, ont pris part à cette dernière séance. M. Lucien Hétu agissait comme secrétaire de la commission.

Discours limités à 10 min. au conseil

Les conseillers attendront anxieusement la séance consacrée à l'étude du budget, dorénavant, car ce sera la seule fois que les membres du conseil pourront parler sans interruption pendant quarante minutes — soit une heure. En toute autre circonstance, ils devront se limiter à un discours de six minutes.

La commission échevinale présidée par le conseiller Victor Lévesque, constituée pour étudier les amendements apportés par le comité exécutif au texte initial des nouvelles règles du conseil municipal, a remis son rapport hier après-midi, au bureau du greffier.

Le comité exécutif avait suggéré de limiter les discours à trente minutes, lors de l'étude du budget, mais la commission a jugé que ceci n'était pas suffisant. Aucun conseiller ne pourra prendre la parole plus d'une fois, en toutes circonstances, soit le président de l'exécutif ou le président d'une commission échevinale, lorsque celle-ci soumettra son rapport.

Le rapport de la commission échevinale devra être soumis au conseil à sa prochaine séance. On prévoit qu'il sera adopté à l'unanimité.

M. Lévesque tentera pour la troisième fois d'avoir quorum

Le conseiller municipal Victor Lévesque tentera pour la dernière fois, mardi matin, à 11 heures, de réunir les membres de la commission échevinale constituée pour étudier un projet de règles devant régir les assemblées du Conseil de ville.

Cette commission, que préside M. Lévesque, a été constituée à la dernière séance du Conseil pour étudier quelques amendements apportés par le Comité exécutif au texte initial du document. Ce dernier avait été rédigé par la même commission échevinale il y a déjà plusieurs mois.

M. Lévesque a déjà convoqué ses collègues à deux reprises, mais sans pouvoir réunir suffisamment de conseillers pour obtenir quorum. Il a donc décidé d'adresser une nouvelle avis de convocation à ses collègues. Si la commission ne peut aller à son dévouement, il fera un rapport et proposera une nouvelle séance de la commission.

Ce conseiller en a profité pour demander plus d'intérêt à la commission de la part de certains de ses collègues. Il a aussi demandé que quorum soit déclaré par défaut aux prochaines séances échevinales. Cette dernière proposition n'a pas été adoptée.

Images d'autrefois

KARICATURES DU PAYS

LES CARICATURISTES A L'ASSAUT DE L'HOTEL-DE-VILLE DE MONTREAL

Maires et échevins en prirent pour leur rhume dans les journaux humoristiques d'autrefois. — Beaugrand, McShane et Préfontaine. — Autour des enquêtes royales et municipales.

La Patrie Par LEON TREPANIER O.B.E.

26 février 1950

CE n'est pas d'aujourd'hui que l'Hôtel-de-Ville, M. le Maire et les conseillers, sont l'objet de l'attention des journaux amusants et des dessins humoristiques.

DES CIRCONSTANCES mais surtout des raisons personnelles animaient quelquefois les auteurs de traits satiriques décochés contre l'édilité. C'est ainsi que Berthelet qui ne pouvait pardonner à Honoré Beaugrand de lui avoir enlevé un jour le CANARD et d'avoir même accaparé le personnage de LADEBAUCHE, sa création, ne pouvait manquer d'attraper à l'occasion son concurrent.

BEAUGRAND avait été élu maire de Montréal en 1885 contre l'hon. J.-L. Beaudry qui avait rempli ce poste durant dix termes consécutifs. Pendant son terme d'office, M. Beaugrand eut fort à faire en matière d'organisation, car la ville de Montréal traversa des époques d'épreuves, telles que l'épidémie de la petite vérole, l'inondation de 1885-86 et les manifestations à l'occasion de l'exécution de Louis Riel. Dans toutes ces circonstances cependant, il fit face avec énergie et discernement à toutes les situations et bien que court, son stage à la mairie fut remarquable. Beaugrand fut un grand journaliste et comme directeur de LA PATRIE, mena de vigoureuses campagnes. À part que d'avoir reçu la croix de chevalier de la Légion d'Honneur du gouvernement

français, il avait été également honoré de l'Ordre de Nichan-Itikhar de Tunis, ordre institué en 1837 par le sultan Abdoukhey et qui était conféré à des personnages de marque tant en France qu'à l'étranger. C'est à cette décoration qu'il est fait allusion dans l'une des caricatures que nous reproduisons.

MAIS on ne s'en prenait pas seulement aux conseillers dans le temps, pas plus qu'avant d'ailleurs, et nous verrons prochainement que nos services municipaux n'avaient pas échappé à l'esprit satirique de nos humoristes. Nous ne saurions clore cette mention de quelques caricatures du CANARD sans en signaler une assez ingé-

nieuse puisque de quelque côté qu'on retourne le dessin, l'usage reste parfaite et nous présente le personnage sous deux aspects différents. Il s'agit de quelques traits décochés à l'échevin Napoléon Arthur Hurteau, qui représenta

le quartier Saint-Jacques de 1888 jusqu'à son décès, survenu le 9 novembre 1893.

M. HURTEAU avait en une carrière active, non seulement comme conseiller municipi-



LE PORTRAIT DE L'EX-MAIRE. — Pour perpétuer le souvenir des deux années qu'il a passées à l'Hôtel de Ville, M. Beaugrand a fait peindre un portrait en pied avec les insignes de la mairie et les crachats de la République Française. Ce tableau est aujourd'hui exposé dans sa salle à manger. La critique trouve qu'il y a trop de colliers et pas assez de maire. (Du VIOLON du 13 janvier 1887. — Reproduction de Roger Janelle de LA PATRIE)

pal mais comme homme d'affaires, et à l'Hôtel-de-Ville, il avait fait partie de nombre de comités et y avait joué un rôle de premier plan. Ses activités n'avaient pas été cependant sans porter ombrage à ses adversaires, car on lit que le 12 janvier 1891, il avait été déqualifié par un jugement de la Cour Supérieure, jugement que la Cour de Révision avait confirmé le 17 mars. Moins d'un mois après cependant, il avait été réélu dans Saint-Jacques et avait conservé son poste jusqu'à son décès.

COMME membre, et plus tard président du Comité des Finances, M. Hurteau avait exercé une influence considérable dans l'organisation financière

de la Cité. En 1890, il était allé en Europe négocier un emprunt de trois millions de dollars, et deux après, c'est lui qui négociait pour la Cité un emprunt de cinq millions de dollars avec la Banque de Montréal. En pleine crise financière il avait même réussi à négocier un emprunt pour le havre de Montréal à meilleurs termes que ceux effectués vers le même temps par les villes de New York et de Chicago.

ON conclura que la caricature du CANARD où il est représenté comme un habile jongleur est autant un hommage à son initiative d'homme d'affaires qu'une allusion ironique à ses activités sans nombre à l'Hôtel-de-Ville. On s'en aperçoit, puisque chaque objet qu'il est appelé à manipuler comme jongleur, représente un service municipal: santé, police, éclairage, aqueduc, incendie et finance.



LES ENQUETES A L'HOTEL DE VILLE. — Le maire ABBOTT : — Ce fromage ne sent pas bon; il est difficile à dépecer. LADEBAUCHE : — En effet, il est loin de sentir bon... il sent le gaz et les vidanges. Pouch! Il n'y a rien comme les fromages rouges pour se gâter comme ça. (Du VIOLON du 5 octobre 1887. Photo Roger Janelle de LA PATRIE)



COURSE A LA MAIRIE. — LADEBAUCHE: — Est-ce vrai, M. McShane, que vous êtes candidat à la mairie ?
McSHANE: — Certainly, my dear friend.
LADEBAUCHE: — Pourquoi cela ?
McSHANE: — Je ne vois pas d'autres candidats sur les rangs.
 (Du CANARD de Berthelot, 11 janvier 1896)



UN DISCOURS A L'HOTEL DE VILLE. — L'échevin PRÉFONTAINE: — Messieurs les contribuables de Montréal, je vous porte tous dans mon cœur. (Du "CANARD" de Berthelot, 1er septembre 1894)

A L'EPOQUE où le CANARD de Berthelot dédia un de ses amusants dessins à Raymond Préfontaine, ce dernier n'était pas encore maire. Dès 1875, cependant, alors qu'il n'avait que 24 ans, il avait représenté le comté de Chambly à la Législature. Il avait fait plus tard (1883-1887) un stage aux Communes comme député, et avait été maire de la municipalité d'Hochelega de 1878 à 1883, date de l'annexion à

Montréal et représentant ce quartier à l'Hôtel de Ville depuis, quand le CANARD publia la caricature que nous reproduisons. On connaît la brillante carrière municipale et politique qui était réservée à notre concitoyen, plusieurs années plus tard.

LE caricaturiste du CANARD, en 1896, prêtait évidemment l'intention à James McShane, qui avait été maire de Montréal en 1891 et 1892, de se présenter de nou-

veau à la mairie, mais M. McShane était à ce moment député aux Communes, et il appert qu'à ce moment, les candidats de langue anglaise, dont il était question, Andrew Allan, Richard-Wilson Smith et William Farrell hésitaient à se prononcer. Finalement, Wilson Smith décida de se lancer dans l'arène et il fut élu par acclamation. Retour-nons plusieurs années en arrière, en 1887, alors que le maire est l'honorable J. J. C. Abbott.

LE ciel municipal est assombri de nuages. Depuis des mois des accusations pleuvent contre des représentants du Conseil et des fonctionnaires. Le STAR de Montréal ne s'est pas allié de main-morte pour accuser de péculat des échevins et des fonctionnaires. Dès mars de cette année, les journaux avaient publié une requête de citoyens portant des milliers de signatures, réclamant la tenue d'une com-

mission royale, à la suite d'accusations portant atteinte à l'honneur de membres du Conseil et d'officiers de la Corporation.

LUN des échevins s'était senti particulièrement visé, parce qu'il avait pris une part active à des contrats d'éclairage et de l'enlèvement des vidanges. C'était M. H.-B. Bédaille, échevin depuis 1882. Pendant des mois, on discuta l'opportunité de référer la proposition à une commission municipale ou à une commission royale, mais comme d'habitude, hélas, l'enquête se termina en queue de poisson et les requérants en furent quittes pour leurs efforts dans le but d'obtenir un peu de lumière sur certaines transactions. C'est évidemment ce à quoi le CANARD fait allusion quand il prête à M. Abbott, les propos qui accompagnent la caricature.



ECHEVIN A.-N. HURTEAU : — "En se plaçant à un point de vue différent, lit-on dans les deux légendes qui accompagnent ce dessin, il y en a qui soutiennent que M. Hurteau joue avec les divers départements comme ferait le plus habile jongleur. Il y en a d'autres qui prétendent que M. l'échevin Hurteau a perdu la poigne qu'il avait naguère sur l'administration des divers départements civiques."



A L'HOTEL DE VILLE DE MONTREAL. — Messieurs les échevins viennent féliciter le maire Beaugrand au sujet du titre de commandeur de l'Ordre Illustre de Nichan Iftikhar de Tunisie.
LE MAIRE : — Messieurs, je ne vous comprends pas, cessez d'éternuer.
UN ECHEVIN : — Nous essayons de prononcer votre nouveau titre et nous n'y réussissons pas; c'est trop fort pour notre vaché.
 (Du VIOLON du 15 janvier 1887 — Reproduction de Roger Janelle de LA PATRIE)

*La Patrie, 26 février
1950*

LA PRIÈRE MUNICIPALE

A l'ordre du jour des séances échevinales, chez les Cent, un article obtient rarement une mention dans les journaux; il est pourtant d'importance. Il s'agit de la prière que le maire ou son substitut récite au nom de tous.

Elle est ainsi conçue:

"O Dieu éternel et tout-puissant, de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par qui les rois règnent et font les lois justes, nous voici assemblés en votre présence pour adopter des mesures destinées à assurer la bonne administration de notre ville.

"Accordez-nous, nous vous en supplions, Dieu de miséricorde, de ne désirer que ce qui est conforme à votre volonté, de le rechercher avec prudence, de le connaître avec certitude et de l'accomplir pleinement, pour l'honneur et la gloire de votre nom et le bonheur de notre patrie. Ainsi soit-il!"

Pendant la lecture de cette prière, tous se tiennent debout, indiquant le règlement sur un ton impé-

ratif, comme il convient à un acte de cette nature, et personne ne peut pénétrer dans la salle.

Le maire ouvre ensuite la séance. En fait, cette invocation au Tout-Puissant précède les délibérations plutôt qu'elle n'en fait partie. Et pour satisfaire au bilinguisme rigoureux qui règne dans les procédures municipales, on demande les lumières d'En Haut alternativement en français et en anglais. Chacune de ces langues a son tour; une fois on emploiera l'idiome de M. Houde et la fois suivante, celui de M. Gordon Pitts.

Nous ignorons si cette supplication adressée au Ciel fut toujours de règle chez nos édiles, ou si elle représente une initiative plutôt récente. Nous savons toutefois que le texte de l'imploration municipale ressemble étroitement à la prière provinciale, car les députés québécois invoquent eux aussi le Très-Haut, chaque fois qu'ils commentent à délibérer. Leur président—

l'Orateur — parle en leur nom. Ici également l'instant de recueillement s'observe à huis clos. Il en est de même à Ottawa.

Il existe pourtant une légère variante entre l'imploration montréalaise et l'imploration québécoise, due, cela va de soi, à la différence des juridictions. Chez M. Duplessis il sera question auprès du Saint-Esprit de "porter des lois destinées à faire le bien et la prospérité de notre Province", tandis que chez M. Houde il s'agira "d'adopter des mesures destinées à assurer la bonne administration de notre ville".

Espérons que cette prière, qui a été récitée ce matin comme d'habitude au début de la séance régulière du Conseil, inspirera aux autorités municipales la résolution efficace d'assainir notre ville et lui obtiendra du Ciel le courage de débarrasser Montréal du vice commercialisé!

XXX

a Verdun

A VERDUN

Le Conseil //
fait un peu //
d'histoire 1953

Il inaugure la pratique de la récitation d'une prière, au début de chaque séance — La ville achètera-t-elle l'île des Soeurs? — Hausse de salaire offerte aux employés manuels

Le conseil municipal de Verdun a fait un peu d'histoire, hier soir. Il a inauguré la pratique de la récitation de la prière au début des séances. Le maire Wilson a lu une prière en anglais, et M. Gérard Cool, maire suppléant, en a récité la version française. C'est d'ailleurs sur la proposition de M. Cool que l'on a établi la pieuse coutume, suivie d'ailleurs depuis longtemps au conseil municipal montréalais.

**La chanson politique
au Canada français**
NOS REVUISTES ET NOTRE
GOUVERNEMENT MUNICIPAL

Tout le monde est passé au crible et
tout le monde s'en amuse. — La poli-
tique fédérale n'est guère ignorée par
les chansonniers qui parlent à leur
façon de Borden, Laurier, Monk et
Bourassa. — Une blague sur Louis Cyr.

Par LEON TREPANIER, O.B.E.

La période qui s'est écoulée entre 1910 et
1915 fut remarquable par les événements
de toutes sortes, tant dans le domaine poli-
tique fédéral que dans le domaine municipal.
C'était le temps où à Montréal les cafés-
concerts étaient largement fréquentés par
ceux qui aimaient la rigolade et l'esprit
français. Nos cafés-concerts étaient des éta-
blissements de bon ton et comme le
goût de nos gens, dans le temps était moins
déformé qu'il ne l'est aujourd'hui, si l'on en
juge par la vogue de certains établissements,
nos revuistes pouvaient toujours compter
sur une affluence fort encourageante aux
spectacles qu'ils nous offraient.

Il n'y a pourtant pas longtemps de cela, à
peine quarante ans, et cependant on ne
retrouve plus aujourd'hui, l'atmosphère qui
prévalait à Montréal vers 1910. Un jour, ce
sont nos revuistes qui vont saluer nos amis
de Québec et leur présentent des couplets
appropriés. On se souvient de la revue:
"Allo! Québécois", au cours de laquelle,
messieurs du gouvernement et les petits
chans étaient joyeusement célébrés. Et ça
se chantait sur l'air de la Palmpoissée:

A Québec, les p'tits chers sont comme
Les membres du gouvernement
Où ma foi il y a de très grands hommes,
A qui l'pouvoir manque souvent.

Et dans en ce cas
Ca ne marche pas.
Quand le fil lâche sa roulette
Nous condamnons à l'inaction,
Nous restons sur l'pavé, c'est bête,
Quand l'trolley perd la connexion.

On se rappelle l'élection générale de 1911
et le rôle que Borden, Laurier, Bourassa
et Tarte jouèrent au cours de cette lutte
mémorable. C'est au lendemain de la lutte,
en décembre 1912 au "Nations-rococ", une
revue d'actualité: PAYE BAPTISTE, met-
tait en vedette ces personnages fort connus.
Le duo de Tarte et de Bourassa avait été
chanté avec succès par Vallhubert et Vil-
lars, sur l'air du Soldat de Plomb de Mlle
Nélouche:

TARTE

Ce entravéler vient d'Allemagne,
HAZEN l'a ramené de Berlin.
Tout un escadron l'accompagne,
Vous le verrez demain matin.
C'est l'affreux néfil germanique,
Dont LA PATRIE a tant parlé.
Vous pouvez faire le cynique,
Il va bientôt vous avaler.

BOURASSA

Malgré son énorme moustache,
Son fusil et sa sabretache
Ce soldat m'laisse sans émotion.



CONCORDIA — Nul doute qu'avec un pareil
entraînement, Concordia aura raison des
députés de campagne et passera son bill.
Comme on le pense bien il s'agissait du
fameux bill de Montréal, le "BILL 100",
comme il est connu depuis. Cette caricature
est du TAON de Jos. Charlebois et fut
publiée en avril 1908. — (Photo Roger
Janolle de la "Patrie")

TARTE

Et pourquoi donc ?

BOURASSA

Parce qu'il est tout,
Parce qu'il est tout,
Parce qu'il est tout en plomb.

BOURASSA

Votre roman impérialiste,
Ne sera pas sans dénouement;
De mon poignard nationaliste,
Je tueraï tous vos Allemands,
Vous verrez un jour dans l'histoire,
Que le p'tit fils à Papineau
Sut remporter une victoire
En s'attaquant à des héros.

TARTE

Votre poignard taché de croûte
Et vos airs de grand patriote
Laissez mon soldat sans émotion.

BOURASSA

Et pourquoi donc ?

TARTE

Parce qu'il est tout,
Parce qu'il est tout,
Parce qu'il est tout en plomb.

HONORABLE F.-D. Monk, ministre dans
le cabinet Borden et l'objet des quolibets
de députés et journaux de l'Opposition,
n'échappa pas aux spirituels couplets de la
revue de Rad et Val; ces couplets étaient
chantés par J.-R. Tremblay, sur l'air de:
Au Bois de Vincennes:

I

Y a des gens qui conservent des fruits,
D'aut' des légumes et des biscuits,
Des poissons et des pruneaux cuits.
C'est leur affaire!
Moi, j'dors toujours au moins d'un œil,
J'suis sobre comme un écureuil,
Mais j'sais conserver mon faîteuil
Dans l'ministère.

II

Le peuple n'est jamais content;
A propos d'hot', y a vuole tout l'temps
Sud "oeuvre du gouvernement.
Y devrait s'taire.
Y pleur' comme s'il était en deuil,
Chaque fois qu'on lui bouche un oeil.
Moi, j'reste assis sur mon fauteuil,
Dans l'ministère.

III

A quel qu'ça sert une opinion?
Ça vole au vent comme un fanlon.
C'est pas ça qui paie les oignons,
Les porons de ferre!
Ça s'emporte pas dans un cercueil,
Une fois qu'on a tourné d'ocil.
Moi, j'mets la même sous mon fauteuil
Dans l'ministère,
Mais le choeur a chanté:
La marine, la marine,
Et ses p'tits bateaux dorés
C'est le peuple qu'ça chagrino,
Mala il n'est pas consulté...
et Marianne, personnifiée par Madame Ville-
rale adresse à M. Borden, qui a visité la
France, le couplet suivant:
Mon cher monsieur Borden,
Ça me fait beaucoup d'pein'
De vous laisser dans l'embaras,
Mais mon vieil ami
Sir Wilfrid, m'a promis
D'm'offrir très élégamment son bras.

Mon bonnet rouge sang,
Ce serait compromettant
Pour les bleus de vot' ministère.
Mon accent parisien
Ne vous trait pas bien,
Ou ça rirait en Anglclorre,
Et youp, lon la, la ri re dondé,
Et youp lon la, la ri ré.
Je ne veux pas d'un protecteur
Qui soit enragé conservateur.
L'avenir ne me fait pas peur.
D'ailleurs les Canadiens
M'aiment toujours bien,
Youp lon la la ri ra.

MAIS voici que nos schébins ont décidé
d'installer un chalet de nécessité, Place
Jacques-Cartier. Une telle innovation ne pou-
vait manquer d'émouvoir nos revuistes et ce
fut Desmarreau qui nous fit part de la
grande satisfaction du public, dans les cou-
plets suivants:

Dans le quartier d'hôtel de ville
Je recois de façon civile,
Un très grand nombre de clients,
Qui sont, ma foi, pressés souvent.
Les bruits sourds ne me font pas peur
Pour moi l'argent n'a pas d'odeur.

II

Mon chalet est d'un fort beau style,
Pour mieux montrer qu'il est utile,
Il a coûté vingt mill' dollars.
C'est un petit chef-d'oeuvre d'art.
Aussi chaque client l'adore,
D'autant plus qu'il est inodore.

VALHUBERT a personnifié l'échevin Napo-
léon Cloux qui, dans le temps s'agitte
très fort au Conseil et voici comme il nous
le présente, sur l'air des Mousquetaires au
Couvent:

Je suis un échevin modèle,
N'ouvrez point vos yeux chahla,
Et mon attitude vaut-elle
Le même indiscrét du PAYS?
Gagner d'argent, voilà ma gloire,
Et quand j'aurai sauté le pas,
Ce sera béni ma mémoire,
Que fredonner encor tout bas,
Tout bas, tout bas, tout bas:
Il fallait des fredaines
En très bon garçon,
Comme Napoléon.
Ça vaut une chanson,
Il fallait des fredaines,
La faridondaine, dondon,
La faridondaine,
La faridondon.

LE maire Guérin qui a occupé la haute-
ur de premier magistrat de la Cité, de 1910
à 1912, fut remplacé par M. L.-A. Lavallée,
avocat fort connu et membre du Conseil
municipal. Sur l'air de: Come back to Erin,
l'imitable Paul Coullée, nous chanta:
Où, je reviens d'un superbe voyage
Dans l'admirable et verdoyante Erin.
Ne manquez pas d'applaudir au passage
L'illustrissime ancien maire Guérin.
On est grand tort de m'enterrer ma place,
Pour la donner à un p'tit avocat.
Moi, je faisais grand honneur à ma race,
M'sieu Lavallée n'est pas dans le même cas.

DANS le temps tout comme aujourd'hui,
on caressait le projet d'une vaste expo-
sition annuelle à Montréal et Bella Ouellette
se fit vigoureusement applaudir, en chantant
sur l'air du Mendiant d'Amour, ces vers:
Si vous rencontrez, par hasard, en chemin,
Cette pauvre qui, vers vous tend la main,
Ne la repoussez pas trop vite,
Car elle a beaucoup de mérite.
Offrez-lui plutôt un abr,
Vous voyez qu'elle ne manque pas d'appas,
Mais ses schébins la fuient à très grands pas.
Pourquoi, pourquoi ne la logeons-nous pas?
Elle serait pourtant jolie,
Dans un beau décor de féerie.
En ses veines coule la vie
Du commerce de l'avenir.
Ça fait tremir
De songer qu'on va la laisser périr.
Chères Canadiennes françaises,
Et vous aussi dames anglaises,
Demandez qu'on fixe un séjour,
Où nous applaudirons un jour
L'Exposition Montréalaise.

NOUS l'avons déjà dit, rien n'échappait à
l'attention des revuistes qui se succé-
dèrent dans nos divers théâtres de la rue
Sainte-Catherine est, il y a quarante ans,
et nous terminerons par une amusante des-
cription, des promesses de Louis Cyr, le
champion mondial des hommes forts, racon-
tées par lui-même. La chanson est d'Arthur
Lapierre et de Conrad Gauthier et nous
l'avons entendue dans leur revue intitulée:
"Alions-y Brunette!"

Vous nous demandez: Mais quel est cet
[homme?]
Est-il nécessaire vraiment que j'me nomme?
Car je suis Louis Cyr, l'homme le plus fort
Bien plus fort encore que l'fromage Roquefort.

J'en ai levé des ch'vaux, des voitures,
Des poids, des chaudrons, puis des criatures.
Je les portais tous sans pein' sur mon dos
Comme les deux bosses que porte un chameau.

Quand je parcourais les bourgs et les villes
Avec des lutteurs aux tours très habiles

— Suite à la 39e page

Images d'autrefois KARICATURES DU PAYS

LA CARICATURE AU SERVICE DE NOS HOMMES PUBLICS

Tous y ont passé, du grand Laurier jusqu'au plus humble mandataire. — Le domaine municipal fournit ample matière à l'imagination de nos dessinateurs de journaux. — Quand Médéric Martin aspirait à la mairie.

26 mars 1950

Publié

Par Léon TREPANIER, O.B.E.

La caricature n'a épargné personne, surtout dans notre monde politique. Nous connaissons des dessinateurs comme Edmond Massicotte, par exemple, plus habitués à nous présenter de reposantes scènes de la vie rurale, risquer leur talent dans la caricature.

NOUS croyons devoir reproduire ici trois essais de Massicotte dont l'un eut pour modèle Sir Wilfrid Laurier, un autre, Sir George Eulas Foster et enfin le troisième, Raymond Préfontaine qui fut maire de Montréal et plus tard ministre de la marine dans le cabinet Laurier. Nos politiciens d'Ottawa et de Québec étaient souvent des sujets de choix pour le caricaturiste de profession, mais il faut avouer qu'à Montréal, ce sont nos édiles municipaux qui attirent le plus leur attention. Les événements qui se déroulaient à Montréal entre 1910 et 1916 se prêtèrent fort bien à l'esprit sarcastique de quelques-uns de nos journalistes et à l'imagination du caricaturiste. Aussi, le lecteur eut-il d'amples occasions de se déridder en lisant ce qui se passait dans nos milieux municipaux.

"Le conseil municipal vient de changer partiellement de peau; c'est la mue annuelle", écrivait un chroniqueur en 1896.

"Les journaux nous annoncent que de grandes réformes vont s'a-



En 1916 nous eûmes trois candidats à la mairie de Montréal: Médéric MARTIN, l'échevin L.-A. LAPOINTE et le commissaire Duncan McDONALD. On les voit ici tous trois jouant à la "chaise honteuse". Martin gravit les degrés qui le conduisent au fauteuil convoité et ses pieds laissent les traces de l'asphalte 'ASTEC' où il a marché; l'échevin Lapointe croit que son tour est venu de convoier l'honneur de la mairie mais le commissaire McDonald insiste que c'est le tour de l'élément anglais. (Une caricature parue dans le NATIONALISTE du 5 mars 1910).

accomplir, des réformes radicales, étonnantes, renversantes surtout, car on parle de supprimer une foule de choses, afin d'arriver à l'âge d'or rêvé par les poètes et les anarchistes.

"On dit que certains nouveaux échevins ont promis de démolir aussi l'ancien système échevinal; il n'y aurait rien d'étonnant de voir l'un d'eux se lever un jour et dire au Maire, en s'inspirant des vers de l'humoriste français McNab:

M'sien le maire, supprimons tout: Pus de pavage,
Pus de pompiers, pus de policemen,
Pus de p'lis chars, pus d'arrosage,
Pus d'restaurants, pus de cabmens,
Qu'on n'élargiss' pus jamais de rues,
Pus de gaz, pus d'marchés, pus de trottoirs,
Enfin qu'tout le monde ait la berlué,
Y n'estrin pus qu'des éteignoirs.

MAIS ce qui a le plus occupé l'attention du public, autour de 1915, ce fut la vague d'autonomie municipale qui déferla sur la métropole et déborda jusqu'à Québec. La semaine de février 1915 restera mémorable dans les annales de notre ville, à cause d'un fameux pèlerinage d'autonomistes à Québec et la mine plutôt piteuse de plusieurs d'entre eux quand des députés leur demandèrent ce qu'ils voulaient. N'ayant pu s'accorder, avant de quitter Montréal, sur les réclamations à faire concernant l'autonomie de Montréal, ils durent revenir bredouille à Montréal et voici comment un rimeur du temps nous raconta le voyage:

Depuis l'maire' jusqu'aux pauvres gueux,
Tout l'monde criait: autonomie!
Fallait voir ça, tous ces vilains,
C'était comme une épidémie.

Tout Montréal vint à Québec,
Pour réclamer cett' chos' sacrée,
Maire', contrôleurs, échevins, avec
Une chart' qu'étais dans la purée.

J'aimerais bien, dit M. Sauvé,
Savoir ce qu'en penso le Maire.
Mais faut s'r' franc, car vous savez,
C'est pas un' demande ordinaire.
Pas d'farce, dit le président,
Ou j'm'en vas quitter la chaise.
J'suis bon garçon, mais cependant,
J'veux pas qu'on dise des fadaises.

Pardon, monsieur, je suis sérieux,
Dit Sauvé le pince-sans-rire,
Mais je voudrais savoir un peu
Ce que Martin pourrait, nous, dire.

Les députés qui sont pas fous,
Disent: "C'est bon, que vous en semble?"
L'autonomie, en voulez-vous?
Répondez donc pas tous ensemble!"

Médéric dit: "Messieurs, c'est vrai,
J'ai promis ça; quelle imprudence!
Mais j'avoue que je n'suis pas prêt
A vous dire ce que j'en pense."

Hébert dit: "J'aim' la liberté,
Mais il nous faut un' bonn' sauvg'arde.
Sans ça j'vous l'dis en vérité,
La liberté vaut pas d'la"

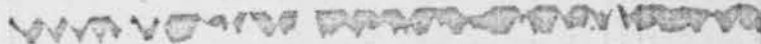
McDonald dit: "Je suis bien pour
La liberté d'la métropole,
Mais j'ai bien peur qu'ça soit un four
Et que cela la rende folle."

En fin de compte, ou vit quelqu'un
Se lever pour l'autonomie
Mais comme il n'était pas ben fin,
Il ne put dir' que des folies.

Assez! assez! dit l' comité,
Vous parlez tous comme des ânes.
Vous désirez la liberté
De continuer vos chicanes?

Retournez-donc à Montréal
Et fachez-moi la paix, j'vous prie.
Chicanez-vous, ça m'est égal,
Mais n'parlez plus d'autonomie.

LA dynastie de Médéric Martin devait occuper davantage l'attention des gazetiers, mais cette époque est si rapprochée de nous qu'il n'est guère nécessaire que nous rappelions quelques-unes des cocasseries qui illustrèrent ce règne.



Dimanche, 26 mars 1950

La chanson politique au Canada français

POT-POURRI DE CHANSONS
MUNICIPALES

Où l'on parle de la bibliothèque municipale et des projets chroniques d'expositions. — Autour des spectacles à la "George Kennedy" au Parc Sohmer. — Une chanson sur l'Irlande. — Couplet de suffragette. — Un autre sur les "p'tits chars".

Par LEON TREPANIER, O.B.E.

SI nous avions en 1950 des revuistes comme ceux qui nous déridaient il y a quarante ans, ils ne manqueraient pas de sujets d'actualité. Mais la blague était plus de mise il y a quelques années qu'elle ne l'est aujourd'hui et l'épiderme de nos hommes publics était moins sensible. L'auditoire des théâtres où défilait tour à tour nos chansonniers comptait nombre d'eux et ils n'étaient pas les derniers à accueillir par des applaudissements les traits que les chansonniers leur décochaient joyeusement.

ON sait combien de discussions et de séances municipales nous a coûté notre fameuse bibliothèque municipale. Des hommes comme MM. Victor Morin et le docteur Eudore Dubeau en savent quelque chose eux, à qui nous devons d'avoir vu aboutir le projet de construction du magnifique immeuble dont nous sommes fiers. C'est au Théâtre des Nouveautés, le 8 décembre 1913, dans la revue: BAPTISTE EN VOYAGE, direction Christie et Robi, que nous avions l'occasion d'entendre quelques couplets nous initiant aux séances de comités pour l'organisation d'une bibliothèque. Et voici ce que l'on en disait sur l'air de: Les Pourpariers Balkaniques.

L'autre jour, un' Commission de choix,
Se réunit pour parler d'moi,
Et pour trouver un logement
Afin d'caser mon fournilment.
Le Président levant les yeux,
Dit: "Que proposez-vous, Messieurs?"
— Moi, répond l'contrôleur,
Pour fêter not' présence,
J'propos' avec ardeur
De lever la séance.
Et la séance fut levée à l'unanimité.
Et ces messieurs s'en sont allés,
Bras d'ssus bras d'ssous
Pour prendre un coup.

II

Le lend'main su' l'coup de midi
Mes commissair's sont réunis.
Le président clignant des yeux,
Dit: "Que nous offrez-vous, messieurs?"
— Moi, répond vite l'chevin
Personnellement j'offre du vin.
Quant au terrain requis,
Pour la bibliothèque
Il faudrait savoir qui
Nous enverra son chèque.
Et la séance fut levée à l'unanimité;
Et ces messieurs s'en sont allés
Bras d'ssus bras d'ssous
Pour prendre un coup.

III

Le lend'main su' l'coup de midi,
Mes commissair's sont réunis.
Le Président dit: "Cett' fois-ci,
Je crois avoir bien réussi.
Faisons donc traduire en anglais
Ces encombrants livres français.
C'est le meilleur moyen
De n'pas nous compromettre.
Le Fraser trouv'ra bien
Un p'tit coin pour les mettre."
Et la séance fut levée à l'unanimité;
Et ces messieurs s'en sont allés,
Bras d'ssus bras d'ssous,
Pour prendre un coup.

IL ne faut pas oublier qu'en 1913 on continuait à parler de projets d'expositions à Montréal. En 1950, on continue d'en parler, et on en parlera encore longtemps. C'est sur l'air de: MON PETIT NICOLAS que l'on décrivit la situation qui semble être celle d'aujourd'hui d'ailleurs:

Mes chers Canadiens,
Il faut que j'vous dise
Que j'aimerais bien
N'pas fair' de sottise
Quand l'moment viendra
D'ouvrir grandes mes portes,
Qu'est-c' que l'mond' dira
Si j'les ouvre pas?

II

Vous êtes très gentils
De m'fair' des promesses,
Mais j'voudrais aussi
D'argent en espèces,
Mes frans, j'en conviens
S'pay' pas en paroles,
Pas plus qu'les terrains
Ni les échevins.

QUAND le fameux George Kennedy entreprit d'organiser au Parc Sohmer des spectacles de lutte gréco-romaine, on assista à une importation d'athlètes qui firent fureur à Montréal. Kennedy qui était cependant un fin matois, savait fort bien qu'il ferait salle comble en opposant à certains de ses lutteurs professionnels, quelques-uns de nos "bullies" de campagne et il eut raison. Il y avait à Sainte-Scholastique un nommé Simard qui fit sensation quand à la suggestion du docteur J.-P. Gadbois, associé de Kennedy, on l'invita à venir se mesurer avec le légendaire Raymond Cazeaux. C'est à cette occasion, que sur l'air de: A LA MARTINIQUE, il fut chanté, dans la revue BAPTISTE EN VOYAGE, représentée aux Nouveautés, le 8 décembre 1913, les couplets suivants:

J'suis un Canayen
Tout jeune et déjà main
Qui vient de Saint-Scholastique.
Entré comme lutteur
Dans l'équip' du Parc Sohmer
J'épatai vit' la critique.
Fort comme un taureau
J'ai battu l'fameux Cazeaux
En lui passant un ciseau.
Il avait promis
De me clouer su' l'tapis.
Y est pas mal en maudit.

Refrain

A Saint-Scholastique
Scholastiqu'
Scholastiqu'
C'est ça qu'est chic,
C'est ça qu'est chic.
Pour lutter on gard' son pantalon
Au lieu d'mettre un tout petit cal'con.
Y en a du plaisir, du plaisir, du plaisir:
Jamais tomber, jamais faiblir.
On vient à Montréal comme un lion,
Ça y est, on est champion.

II

Cazeaux, malheureux,
De plus en plus furieux
Me demande sa revanche.
J'dis à Kennedy:
"Relevez donc le défi,
"Je n'ai pas peur qu'il m'emmanche.
"Si c'est un gueulard,
"Moi je connais bien mon art
"Et j'veux gagner des dollars.
"S'il tap' sans douceur,
"J'cognerai avec ardeur.
"Je suis un ancien boxeur."

Refrain

TOUT le monde y passa dans cette même revue; nos amis Irlandais durent absorber eux aussi des couplets sur l'air de: PLAIGNEZ LA PAUVRE ANGEIQUÉ.

Sir, je suis vraiment très malheureuse
D'être tirillée par ces gens-là,
C'est bien fait.

J'suis traité comme une guosse
Mettez-y donc le ho-là.

Refrain

Ah ! plaignez la bell' Irlande verte
Qu'un affreux chagrin noir déconcerte.
Elle a un' peur bleue la verte pauvrette
Un chagrin noir la déconcerte.

II

Le Hom' Rule veut que je me gouverne
Sans d'mander l'avis des Anglais.
C'est bien fait.
L'Ulster veut que j'me prosterne
Et que j'marche à coups de balai.

MAIS dans la revue : PAYE BAPTISTE !
des mêmes auteurs, représentée pour la
première fois au NATIONOSCOPE de M.
Demers, le 9 décembre 1912, nos suffragettes
qui se remuaient fort dans le temps durent
souffrir les ironiques allusions des revuistes
qui, par l'entremise de la comédienne Ver-
teuil, les saluèrent ainsi ; sur l'air du
PETIT DUC :

Vous épeurer ! A Dieu ne plaise,
Je viens pour défendre les droits
Des suffragettes mal à l'aise.
Monsieur Baptiste, écoutez-moi !
Nous réclamons l'égalité
Avec les homm's sur tout côté.
D'ailleurs, je ne vous force pas
A convoiter mes doux appâts,
N'regardez pas mes doux appâts,
N'les regardez pas.
Mais je vous avertis, Baptiste
Avec tout le respect qu'il faut,
Que nous allons casser tous vos carreaux,
Si vous ne signez pas ma liste,
Oul, nous allons casser tous vos carreaux,
Si vous ne signez pas ma liste.

UN an plus tard, le 9 décembre 1913, c'est
aux NOUVEAUTES qu'on terminait la
revue : BAPTISTE EN VOYAGE, par ce
nouveau couplet à leur adresse. Et ça se
chantait sur l'air de : ALL RIGHT, ALL
RIGHT !

Mesdames les suffragettes,
Mangez !
Buvez !
Reprenez mêm' des chaussettes
Mais n'pensez pas à voter.
Faites des pots d'confiture
Et de bons plats sucrés,
Mais dans la Législature,
Ne mettez pas vos p'tits pieds.

Refrain

All right ! All right !
Déposez donc les armes.
All right ! All right !
Et conservez vos charmes.
Vous n'avez besoin pour plaire
Que de vos yeux jolis.
Contentez-vous donc sur la terre
De gouverner vos pauvr's maris.

ET naturellement, on ne manquait jamais
d'y aller avec un couplet sur les p'tits
chars que l'on chantait sur l'air de : COMME
LE BOITE :

Quand dans un char on monte,
On n'est jamais très bien traité.
Tout d'suite on vous fait honte :
C'est défendu d'fumer.
Paquetés comme des sardines,
On se fait écraser les pieds,
Et comme on le devine,
Ça sent l'fromag' râpé.

Refrain

Ah ! la sal' boîte, boîte,
Ah ! la sal' boîte de p'tit char.
Elle est étroite, étroite, étroite,
El' vous fait toujours arriver en r'tard.
Y a jamais d'place, place, place ;
L'conducteur est indépendant,
Faut qu'on lui fasse, fasse, fasse,
De bell's façons pour s'asseoir en avant.

ET c'est ainsi que se déroulait la rigolade
montréalaise dans un temps qui n'est
pourtant pas loin de nous. N'empêche que
c'est un temps qui semble ne pas devoir
revenir.

"Conseillers" et "échevins"

Journal 2 février 1950

Les députés municipaux portent le nom d'échevins à Québec, et de conseillers à Montréal. On rencontre aussi dans les villages des conseillers et non des échevins. Y a-t-il là une simple fantaisie dans les mots, ou la distinction comporte-t-elle une notable signification? En d'autres termes, un conseiller vaut-il mieux qu'un échevin, ou s'agit-il plutôt de personnages égaux, et souventes fois obscurs, sous des appellations interchangeables?

La question se pose souvent chez les administrés et nous en entendons discuter l'autre jour à propos d'un confrère, nouvellement élu échevin. La réponse n'entraîne évidemment pas une importance, de nature à bouleverser la face de la planète, mais il vaut peut-être la peine que l'on s'y arrête un moment.

En tout état de cause, les anciens Montréalais connurent à la fois les conseillers et les échevins; les deux catégories délibéraient sous le même toit. Mais, à cette époque (1840-1874), l'on accordait une primauté marquée à l'échevin. Le peuple des faubourgs et des

quartiers élisait des conseillers et les conseillers se choisissaient parmi eux quelques collègues qu'ils appelaient échevins. Les conseillers devaient posséder des biens réels ou personnels d'une valeur de cinq cents livres; quant aux échevins, leur qualification était de mille livres au moins. Quelques-uns de nos conseillers du contingent "A" (délégués des propriétaires au Conseil) se plaisent à trouver une analogie entre leur présent statut à l'hôtel de ville et le rang des échevins montréalais de la première époque.

Toutefois, un analyste de la chose municipale, estime que "les différences d'alors entre les fonctions d'échevins et de conseillers n'étaient pas considérables; elles consistaient principalement dans le degré de la qualification électorale et dans l'honneur de représenter le maire en certaines occasions," car il appartenait aux sieurs échevins, et non aux conseillers, de remplacer le maire en cas de vacance à la mairie, et même en cas d'absence de Son Honneur. "Ces contrastes vont s'estomper petit à

petit, puis disparaître," note l'historiographe. Il précise tout aussitôt: "Vers la fin de ce régime, le seul avantage de l'échevin sera de remplacer le maire, comme nous venons de le dire; puis la loi décrètera qu'en l'absence du maire, on doit de préférence nommer un échevin pour le remplacer; finalement, on abolira la charge de conseiller; il n'y aura plus qu'un maire et les échevins." Cette mesure égalitaire au sein du Conseil s'effectua en l'an 1874.

Par la suite, et jusqu'en l'année 1949 de notre ère, les députés des quartiers ne furent plus connus que sous le titre assez discrédité d'échevins. Mais, il y a exactement dix ans, des Solons québécois, pour des motifs d'eux seuls connus, résolurent de bannir à tout jamais cette dernière appellation du vocabulaire municipal. De la sorte, n'allez pas errer, et vous adresser à votre conseiller de qui vous solliciterez l'effacement d'un ticket de stationnement, en le qualifiant d'échevin; il pourrait accueillir le terme comme une injure; en tout cas, un archaïsme.

Louis Robitaille → L. R.

Conseil -
Faits divers

Le Devoir

4 oct.

1951

Scandale... ou canard municipal ?

Le cas de ce terrain vague du bout de la rue Jarry que des conseillers municipaux auraient réservé au coût de \$250,000, pour le revendre à la Ville, au prix de 1 million...

On ne sait quel sort le conseil de ville fera à la motion que lui soumettra aujourd'hui le conseiller Victor Lévesque, doyen du conseil. Cette proposition est ainsi conçue:

"Attendu que le *Petit Journal*, dans son édition du 2 septembre 1951, publiait l'article suivant:

"Quelques conseillers municipaux auraient pris une option de \$250,000.00 sur un immense terrain vague situé au bout de la rue Jarry, à l'est de la rue Boyer. Ce terrain serait ensuite revendu à la ville de Montréal, au coût de 1 million."

"...Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de faire enquête sur le bien-fondé de cet article".

Si la nouvelle est bien fondée, il s'agirait d'un scandale municipal de grande envergure, sinon, nous serions en présence d'un... canard de belle taille, et bien de saison.

L'Hôtel de Ville en viendrait alors à publier un "Hansard"

Si le comité exécutif juge qu'il est opportun de donner suite à une motion adoptée hier après-midi par le conseil municipal à la demande du conseiller Hervé Brien, il se publiera un "Hansard" à l'hôtel de ville de Montréal, comme il s'en publie un à la Chambre des Communes.

Autrement dit, faisant sienne une suggestion formulée par le conseiller Brien, le conseil municipal a résolu, hier, de demander au comité exécutif d'étudier l'opportunité de publier un "Hansard", soit le compte rendu textuel des délibérations du Conseil municipal.

C'est là une . . . prière d'étudier . . . l'opportunité . . .

Le Canada

4 oct 1951

Un "poncy" pour
M^r Frank Hanley!

Le cadeau le plus
remarqué reçu
à l'hôtel de ville

Un poney . . . dans le garage
aménagé au sous-sol de l'hôtel
de ville de Montréal.

Lundi après-midi, avant-hier
après-midi.

Un poney . . . vivant, bel et
bien attelé à un traîneau.

L'animal constitue le plus ex-
traordinaire cadeau reçu par un
membre du conseil à l'occasion
des Fêtes.

Le récipiendaire: le commis-
saire Frank Hanley, un des con-
seillers du district deux compo-
sé des quartiers St-Gabriel, Ste-
Anne et St-Joseph.

M. Hanley en était désarmé,
renversé . . .

En apprenant la nouvelle de
la livraison du poney, il a invité
ses amis à aller se rendre comp-
te du cadeau, en sa compagnie

— "Qu'allez-vous en faire" de
lui demander un journaliste.

— "Je ne sais pas", répondit-
il, tout en regardant ses amis qui
ne savaient comment le conseil-
ler.

A l'écart. 2 Janvier 1952

Pendant longtemps, les procès-verbaux du conseil municipal de Montréal ne furent rédigés qu'en anglais

Ce n'est qu'en 1883 que l'on adopta le régime du bilinguisme — Le "pionnier" Eugène Gélinas — Le présent traducteur en chef municipal, M. Armand Terrault, donne d'intéressantes précisions dans un entretien à la radio sur "les traducteurs de l'hôtel de ville"

Les traducteurs de l'hôtel de ville, tel est le sujet que traitait hier soir M. Armand Terrault, le traducteur en chef, dans une causerie radiophonique prononcée au "Quart d'heure de Concordia". Le bureau des traducteurs de la cité de Montréal est "une enclave assez peu connue", rappelait M. Terrault. En fait, ce bureau est de date assez récente, puisque ce n'est que depuis l'année 1883 que les procès-verbaux municipaux sont rédigés en français et en anglais. Durant toute une période, les comptes rendus officiels du conseil de ville ne furent consignés qu'en la langue anglaise.

M. Terrault apporte ici ces intéressantes précisions:

"La rédaction des textes officiels de la cité de Montréal ne s'est pas toujours effectuée dans les deux langues et il serait sans doute intéressant d'en relever la carence.

"Les archives municipales nous révèlent que, de 1840 à 1842, les procès-verbaux du Conseil municipal furent rédigés uniquement en anglais. L'explication la plus plausible de ce fait serait peut-être que le Conseil du temps, présidé par le maire Peter McGill, se composait de douze représentants de l'élément de langue anglaise et de six représentants seulement de l'élément de langue française. Mais il convient de rappeler que l'élément de langue française représentait alors à peine le tiers de la population et que, de plus, ce Conseil, qui exerça son mandat jusqu'en décembre 1842, devait sa nomination au gouverneur général du Canada.

"Afin de ménager sans doute les susceptibilités, on avait néanmoins inséré, en 1840, une clause dans les

règles du Conseil à l'effet que les procès-verbaux fussent rédigés dans les deux langues. Cet article demeura à l'état d'intention et il n'y fut pas donné suite jusqu'en 1842, alors que le nouveau Conseil municipal, élu par le peuple et qui se composait en majorité de citoyens de langue française et qui le maire Joseph Bourret, choisi par le Conseil, était d'origine française.

"De 1862 à 1883, les procès-verbaux furent de nouveau rédigés exclusivement en langue anglaise. La refonte des règles du Conseil, en 1883, ne comportait pas, dans ses clauses relatives aux devoirs du greffier, l'obligation pour ce dernier de pourvoir à la traduction ainsi qu'à l'inscription en langue française des délibérations du Conseil municipal.

En 1883

"Une résolution adoptée par le Conseil, le 3 juillet 1883, prévoit de nouveau que les procès-verbaux, tant du Conseil que des comités, ainsi que tous les rapports des comités à être soumis au Conseil soient rédigés dans les deux langues. Cette tradition s'est maintenue depuis et, présentement, les contribuables de Montréal peuvent obtenir sur demande, et dans les deux langues, copie de tout document officiel se rapportant à l'administration de leur ville.

"Dès 1886, nous relevons l'engagement d'un monsieur Macdonnell, comme traducteur de la cité de Montréal et quelques années plus tard, en 1894, celui de M. Eugène Gélinas qui, de fait, fut le véritable pionnier de la traduction à l'hôtel de ville. Feu M. Gélinas devait demeurer en fonctions jusqu'en 1939, alors qu'il prit une re-

traite bien méritée."

M. Armand Terrault note qu'il a eu l'avantage de bénéficier pendant près de dix ans de la grande expérience et des conseils de M. Gélinas et de se préparer à ses côtés à la fonction qu'il occupe actuellement.

Le bureau des traducteurs municipaux est présentement ainsi composé: M. Armand Terrault, traducteur en chef; traducteurs, MM. William Jento et Guy Saint-Pierre. Ce bureau relève du secrétariat municipal, dont le greffier de la ville, M. Alphonse Mongeau, est le directeur.

Leurs devoirs

Quels sont les devoirs de ces traducteurs municipaux? M. Terrault répond qu'il est assez difficile de les définir. Si ces devoirs comportent évidemment le travail de traduction, il ne faut pas oublier, précise le conférencier, que les traducteurs municipaux sont à la disposition de tous les services et que leur travail devient, de ce chef, assez complexe, parce qu'il déborde des cadres du secrétariat municipal et s'étend aux complications techniques des autres services avec les imprévus de leurs activités individuelles.

Il est bien évident, poursuit M. Terrault, qu'un texte qui originera du service de santé ne sera pas libellé de la même façon qu'un rapport qui aura été préparé par le service des travaux publics ou par celui des finances, ou, encore, par celui de l'urbanisme. Ce travail sera sensiblement différent de celui du secrétariat municipal proprement dit où les cadres sont plus rigides et où la Charte et les règles du Conseil régissent les textes qui ne doivent pas différer d'un iota dans les deux langues et ne doivent laisser aucun jeu à l'équivoque.

M. Terrault note que les trois traducteurs municipaux travaillent dans un esprit de collaboration soutenue. "Chaque fois qu'une difficulté d'interprétation se présente, la question est discutée et commentée de la discussion jaillit la lumière, nous en arrivons ainsi plus sûrement à l'expression, au mot, à la compréhension juste, et la présente causerie elle-même a été préparée en collaboration", ajoute M. Terrault.

M. Terrault se plaît à souligner que la bibliothèque du bureau des traducteurs de l'hôtel de ville est l'une des mieux pourvues de la ville.

Le Conseil convient de mettre fin aux séances nocturnes

Il sonnera dorénavant le "couvre-feu" à 11 h.
du soir — Régime de trois réunions par jour,
avec horaire bien déterminé

Le Conseil a pris hier après-midi l'importante décision de réglementer ses heures de séance, du moins pendant les discussions sur le budget. Dorénavant, il suivra l'horaire suivant: on se réunira de 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi; l'assemblée reprendra son cours à 3 h. de l'après-midi, pour s'ajourner à l'heure de souper, soit 6 h.; dans la soirée, on siégera de 8 h. à 11 h. La clôture des séances du soir aura donc lieu à 11 h., de façon à mettre fin aux séances nocturnes.

C'est M. Ulric Leblanc qui a pris l'initiative de suggérer cette réforme, afin d'éviter la répétition des réunions qui se prolongent fort avant dans la nuit. Le leader du Conseil, M. Dave Rochon, a abondé dans ce sens, et proposé d'adopter la réglementation suivie à la législature québécoise. M. J.-B. Delisle a fait une proposition formelle à cette fin, et tous les conseillers présents ont convenu de la mesure.

Tout au début de la séance, M. J.-O. Asselin a remercié le Con-

seil, en son nom personnel et au nom de sa très nombreuse famille, des touchants témoignages de sympathie et de considération manifestés à l'occasion de la mort de Mme Adolphe Asselin, mère du président du Comité exécutif.

On passe ensuite au budget du secrétariat municipal que dirige M. Alphonse Mongeau, et qui est de l'ordre de \$395.974. A cette occasion, des conseillers demandent l'engagement d'un troisième secrétaire à leur bureau de l'hôtel de ville. La chose est pratiquement promise; au besoin on divertira à cette fin une somme de \$4.000 que l'on prendra à même le budget de l'achat des livres pour les bibliothèques municipales... Ce budget est de \$40.000.

M. Mongeau annonce que la ville aménagera prochainement une succursale de la Municipale dans le quartier Ahuntsic; ce qui portera à dix le nombre de ces succursales.

1903 FUT APPAREMMENT UNE ANNEE D' "ETUDES"
ET DE "PAPOTAGES" A L'HOTEL DE VILLE DE
MONTREAL

"Le Canada"
12 mai 1953

par Raymond Masse

Lorsque le "Canada" vit son premier matin, Montréal, d'une population de 286,163 âmes, était administré par un maire et trente-quatre échevins. C'était, en somme, le règne des commissions, constituées d'échevins, à l'hôtel de ville sis rue Notre-Dame, là même où se trouve le palais municipal actuel inauguré officiellement en février 1926.

Il y avait là quelques commissions "échevinales" permanentes et plusieurs commissions spéciales.

Et l'on étudia... et l'on papota... et l'on plétina sur place... peut-on souligner à la lumière de documents "municipaux" officiels susceptibles d'éclairer adéquatement la postérité, documents plutôt rares, en raison de l'incendie qui détruisit l'hôtel de ville en 1922.

Il est difficile de faire exactement le point, d'autant plus que la charte de la Cité était alors modifiée tous les ans, comme de nos jours.

Des dossiers consultés permettent toutefois de croire que les problèmes dont les édiles montréalais de 1903 furent saisis étaient nombreux. Et il ne semble pas que les études et les reportages eurent des répercussions très heureuses, transcendantes.

Il y eut des décisions. Evidemment! Mais vraisemblablement des décisions de "routine". Non pas des décisions marquantes, des décisions qui auraient permis à Montréal de s'imposer éloquentement à l'admiration de l'univers, des décisions dont les Montréalais d'aujourd'hui pourraient encore s'enorgueillir des décisions qui auraient eu comme résultat de transmettre aux générations ultérieures des monuments d'importance, des édifices remarquables, des oeuvres durables, des oeuvres de bâtisseurs de Cité, tel un théâtre municipal, tel un musée municipal, ou encore une salle de concert, ou encore de larges artères, ou encore un terrain d'exposition tout aussi imposant que celui de Toronto, ou encore, des plages publiques, ou encore un métro, ou encore... ou encore...

Le conseil municipal de 1903 a pourtant délibéré et "redélibéré", puisqu'il a tenu, cette année-là, cinquante assemblées, révèle un document officiel. Et les commissions "échevinales"?

On en comptait, en effet, neuf "permanentes", soit les commissions des "Finances", de la "Voierie", de la "Police", des "Incendies" et de l'"Eclairage", des "Parcs" et des "Traverses", de l'"Aquaduc", des "Marchés", de l'"Incineration", puis de l'"Hygiène et des Statistiques".

Et l'on compte vingt-quatre commissions "spéciales" cette même année. Des commissions disparates. Trop de commissions sans lendemain ou surlendemain. Qu'il suffise d'en faire la nomenclature toute sèche. Commissions spéciales "au sujet de": la "charte", de l'"annexion", des "droits de la Cité et de la Cie du Chemin de fer Pacifique Canadien", des "passages à niveau des Chemins de fer", du "chemin de fer Terminal", de l'"établissement de conduites souterraines", de "certains travaux exécutés par M. J. Charpentier

dans "l'Hôtel de ville", des "noms de rues", de la "déqualification des électeurs", du "cimetière sur le chemin-Papineau", de la "rue des Commissaires", de l'"agrandissement du Palais de Justice", de la "demande de la Cie du Terminal pour l'ouverture de la rue Forsythe", de l'"établissement d'une bibliothèque publique", des "franchises publiques", de l'"exposition", d'un "emplacement pour l'hôpital municipal", de l'"achat du combustible pour les familles pauvres qui souffrent de la disette de charbon", de l'"établissement d'ateliers centraux", du "tunnel de la rue Forsythe", de "certaines accusations relativement à un contrat pour la fourniture de charbon au département de l'aqueduc", de l'"Ecole Militaire", de l'"établissement de manufactures dans un certain rayon", et des mesures à prendre "pour avoir une entrevue avec les Commissaires du Port relativement à la rue des Commissaires".

On étudia. On papota. Tant et si "bien" qu'on laissa un mince héritage. Apparemment. Tout vraisemblablement, tout de même.

Le conseil municipal? Il comprenait le maire, James Cochrane, M.P.P., et les échevins, soit deux pour chacun des dix-sept quartiers (deux sièges par quartier: siège No 1 et siège No 2).

Que noter — succinctement — et que ne pas noter en consultant de vieux documents encore disponibles ayant survécu à l'incendie de 1922, de précieux dossiers souvent fragiles, attachants, toujours vénérables.

Les points saillants reluisants ne sont pas légion. Que non! Mais que de faits et gestes qui ne manquent pas de faire ou sourire ou sourcilier ou encore réfléchir sur l'essor qu'a connu Montréal à travers les cinquantes dernières années.

La taxe d'eau rapportait alors \$807,091.98 (le service d'eau rapporte aujourd'hui environ \$15,868,137); l'impôt foncier (1 p.c. pour fins municipales et ¼ p.c. pour fins scolaires), \$1,950,771.56 (actuellement, environ \$44,961,293); et la taxe d'affaires et les taxes personnelles, \$333,452.99 (maintenant, approximativement \$19,618,696), selon le rapport annuel du trésorier d'alors, M. Robb. Les "recettes totales" atteignaient \$6,928,039.35, soit environ \$24.21 par tête (le total des revenus ordinaires estimés pour l'année 1953-54 commencée le premier mai dernier: \$95,217,681, soit environ \$91.94 par tête, en considérant la population de 1,035,600 âmes).

Egalement selon M. Robb, les loyers les plus bas étaient de \$30. à \$50.00 par année. Soit de \$3.00 à \$4.00 par mois. Il y avait

environ 7,000 habitations de cette classe. Et la taxe d'eau frappant ces habitations était, en moyenne, au-dessous de trente cents par mois.

La longueur totale des rues alors pavées: trente-trois milles (actuellement: 750 milles — chiffre de 1950, fourni par la "section technique des améliorations locales" qui dit ne pas avoir de compilation plus fraîche).

Et... dans les "statistiques des crimes et délits", statistiques contenues dans le rapport annuel du chef de police, D. Legault, on peut noter: "conduire -voiture plus de six milles à l'heure" (24 délits); "charroyer du fumier sans couverture" (10 délits); "voler son passage dans les chars" (sic), (3 délits). Les mêmes statistiques rapportent officiellement que 88 "chevaux à l'épouvante" ont été arrêtés et que 502 chevaux ont été "conduits à l'enclos".

Autant d'exemples qui peuvent porter à dire: autre temps, autres moeurs...

Les ergoteurs pourraient riposter, en consultant des propos de l'"analyste" municipal du temps, Milton L. Hersey, qui, parlant d'aliments falsifiés vendus au prix des aliments purs, fait notamment allusion "au lait qui a été écrémé (sic) ou dans lequel on a mis de l'eau", au "saïndoux" qui contient une grande quantité d'huile de coton", à la "saucisse qui contient de la viande commune, des croûtes de pain et des teintures anilines", au "café falsifié avec de la chicorée", au "sirop d'érable falsifié avec de la glucose et de l'eau", aux "gelées et confitures falsifiées avec de la gelée de pommes et colorées artificiellement", etc., etc.

Qui dira: autre temps, autres moeurs... autres problèmes?



Raymond Masse
La chronique municipale

Conseillers candidats aux postes des fonctions municipales

Encore un conseiller?

Les journaux nous apprennent "qu'un conseiller municipal" est candidat au poste de directeur des restaurants administrés par la ville de Montréal.

Encore un? *L. Le. rec 19 oct 1953*

Depuis quelques années le Conseil municipal est devenu la pépinière par excellence du haut fonctionnarisme dans la métropole du Canada. La plupart des postes les plus lucratifs ont été confiés à des conseillers. Les trois représentants de la ville à la Commission de transport sont d'anciens conseillers; le chef du bureau des évaluateurs en est un aussi.

Les postes qu'occupent ces messieurs sont bien rémunérés. Et ils demandent une compétence particulière. Le Conseil ne s'est pas arrêté à cette dernière exigence; l'essentiel, c'était d'être conseiller municipal. Si le gouvernement québécois n'avait pas nommé un homme hautement qualifié, — M. Duperron —, à la présidence de la Commission de transport de Montréal et si les municipalités de la banlieue montréalaise n'avaient elles aussi placé la compétence au premier rang, la commission eût été administrée par des gens peu ou pas qualifiés, qui s'étaient servis de leur fonction publique pour se hisser à des postes bien rentés.

Ce culte de l'incompétence orientera-t-il une fois de plus le débat?

Pour administrer les restaurants dont la ville est propriétaire il faudra un homme très compétent et d'une probité sûre. Car on prévoit déjà que la ville administrera à perte des restaurants qui ont pourtant enrichi en quelques années leurs concessionnaires quand ils étaient confiés à l'entreprise privée. Si la ville ne parvient pas à boucler ce budget et même à enregistrer de substantiels bénéfices, ce sera un scandale. Et ce n'est pas en confiant l'administration à un incompetent, ou à un demi-compétent, qu'on pourra éviter les déficits.

C'est le conseiller Emile Gauthier qui serait, paraît-il, candidat au poste d'administrateur des restaurants. Il est peut-être compétent dans les sports; il connaît sans doute les dessous et les endessous de certaines organisations sportives. Mais cela n'est pas une qualification pour administrer des restaurants municipalisés. Cela devrait peut-être même être un empêchement.

L'ENTREE EN FONCTIONS D'UN NOUVEAU CONSEIL
DONNAIT LIEU AITREFOIS A UN GRAND DEPLOIEMENT.
La Patrie 24 octobre 1954.

Une séance d'inauguration en mars 1879. — On fleurit les échevins et les dames. — Le maire Sévère Rivard supplie la population de ne plus faire obstacle à la vaccination. — Appel au bon sens et au respect de l'ordre.

Par LEON TREPANIER, O.B.E.

La Patrie 24 oct. 1954

J'AI connu le temps où l'entrée en fonctions d'un nouveau conseil municipal, avait un cérémonial d'apparat que l'on ne retrouve aujourd'hui que lorsqu'un personnage royal vient nous visiter. On a mis de côté depuis quelques années ce formalisme plus ou moins extravagant; le maire de Montréal ne paraît plus en public avec sa toge bordée d'hermine, et l'élite officielle, doit, tout comme nous, se contenter de lire dans les journaux ce que le nouveau maire a bien pu dire en inaugurant son terme d'office.

Si j'ai choisi l'année 1879, pour évoquer une séance d'inauguration du conseil municipal vraiment de style, c'est que l'on s'attendait peu à ce moment, à un cérémonial fastueux comme celui qui avait marqué, l'année précédente l'inauguration de notre nouvel hôtel-de-ville, par le maire Jean-Louis Beaudry.

Nos édiles, composés de quinze échevins de langue anglaise et dix de langue française, en avaient cependant décidé autrement et l'élite montréalaise, les représentants de consulats et maints personnages galonnés et médaillés furent conviés, en ce lundi 10 mars 1879 à assister à l'entrée en office du nouveau maire et de ses collègues.

Ce maire était monsieur Sévère Rivard, avocat, natif de Yamachiche qui avait réussi à déloger de sa tour d'ivoire monsieur Jean-Louis Beaudry, réputé invincible jusque là.

Il est assez amusant de lire dans l'OPINION PUBLIQUE, quelques jours après son élection, la remarque suivante: "M. Rivard a l'air un peu jeune pour être maire et père d'une ville aussi considérable que Montréal, mais il sait toujours bien faire les choses".

Monsieur Rivard avait dans le temps 45 ans. Membre du barreau de Montréal depuis 1859, il avait rempli les fonctions d'échevin pendant neuf ans avant que de tenter ses chances à la mai-

LA MINERVE du 11 mars nous apprend ce que fut cette séance d'inauguration. "La salle des séances présentait un coup d'oeil des plus saisissants", écrit-elle.

"Un grand nombre de dames de notre aristocratie remplissaient l'enceinte entre l'hémicycle for-

mé par les banquettes des conseillers et le fauteuil du maire".

Et nous apprenons que quelques minutes avant l'ouverture de la séance, le greffier Glackmeyer avait distribué des "bouquets de fleurs" aux membres du Conseil et aux dames.

Monsieur Rivard occupait un fauteuil en face de la table du greffier.

A trois heures et demie, le maire suppléant, l'échevin Martin, prit le fauteuil, et le greffier donna lecture du rapport sur le résultat des élections municipales.

Aussitôt après cette formalité, le nouveau maire, Sévère Rivard, fait son entrée dans la salle et il est salué par de frénétiques applaudissements.

Son Honneur prête aussitôt le serment d'office et il est conduit au fauteuil par les échevins Laurent et Childs "après avoir reçu le collier d'or des mains de M. Glackmeyer", greffier de la cité.

Les nouveaux échevins sont à leur tour, assermentés et Son Honneur le Maire Rivard entreprend la lecture de son discours d'inauguration.



M. SEVERE RIVARD, à l'époque où il fut élu pour la première fois maire de Montréal.

Rappelons ici que l'année au-

paravant, M. Rivard avait entrepris un long voyage en Europe dans le but d'étudier les conditions économiques et surtout tenter d'attirer des industries européennes chez nous. Les journaux n'avaient pas manqué de parler assez abondamment de ce voyage et l'on s'attendait évidemment à ce que le nouveau maire y ferait allusion dans son discours.

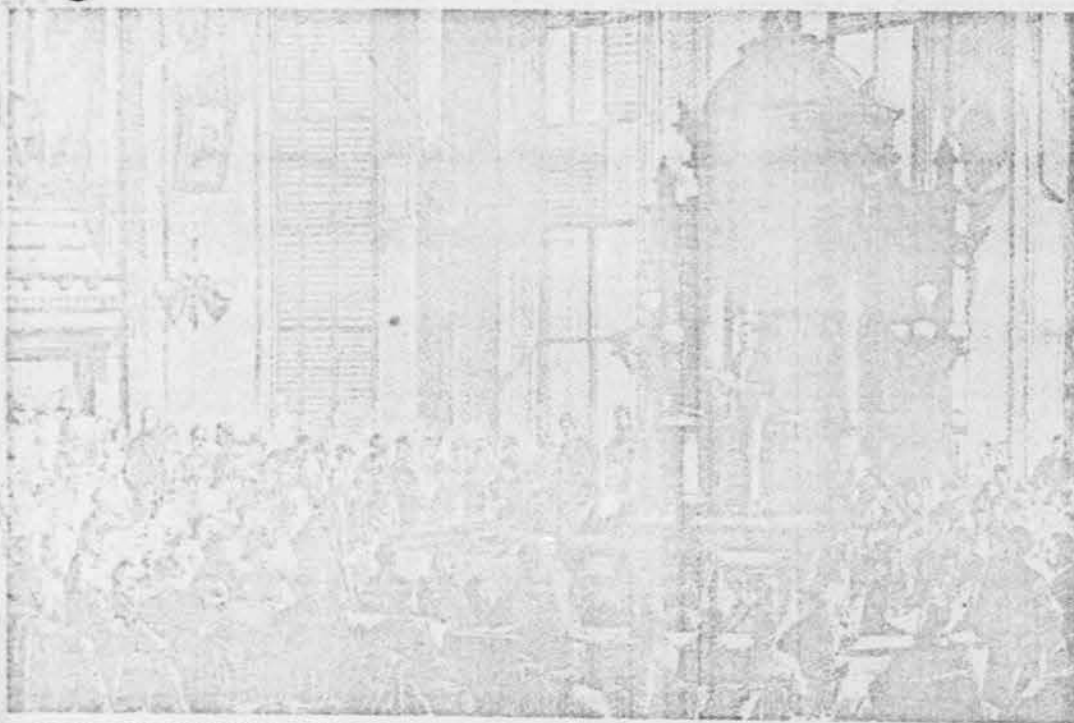
L'année 1878 n'avait guère été prospère au point de vue économique et à Montréal surtout, où notre population avait été fortement secouée par de sanglantes émeutes orangistes, le progrès avait connu un grand ralentissement.

Dans l'analyse qu'il fit de la situation financière de la Cité, le maire Rivard ne manque pas de faire allusion à la crise qui avait sévi en 1878, et ses réflexions, à ce sujet, ne manquèrent pas d'impressionner ses collègues.

NOTRE SERVICE DE SANTE EN 1879

Le maire Rivard crut insister assez longuement sur l'état du service de santé de la ville qu'il ne trouva pas aussi bon et aussi satisfaisant que celui des finances.

"Aujourd'hui, dit le maire Rivard, que l'on entend dans le lointain des bruits alarmants de peste et d'autres fléaux de ce genre, des terribles ravages qu'ils exercent, il semble que la prudence et la sagesse nous dictent des démarches que nous devons adopter et les efforts que nous devons faire pour assainir la cité et y faire observer strictement les règlements qui s'y



LA SEANCE D'INAUGURATION du conseil municipal de Montréal en mars 1879, d'après un dessin qui parut quelques jours après dans L'Opinion Publique.

rapportent, quels que soient les sacrifices que cela doive nous imposer."

"...Malgré les efforts persistants de nos médecins vaccinateurs, le picote, le regrette de le dire, continue à faire parmi nous des ravages bien déplorables, et je crains qu'il en soit ainsi aussi longtemps qu'une partie de la population s'insurgera contre ce préservatif incontestable: la vaccination."

"Il est évident que si l'on veut se débarrasser de cet hôte hideux qui a déjà, hélas, jeté le deuil dans un grand nombre de nos familles, il faut que la population tout entière entre dans les vues du bureau de santé et se soumette volontiers à la loi salutaire de la vaccination."

Le maire Rivard passe ensuite à un autre domaine, celui de la formation militaire de nos gens dans laquelle il voit un moyen pour les jeunes d'apprendre ce qu'est la discipline.

La ville avait déjà dans le temps fait construire à ses frais le fameux "Deuil Shed" — manège militaire de la rue Craig, mais un jour le toit s'était écroulé et on n'avait pas jugé à propos de le réparer. Or M. Rivard réclama dans son discours la réfection complète de l'édifice afin qu'il fût mis sans tarder à la disposition de la milice.

Le nouveau maire rappelle ensuite le voyage qu'il a fait en Europe l'année précédente, sa visite à l'Exposition de Paris, ses démarches auprès d'industriels européens dans le but de les attirer chez nous et il préconisa que l'on prenne des moyens pour favoriser à Montréal l'établissement de nouvelles industries et de manufactures.

Avant de conclure, le maire Rivard voulut faire allusion aux événements malheureux qui s'étaient déroulés l'année auparavant, à Montréal, événements dont les Orangistes avaient été la cause.

"Avant l'élection qui vient de se terminer", dit M. Rivard, on m'a demandé à plusieurs reprises ce que je ferais si certains événements venaient à se produire

de nouveau. Voici ma réponse:

"Je suis porté à croire que les incidents malheureux auxquels ces événements ont donné lieu ne se renouveleront pas, parce que j'ai foi dans le bon sens et le jugement de la grande majorité de la population de Montréal."

"J'ai confiance que les citoyens de Montréal tiendront à l'honneur de justifier la belle devise: CONCORDIA SALUS, qui est écrite en lettres d'or sur notre blason et que j'aimerais voir gravée dans tous les coeurs."

M. Rivard ne pouvait conclure d'une façon plus émouvante son discours d'inauguration et les journaux nous apprennent que son allocution fut saluée d'un tonnerre d'applaudissements.

Incidentement, faisons remarquer ici que dans son discours, M. Rivard avait suggéré un nouveau mode de taxation dans le but d'équilibrer les finances de la ville. Il voulait qu'au lieu de taxer exclusivement la propriété ou s'occupant en même temps de taxer les biens personnels d'un citoyen, ce qui ne manqua pas de provoquer de la part de l'échevin Wilson, le premier à parler après le discours de faire une opposition au projet de ce dernier.

Le lendemain, on pouvait lire dans L'OPINION PUBLIQUE, l'allusion suivante à cette première assemblée du Conseil:

"L'échevin Nelson adressa, en des termes très convenables, ses félicitations au Maire Rivard. Quelques conseillers français ont aussi parlé mais ils auraient mieux fait de se taire. Le temps ayant été mal choisi pour faire des récriminations et des discours populaires."

Parmi les échevins qui n'avaient pas attendu une autre séance pour donner leur façon de penser sur certains sujets se trouvait Charles Thibault, le fameux tribun, qui représentait à ce moment le quartier Ste-Marie.

Charles Thibault fut échevin de 1878 à 1892 alors qu'il démissionna pour accepter un poste important dans le domaine fédéral.

Nous nous contenterons de rappeler ici que nous devons à Char-

les Thibault le changement des noms de rues Durham, Seaton et Sydenham en ceux de Champlain, Panet et Plessis.

Quant au maire Rivard, une rue de Montréal rappelle son nom. Bien que professionnel, M. Rivard avait le sens des affaires et il le prouva en s'amusant une belle fortune.

Il était né à Yamachiche le 7 août 1834 du mariage d'Augustin Rivard Laglanderie et de Marguerite Rivard Dufresne.

Le fondateur de la famille Rivard Nicolas, Sieur de Lavigne, vint s'établir en Nouvelle-France vers 1650 et se fixa à Batiscan où il mourut en 1791. L'aîné des fils de Rivard de Lavigne, conserva ce nom intact. Un de ses frères, Julien dont le maire Rivard était le descendant, changea le nom de Lavigne en celui de Laglanderie et mourut à Batiscan en 1798, son fils allant se fixer ensuite à Yamachiche. Un autre fils de Nicolas Rivard de Lavigne prit le nom de Loranger. C'est l'ancêtre des Loranger de Montréal. Les familles Rivard de Précourt, Rivard de Lacourrière, de Bellefeuille, etc., viennent aussi de la même souche.

Sévère Rivard vint s'établir à Montréal après un solide cours d'étude au collège de Nicolet où il eut comme condisciple l'honorable A.-Réal Angers, ancien lieutenant-gouverneur.

Admis au barreau en 1859, il épousait Delphine Choquette en 1863 et sept ans plus tard, au cours d'une pratique professionnelle active, il se faisait élire au conseil municipal pour devenir maire en 1879.

L'année suivante il était réélu par acclamation.

En 1886, le gouvernement Ross-Tailon l'appela au Conseil législatif en remplacement de l'honorable Jean-Louis Beaudry, son ancien adversaire. En récompense de son dévouement à la cause pontificale, lors de l'envoi des contingents de zouaves canadiens à Rome, Pie IX le nomma Chevalier. Il décéda en 1888 après avoir fait honneur à sa ville et à sa paroisse natale.

CONSEIL MUNICIPAL
Règles du Conseil -
Refonte projetée.

La refonte des règles du conseil

La Presse 25-1-1955

Elle est de nouveau soulevée à l'occasion d'un discours de 25 minutes.

S.H. le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, avait invité les conseillers municipaux à lui faire tenir leurs suggestions pour la refonte des règles du conseil municipal, et il en a reçu.

Me Drapeau l'a révélé, hier, au cours du débat à la séance du conseil.

Le conseiller Lucien Tremblay s'était levé pour réclamer que les orateurs s'en tiennent à l'article 24 des règles du conseil et ne parlent que 10 minutes sur un sujet.

Le conseiller Guy Vanier venait de parler 25 minutes sur un item à l'ordre du jour, et en commentaires M. Tremblay avait dit: "M. le maire, je pourrais entendre parler le conseiller Vanier pendant six heures consécutives, mais je crois que l'on devrait s'en tenir aux règles du conseil qui affirme qu'un conseiller ne peut parler que 10 minutes sur un sujet.

En réponse, le maire lui a signalé que les règles du conseil stipulent que le conseiller peut quand même parler plus de 10 minutes si les conseillers n'y sont pas opposés.

Le maire déclare que lorsqu'il rédigera un projet de refonte des règles il suggérera que le conseiller qui est le proposeur d'une motion soit autorisé à parler 15 minutes, et les autres conseillers, 10 minutes.

Le conseiller Tremblay rétorque que si les conseillers n'ont pas arrêté M. Vanier de parler c'est qu'ils étaient polis.

Le conseiller P.-J. Bertrand se lève à son tour pour signaler que c'est bien beau de suivre les règles du conseil comme le demande M. Tremblay, mais encore faut-il le faire avec tact, dit-il. Le conseiller Bertrand félicite le conseiller Vanier de son exposé.

Un autre conseiller, M. Roger Sigouin offre ses félicitations au conseiller Vanier.

Pour sa part, le conseiller John Lyall, se lève pour affirmer que, lorsque le conseiller Vanier parle, ses allocutions sont toujours pleines de sens et le conseil peut en faire son grand profit.

M. Lyall dit qu'il préfère le conseiller Vanier à "certains conseillers qui sont pleins de baloney".

Se sentant piqué, le conseiller Tremblay se lève pour apostropher le conseiller Lyall: "J'ai bien dit que je pourrais entendre le conseiller Vanier pendant des heures, mais c'est sur le principe du règlement 24 que j'ai appuyé. Quant au conseiller Lyall, s'il ne comprend pas le français..."

Et le conseiller Tremblay de se rasseoir.

Le conseil municipal a siégé 37 jours en 1953

Le conseil municipal de Montréal 1951-1954
Record pour chacune des trois années du mandat
actuel. — Le comité exécutif a tenu, de son
côté, 261 réunions. — Mandat prolongé.

par Vincent Oshé
chroniqueur municipal

Le conseil municipal de Montréal a tenu durant l'année qui vient de s'écouler onze assemblées générales qui ont exigé de ses membres trente-sept jours de délibérations, ce qui est le nombre le plus élevé pour chacune des trois années du mandat actuel qui a été prolongé d'un an, comme on le sait, par l'Assemblée législative.

Ce prolongement du mandat, lequel devait normalement se terminer au début du mois dernier, a été décrété par le gouvernement provincial pour permettre à la commission d'étude des problèmes métropolitains que préside le juge en chef Roland Paquette, de la Cour municipale, de faire ses recommandations sur un nouveau mode administratif qui comprendrait vraisemblablement un gouvernement métropolitain du genre de celui qui a été institué par le gouvernement de la province d'Ontario pour Toronto et ses municipalités satellites. Le mandat actuel du conseil municipal de la métropole prendra fin en octobre prochain.

En 1952, les conseillers avaient été convoqués onze fois également et leurs délibérations s'étaient réparties sur une période de trente-deux jours; l'année précédente, il y avait aussi eu onze assemblées qui avaient exigé 24 jours de séances.

261 réunions de l'exécutif

De son côté, le comité exécutif a établi un record en tenant durant l'année 261 réunions, comparativement à 244 en 1952 et à 239 l'année précédente, ce qui fait un grand total de 744 réunions pour les trois dernières années contre 626 réunions durant le mandat précédent de 1947-1950.

Parmi les règlements les plus importants que les chefs de l'administration ont soumis à l'approbation des conseillers durant l'année, mentionnons tout particulièrement le règlement permettant l'installation de parcomètres dans diverses rues et la plupart des squares de la métropole, le règlement autorisant la ville à exploiter les restaurants dans ses parcs publics et les deux règlements créant les nouveaux services municipaux de la voie publique et des parcs.

Pour ce qui est des parcomètres, les travaux préliminaires d'installation se poursuivent et les contrats ont été adjugés par le comité exécutif pour l'achat de 965 appareils. Quant à l'exploitation des restaurants, elle a débuté au mois de mars sous la direction de M. Claude Robillard, le premier directeur du nouveau service des parcs, et cette initiative a été fort bien accueillie du public qui peut maintenant se procurer dans les divers restaurants municipaux des rafraîchissements et des friandises à prix populaires.

Deux séances spéciales fort importantes

Durant l'année, deux séances spéciales du conseil ont particulièrement retenu l'attention du public. La première, convoquée le 27 novembre par le greffier à la demande de plus d'une vingtaine de conseillers, avait trait à l'arrêt de travail des employés de la Commission de transport, le samedi précédent, soit le 21 novembre, arrêt qui avait été une surprise générale pour toute la population.

Le but de la séance du conseil était d'étudier la situation provoquée par cette grève du transport, et comme les employés avaient repris le travail à la date de la séance, les conseillers s'étaient contentés de recommander à la Commission de transport de rou-

vrir les négociations avec les employés pour tenter de parer au mécontentement général causé par une sentence arbitrale, ce que la commission avait elle-même décidé de faire.

La deuxième séance spéciale d'importance a été celle que S. H. le maire Camillien Houde convoquait, mardi dernier, pour étudier la situation créée par l'augmentation générale du nouveau rôle d'évaluation foncière. On sait qu'après douze heures de délibérations, le conseil adoptait à l'unanimité une résolution priant l'Assemblée législative d'amender le bill de Montréal en vue d'annuler le nouveau rôle de cotisation et de maintenir en vigueur le rôle des trois dernières années pour une période de temps qu'elle jugera juste et équitable.

Le rapport sur le métro

Un rapport depuis longtemps attendu de la population de la métropole a été soumis aux conseillers le 30 octobre. C'est le rapport de la Commission de transport recommandant la construction d'un réseau initial de métro, au coût global de \$117,000,000.

Cependant, cet important rapport n'a pas retenu longtemps l'attention du conseil. Jugeant le document trop volumineux et trop sérieux pour être discuté sans une étude préalable de la part de chaque conseiller, l'assemblée décidait après un très bref délai de transmettre le rapport au comité exécutif en le priant de faire une étude approfondie de la question et de saisir le conseil de ses recommandations dans le plus bref délai possible.

Les chefs de l'administration n'ont pas encore trouvé le temps et l'occasion d'entreprendre l'étude que le conseil les a invités à faire et on doute que le sujet revienne devant les conseillers avant l'étude du prochain budget, soit au début du mois de mars, et peut-être plus tard.

La sécurité des écoliers

Son honneur le maire Drapeau a reçu l'approbation unanime du conseil lorsqu'il a annoncé que d'ici quelques semaines il sera possible d'envisager l'organisation systématique d'un organisme devant assurer une meilleure protection aux écoliers et à toute la population en général.

M. Drapeau n'a pas épilogué bien longtemps sur la nature de cet organisme. Il a laissé entendre cependant qu'il relèverait du service de la Circulation que dirige M. Jean Lacoste.

Sur cette question de la sécurité publique, a dit M. le maire, j'ai déjà fait part au conseil de mon opinion sur les possibilités énormes qu'il y aurait de créer un organisme spécial avec des policiers ou des pompiers à la retraite. La question n'en est pas demeurée là.

J'en ai discuté à plusieurs reprises avec le directeur du service de la Circulation. Ce problème de la sécurité existe à l'échelle de la ville et sa solution doit être à l'échelle de la ville.

Nous devons trouver les moyens pour mettre à la disposition du directeur de la circulation les fonds nécessaires pour la mise sur pied d'un organisme permanent. J'aurai un projet à soumettre à l'exécutif pour trouver l'argent nécessaire et d'ici quelques semaines au plus tard il sera possible d'envisager l'organisation systématique de ce projet.

M. le maire a félicité les jeunes brigadiers qui font un travail colossal pour assurer la sécurité de leurs confrères d'écoles plus jeunes. Actuellement, ces jeunes brigadiers ont la surveillance de 100 intersections et pas un seul accident mortel n'a été à déplorer à ces intersections.

M. Drapeau a noté que les policiers et pompiers à leur retraite ainsi que ceux qui sont sur le point de prendre leur retraite, pourraient trouver dans cet organisme une source de revenus additionnels.

Le maire a mis fin, cependant à toute idée d'utiliser des femmes pour la surveillance des écoliers à la sortie des écoles. Nous avons déjà tenté cela avec les femmes-

policiers et nous avons reçu de nombreuses protestations de citoyens qui trouvaient qu'il était inhumain de forcer une femme à travailler ainsi à la pluie ou par temps froid. C'est donc dire qu'une telle suggestion ne rencontrerait certainement pas l'assentiment de la population.

Le débat

Une vingtaine de conseillers ont participé à ce débat. Le conseil était alors appelé à voter un crédit de \$23,000, pour la fourniture d'enseignes portatives d'écoles et la pose d'enseignes fixes.

C'est le conseiller Louis Laberge qui a ouvert ce débat. Il a commencé par remercier M. le maire "du geste posé hier soir lui permettant de reprendre son siège".

M. Laberge a continué en se demandant si les enseignes portatives sont plus efficaces que les policiers. Nous n'avons pas assez de constables, dit-il, pour les placer aux intersections où passent les écoliers. Je comprends que l'on ne peut pas mettre des constables partout, mais ce qui me choque c'est que quand il survient des conflits ouvriers, tous les policiers sont rendus là. Je suis bien en faveur que l'on place des enseignes, mais je préférerais que l'on y mette des constables.

Et alors, le marathon a commencé. Une vingtaine de conseillers ont cité le cas d'écoles de leur quartier respectif qui n'étaient pas surveillées adéquatement. Tous ont signalé le magnifique travail accompli par les brigadiers scolaires.

Cependant on a fait remarquer qu'à la suite de la réorganisation scolaire qui tente de centraliser l'enseignement supérieur il arrive que dans bien des quartiers on ne peut plus trouver de jeunes gens assez âgés pour servir de brigadiers.

Ceux qui pourraient devenir brigadiers quittent l'école paroissiale pour aller poursuivre leurs études dans les écoles supérieures. La situation est la même pour les écoles protestantes. Les écoles publiques ne reçoivent les élèves que jusqu'à la cinquième ou sixième année. Ensuite l'élève va au High School. Il y a donc aujourd'hui nombre d'écoles qui ne peuvent organiser leur système de brigadier.

M. Lafaille a noté particulièrement qu'une solution s'impose. Nous ne pouvons pas, dit-il, confier aux policiers toutes les intersections. Le budget du service de la police est déjà très élevé et l'on doit prendre les moyens pour ne pas trop l'augmenter.

Le commissaire Croteau a demandé au maire si la ville ne pourrait pas, au moins une fois par année, rendre un hommage civique aux brigadiers scolaires. Ces petits gars nous rendent d'énormes services, il serait donc tout à fait dans l'ordre que la ville le reconnaisse officiellement au moins une fois par an.

Les terrains de stationnement

Les conseillers ont d'abord continué la discussion sur un crédit supplémentaire de \$200,000 pour l'aménagement, avant l'hiver, de 12 terrains de stationnement. Lundi soir plusieurs conseillers avaient demandé si la ville se proposait de faire porter le coût de l'aménagement de ces terrains sur tous les contribuables ou si elle prévoyait en faire payer une partie par les usagers de ces terrains.

Le président de l'Exécutif avait alors expliqué que la politique de l'administration n'était pas encore définie.

C'est le conseiller Jean-Robert Bonnier qui a ouvert le débat hier en affirmant qu'à son avis ces terrains de stationnement ne devraient pas être gratuits, car dit-il, la ville doit trouver un moyen d'amortir les dépenses faites pour l'aménagement de ces parcs.

L'administration, a dit M. Bonnier, ne peut se lancer dans une politique de parcs de stationnement si elle est obligée de tout payer. Il serait juste et raisonnable que ceux qui se servent de ces parcs soient appelés à défrayer une partie des dépenses d'une façon raisonnable.

M. Bonnier a aussi attiré l'attention du conseil sur la situation au Champ de Mars. Il y a là, dit-il, des gens qui viennent stationner leurs voitures pour la journée privant ainsi d'espace de stationnement des contribuables qui voudraient venir à l'hôtel de ville pour y payer leurs taxes ou encore pour discuter avec leurs représentants de choses importantes.

Le conseiller Bonnier demande que l'on étudie ce problème afin de pouvoir servir tous les contribuables équitablement.

M. Lucien Croteau

Le commissaire Lucien Croteau a tenu à faire remarquer que l'ancienne administration avait déjà décidé de la question de péage sur les terrains de stationnement.

Nous nous acheminons, dit-il, vers une politique de dépenses assez considérables en matière de stationnement. Cette politique avait été tracée par l'ancienne administration et fort heureusement elle est continuée par l'administration actuelle. Il a déjà été décidé que ces dépenses seraient rentables sans toutefois exploiter les usagers. Pour ma part je n'ai jamais eu d'autre idée que si la ville doit faire des dépenses d'envergure, ce serait une mauvaise politique que de faire payer ces dépenses par les contribuables en général.

Nous aurons beaucoup d'autres améliorations concernant la circulation à réaliser et qui ne pourront être rentables. Il est donc juste que si tous les contribuables sont appelés à défrayer le coût de ces améliorations que les automobilistes soient appelés en particulier à participer d'une façon raisonnable au remboursement de certains travaux exécutés à leur intention.

Le conseil doit être en mesure de décider comment on pourrait rembourser, du moins en partie, ces dépenses. Il est donc urgent, avant d'aller plus loin, que le comité exécutif fasse rapport au conseil de la politique qu'il entend suivre à cet égard.

Je ne vois pas du tout d'objection, dit en terminant M. Croteau, à ce qu'un automobiliste qui se sert d'un terrain de stationnement soit appelé à payer un prix raisonnable.

Ces remarques du commissaire Croteau ont mis fin au débat sur cette question et les crédits de \$200,000 ont été votés pour l'aménagement des parcs de stationnement.

LES ECOLIERS DE MONTREAL SERONT BIENTÔT
MIEUX PROTEGES.

Le Maire Drapeau annonce la création
prochaine d'un organisme de sécurité.

Longs débats sur le stationnement, la sécurité,
les crédits et l'annexion de St-Léonard.

Le Devoir par Jean-Marc LALIBERTE 19 oct. 1955

D'ici quelques semaines un projet visant à assurer une plus grande sécurité à nos écoliers sera mis de l'avant par le maire Jean Drapeau en collaboration avec le directeur du service de la Circulation, M. Jean Lacoste.

Voilà ce qui a été annoncé hier par M. le maire, aux applaudissements de tous les conseillers, au cours de la séance du conseil municipal.

Après les événements tragiques de lundi nos édiles étaient en verve hier et cette séance du conseil menaçait de prendre l'allure d'un véritable "parlethon". Après cette séance les électeurs ne pourront certainement pas dire que les conseillers ne parlent jamais...

Ce flot de paroles contraste peut-être un peu avec les calmes séances du passé. S'agit-il d'une exception? On aura l'occasion de l'apprendre dans un mois, lors de la prochaine séance qui débutera le 15 novembre.

Au cours des trois heures de séance d'hier après-midi, les conseillers ont "expédié" à peine 10 articles de l'ordre du jour et encore trois sont-ils demeurés en suspens.

Un fait marquant de cette séance c'est que les représentants du peuple semblent vouloir se renseigner un peu plus avant de voter. Personne, croyons-nous, les en blâmera.

L'atmosphère lourde qui pesait lundi était presque complètement dissipée hier. Membres du conseil et journalistes jetaient bien un oeil du côté des représentants ouvriers, mais rien ne s'est produit.

Quatre questions ont particulièrement servi de prétexte aux conseillers pour faire valoir leurs talents oratoires: le stationnement, la sécurité des écoliers, les marges de sécurité des crédits à voter et les services rendus par la ville aux municipalités qui nous entourent.

LE BILL DE MONTREAL

Des projets sont retirés

Amendements concernant
les émoluments des con-
seillers municipaux.

Le conseil municipal a retiré du projet de bill de Montreal qu'il soumettra à l'assemblée législative, les amendements qui prévoyaient une répartition égale entre les traitements et les allocations de dépenses des conseillers, le tout, dans le but de leur éviter de payer trop d'impôts. Le conseil a ajourné sa séance, hier soir, à 10 h. 30 ce matin.

Lors de l'étude de ces motions, le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais, a déclaré que depuis l'inscription de ces projets d'amendements dans le bill, des renseignements supplémentaires avaient été fournis aux conseillers, ce qui leur permet de croire qu'ils peuvent résoudre le problème autrement.

Le conseil fut alors unanime à retirer ces projets du bill. Les traitements des conseillers sont actuellement de \$900 et les allocations de dépenses de \$600; on voulait les faire porter à \$750 et \$750.

Le conseil a également consenti à demander à Québec, dans deux autres projets d'amendements à la charte municipale, les pouvoirs "de régler l'installation, l'entretien, le nombre et la hauteur des antennes de télévision et des antennes de radio à l'extérieur des bâtiments," et "de régler également la construction et l'entretien des clôtures sur la propriété privée."

Au moment où il s'est ajourné hier soir, le conseil étudiait le projet d'amendement visant à faire payer les taxes d'affaires à certaines parties d'immeubles publics habituellement exempts et occasionnellement utilisés à des fins commerciales. Le président de l'exécutif avait expliqué cette demande en donnant l'exemple de la salle du Gesù et le gymnase du Mont-S.-Louis, qui forment partie de corps d'immeubles exempts des taxes. Comme tels, de dire M. DesMarais, ils devraient payer des taxes d'affaires, parce qu'ils entrent en concurrence avec l'entreprise privée, en présentant des spectacles, représentations artistiques, sportives ou autres, où un prix d'entrée est demandé.

Le conseil a étudié jusqu'ici près de la moitié des amendements projetés à la charte, amendements qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée législative. Il en reprendra l'étude à la reprise de sa séance aujourd'hui.

De nombreux conseillers candidats au provincial

Notre conseil municipal sert de "PETITES LIGUES" aux partis provinciaux et fédéraux

Aux élections provinciales qui s'annoncent, les partis se préparent de nouveau à piger dans le groupe des "99". — Un candidat choisi au provincial par un parti n'a en principe pas de déboursé à faire (du moins le parti lui vote un montant appréciable) et il reçoit un salaire s'il est élu. — Le municipal est plus ingrat: le candidat débourse tout et n'a pour ainsi dire pas de salaire s'il est élu. — Celui qui a donc fait ses preuves au municipal, devient donc "un excellent coureur" pour un parti provincial.

"FARM CLUB" POLITIQUE

Le conseil municipal de Montréal continue d'être une pépinière de députés provinciaux. Si l'on en croit la rumeur, pas moins de cinq conseillers actuels seraient candidats aux élections provinciales, qu'on annonce pour la mi-juin.

Historiquement les conseillers municipaux de la métropole, — on les appelait autrefois échivins — ont toujours eu les yeux tournés du côté du Parlement de Québec, et quelques-uns du côté d'Ottawa. Plusieurs citoyens qui avaient de l'ambition politique en sont même venus à croire que la meilleure façon d'arriver à leurs fins c'était d'entrer au Conseil municipal pour se faire connaître.

L'un d'entre eux a résumé la situation en comparant la politique municipale à notre sport national: "Le Conseil municipal, a-t-il dit, c'est un peu comme les p'tites ligues. Il faut généralement y faire un stage avant de passer aux ligues majeures!"

Actuellement

Il n'y a actuellement qu'un seul député provincial qui soit en même temps conseiller municipal. C'est M. Frank Hanley, député de Montréal-St-Anne. Mais un bon nombre d'autres ont d'abord fait un stage municipal. Il y a parmi eux un ministre qui vient d'être nommé juge: l'hon. Omer Côté, secrétaire de la province, qui a été longtemps échivain et qui s'est acquis une enviable réputation à ce poste. Mentionnons aussi M. Dave Rochon, député libéral de Montréal-St-Louis. Il a été conseiller municipal jusqu'aux dernières élections municipales. Il s'est présenté à la mairie et a été battu. Mais tous sont d'accord pour dire qu'il aurait été réélu haut la main s'il s'était limité à demeurer conseiller. M. Gérard Thibeault, de Montréal-Mercier, a lui aussi déjà été conseiller municipal, de même que M. Omer Barrière, député de Laval.

Un autre ancien conseiller municipal, ancien membre du Comité exécutif, qui a aussi brillé sur la scène provinciale, est maintenant membre du cabinet Saint-Laurent. C'est l'hon. George Marler, ministre fédéral des transports. Il est un des rares hommes publics qui aient occupé des postes de commandement successivement à Montréal, à Québec et à Ottawa.

Cette année

Voici maintenant les noms qu'on mentionne couramment, chez les conseillers municipaux, comme candidats éventuels aux élections provinciales de cette année:

M. Marcel Lafaille, chef du Conseil, serait candidat dans le comté de Saint-Henri, actuellement représenté par M. Phil Lalonde, libéral;

M. Jean-Paul Hamelin, qui briguerait les suffrages dans le comté de Laval, en remplacement de M. Omer Barrière, Union nationale, dont l'état de santé laisse à désirer;

M. Lucien Tremblay, qui serait le porte-étendard de l'Union nationale dans le comté de Maisonneuve, contre M. Alcide Montpetit, libéral;

M. Gérard Gauthier, dont on annonce la candidature possible contre le député actuel (libéral) de Jeanne-Mance, Me Jean-Paul Noël.

M. Alfredo Gagliardi, organisateur en chef de M. Arsène Gagné, (UN Montréal-Laurier), à qui l'on offrirait peut-être un autre comté. M. Gagliardi paraît très désireux de faire de la politique provinciale.

En résumé des conseillers municipaux seraient candidats dans le tiers des comtés de la région de Montréal, qui compte 15 des 92 sièges du Parlement provincial.

On aura raison de dire que "la ligue junior fournit encore des prospects pour la ligue majeure!"

La lecture des minutes

attendue avec appréhension

Le Conseil convoqué pour le 31 juillet

Les protestations du conseiller Rodrigue Moore contre le retard du Comité exécutif à convoquer le Conseil pour lui permettre de voter les crédits qui mettraient en branle l'exécution d'une longue liste de travaux d'améliorations locales n'ont pas tardé à porter fruit.

Les chefs de l'administration ont convoqué, hier matin, nos édiles pour le 31 juillet, à 3 h. 20 de l'après-midi. Ne figureront au feuilleton que les demandes de crédit pour la construction d'égouts, de trottoirs et de pavages, ainsi que pour la pose de conduites d'eau. Il comportera en tout 85 items.

Il appert, toutefois, que le principal item de l'ordre du jour portera sur l'adoption des minutes de la dernière assemblée. Nombreux sont les conseillers qui ont manifesté l'intention d'en exiger la lecture, afin de s'assurer que l'incident qui avait marqué la fin abrupte de cette séance a été bien rapporté.

On se souvient que le maire Drapeau avait posé un précédent quand, par suite des protestations de membres du Conseil contre sa décision d'accorder la parole au conseiller André Desmarais, après l'appel du vote, quand il l'avait refusée au commissaire Croteau, il avait quitté spontanément son fauteuil en déclarant l'assemblée close. Le greffier de la Cité, M. C. E. Longpré, a confirmé par la suite que M. Croteau en avait appelé de la décision du maire d'accorder la

parole à M. Desmarais, tandis que ce dernier aurait soutenu le contraire.

La lecture des minutes au Conseil municipal constitue un événement presque sans précédent.

La dernière assemblée du conseil

La Presse 31/7/56
Les minutes indiquent-elles
comment la séance
s'était terminée ?

Lorsque l'assemblée spéciale du conseil municipal se réunira à 3 h. 30 cet après-midi, la lecture des "minutes" de la dernière séance se fera probablement en entier, pour la première fois depuis des années à l'hôtel de ville.

Le greffier de la ville, M. C.-E. Longpré, entreprend au début de chaque assemblée du conseil, la lecture des "minutes" de l'assemblée précédente, mais les conseillers ne le laissent pas poursuivre et ces minutes sont adoptées aussitôt. Les conseillers peuvent toujours ensuite consulter le texte des "minutes".

Mais cet après-midi, les minutes raconteront comment la dernière assemblée du conseil s'est terminée le 6 juin.

La séance avait alors pris abruptement fin dans le désordre, et le maire Jean Drapeau, qui n'avait pu ramener l'ordre dans la salle des délibérations, est sorti. Les conseillers avaient subséquentement, les uns après les autres, quitté la salle, de sorte que l'assemblée se trouvait levée d'elle-même.

L'assemblée spéciale de cet après-midi a été convoquée pour approuver des crédits de quelque \$3,000,000 pour la construction de trottoirs, de pavages et d'égouts, dans les différents districts de la ville, travaux d'urgence dans la majorité des cas.

Les principaux crédits concernent le pavage de la voie nord du boulevard Métropolitain, de la rue Jeanne-Mance aux limites est de la ville, ainsi que le pavage de la rue Papineau, du boulevard Métropolitain à la voie de ceinture des Chemins de fer nationaux.

Les minutes lues par le greffier

Echo hier après-midi au Conseil de l'incident du débat de juin

Pour la première fois depuis 1943, les minutes d'une assemblée précédente ont été lues, hier après-midi, au Conseil municipal. Et vingt et un conseillers ont enregistré leur dissidence parce qu'à leur sens le procès-verbal de la séance du début de juin dernier ne rapportait pas fidèlement l'incident créé par le maire Drapeau quand il a quitté spontanément son fauteuil pour déclarer l'assemblée close au moment où allait être enregistré un vote sur une motion du conseiller André Desmarais.

Les minutes mentionnent bien que le commissaire Croteau, secondé par le conseiller Despatis, en avait appelé de la décision du maire d'accorder la parole au conseiller DesMarais quand il la lui avait refusée. Les divergences d'opinions se sont élevées quand le procès verbal a mentionné que le maire avait justifié son départ précipité, qu'il avait allégué "à la confusion qui régnait alors dans la salle du Conseil".

Prétention contestée

Le commissaire Croteau a affirmé que le maire n'avait pas motivé son geste, et il a demandé que soient rayés les mots qui "n'étaient pas conformes aux faits". Le maire Drapeau a, de son côté, prétendu s'être expliqué devant le Conseil. Le chef du Conseil, M. R-Marcel Lafaille, a dit ne pas avoir entendu le maire s'il s'est expliqué, et ce dernier lui a répondu que le greffier l'avait sans doute entendu.

— M. Croteau: "J'aimerais bien obtenir l'opinion du greffier à ce sujet".

— M. le maire: "Les minutes en font foi", et le greffier, M. C.-E. Longpré, n'avait pas l'occasion de justifier son procès verbal.

— M. Croteau: "Je ne mets pas en doute la bonne foi du greffier. Mais il ne peut pas avoir entendu des paroles qui, à mon sens, n'ont pas été prononcées. Il confond peut-être l'incident en lui-même et les explications qu'a pu lui donner le maire par la suite.

Le geste du maire et les incidents d'Ottawa

Puis, c'était au tour du conseiller J.-M. Savignac de déclarer qu'il ne se souvenait pas avoir entendu prononcer les mots "confusion ou désordre". "Vous avez quitté le fauteuil sans désigner de remplaçant. Vous avez décidé de vous en aller sans donner d'explication", a-t-il poursuivi, en disant ne pas pouvoir accepter le procès verbal parce qu'il prête des intentions aux conseillers. A son point de vue, il n'y a eu ni confusion, ni désordre. Il n'y a eu que divergence d'opinions, et "il était de votre devoir de rester à votre poste". Il y a eu récemment des incidents à Ottawa, et le président de la Chambre n'a pas quitté son fauteuil.

Le président de l'Exécutif, M. Pierre DesMarais, a tout d'abord dit que personne ne pouvait nier l'existence de désordre lors du départ du maire. Il a pris les conseillers à témoin que le maire,

priétaires et locataires qui contesteraient leur évaluation".

Le maire s'en tenait à son attitude, et affirmait que le greffier n'aurait jamais rédigé le procès verbal tel que soumis s'il n'avait entendu la justification de son geste. "Des gens même dans la galerie l'ont entendue", a-t-il ajouté.

L'on décida alors d'en venir au vote, mais s'est posé un problème: celui des conseillers absents lors de l'incident. A la suite d'une conférence entre le greffier, le maire et le président de l'Exécutif, il fut convenu que l'on n'enregistrerait que les dissidences.

Les dissidences

Les conseillers suivants ont alors refusé d'accepter le procès verbal tel que rédigé: MM. Lucien Croteau, Jean-Robert Bonnier, Poltras, Aronof, Filion, Lafaille, J.-M. Savignac, Seigler, Lanclault, Outerbridge, Godin, Lépine, Simoneau, Despatis, Vachon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Emile Pigeon, Marchand et Campeau.

Drapeau avait motivé la levée impromptue de la séance du Conseil, mais aucun de ses collègues ne s'est levé pour apporter une confirmation.

Point de vue de M. Hanley

Quant au conseiller Hanley, il a prétendu que le maire n'avait pas le droit de lever la séance de son propre chef. S'il y avait désordre, il avait le privilège de faire expulser les conseillers en faute, a-t-il ajouté. "La situation, elle est la suivante: le maire n'a pas eu assez de courage pour laisser prendre un vote sur une motion impopulaire du frère du président de l'Exécutif, puisqu'elle visait à pénaliser les pro-

Séance mouvementée et "illégale" hier au conseil municipal

M. M. mardi 12 sept 1956

Tout en progressant dans l'étude générale de divers items de son feuilleton de 327 rapports de l'Exécutif et motions de conseillers, le Conseil municipal n'a pris hier après-midi aucune décision officielle du fait qu'il a siégé pendant la presque totalité du temps en comité plénier. Et, vers 6 heures, il a appris de l'avocat en chef de la Ville, Me Albert Berthiaume, C.R., qu'une grande partie de ses délibérations s'était poursuivie irrégulièrement.

La séance, une des plus mouvementées depuis une douzaine d'années, a été marquée de mots pour le moins aigres-doux entre le président de l'Exécutif, M. Pierre DesMarais, et le chef du Conseil, M. Marcel Lafaille, qui ne seront pas sans laisser subsister des frictions non seulement entre les deux principaux membres du Conseil mis en cause mais entre divers groupes de conseillers.

Les faits en résumé

Voici comment les choses se sont passées, au mieux où les journalistes ont pu en suivre la précipitation. Le Conseil venait de disposer de divers items au feuilleton. Il avait laissé en suspens l'étude du rapport Lafaille sur le problème du transport en commun, voté un octroi de \$5,000 à l'Agence Duvernay (Société St-Jean-Baptiste), approuvé l'élargissement d'un tronçon de la rue St-Georges, et laissé de nouveau en suspens une demande de l'Exécutif que soit voté un crédit de \$200,000 pour défrayer le coût des études préliminaires et la préparation des plans en vue de la construction d'un "système" à trois niveaux d'étagement des voies à l'intersection des avenues Park et Pine.

Consulter M. Campeau

Quand a été appelée cette motion, pour la deuxième fois depuis le début de l'assemblée, mardi dernier, le conseiller Bonnier a insisté pour connaître l'opinion du directeur du service d'urbanisme, M. C.-E. Campeau, vu que ce dernier n'avait pas été consulté, officiellement du moins. Il a demandé que le Conseil se forme en comité plénier pour discuter de la question avec le directeur du service d'urbanisme.

Le président de l'Exécutif s'y est opposé en prétendant que le Conseil perdrait son temps, et qu'il importe de déterminer tout d'abord s'il est indispensable que l'Exécutif obtienne un rapport du service et de la commission d'urbanisme avant de décider de questions du genre. Finalement, l'étude de la question a été laissée en suspens pour une deuxième fois en attendant une opinion légale du Contentieux.

Autre item discuté

Puis, le conseiller Gagliardi, avec l'appui de plusieurs conseillers, a demandé que le Conseil se forme en comité plénier pour étudier un autre item au feuilleton, qui avait trait au zonage des abords de la rue Dorchester. Il avait exprimé à ce moment le désir de discuter de tous les rapports concernant l'urbanisme. Finalement, lorsque fut terminée l'étude de cet item, M. Gagliardi a manifesté le désir de procéder, avec le directeur du ser-

vice d'urbanisme, à la discussion d'un autre projet de règlement, visant à rescinder les dispositions du règlement 2311 qui exigent l'aménagement de "plan coupés".

L'incident

M. Gagliardi fit une proposition en bonne et due forme. Le président de l'Exécutif, M. DesMarais, a riposté en proposant, secondé par le commissaire Hanson, que le Conseil retourne en assemblée régulière vu que l'étude de l'article pour laquelle il s'était formé en comité plénier était terminée. Le chef du Conseil, qui présidait le débat, a alors saisi ses collègues des deux motions. M. DesMarais a à ce moment fait certaines remarques parvenues plus ou moins distinctement à la galerie de la presse. Toujours est-il que le chef du Conseil a rappelé le président de l'Exécutif à l'ordre en ajoutant qu'il "ne tolérerait pas les insultes". "Chaque fois que j'ai présidé aux débats, j'ai tenté d'être juste", a-t-il ajouté.

Visiblement irrité, M. DesMarais ripostait qu'il "avait beaucoup de considération pour la charge de chef du Conseil, mais non pour celui qui l'occupe".

M. Lafaille a alors mentionné que le Conseil venait d'être témoin d'une scène disgracieuse comme il ne s'en était jamais produite depuis douze ans et il a prié le président de l'Exécutif de retirer ses paroles, en prenant pour acquis que ce dernier avait outre-passé sa pensée.

M. DesMarais a répondu qu'il "avait beaucoup de respect pour la fonction de chef du Conseil, mais pour le reste..."

Le chef du Conseil a fait savoir à ses collègues qu'il ne soulèverait pas un débat sur la "mesquinerie du président de l'Exécutif", d'autant plus que ses remarques prouvent bien ce qu'il est depuis qu'il siège au Conseil.

On en vient au vote

Puis, la motion DesMarais-Hanson a été mise aux voix. Elle a été défaite par un vote de 16 voix contre 48, le commissaire Hanson ayant été le seul commissaire à appuyer le président de l'Exécutif. On a aussi constaté que le père dumaire, M. J.-N. Drapeau, avait voté contre la proposition.

Les "pans coupés"

Le Conseil a ensuite discuté longuement de l'amendement au sujet des "pans coupés", toujours avec le directeur du service d'urbanisme. Certains conseillers tenaient à interroger M. Campeau parce qu'ils ont vu dans l'amendement suggéré deux tentatives de l'Exécutif de faire exception à l'application du

règlement sans consulter le directeur ou les membres de la commission d'urbanisme.

Le débat semblait clos sur cette affaire par l'adoption au Conseil d'une proposition du conseiller Armand Dupuis que la discussion soit ajournée jusqu'à ce que la commission d'urbanisme se soit réunie durant l'ajournement pour prendre connaissance du dossier.

La proposition avait de fait été adoptée. Siégeant toujours en comité plénier, le Conseil a abordé l'étude de l'item relatif à la caisse de retraite des employés manuels, et le débat devait aussi porter sur l'amendement par lequel M. Lafaille demande que les employés mis à leur retraite reçoivent leur pleine pension, même après être devenus éligibles à la pension de vieillesse.

Point légal soulevé

A ce moment, le président de l'Exécutif affirmait que le Conseil siégeait illégalement en comité plénier, parce qu'il avait abordé, sans revenir en assemblée régulière, l'étude d'autres items que celui ayant fait l'objet de la motion pour siéger sous la présidence du chef du Conseil. M. Lafaille a alors décidé de trancher la question au clair, "parce qu'il a toujours tenté de présider aux débats en toute objectivité". A alors été consulté l'avocat en chef de la Cité, Me Berthiaume, qui a affirmé que le Conseil et le comité plénier étaient deux entités distinctes. Après que plusieurs conseillers eurent exposé la nature du litige à l'avocat en chef, ce dernier a confirmé l'irrégularité du débat. Son opinion ayant été acceptée à l'unanimité, le Conseil a alors ajourné ses délibérations pour les reprendre à 8 h. 15 du soir.

Le conseil municipal a siégé illégalement

La Presse 12 sept 1956

Pendant une période de 2 heures. — Par suite d'une décision du conseiller Lafaille, qui présidait l'assemblée, de laisser se poursuivre un débat.

Le conseil municipal a siégé illégalement plus de deux heures, hier après-midi, par suite d'une décision du chef du conseil municipal, M. Marcel Lafaille, de laisser se poursuivre un débat, alors qu'il présidait le conseil réuni en comité plénier. La fin du débat a été considérée comme une victoire personnelle du président du comité exécutif, M. P. DesMarais.

Le conseil s'était formé en comité plénier (ou la discussion est plus libre et moins rigoureusement soumise aux règles de la procédure) pour étudier une modification au règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la côte Beaver Hall et la rue de la Visitation, et pour permettre de questionner le directeur du service d'urbanisme, M. C. E. Campeau, sur le sujet.

Lorsque l'étude en fut terminée, le conseiller Alfred Gagliardi proposa que le conseil, qui siégeait toujours en comité plénier, étudie d'autres items de l'ordre du jour où les questions d'urbanisme étaient en cause.

M. Pierre DesMarais proposa à son tour une motion pour que le conseil retourne en séance régulière.

M. Lafaille décida que la motion DesMarais avait priorité, tel que le veulent les règlements du conseil.

Il commença à donner des explications en soulignant toutefois dans ses remarques: "Cette motion peut être battue..."

M. DesMarais s'interposa aussitôt: "Je crois qu'il n'appartient pas, dit-il, au président d'une assemblée d'agir de la sorte. Le conseiller La-

faille invite le conseil à battre une motion qu'il vient d'accepter. Ce n'est pas régulier. J'aurais préféré..."

— Je ne suis pas d'accord avec le président de l'exécutif, de dire M. Lafaille. J'ai le droit de donner des explications sur la motion qui est soumise aux votes.

M. DesMarais tente d'intervenir pour s'expliquer... mais M. Lafaille, élevant la voix:

— "A l'ordre! à l'ordre! dit-il. Je suis le président de l'assemblée. Vous m'avez insulté, et je vais vous répondre.

Et M. Lafaille de poursuivre ses explications sur le sens du vote à donner.

"Beaucoup de respect"

— J'ai beaucoup plus de respect pour la fonction que vous occupez, affirme M. DesMarais, en reprenant la parole, que pour la personne qui l'occupe.

— Je demande au président de retirer ses paroles, de dire M. Lafaille. Elles ont peut-être dépassé sa pensée...

— Je maintiens que j'ai beaucoup de respect pour la fonction qu'il occupe, mais pour le reste, je me réserve...

— Je ne ferai pas un débat sur la mesquinerie du président du comité exécutif, répond indigné le chef du conseil. Ça montre bien ce qu'il est et ce qu'il a toujours été!

Le vote est ensuite pris, et les conseillers, par 45 voix contre 21, décident de continuer à siéger en comité plénier.

Le débat se poursuivra pendant deux heures en comité plénier sur des questions d'urbanisme.

vers à n. 30, le président de l'exécutif se lève lorsque le conseiller Gagliardi lui demande un renseignement.

— Je considère que le conseil siégerait illégalement à l'heure actuelle, dit-il. Je ne puis répondre à la question.

— Est-ce qu'on siégerait légalement ou illégalement, demande le conseiller Gagliardi.

— Pour moi, on siégerait légalement, affirme le conseiller Lafaille, qui préside toujours la réunion.

Le conseiller Frank Hanley: "Le vote a été pris, on siégerait légalement. C'est clair! c'est net!"

Me A. Berthiaume

Le conseiller Gérard Loiselle fait une motion pour réclamer l'avis du chef du contentieux, M. Albert Berthiaume, C.R., sur la question.

Ce dernier vient au conseil et il affirme que la réunion régulière du conseil et le comité plénier sont deux choses.

"Le conseil qui décide de se former en comité plénier, malgré que dans les deux cas ce soient les mêmes personnes, n'est plus le conseil. C'est comme s'il décidait de choisir un groupe de ses membres pour étudier une question.

"Le conseil s'est formé en comité plénier pour étudier un item spécifique de l'ordre du jour. L'étude de cette question a été faite et le comité plénier se doit de revenir à la séance régulière du conseil, quitte à revenir en comité plénier sur une autre question".

Un conseiller demande ce qui arrive lorsqu'un vote est pris et qu'il favorise le maintien du comité plénier.

— Ce qui arrive, affirme Me Berthiaume, vous n'avez plus d'autre chose à étudier.

Le conseiller Bass abonde dans le sens de M. Berthiaume et le conseiller J.-B. Delisle ajoute:

— "On a bien le droit de voter pour rester en comité plénier si l'on veut, mais on reste à ne rien faire. Si l'on ne respecte pas l'opinion de notre chef du contentieux, on n'avait pas à le faire venir..."

A la fin du débat, M. Lucien Croteau se rallie à l'opinion du chef du contentieux.

Incident à l'hôtel de ville auquel est mêlé un photographe de journal

MONTRÉAL-MATIN 19 avril 1956

Une question de privilège soulevée par le président du Comité exécutif, M. Pierre DesMarais, sur un article dans lequel un journal de langue anglaise disait déplorer le manque de sérieux au Conseil municipal dans ses délibérations, a donné lieu hier après-midi à un débat animé.

Selon M. DesMarais, les propos tenus par ce journaliste sont injustes pour les membres du Conseil. Le commissaire Croteau a dit ne pas partager entièrement les opinions du journaliste impliqué, mais qu'il avait toujours reconnu un principe, celui de la liberté des journalistes à l'hôtel de ville pour exprimer leurs opinions.

Cette intervention du président de l'Exécutif devait provoquer par la suite deux incidents plutôt exceptionnels. Quelques minutes plus tard, le maire Drapeau décidait d'appliquer rigide-ment la règle du Conseil qui limite à dix minutes la période accordée à chaque conseiller pour exprimer son opinion sur une question à l'étude. Un peu plus tard, un photographe prenait une photo du haut de la galerie, et le maire protestait vivement, parce qu'on ne lui avait pas demandé son autorisation au préalable.

Autorisation

"Je n'ai jamais refusé à aucun photographe de prendre des photos

durant une assemblée du Conseil. Comme responsable du decorum, on doit cependant me demander mon autorisation, comme l'exigent les règles du Conseil", de déclarer aussitôt le maire Drapeau, en apercevant l'éclair du magnésium.

M. le maire a par la suite demandé à celui qui venait de prendre la photographie d'aller porter ses négatifs au bureau du greffier, et il a "prié" le policier de faction dans la galerie du Conseil d'accompagner le photographe en question.

Quelques instants plus tard, le greffier de la Cité, M. C.-E. Longpré, montrait au maire les deux négatifs. Leur production n'a été suivie d'aucun commentaire.

Incident au Conseil

Au tout début de la séance d'hier après-midi, le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Pierre DesMarais, s'en est pris à un écrit d'un chroniqueur municipal d'un journal anglais de la métropole. Le journaliste avait dit que les débats, au Conseil municipal, ne pouvaient être intelligents qu'accidentellement. Le président parla des privilèges des journalistes, à l'hôtel de ville.

Le commissaire Croteau répliqua que ce n'était pas l'administration qui donnait des privilèges aux journalistes, mais que les journalistes, au contraire, en venant suivre les débats du Conseil et en informant le public, rendaient service à l'administration.

Quelque temps après, le photographe du journal en question vint à la galerie des journalistes et prit deux photographies du Conseil, en séance. Le maire Drapeau ordonna au policier en faction de saisir les deux photographies et de les lui apporter, disant que c'était le privilège du maire de permettre toute photo du Conseil, pendant les délibérations. On apporta les deux photographies au maire qui les passa au greffier qui, lui, à son tour, les passa à son secrétaire.

Situation inusitée du Conseil municipal

(par Pierre PELLETIER)

La situation du Conseil municipal à l'hôtel de ville est assez inusitée: alors que la charte réserve toujours la séance statutaire du premier mars aux études du budget municipal, il arrive qu'au premier mars, vendredi, l'assemblée de nos édiles doit d'abord terminer la séance de la veille, séance convoquée pour le 28 février par l'Office municipal de l'habitation salubre.

Une fois l'étude de l'agenda de cette séance du 28 février terminée, c'est-à-dire des six items de l'ordre du jour et les votes pris, le Conseil pourra s'attaquer à l'étude du budget de la Cité.

CONSIDERATION

Il se pourrait que l'Office mu-

nicipal de l'habitation salubre rencontre des difficultés de la part des quelque vingt-cinq conseillers opposés à la réalisation du plan Dozois. Il se pourrait également que certains ennuis proviennent de l'aspect "finance" relativement à la réalisation du plan Dozois.

SEANCE DU BUDGET

De fait, la séance du budget subit actuellement un retard. D'ici deux semaines, le conseil siégera tous les jours, afin d'étudier tous les aspects du budget que le Comité exécutif propose à sa considération. Le 15 mars au soir, à minuit, le Conseil devra avoir terminé son étude du budget et avoir adopté ce dernier, sinon, il devient de par la loi automatiquement adopté.

Le maire applique les règles

à l'Assemblée le 2 juin 1956

Pour plus de décorum dans
les délibérations au conseil
municipal.

par Jacques Delisle,
chroniqueur municipal

Le maire Jean Drapeau a décidé hier d'appliquer à l'avenir strictement les règles du conseil municipal, afin que les délibérations se fassent dans un plus grand décorum.

Les conseillers se sont rendus de bonne grâce à la décision du maire. Ce dernier avait demandé à chacun des conseillers de demeurer à son siège et de ne pas converser pendant les délibérations avec d'autres conseillers, "ce qui rend les débats difficiles à suivre".

Le maire avait commencé, à l'assemblée du conseil sur le budget, en mars, à appliquer strictement les règles du conseil. Il l'avait fait à la suite de certaines critiques écrites dans un journal contre les membres du conseil qui parlent continuellement entre eux alors que les débats se poursuivent, ou qui lisent les journaux pendant les délibérations.

Le conseiller Lucien Croteau, membre du comité exécutif, a admis que le maire avait le droit de faire respecter les règles du conseil mais que rien dans les règles ne l'autorisait à défendre à un conseiller de converser avec un voisin.

Le maire a rétorqué qu'en certains cas, dans le passé, ces choses avaient pu être tolérées, mais il a souligné qu'à "cause des circonstances particulières actuelles" (nous croyons qu'il faisait allusion aux élections provinciales actuelles), il se devait de faire respecter les règles strictement.

Le maire a ajouté que les règles du conseil lui ordonnent de maintenir l'ordre et le décorum dans le conseil. "J'appliquerai le décorum dans cette salle, comme je l'entends", a-t-il dit.

Le conseiller Percy Burrows lance: "Ça sera mieux comme ça!" Et de nombreux conseillers d'approuver.

Par contre, le conseiller Croteau à son tour lance: "S'il me plaît, pendant la séance du conseil, de me lever et d'aller parler à un conseiller, il n'y a personne qui m'en empêchera!"

Et l'incident est clos.

Le maire lève la séance du Conseil municipal.

Mtl-Matin - 7 Juin 1954

L'assemblée statutaire du Conseil municipal, commencée vendredi dernier, s'est terminée hier après-midi d'une façon tellement impromptue qu'elle passera dans les annales municipales, quand le maire Drapeau en quittant spontanément son fauteuil a déclaré la séance close et est sorti précipitamment de la salle des délibérations.

Une motion de toute évidence impopulaire du conseiller André Desmarais, comme le démontre le fait que les déclarations de chaque membre du Conseil étaient accueillies par les mots "drop, drop"; et la décision du maire Drapeau d'accorder la parole au conseiller Desmarais pour une deuxième réplique après l'appel du vote quand il l'avait refusée au commissaire Croteau, ont donné lieu à cet incident sans précédent et dont la légalité n'a pas encore été clairement déterminée.

Après la commotion qu'a entraînée le départ précipité du maire, les conseillers se demandaient encore s'il était dans les attributions du maire de lever une séance "sine die". Ils se demandaient également comment la série d'incidents ayant entraîné la clôture de la séance serait rapportée dans le procès-verbal de l'assemblée du Conseil.

Dans la période d'incertitude où ils venaient d'être plongés, les conseillers avaient en effet réclamé la présence de l'avocat en chef de la Ville, Me Albert Berthiaume, c.r. Ils l'attendirent près d'une demi-heure, puis ils apprirent finalement que Me Berthiaume était dans le bureau du maire Drapeau et que ce dernier lui avait interdit de pénétrer dans la salle du Conseil.

La précipitation des faits

Voici comment les choses se sont passées.

Secondé par le conseiller Clouette, le conseiller André Desmarais avait proposé que le "Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité, par règlement ou par une modification à la charte :

"1. — d'exiger qu'un dépôt accompagne toute plainte contre une évaluation; et

"2. — de décréter que ce dépôt sera confisqué si le plaignant néglige ou refuse sans raison valable de donner suite à sa plainte."

La lecture de cette motion avait été interrompue par les "drop, drop", l'expression courante dans les assemblées délibérantes, où sont représentés les deux groupes ethniques pour signifier que l'on réclame le rejet d'une proposition.

Un premier incident

Le conseiller Finoneau demandait quel serait le montant du dépôt et le conseiller Desmarais déclara qu'il pourrait être de \$2 ou \$5. Le conseiller Bertrand s'opposait catégoriquement à une telle mesure, qu'il jugeait vexatoire pour le contribuable. Le conseiller Jean-Paul Hamelin s'y objectait pour les mêmes raisons et, de plus, parce qu'il en coûterait à la Ville entre \$20 et \$25 par année en papeterie pour percevoir le dépôt de \$2. Le président de l'exécutif disait qu'il y aurait peut-être avantage pour l'ensemble des proprié-

étaires à ce que soit exigé un tel dépôt. Le conseiller Herod Dupois s'opposait aussi à la motion. Puis, le maire redonnait la parole au conseiller Desmarais.

Le vote demandé

A ce stade du débat, le commissaire Croteau demanda à son tour la parole. Le maire lui répondit que sa liste était épuisée, qu'il avait permis le droit de réplique à M. Desmarais à titre de proposeur de la motion, de sorte que personne autre n'avait le droit de parole. Le commissaire Croteau reprit donc son fauteuil, pendant que les conseillers Despatis et Jean-Paul Hamelin demandaient l'enregistrement du vote sur la motion Desmarais. (Le Conseil procède fréquemment par vote debout ou par simple enregistrement des dissidences.)

La sonnerie se faisait donc entendre dans tous les couloirs de l'hôtel de ville, et les conseillers reprenaient leurs places dans la salle des délibérations. A chacun était remise une feuille de "pointage", pour employer l'expression du maire.

Les choses se gâtent

Le greffier de la Cité, M. C.-E. Longpré, était finalement sur le point de commencer l'appel des conseillers pour recevoir leur vote oral, quand se leva soudain le conseiller Desmarais, ce qui souleva un tonnerre de protestations.

"Si le conseiller Desmarais a le droit de parler une troisième fois, je tiens à parler avant lui parce que j'avais demandé la parole", de faire valoir à ce moment le commissaire Croteau. Si les règles du Conseil ne s'appliquent pas au conseiller Desmarais, elles ne s'appliquent pas non plus dans mon cas."

— "Le conseiller Desmarais a la parole", je riposter tout simplement le maire.

Le conseiller en question tenta bien de se faire entendre mais, à mesure qu'il élevait la voix, s'accroissaient en crescendo les mots "vote, vote".

Décision contestée

Puis, se produisit une brève accalmie, à peine suffisante pour permettre au commissaire Croteau de proposer, secondé par le conseiller Despatis, qu'on en appelle de la décision du maire.

Quel a été le facteur déterminant, le désordre ou la mise en doute de sa décision? Toujours est-il que le maire décrétait l'assemblée close et quittait précipitamment son fauteuil.

Restait à savoir ce qui se produirait par la suite. Rien, dans les règles du Conseil ne prévoit explicitement le pouvoir au maire de décréter le levée d'une séance. C'est alors qu'on songea à l'avocat en

chef, car nombreux étaient les conseillers de l'avis du commissaire Croteau. A son point de vue, le maire pouvait très bien quitter son fauteuil si l'atmosphère au Conseil ne lui plaisait pas, mais il n'appartenait qu'aux conseillers, par motion officielle, de décider de l'ajournement à moins que l'assemblée tombe faute de quorum.

On parlemente

En sa qualité de chef du Conseil, M. Lafaille s'offrait à aller prier le maire de revenir dans la salle du Conseil. Il faisait cette démarche à 5 h. 50. Cinq minutes plus tard il revenait pour aviser ses collègues que le maire prétendait pouvoir lever une séance quand, à son point de vue, il y avait désordre.

Le conseiller Clouette manifestait un peu plus tard l'intention de faire un mauvais parti au conseiller Hanley, et ce dernier lui ripostait froidement en soulevant un "point d'ordre". Le conseiller Brown disait avoir rencontré le chef du Contentieux et rapportait que ce dernier partageait l'opinion du maire quant à son interprétation des règles du Conseil.

"Comme individu, j'ai droit à mes opinions, mais, comme chef du Conseil, je dois recommander à mes collègues d'accepter la décision du maire". Puis, se vidait la salle du Conseil, mais les commentaires se poursuivaient encore longuement dans les corridors.

Selon les vétérans de la politique municipale, jamais une telle situation ne s'était produite au Conseil, même pendant les années de crise où les débats étaient excessivement animés à l'hôtel de ville.

Le désordre force le maire Drapeau à mettre fin à la séance du conseil municipal

Le Devoir 7 juin 1956

Devant le chahut fait par certains conseillers, le maire quitte son siège et déclare la séance levée — Il restait à peine quelques motions à étudier — La question de la vente des automobiles remise à une séance ultérieure... après deux autres heures de débats — Le désordre naît d'une motion de conseiller.

A cause du désordre qui régnait dans la salle du conseil municipal le maire Jean Drapeau s'est vu obligé de lever la séance à 5 h. 45 hier après-midi. Le maire a quitté son siège d'une façon dramatique laissant les conseillers à eux-mêmes dans un état de tension indescriptible qui a failli tourner en échauffourée.

Le conseil avait disposé quelques instants auparavant des deux questions les plus controversées en retournant à l'exécutif les motions touchant la vente des automobiles le soir et l'ouverture de la rue Summerhill.

Tout le monde semblait de bonne humeur, lorsque l'on a entrepris l'étude des motions de conseillers. L'ordre du jour comportait 18 motions de conseillers mais comme la plupart des proposeurs de ces motions étaient absents et avaient demandé qu'elles soient reportées à la prochaine séance il ne restait donc en fait que quatre motions à débattre.

La motion Desmarais

Après avoir adopté à l'unanimité une motion du conseiller Brown, relativement à l'établissement d'un centre pour la jeunesse dans l'ouest de la ville, le conseil prit connaissance d'une motion du conseiller André Desmarais priant l'exécutif d'étudier la possibilité d'obliger un propriétaire qui veut contester son évaluation foncière de faire accompagner sa plainte d'un dépôt nominal pour prouver sa bonne foi.

M. Desmarais a expliqué qu'à chaque nouveau rôle d'évaluation une campagne est généralement déclenchée à l'encontre de ce rôle. Or, dit-il, les plaintes affluent au bureau de révision et maintes fois les plaignants ne s'occupent même plus de leurs causes. Il en résulte que le bureau de révision est littéralement bloqué et les propriétaires qui ont contesté leur évaluation de bonne foi en souffrent.

Dans sa motion M. Desmarais suggère que ce dépôt soit remis au plaignant dès que celui-ci répondrait à l'appel du bureau de révision. Celui qui négligerait de répondre verrait son dépôt confisqué.

Plusieurs conseillers se sont opposés à cette motion, en particulier les conseillers Bertrand, Brisebois, Simoneau, J.H. Dupuis. Lorsque tous ceux qui eurent demandé la parole eurent exprimé leurs vues, le maire permit au conseiller Desmarais, selon les règlements de répondre.

Il expliqua alors qu'il n'avait pas l'intention, par sa motion, d'imposer une nouvelle charge aux propriétaires mais plutôt de prier l'exécutif de trouver un moyen pour éviter à la Cité et au bureau de révision un tas d'en-

nuis causés par des gens qui logent des plaintes sans se soucier des effets de leur geste.

Le commissaire Croteau demanda alors la parole. Le maire lui fit remarquer que le conseiller Desmarais a donné la réplique et que le débat est clos. M. Croteau accepte en déclarant qu'il croyait que M. Desmarais parlait pour la première fois. A ce moment le conseiller Despatis demande le vote enregistré. Le maire fait sonner la cloche appelant les conseillers qui sont à l'extérieur de la salle du conseil.

Le feu aux poudres

Le conseiller Desmarais réalisant que certains pourraient utiliser ce vote au cours de la campagne électorale en cours, se ravise et demande la permission de retirer sa motion.

Le maire décide de lui céder la parole pour formuler sa requête qui est permise par les règlements. M. Croteau s'objecte en criant que le maire lui a refusé la parole quelques instants auparavant.

Le maire insiste pour qu'on laisse M. Desmarais formuler sa proposition. M. Croteau s'objecte et alors commence le bal.

Les conseillers Hanley, Aronoff, Despatis et Simoneau se mettent à frapper sur leur bureau. Ils sont bientôt suivis d'autres. Le maire fait appel à l'ordre mais rien n'y fait. M. Croteau est debout, M. Desmarais aussi. On frappe, on crie, on hurle...

Le maire Drapeau se lève alors et déclare: "A cause du désordre je lève la séance". Il prend ses papiers et sort.

Hanley les bras en l'air

Le maire Drapeau sorti, un silence lourd plana sur l'assemblée durant quelques secondes, puis des conseillers se retirèrent. Le conseiller Hanley se leva alors, les deux bras en l'air en criant: "Ne sortez pas messieurs, ne sortez pas, on continue".

Le conseiller se rend au fauteuil du maire et sonne la cloche. Les cris reprennent de plus belle. Tout le monde est debout. On s'interpelle d'un bout à l'autre de la salle du conseil. Le greffier impassible téléphone alors au contentieux pour demander l'avis des avocats. La séance est-elle levée? Peut-on remplacer le maire? Peut-on continuer à siéger, se demande-t-on de toute part.

Enfin, le leader du conseil, M. Marcel Lafaille se lève et demande le silence. On répond momentanément à son appel. M. Lafaille explique les articles 8 et 15 des règlements. Le premier stipule que: "en l'absence du maire et du pro-maire le chef du conseil appelle de son siège l'assemblée à l'ordre. Le conseil choisit alors

un président (...). L'article 15 dit que si le maire veut quitter son siège il se fait remplacer par le maire suppléant ou un autre conseiller.

Le greffier explique à son tour: "Le maire qui présidait a déclaré la séance levée. Qu'il en ait le droit ou non, c'est sa responsabilité".

Le commissaire Croteau soutient que le conseil doit siéger jusqu'à ce que l'ordre du jour soit épuisé. Le leader s'offre alors à aller au-devant du maire.

J. P. Hamelin: "Je suis son ami je vais y aller moi aussi". (Il est cependant demeuré à sa place).

M. Lafaille revient: "Le maire, dit-il, est d'avis que les règles du conseil lui permettent en aucun temps de lever la séance lorsqu'il y a du désordre. Il conçoit donc qu'à la suite de son geste la séance est levée".

A ce moment on entend le conseiller Clouette qui s'en prend au conseiller Hanley. Le geste du maire a été motivé. C'est Hanley qui a commencé en frappant sur son bureau... (Il s'avance près du bureau de M. Hanley et fait le geste. Ce dernier est assis et regarde les yeux ronds.) Vous avez manqué de politesse envers le maire qui préside ce conseil. Vous êtes un polisson. Nous ne sommes pas tous une bande de fous ici...

On rapporte à ce moment que le chef du contentieux est d'opinion que le maire est le seul juge de l'assemblée.

Le leader du conseil suggère alors: "Nous devrions lever la séance et laisser à chacun le soin de prendre ses responsabilités. Si cet incident soulève un débat dans le public chacun se défendra". Les conseillers se retirent alors en gesticulant.

Déclaration du maire

A son bureau le maire a déclaré qu'il se croyait parfaitement justifié de lever la séance à cause du désordre. Le conseil municipal est

un parlement et les conseillers devraient comprendre que le décorum y est de mise. J'ai souvent été tolérant mais lorsque l'on se met à frapper sur les bureaux et à crier je crois que cela est une insulte au président de l'assemblée.

Le maire a poursuivi en expliquant que le conseil aurait fort bien pu entendre la suggestion de M. Desmarais et la rejeter ensuite.

Tout conseiller, dit-il, a le droit de vouloir retirer une motion déposée sur la table. Il peut le demander et c'est le conseil qui décide en dernier ressort.

D'autre part, cinq conseillers auraient pu en appeler de ma décision de laisser M. Desmarais

présenter sa suggestion. Personne ne l'a fait. On a préféré avoir recours au désordre, chose que je ne pouvais tolérer.

La vente des autos

Le débat autour de l'amendement du règlement 695 visant à exclure les vendeurs d'automobiles de la portée de ce règlement avait pris la plus grande partie de cette séance. Pendant plus de deux heures on a fait valoir des opinions pour et contre. Au moment où le conseiller Charles Mayer présentait un amendement à la motion principale par lequel les vendeurs d'automobiles auraient pu exercer leur commerce jusqu'à 10h. p.m., le président de l'exécutif a présenté une motion de référence qui avait pour but de retourner le dossier à l'exécutif pour plus ample étude.

M. Desmarais a expliqué que si l'on voulait limiter les heures de commerce il faudrait tout d'abord commencer par définir ce que doit être "La fermeture" d'un établissement. Ce sera la seule façon, dit-il, de rendre le règlement applicable.

Le conseil a accepté d'emblée la motion de référence.

M. Roger Sigouin
En plein conseil municipal

Un conseiller se fait dire d'aller -mettre une cravate

Un conseiller municipal, M. Roger Sigouin, s'est fait dire hier après-midi par le maire Drapeau que le décorum à la salle du Conseil exigeait que nos édiles portent une cravate ou une boucle. Il a dû conséquemment s'absenter quelques minutes pour satisfaire à cette exigence du décorum.

Le Conseil se préparait à entreprendre la votation de crédits pour des travaux d'améliorations locales quand le conseiller Marcel Despatis a attiré l'attention du maire sur le fait que M. Sigouin manquait gravement au décorum en siégeant en chemise sport sans porter de cravate.

Le maire constata le bien-fondé du point d'ordre, et il décida que le conseiller Sigouin devrait aller mettre une cravate. Ce dernier s'absentait aussitôt et revenait quelques instants plus tard, le sourire aux lèvres, et une belle cravate grise au cou.

Il a expliqué par la suite qu'il était arrivé au tout dernier moment de voyage et qu'il avait oublié de vérifier sa tenue vestimentaire.

Une démarche plutôt rare

Le greffier avisé d'une candidature au Conseil

Int'l. Matin 30 Nov. 1956

Un des aspirants à la charge de conseiller laissée vacante par la démission de M. Gérard Gauthier, et dont le successeur devra être nommé dès lundi prochain, s'est présenté hier chez le greffier, M. C.-E. Longpré, pour le prier d'aviser officiellement les membres de la catégorie "A" de sa candidature quand viendra le moment de combler la vacance.

Il s'agit de M. Marcel Allard, marchand de Rosemont et président de l'Association des fleuristes en gros du Québec, qui a dit avoir fait cette démarche après avoir consulté les prescriptions de la charte qui portent sur le sens d'éligibilité de tout candidat à une charge de conseiller.

M. Longpré lui a déclaré qu'il donnerait lecture de la lettre dès que serait appelé l'item de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un conseiller de la classe "A", au début de l'assemblée de la séance de lundi.

Accompagnaient M. Allard

Quand il a fait cette démarche, M. Allard était accompagné du commissaire Lucien Croteau et des conseillers Antoine Tremblay et Pierre Simoneau, tous deux de la catégorie "A".

Dans la lettre qu'il a remise au greffier, M. Allard a déclaré être propriétaire dans le district No 9, que représentait M. Gauthier, et posséder toutes les qualifications requises par la loi pour occuper la charge de conseiller. Il avait joint tous les certificats à cet effet.

Lettre aux conseillers

Le 28 septembre dernier, il avait adressé une lettre à tous les membres de la catégorie "A" du

Conseil municipal. Il avait mentionné que, né dans le district No 9, il y avait toujours demeuré, y était propriétaire et y exploitait un commerce florissant depuis dix ans.

M. Allard a aussi dit qu'en plus de faire partie de l'Association des hommes d'affaires de Rosemont, dont il est ex-président et directeur honoraire, et de l'Association des hommes d'affaires du Plateau Bon Air, à titre de directeur publiciste, il a eu l'occasion de participer à diverses activités qui lui ont permis de constater les besoins du district et de s'intéresser aux affaires municipales.

Au cours du caucus au bureau de M. DesMarais, président du Comité exécutif, auquel assistaient seize conseillers "A" sur un total de 32, la nomination d'un autre candidat, M. René Désilet a été proposée, par M. J.-N. Drapeau.

Les deniers publics ne sont pas dépensés sans "parlage"

(Par Roland Côté)

Les records ne se font pas seulement sur les patinoires ou sur les champs de football, ils se font aussi au piano, dans les chaises berceuses, dans les salons de cirage et... dans la salle du Conseil municipal. En effet, le Conseil vient de terminer sa plus longue séance depuis 1940. Quel qualificatif donnera-t-on à ce marathon de délibérations ?

Il n'y a pas que dans les encyclopédiques sportives, n'en déplaise à Charlie Mayer, que l'on trouve des statistiques. Il y en a aussi au bureau du greffier de la ville de Montréal.

Le Conseil municipal a siégé du 28 février au 25 mars et tous les conseillers étaient fatigués, y compris ceux qui n'avaient ouvert la bouche que pour dire oui



ALFRED GAGLIARDI
...le prince des "questionneux"

ou non sur les motions présentées. Nos édiles ont été appelés à voter 42 fois.

Même si la "job" de conseiller n'est pas tellement payante — le conseiller touche \$1,500 par année — les distingués élus du peuple et des divers organismes de la métropole, qui ont droit à des représentants au Conseil, ont assisté fort régulièrement aux séances. Les statisticiens du greffier ont fait des calculs et les conclusions en sont fort intéressantes. Grâce à eux, nous savons que les conseillers de la classe A ont maintenu une moyenne de fréquentation de 86.3, les conseillers de la classe B, une moyenne de 86.3 et les conseillers de classe C (ceux qui ne sont pas élus par le peuple) viennent à la queue avec une moyenne de 80.7.

Au cours de la dernière session qui s'est terminée lundi après-midi, les conseillers ont siégé 26 fois, pour un nombre de 85 heures et 50 minutes. Ce nombre ne paraît peut-être pas impressionnant à première vue, mais rappelez-vous qu'au cours de l'année passée, les conseillers n'ont siégé que pendant 147 heures en tout. En 1955, ils avaient étendu leurs discussions sur une période de 231 heures.

Combien de mots se sont-ils dits au cours de cette session? Beaucoup trop, selon certains conseillers.

Environ 90 pour cent du "parlage" a été fait par cinq d'entre eux: Pierre Desmarais, président du comité exécutif, Lucien Croteau, président du comité de l'habitation salubre, membre de l'exécutif et ennemi de l'opposition actuelle, Marcel Lafaille, leader du Conseil, J.-O. Asselin, ancien président du comité exécutif, et Alfred Gagliardi, simple conseiller. Gagliardi, un homme fort sympathique d'ailleurs, est reconnu comme le prince des "questionneux". Parce qu'il s'intéresse beaucoup à la chose publique, il se prépare à une séance du Conseil municipal comme un boxeur qui va avoir à livrer un combat de championnat. Il arrive donc au Conseil les bras chargés de paperasses et la tête chargée de questions.

Au Conseil municipal, on ne peut discuter un projet à moins qu'il n'ait été soumis par le comité exécutif. Lors de la dernière assemblée du Conseil, le comité exécutif a soumis 189 rapports; sur ce nombre un a été rejeté et 9 ont été renvoyés pour discussion.

Quel est l'item qui a soulevé le plus de discussion? C'est l'item 5 au sujet de l'emprunt de \$35,000,000, pour dépenses capitales. Comme le conseil n'avait pas suffisamment de détails, il a discuté pendant plusieurs heures pour décider de renvoyer le rapport devant l'exécutif. La même chose est arrivée sur l'item 4 qui portait sur l'emprunt de \$10,000,000 pour dépenses d'expansions.

Mais le Conseil n'a pas été trop avare des deniers de la population montréalaise. Il a réussi à dépenser plus de

\$15,000,000 en améliorations de toutes sortes: construction d'égoûts, pavage de trottoirs, élargissement de rues, aménagement de parcs et de terrains de jeux, etc.

Les contribuables de la ville de Montréal auront au moins une petite consolation. Si les conseillers municipaux ont dépensé leur argent, ils ne l'ont pas fait sans discuter, pérorer, ergoter et délibérer. Tout le monde en a eu pour son argent... sauf ces pauvres conseillers eux-mêmes qui ne toucheront à la fin de l'année que \$1,500, qu'ils siègent pendant deux semaines, deux mois ou toute l'année!

Ante-room Theft Has Councillor Coatless, Cold

Councillor Valère Vachon is finding the nights chilly since last Friday's council meeting.

"I left my brand new top-coat, and my hat on a hook in the council ante-room at the start of Friday's meeting, but when I came out of session only my hat was left." Mr. Vachon said as he rose on a point of privilege at yesterday's council meeting.

"If the thief doesn't give it back I'll have to ask the taxpayers to buy me a new one, because I had just given my old coat away," he added.

"It proves you have good taste in clothes," quipped Mayor Jean Drapeau who advised the thief, or trickster to look into his wardrobe before mothballing for the summer.

"This didn't used to happen under the old administration. I suggest Pax Plante be named to investigate," commented Councillor Jean Paul Hamelin.

M. Valère Vachon à la recherche de son paletot !

Au débat de la séance du Conseil, M. Valère Vachon, un des trois représentants du district no 10, catégorie "B", s'est levé sur une "question de privilège" pour demander au conseiller qui, par inadvertance, aurait pris son paletot de printemps, de le rapporter au plus tôt.

M. Vachon a expliqué que vendredi après-midi, il avait accroché à la patère réservée aux conseillers son beau paletot neuf. A l'ajournement, il a bien retrouvé son chapeau, mais le paletot était disparu.

Il a dit comprendre qu'il s'agissait d'une simple erreur, surtout à cette période de l'année où un paletot se porte surtout sur le bras parce qu'on n'en a véritablement besoin qu'en soirée. Mais, il a prié ses collègues de faire la revue de leurs vestiaires.

"Je ne voudrais pas que les contribuables soient obligés de me payer un autre paletot", a-t-il terminé.

Le conseiller Vachon retrouve son paletot

Le conseiller municipal Valère Vachon était des plus heureux hier... et pour cause. Il venait de retrouver son paletot de printemps, dont il avait signalé la disparition à ses collègues durant la dernière assemblée du Conseil.

Au tout début d'une séance, il avait raconté qu'un de ses collègues avait dû se tromper de paletot, avec le résultat que le sien était disparu. Il leur avait demandé de vérifier leurs vestiaires, en se disant convaincu que la disparition de son paletot n'était attribuable qu'à une simple erreur.

Le conseiller, qui avait hérité du paletot n'a découvert qu'hier la substitution pour la simple raison que le lendemain même de la séance il avait dû être hospitalisé.

A son retour, il a donc été intrigué par la présence, dans son automobile, d'un paletot qui n'était pas le sien. Un appel téléphonique au secrétariat des conseillers le mettait sur la piste et, quelques instants plus tard, le conseiller Vachon voyait se dissiper ses inquiétudes.

PETIT JOURNAL

FEB 17 1957

Prière

O DIEU éternel et tout-puissant,
de qui vient tout pouvoir et
procède toute sagesse, par qui
les rois règnent et font les lois justes,
nous voici assemblés en votre présence
pour adopter des mesures destinées
à assurer la bonne administration de
notre ville.

Accordez-nous, nous vous en supplions,
Dieu de miséricorde, de ne désirer
que ce qui est conforme à votre
volonté, de le rechercher avec prudence,
de le connaître avec certitude et de
l'accomplir pleinement, pour l'honneur
et la gloire de votre nom et le bonheur
de notre patrie.

Ainsi soit-il.

Extrait de la page 3 du Conseil

La prière récitée au Conseil

Voici la prière que tous les membres du conseil municipal de Montréal récitent avant chaque séance. Nos conseillers implorant les lumières du Ciel — avant que le public ne soit admis dans les galeries — afin d'adopter des "mesures destinées à assurer la bonne administration de notre ville". Au Comité exécutif, la chose se passe différemment: on ne récite pas de prière avant les réunions.

M. Gagliardi proteste et laisse prévoir qu'une injonction sera demandée contre le Conseil

Après avoir, vendredi, fait inscrire au procès-verbal de l'assemblée du Conseil une "question de privilège" par laquelle il demandait que les décisions et autres actes posés par nos édiles à la suite de l'ajournement de jeudi soir soient déclarés nuls et sans effet, le conseiller Alfred Gagliardi a, en fin de semaine, laissé fortement entendre que des procédures judiciaires pourraient être intentées contre la Cité à l'appui de sa prétention.

M. Gagliardi avait soulevé une "question de privilège" vendredi après-midi, afin de protester contre la façon dont le président des débats, le conseiller W.-E. Lauriault, avait ajourné la séance de jeudi soir. A son point de vue, il n'y a pas eu légalement d'ajournement, parce que n'ont pas été suivies les règles du Conseil. Il soutient qu'à cause de ce fait, l'assemblée était tombée d'elle-même et que le Conseil ne pouvait pas légalement reprendre ses délibérations vendredi après-midi.

Série de propositions

On se souvient qu'au cours d'une séance particulièrement désordonnée, avaient été soumises une série de motions d'ajournement. La motion principale recommandait de lever la séance jusqu'à 3 h., vendredi après-midi. Le président de l'Exécutif, M. Pierre De-Marais, avait proposé en amendement l'ajournement à 10 h. 30 le vendredi matin. Le conseiller Gagliardi avait expliqué que mieux vaudrait ne pas siéger durant la journée de vendredi, afin d'accommoder les hommes d'affaires et les propriétaires de commerces parmi ses collègues. Il avait conséquemment proposé d'ajourner à minuit et cinq minutes afin de satisfaire aux prescriptions de la charte, qui veulent que la séance se poursuive de jour en jour. Il a fait valoir qu'il pourrait ensuite être loisible au Conseil de lever sa séance jusqu'à lundi.

L'incident allégué

Cette proposition avait été déclinée parce qu'il n'était à ce moment que 11 h. 20 et le Conseil voulait siéger au moins jusqu'à minuit moins dix minutes avant l'ajourner. Celle du président de l'Exécutif était également déclinée, parce que le Conseil ne voulait pas siéger le matin. Avant que ne soit pris le vote sur la motion principale, la discussion reprenait puis M. DesMarais revenait à la charge pour demander, cette fois, que le Conseil ajourne à 10 h. 27 vendredi matin. Il avait modifié légèrement son amendement précédent parce que les règles du Conseil stipulent qu'une même motion ne peut pas être faite deux fois durant la même séance.

Quand la proposition a été déclinée une deuxième fois, le conseiller Gagliardi est revenu à la charge pour demander l'ajournement à minuit et six minutes. Il était, à ce moment, passé 11 h. 30, et le Conseil discutait depuis 11 h. de l'heure à laquelle il convenait d'ajourner.

Impatienté à ce moment, le conseiller Lauriault avait tout simplement écarté la deuxième proposition de M. Gagliardi — on ne l'avait pas entendue — et il avait décidé que le Conseil ajournerait à 3 h. vendredi après-midi.

Question de privilège

Dans sa question de privilège, le conseiller Gagliardi affirme que M. Lauriault n'avait pas le droit de décider en déclarant: "Je suis lassé, le Conseil est ajourné à 3 h." Il soutient que sa proposition était dans l'ordre et qu'il appartenait au Conseil seul de se prononcer. Il affirme de plus qu'il appartenait également au Conseil de décider du sort de la motion principale — celle d'ajournement à 3 h. — parce que celle-ci aurait alors pu être déclinée, avec le résultat qu'il aurait pu être loisible à nos édiles de continuer de siéger et d'ajourner plus tard jusqu'à quelques minutes après minuit. Il soutient qu'il n'y avait pas eu conséquemment d'ajournement du point de vue légal, et que l'assemblée, "levée irrégulièrement", avait pris fin automatiquement jeudi soir.

Le cas échéant, soutient-il, il importait que le Comité exécutif convoque une autre assemblée, avec avis de quarante-huit heures. C'est sur ce point que se baserait la demande d'injonction qui, selon M. Gagliardi, doit être inscrite par un contribuable pour empêcher le Conseil de continuer de siéger et pour faire annuler toutes les décisions subséquentes à l'ajournement de jeudi soir.

Councillor Says Meet Not Legal

Minutes of yesterday's city council sitting will carry an unusual declaration by one of the members — that the sitting and those to come before the marathon quarterly meeting ends are illegal.

That was the claim of Coun. Alfred Gagliardi, who requested that all resolutions, acts and decrees stemming from sittings subsequent to that of Thursday be declared null and without legal effect.

Mr. Gagliardi said that, seconded by Coun. Emile Pigeon, he had presented a motion Thursday at 11.25 p.m. to adjourn the meeting until Friday at 12.06 a.m. His motion, he added, was to replace one by Leader of Council Marcel Lafaille, seconded by Coun. J. H. Dupuis, to adjourn until Friday at 3 p.m.

Neither motion had been put to the council, Mr. Gagliardi said, adding that Coun. W. E. Lauriault, who was presiding, had illegally declared: "I'm fed up — three o'clock tomorrow."

Mr. Gagliardi said it was "regrettable that an anti-democratic gesture contrary to decorum, to good order and to the good name of members of this council and of the city of Montreal should have been made so arbitrarily."

And, under reserve of all rights and privileges of members of the council, he added, neither his nor Mr. Pigeon's presence at sittings subsequent to Thursday nor their participation in debate nor their vote or other actions should be considered as facts or actions tending to undo the illegality or invalidity of said sittings.

Sur la légalité d'un ajournement MAR 30 1957

M. Gagliardi veut avoir l'opinion du Contentieux

Le conseiller municipal Alfred Gagliardi a déclaré hier qu'il avait communiqué avec le directeur des services, M. Lucien Hétu, pour savoir si ce dernier avait reçu l'opinion légale demandée au Contentieux sur la légalité de l'ajournement du Conseil de ville, le 21, vers 11 h. 25 du soir.

La démarche à M. Hétu faisait suite à une lettre que M. Gagliardi avait adressée le 23 mars au chef du Contentieux, Me Albert Berthiaume, c.r., au sujet de la question de privilège qu'il avait soulevée quelques jours plus tôt au Conseil.

La lettre à M. Berthiaume

"Vendredi, le 22 mars dernier, ayant soulevé une question de privilège à la séance du Conseil municipal, le président de l'assemblée, avec la permission du Conseil, a permis que cette question de privilège soit inscrite au procès-verbal.

"Vous pouvez prendre connaissance de la question soulevée et, vu la nature urgente et des conséquences qui peuvent en découler, je vous prie de demander au greffier de la Cité de Montréal de vous fournir immédiatement les documents à cet effet, afin que vous puissiez exprimer votre avis", a écrit M. Gagliardi à Me Berthiaume.

Et, a-t-il poursuivi, "aussi, vu que plusieurs services sont légalement affectés par cette question, je vous invite à les informer du doute qui peut exister quant à la légalité des séances, des délibérations, des résolutions, rapports et autres adoptés depuis jeudi soir par le Conseil.

"Je crois plus sage, en ce moment, de connaître votre opinion légale afin d'éviter à certains citoyens des dépenses légales pour assurer le respect des droits et prérogatives du Conseil et des lois".

L'objet des protestations

On se souvient que, jeudi soir, M. Gagliardi avait soumis une motion d'ajournement qui avait été écartée par le président des débats, en l'occurrence le conseiller W.-E. Lauriault. Ce dernier avait

aussi, selon M. Gagliardi, déclaré l'ajournement au lendemain sans avoir demandé le vote du Conseil. Dans une question de privilège lue à la séance subséquente, il a déclaré que le président des débats n'avait pas le droit de procéder de la sorte, et qu'il n'y avait pas eu d'ajournement légal du Conseil, avec le résultat que l'assemblée était tombée automatiquement.

Le même conseiller soutient que toutes les décisions prises le 22 mars par le Conseil sont conséquemment nulles et sans effet, du fait qu'à son point de vue la séance se continuait irrégulièrement.

MAY 27 1957

Journalistes exclus des premières séances du conseil municipal

Requête rejetée par un vote de 10 à 1, le 10 juillet
1833. — Délibérations tenues "sous le
cachet de l'honneur." **LA PRESSE**

par Amédée Gaudreault

Les Montréalais ont souvent eu de la difficulté à savoir ce qui se passait au sein du conseil municipal, pourtant élu par eux pour administrer leurs affaires.

Ils ont parfois accepté de ne rien savoir ou de n'apprendre que ce qu'on voulait bien leur révéler avec une révélation édifiante. Ils ont aussi, à l'occasion, comme on le verra dans d'autres articles, "rejointé".

On sait que la première séance officielle d'un conseil municipal de Montréal eut lieu le 5 juin 1833, alors qu'on élut le premier maire, Jacques Viger.

Délibérations secrètes, car l'"*Ami du Peuple*" écrivait peu après, sans doute parce qu'il y avait eu des "fuites": "Il paraît que quelques-uns des membres du conseil municipal ont oublié que ce qui ne se passe pas devant le public appartient au corps."

"Chacun a le droit de voir dans les registres les décisions qui regardent le public. Tout le reste est sous le cachet de l'honneur."

Le journal du temps ajoutait cette phrase ambiguë: "On pense que les séances du conseil ou les affaires de la ville peuvent venir en discussion seront publiques, comme cela se pratique ailleurs".

Pourquoi un conseil municipal s'assemblerait-il en secret pour discuter d'affaires... personnelles?

C'est peut-être dès cette époque que naquit le bon (?) vieux dicton: "Ce que le public ne sait pas, ne lui fait pas mal."

Un refus

On lit, dans le livre des procès-verbaux originaux du conseil municipal de Montréal, qu'à la séance du 10 juillet 1833 "M. Robert Armand, un des éditeurs de la "*Gazette*" de Montréal, présenta une requête pour assister aux séances du conseil de ville et avoir accès aux registres des procédures du conseil."

Sur quoi M. Charles S. Rodier, appuyé par M. John Torrance, proposa qu'il "soit permis aux auteurs des papiers-nouvelles de

5 juin 1833

Dans un récent article (21 mai) sur la première séance d'un conseil municipal montréalais, nous avons mentionné à plusieurs reprises que cette historique réunion avait eu lieu le 5 juin 1833. Toutefois, à certains endroits, nous avons écrit, par distraction, 5 mai. Cette note veut dissiper toute confusion.

cette cité qui ne sont pas membres de la corporation, d'assister aux délibérations du conseil de ville et d'avoir accès aux registres des précédés du dit conseil."

Il y eut vote et, apparemment, M. Rodier perdit son "secondaire" puisque sa proposition fut battue par 10 voix contre une!

De fait, la lettre de M. Armand avait été écrite le 25 juin 1833. L'auteur disait vouloir "donner de la publicité aux votes et délibérations du conseil municipal" dans le journal qu'il dirigeait, ceci pour le bénéfice de ses lecteurs et des autres éditeurs, afin de permettre aux contribuables d'être au courant des gestes passés par leurs représentants municipaux".

Le public

Le 6 juin 1834, le conseil municipal adopta une résolution où l'on permettait l'admission du public "indistinctement", aux séances de nos édiles.

Le 10 décembre 1840, M. John James Williams, propriétaire du "*Canada Times*" demanda et obtint des autorités municipales que des pupitres soient installés dans la salle des délibérations du conseil, à l'intention des journalistes.

La "*Minerve*", du 13 décembre 1869 nous révèle qu'à une séance

municipale tenue la veille, "Féchévia F. David proposa que tous les journaux patronnés par la corporation soient requis de se faire représenter durant les séances du Conseil de ville et de donner des rapports exacts et fidèles."

Le conseiller J.-M. Savignac proteste contre "la manière d'agir" du Comité exécutif

En recevant l'avis de convocation à l'assemblée statutaire de lundi prochain accompagné d'un feuilleton de 250 items sans notes explicatives à l'exception des soixante-quatre motions de membres du Conseil, M. J.-M. Savignac a vivement protesté, hier après-midi, contre la manière d'agir du Comité exécutif.

MTL. MATIN
Avant les élections, on nous avait promis que le Conseil serait convoqué presque chaque semaine, afin d'éviter l'accumulation de rapports de l'Exécutif et de permettre au Conseil de se renseigner comme il l'entendait sur toutes les questions portées à son attention, a-t-il déclaré. "C'est tout le contraire qui se produit. Le Conseil n'est convoqué que quand l'exigent les dispositions de la charte. L'on nous adresse alors des agendas de 200 items, et des notes explicatives, incomplètes quand on les reçoit à temps".

M. Savignac a rappelé qu'à la dernière assemblée du Conseil, les notes explicatives se sont fait attendre jusqu'à la dernière minute dans une quinzaine de cas, qui portaient tous sur des rapports de l'Exécutif de prime importance.

"On criera à l'obstruction"

Et, a-t-il poursuivi, "on nous arrive aujourd'hui, cinq mois avant les élections, avec toute une série de projets dont on ne verra peut-être jamais la réalisation mais que l'on veut faire accepter à tout prix. Seulement, les détails ne seront disponibles aux conseillers qu'à la toute dernière minute, et l'on criera à l'obstruction si les débats au Conseil se poursuivent au-delà des désirs du président de l'Exécutif".

Sous le régime des "35"

Le conseiller Savignac a rappelé que, "sous le régime des 35" les échevins n'avaient pas besoin de notes explicatives pour savoir ce qui se passait, parce qu'ils siégeaient assez fréquemment et parce que leurs réunions étaient précédées de caucus. "Même durant les années de crise, nous avons exécuté plus de travaux que l'administration actuelle pourrait en faire en dix ans, et les échevins ne votaient pas à l'aveuglette", a-t-il ajouté.

Ce conseiller a dit ne pas adresser ses critiques au bureau du greffier, qui doit même faire des prodiges pour adresser toute la documentation aux membres du Conseil. "Comment voulez-vous que ces employés fassent davantage quand, au dernier moment, on leur remet une liasse d'au-delà de cent dossiers? Tout au contraire, je les plains et je sympathise avec eux", de déclarer enfin M. Savignac.

Conseillers réveillés en pleine nuit par les policiers municipaux

Il semble que plusieurs conseillers municipaux n'aient pas pris du tout le fait d'avoir été réveillés, aux petites heures, samedi matin, par des policiers venant leur porter les notes explicatives de l'ordre du jour de la séance qui débute à l'hôtel de ville, cet après-midi, à 3 h. 30.

En effet, il existe un règlement disant que les conseillers doivent recevoir les documents des séances municipales 48 heures avant la tenue de l'assemblée. Comme le bureau du greffier était surchargé de rapports, vendredi, rapports provenant du Comité exécutif, il s'est produit des retards dans l'impression des documents. Ce qui explique que l'ordre ait été donné de distribuer les notes explicatives le plus tôt possible.

Il est même question que certains conseillers, qui ont été dérangés durant la nuit de vendredi à samedi, usent de la question de privilège pour protester contre cette visite-surprise des policiers

de Montréal qui, pourtant, n'ont fait qu'obéir aux ordres reçus des autorités.

Le conseiller J. M. Savignac a, paraît-il, l'intention de protester contre cette manière d'agir des autorités municipales. Cependant, le conseiller a déclaré ne blâmer ni les policiers ni le bureau du greffier: "Le Comité exécutif savait qu'il devrait convoquer le Conseil pour le 3 juin, vu qu'il s'agit là d'une assemblée statutaire. Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à la toute dernière minute pour adopter une liasse de rapports excessivement volumineuse?"

M. Savignac croit qu'il aurait été préférable de donner ordre aux policiers de distribuer les documents samedi matin.

On voulait leur remettre

... des notes explicatives JUN 3 - 1957

Les conseillers réveillés en pleine nuit par des policiers

Si l'on en juge par les protestations entendues en fin de semaine, on a tout lieu de prévoir que l'assemblée statutaire du Conseil municipal s'ouvrira cet après-midi, à trois heures et demie, par une question de privilège contre la façon dont, aux petites heures samedi matin, ont été distribuées les notes explicatives des 187 rapports de l'Exécutif figurant à l'agenda qui leur avait été adressé mercredi dernier.

C'est en effet par voitures de la radio-police que ces notes explicatives ont été livrées durant la nuit au domicile des conseillers, et un grand nombre de ces derniers n'ont pas trop prisé cette manière de procéder.

D'après les protestations entendues de part et d'autre, les policiers se sont présentés chez nos édiles entre une heure et deux heures du matin. Selon les instructions qu'ils avaient reçues, ils ont sonné à chaque endroit jusqu'à ce qu'on vienne ouvrir, afin de s'assurer que les documents seraient bel et bien reçus.

Parmi les conseillers qui ont manifesté l'intention de protester contre cette façon de procéder, on remarque le conseiller J.-M. Savignac. Ce dernier a expliqué que sa famille dormait paisiblement quand, un peu passé une heure du matin, elle a été réveillée par l'insistance de la sonnerie. "Se faire réveiller en pleine nuit et apercevoir un policier dans l'embrasure de la porte, ce n'est pas tellement agréable", a-t-il expliqué, "car on a tout lieu de croire que la situation soit véritablement urgente pour ainsi se faire tirer de son sommeil".

Le conseiller Savignac a ajouté que les notes explicatives étaient certes importantes, et qu'il avait été justifié vendredi de protester contre le retard de l'Exécutif à les faire parvenir aux conseillers. "Mais, de là à se faire réveiller en pleine nuit, c'est une

toute autre affaire", a-t-il poursuivi.

MIL-MATIN
A son point de vue, il aurait été beaucoup plus logique de remettre les enveloppes au service de la police avec prière de les distribuer de bonne heure samedi matin. "Je ne crois pas qu'aucun conseiller ait, après la réception de ses notes explicatives, passé la nuit blanche à en faire la lecture", a-t-il déclaré.

M. Savignac a dit ne blâmer ni le service de la police, ni le personnel du greffier. Dans les deux cas, les employés avaient reçu instruction de faire tenir les notes explicatives aux conseillers dès qu'elles seraient disponibles. "Mais, le Comité exécutif savait qu'il devrait convoquer le Conseil pour le 3 juin, vu qu'il s'agit là d'une assemblée statutaire. Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à la toute dernière minute pour adopter une masse de rapports excessivement volumineuse?"

Le "chouyen" Sabrevois de Bleury, membre du conseil municipal de Montréal, en 1840, n'était guère populaire chez ceux qui avaient défendu nos libertés en 1837-38, puisqu'il avait pactisé avec nos ennemis. En outre, ce de Bleury fut le plus grand duelliste de l'époque et l'une de ses victimes fut Ludger Duvernay — Au nombre de ses collègues, au conseil municipal de 1840, se trouvait Antoine-Olivier Berthelet, le plus grand philanthrope que le Canada français ait connu jusqu'à ce jour. C'est de la carrière de ces deux personnages que nous parlerons aujourd'hui.

Notre conseil municipal, bien qu'on le fasse remonter à Jacques Viger, élu maire en juin 1833, ne commença à fonctionner d'une manière permanente qu'en août 1840, sous l'autorité d'une nouvelle charte qui s'intitulait : **LE MAIRE, LES ECHEVINS ET CITOYENS DE LA CITE DE MONTREAL**. Ce n'était pas encore l'autonomie parfaite puisque ce fut Charles Poulett Thomson, administrateur en chef du pays qui désigna lui-même le maire et les membres du conseil municipal, en lui donnant naturellement une composition en majorité anglaise. Peter McGill, un écossais dont le vrai nom était Peter McCutcheon, aucunement parent avec le fondateur de l'Université du même nom, fut le nouveau maire.

Les historiens conviennent cependant pour approuver le choix qu'avait fait le gouverneur parce que les nouveaux administrateurs figuraient parmi les meilleurs hommes d'affaires de Montréal. McGill était directeur de la Banque de Montréal et, chez ses collègues anglais, William Melson, Stanley Barr, Colin Campbell et John Redpath étaient des figures dominantes dans le commerce et la finance. Chez les conseillers de langue française, C-Séraphin Rodier, Olivier Berthelet, Hippolyte Guy et C-S. de Bleury commandaient l'attention du public.

La carrière de deux d'entre eux, celle de Charles-Clement Sabrevois de Bleury et d'Antoine-Olivier Berthelet offre une telle antithèse qu'il convient de les associer dans cet article.

Natif de Sorel, de Bleury avait été député de Richelieu et, en 1837, pour le récompenser de sa loyauté au régime, Lord Gosford l'avait invité à siéger au Conseil législatif. Constamment du côté des bureaucraties contre le parti des réformistes, de Bleury passait pour un "chouyen", épithète que l'on donnait à ceux qui favorisaient le parti du gouvernement, et il n'était guère en odeur de sainteté parmi ses compatriotes de langue française, surtout chez ceux qui avaient pris parti pour Louis-Joseph Papineau. C'est pourquoi il devint la cible de ceux qui ne lui pardonnaient pas d'avoir embrassé la cause de l'ennemi commun. De là, ses nombreux duels qui lui ont donné sa plus grande notoriété.

Dans une série d'études qu'il publia dans LA PATRIE, en 1924, Aegidius Fautoux nous dit "qu'un duelliste particulièrement en vogue, et un vrai, fut l'avocat Charles-Clement Sabrevois de Bleury."

On a relevé au moins sept duels auxquels le bouillant "chouyen" de Bleury prit part dans le cours de sa carrière politique.

L'une de ces rencontres fut avec l'avocat John McDonnell, une autre avec un officier des Grenadier Guards, celles également avec James C. Grant, avocat, Charles-Ovide Perrault, Scott, député des Deux-Montagnes, Joseph Goddard, marchand de

Montréal enfin une autre avec Ludger Duvernay.

Quant au duel avec Charles-Ovide Perrault, député de Vaudreuil, l'affaire commença par une série de coups de poings et se termina par des excuses de part et d'autre, avant d'échanger des balles.

Voici à quel propos, ce duel.

Au cours d'une séance de la Chambre, en janvier 1836, on était à discuter une affaire de potasse lorsque M. de Bleury, député de Richelieu, voulant faire comparaître MM. Moffat et McGill devant le comité, subit une forte opposition de la part de ses collègues, parmi lesquels Charles-Ovide Perrault et Louis-Hyppolite LaFontaine. "Voilà ce que c'est que d'avoir affaire à de la crasse", dit de Bleury en se retirant. On conçoit l'émotion que cette remarque produisit. Perrault réunit quelques-uns de ses collègues, et Papineau proposa qu'au lieu de faire rapport à la Chambre il valait peut-être "faire sentir" à de Bleury, en dehors de la Chambre, que telle insulte exigeait une réparation. Perrault comprit ce que cela voulait dire, et le soir, vers dix heures, ayant rejoint de Bleury près de la Batterie, administra une râteau en règle à son collègue du comté de Richelieu. De Bleury se releva fortement marqué et déclara, en présence des amis de Perrault qu'il serait plus digne de régler le différend par l'arme blanche ou le pistolet, et on convint qu'il y aurait rencontre dans un lieu isolé en dehors de Québec.

On se consulta à nouveau. Louis-Joseph Papineau opina que cette "affaire entre jeunes gens" avait été réglée à satisfaction, mais d'autres furent d'avis qu'une rencontre au pistolet donnerait satisfaction à l'insulte autant qu'à l'insulteur. Il fallut trouver les seconds pour l'un et l'autre des combattants, et ce ne fut pas une maigre tâche. Le docteur O'Callaghan se réclama prêt à assister au duel en qualité de médecin seulement. Ce fut M. Scott, député des Deux-Montagnes, qui accepta d'être le second de son collègue Perrault. Quant à de Bleury, un autre député, M. Hart, consentit à lui servir de second.

Un après-midi, après un bon dîner, combattants et amis se mettent en route dans quatre voitures et se dirigent vers le chemin de l'ancienne Lorette où un petit bois devait servir de lieu de rencontre. Ayant appris en route que Côme-Séraphin Cherrier avait prévenu le sergent d'armes et un cornétable et que ceux-ci devaient être à leurs trousses, les duellistes et leurs amis prirent un chemin détourné et se dirigèrent vers Beauport.

"Arrivés sur le terrain", a raconté Perrault à son beau-frère, Edouard-Raymond Fabre, les seconds choisirent le lieu du combat, mesurèrent la distance de 28 pieds et chargèrent les pistolets.

A ce moment, le docteur Blanchet intervint et suggéra de régler l'affaire par des excuses de part et d'autre. Il s'ensuivit alors une longue discussion quant à la formule à employer par chacun des combattants de façon à satisfaire tout le monde. "C'est alors que mon ami Scott vint à moi", dit Ovide Perrault et me dit : "Macez-vous ici". Je crus qu'on avait changé la position des combattants et j'obéis. Vous allez maintenant avancer moitié chemin. M. de Bleury en fera autant; vous vous donnerez la main et vous prononcerez en même temps, vous, les mots : "Je suis fâché de vous avoir frappé" et M. de Bleury, les mots : "Je suis fâché de vous avoir traité de crasse".

Un incident se produisit qui faillit gêner la sauce. Perrault ayant prononcé la formule convenue, de Bleury s'empressa de dire : "J'accepte votre apologie", ce qui fit sursauter Scott qui déclara que ce n'était pas ce à quoi de Bleury s'était engagé.

On recommença alors et de Bleury se conforma à la convention en répétant et simplement : "Je suis fâché de vous avoir traité de crasse", après quoi Perrault déclara : "Je suis fâché de vous avoir frappé".

Les pistolets furent alors déchargés en l'air et, remontant en voiture, duellistes, seconds et amis allèrent "mouiller ça" dans une suberge du voisinage. Ovide Perrault tomba héroïquement, un an plus tard à la bataille de Saint-Denis.

SON DUEL AU PISTOLET AVEC LUDGER DUVERNAY

La rencontre au pistolet entre Charles-Clement Sabrevois de Bleury et Ludger Duvernay, à Montréal, eut des résultats plus sérieux, puisque Duvernay fut gravement blessé à la cuisse, ce qui n'empêcha pas le directeur de LA MINERVE d'écrire, au lendemain de son aventure : "Le sang que M. de Bleury a versé n'efface pas ce qui est écrit, et le salpêtre et le soufre ne blanchissent pas ce qui est noir".

On se doute bien que ce qui provoqua le duel entre de Bleury et Duvernay fut un article de LA MINERVE. En effet vers la fin de mars 1836, ce journal avait violemment attaqué Sabrevois de Bleury, à l'occasion de certains de ses agissements électoraux dans le comté de Richelieu. Duvernay ayant refusé carrément de se rétracter, on convint de régler l'affaire au pistolet et la rencontre eut lieu le 7 avril 1836, à cinq heures de l'après-midi, quelque part derrière la montagne de Montréal. De Bleury avait comme second l'avocat John McDonnell avec qui pourtant il avait déjà échangé quelques balles alors qu'ils n'étaient guère amis et Duvernay était accompagné d'Edouard Rodier qui avait lui aussi attaqué de Bleury dans LA MINERVE.

Les deux adversaires échangeaient cinq balles et la dernière atteignit Duvernay à la cuisse et le fit saigner abondamment.

Combattants, seconds et amis se retirèrent ensuite sans échanger entre eux la moindre parole, ce qui veut dire évidemment que l'on n'avait pas entièrement vidé la querelle.

Duvernay n'était d'ailleurs pas un homme commode bien que le sieur de Bleury ne l'était guère mieux.

On voit qu'en juillet 1834, Ludger Duvernay invita J-Guillaume Barthe, directeur de L'AURORÉ, à régler leur différend par un duel au pistolet. Barthe refusa et il dut porter plainte au tribunal pour obliger le bouillant directeur de LA MINERVE



ANTOINE-OLIVIER BERTHELET, membre du conseil municipal de Montréal, de 1840 à 1843. Il fut le plus grand philanthrope canadien-français que nous ayons eu jusqu'à ce jour.

à garder la paix pendant au moins six mois.

Sabrevois de Bleury fut échevin de Montréal de 1840 à 1845. Il alla ensuite habiter la splendide demeure qu'il avait fait construire à Saint-Vincent de Paul de l'Église Jésus que nous avons eu tant de fois l'occasion d'admirer, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral s'en fut emparé pour en faire une annexe du pénitencier.

Bleury décéda subitement en septembre 1872 dans le manoir où il avait vécu pacifiquement ses dernières années.

ANTOINE-OLIVIER BERTHELET

Tout autre fut ce personnage qui ne fit qu'un terme au conseil municipal, soit de 1840 à 1843. Berthelet a acquis auprès du Canada français l'honneur d'avoir été le plus grand philanthrope que nous ayons eu jusqu'à ce jour. A sa mort, l'un de ses biographes écrivit qu'il avait été "l'un des bienfaiteurs de ce continent".

Fils d'un médecin qui avait épousé à Détroit, une Marguerite Viger, il était né à Montréal en 1798 et avait épousé en 1821, Marie-Emilie, fille du notaire Chabouillet. De ce premier mariage, il eut une fille qui devint l'épouse de François-Alfred Chartier Larocque. Cette fille, son unique enfant, décéda à Paris en 1838. Ayant perdu sa femme en avril 1850, Olivier Berthelet épousa en secondes noces, en 1835, Charlotte, fille de l'honorable Louis Guy, notaire. De cette seconde union il n'eut aucun enfant.

A 25 ans, Olivier Berthelet était élu marguillier de Notre-Dame et on voit que deux ans après, sa femme fondait, dans la paroisse, l'Association des Dames de la Charité.

En 1830, le docteur Berthelet, père d'Olivier, décédait, laissant à son fils une assez grosse fortune qui allait accroître celle que ce dernier possédait déjà.

Deux ans après, Olivier Berthelet est élu député de Montréal et, à mesure que se précipitent les événements qui vont nous conduire au grand Soulèvement, Berthelet se rallie aux Réformistes et se joint aux Fils de la Liberté. Lorsque éclate le conflit en 1837, il se retire pratiquement des affaires et se destina à combler nos institutions de ses libéralités. S'il accepte en 1840 le poste de conseiller municipal, c'est pour mieux se familiariser avec les demandes d'assistance qui sont faites auprès de la ville. L'année suivante, Lord Sydenham faisant appel au Conseil législatif, Olivier Berthelet démissionne quinze jours après, convaincu qu'il peut rendre, dans d'autres domaines, de meilleurs services à ses compatriotes. On peut dire que c'est de cette date que commence son impressionnante carrière de philanthrope.

— Suite à la 33e page

LES DON

D'ANTOINE-OLIVIER BERTHELET

En 1842, il contribue financièrement à la fondation des Sourdes-Muettes rue Saint-Denis et, en cette même année, avec Mgr Vinet, il fait don aux Jésuites, d'une terre au Sault-aux-Récollets. L'année suivante, il donne à Notre-Dame une cloche qui portera le nom de Olyvrius-Amelia. En 1844, les Soeurs de la Miséricorde reçoivent de lui une forte souscription et en cette même année, Berthelet fait don d'une maison aux Religieuses du Sacré-Coeur. En 1846, sa souscription au Collège Ste-Marie permet à cette institution de poursuivre son agrandissement. Vers cette époque, Olivier Berthelet est lieutenant-colonel au 106^e Bataillon de Montréal, mais il démissionne en 1848 plutôt que d'accepter du colonel de Salaberry, assistant de l'adjudant général du Canada, une tâche qu'il considère répugnante.

Le nom d'Olivier Berthelet figure en 1849 parmi les membres qui sollicitent une charte pour les Frères de St-Laurent. Les missions de la Baie d'Hudson sont l'objet de sa gé-

nérosité en 1850 et, l'année suivante, il donne une maison, rue Lagache, aux Soeurs de la Miséricorde. Un an après, il fait l'acquisition du collège des Anabaptistes rue Guy, près de Dorchester, et en fait don à la Congrégation Notre-Dame, puis il construit l'Hospice Saint-Joseph pour le donner aux Soeurs Grises.

L'église Saint-Joseph occupe l'emplacement qui fut donné par Berthelet pour la construction du temple.

Les dons de toutes sortes d'Antoine-Olivier Berthelet se succèdent sans interruption. Les Soeurs de la Miséricorde héritent d'une propriété qui lui appartient (1853); les Soeurs de la Miséricorde reçoivent de lui un terrain à la Côte Saint-Antoine (1853); en 1859, Berthelet fait don d'une cloche à l'Hôtel-Dieu; en cette même année il souscrit généreusement pour l'instruction des ecclésiastiques pauvres, pour une retraite dite de St-Paul, à Pittsburgh et fait un don de \$23,400 pour le Couvent des Soeurs de la Providence, en même temps qu'il souscrit \$5,000 pour l'envoi de missionnaires à l'étranger.

En 1860, on lui doit la fondation de l'hospice Saint-Antoine sur la petite rue Labelle et un don aux Soeurs

de la Miséricorde pour une alle à leur couvent.

Suivent en 1861, le don d'un terrain d'une valeur de \$20,000 aux Jé- suites pour la construction d'une église et l'année suivante, une souscription de \$15,000 pour la construction d'une alle du Bon Pasteur. En 1863, il est élu président général de la Société Saint-Jean-Baptiste et il envoie \$1,000 à Mgr Taché, pour ses oeuvres de l'Ouest. Il aide ensuite l'Union Catholique à se développer, paie les frais de voyage des Frères de la Charité qui arrivent d'Europe à qui il fera don d'une somme de \$100,000 en 1867, en plus d'une terre valant plus de \$10,000. Il se chargera ensuite de les nourrir après leur avoir fait don de \$156,000.

Son petit-fils, Alfred Larocque, s'étant enrôlé dans les Zouaves Pontificaux, Olivier Berthelet s'occupe activement de l'oeuvre des contingents canadiens que le Canada fournira pour la défense des Etats pontificaux.

Enfin, après d'autres dons ici et là, Antoine-Olivier Berthelet s'éteint le 25 septembre 1872 à l'âge de 74 ans, Commandeur de Pie IX, à titre héréditaire et doyen du corps des mar-

guilliers de l'église paroissiale de Notre-Dame.

UNE RUE BERTHELET DONT ON FAIT DISPARAITRE LE NOM

Un jour la Ville de Montréal avait songé à honorer la mémoire du grand philanthrope en donnant son nom à un bout de rue, parallèle à Sainte-Catherine, s'étendant de la rue Bleury à la rue Union.

On décida un jour de substituer au nom de Berthelet celui d'Ontario, dont la rue portant le nom du philanthrope n'était en somme que le prolongement.

Heureusement qu'il reste à Antoine-Olivier Berthelet le souvenir de ses largesses au profit de nos institutions et de toutes sortes de fondations et d'oeuvres d'éducation... et un petit monument au cimetière.

Et encore, ce monument est-il presque invisible, puisque transportés de l'ancien cimetière du Square Dominion, les restes de Berthelet furent inhumés, à côté de ceux de sa femme, dans le coin gauche de l'imposant monument de la famille de son gendre François-Chartier Alfred Larocque, qui fut lui aussi échevin de Montréal, en 1844 et 1845, et de 1847 à 1851.

Au Conseil municipal, on s'est déjà battu!

(Par Roland Côté)

Lundi soir, il y a eu du pétard à l'hôtel de ville. L'assemblée spéciale convoquée par le maire Drapeau pour expliquer aux conseillers ce qu'était son plan d'habitation, s'est terminée en queue de poisson. Deux conseillers ont été expulsés et le maire a levé la séance avant même d'avoir eu le temps d'exposer son projet.

Mais ce n'était pas la première fois qu'une pareille chose arrivait à la salle du Conseil. Il y a eu des assemblées qui ont fait autant de tapage. Il faut remonter au temps du maire Adhemar Raynault pour trouver une assemblée aussi tumultueuse.

En effet, le 2 février 1938 l'assemblée qui étudiait le bill de Montréal et l'immovabilité des chais de service, se termina d'une façon aussi tumultueuse que celle de lundi soir. Seize échelons quittèrent la salle avant la fin des délibérations.

Selon la description faite dans les journaux du temps, la séance avait été mouvementée et certains conseillers avaient oublié les procédures parlementaires.

"C'est alors, écrivait le chroniqueur du journal "Le Canada", que le chahut dans la salle devint général. Les invectives parties d'abord de la bouche du maire Adhemar Raynault qui était le premier magistrat pleuvent, se croisent, tombent vives et grossières. On crie à l'insulte et les échelons lancent des menaces. Le maire menace de traduire un échelon devant les tribunaux.

"Les échelons en boisson devraient rester chez eux", avait dit le maire.

"Vous n'avez pas le droit de parler comme cela", dit un échelon. "Retenez vos paroles!"

"Le maire est-il fini de bavarder sur nous autres? Lui, c'est un bavard", cria un autre.

"M... C...", entend-on ailleurs.

"Lâche et poltron", se lance-t-on de part et d'autre dans la salle du conseil.

C'est alors qu'Omer Côté, en héros, sauva la situation en proposant l'ajournement. Il fallait y penser!

Des coups de poing à la figure

Si au cours de la séance du 2 février 1938, on se cria des injures, on fut cependant pire à une assemblée tenue le 7 mai 1860. La question à l'étude était l'augmentation du rôle d'évaluation. Un conseiller du nom de Homier s'échauffa très vite. Or, au beau milieu de la discussion, il lança des injures à un autre conseiller du nom de Montreuil. Ce dernier essaya de le rappeler à l'ordre. Mais Homier continuait à injurier son adversaire. C'est alors que ce dernier, le conseil-



ADHEMAR RAYNAULT... à la "belle" époque!

ler Montreuil, jura au petit "Sugar" Ray Robinson. Il sauta sur son adversaire, en pleine assemblée, et lui appliqua quelques solides droites ou gauches. L'histoire ne le dit pas à la figure. Le conseiller fut ébranlé. Le conseiller Montreuil fit amende honorable devant tous les membres de la digne assemblée qu'il avait scandalisés et expliqua qu'il avait agi sous l'impulsion du moment.

Encore Homier

Il semble que le conseiller Homier avait le don de "s'embarquer" dans de vives discussions, et le 3 août 1860 il fit une fois de plus scandale au Conseil municipal. On étudiait alors la possibilité de changer le nom de la Place des Commissaires pour celui du carré Victoria. Le conseiller Homier n'était pas de cet avis. Et il le fit savoir à toute l'auguste assemblée.

"Le maire suppléant, qui présidait en l'absence du maire Rodier, raconte un journal du temps, demanda le vote. Le conseiller Homier bondit de son siège et voulut entamer une nouvelle discussion. Rappelé à l'ordre par le président de la séance, Homier persista quand même à parler et il s'ensuivit un tu-

multe auquel prirent part plusieurs membres du Conseil et des spectateurs massés dans les galeries. Le maire, n'ayant pu rétablir l'ordre, dut quitter le Conseil. Les échanges de mots entre certains conseillers et échelons avaient été plus que violents et, dans les galeries, des spectateurs avaient ignoré le décorum en huant ou applaudissant". (Comme lundi soir dernier au Conseil.)

Le 10 octobre 1860, le conseiller Homier et ceux qui le supportaient durent faire de grandes excuses publiques.

Et c'est ainsi que s'écrivit la petite histoire du Conseil municipal de la ville de Montréal!

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE DEMAIN.

La Cité prend des procédures pour faire respecter la charte

Les avocats de la Ville se présenteront aujourd'hui en Cour supérieure pour faire extraire de l'ordre du jour de la séance les articles relatifs au remplacement des conseillers Outerbridge et Vachon et la "communication du maire"

Afin d'empêcher ce qu'il croit interprète comme une manoeuvre heures du matin, que les item qui être une violation de l'esprit et de pour permettre au président du conseil indiscutablement et strictement la lettre de la charte de Montréal. Ralliement de revenir au Conseil, ment conformes aux prescriptions l'administration municipale a or- majorite dans la classe "B", car contestation ultérieure sur la vation donné hier au service du Contention bon nombre d'indépendants ne l'édite des décisions et des votes nécessaires pour que l'ordre du sont en réalité que des membres qui pourraient être pris au Con- jour de l'Assemblée du Conseil de du Ralliement déguisés. M. Cro- seil sur les item 2, 4 et 5 de l'or- demain ne contienne que "les teau aurait une bonne chance de dre du jour, tel qu'actuellement item qui sont indiscutablement et succéder à M. Vachon. rédigé et de requérir les services strictement conformes aux pres- Une fois entré au Conseil, M. de Me Honoré Parent, c.r., à titre croleau pourrait ensuite devenir d'avocat-conseil. candidat à l'exécutif.

C'est Me Paul-Eugène Bélanger du Contentieux qui a été chargé de préparer la procédure. Il sera assisté de Me Honoré Parent, à titre d'avocat du Conseil.

L'avocat-chef de la Cité, Me Albert Berthiaume était absent de son bureau hier, de même que son adjoint, Me Dawson McDonald qui était à Ottawa. On ne connaît pas encore la nature exacte de la procédure que prendra Me Bélanger. Hier soir il devait consulter Me McDonald qui était en route pour revenir à Montréal.

La décision du comité exécutif a été prise après consultation avec des avocats et en se basant particulièrement sur l'opinion légitime émise le 11 novembre dernier par Me Berthiaume lui-même à l'effet que le greffier de la Cité ne peut pas inclure à l'ordre du jour de la séance qu'il doit convoquer pour la nomination des membres du comité exécutif, un article pour le remplacement du conseiller W. H. Outerbridge, dé- cédé.

Geste sans précédent du maire

Vendredi dernier, après un caucus tenu à son bureau et qui groupait le greffier, M. C. E. Longpre, M. Lucien Croleau, président du Ralliement, défait dans le district no 11 et M. Louis Jargaille, ancien chef de la police provinciale sous le régime Taschereau et qui semble être devenu l'éminence grise de l'hôtel de ville, le maire Sarto Fournier décidait de convoquer "conjointement avec le greffier" une séance spéciale du Conseil. L'ordre du jour de cette séance comporte 12 articles dont une "communication de Son Honneur le maire" (art. 2); le "remplacement du conseiller W. H. Outerbridge" (art. 3); le "remplacement du conseiller Valère Vachon" (art. 5).

Cette décision du maire Fournier est un geste sans précédent dans les annales de l'hôtel de ville. En certains milieux on l'a

Décision de l'exécutif

Cette attitude du maire Fournier a soulevé maints commentaires. Plusieurs opinions ont été émises pour ou contre. Mais se basant sur l'opinion légale émise par le chef du Contentieux, le comité exécutif a décidé hier matin de demander aux avocats de la Cité, au nom de la Cité, de prendre les mesures nécessaires pour que la charte soit respectée.

La résolution du comité exécutif se lit ainsi:

Il est RESOLU de donner instruction au Contentieux de prendre sans délai une injonction ou toute autre procédure appropriée en vue de ne laisser à l'ordre du jour de la première séance du Conseil, convoquée pour mercredi le vingt-sept novembre 1957, à 10

Procédures prises aujourd'hui

Apparemment c'est cet avant-midi que le tribunal sera saisi de la requête de la Cité. Si celle-ci est agréée, elle sera tout probablement rapportable mercredi ou jeudi. Le Conseil ne pourrait tenir compte des articles de l'ordre du jour qui sont incriminés car ils seront alors devenus "sub judice".

Quel remède provoquera une telle situation? Il est assez difficile de le prévoir. Si les conseillers se plient aux exigences, le comité exécutif sera formé sans la présence de M. Croleau au Conseil. On peut s'attendre cependant à ce que certains membres du Conseil ne voudront pas en rester là et qu'ils se présenteront mercredi prochain à 10 heures pour voir ce qui va se produire.

Le tribunal fera connaître ce matin sa décision sur un bref d'injonction pris contre S. Fournier

Cette procédure judiciaire a pour but d'empêcher le remplacement de MM. Valère Vachon et W. H. Outerbridge avant le choix des membres du comité exécutif — Lucien Croteau inquiet

Le juge Charles-Edmond Ferland, de la Cour supérieure, a pris en délibéré, hier après-midi, une requête en bref d'injonction prise par la Cité de Montréal, sur une résolution du comité exécutif, contre le maire Fournier et tous les conseillers de la classe "B" et de la classe "C".

Le juge rendra son jugement ce matin entre 9 et 10 heures, et il s'agira pour lui de décider si le maire peut convoquer une assemblée spéciale du conseil, avant la première assemblée prescrite par la loi et que seul doit convoquer le greffier de la Cité, M. C. E. Longpré.

Si le juge accepte la requête, les items 2, 4 et 5 à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures, ne pourront être étudiés par le conseil.

La conclusion de la requête présentée hier midi "enjoint", d'ailleurs, "aux intimés de s'abstenir, lors de l'assemblée du conseil qui doit avoir lieu aujourd'hui, de nommer qui ce soit aux postes de conseillers des catégories "B" et "C", avant le choix des membres du comité exécutif".

Une foule de conseillers et de candidats battus du Ralliement remplissait hier la salle d'audience et l'on remarquait en particulier Lucien Croteau, assez inquiet de la tournure des événements, disant, avec une rare prodigalité, ses conseils au procureur de Sarto Fournier, Me John O'Hearn.

Après les plaidoyers très intéressants des deux partis, le juge Ferland préférera prendre en délibéré cette cause, jusqu'à ce matin, entre 9 et 10 heures, c'est-à-dire quelques instants avant la tenue de l'assemblée spéciale convoquée conjointement par le maire Fournier et le greffier de la Cité.

La requête

Voici tout d'abord les allégués de la requête en bref d'injonction, tels que soumis au tribunal hier après-midi et par lesquels la Cité estime que le maire a agi contre la loi en convoquant lui-même la première assemblée permettant ainsi de combler les vacances au sein du conseil, avant le choix des membres du comité exécutif.

La charte de la Cité de Montréal, la loi 62 Victoria, ch. 53, et ses amendements, stipule que le greffier de la Cité agit comme officier-rapporteur ou Président de toute élection qui se fait en vertu de ladite loi:

2.— Dans les trente (30) jours suivant la date de l'élection du Maire et des conseillers, le greffier doit convoquer une assemblée du Conseil.

a) pour remplir les vacances suivantes à la charge de conseiller:

2. celles qui résultent du nombre insuffisant de candidats mis en nomination aux postes de conseillers des catégories "A" et "B";

2. Celles qui résultent du nombre insuffisant de nominations régulièrement faites aux postes de conseillers de la catégorie "C".

b) pour être les membres du Comité exécutif, ainsi que le président et le président intérimaire dudit comité;

c) pour être le chef du conseil;

3.— Cette assemblée doit être la première assemblée du Conseil après la date de l'élection générale; nulle personne autre que le greffier de la Cité n'est autorisée à la convoquer et à en préparer l'ordre du jour; et ledit ordre du jour ne doit contenir aucun autre item que ceux indiqués au paragraphe précédent;

4.— Conformément aux dispositions de la charte de la Cité, des élections générales ont eu lieu le 23 octobre 1957;

5.— Toutes les nominations aux postes de conseillers de la catégorie "C" ont été régulièrement faites par les corps autorisés;

6.— Il y a eu, dans chaque district, suffisamment de candidats mis en nomination aux postes de conseillers des catégories "A" et "B";

7.— L'ordre du jour de la première assemblée du Conseil convoquée par le Greffier pour mercredi, le 27 novembre courant, à dix heures du matin, ne devait légalement comporter que les deux items suivants:

1. L'élection des membres du Comité exécutif, du président et intérimaire dudit comité;

2. L'élection du chef du conseil.

8.— Ledit ordre du jour ne devait, en particulier, comporter aucune vacance à remplir au poste de conseiller dans les catégories "B" et "C";

9.— Contrairement aux dispositions de la charte, ledit ordre du jour comporte une vacance à remplir au poste de conseiller dans chacune des catégories "B" et "C", tel qu'il appert d'une copie certifiée d'icelui, produit avec le présent, comme Exhibit R-1;

10.— Cette illégalité est attribuable au maire de la Cité, et des intimés dans la présente cause, qui est intervenu illégalement dans l'exercice impartial des fonctions du greffier, seul chargé de convoquer la première assemblée du Conseil et d'en dresser l'ordre du jour;

11.— Le maire de la Cité a outrepassé ses pouvoirs

1) en se substituant au greffier pour déterminer l'ordre du jour de l'assemblée;

2) en faisant inscrire audit ordre du jour la nomination d'un conseiller de la catégorie "C" et la nomination d'un conseiller de la catégorie "B";

3) en accordant à ces nominations priorité sur l'élection des membres du Comité exécutif;

12.— Si le maire n'était pas ainsi intervenu dans l'exercice des fonctions du greffier, le Conseil aurait procédé à l'élection du Comité exécutif avant de remplir les vacances aux postes de conseillers dans les catégories "B" et "C";

13.— Si le Conseil procédait suivant l'ordre du jour illégalement préparé par le maire de la Cité, l'élection du Comité exécutif sera annulable;

14.— Il est dans l'intérêt public qu'aucune nomination de conseillers des catégories "B" et "C" ne se fasse avant l'élection des membres du Comité exécutif, du président et du président intérimaire dudit comité;

15.— En vertu de sa charte, votre requérante, par son Comité exécutif, doit voir à ce que la loi et les règlements soient fidèlement observés;

16.— Le Comité exécutif de la requérante a, par une résolution en date du 25 novembre courant, donné instructions aux procureurs soussignés de faire la présente requête;

17.— Votre requérante a droit à une ordonnance d'injonction pour empêcher les intimés, le maire et les conseillers des catégories "B" et "C" de remplir aucune vacance aux postes de conseillers, avant l'élection des membres du Comité exécutif;

18.— A moins que le remède demandé ne soit accordé, votre requérante subira un préjudice irréparable;

19.— Votre requérante n'a pas de recours à faire valoir autre que l'injonction;

20.— Vu l'urgence du remède demandé et le fait que les intimés ont été informés par tous les quotidiens que la présente requête serait présentée aujourd'hui, et vu la présence du procureur des intimés, votre requérante demande que la présente requête soit accordée sans avis, et en temps utile.

Les plaidoyers

Les deux procureurs de la Cité, Me Paul-E. Bélanger, du Contentieux, et Me Honoré Parent, avocat conseil, dans cette cause, se sont efforcés de prouver la bonne foi de ces arguments.

Me John O'Hearn au contraire déclara qu'il était illégal de vouloir empêcher les conseillers de faire leur travail et de voter comme c'est leur droit pour le remplacement des candidats. Puis revenant sur le droit du maire de convoquer une assemblée spéciale, le procureur de Sarto Fournier déclara contre la prétention de ses adversaires et, précisant sa pensée, il affirma que la loi dit bien ce qu'il faut faire, mais qu'elle ne dit pas ce qu'il ne faut pas faire. En conclusion, le maire pouvait fort bien convoquer lui-même une assemblée, en vertu de ses pouvoirs spéciaux, s'il veut que toutes les vacances soient comblées avant le choix des membres du comité exécutif.

M. Honoré Parent pour sa part, soutient le contraire, se référant, non seulement à la loi, mais à l'esprit de la loi.

Voici les principaux points qu'il développa devant le juge Ferland.

La loi décrète, en résumé, que la première assemblée du conseil doit être tenue dans les trente jours qui suivent une élection municipale générale et que le conseil doit alors nommer, parmi ses membres six conseillers qui forment le comité exécutif, le président et le président intérimaire de ce comité, et le mai. suppléant.

Lors de cette première séance un chef ou "leader" du conseil peut également être nommé (art. 23 et 24 de 4 Geo. VI, c. 75 et art. 27 de la charte municipale).

L'article 22 de la loi 4 Geo. VI, c. 75, édicte qu'après chaque élection générale, le greffier doit convoquer la première assemblée du conseil prévue ci-dessus à l'article 23 pour les fins qui y sont mentionnées, et pour combler les vacances visées à l'article 14.

Ces vacances ont lieu lorsque les corps publics ne font pas les nominations qu'ils doivent faire ou lorsque le nombre des conseillers qu'ils ont nommés est moindre que 23 ou lorsque le nombre requis de conseillers n'a pas été mis en nomination pour une catégorie éligible dans un district.

Il est clair, d'après ce qui précède, qu'aucune assemblée antérieure ne peut être tenue dans les trente jours qui suivent l'élection, car alors la première assemblée dont parle les textes qui précèdent ne serait plus la première mais la deuxième assemblée.

Or la loi précise que cette réunion qui doit élire les membres du comité exécutif et élire les autres personnes déjà mentionnées doit être "la première assemblée du conseil qui doit être tenue... suivant une élection municipale générale".

La loi stipule (art. 22) que toute autre — c'est-à-dire toute autre assemblée que la première dont on vient de parler — assemblée spéciale sauf celle prévue à l'article 26 de la charte, lorsqu'il s'agit de remplacer le maire, ne peut être convoquée qu'à la demande du comité exécutif.

Beaucoup plus tard, soit en 1949, "nonobstant toute disposition contraire d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution", on a autorisé le maire à convoquer des sessions spéciales du conseil, etc., etc.

Cet article permet simplement au maire, comme l'article précédent le permettait au comité exécutif, de convoquer des assemblées spéciales, mais ne lui donne pas le pouvoir de convoquer la première assemblée du conseil après les élections générales, ni de transformer cette première assemblée en deuxième assemblée.

Seul le greffier peut convoquer la première assemblée du conseil après une élection et cette assemblée ne peut être convoquée que pour les fins spécifiques que la loi énumère.

En d'autres termes, les assemblées spéciales que le comité exécutif et le maire peuvent convoquer ne peuvent remplacer la première assemblée dont la tenue et l'agenda sont déterminés par la loi, et que seul le greffier peut convoquer.

Il importe de souligner un autre point important, c'est le suivant.

L'article 22 de la loi 4 Geo. VI, c. 75, édicte qu'il est du devoir du greffier de convoquer la première assemblée dont nous venons de parler pour, entre autres choses "remplir" les vacances prévues à l'article 14. Or que dit cet article? Il se lit comme suit:

"14. Si l'un des corps énumérés à l'article 3 ne fait pas de la manière ci-dessus mentionnée les nominations qu'il doit faire, si le nombre des conseillers nommé par ces corps est moindre que 25, ou s'il n'a pas été mis en nomination comme conseillers d'une catégorie pour un district, le nombre de conseillers à élire, ces vacances sont remplies par le conseil à sa première assemblée après l'élection en choisissant parmi les électeurs de Montréal des personnes qualifiées. Pour remplir ces vacances, tous les conseillers ont droit de vote".

La loi aurait pu demeurer silencieuse sur ce point et alors toutes les interprétations ou toutes les conjectures auraient été possibles.

La loi aurait également pu déclarer que toutes les vacances devaient être remplies lors de cette première assemblée.

Mais ce n'est pas ce qu'elle édicte. Selon cet article, seules les vacances qui y sont énumérées doivent être remplies lors de la première assemblée du conseil.

Comment pourrait-on, au cours d'une assemblée antérieure à la première que prescrit la loi, remplir des vacances qui ne doivent être remplies qu'au cours d'une assemblée subséquente à la première?

On fait l'objection suivante aux conclusions qui précèdent: l'article 14 de la loi dont il s'agit (4 Geo. V, c. 74) édicte que "toute vacance dans la charge de conseiller, autre que celle prévue à l'article précédent, est remplie par le conseil à sa première assemblée après cette vacance".

Il est bien évident d'abord, d'après le texte même que nous venons de lire, que l'assemblée à laquelle il est fait allusion, ne peut

être qu'une assemblée subséquente à la première dont parle l'article 14 car autrement, cette disposition de l'article 14 aurait été incluse dans l'article 13.

En second lieu, il ne peut s'agir que de l'assemblée qui suivra la première, car la loi (article 14) précise quelles sont les vacances qui doivent être remplies lors de la première assemblée. Une autre interprétation aurait pour effet d'enlever toute signification à cet article. Elle signifierait en somme que, bien que cet article énumère les seules vacances qui puissent être remplies lors de la première assemblée, d'autres vacances peuvent également être remplies, soit au cours d'une assemblée antérieure, soit au cours de cette même assemblée. S'il en était ainsi, l'article 14 n'aurait aucun sens.

On pourrait peut-être prétendre qu'il y a un autre cas qui vient à l'encontre de l'article 14: c'est celui du décès du maire. La loi édicte, en effet, qu'advient le décès du maire, ce dernier doit être remplacé dans les huit jours soit 25 de la charte, 1 Geo. VI, c. 103, s. 11). Mais ici, il s'agit d'un cas spécifique, qui doit être résolu dans un délai déterminé.

Il n'en est pas ainsi du cas d'un conseiller qui démissionne ou qui est démis de ses fonctions. Son remplacement lors de la première assemblée ou lors d'une assemblée précédente est formellement interdit par l'article 14, qui précise que seules les vacances qu'il énumère peuvent et doivent être remplies lors de la première assemblée du conseil.

Les mots "la première assemblée après cette vacance" veulent dire "une assemblée ordinaire, spéciale ou statutaire" après la première qui est tenue à fins spéciales, et que seul le greffier peut convoquer; celle-ci doit être consacrée aux seules nominations et remplacements qu'elle autorise.

Enfin, et c'est un des points importants de la déposition de Me Honoré Parent, l'avocat fit remarquer qu'en 1923, au moment de la création du comité exécutif, le maire, en vertu de ses pouvoirs spéciaux, pouvait convoquer une assemblée du conseil comme bon lui semblerait mais qu'en 1949, cette latitude laissée au maire disparaissait et le maire ne pouvait alors plus convoquer l'assemblée comme bon lui semblerait, mais seulement pour combler des vacances qui viendraient d'un défaut de nomination, exclusivement.

Si la loi a été changée dans ce sens, termina Me Parent, c'est certainement dans une intention évidente.

Après cette argumentation et celle de Me John O'Hearn, le juge Ferland prit en délibéré cette cause, mais il fit remarquer néanmoins que les conclusions de la requête n'étaient pas tout à fait conforme au corps de la requête.

Les avocats du Contencieux terminèrent en effet leur requête en soulignant que la nomination des conseillers dans les deux vacances en question pouvaient bien se faire, mais après le choix du comité exécutif. C'était sans doute là un moyen terme.

Confusion Clouds Meeting Of City Council Today

NOV. 27 1957

Court injunction proceedings launched yesterday have thrown a cloud of uncertainty over today's first meeting of the newly elected city council to choose an executive committee for the ensuing three years.

In wake of the move by a bare quorum of the outgoing committee to prevent filling of two council vacancies before the choice is made, anything or nothing may, accordingly, happen.

If the request for injunction is rejected by the court, agenda prepared for the meeting by Mayor Fontaine likely will be followed through by the council — unless other last-minute proceedings are initiated.

If the agenda is followed, Lucien Croteau, president of the Greater Montreal Rally and member of the outgoing executive, is generally conceded a vacant seat in "B" category of the council which he was unable to win in the Oct. 24 municipal elections.

Should it be accorded him by the remaining 32 councillors in that category, he is given a good chance of being named to the new executive committee and even to its all-powerful chairmanship.

By MYER NEGRO

City Hall observers interpret the court action as a move to obviate just such possibility.

If, on the other hand, the injunction sought is granted by the court, and the executive is selected without council being at full strength, several possibilities arise.

Counter Court

Proceedings Likely

First of these is that counter court proceedings of some sort will be instituted immediately to stop the council from acting on the formation of the executive committee.

Another eventuality is that the executive could not be completed because of deadlock in "B" category.

The two major council groups — the GMR and the Civic Action League — each control 12 "B" seats, while there are eight independents in that category. If the independents should split evenly there could be no decision with the 33rd seat unfilled.

This situation would not occur in "C" category, whose members are appointed by public and labor

bodies and universities and where the other council vacancy exists.

The group, at a caucus Monday, designated Coun. Murray W. Hayes of the Canadian Manufacturers Association and Coun. J. H. Dupuis of the Montreal Property Owners League as its representatives on the executive committee — with confirmation to be accorded unanimously at today's meeting.

Still another possibility is that the meeting could be adjourned from day to day — if a majority of the council should so vote — pending thorough study of the court judgment and its implications.

The city charter says that the executive committee appointments may be made after the delay fixed, so long as not made by the Lieutenant-Governor in Council "who may make them at any time after the delay has expired."

"Straw Man" Chairman

Another Possibility

And there is always the possibility that, should majority of the council be in favor of Mr. Croteau for the executive chairmanship, a "straw man" would be named to the post pending the filling of the vacant seats. The latter then could resign from the executive to make way for Mr. Croteau.

Meanwhile, until such time as the new executive committee is sworn in, the outgoing one continues to hold office.

Consequently, if a new one is not chosen today the caretaker committee will have to prepare the agenda for the statutory quarterly council meeting which must open Dec. 2. There would be only one day in which to do so, as the order of the day must be mailed to council members by tomorrow evening.

La Presse - 27 nov. 1957

Demande d'injonction de la ville rejetée

Le conseil autorisé à remplacer les conseillers
Valère Vachon et W. H. Outerbridge
avant d'élire l'Exécutif.

L'hon. juge C.-E. Ferland de la Cour supérieure, a rejeté ce matin la demande d'injonction de la ville pour empêcher que l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal de ce matin comporte le remplacement des conseillers W. H. Outerbridge, décédé, et Valère Vachon, dont l'élection a été annulée par un jugement de la Cour.

Durant plus d'une heure et demie, hier après-midi, le juge Ferland a écouté les plaidoiries, d'une part de Mes Paul-E. Belanger et Honoré Parent, C.R., à l'appui du maintien de l'injonction, et d'autre part, de Mes John-G. Ahern, C.R., Paul Trudeau et Adolphe Pérois qui en demandèrent le rejet.

À l'audience, on remarquait la présence de Me Lucien Croteau, président du Balancement du Grand Montréal, de Me J.-M. Savignac et plusieurs autres conseillers.

Me Belanger a soutenu que le greffier doit préparer l'ordre du jour de l'assemblée de ce matin, et que dès lors que la loi n'autorise pas ont été placés sur cet ordre du jour l'ordre de cette assemblée, cela causerait à la ville un tort considérable, car cela peut affecter la nomination du comité exécutif.

Me Belanger soutient que si l'ordre du jour a été préparé illégalement l'élection sera entachée d'illégalité, et toutes les transactions qui en découleront pourront être annulées.

Il affirme que le maire a excédé ses pouvoirs en convoquant cette assemblée. C'est alors que le juge Ferland lui fit remarquer que s'il y a eu des illégalités de commises, la ville ne sera pas sans recours, car elle pourra contester la légalité de la nomination du comité exécutif.

Me Belanger laisse ensuite à Me Honoré Parent le soin de démontrer que les deux items dont il est question dans l'injonction et qui concernent la nomination de deux conseillers ont été placés à l'ordre du jour illégalement. Me Parent

soutient que l'assemblée ne peut être convoquée que par le greffier et qu'elle ne peut porter que sur les articles que la loi autorise à inscrire à l'agenda.

Me John-G. Ahern soutient, de son côté, que l'injonction ne peut être accordée, car elle empêcherait des conseillers d'exercer leur fonction et cette procédure ne peut être intentée pour empêcher un fonctionnaire d'exercer un emploi public.

Il soutient, par là, qu'il mentionne ce que l'on dit à l'audience à la première assemblée de ce matin, mais elle ne mentionne pas ce qui ne peut être fait. L'assemblée qui a lieu ce matin peut combler des vacances qui se sont produites. Il ne voit pas de quel intérêt la ville aurait d'obtenir une injonction.

Discutant la question des dommages qui résulteraient de l'octroi de l'injonction ou de son rejet, il affirme que les dommages seraient grands si l'administration de la ville est paralysée par une procédure.

C'est alors que le juge Ferland, rappelant que l'assemblée du conseil doit avoir lieu à 10 h. ce matin, déclare qu'il rendra jugement avant ce moment.

Le conseil pourra-t-il combler les vacances à la séance du 27?

par Jacques Delisle

Le comité exécutif a décidé hier, de prendre une injonction ou toute autre procédure judiciaire semblable, pour empêcher que l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil, mercredi, comporte le remplacement des conseillers W. H. Outerbridge, décédé, et Valère Vachon, dont l'élection a été annulée par un jugement de la Cour.

L'exécutif a retenu à cette fin les services de Me Honoré Parent, C.R., qui agira comme avocat conseil, dans cette affaire, pour le contentieux municipal à qui les instructions du comité ont été transmises.

L'exécutif a basé sa décision sur l'opinion légale que rendait le 11 novembre dernier le chef du contentieux municipal, Me Albert Berthiaume, C.R., à l'effet que le greffier, M. C.E. Longpré, ne pouvait mettre à l'ordre du jour de sa première assemblée tous les élus les membres du nouvel exécutif, le remplacement du conseiller Outerbridge.

L'exécutif est d'avis que le remplacement des conseillers Outerbridge et Vachon pourra se faire dès l'assemblée qui suivra celle de mercredi ou seront élus les membres du futur comité, soit celle du 2 décembre, lundi prochain.

L'intention non voilée de maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, en convoquant vendredi, une assemblée spéciale et en y fixant à l'ordre du jour le remplacement des conseillers Vachon et Outerbridge, est de permettre à M. Lucien Croteau, président du Ralliement du Grand Montréal, d'être élu conseiller et subéquentement membre et peut-être président du comité exécutif.

Texte de la résolution

Voici le texte de la résolution approuvée par les commissaires suivants, M. Pierre DesMarais, président, Hugh Hanson, vice-

président, Bernard Sarrazin et Edmond Hamelin, membres.

"Il est résolu

"de donner instruction au contentieux de prendre sans délai une injonction ou toute autre procédure appropriée en vue de ne laisser à l'ordre du jour de la première séance du conseil, convoquée pour mercredi le vingt-sept novembre 1937, à 10 h du matin, que les items 6 et 7 sont indiscutablement et strictement conformes aux prescriptions de la charte, afin d'éviter toute contestation ultérieure sur la validité des décisions et des votes qui pourraient être pris au conseil sur les items 2, 4 et 5 de l'ordre du jour, tel qu'actuellement rédigé et de requérir les services de Me Honoré Parent, C.R., à titre d'avocat conseil."

Voici comment se lisent à l'ordre du jour, les items 2, 4 et 5.

2—Communication de S. H. le maire

4—Nomination d'un conseiller de la catégorie "C" en remplacement du conseiller W. H. Outerbridge.

5—Nomination d'un conseiller de la catégorie "B" en remplacement du conseiller Valère Vachon.

Ce qui restera

Voici ce qui restera à l'ordre du jour si l'injonction ou toute autre procédure projetée était accordée.

—Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.

—Rapport de l'officier-rapporteur de l'élection du 28 oct. 37.

—Nomination de deux membres du comité exécutif dans la classe A.

—Nomination de deux membres du comité exécutif dans la classe B.

—Nomination de deux membres du comité exécutif dans la classe C.

—Nomination du président du comité exécutif.

—Nomination du vice-président du comité exécutif.

—Nomination du chef du conseil.

—Nomination du maire suppléant.

Dans la salle du Conseil Municipal

Des ennemis siègent souvent côte à côte

(Par Jules Gagnon)

Quand le Conseil Municipal a tenu sa première réunion régulière depuis les dernières élections municipales, lundi après-midi, 17 échevins siégeaient pour la 13^e année consécutive. A la tête de la liste, on retrouve le nom du conseiller Max Seigler qui est à l'hôtel de ville depuis plus d'un quart de siècle.

L'ancienneté est d'autant plus importante qu'elle détermine où les conseillers déposeront, au cours des prochaines années, "le siège de leur pensée". Voilà pourquoi des ennemis politiques siègent souvent côte à côte.

Son honneur le Maire de Montréal occupe toujours le fauteuil du centre. En face de lui se trouve la table du greffier et de chaque côté de la table, les membres du Comité Exécutif. Le président, en l'occurrence J. Marie Savignac, se trouve à droite et a le privilège d'avoir un microphone pour répondre aux multiples questions posées par les conseillers. Quant aux conseillers, ils doivent se servir de l'organe vocal dont ils ont hérité de la nature. D'ailleurs, dans ce domaine, le conseiller le plus facile à identifier est Prosper Boulanger, dont le timbre de voix est un demi-ton plus bas que celui de Mado Robin.

Sur les côtés de la salle, que l'on a baptisés "les petits villages", prennent place les benjamins du Conseil. Parce qu'ils sont à un angle de 90 degrés, et que le maire n'a qu'une paire d'yeux, ces conseillers sont les derniers à être vus par Sarto Fournier. Trente d'entre eux occupent ces stalles. Les autres occupent les sièges disposés en amphithéâtre.

Sur la première rangée, se trouvent les Anciens qui peuvent se rendre dans la salle du Conseil les yeux fermés. Qui sont-ils? On remarque Max Seigler, Wilfrid Lauriault, Marcel Lafaille, E. O'Flaherty, Frank Hanley, J. O. Asselin, H. Kolber, J. Marie Savignac, Edmond Hamelin, J. C. MacDougall, Guy Vanier, Léon Lortie, Jean-Baptiste Delisle, J. N. Drapeau, J. H. Dupuis, Austin Murphy et Georges Godin. A ces dix-sept s'ajoutent Pierre DesMarais qui siégeait en 1944, mais qui s'absenta pendant un terme et aussi Dave Rochon, qui siégeait en 1944 et qui s'absenta de 1954 à 1957. Dave Rochon s'était alors présenté à la mairie et avait été battu par Me Jean Drapeau.

Comme l'ancienneté détermine le siège du conseiller, il arrive que des ennemis se trouvent l'un à côté de l'autre. Hector Marchand, qui représente la Fédération du Travail et qui était l'un des ennemis les plus acharnés de la Ligue d'Action Civique, est "embouteillé" entre Lucien Saulnier et Jean Meunier, deux des partisans les plus acharnés de la Ligue. J. R. Bonnier, qui a "viré son capot de bord" au cours du dernier terme municipal — il avait été élu en 1954 sous l'égide de la Ligue — a l'honneur d'être assis entre André DesMarais et Jean Meunier, deux bons "B-gueux".

Le conseiller Louis Laberge, un autre adversaire farouche de la Ligue d'Action Civique, est

condamné à s'asseoir pour les prochaines trois années entre A. Angers et Roger Sigouin, deux membres de la Ligue. Quant à Nat Aronoff, qui avait été élu en 1954 sous l'égide de la Ligue et qui a depuis changé son fusil d'épaule, il a pour compagnon Jean Labelle, membre de la Ligue. Ruben Lévesque, président de la Ligue d'Action Civique, a pour voisin Norman English, le vice-président de l'Office de l'habitation salubre. Quant à Edmond Hamelin, ex-membre de l'Exécutif, il a été condamné à prendre place auprès de Frank Hanley!

Avec les importantes questions qui seront disputées au Conseil au cours des prochains trois ans, on peut s'attendre à beaucoup d'animation, à de nombreuses prises de bec et à plusieurs volte-face politiques.

DEC 21 1957

LA PRESSE

Votes décidés au conseil par une simple majorité?

Projet d'amendement à la charte de Montréal étudié
par l'administration. — L'exécutif procède lente-
ment dans la préparation du bill de Montréal.

Le comité exécutif projette d'in- ville, que l'amendement projeté au-
clure dans le bill de Montréal, un rait pour but de faire perdre aux
amendement à la charte de la mé- conseillers de la Ligue d'Action ci-
tropole par lequel tous les votes vique, leur majorité relative qu'ils
au conseil municipal seraient déci- détiennent au conseil.

dés par simple majorité. Si cet L'exécutif projette également
amendement était adopté, les votes d'inclure dans le bill de Montréal
aux deux-tiers, réservés pour les une clause par laquelle un orga-
questions les plus importantes, ré- nisme de conciliation et d'arbitrage
glements, motions de références, serait constitué qui aurait jurisdic-
etc., seraient éliminés. tion sur différents services inter-
municipaux dans l'île de Montréal.

Cet amendement serait comme un
premier pas vers la réalisation d'un
organisme métropolitain.
Le comité a poursuivi hier son
étude des amendements projetés à
la charte municipale. Il se réunira
à nouveau sur le sujet mardi et
vendredi prochains.
Un des amendements projetés à
la charte concerne l'octroi de pou-
voirs plus clairs à la Commission
athlétique de Montréal. Le cas des
luttes a posé depuis quelques
années des difficultés à Montréal
et l'on voudrait régler le problème
par des amendements appropriés
à la charte.

Les observateurs municipaux ont
affirmé hier après-midi à l'hôtel de

Le bill comprendrait également
un amendement à la charte pour-
voyant à l'engagement de policiers
auxiliaires pour la surveillance aux
traverses d'écoles dans les parcs,
et pour la contribution des billets de
stationnement.

La clause du taxi métropolitain
que l'on projette d'inclure dans le
bill n'a pas encore été rédigée et
le comité exécutif l'étudiera pro-
chainement.

DEC 21 1957

LE DEVOIR

L'administration voudrait abolir le vote des 2/3 au Conseil

L'administration de M. Jos.-Marie Savignac songe à faire modifier la charte de Montréal de façon à ce que toutes les questions qui seront soumises au Conseil municipal puissent être adoptées à la majorité simple des membres présents.

À l'issue de la séance d'hier après-midi du comité exécutif, qui a été consacrée à l'étude des amendements à la charte qui seront inclus dans le prochain bill de Montréal, on a révélé que le Contentieux avait été prié de rédiger un projet d'amendement en ce sens. Cependant, M. Savignac a précisé qu'aucune décision définitive n'avait été prise à ce sujet et que le comité en discutera probablement à nouveau mardi prochain.

Au cours de la semaine prochaine on décidera aussi si l'administration demandera à Québec le pouvoir d'instituer le tribunal de conciliation et d'arbitrage qui étudiera les problèmes intermunicipaux. C'est en somme la première des recommandations de la Commission Paquette.

Relativement aux votes du Conseil il semble que la mesure aurait pour but de réduire à néant la majorité relative que détient actuellement la Ligue d'Action Civique au Conseil municipal. Toutefois, des observateurs signalent qu'il est impossible de réduire à la majorité simple le vote de certains règlements concernant les finances parce que c'est là l'une des clauses principales du règlement 1735 adopté lors du refinancement. Ce sont les financiers qui auraient exigé cette garantie.

Une nouvelle affaire Dozois ?

L'administration Savignac étudie un projet d'amendement à la charte municipale afin que les rapports de l'Exécutif puissent être ratifiés par le Conseil à la majorité simple des membres présents, au lieu de la majorité des deux tiers que la charte exige. Un tel amendement serait la répétition de l'affaire Dozois qui a fait beaucoup de bruit à la fin de l'année 1956 et au début de cette année. Car, même si les modalités diffèrent dans les deux cas, c'est fondamentalement le même problème sur le plan des principes politiques.

On se souvient que les deux lois Dozois avaient pour objet d'autoriser la création d'un Comité exécutif no 2 — sous le nom d'Office municipal de l'habitation salubre — puis de valider et de rendre incontestables devant les tribunaux les décisions prises par le Conseil en vertu de la première de ces lois.

Indépendamment de la valeur du plan Dozois dont on voulait ainsi hater la réalisation, ces deux lois violaient de façon flagrante des principes démocratiques bien établis. La Législature provinciale a le droit indiscutable de modifier la charte de Montréal comme du reste tous les règlements qui régissent les municipalités de la province. Mais si la Législature se substitue aux contribuables sur le plan des élections locales, elle abuse de ses pouvoirs et viole l'autonomie municipale.

Si la Législature change les pouvoirs des élus pendant leur terme d'office, elle prend la place des électeurs. A l'automne 1954, les électeurs avaient voté pour choisir des conseillers dans le cadre de la charte qui existait alors, et l'Exécutif avait été choisi par les trois catégories de conseillers et par l'ensemble du Conseil ainsi élus. Le groupe qui s'opposait à l'administration Drapeau-DesMarais a fini par avoir une majorité au Conseil, et dix mois avant les élections, le gouvernement provincial a cru pouvoir améliorer les chances électorales de cette opposition en donnant à la majorité du Conseil des pouvoirs nouveaux lui permettant de passer outre à une décision de l'administration.

Cela modifiait le résultat des élections, puisque pendant le terme d'office des élus, la Législature enlevait des pouvoirs à l'Exécutif pour les attribuer à une majorité du Conseil. Un amendement qui change ainsi les pouvoirs des élus équivaut à une loi qui changerait le choix fait par les électeurs.

Or le même problème se pose dans le projet auquel songe l'administration Savignac. Les élections ont eu lieu il y a deux mois. Malgré l'appui du gouvernement provincial et de divers éléments qui faisaient un ensemble hétéroclite, les adversaires de l'ancienne administration n'ont pas remporté une victoire concluante. Ils ont la majorité de l'Exécutif, mais ne paraissent pas disposer au Conseil de la majorité des deux tiers sans la-

quelle l'Exécutif ne peut faire ratifier ses décisions importantes, notamment en matière de finance. Alors, M. Savignac a pensé tout simplement de changer le résultat des élections, pour avoir une autorité que les électeurs n'ont pas donnée au groupe dont il est accidentellement le chef.

Beaucoup de gens admettent que le régime administratif de Montréal est absurde. Le Conseil de cent membres est trop nombreux pour être efficace. Il est aussi fort peu démocratique, car seulement les deux tiers de ses membres sont élus: les conseillers de l'autre tiers sont censés représenter des groupes importants, mais dans plusieurs cas ils sont désignés en fait par une poignée d'individus qui ne représentent rien. Et les conseillers élus par les contribuables le sont dans le cadre d'un système de vote trop compliqué et qui empêche les électeurs de connaître leurs conseillers.

Il serait avantageux de simplifier le système. Mais quel que soit le régime, il faut que les conseillers soient désignés par les contribuables. Si la Législature établit un nouveau mode d'administration, elle ne doit pas le faire avec effet électoral rétroactif, car alors c'est elle qui s'arrogerait le rôle des contribuables-électeurs. Nous avons déjà l'élection à deux degrés, par le choix de l'Exécutif au moyen du triple collège électoral du Conseil. C'est bien assez pour mêler et décourager une forte partie des électeurs. Si après cela, les députés de toute la province viennent encore changer le résultat des élections montréalaises, ce serait plus simple de faire administrer la métropole par la Commission provinciale des affaires municipales, comme on l'a déjà fait sous une ancienne administration présidée par le même M. Savignac.

Il semble que le principal obstacle qui fait hésiter la majorité de l'Exécutif à promouvoir cet amendement antidémocratique, c'est le règlement 1735 adopté lors du refinancement; les créanciers avaient exigé que les dépenses ne puissent être votées que par les deux tiers du Conseil. Si la Législature supprime cette garantie, cela pourrait inquiéter les milieux financiers, et rendre les emprunts montréalais encore plus difficiles et plus coûteux qu'ils le sont déjà.

C'est peut-être cet argument financier qui fera échouer le projet, mais les objections sur le plan politique sont beaucoup plus graves, car il y aurait là une atteinte flagrante aux principes démocratiques. Le gouvernement de M. Duplessis, qui se fait avec raison le défenseur de l'autonomie provinciale, devrait éviter avec soin une répétition du mauvais exemple qu'il a donné dans l'affaire Dozois, et respecter l'autonomie administrative des municipalités.

Paul SAURIOL

Moins de quarante conseillers au caucus de M. Jos.-M. Savignac

On ne prend aucune décision et plusieurs conseillers sont mécontents. Des conseillers de la classe "C" ne veulent plus être convoqués par le président de l'exécutif à une réunion politique

Le caucus convoqué samedi au Palais du commerce par M. Jos.-Marie Savignac, président du comité exécutif et aussi premier vice-président du Ralliement du grand Montréal a échoué, apparemment, un fiasco.

Une quarantaine de conseillers, qui pour la plupart ont "circulé" durant toute la réunion, ont assisté plus ou moins aux délibérations.

Certains de la classe "C" ont demandé à M. Savignac de préciser s'ils avaient été invités par le président du comité exécutif ou par le vice-président du Ralliement. Ils ont exprimé leur désappointement de constater que le président de l'exécutif avait ignoré un groupe de conseillers. Ils l'ont prévenu qu'ils "n'assisteraient plus à des réunions politiques".

Aucune décision n'a été prise au cours de ce caucus qui était présidé par le deuxième vice-président du Ralliement, M. Marcel R. Lafaille, leader du Conseil. M. Lucien Croteau, président du Ralliement, agissait comme secrétaire. Du moins, il était installé à une petite table où il prenait des notes.

La plupart du temps les conseillers présents discutaient par petits groupes. On a eu beaucoup de difficultés à maintenir une discussion générale.

Selon un informateur, on a parlé particulièrement de l'amendement à la charte visant

à modifier la procédure du vote au Conseil municipal et à faire disparaître le vote des deux tiers.

A ce sujet, M. Savignac a été loin de réussir à faire l'unanimité. Plusieurs conseillers de la classe "C" ont soutenu qu'il était prématuré de modifier la procédure du vote. Ils ont demandé à l'administration municipale d'approuver la méthode actuelle avant de songer à la modifier. L'on a fait remarquer que, depuis que la nouvelle administration est au pouvoir, à aucun moment la procédure du vote des deux tiers n'a été un handicap.

Apparemment, l'administration songe à simplifier la procédure du vote pour s'assurer l'adoption des plans de reconstruction et les crédits nécessaires à la construction des édifices du projet Dorio.

A ce sujet, un membre du Ralliement a répété que Lucien Croteau serait nommé président de l'Office municipal d'habitation salubre par le gouvernement provincial.

On a aussi discuté des dons et octrois et particulièrement des \$25 000 promis par le maire Fournier au Prêt d'honneur. Des conseillers ont fait valoir que l'éducation est du domaine provincial et qu'il serait dangereux pour Montréal de s'y aventurer à nouveau.

M. Savignac aurait lui-même avoué ne pas aimer les promes-

ses faites par le maire.

Encore là, l'unanimité était loin d'être atteinte.

La Commission d'urbanisme

Des conseillers ont voulu parler de la formation de la Commission d'urbanisme. On s'est empressé cependant d'éviter la question pour faire mentir probablement la rumeur voulant que ce caucus ait été convoqué dans le but de préparer la formation de cette commission.

On rapporte que les conseillers J.-R. Bonnier et Nat Aronoff n'ont pas pris l'attitude du président du Ralliement qui a interdit tout compromis avec les membres de la Ligue d'action civique à ce sujet. Selon un informateur, le commissaire Alfredo Gagliardi, qui n'a pas assisté au caucus, serait lui aussi opposé à cette intransigeance de M. Croteau. Il soutiendrait que les districts qui n'ont élu que des conseillers de la Ligue ont malgré tout droit à au moins un représentant dans cette Commission.

Outre la Commission d'urbanisme, la formation de la Commission athlétique, la nomination d'un représentant à la Commission de transport et l'augmentation du nombre des membres du Bureau de révision ont fait l'objet de discussions officieuses, en petits groupes.

Chose certaine, c'est que le caucus convoqué par M. Savi-

gnac n'a donné lieu à aucune décision précise. Maintenant que l'on connaît l'opinion de certains membres de la classe "C", on établira la stratégie dans les coulisses.

Plus que jamais, on peut s'attendre à un "beau combat royal" autour de la formation de la Commission d'urbanisme, comme le disait la semaine dernière M. Savignac aux journalistes. Ce sera l'épreuve de force entre la Ligue d'action civique et le Ralliement du grand Montréal.

Les présences

On a noté que, outre M. Savignac, le commissaire Hervé J. Dupuis a été le seul membre de l'exécutif à assister au caucus. Il paraît qu'il a fait une violente sortie contre la Ligue d'action civique.

Voici la liste des conseillers qui ont été "aperçus" au caucus de M. Savignac :

Du Ralliement du grand Montréal: Marcel R. Lafaille, Raymond Mondor, Wilfrid E. Lauriault, Germain Angrignon, du district No 1; Adéodat Crompt, Gérard Loiselle, district No 2, Moé Shallinsky, district No 4; Harry Dubrovsky et Nat Aronoff, district No 5; Jos.-Marie Savignac, district No 7; Jean-Robert Bonnier, Georges Godin et Emile Pigeon, district No 8; Marcel Despatis, district No 9 et Antoine Despatis, district No 10.

Parmi les indépendants on a noté la présence de J.-Omer Asselin, Ross M. Davidson, C.E. Brown du district No 3 et Harry H. Klinger, du district No 4.

Les conseillers de la classe "C" dont la présence a été notée, sont MM. J.-E. Langlois et Philip T.R. Pugsley, du Montreal Board of Trade; Lionel Leroux, de la Chambre de commerce; Maurice-L. Déry, de la Chambre de commerce des jeunes; C. Hugh Hanson, de l'Université McGill; le Dr Conrad Archambault, de l'Université de Montréal; Roger Mathieu et Horace Laverdure du Conseil central des syndicats catholiques; J.-R. Bégin, Arthur Mayrand et Léopold Pigeon de la Fédération du détail des services du Québec; Hector Marchand et Louis Laberge du Conseil des métiers et du travail de Montréal; Mme Eustache Letellier de Saint-Just et Austin Murphy et Hugh Savage de la Ligue du progrès civique; Fernand Drapeau du Comité des citoyens de Montréal; P.-J. Bertrand, P.-Armand Brisbois et Hervé J. Dupuis de la Ligue des propriétaires.

Le groupe de Frank Hanley et les conseillers de la Ligue d'action civique n'avaient pas été invités.

JAN 21 1958

LE DEVOIR

M. Savignac veut réduire à néant l'influence de la ligue

Contrairement à ce qui a été annoncé dernièrement, l'administration municipale veut faire disparaître non seulement le vote des deux tiers au Conseil municipal mais aussi le vote à la majorité absolue, c'est-à-dire 51 voix.

Verbalement, le président du comité exécutif a laissé entendre à plusieurs reprises que l'amendement à la charte proposé avait pour but de remplacer le vote des deux tiers par la majorité absolue et la majorité absolue par la majorité simple.

On a distribué hier le texte des amendements. On constate que l'amendement tel que rédigé va beaucoup plus loin que ce que l'on avait annoncé antérieurement.

L'amendement a pour effet, disent les notes explicatives, "d'abroger les dispositions de la Charte qui requièrent le vote des deux tiers des membres présents et celles qui requièrent la majorité de tous les membres du Conseil pour qu'une question soit décidée positivement ou négativement".

"D'ores et déjà, la règle générale sera la majorité des membres présents et la règle d'exception requerra le tiers de tous les membres du Conseil, si ce tiers représente un plus grand nombre de votes que la majorité des membres présents".

Il devient donc tout à fait évident que l'administration de M. Jos. Marie Savignac veut réduire à néant l'influence que pouvait avoir au Conseil municipal le groupe de la Ligue d'Action Civique.

Et hier avant-midi, le président du comité exécutif, M. Jos. Marie Savignac est arrivé avec un autre changement de dernière minute. L'exécutif, a-t-il annoncé, présentera un rapport pour amender l'amendement et rétablir le vote de la majorité absolue dans le cas de la nomination, suspension et destitution

du directeur des services et son adjoint et des directeurs des divers services.

On décèle là une autre manœuvre qui a pour but d'empêcher la Ligue de bloquer certaines nominations que l'administration s'apprête à faire.

La charte stipule que "la nomination, la suspension ou la destitution et le salaire du directeur des services ne seront décidés que par le vote de la majorité absolue du conseil, sans rapport préalable du comité exécutif".

Elle dit aussi dans le cas de l'adjoint au directeur des services: "Le conseil, à la majorité absolue de ses membres, nomme un adjoint au directeur des services, selon la recommandation de celui-ci..."

En vertu de ces deux dispositions de la charte il faut que 51 membres du Conseil, quel que soit le nombre de membres présents à la séance, se prononcent en faveur de la nomination ou de la destitution.

Dans le cas des autres directeurs de services, la charte dit: "Tous les chefs de service sont nommés, suspendus ou destitués par le conseil sur rapport du comité exécutif. Ce rapport ne peut pas être amendé, il ne peut être rejeté qu'à la majorité absolue du conseil". En d'autres termes cela veut dire que le Conseil doit accepter le rapport de l'exécutif. Si il désire le rejeter il faut que 51 membres votent contre.

Si, tel que le propose l'amendement principal, tous les votes à la majorité absolue étaient remplacés par la majorité simple, cela veut dire que l'administration risquerait, dans le cas de la nomination d'un ami à la tête d'un service, comme M. Lucien Croteau par exemple, que cette nomination soit bloquée par les 42 voix que détient la Ligue.

En rétablissant le vote des 51, on s'assure que le Conseil ne pourra pas rejeter la recommandation.

Voilà comment l'administration Savignac entend abolir la politique de parti à l'hôtel de ville.

"Quem vult Jupiter perdere, dementat"

De 1954 à 1957, le Comité exécutif de Montréal, présidé par M. Pierre DesMarais, dirigea les affaires de la métropole en dépit de l'hostilité du Conseil. On peut dire que cette opposition fut, sous certains rapports, bienfaisante. Le Comité exécutif devait surveiller ses gestes, étudier à fond les projets qu'il soumettait aux conseillers, présenter des mesures d'un intérêt public certain. La majorité du Conseil pouvait discuter, même rouspéter, mais à la fin elle était forcée de donner son assentiment. Des centaines de rapports soumis à l'approbation du Conseil, il y en eut à peine une douzaine de rejetés.

Pourtant les conseillers, en majorité hostiles à la Ligue, auraient eu beau jeu de bloquer l'administration municipale, car il fallait une majorité soit des deux tiers, soit de tous les conseillers, pour entériner les actes de l'Exécutif. Ils ne l'ont pas fait, parce que le Comité exécutif avait l'intelligence de demander l'adoption de propositions mûries et d'un intérêt public évident.

L'administration Savignac est dans une situation autrement plus favorable. Elle jouit d'une majorité absolue chez les conseillers et peut compter sur une majorité des deux tiers pour tout projet sérieux. N'empêche qu'elle réclame un amendement à la charte de la Cité, en vertu duquel la simple majorité des membres présents à une séance avaliserait les actes du Comité exécutif. Le but est évident: le président Savignac veut avoir les mains libres; il redoute l'opposition des membres de la Ligue d'Action civique.

Cette attitude de méfiance n'est nullement justifiée par l'expérience des derniers mois et peut produire à la longue des effets contraires à ceux que l'on recherche. Jusqu'à présent, les conseillers élus sous les auspices de la Ligue d'Action civique n'ont bloqué aucune mesure raisonnable de la nouvelle administration. Ils sont assez intelligents pour éviter de soulever inutilement l'hostilité de l'opinion publique. Les mesures saines, les projets raisonnables, ils y sont et ils y seront favorables, même à leur corps défendant.

Du reste, l'administration Savignac peut tirer avantage d'une opposition vigilante, tout comme celle qui l'a précédée. Il est toujours mauvais, dans une administration publique, d'être libre de faire toutes ses volontés, de satisfaire tous ses caprices.

D'ailleurs, la mesure pourrait éventuellement tourner contre ceux qui la préconisent. L'administration Savignac, on s'en rend compte aisément, siège à l'hôtel de ville à titre transitoire. Les Montréalais ont eu un moment de lassitude en face d'une administration civique intégrée et entreprenante. Ils ont voulu, pour un temps, retourner à leurs vices d'habitude. Mais déjà leur conscience les travaille. Dans trois ans, le groupe Savignac sera à son tour balayé.

Qu'aura-t-il fait dans l'intervalle? Pas grand chose. Des erreurs? Probablement peu, car l'administration Savignac est impotente. Elle est à la direction des affaires depuis deux mois et déjà on sent la paralysie envahir graduellement les services publics de la métropole. Il n'y a plus rien qui bouge à Montréal. Des projets à moitié terminés sont en panne; rien de nouveau ne s'amorce. Savignac est un vieillard impuissant; on aurait tort d'en attendre quelque chose, ni en bien, ni en mal. Il pourra faire de petites bêtises, quelques petites saletés. Mais rien d'envie; il n'a même pas assez d'imagination et de vigueur pour être malfaisant.

Et puis trois ans, c'est court. Les élections municipales, c'est déjà pour demain. Et alors, que se produira-t-il, si la Ligue d'Action civique reprend le pouvoir avec une Charte où elle n'aura plus besoin de compter ni sur la majorité des deux tiers, ni sur la majorité absolue du Conseil pour faire adopter ses projets? Que deviendront des chefs de service comme Langlois et Campeau, si une nouvelle administration DesMarais peut les faire sauter sans recours au vote des deux tiers? C'est à y penser.

Si je siégeais au conseil municipal sous l'étiquette de la Ligue d'Action civique, je ne ferais aucune opposition au projet de M. Savignac. Au contraire, je le favoriserais discrètement, afin de donner à l'administration actuelle la chance de s'embourber et de libérer la prochaine administration d'entraves trop serrées.

Quem vult Jupiter perdere, dementat, quand Jupiter veut perdre un homme, il lui enlève la raison. L'adage latin s'applique particulièrement aux politiciens. On dirait que Jupiter s'acharne malicieusement sur le cerveau de ce pauvre M. Savignac. Chaque fois qu'il croit faire un bon coup, il commet une sottise.

Gérard FILION

La classe "C" a décidé du sort des amendements à la procédure du vote au Conseil

La majorité des conseillers-élus avait voté contre les amendements. — M. DesMarais se retire devant les "attitudes partiales et les décisions arbitraires du maire Fournier". — Séance tenue hier après-midi.

Les conseillers-sénateurs de la classe "C" ont renversé hier la faible majorité de conseillers-élus qui avait voté contre les amendements à la charte concernant le vote au conseil. La séance nocturne du conseil municipal a été marquée de plusieurs incidents et particulièrement de la "sortie" de M. Pierre DesMarais de la salle du conseil "devant les attitudes partiales et les décisions arbitraires du maire".

C'est par un vote de 49 à 24 que le conseil a adopté les amendements concernant la majorité au conseil. Vingt-quatre conseillers élus ont voté en faveur et 26 contre, mais les vingt-cinq conseillers de la classe "C" qui étaient présents ont voté en faveur des amendements.

Voici la répartition du vote :

POUR. — Classe "A" : MM. J.O. Asselin, W.E. Lauriault, H. Pit Lessard, Adéodat Crompt, Germain Angrignon, Ross-M. Davidson, Harry Dubrovsky; **Classe "B" :** J.M. Savignac, Frank Hanley, Marcel Lafaille, Georges Godin, Marcel Despatis, E.T. Asselin, Alfredo Gagliardi, Emile Pigeon, Nat. Aronoff, Roland Savignac, J.R. Bonnier, A. Lecours, Antoine Despatis, Raymond Mondor, Albert Collette, Moe Shalinsky; **Classe "C" :** Hervé J. Dupuis, Guy Vanier, A.J. Murphy, Horace Laverdure, N. English, Alfred-A. Goulet, P.A. Brisebois, Conrad Archambault, Leopold Pizeon, Roger Provost, P.J. Bertrand, Hugh Hanson, Louis Laberge, Mme Eustache Letellier de St-Just, J.E. Pelouquin, Lionel Leroux, J.E. Langlois, P.T.R. Pugeley, M.L. Dery, J.R. Tait, Roger Mathieu, J.R. Bégin, Arthur Mayrand, Fernand Drapeau et Mme Saul Haynes.

CONTRE. — Classe "A" : MM. Pierre DesMarais, J.N. Drapeau, Ruben Lévesque, Jean Labelle, Jacques Tozzi, Horace Montpetit, Adrien Angers, Roger Sigouin, Paul-Oscar David, Jean LaRoche, J.B. Bourque, Maurice Landes, P.E. Sauvageon, Armand Lalonde, P.E. Robert; **Classe "B" :** Charlie Mayer, René Clouette, André Desmarais, Jean Meunier, Izéon Salmier, Roméo Desjardins, J. Omer Roy, Jean Guillet, Prosper Boulanger, R. Bourret, L.S.P. Laporte.

Certains conseillers de la classe "C" ont expliqué leur vote en soutenant que le fait de réduire les majorités exigées dans certains cas, cela donne plus de pouvoirs au conseil qui pourra plus facilement rejeter les rapports de l'exécutif qui ne feraient pas son affaire.

Par contre, des conseillers de la Ligue ont expliqué que cela jouait dans les deux sens. Lorsqu'une mesure est adoptée par le conseil, cela est final. Elle devient en vigueur. Par contre, lorsqu'elle est rejetée, il est

toujours loisible au comité exécutif de revenir avec le même rapport que l'on présente sous un autre aspect. Ainsi l'administration a toujours la chance de se reprendre.

De plus, soutiennent-ils, il est incontestable que l'abolition du vote aux deux-tiers et de la majorité absolue à 51 voix, il sera toujours plus facile pour l'administration de faire adopter certaines mesures par une minorité de conseillers, particulièrement dans les cas où les absences sont nombreuses à une séance.

Les incidents DesMarais - Fournier

La séance du soir de mardi a débuté à 8h.30. Dès le début l'atmosphère était tendue. Toute la soirée durant on a discuté des amendements touchant la procédure du vote au conseil.

Quelques minutes avant minuit, le conseil qui siégeait en comité général est retourné en conseil. A ce moment, M. Lafaille a proposé que les décisions prises par le comité général soient approuvées en conseil. M. DesMarais signale qu'il aurait une motion de référence à proposer et que si l'on veut procéder avant minuit il exigera au moins le vote.

On décide alors d'ajourner la séance à minuit et cinq minutes. Légèrement, une séance du conseil ne peut pas commencer la veille pour se continuer le lendemain. C'est pourquoi on a ainsi ajourné.

Au début de la séance d'hier matin, M. DesMarais a soumis la motion suivante :

"Attendu que le Conseil n'a pratiquement pas de privilèges :

"Attendu que tous les amendements proposés aux majorités requises pour l'adoption des rapports du comité exécutif par le Conseil ont pour objet de priver ce conseil de quelques privilèges qu'il possède :

Il est proposé :

"Que l'article 2 du projet d'amendements à la charte présentement devant le conseil soit retourné au comité exécutif pour plus ample étude."

Le maire déclare la motion hors d'ordre parce que contradictoire.

M. DesMarais : "Pouvez-vous m'indiquer en quoi elle est contradictoire ?"

M. le maire : "Dans le premier attendu vous dites que le conseil n'a pas de pouvoir et dans le deuxième vous parlez des pouvoirs dont il sera privé."

M. DesMarais : "Prenez donc la peine de lire M. le maire. Vous verrez que je dis que le conseil n'a pratiquement pas de privilèges."

Le maire : "J'ai dit que la motion était hors d'ordre et je maintiens ma décision."

M. DesMarais : "Je me soumettrai devant la force mais je n'accepte pas votre décision."

On prend ensuite le vote qui donne les résultats indiqués plus haut.

Ensuite vient la question de savoir si le conseil va siéger jusqu'à 2 h. du matin ou plus tard ou si l'on va ajourner. Il est alors minuit et vingt-cinq.

Une première motion présentée par M. Mayer pour ajourner à jeudi matin est rejetée par le vote de 35 à 37.

Le conseiller Meunier en propose une autre pour jeudi après-midi et elle est suivie par deux amendements. M. le maire déclare les trois motions hors d'ordre parce qu'il n'y a pas eu de débat depuis la première motion d'ajournement.

A 12 h. 55, immédiatement après la reprise du débat, M. DesMarais propose que la séance soit ajournée à jeudi soir 8 h. M. Lafaille propose un amendement à 8 h. 30 mercredi soir. M. P.-E. Robert propose un sous-amendement jeudi après-midi à 3 h. 30.

Le maire intervient en demandant aux conseillers d'être sérieux. M. Lafaille laisse entendre qu'il est prêt à retirer son amendement si les autres proposeurs retirent leurs motions.

Après un court débat on prend le vote sur le sous-amendement qui est défait par un vote de 49 à 35. M. Lafaille insiste qu'il est prêt à retirer son amendement si M. DesMarais veut retirer sa motion.

M. DesMarais : "Je ne sais pas changer."

M. le maire : "C'est peut-être un peu un peu trop fort. Je vous demande de la retirer."

M. DesMarais : "Je retirerai mon mot un peu fort mais je dirai que le ne fais pas de deal."

M. le maire : "C'est encore plus injurieux et je vous demande de le retirer et de faire des excuses."

M. DesMarais : "Je crois que nous en avons eu assez pour aujourd'hui de vos attitudes partiales et de vos décisions arbitraires. J' préfère me retirer."

Puis, lentement, M. DesMarais sort de la salle du conseil suivi des conseillers de la Ligue.

M. DesMarais étant absent, le débat reprend parce que sa motion tombe par le fait même. En une dizaine de minutes le conseil adopte les quelques autres articles concernant la procédure du vote et l'on décide, à 1 h. 20, d'ajourner la séance à 3 h. 45 de l'après-midi.

Séance tenue

La séance d'hier après-midi a été plutôt terne. Pendant plus de 30 minutes on a assisté à une discussion entre les cinq notaires et ensuite le débat a porté sur les exemptions de taxes foncières aux institutions d'enseignement.

Malgré les opinions émises on n'est pas parvenu à s'entendre sur la portée exacte de l'amendement tel que rédigé. A la recommandation de M. Léon Lortie le tout a été retourné aux avocats pour une nouvelle rédaction qui sera soumise aujourd'hui au conseil.

Au moment de l'ajournement le groupe du Ralliement a tenté de faire siéger le conseil hier soir, apparemment dans le but d'empêcher les conseillers de la Ligue d'aller entendre Me Jean Drapeau.

M. Lafaille, secondé par M. Brisebois a soumis que le conseil devait ajourner sa séance à 8 h. 30. Le conseiller Guilbault, secondé par M. Labelle a soumis un amendement pour 2 h. cet après-midi. L'amendement Guilbault a été mis aux voix et adopté par un vote de 43 à 35, la plupart des conseillers de la classe "C" y donnant leur appui.

LE DEVOIR
JAN 23 1958

MTL-MATIN
JAN 23 1958

Tous les amendements sur les majorités requises au conseil acceptés après un long débat

Le Conseil municipal a adopté tous les vingt et un amendements à la charte de Montréal, portant sur la modalité du vote au conseil au cours d'une autre séance mouvementée qui s'est terminée à 1 h. 30 hier matin et sans la présence des membres de la Ligue d'action civique.

Dorénavant, un vote majoritaire sera suffisant pour accepter ou rejeter des rapports du Comité exécutif pourvu que ce vote représente au moins le tiers des membres du Conseil, soit 34.

Dans le cas des nominations, des suspensions ou des destitutions du directeur des services et de son adjoint de même que des directeurs de service, il faudra encore l'appui des deux tiers des membres du Conseil présents à la séance où sera discutée une telle question.

"Nous voulons, dans ce dernier cas, assurer la stabilité dans l'administration de la ville", a déclaré M. J.-M. Savignac, président du Comité exécutif. Pour ce qui est des autres rapports du Comité exécutif et des items du budget, je crois que nous devons suivre l'exemple des gouvernements supérieurs qui fonctionnent à majorité simple pourvu, toutefois, que ce vote dépasse le tiers des membres du Conseil".

L'ancien président Pierre Desmarais qui, de l'avis du maire Sarto Fournier avait prononcé des paroles non parlementaires, a préféré quitter la salle vers 1 heure qua de retirer ses expressions. Les autres membres de la Ligue ont suivi un à un et le Conseil a continué de siéger jusqu'à l'adoption complète des amendements.

L'incident est survenu après que M. Desmarais eut demandé l'ajournement jusqu'à huit heures, jeudi, et que le leader du Conseil, le conseiller Marcel Lafaille, eut

proposé un amendement demandant la reprise des débats à 8 h. 30, hier soir.

Les amendements à la charte portant sur la modalité du vote font partie du bill de Montréal qui sera présenté à la Législature provinciale le 4 février prochain.

Le vote a été pris en comité général sur les deux premiers amendements et ils ont été adoptés. Sept autres ont été acceptés sans vote et le tout a été ratifié par le Conseil par un vote de 49 voix à 26. Les derniers douze amendements ont passé sans qu'il y ait eu de vote de pris.

Un exemple parfait de bonnes moeurs parlementaires...

Le meilleur spectacle à Montréal:

(Par Roland Côté)

LE PETIT JOURNAL, 26 JANVIER 1953

Les meilleurs spectacles, on ne les voit pas à la télévision ou dans les cabarets de la métropole, mais à la salle du Conseil de l'hôtel de ville! Et ça ne coûte rien. Pas de taxe d'amusement ni de pourboire au maître d'hôtel (en l'occurrence un bon policier).

Les vedettes? Elles ne sont pas membres de la Guilde des Artistes de Variétés, mais elles sont membres de la Ligue d'Action Civique et du Ralliement. Ces vedettes ont été, mardi après-midi, MM. Jean-Marie Savignac, Pierre DesMarais, Alfred Gagliardi, Jean Meunier et le maire Fournier.

Il faut dire que pendant toute la journée de mardi, un air de tempête soufflait dans la salle du Conseil et il n'y avait pas besoin des oracles de Dorval pour prédire que le tonnerre éclaterait tôt ou tard.

Pendant plus de deux heures, les conseillers avaient discuté du fameux don de \$25,000 au Prêt d'Honneur et au Comité des bourses de l'université de Montréal. Puis vint l'item suivant à l'agenda du Conseil:

"A l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention de \$10,000 au Comité de secours des sinistrés de la Beauce."

Cette question d'inondation donna lieu à une véritable inondation de mots et d'injures! Il aurait fallu l'intervention du "Père Gédéon" pour briser la tension qui existait à ce moment.

La Floride

Aussitôt que le leader du Conseil, M. Marcel Laflamme, se fut assis après avoir lu l'item, M. Pierre DesMarais se leva pour entamer la discussion.

M. DesMarais, qui paraissait aussi enflammé que le beau soleil de Floride dont il venait de goûter les ardeurs, traça ce "rapport de l'exécutif d'idiot".

"Pendant que les gouvernements supérieurs nous laissent nous débattre dans notre misère, dit-il, nous allons donner \$10,000 aux gens de la Beauce. Je ne discute pas du mérite, car nous savons que les gens de la Beauce ont été fort éprouvés, mais je ne comprends pas que la ville puisse offrir \$10,000 quand elle se refuse à payer les propriétaires qui ont été éprouvés lors des inondations du mois de juin."



M. ALFRED GAGLIARDI
il ne voulait pas parler, mais...

Le mot idiot a piqué au vif le président Savignac. Il se lève, insulté. Les paroles de l'ex-président semblent avoir produit les effets des "vitamines d'automne" sur la personne de l'auguste président du Comité Exécutif.

"Nous ne sommes pas des idiots, dit le président Savignac d'une voix ferme et décidée. Il faudrait que l'ex-président apprenne sa "grammaire" pour apprendre le sens des mots. Montréal, la métropole du Canada, se devait de prouver sa sympathie à l'égard des gens de la Beauce; Montréal veut briller, Montréal veut s'élever. C'est un geste qui s'impose."

Après une longue tirade sur la beauté du geste des Montréalais, le président Savignac s'attaque directement à Pierre DesMarais.

"Ceux qui nous traitent d'idiots devraient rester en Floride et se promener sur le yacht des Miron."

Cette dernière attaque du président Savignac contre DesMarais a jeté de l'huile sur le feu. M. Alfred Gagliardi ne pouvait choisir un moment plus propice pour se lever.

"Je ne voulais pas parler, dit le commissaire, mais je vais parler."

A ce moment, on entend une voix dans le Conseil: "Lui, y est en faillite." Quelques conseillers (on présume que ce sont ceux de la Ligue) s'éclatent de rire. Gagliardi en entendant ces pa-

roles s'écrie: "On reviendra à cela."

Puis il continue, plus enflammé que jamais: "Pierre DesMarais a bien trouvé \$413,000 pour payer une réclamation de Litvak, un membre de la Ligue d'Action Civique; voilà pourquoi on n'a plus d'argent pour payer les autres propriétaires qui réclament des dommages pour l'inondation du mois de juin. Pierre DesMarais en autorisant ce paiement a posé un acte arbitraire; il n'aime pas la démocratie. Avec nous, nos amis seront traités comme nos adversaires."

Les voix s'élèvent. Le maire a de la difficulté à contrôler les esprits. Une véritable assemblée contradictoire! On parle de tous les coins de la salle. Un très beau spectacle!

"Il nous a dit qu'on était des idiots," dit M. Savignac.

Le maire, d'une voix calme, lente et posée, dit alors: "Ce sont des termes injurieux et indécents prononcés par le commissaire DesMarais."

Une voix, présumément celle d'un conseiller de la Ligue, s'élève: "Quand c'est nous autres, on n'est jamais dans l'ordre."

"Je prierais, poursuit Son Honneur, le commissaire DesMarais de retirer ses paroles."

M. DesMarais se lève. "Je retirerai mes paroles à la condition que M. Savignac retire ses paroles à l'effet que je me suis promené sur le yacht des Miron; ce n'est pas vrai."

"Pas cette année, entonne le président Savignac, mais il y a trois ans."

Des insinuations

Pierre DesMarais, qui n'a pas besoin de vitamines d'automne, poursuit d'un ton ferme et déterminé: "Si quelqu'un a l'impression qu'il s'est commis une irrégularité en payant M. Litvak, qu'on poursuive ceux qui ont autorisé ce paiement. Je défie Gagliardi et son groupe de prouver qu'il y a eu irrégularité. Ce sont des insinuations malveillantes et malhonnêtes."

A ce moment, le chahut envahit la salle.

"Point d'ordre," crie le conseiller Gagliardi.

"Et les 700 bouteilles de champagne," crie une voix.

On a l'impression que c'est la dernière campagne électorale qui se poursuit.

Gagliardi se lève pour parler. "Point d'ordre, crie un conseil-

Qui a attenté à la vie

ler. Le conseiller Gagliardi n'a pas le droit de parler," ajoute-t-il. "C'est-y un point d'ordre ou non?" lance un autre conseiller.

Un beau brouhaha

Le conseiller Jean Meunier veut parler.

"On comprend rien," dit-il.

"Pas nouveau," rétorque le commissaire Gagliardi.

"Monsieur le maire, dit Jean Meunier, est-ce que vous me voyez?"

"Oui," répond tendrement le maire.

"Avez-vous le même livre de règlement du conseil que moi," demande le conseiller Meunier.

Puis le conseiller Meunier, emporté par le feu de la discussion, souligne "qu'il paye beaucoup de taxes, beaucoup plus que certains autres." Cette dernière insinuation s'adressait au maire qui, apparemment, ne paye pas beaucoup de taxes — pas autant du moins que certains autres conseillers.

Puis le commissaire Gagliardi reprend la parole et remet la question de Litvak sur le tapis. M. DesMarais se lève de nouveau.

"A la suite des paroles du conseiller Gagliardi, je recommanderai à Litvak de prendre des procédures nécessaires pour que cette campagne contre lui cesse et j'inviterai M. Litvak à mettre le conseiller Gagliardi au défi de répéter ses paroles malveillantes ou de se fermer la boîte."

Puis le débat continue plus envenimé que jamais. Le conseiller Laberge se lève pour dire son mot; le conseiller Sigouin fait de même. Mais c'est le président



M. PIERRE DESMARAIS
...il avait le feu!

Savignac qui a le mot de la fin. D'une voix énergique, il s'écrie: "C'est un sinistre complet, une tragédie... des gens éprouvés... leurs maisons dans le fleuve... une calamité sans précédent... des familles entières sans bien... qui ont perdu tout... tout... tout. Devrions-nous rester insensibles à cela?"

Oui, s'il faut en juger par le Conseil qui renverse le rapport de l'Exécutif.

Et c'est ainsi que les édiles municipaux discutèrent pendant deux heures pour prouver ce vieux proverbe:

"Charité bien ordonnée commence par soi-même".

(par Hervé LEPINE)

L'atmosphère qui règne dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal devient de plus en plus celle des Chambres provinciale et fédérale, à part la qualité du langage et de l'argumentation. L'introduction des partis politiques au municipal exigera un jour l'adoption des règlements et du langage parlementaires.

Les observateurs rencontrés dans les galeries réservées au public sont unanimes à déclarer que si les délibérations des conseillers se continuent sur le ton acrimonieux qui fut celui employé au cours de la semaine, les résultats y perdront en qualité et en quantité.

Le chef du Conseil, M. Marcel Lafaille, n'a pu s'empêcher d'inviter tous les conseillers à plus de réserve dans leurs paroles et à plus de charité les uns envers les autres, même s'ils n'ont pas été élus sous la même bannière électorale. M. Lafaille a recommandé à tous d'oublier la lutte politique pour se consacrer maintenant aux seuls intérêts de la ville de Montréal afin qu'elle conserve son rang de métropole.

Le chef du Conseil a rappelé à tous qu'ils avaient des enfants. "Nos enfants portent notre nom, souvenons-nous-en, de dire M. Lafaille, afin qu'ils n'aient pas



Le maire Sarto FOURNIER
 " Soyons gentilshommes..."

honte de ce nom à l'école et ailleurs." Il a déclaré que depuis qu'il siégeait à l'hôtel de ville, il n'avait jamais entendu autant de paroles insultantes et n'avait jamais été témoin de procédés aussi systématiquement déloyaux. M. Pierre DesMarais venait de qualifier le travail de l'Exécutif "d'idiot". M. Jean Meunier, lui, reprochait au maire Sarto Fournier de ne rien connaître au domaine des finances et de l'administration puisqu'il était locataire et ne payait pas de taxes. Le conseiller Meunier s'était aussi attaqué au commissaire Alfredo Gagliardi en niant sa compétence d'administrateur "puisque'il venait de subir une fessée", disait-il. MM. DesMarais et Meunier sont des porte-couleurs de la Ligue d'Action Civique.

Au cours du débat sur l'octroi annuel de \$3,000 à la Croix-Rouge, M. Meunier a qualifié cette œuvre internationale de "petit mouvement". Enfin pour obtenir la parole, M. Meunier criait au maire Fournier, le président des débats: "Me voyez-vous? M'entendez-vous? Avez-vous le même livre de règlements que moi". A un moment donné, le voisin de M. Meunier, le conseiller Hector Marchand, classe "C", s'est levé et demanda avec force au maire Fournier de bien vouloir prendre les moyens de "faire rester le conseiller Meunier tranquille". "Il parle tout le temps, maugrée, dispute, ronchonne, remue, cogne: je ne comprends rien à tout ce qui se dit." Cet après-midi-là, le conseiller Meunier n'a plus ouvert la bouche et s'est tenu bien sage. Aux petites heures du matin, il a suivi avec les autres membres de la Ligue d'Action Civique M. DesMarais lorsque ce dernier a

quitté la salle du Conseil quand une de ses motions fut déclarée hors d'ordre.

LA CLASSE "C"

Plusieurs conseillers de la classe "C" ont pris la parole au cours des différents débats. Il est à remarquer que cette classe de conseillers est très digne dans son langage et même en impose par la sobriété de langage et par la logique de son argumentation. Tous respectent les décisions du maire et se servent tout au plus d'un humour inoffensif pour stigmatiser leur prochain. Le conseiller Louis Laberge, délégué du Conseil des métiers et du travail, pour rappeler les nombreuses réceptions de l'ancienne administration au restaurant Hélène de Champlain, n'a-t-il pas amusé les conseillers en disant qu'il n'avait pas encore reçu d'invitation par le nouveau maire. Et pour répondre à M. DesMarais qui s'opposait à tout octroi au Prêt d'honneur, n'a-t-il pas fait fuser le rire général en lançant d'une voix suave: "... Il est vrai que M. Drapeau donnait tout aux aarts".

Selon l'esprit de la charte de Montréal, les classes A, B et C ne sont que des moyens électoraux. Après les élections il ne devrait plus y avoir à l'hôtel de ville de conseillers Aistes, Béistes ou Céistes, mais seulement des conseillers, représentants du peuple, tous au même degré quoique élus ou nommés de façon différente. Tous ont la même responsabilité qui est bien plus une saine et intelligente administration de la chose publique que des comptes à rendre aux prochains élections.

"MON HONORABLE AML..."

Avec la formation des partis politiques du Ralliement du Grand Montréal et de la Ligue d'Action Civique, et le conseil municipal de Montréal est un vrai parlement. Il n'y manque que le Sergent à la verge noire. Et



M. Jean MEUNIER
 " Me voyez-vous, m'entendez-vous? ..."

aussi... le langage parlementaire. Selon le chef du Conseil, M. Marcel Lafaille, l'autorité du maire est sapée volontairement et méthodiquement par des "déclarations basses, de l'acrimonie politique, de l'esprit de clan et des débats stériles au nom des principes."

M. Lafaille ajouta: "Si nous avons l'esprit démocratique, nous accepterons le maire élu à la majorité". "Pas grosse", cria le conseiller Meunier. "Je remercie la Providence d'être propriétaire", reprit M. Lafaille, mais je ne blâme pas ceux qui ne sont que locataires".

Ne serait-il pas sage et utile d'implanter à l'hôtel de ville le langage parlementaire, qui exclut toute expression blessante, toute allusion personnelle à la vie privée des gens?

Ce langage ne permet pas aux députés de s'interpeller autrement que par le nom du comté qu'ils représentent. Si le conseiller montréalais était obligé de dire: "Mon honorable ami le conseiller du district numéro huit..." il s'emploierait peut-être moins d'épithètes désagréables. Le maire ne serait pas obligé à toutes les demi-heures de rappeler aux conseillers qu'ils ne doivent pas s'écarter des règles de la gentillesse et des gens bien élevés.

CETTE MAJORITE

Les conseillers ont adopté l'amendement à la charte de Montréal qui sera présenté avec le Bill de Montréal à Québec. Le but de cet amendement est d'empêcher une minorité quelconque du conseil de tout bloquer par son veto et par le fait même de diriger les affaires de l'hôtel de ville.

Jusqu'à maintenant pour la plupart des votes il fallait la majorité absolue, c'est-à-dire 51 voix, puisqu'il y a 99 conseillers et un maire qui a voix prépondérante en cas de partage égal des votes. Même s'il n'y avait que 60 conseillers présents il fallait les 51 voix. Dorénavant la majorité simple suffira, c'est-à-dire la moitié, plus un, des votes des conseillers présents.

LA PRESSE

JAN 29 1958

Prière composée par le Pape pour les politiciens

Cité du Vatican, 29. (PAF) — Le pape Pie XII a composé une prière pour les parlementaires et politiciens catholiques et a accordé une indulgence partielle pour sa récitation.

La prière, rendue publique aujourd'hui, demande à Dieu d'accorder aux législateurs "une objectivité saine et impartiale pour le bien de tous".

"Puissons-nous ne jamais manquer de loyauté envers notre peuple, de foi dans les principes que nous professons et élever notre esprit au-dessus de la corruption et des intérêts mauvais", dit la prière.

La récitation de cette prière comporte une indulgence partielle de trois ans.

Majority Vote Plan Approved For Montreal

By WILBUR ARKISON

Quebec, Feb. 4.—Issues before Montreal's 99-man City Council will be decided by a simple majority, the Private Bills Committee of the Legislative Assembly ruled yesterday.

At present a two-thirds majority is necessary for council to approve or reject any item of business.

Lionel Rioux, Montreal District Chamber of Commerce representative, opposed the amendment on the grounds that it was "dangerous."

The committee also approved special provisions of the Montreal Bill and gave the city authority over the following matters:

1. The number of taxi cab permits remained frozen at 4,295 for another year.

2. The city was authorized to transfer \$4,394,233 from the present year's revenue to pay for salary increases to white collar workers, manual laborers, police and fire department employees, and meet the cost of snow removal.

3. The city was given authority to increase from three to six the number of members of the Board of Revision.

Special Constables For Traffic

4. Authority was given to hire 250 special constables who will be employed to supervise traffic at intersections near schools and parks.

The majority ruling in Montreal's city council followed a request by the city for a change in its charter. Premier Duplessis replied the change was proposed because in Montreal, "there is a man who tried to run everything" and now the city wants to give the council majority a "chance to be heard."

It is believed the Premier was referring to former Mayor Jean Drapeau who bucked city council on the Dozois slum clearance plan.

The Legislature passed legislation over-riding the mayor and giving council authority to carry out the project despite the mayor's objections.

Demolition of the slums is now under way.

C.A.L. Group Doesn't Meet Premier

An expected discussion between representatives of the C.A.L. group in City Council and Premier Duplessis failed to materialize.

Executive Committee Chairman Jean Marie Savignac, who piloted the bill before the committee, explained the reasons for increasing the Board of Revision from three to six.

He said City Finance Director Lactance Roberge had to place millions of dollars of city money in reserve in case people contesting the valuation roll won their cases.

He said that with six members, the Board of Revision could sit in two sections.

"Isn't there a danger the two boards might render contradictory decisions?" asked the Premier.

"The Court of Appeals sits in two divisions and they seem to be able to get together so their deci-

sions will establish a uniform jurisprudence," replied the Executive Committee chairman.

When Mr. Savignac brought up the clause dealing with the right of the city to use \$4,394,000 of current revenue to meet obligations contracted by the previous municipal administration, the Premier asked if it was known that this deficit existed.

"They didn't tell us about it and they didn't tell the public," replied Mr. Savignac. "As a matter of fact, it was well hidden."

"In other words, they (the former administration) were not exactly truthful," commented the Premier.

GAZETTE

FEB 5 - 1958

Amendement jugé très avantageux

Celui qui exigera des conseillers, lors d'un vote, une majorité simple.

(De notre édition finale d'hier)

Québec, 4 (par V.P.)—Le premier ministre, M. Duplessis, a qualifié l'amendement relatif à la procédure du vote à majorité simple dans le bill de Montréal, d'"amendement très avantageux pour la ville".

Cet amendement, a continué le chef du gouvernement, forcera les conseillers à assister aux séances du conseil. C'est une excellente chose. Le contraire serait une prime à la paresse.

M. Savignac avait expliqué antérieurement la complexité de la situation actuelle, en faisant remarquer que, en vertu de la charte, la majorité aux deux tiers est requise dans 17 cas particuliers, tandis que la majorité à 51 pour 100 est acceptée dans neuf autres.

L'avocat de la ville, Me P.-Eugène Bélanger, avait aussi noté que, si l'amendement réclamé était adopté, il ne serait plus nécessaire, à l'avenir, que d'obtenir la majorité simple des membres présents (pourvu que le nombre des voix en faveur d'un projet soit d'au moins 34, ce chiffre équivalant au quorum requis pour siéger) pour toutes les questions, sauf pour les cas de nomination ou de destitution d'un chef de service, ou du directeur des services et de son adjoint, où la majorité requise continuerait à être une majorité des deux tiers.

Une seule objection

Après ces observations, Me Lionel Leroux, conseiller municipal représentant de la Chambre de commerce de Montréal, se leva pour déclarer qu'il s'opposait au changement projeté. Il semble, a dit Me Leroux, que l'on veuille obtenir ce changement en raison de la situation politique actuelle provenant de la présence au conseil de deux groupes opposés. La Chambre de commerce jugerait plus prudent de garder le "statu quo".

Ce devait être la seule objection formulée à la clause devant le comité.

Passant outre à cette opposition, le premier ministre commença par rappeler que le système administratif actuel de la métropole lui avait été imposé sans consultation par l'ancien ministre libéral T.-D. Bouchard. "J'ai voté à l'encontre de cette mesure à l'époque," dit-il.

Dans cette affaire, a-t-il continué, il s'agit de savoir où se situe la véritable démocratie. Vous avez trois catégories de conseillers. Vous en avez 99 en tout. Leur salaire n'est pas très élevé. Mais ils sont là pour siéger et s'occuper des affaires de la métropole.

Quand on dit qu'il faudra, pour qu'une mesure soit adoptée, qu'elle soit approuvée par tel ou tel nombre de conseillers, c'est fournir l'occasion à ceux qui peuvent en avoir envie de paralyser l'action du conseil. Ils n'ont qu'à ne pas se rendre siéger. C'est une prime à la paresse.

Avec l'amendement réclamé, on s'assure que l'absence de ces gens ne paralysera pas le conseil. C'est pourquoi c'est un amendement avantageux pour la ville de Montréal.

Un peu plus tôt, au cours de l'étude du bill, M. Duplessis avait fait allusion à M. Pierre DesMarais, en soulignant qu'"il est déjà arrivé que le président de l'exécutif a voulu tout mener seul". Comme M. DesMarais, ni à peu près aucun membre de son groupe n'était présent, l'allusion n'a provoqué aucune réponse.

FEB 5 - 1958

LA PRESSE

Amendements apportés à la modalité du vote au Conseil municipal

Québec, 4 (De l'envoyé spécial de "Montréal-Matin")

— "Dans cette affaire, il s'agit de savoir où se situe la véritable démocratie. Vous avez trois catégories de conseillers, soit 99 en tout, et leur salaire n'est pas très élevé. Mais ils sont là pour siéger et s'occuper des affaires de la métropole", a déclaré le premier ministre de la province, l'hon. Maurice Duplessis, ce matin, au cours de l'étude des amendements apportés à la charte de Montréal concernant la modalité du vote au conseil municipal.

"Quand on dit qu'il faudra, pour qu'une mesure soit adoptée, qu'elle soit approuvée par tel ou tel nombre de conseillers, c'est fournir l'occasion à ceux qui peuvent en avoir envie de paralyser l'action du conseil. Ils n'ont qu'à ne pas se rendre siéger. C'est une prime à la paresse".

Les amendements demandés ont été adoptés par le comité des bills privés et dorénavant la procédure du vote sera facilitée. Jusqu'ici, les questions les plus importantes requéraient le vote des deux-tiers et certaines autres la majorité absolue, soit 51 voix. Désormais, cependant, toutes les questions seront votées à majorité simple des membres présents pourvu que ce nombre soit de 34 votes.

Les seules exceptions sont les nominations et destitutions du directeur des services, de son adjoint et des directeurs des services municipaux qui nécessiteront encore des votes aux deux-tiers. Dans le cas de suspension d'un de ces chefs de service, il faudra un vote à majorité absolue, soit 51 voix.

L'avocat de la ville, Me P.-Eugène

Belanger, a expliqué les amendements à la charte et le conseiller Lionel Leroux a été le seul à se lever pour déclarer qu'il jugerait plus prudent de garder le "statu quo".

C'est alors que le premier ministre commença par rappeler que le système administratif actuel de Montréal lui avait été imposé sans consultation par l'ancien ministre libéral T.-D. Bouchard, et qu'il avait voté contre à l'époque.

Il a ajouté que cet amendement à la charte est une excellente chose et que le contraire serait une prime

à la paresse. M. Duplessis, plus tôt, avait fait allusion au commissaire Desmarais en déclarant qu'il était déjà arrivé qu'un président de l'Exécutif ait voulu tout mener seul.

Le vote des deux tiers

Lorsque les journaux de Montréal ont fait connaître le contenu du bill, on a dit qu'il y aurait des oppositions. La charte de Montréal comportait des modalités spéciales en ce qui concerne la majorité requise pour divers votes au Conseil. On était en droit de s'attendre que les opposants fassent entendre leur voix et donnent leur version au comité de l'Assemblée législative.

A mon grand étonnement, continue le chef de l'opposition, une seule voix discordante s'est fait entendre, celle de la Chambre de commerce. Sa protestation a été plutôt platonique. Elle n'a pas insisté vigoureusement. Par contre, les requérants ont exposé leur point de vue. Personne ne nous avait vus, ni avant ni après le bill. J'ai consulté rapidement les députés libéraux qui se trouvaient autour de moi, et avec les seuls renseignements qui avaient été fournis devant le comité, nous n'avons pas vu pourquoi le comité aurait dû refuser aux requérants ce qu'ils demandaient à cet article.

Le Conseil législatif adopte l'amendement modifiant la procédure du vote au conseil

Québec, 13 — Le comité des bills privés du Conseil législatif a approuvé, en fin d'après-midi hier, l'amendement à la charte de Montréal, réduisant à la majorité simple le vote nécessaire pour l'adoption de toute mesure par le conseil municipal. Trois conseillers municipaux, un de chaque classe, ont manifesté leur opposition à cet amendement.

Le représentant de la Chambre de commerce de Montréal, M. Lionel Leroux, conseiller municipal de la classe "C", a réitéré l'opposition de l'organisme qu'il représente. Il a soutenu qu'il était dangereux, à ce moment-ci, de modifier la procédure du vote au conseil alors que deux groupes s'affrontent. M. Leroux a rappelé que la Chambre de commerce ne voit pas la nécessité de modifier ainsi la procédure du vote puisque à aucun moment l'administration municipale n'a été paralysée par le système actuel.

Me Edouard Masson, conseiller législatif répond à M. Leroux que la procédure en vigueur à Montréal est unique au pays et que dans les corps municipaux, provinciaux ou fédéraux, on a la procédure du vote à la majorité simple.

Le conseiller Roger Sigouin, de la classe "A" a répliqué que le conseil de ville de Montréal est unique et c'est pourquoi la procédure du vote y est unique. Nous avons, dit-il, un tiers de conseil composé de membres qui ne sont pas élus par le peuple.

Le conseiller Lucien Saulnier, de la classe "B" souligne que lorsque le législateur a établi la procédure du vote aux deux tiers, il voulait justement s'assurer qu'un nombre suffisant de conseillers élus participeraient à l'adoption des mesures soumises au conseil.

L'exemple est très bien illustré dans le présent cas, dit-il. Le conseil municipal s'est prononcé à 49 contre 26 en faveur de l'amendement. Or il arrive que la majorité des conseillers élus ont voté contre et ce sont les conseillers de la classe "C" qui faisant bloc ont voté en faveur. Ils étaient alors 23 présents.

M. Olier Renaud: Les conseillers de la classe "C" existent en vertu du régime établi en 1940 et vous ne pouvez pas ignorer leur vote. Voulez-vous les voir disparaître?

M. Saulnier: Je crois que tous les contribuables de Montréal sont favorables à l'abolition de la classe "C". Aujourd'hui avec l'amendement que l'on présente l'on consacre un principe qui est tout à fait contraire à la base même de notre système: "No taxation without representation". Avec cet amendement l'on remettra justement aux conseillers non élus d'adopter des mesures administratives et de disposer des deniers publics.

M. Gerald Martineau, conseiller législatif: "Mettez-vous la bonne foi des conseillers de la classe "C" en doute?"

M. Saulnier: Aucunement. Je suis persuadé que tous les conseillers de la classe "C" sont de

bonne foi mais il reste quand même qu'un tiers des membres du Conseil municipal ne sont pas élus et que l'amendement tel que proposé pourrait permettre à ces 33 conseillers non élus de diriger les affaires de Montréal.

M. Olier Renaud, conseiller législatif: On ne peut mettre de côté le vote de ces conseillers tant qu'ils seront là. On ne peut discuter, pour le moment, s'il faut changer le système de la représentation. Je crois que nous avons assez discuté.

M. Leroux: Avant l'adoption de cet amendement, je tiens à réitérer que c'est un changement de procédure dangereux.

Autres amendements adoptés

Le comité des bills privés du Conseil législatif a ensuite continué l'étude du bill de Montréal. Quelques bons mots ont été échangés des deux côtés de la barre et M. Pierre DesMarais qui était assis entre le leader du Conseil, M. Marcel Lafaille et Me Jean-Marie Bérault a fait rire l'assistance en faisant des allusions au sort qui l'attend.

Un amendement prévoit la substitution du mot "fabrique" par le mot "écoles" dans l'article de la charte traitant des exemptions de taxes.

M. Gerald Martineau demande: "Est-ce pour mettre les membres de la classe "C" dans

— "Non, c'est plutôt pour les conseillers législatifs", de répondre en sourdine MM. DesMarais et Saulnier.

Le dernier article étudié au cours de la séance de l'après-midi a été celui autorisant Montréal à créer un deuxième bureau de révision des estimations.

M. Pierre DesMarais explique qu'il est opposé à cet amendement parce qu'il vise à créer un corps permanent pour régler un problème temporaire.

L'ancien président du comité exécutif a rappelé qu'en 1956 la Législature a autorisé la Cité à former des bureaux temporaires. "Nous avons tenté, dit-il, de former de ces bureaux mais nous nous sommes heurtés à une opposition de la part du bureau de révision lui-même."

A ce moment, M. Martineau passe la remarque suivante: "Vous avez un plus beau sourire qu'en 1956, M. DesMarais."

— "Quand on est libéré on peut se permettre d'afficher un sourire de détente", réplique M. DesMarais.

M. Marcel Lafaille donne la réplique à M. DesMarais en soutenant que le conseil municipal a voté l'amendement à la demande de M. Yvon Bock, président du bureau de révision. "C'est le droit indéniable des propriétaires de se faire entendre et M. Bock nous a expliqué que pour pouvoir entendre tous ceux qui ont porté plainte contre leur évaluation il lui fallait un deuxième bureau de révision", fit M. Lafaille.

M. Jean-Marie Savignac, président du comité exécutif, soutient pour sa part qu'il serait impossible d'avoir des compétences pour siéger sur un bureau temporaire. M. DesMarais soutient le contraire.

Le comité semble disposé à adopter l'amendement lorsque le conseiller Adrien Angers note une anomalie au paragraphe concernant les personnes pouvant faire partie de ce bureau de révision.

Ce paragraphe se lit comme suit: "Les personnes ainsi nommées ou à nommer doivent être contribuables et électeurs de la cité de Montréal et résider dans l'une des municipalités sous le contrôle de la Commission métropolitaine de Montréal."

Et M. Angers fait remarquer: "Un Montréalais ne pourrait pas faire partie de ce bureau de révision puisque Montréal n'est pas sous le contrôle de la Commission!"

M. Edouard Masson est d'avis que M. Angers a parfaitement raison et alors on discute à savoir si Montréal est ou non "sous le contrôle" de la Commission métropolitaine.

M. Desmarais se lève: "M. le président, j'ai ici, comme par hasard, la charte de la Commission métropolitaine..." En souriant il montre un volume ancré...

M. Masson: "Pouvez-vous me prêter votre livre, je crois que nous pourrions éclaircir cette affaire..."

M. Desmarais prend son volume à deux mains et fait le geste de le retenir et sur sa figure l'on peut lire: "Oh non, M. Masson!" Tout le monde rit et M. Masson qui s'était levé pour aller chercher le livre reprend son siège.

Le président du comité, l'hon. J. L. Barbeau ajourne alors la séance à 9h. du soir en demandant aux avocats de la cité de revenir avec une correction appropriée.

Procédure du vote changée au conseil

Opposition de MM. Saulnier, Leroux et Sigouin à cet amendement.

Quebec, 13. (par J.D.) — Un conseiller municipal de Montréal, M. Lucien Saulnier, représentant du district no 11 (Villeray-Ahuntsic), classe B, a rappelé, hier après-midi, aux membres du comité des bills privés du Conseil législatif, que la composition du conseil municipal de Montréal était différente de celle de tous les conseils de ville du Canada, et même de tous les parlements, par le seul fait que le tiers de ses membres ne sont pas élus par les contribuables.

M. Saulnier, et deux autres de ses collègues du conseil de Montréal, MM. Lionel Leroux, représentant de la Chambre de commerce dans la classe C du conseil et Roger Sigouin, représentant de la classe A district 11, ont fait entendre, hier après-midi, au comité des bills privés du Conseil, leur opposition au projet de modification de la procédure du vote au conseil municipal de la métropole.

En vertu de cet amendement à la charte de Montréal, toutes les questions pourront désormais être acceptées ou rejetées par la majorité simple des conseillers présents au conseil, avec un minimum de 34 voix. Une seule exception, la nomination, la suspension ou la destitution du directeur des services et de son adjoint requerront toujours les deux tiers des votes des conseillers présents, et la nomination, destitution ou suspension des directeurs de services requerront un vote à la majorité absolue, soit au moins 51 voix.

Le conseiller Saulnier a mis les membres du comité des bills privés du Conseil législatif en garde contre l'adoption de l'amendement soumis. "L'adoption de cet amendement, dit-il, comporte certains dangers.

"On comprendra pourquoi M. Saulnier, l'intention du législateur lorsqu'il inclut dans la charte la procédure actuelle des votes aux deux-tiers ou à la majorité absolue. Il voulait s'assurer qu'il y aurait au moins la moitié des conseillers élus qui pourraient se prononcer sur une question ou une autre."

Le conseiller Saulnier rappelle que le vote même du conseil municipal sur ce projet d'amendement, "s'il a été de 49 contre 29, dénote que plus de conseillers élus ont voté contre, qu'en faveur. De fait, seulement 28 conseillers élus ont voté pour le changement de procédure.

"Ce fut là, de dire M. Saulnier, une mesure adoptée par une minorité de conseillers élus.

"Modifier la procédure actuelle des votes serait créer un précédent dangereux.

L'hon. Gérald Martineau interrompant le conseiller Saulnier :

"Si leur vote n'est pas nécessaire, il faudrait les faire disparaître."

"Je crois que tous les contribuables sont d'accord là-dessus, de répliquer M. Saulnier.

L'hon. Olier Renaud signale pour sa part que "les conseillers de la classe C existent en vertu du régime établi en 1940." Il y a six ans, ajoute-t-il, un référendum avait été demandé pour l'abolition de la classe C. Ce référendum fut subseqüemment retiré du bill et vous ne pouvez pas nous blâmer de ne pas avoir aboli la classe C.

"Je crois que tous les contribuables se plaignent actuellement de cette situation, et qu'ils sont défavorables à l'abolition de la classe C. Aujourd'hui, avec l'amendement que l'on présente, on consacre un principe tout à fait contraire à la base même de notre régime: "No taxation without representation". Avec cet amendement, on permettra justement aux conseillers non élus d'adopter des mesures administratives et de disposer des deniers publics.

L'hon. M. Renaud: — "Tant qu'il y aura une classe C, ceux qui en font partie auront droit au chapitre comme les autres. On ne peut les mettre de côté. On ne peut mettre de côté des hommes comme le notaire Lionel Leroux. Il peut vous rendre des services.

L'hon. M. Martineau: — Mettez-vous la bonne foi des conseillers de la classe C en doute. Je peux différer d'opinion avec le conseiller Leroux, mais je respecte totalement sa bonne foi et j'ai confiance en lui.

M. Saulnier: — "J'ai pleinement confiance dans les conseillers de la Classe C. Je suis persuadé qu'ils sont tous de bonne foi, mais il reste quand même qu'un tiers des membres du conseil municipal ne sont pas élus et que l'amendement, tel que proposé, pourrait permettre à ces 33 conseillers non élus de diriger les affaires de Montréal.

M. Lionel Leroux

Le conseiller Lionel Leroux avait été le premier à prendre la parole sur le sujet.

Il a soutenu que le nouveau procédé proposé est "dangereux".

"Depuis 1940, dit-il, la charte prévoit que les questions importantes doivent être approuvées au conseil par des votes à 51 voix ou aux deux-tiers des membres présents.

"Or l'on vient, à la suite des élections, deux mois seulement après le 28 octobre, réclamer un tel amendement. On a constaté que deux groupes s'affrontent et l'on veut renverser la règle qui existe depuis 1940.

"Le Comité exécutif de la ville a pressé tous les pouvoirs, et ceux du Conseil son réduits.

Le conseiller législatif, l'hon. Edouard Masson, demande à M. Leroux si dans le code civil, dans la loi des cités et villes, ou dans aucun Parlement, il existe une procédure semblable de vote. Il ajoute que ce n'est qu'à Montréal qu'une telle disposition existe.

M. Roger Sigouin, conseiller municipal, intervient pour souligner que "le conseil municipal de Montréal est le seul aussi dont le tiers des membres sont élus par des institutions publiques.

L'hon. M. Masson: — "L'amendement a-t-il été accepté par la majorité du conseil?"

M. J.-M. Savignac, président du Comité exécutif: — "Le vote a été de 49 contre 26.

L'hon. M. Masson: — "Conformément aux lois existantes, à la procédure existante?"

M. Savignac: — "Oui, M. le conseiller."

Il fut ensuite l'intervention du conseiller Saulnier.

Après que ce dernier eut rassuré le Conseil législatif qu'il croyait en la bonne foi de chacun des conseillers de la classe C, l'hon. M. Martineau mit fin au débat.

"Je me rends au vote du conseil municipal. Le comité est assez renseigné."

Le conseiller Leroux se lève à nouveau: "Avant l'adoption de cet amendement, je tiens à réitérer que c'est un changement de procédure dangereux."

L'amendement fut ensuite adopté.

Le Conseil législatif adopte l'amendement modifiant la procédure du vote au conseil

Québec, 13. — Le comité des bills péroré du Conseil législatif a approuvé, à ses débuts, mardi hier, l'amendement à la charte de Montréal, relevant à la majorité simple le vote nécessaire pour l'adoption de toute mesure par le conseil municipal. Trois conseillers municipaux, un de chaque classe, ont manifesté leur opposition à cet amendement.

Le représentant de la Chambre de commerce de Montréal, M. Lionel Leroux, conseiller municipal de la classe "C", a réitéré l'opposition de l'organisme qu'il représente. Il a soutenu qu'il était dangereux, à ce moment-ci, de modifier la procédure du vote au conseil alors que deux groupes s'affrontent. M. Leroux a rappelé que la Chambre de commerce ne voit pas la nécessité de modifier ainsi la procédure du vote puisque à aucun moment l'administration municipale n'a été paralysée par le système actuel.

M. Monard Meison, conseiller législatif répond à M. Leroux que la procédure en vigueur à Montréal est unique au pays et que dans les corps municipaux, provinciaux ou fédéraux, on a la procédure du vote à la majorité simple.

Le conseiller Roger Sigouin, de la classe "A" a répliqué que le conseil de ville de Montréal est unique et c'est pourquoi la procédure du vote y est unique. Nous avons, dit-il, un tiers de conseil composé de membres qui ne sont pas élus par le peuple.

Le conseiller Lucien Saulnier, de la classe "B" souligne que lorsque le législateur a établi la procédure du vote aux deux tiers, il voulait justement s'assurer qu'un nombre suffisant de conseillers élus participent à l'adoption des mesures soumises au conseil.

L'exemple est très bien illustré dans le présent cas, dit-il. Le conseil municipal s'est prononcé à 13 contre 26 en faveur de l'amendement. Or il arrive que la majorité des conseillers élus ont voté contre et ce sont les conseillers de la classe "C" qui faisant bloc ont voté en faveur. Ils étaient alors 23 présents.

M. Olier Renaud: Les conseillers de la classe "C" existent en vertu du régime établi en 1940 et vous ne pouvez pas ignorer leur vote. Voulez-vous les voir disparaître?

M. Saulnier: Je crois que tous les contribuables de Montréal sont favorables à l'abolition de la classe "C". Aujourd'hui avec l'amendement que l'on présente l'on consacre un principe qui est tout à fait contraire à la base même de notre système: "No taxation without representation". Avec cet amendement l'on permettra justement aux conseillers non élus d'adopter des mesures administratives et de dépenser des deniers publics.

M. Gerald Martineau, conseiller législatif: "Mettez-vous la bonne foi des conseillers de la classe "C" en doute?"

M. Saulnier: Aucunement. Je suis persuadé que tous les conseillers de la classe "C" sont de

bonne foi mais il reste quand même qu'un tiers des membres du conseil municipal ne sont pas élus et que l'amendement tel que présenté pourrait permettre à ces 13 conseillers non élus de diriger les affaires de Montréal.

M. Olier Renaud, conseiller législatif: On ne peut pas dire de côté le vote de ces conseillers tant qu'ils sont 13. On ne peut discuter pour la majorité, il faut changer le système de la représentation. Je crois que nous avons assez discuté.

M. Leroux: Avant l'adoption de cet amendement, je tiens à réitérer que c'est un changement de procédure dangereuse.

Blocs-Notes

Le vote au Conseil municipal

Il n'y a pas lieu d'être étonné de l'approbation donnée par le Conseil législatif aux amendements apportés par l'Assemblée à la charte de Montréal; c'est le contraire qui eût été surprenant. Ce qui est extraordinaire c'est que seulement trois conseillers municipaux ont protesté contre la diminution du pouvoir de contrôle qui était la principale prérogative des conseillers devant les pouvoirs déjà exorbitants du Comité exécutif.

Et les trois qui ont protesté ont laissé de côté, si l'on en croit les comptes rendus, le principal argument qu'ils auraient dû invoquer contre l'adoption de la majorité simple au lieu de la majorité absolue et de la majorité des deux tiers.

M. Leroux a signalé le danger de ce changement de procédure alors que deux groupes s'affrontent au Conseil. C'est un bon argument, car il évoque l'aspect électoral du problème. MM. Sigouin et Saulnier, représentants des deux classes de conseillers élus par les contri-

buables, ont signalé avec raison l'accroc que l'on fait aux principes démocratiques par un amendement qui met les décisions du Conseil à la merci du vote des conseillers "C" non élus.

Pouvoir exclusivement négatif

Mais les trois conseillers auraient pu s'accorder pour apporter une réfutation bien plus forte à l'argument de M. Edouard Masson: que la procédure en vigueur à Montréal est unique au pays et que, dans les

corps municipaux, provinciaux et fédéraux, on a la procédure du vote à la majorité simple.

C'est que le vote au Conseil de Montréal n'a qu'une valeur de ratification. Les majorités exigées antérieurement par la charte étaient la contre partie des pouvoirs extraordinaires de l'Exécutif. Puisque le législateur veut établir la majorité simple, il fallait au moins la réclamer dans les deux sens, c'est-à-dire qu'on accorde au Conseil montréalais les pouvoirs d'initiative que possèdent "les corps municipaux, provinciaux et fédéraux".

C'est ce qu'il fallait répondre à M. Masson. Car son argument tombe si le principe de la majorité simple ne s'applique que pour ratifier les décisions de l'Exécutif, et que la même majorité reste complètement impuissante à prendre quelque initiative que ce soit pour contraindre l'Exécutif à agir.

Le résultat n'eût peut-être pas été différent, mais on aurait montré à la population, avec plus d'évidence, que ces amendements rendent notre régime administratif encore plus mauvais, qu'ils sont indéfendables du point de vue des principes démocratiques, que leur seul but est de fausser le résultat des élections municipales, et de donner à l'administration Fournier-Savignac la victoire complète que les contribuables ont refusée au "Ralliement".

P. S.

MONTREAL, 23 MARS 1958

Climax à l'hôtel de ville

Il reste un an à peine, avant que l'aménagement des eaux du Saint-Laurent menace Montréal dans ses prérogatives de port jouissant du point géographique que les océaniques ne pouvaient pas dépasser. Il faudrait rétablir l'équilibre de notre économie, réduire les taxes, améliorer les conditions de vie dans la métropole, afin que les industries étrangères viennent s'y établir, plutôt qu'à Toronto ou à la tête des Grands lacs.

Et, cette semaine, le débat sur le budget, à l'hôtel de ville, nous donna l'un des pires exemples d'irresponsabilité et d'étroitesse d'esprit qu'on ait jamais vus chez nos édiles. Ce ne furent qu'attaques verbales, injures entre les deux partis se disputant le pouvoir.

Nous en sommes au point où toute mesure, quelle qu'elle soit, qui sera introduite au Conseil, sera combattue par le parti qui ne l'a pas proposée, sans se soucier de son mérite. Et ceci, juste au moment où nous aurions besoin le plus d'unité pour assurer la grandeur de Montréal.

Jamais, évidemment, la politique municipale ne donna lieu à la hauteur de vues qu'il nous faudrait; jamais, depuis au moins un demi-siècle. Mais, les scènes de cette semaine dépassent de beaucoup tout ce que nous avons vu.

LA PATRIE

APR 13 1958

Aimez-vous la petite histoire?

Par Hervé LEPINE

*(En fouillant ses archives de
Montréal, dont M. Paul Gauthier
est le conservateur)*

Les questions administratives n'ont jamais intéressé la population au point qu'il faille protéger les portes de l'hôtel de ville contre les assauts fulgurants de la foule. Ce n'est d'ailleurs que depuis le 6 juin 1834 que le public est admis aux séances du conseil municipal à Montréal.

Une motion présentée par le Dr Lusignan et secondée par M. McDonald se lit comme suit : " Résolu unanimement que le public soit admis indistinctement aux séances du conseil de ville." Jusqu'en 1899 cependant, les fonctionnaires municipaux n'avaient pas droit de vote. Ce n'est que depuis 1869 que les élections municipales se font au scrutin secret.

A cette époque même, les citoyens de Montréal devaient se rendre au bureau de poste pour y mailer leurs lettres. Ce n'est qu'en 1860 que les premières boîtes à lettres firent leur apparition.

En décembre 1918, les policiers, les pompiers et les employés de l'aqueduc de Montréal se mettaient en grève pour raisons de salaires. Des scènes de désordre se produisirent en divers points de la ville et les dommages furent estimés à \$300,000.

Un fait rare

Aucun vote pris dans une séance de notre conseil!

Pour une rare fois dans l'histoire d'une séance au conseil municipal de Montréal, il n'y a pas eu un seul vote pris. Pourtant, les délibérations ont duré toute l'après-midi ainsi que la soirée et une partie de la nuit. Il est vrai qu'il n'y avait rien de ce qu'on appelle de "contentieux", à l'ordre du jour, comme on dit en langage municipal. Tout de même, il y avait certains items sur lesquels on s'attendait à des discussions, voire à des votes.

Le plus surprenant dans ces items fut le retour au comité exécutif sans arguments, autres que celui du commissaire Des Marais, du règlement spécial de la construction d'écuries à la piste de Blues Bonnets. Aucun des membres de la Ligue d'Action Civique ne s'est opposé, bien que certains aient eu pris des engagements. C'est dire que, pour une fois, il y a eu unanimité entre les membres de la Ligue, ceux du Ralliement et les indépendants.

"ON AURA TOUT VU"

Le président Savignac se prononce en plein Conseil contre un de ses rapports

par Jean TAINTURIER

Pour la première fois sans doute dans l'histoire municipale on a vu un président du comité exécutif endosser une résolution qui était à l'encontre d'un rapport présenté par son administration, surtout après avoir pris la peine de discuter ce rapport quelques instants à peine auparavant.

C'est en effet ce qui est arrivé hier après-midi. Un débat aujourd'hui amorcé au sujet d'un crédit de \$2,000,000 pour l'exécution de certains travaux d'aménagement dans les parcs et les terrains de jeux. Le rapport du comité exécutif, accepté à l'unanimité des commissaires, prévoyait certains projets de construction de bâtiments d'une valeur de \$325,000, ainsi que d'autres travaux d'une valeur de \$1,475,000.

Après des discussions qui durèrent plus d'une heure, le président Savignac sentit la nécessité de défendre son rapport,

insistant qu'il ne fallait en aucun cas retarder les travaux prévus et nécessaires, non seulement pour qu'ils s'imposent, mais aussi parce qu'ils permettraient aux ouvriers de Montréal un travail dont ils ont besoin surtout dans la période de crise actuelle.

Mais le conseiller J.-O. Asselin fit ainsi remarquer que le conseil doit savoir exactement de quoi il s'agit, quand on lui demande de voter un crédit de \$525,000.

« Si je propose un amendement pour que l'administration retire cette partie de son rapport, ce n'est pas pour retarder les travaux, non de 15%. Mais je trouve qu'il serait bon que l'administration se présente avec des projets précis, avec plans, devis et spécifications. »

Il faut rappeler ici que c'est la coutume, pour le comité exécutif, d'agir de la sorte, et de ne pas présenter de devis trop précis, parce que souvent les plans d'aménagement ne sont pas nécessairement terminés au moment de la séance du conseil. Le conseil est habituellement saisi d'un projet ou crédits qu'il ratifie.

Geste de M. Savignac

Le conseiller Asselin proposa donc son amendement visant à modifier sensiblement le rapport de l'administration. Mais il surprit le conseil en demandant gentiment à M. Jos-Marie Savignac de seconder sa motion. Les conseillers n'attendaient pas encore revenus de cette première surprise que le président du comité exécutif se levait et acceptait volontiers de se rendre à la requête de M. J.-O. Asselin. Il pensait alors que c'était la le désir de tout le conseil, et cherchait visiblement à clore un débat qui lui semblait fastidieux et embarrassant par les nombreuses réponses qu'il lui demandait.

La chose la plus inusitée depuis longtemps venait de se produire. Un chef d'administration se déclarait ouvertement contre un rapport qu'il venait de défendre avec force quelques minutes plus tôt.

Ce fut aussitôt un étonnement général et tous les conseillers, de la LAC et du Ralliement, se demandaient qu'elle mouche venait de piquer le président.

Opposition

Le commissaire Alfredo Gagliardi se leva aussitôt pour critiquer l'amendement Asselin-Savignac déclarant qu'il y a des gens qui y sont favorables, mais qui ne savent pas exactement ce qu'ils font. M. Gagliardi expliqua que voter pour l'amendement ne rimait à rien parce que non seulement ce serait retarder des travaux urgents — il renvoya à ses propres paroles du président Savignac — mais encore parce que les explications de M. Asselin n'étaient pas conformes à l'exacte vérité et que les plans étaient pour une bonne partie connus et dessinés.

Pendant l'intervention du conseiller Gagliardi on pouvait voir dans la salle du conseil quelques conseillers du Ralliement essayer de persuader le président Savignac de revenir sur cette décision, mais l'affaire était trop engagée pour permettre une débâcle quelconque. M. Murray Hayes, voisin de M. Savignac s'épuisait en vain, tandis qu'on faisait gorge chaude dans les galeries et parmi les conseillers.

M. Pierre DesMarais

M. Pierre DesMarais donna le coup de grâce à M. Savignac en disant qu'il voterait lui aussi contre l'amendement.

« On aura tout vu, avec l'administration Fourrier-Savignac. Le président amende un rapport accepté à l'unanimité au comité exécutif. L'amendement Asselin-Savignac n'a pas de raison d'être car c'est la procédure habituellement suivie qui de descendre devant le conseil un rapport tentatif pour des travaux d'aménagement de parcs et terrains de jeux. Il n'y a pas d'erreur que la façon de procéder accélère les procédures et permet l'ouverture des soumissions au fur et à mesure que les plans sont terminés. »

M. Murray Hayes se leva à son tour et sans grande conviction approuva l'amendement Asselin-Savignac "parce que le président me certifie qu'il ne retarde nullement les travaux."

C'est dans une rigolade complète et parmi des quolibets pas très flatteurs pour M. Jos-Marie Savignac que le conseil leva sa séance à 6 heures.

L'assemblée reprit à 8h.20 p.m., et l'on vota sur l'amendement Asselin-Savignac qui fut finalement adopté par un vote de 54 à 25.

Le maire tente en vain de faire cesser le désordre qui règne au Conseil depuis mardi

par Jean Marc LALIBERTE

Le maire Sarto Fournier qui a déploré hier après-midi l'état dans lequel se déroulent les débats au Conseil municipal a tenté en vain de faire cesser le désordre qui règne depuis le début de cette assemblée spéciale, mardi après-midi. Jamais, probablement, dans l'histoire du Conseil municipal on aura assisté à tant de tergiversations. L'ordre du jour qui ne comporte que 64 rapports du comité exécutif est loin d'être épuisé et les deux dernières séances, celles d'hier après-midi et de jeudi soir, ont été une véritable perte de temps.

Dès le début de la séance d'hier après-midi le maire Fournier, avant de permettre tout débat a déclaré :

"Hier nous avons eu une séance mouvementée, à certains moments disgracieuse. C'était un désordre perpétuel. Il ne se passait pas une minute sans qu'un point d'ordre ou une question de privilège, qui n'en étaient pas, ne soit soulevé. La discussion a été hors d'ordre à peu près tout le temps. Les interpellations personnelles entre conseillers fusaient de partout. Avec beaucoup de peine et sans succès j'ai tenté de maintenir l'ordre. Les règles du Conseil ont été violées par à peu près la majorité des membres du Conseil.

"La réputation de notre ville, la bonne administration de la chose publique et l'honneur de cette assemblée exigent que dorénavant je sois plus sévère dans l'application des règlements.

"Je suis peut-être celui qui est le plus responsable. C'est probablement dû au fait que j'ai passé la plus grande partie de ma vie politique dans un autre Parlement où les gens n'ont pas le sang à la même température, et où la légalité, l'ordre et la liberté de chacun des membres sont respectés.

"Je confesse en toute humilité que j'ai été trop tolérant. J'espérais toujours que les choses se lasseraient et que l'on viendrait enfin à discuter dans une atmosphère plus cordiale. Cependant, après les événements d'hier soir, je ne puis plus m'en tenir à cette attitude.

"Dorénavant je ferai respecter les règles de procédure à la lettre. Personne ne pourra parler sans ma permission et toute référence personnelle devra être retirée. Nous ne pouvons plus procéder comme nous l'avons fait jusqu'ici. Au point où les choses en sont, j'en suis forcément venu à la conclusion que tous les règlements seraient observés dans toute leur rigueur".

Le maire a ensuite fait des excuses publiques aux conseillers Roger Sigouin et Charles Mayer.

La veille au soir, jeudi, M. Sigouin avait proposé une motion de référence. Cependant après avoir entendu certaines explications, M. Sigouin voulut

retirer sa motion. Le conseiller Jurien Croteau est alors venu en prétendant que le conseiller ne pouvait pas retirer sa motion. Après un débat violent, le maire donna raison à M. Croteau.

Lorsque le nom de M. Sigouin fut appelé au vote, celui-ci vota contre le maire. D'ailleurs seulement quelques conseillers votèrent avec lui.

Après le vote le maire a fait un discours où il a reproché à M. Sigouin d'être un conseiller qui ne fait que perdre le temps de son conseil en proposant une motion contre laquelle il vote.

M. Sigouin releva les paroles du maire en soutenant que son attitude était justifiée puisqu'il avait voulu retirer sa motion. "Je ne pouvais tout de même pas voter pour une motion que je désire retirer", dit-il.

M. Pierre DesMarais a reproché au maire son excès de langage en lui déclarant :

"Je conteste au maire, tout comme au président de ce conseil, le droit d'attaquer le serment d'un membre de ce Conseil à cause d'un vote qui est essentiellement politique. Je l'admets, mais pas le maire lui-même à propos de ce vote."

Le conseiller Charles Mayer a lui aussi protesté en affirmant que les paroles du maire pouvaient s'appliquer à lui puisqu'au début de la séance il a voté contre une motion dont il était séducteur uniquement parce que le maire lui avait refusé le droit de retirer son nom.

Après ses premières remarques à l'ouverture de la séance d'hier le maire a tenu à faire des excuses aux conseillers Sigouin et Mayer.

"Sur la fin de la séance d'hier, dit-il, j'ai rendu une décision à la suite d'un vote donné. J'ai eu par la suite une longue conversation avec M. Mayer. La nuit m'a porté conseil. J'ai évidemment été brutal et j'ai insisté à l'endroit de MM. Sigouin et Mayer dans la référence que j'ai faite à leur serment d'office. Je désire retirer ce que j'ai dit, et non seulement le retirer, mais si j'ai blessé quelqu'un, je veux aussi m'excuser d'avoir été trop violent dans les termes que j'ai employés."

Et le chantage continue

Après cette mise au point du maire Fournier a repris, mais pour longtemps, M. Jos Marie, assesseur président du comité d'ordre, le questionneur dans une autre séance, et immédiatement retourne à l'ordre et les questions de privilège ont fusé de plus belle.

Cette fois-ci, cependant, ce sont des membres du Ralliement qui ont pris à la motion du président.

A un moment, c'est le conseiller Frank Hanley qui en est venu aux prises avec le maire. Le conseiller dit que la séance est trop longue parce qu'il n'y a pas de questions au début.

Le maire, après avoir demandé au greffier, M. C. P. Langlois, a déclaré qu'il y avait au moins 34 membres présents et que le comité n'a même pas de questions.

M. Hanley a insisté pour que le maire donne le nom de ces membres. Il a déclaré qu'il n'y a pas de questions au début de la séance.

M. Charles Mayer et qui celui-ci n'est pas présent à l'ouverture.

Puis c'est le conseiller J. P. Gauthier qui a signalé qu'il a été le premier conseiller à entrer dans la salle et que son nom n'apparaît pas sur la liste.

M. Hanley a alors soutenu que l'on avait la preuve que la liste louchait par le greffier pouvait être erronée. "C'est très dangereux dit-il, car si M. Mayer n'est pas satisfait des décisions prises aujourd'hui il pourrait contester la validité de cette séance."

C'est vrai, tout citoyen pourrait aussi le faire, lance en sourdine le conseiller Croteau.

Le maire a mis fin à ce débat en décrétant que l'assemblée était parfaitement légale.

Et alors pendant plus d'une heure et demie on a continué à soulever des points d'ordre et des questions de privilège. La situation est devenue à un certain moment tout aussi confuse que la veille au soir.

Le conseiller Sigouin qui, en commentant la motion Sarto pour l'octroi des contrats ne parait pas avoir lancé "on ouvre la porte au chantage" fut réprimé par le conseiller Croteau de retirer ses paroles.

A ce moment le fauteuil du maire était occupé par le premier M. Norman English. Après avoir entendu la question de privilège de M. Croteau, M. English demanda à M. Sigouin s'il avait quelque chose à dire.

M. Sigouin répondit : "Je ne crois pas avoir attaqué l'honneur de quelque membre de ce conseil que ce soit. J'ai dit que la procédure ouvrait la porte au

chantage et je ne vois pas en quoi cela peut attaquer l'honneur d'un conseiller."

"C'est très bien" (It's all right), dit alors M. English qui apparemment était satisfait des explications du conseiller.

M. Lafaille ne l'entendit pas sur ce ton. Il se lança dans une attaque contre M. Sigouin et affirma que le conseiller n'avait pas le droit de dire que des conseillers veulent faire du chantage.

Pendant que M. Lafaille parlait, le maire Fournier est revenu à son fauteuil. M. English lui explique brièvement, à l'oreille la situation. M. Lafaille continue toujours de parler au milieu des cris qui viennent de toutes parts.

Le maire Fournier prend alors la parole. "Je crois comprendre qu'un mot anti-parlementaire a échappé au conseiller Sigouin. Le mot chantage est offensant et je lui demande de le retirer."

"J'ai employé une expression, M. le maire, et si vous le desirez, pour votre information, je la répéterai et vous me direz si elle est anti-parlementaire", répond M. Sigouin.

"Qu'il retire cela sans condition" lancent MM. Croteau, Lafaille et d'autres.

"Parfait, je changerai mon expression "ouvrir la porte au chantage" par "ça porte à des abus".

Les manifestations reprennent de plus belle. Alors le commissaire Gauthier, secondé par M. Pierre DesMarais propose l'ajournement à 3h lundi après-midi. La motion est mise aux voix et adoptée par un vote de 41 à 35.

Bilan de la séance de vendredi après-midi : ZÉRO.

Quand nos hommes publics prendront-ils leurs responsabilités plus au sérieux?

Si les citoyens de la métropole avaient pu se rendre à l'Hôtel de Ville cette semaine pour assister aux séances du Conseil municipal, ils auraient certainement été attristés par le spectacle que leur donnaient la majorité des cent personnes qui les représentent et qui sont censées avoir l'âge de raison.

Jamais n'a-t-on en effet, entendu autant de déclarations futiles et assisté à autant de débats qui n'ont abouti à rien.

Avec un ordre du jour qui ne comportait que quelque 65 rapports du Comité exécutif et qu'on aurait pu approuver ou rejeter en, tout au plus, deux jours, des conseillers ont réussi à faire traîner la séance spéciale toute la semaine et à faire poursuivre le débat demain.

Selon l'avis de plusieurs qui ont été témoins des scènes disgracieuses qui se sont déroulées au Conseil, le maire et le président du Comité exécutif por-

tent une large part des responsabilités.

Le premier, M. Fournier, parce qu'il ne connaît pas les règlements qui doivent être observés au Conseil et le deuxième, M. Savignac, parce qu'il présente aux conseillers, des rapports dont il ne connaît pas assez la teneur.

Le maire veut se montrer polaire envers tous, mais sa gentillesse poussée à l'extrême le met souvent dans de mauvais draps et "l'embarque" dans des débats interminables et inutiles. Il est aussi inconcevable qu'après un an d'office, il ne se soit pas familiarisé suffisamment avec les règles de procédure



M. FOURNIER



M. SAVIGNAC

pour pouvoir prendre une décision rapide et nette.

Il ne semble pour lui y avoir qu'une solution, c'est de ne rien tolérer de la part de conseillers

qui dérogent aux principes élémentaires de la politesse, de suivre les débats le plus possible, d'éviter d'être obligé de s'absenter à tout bout de champ et de se faire remplacer, s'il doit le faire, par quelqu'un qui a suffisamment d'expérience pour orienter les débats et qui comprend suffisamment les français pour ne pas être sous l'impression que "faire du chantage" signifie interpréter l'ave Maria de Gounod.

BONS ORATEURS

Le maire a affaire à de fins "debaters" en la personne de Pierre DesMarais, Lucien Croteau, Marcel Lafaille, Alfred Gagliardi et Frank Hanley pour n'en nommer que quelques-uns, et il doit pouvoir les suivre et les arrêter à temps. Il a aussi affaire à quelques "polissons", et à ceux-là, il ne doit rien leur tolérer. Il a finalement affaire à une majorité de gentilhommes, et ceux-là, il doit les protéger.

Quant au président de l'Exécutif, il est celui qui a charge devant le Conseil, de défendre les décisions prises par le Comité exécutif et on doit se rendre à l'évidence que M. Savignac ne remplit pas cette tâche, apparemment parce qu'il lui répugne d'"imposer" ses vues à ses collègues du Conseil.

Pour une raison ou une autre, les conseillers des districts ne sont pas consultés lorsqu'il s'agit d'item qui intéressent particulièrement leurs secteurs et s'ils demandent des explications, le président de l'Exécutif n'est souvent pas en mesure de leur répondre clairement.

M. Savignac a également l'habitude d'apporter devant le Conseil des mesures sur lesquelles il n'a pas d'opinion de fait et dans ces cas, il est très difficile pour lui de défendre l'attitude de l'Administration, puisqu'il n'est pas convaincu.

Il ne fait aucun doute que le maire et le président de l'Exécutif ne sont pas les seuls responsables de ce qui se passe actuellement à l'Hôtel de ville, mais si ces deux chefs s'amendent, un grand pas aura alors été fait pour la meilleure administration de la chose publique à Montréal.

DIMANCHE-MATIN

OCT 5 - 1958

Félicitations du conseil au pape

Le conseil municipal a adopté hier après-midi, sur invitation de félicitations à l'égard du nouveau pape, Sa Sainteté le Pape Jean XXIII. C'est la première fois que le conseil se réunit en assemblée publique pour l'occasion. Le conseil a été présidé par le maire, M. Marcel Lespérance, et secondé par l'adjoint, M. Raymond Gauthier.

Le conseil de la métropole de Montréal sous le régime municipal et fructueux aspect de la situation de la ville.

Les conseillers ont été invités à se réunir à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Les conseillers ont été invités à se réunir à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Les conseillers ont été invités à se réunir à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

LA PRESSE

NOV 7 - 1958

Assemblée suspendue à minuit

Le maire de Montréal, l'honorable Sarto Fournier, a suspendu hier soir, à minuit moins trois minutes, l'assemblée du conseil municipal et l'a ajournée à lundi après-midi à 3 h. 30, parce qu'il y avait "désordre".

Il y avait aussi danger que l'assemblée "tombe" d'elle-même à minuit, si le désordre s'était poursuivi. Il faut en effet, qu'une séance de l'assemblée du conseil soit ajournée avant minuit jusqu'au jour suivant; si elle dépasse minuit sans motion d'ajournement, l'assemblée "tombe".

Quelques conseillers à l'issue de la séance d'hier soir se demandaient si le maire avait le droit d'agir ainsi; certains soutenaient qu'il avait le droit de suspendre l'assemblée, mais pas de l'ajourner à lundi.

D'autres prétendent par le fait même que les conseillers sont allés après que le maire eut suspendu la séance, ils ont accepté implicitement d'ajourner l'assemblée à lundi après-midi.

Pour sa part, le maire a déclaré à notre représentant après la séance, à minuit ce matin: "Le maire a toujours le droit de mettre fin au désordre en suspendant l'assemblée. Mon prédécesseur, Me Drapeau, l'a déjà fait".

Les questions se posent peut-être à la reprise de l'assemblée lundi après-midi.

Le conseil municipal voulait, hier soir, depuis plus de deux heures, la nomination de trois autres membres au bureau de révision des estimations.

Une motion visant à renvoyer à l'avenir le rapport à nous en conseil à ce sujet fut votée à minuit moins cinq. Une motion d'ajournement fut ensuite présentée par le chef du conseil M. Marcel Lavallée.

Le conseiller Pierre DesMarais, réclama le vote sur cette motion d'ajournement. L'honorable Fournier ne voulait faire tomber l'assemblée. Le projet de renvoyer de prendre le nom du propriétaire et des propriétaires et de noter l'heure où il y a eu le vote.

M. DesMarais ne fut pas élu. Le projet du conseiller Pierre DesMarais, secondé par les conseillers Landry,...

M. Landry a révoqué à son tour et dans le tribunal qui commença à se manifester.

"C'est une manoeuvre pour faire tomber l'assemblée", dit-il. Le maire se leva donc et ajourna l'assemblée jusqu'à lundi.

À la reprise de l'assemblée pour la séance prochaine, si après il y a, le conseil reprendra l'étude des trois rapports de l'exécution du conseil et MM. P.A. DesMarais et M. Landry, un conseiller nommé par le maire, M. Paul Bédard, du conseil municipal, comme membres du bureau de révision des estimations de la ville.

LA PRESSE

NOV 8 - 1958

Act to Avert Breakdowns In Sessions

The civic administration is taking steps to prevent the breakdown of future City Council sessions due to insufficient attendance or revelation of the midnight deadline.

An amendment to the Montreal bill of charter amendments was yesterday proposed by the Executive Committee, aimed at achieving this. The amendment will be submitted to council for approval.

Executive Chairman J. M. Savignac said the amendment is intended to ensure the continuation of a council session once it is under way. It would favor adjournment to 3 p.m. the following day if an adjournment—now required by regulation—were not called by midnight. A similar adjournment would go into effect in the event of a lack of a quorum.

Said Mr. Savignac: "We wish to avoid unhappy experiences of the past year, when a council sitting collapsed because there wasn't a quorum, or when the mayor suspended a sitting until the next day because certain councillors were apparently trying to extend a meeting past midnight."

NOV 18 1958
STAR

X

LA PRESSE

NOV 18 1958

Suggestion au sujet de l'ajournement des séances du conseil

Le comité exécutif est favorable à ce que lorsque le conseil municipal siège le soir et qu'il n'a pas adopté avant minuit une motion d'ajournement, l'assemblée soit alors reportée automatiquement à 3 h. de l'après-midi, le jour juridique suivant.

Le comité a pris attitude à ce sujet, mais cette attitude devra

toutefois être approuvée par le conseil municipal, puis par la Législature provinciale durant sa session s'ouvrant demain avant d'avoir force de loi et de faire partie de la charte de la ville.

Selon une autre suggestion du comité, l'assemblée serait aussi reportée automatiquement à 3 h. de l'après-midi, le jour juridique suivant, advenant qu'il n'y ait pas qu'un air début d'une séance de conseil.

Même si ces deux suggestions se concrétisent, lorsque, par la suite, le conseil siègera le soir et qu'il devra aussi siéger la nuit suivante il lui sera encore possible de le faire à condition d'adopter, comme actuellement, une motion à cet effet avant le coup de minuit.

Pour éviter que les assemblées du Conseil municipal tombent

Les membres de l'Exécutif municipal ont décidé, hier après-midi, de demander un amendement à la charte qui empêchera les assemblées du Conseil municipal de "tomber", comme cela se produit à certaines occasions.

Suivant l'amendement, si aucune motion d'ajournement n'est présentée au Conseil avant minuit, l'assemblée prendra fin automatiquement pour cette journée-là et reprendra le lendemain après-midi, à trois heures, si ce jour en est un juridique.

Il en sera de même si à une séance, il n'y a pas quorum.

En annonçant cette nouvelle, M. J.-M. Savignac, président du Comité exécutif, a déclaré que cette mesure était rendue nécessaire afin de permettre au Conseil municipal de compléter l'étude de l'ordre du jour des assemblées.

Cet amendement n'empêchera, cependant, pas les membres du Conseil de présenter une motion d'ajournement à minuit moins cinq afin de siéger passé minuit.

Selon les règlements actuels, si aucune motion d'ajournement n'est présentée avant minuit, l'assemblée "tombe" ou prend automatiquement fin et l'Exécutif doit convoquer une nouvelle séance.

MTL-MATIN
NOV 18 1958

MTL-MATIN

NOV 20 1958

Projet sur l'ajournement des séances du Conseil

Le Comité exécutif est favorable à ce que, lorsque le conseil municipal siège le soir et qu'il n'a pas adopté avant minuit une motion d'ajournement, l'assemblée soit alors reportée automatiquement à 3 h. de l'après-midi, le jour juridique suivant.

Le Comité a pris attitude à ce sujet, hier. Cette attitude devra toutefois être approuvée par le conseil municipal, puis par la Législature provinciale durant sa session s'ouvrant demain avant d'avoir force de loi et de faire partie de la charte de la ville.

Selon une autre suggestion du comité, l'assemblée serait aussi reportée automatiquement à 3 h. de l'après-midi, le jour juridique suivant, advenant qu'il n'y ait pas quorum au début d'une séance du conseil.

Même si ces deux suggestions se concrétisent, lorsque, par la suite, le conseil siégera le soir et qu'il désirera aussi siéger la nuit suivante, il lui serait encore possible de le faire à condition d'adopter, comme actuellement, une motion à cet effet, avant le coup de minuit.

C'est un conseiller qui le dit:

"M. le Maire, vous aimez le désordre"

Dans une lettre ouverte qu'il adresse, par l'entremise de notre journal, au Maire Sarto Fournier, le conseiller Jean Meunier, membre de la Ligue d'Action civique, se plaint des hésitations de l'administration qui a changé, pour la troisième fois en une seule semaine, la date d'une assemblée spéciale qui devait avoir lieu ces jours-ci, concernant le bill de Montréal qui doit être étudié à Québec au début de février. Sans autres commentaires, voici le texte de la lettre:

S.H. le Maire Fournier,
Hôtel de Ville,
Montréal

Depuis plus de quatre ans, j'ai l'honneur de représenter le district no 9. Jamais je n'ai vu, au sein de l'administration municipale de Montréal, de désordre comme actuellement. C'est n'avoir aucune dignité, aucun respect pour les élus du peuple que de contraindre par vos changements de décisions les conseillers à modifier leurs occupations deux ou trois fois dans la même semaine. Nous aussi avons des obligations comme dirigeants d'entreprises privées.

Sous les administrations précédentes, les amendements à la charte étaient étudiés par le Conseil à l'assemblée du 1er décembre. Au 15 janvier, rien n'a encore été fait sous la vôtre. Par la voix des journaux, une assemblée du Conseil fut convoquée pour le 12 janvier. Invoquant un article de la charte concernant les délais de convocation, monsieur Savignac déclara que l'assemblée aurait plu-

tôt lieu mardi le 13. Du 12 au 13, puis du 13 au 15, puis, encore incertain, du 15 au 19.

L'assemblée, devant servir d'étude des amendements à la charte est, à mon sens, la plus importante de l'année. Comme le bill de Montréal sera soumis à la Législature provinciale au tout début de février, les électeurs seront peut-être portés à croire que vous craignez le jugement de leurs représentants et cherchez à faire ratifier vos projets par le gouvernement provincial en contournant le gouvernement municipal.

Vous-même, monsieur le Maire, qui invoquez toujours la dignité du Conseil, ne lui accordez pas grand respect. A preuve, lors de l'assemblée tenue le 3 décembre 1958, vous avez, à l'heure du souper, demandé au Contentieux (avocats municipaux) une opinion légale sur l'amendement Bourret. Les membres du Contentieux vous ont répondu qu'ils n'y trouvaient aucune irrégularité légale et que cette motion leur semblait dans l'ordre. Un membre du Contentieux l'a répété devant les conseillers Laroche, Quintal, Sigouin et moi-même, alors que nous étions à la galerie de la Presse.



M. JEAN MEUNIER
... "j'accuse!"

Pourtant au début de la soirée, vous avez émis une opinion contraire à celle du Contentieux en déclarant la motion Bourret hors d'ordre. Vous vous rappelez aussi que cette dernière décision était en contradiction avec celle prise avant le souper sur la motion Bourret... Et, parce que j'avais fait allusion à votre changement trop brusque d'opinion, vous m'avez fait expulser de la salle du Conseil par la police.

Monsieur le Maire, tout le monde se rend compte de la manœuvre qui vise à imposer aux Montréalais par la Législature provinciale, des mesures administratives impopulaires qui entraveront le progrès de notre ville et lui feront sans doute, un jour, céder son titre à Toronto.

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Avec les pouvoirs que vous confère le titre de maire de la plus grande ville du pays vous pourriez faire tant de bien.

Respectueusement vôtre,
(signé) Jean Meunier,
conseiller municipal
15, janvier 1959

JAN 18 1959
PETIT JOURNAL

Une injure au Conseil

Au début de la séance du Conseil municipal, hier après-midi, le conseiller Roland Bourret a soulevé une question de privilège en soutenant que l'administration avait porté atteinte aux prérogatives du Conseil en donnant avis public que la "Cité de Montréal demandera à la Législature qu'un bill soit présenté pour la création d'un gouvernement métropolitain", et ce, sans même soumettre ce projet de bill au Conseil.

En somme, dit M. Bourret, "on ira porter à Québec, sur un plateau d'argent, l'autonomie de Montréal et ce sans consulter le Conseil qui, se plait-on à dire, est souverain".

M. Jos-Marie Savignac, président d comité exécutif a répondu que tout citoyen de la province "peut se présenter aux pied de la Législature" et demander à être entendu.

Nous n'avons pas cru devoir soumettre ce bill au Conseil, dit encore M. Savignac, parce que Montréal ne sera que partie au gouvernement métropolitain et même si certaines décisions avaient été prises ici, elles ne pouvaient pas engager les autres municipalités. Une discussion au Conseil aurait donc été inutile.

M. Bourret lui a répliqué qu'il ne s'agit pas d'un citoyen, mais de la Cité de Montréal et que le corps souverain de cette Cité c'est le Conseil municipal. C'est lui faire injure que d'aller demander à Québec quelque chose au nom de la Cité sans passer par lui.

Le débat a pris fin sur cette note et le Conseil a abordé l'étude de l'ordre du jour.

LE DEVOIR
JAN 20 1959

"Atteinte aux privilèges du Conseil"

Un conseiller du nord de la ville, M. Rolland Bourret, représentant du district no 11 au conseil municipal, s'est indigné hier que l'administration municipale n'ait pas jugé bon de soumettre au conseil municipal le rapport Croteau.

Me Bourret a soulevé le cas dès le début de l'assemblée spéciale du conseil convoquée pour étudier les projets d'amendements à la charte de Montréal que l'administration voudrait voir approuver par l'autorité provinciale.

Me Bourret a signalé qu'un avis public signé du nom du greffier de la ville a été publié dans LA PRESSE du 14 janvier dernier, à l'effet que la ville de Montréal demanderait au gouvernement provincial de créer un organisme métropolitain, avec énumération des différents services métropolitains qui s'y rattachent.

"C'est porter atteinte aux privilèges du conseil que d'agir de la sorte, de dire Me Bourret. On nous convoque pour adopter des amendements mineurs à la charte, même s'ils sont sérieux, lorsque l'amendement principal, qui changerait complètement l'administration de Montréal, n'est même pas à l'ordre du jour !

"On s'est moqué du conseil !

"Je demande au président de l'exécutif, qui a autorisé le greffier à publier un tel avis dans les journaux. Cette personne qui a donné de telles instructions au greffier était-elle autorisée pour ce faire ?

M. SAVIGNAC

Le président du comité, M. J. M. Savignac, a répondu à Me Bourret : N'importe qui à Montréal, d'il, ou dans la province de Québec, peut être entendu à Québec. C'est pourquoi nous avons cru devoir envoyer un avis à Québec à ce sujet.

"Montréal ne formera qu'une partie des 13 membres du conseil métropolitain. Quand même nous déciderions de créer un tel gouvernement, est-ce que Laval-sur-le-Lac va accéder à nos vœux ?

"Toute personne, tout citoyen peut se présenter devant la législature et réclamer des amendements."

Me Bourret a répliqué qu'il s'agit, dans le cas, "d'un avis public par la ville de Montréal et non pas par une personne quelconque."

Le conseiller rapporte que dès la première page du rapport Croteau, l'on y dit dans le texte même de la création du comité Croteau : "Attendu que le rapport Paquette n'a jamais été présenté au conseil, qu'il y a lieu de le lui soumettre avec les recommandations du comité exécutif ; que le comité a été formé à la demande unanime du conseil".

"C'est dire que le conseil municipal est le premier intéressé dans toute cette affaire, dit le conseiller Bourret.

"Encore une fois ce n'est pas une personne quelconque qui a logé un avis à Québec, mais la ville de Montréal avec la signature du greffier, et le sceau du greffier."

LA PRESSE

JAN 20 1959

Et si on taxait les conseillers?

(Par Pierre Pelletier)

LE PETIT JOURNAL, du 1-2-59 au 8-2-59

Les politiciens souffrent-ils, de ces temps-ci, du mal des millions et des milliards? A voir les propositions d'augmentation de taxes proposées par les villes de New-York et de Montréal — et presque en même temps, c'est assez drôle — on serait porté à croire que oui. Cet appétit insatiable pour les dollars s'aiguise toujours plus de jour en jour et les contribuables, de l'un et l'autre côté de la frontière, regardent d'un oeil offarqué les "autres" venir tripatouiller leurs chèques de paie et piger à pleines mains dans leur porte-monnaie. Il faut que ça roule...

A comparer les propositions de taxes faites par les autorités new-yorkaises et montréalaises nous découvrons que ce sont les Américains qui font preuve d'une plus grande imagination, malheureusement pour eux...

A New-York

La ville de New-York a besoin d'un supplément de \$145-000,000 pour équilibrer son futur budget. Mais où puisera-t-on ces millions? Pardi! dans la poche des contribuables. Comment? c'est bien simple: taxer

Le directeur des finances propose enfin une augmentation de 1 p.c. de la taxe de vente qui est déjà fixée à 6 p.c. et qui a rapporté, en 1958, la somme de \$36,400,000. On! tranché le gâteau en trois parties égales les commissions scolaires, la ville de Montréal et la province de Québec.

En outre, le commissaire Hayes a proposé une surtaxe sur la vente de la gazoline (nous payons déjà 13¢ par gallon à Québec) et une surtaxe sur les salaires (nous payons déjà, au fédéral, au début, 15 p.c. environ des revenus après exemptions, et environ 3 p.c. au provincial, après exemptions).

Qui, après cet exposé osera dire que nos politiciens sont des buses qui manquent d'imagination?...

* Nous espérons, in petto, que Montréal n'imitera pas New-York en ce qui a trait à la saignée en règle du porte-monnaie des pauvres contribuables. Ah! Si nous étions tous des Rockefeller!



M. MURRAY HAYES
"...il nous en faut!"

les salaires, augmenter la taxe sur les boissons alcooliques; taxer les machines à bonbons et de liqueurs douces; exiger \$5 par automobiliste qui laisse sa voiture "dormir" sur la rue le soir; taxer les paris sur les courses; augmenter la taxe de vente; augmenter la taxe sur les objets vendus en ville, mais livrés à l'extérieur; augmenter la taxe sur tout téléphone, facture de gaz et d'électricité; taxer les recettes brutes des services publics; taxer tous les chèques faits aux banques; taxer les voyages en taxi; surtaxer les cigarettes; enfin, taxer les tabacs et les cigares. C'est tout. Ouf! C'est assez...

A Montréal?

Pour se conformer au désir exprimé par le Comité exécutif de la métropole, le directeur des finances a préparé, jeudi dernier, le 15 janvier, une courte liste de taxes possibles et que voici: taxe de 5 p.c. sur la location des chambres d'hôtel, de motels et de maisons de logement; taxe sur les panneaux-reclame; taxe de vente des meubles de 1 pour cent.

PETIT JOURNAL
FEB 1 - 1959

Mayor Plays Rare Role; Breaks Tie

For the first time in years, Montreal's mayor was called upon last night to resolve a tie vote in city council — the sole occasion on which he casts a ballot.

Mayor Sarto Fournier, who is ex-officio a member of the executive committee, voted against referral back to the committee of its recommendation that the city sell to the Montreal Catholic School Commission for \$11,450 certain lots south of Jean Valets St., between Bloomfield and de l'Epee Aves., as site for an eight-class school. The councilors' tally had resulted in a 35 to 35 deadlock.

Subsequent to the mayor's deciding ballot, the sale was approved by the council by a vote of 37 to 34.

It was the second time the issue was decided.

At an afternoon sitting, the council turned back a referral motion by a vote of 35 in favor to 37 opposed and then proceeded to approve the sale by a vote of 49 to 24. However, just before the dinner recess, the council by a vote of 41 to 31 concurred in a motion to reconsider the decision.

GAZETTE

APR 22 1959

Montréal est un exemple de désordre pour la province

SHERBROOKE. — S. H. le maire Armand Nadeau de Sherbrooke, président de l'Union des municipalités de la province de Québec, a accusé la ville de Montréal de donner le mauvais exemple à toute la province, l'exemple du désordre, de la dissension et de la bouffonnerie.

Il a invité les autres municipalités de la province à tourner plutôt leurs regards vers la cité de Sherbrooke où règne la concorde, l'harmonie et la collaboration entre les contribuables et les autorités municipales, aussi bien qu'au sein même du conseil.

Le maire de Sherbrooke prononçait ces paroles devant les membres du Club des Francs de Sherbrooke, à l'occasion d'un souper qui avait lieu en l'honneur de l'échevin Jean-Marcel Jeanson.

M. Nadeau a expliqué que pour Sherbrooke, comme pour

bien d'autres municipalités de la province, la métropole était une étoile vers laquelle on se tournait pour prendre son exemple, regarder ce qui s'y faisait "pour l'appliquer chez nous, mais aujourd'hui cette étoile pâlit et Montréal malheureusement nous donne l'exemple du désordre, de la dissension et de la bouffonnerie."

Par ailleurs, il a prédit que l'annonce d'une nouvelle industrie comme la Lowney's contribuera à augmenter la population de Sherbrooke de 5.000 âmes en moins de cinq ans.

LE DEVOIR
APR 25 1959

SANS LES PRIVILEGES ...

M. DesMarais ne veut pas être chef "d'opposition"

Le conseiller Pierre DesMarais, membre du comité exécutif de Montréal, n'aime pas "être qualifié de chef d'opposition, à l'hôtel de ville, sans en avoir les privilèges." Il s'est levé pour protester contre ce qualificatif dont le coiffait le conseiller Louis Laberge au cours d'un débat au conseil municipal de Montréal.

— Mais vous l'êtes, chef d'opposition? de dire M. Laberge.

— C'est faux!

— C'est vrai! Vous avez le privilège de vous lever plus d'une fois sur une même question au conseil, ce dont les autres conseillers ne jouissent pas...

— Vous n'avez pas le droit! lance le conseiller J. M. Bériault.

M. DesMarais: "Oh si le conseiller Bériault se met à parler de droits..."

M. Bériault: "Allez donc consulter Pacifique Plante".

M. DesMarais tient à ce que le conseiller Laberge retire ses paroles.

Le maire intervient pour dire que l'expression employée par M. La-

berge n'est pas anti-parlementaire, même si elle n'est pas exacte.

M. Laberge: — "Il se lève 5 ou 6 fois sur le même item; c'est un privilège que n'ont pas les autres conseillers. S'il n'est pas chef d'opposition, je me chargerai de lui rappeler qu'il n'a pas droit plus de privilèges que les autres conseillers au conseil." Il retire ses paroles.

Indécent

Le conseiller DesMarais, plus tard au cours des débats, soulignera qu'"il est indécent d'avoir convoqué le conseil en assemblée, en une telle période d'été. On compte sur l'usure, le dégoût et la fierté des conseillers pour faire accepter ce qui ne peut que favoriser que des intérêts particuliers", dit-il.

M. Savignac: — "Il n'y a rien d'indécent à tenir une assemblée. S'il y a quelque chose d'indécent c'est dans l'esprit seul de M. DesMarais. Nous sentons qu'il y a du chômage et c'est pourquoi nous tenons une assemblée que nous avions annoncée un mois à l'avance."

LA PRESSE

JUL 17 1959

PASSE MINUIT ...

Séance de vingt minutes pour respecter la charte et jouir d'un long congé

Après avoir siégé trois jours, après-midi et soir, en plein milieu de juillet, le conseil a tenu une séance de 20 minutes, tôt ce matin, soit de minuit 05 à minuit 25, afin de pouvoir profiter d'une fin de semaine prolongée de repos, et de permettre à ses membres de vaquer à leurs affaires personnelles qu'ils avaient dû laisser temporairement de côté, cette semaine.

Sa dernière séance hier avait pris fin à minuit moins 05. Elle fut ajournée à minuit 05 afin de respecter la charte qui réclame qu'une fois une assemblée du conseil com-

menée, il faut qu'il se tienne une séance par jour, juridique, sans quoi l'assemblée tombe automatiquement. Il y a donc eu séance aujourd'hui vendredi, et le conseil pouvait légalement à minuit 25 ce matin ajourner à lundi soir à 8 h. 30.

Hier après-midi, le conseil, par un vote de 41 contre 30, a décidé de suspendre l'étude qu'il avait entamée mardi après-midi, des motions des conseillers.

Il y a, au total, au feuilleton de l'assemblée en cours, 66 motions de conseillers. Jusqu'ici le conseil en a étudié 26.

La motion de suspension de l'étude des motions, présentée par le commissaire Alfred Gagliardi et secondée par le conseiller Louis Laberge, a été présentée immédiatement avant l'étude d'une motion du conseiller Jean Meunier réclamant la tenue d'une enquête royale dans l'affaire de la Corporation de gaz naturel du Québec.

Les 40 autres motions de conseillers seront étudiées plus tard au cours de l'assemblée; elles seront peut-être aussi reportées à la prochaine assemblée du conseil.

Ce qu'il reste à étudier

En plus des 40 motions, il reste encore au feuilleton du conseil parmi les principaux items, le projet de modification du règlement de zonage du quartier Ahuntsic Villerey pour permettre la construction de maisons d'appartements de six étages dans le Nouveau Bordeaux.

LA PRESSE

JUL 17 1959

Il évite un échec au projet Larissa

par JACQUES DELISLE

Le conseil municipal de Montréal, a tenu, hier soir, une séance qui restera mémorable.

Mémorable par la longueur de ses délibérations — celles-ci n'ont pris fin qu'à 1 h. 25, ce matin — et par le caractère décevant de ses décisions.

Tout d'abord, à deux reprises et sans hésitation, le maire Sarto Fournier a empêché, à toutes fins pratiques, un échec au projet de la firme Larissa Development qui veut construire des maisons d'appartements de six étages dans le secteur de maisons unifamiliales du Nouveau Bordeaux. Dans chaque cas, il a évité l'échec au projet en usant de son vote prépondérant.

Puis, le président de l'exécutif, M. J. M. Savignac, a fait un requi-sitoire contre les maisons unifamiliales. On lira ses déclarations dans une colonne voisine.

Quatre conseillers de la Ligue d'action civique, enfin, se sont abstenus des votes décisifs, après avoir assisté à tout le débat sur la question (les conseillers Paul-Emile Sauvageau (deux fois), Charles Mayer, J. Benoit Bourque et Oscar Singer (une fois chacun). Un cinquième conseiller de la Ligue, M. Maurice Landes, était absent, lors des deux votes décisifs comme lors des débats.

On parle déjà de certaines expulsions ou démissions du sein de la Ligue, à la suite des événements de la nuit dernière.

À la décharge des conseillers de ce groupe, disons toutefois que parmi les plus ardents défenseurs des petits propriétaires du nord, il fallait remarquer les cinq conseillers de leur groupe du district no 11, MM. Lucien Saulnier, Roger Sigouin, Roland Bourret, A. Lalonde et Paul-Emile Robert, et plusieurs autres qui sont revenus en toute hâte de l'extérieur de la ville durant la journée d'hier, pour participer au vote; parmi lesquels il faut noter les conseillers Adrien Angers et Bourret, Camille Quintal, etc.

Deux motions pour ajourner la séance d'hier soir à 3 h. cet après-midi, immédiatement avant le début de l'étude du projet d'aménagement du réajustement de zonage des quartiers Ahuntsic-Villarsay, ont été battues: la première, par un vote de 52 contre 33, et la seconde, par un vote de 43 contre 39.

Les deux votes auxquels le maire Fournier a eu à participer, s'étaient établis, le premier à 43 contre 43, et le second à 42 contre 42.

Le maire n'est appelé qu'une fois par décennie à donner son vote prépondérant. Et pour le maire Fournier c'était la première fois depuis son élection.

À noter que le conseiller Louis Laberge, un des représentants du conseil des métiers et du travail au conseil, groupement ouvrier qui s'était prononcé contre les maisons d'appartements au Nouveau Bordeaux, a voté une première fois contre l'ajournement et une première fois pour le retour du rapport à l'exécutif, et une seconde fois pour l'ajournement et une seconde fois contre le retour du rapport à l'exécutif.

Le retour à l'exécutif signifiait à toutes fins pratiques que le projet Larissa était battu.

A 3 h. p.m.

Le débat sur ledit projet reprendra donc à 3 h. cet après-midi.

La première motion d'ajournement à 3 h. cet après-midi a été présentée vers 11 h. 15 hier soir par le conseiller Marcel Lafaille, leader du conseil, secondé par le conseiller Dave Rochon. Elle fut défaite par 52 voix contre 35.

Vers 11 h. 45, le conseiller Lucien Saulnier, secondé par Mme LeTêlier de St-Just, soumettait une motion pour le retour à l'exécutif du rapport de l'administration. Le vote fut de 43 contre 43, et le maire vota contre le retour, utilisant une première fois son droit de vote.

À 11 h. 55, le conseiller Paul-Emile Robert soumit une motion d'ajournement à minuit 05 minutes, pour éviter que l'assemblée du conseil ne tombe automatiquement.

Des la reprise de la nouvelle séance, à minuit 05, le conseiller Dave Rochon, secondé par le conseiller J.-O. Asselin, présente une nouvelle motion d'ajournement à

3 h. cet après-midi. Elle fut battue par 43 voix contre 39.

Le débat se poursuivit donc et à 1 h. 25, le conseiller Saulnier secondé toujours par Mme de St-Just, proposa à nouveau de retourner le rapport à l'exécutif. Le vote fut de 42 contre 42. Et le maire vota contre le retour, utilisant une seconde fois son vote prépondérant.

Au cours du débat, le conseiller Albert Guilbeault rappelle que le cœur de Montréal est rempli de taudis. Il demande aux administrateurs d'encourager les constructeurs à construire des maisons d'appartements dans le centre de la ville. Si l'on ne permet des maisons d'appartements qu'aux limites de la ville, le cœur restera toujours ce qu'il est", dit-il.

"Je ne prête pas l'oreille, pour suit le Dr Guilbeault, à des offres de \$500 qui auraient été faites à des conseillers pour qu'ils ne viennent pas ici ce soir, mais avant de permettre des maisons d'appartements aux limites, on devrait les autoriser dans le cœur."

M. Robert

Le conseiller Paul-Emile Robert a souligné pour sa part qu'il est bien plus important de s'occuper des intérêts des maisons familiales du Nouveau Bordeaux que de l'envasement du Mont-Royal, contre quoi je m'oppose d'ailleurs.

"Il faut conserver à Montréal, dit-il, ses centres domiciliaires.

"Nous avons payé pour le plan Greber. Or ce plan prévoit des zones domiciliaires."

Alors qu'après la reprise de l'assemblée, à minuit 05, les conseillers Rochon et Asselin réclamaient l'ajournement à 3 h. cet après-midi, le conseiller Guilbeault lança:

"On dit que les conseillers devaient aller dormir. Mais les citoyens de Bordeaux, c'est depuis 2 mois qu'ils ne dorment pas!"

À 1 h. 25, après la défaite de la 2e motion Saulnier de retour du rapport à l'exécutif, l'ajournement à 3 h. cet après-midi fut adopté.

On verra dans une colonne voisine, le détail des votes des deux motions premières d'ajournement et des deux motions de "référence" à l'exécutif.

LA PRESSE

JUL 22 1959

M. DesMarais dénonce:

Un "tripotage" de DOSSIERS

Le commissaire Pierre DesMarais a dénoncé hier à l'hôtel de ville, "le tripotage de certains dossiers par certains membres de l'administration."

Il s'est élevé contre une anomalie relative à un rapport "adopté à la vapeur" mercredi soir, aux dernières minutes de l'assemblée spéciale du conseil qui avait débuté le 14 juillet.

Ce dossier concerne la vente de terrains à la Commission des écoles catholiques de Montréal, après que la firme J.H. Dupuis Limitée, au sein de laquelle le conseiller J.H. Dupuis dit n'avoir aucun intérêt, eut obtenu le contrat de construction de l'école St-Simon-Apôtre, dans le quartier Ahuntsic.

Le feuillet de l'assemblée du conseil comportait trois rapports relatifs à cette vente.

Lorsque le conseil, lundi dernier, a abordé l'étude de ces trois rapports, M. J.M. Savignac, président du comité exécutif, a demandé qu'ils soient biffés de l'ordre du jour, les dossiers n'étant pas complets.

Et le conseil à l'unanimité biffa les trois rapports.

Mercredi soir, alors que l'assemblée tirait à sa fin, M. Savignac a ramené les trois rapports. Il a déclaré que les dossiers étaient maintenant complets et il souhaitait que le conseil les approuvât, car il s'agissait là d'une affaire remontant à 1956.

Les conseillers municipaux n'ont vu rien de répréhensible dans toute l'affaire. Sans demander plus de renseignements, ils ont consenti à reconsidérer leur décision antérieure et ils ont adopté les trois rapports.

Or, les journaux du jour annonçaient que la Commission scolaire venait d'accorder le contrat à la firme J.H. Dupuis, aujourd'hui dirigée par le fils du commissaire J.H. Dupuis.

Coincidence

En remarquant la coïncidence singulière, le commissaire DesMarais a demandé hier à voir les dossiers.

Certaines anomalies lui paraissent étranges.

Le 8 juillet, dernier, l'exécutif décidait de soumettre le rapport recommandant la vente des terrains à la Commission scolaire, mais il s'inquiétait du bas prix: 30 cents le pied carré.

Par un mémoire, le comité de mandait le même jour au directeur des Finances, M. Lactance Roberge, d'étudier la question pour voir s'il n'y avait pas lieu de modifier l'évaluation de 1956. "Le comité exécutif, disait le mémoire, ayant décidé de recommander au conseil de vendre à la commission des écoles catholiques de Montréal certains terrains requis pour l'élargissement du parc-école St-Simon, je vous saurais gré de bien vouloir me dire si vous croyez devoir modifier votre rap-

port du 25 janvier 1956 relativement à cette transaction." Et c'était signé Lucien Hétu, directeur des services municipaux.

Le surintendant des immeubles de la ville, M. L.J. Parizeau, faisait rapport le 1er juillet que la valeur marchande de ce terrain était maintenant de 75 cents le pied carré. Le terrain de 37.825 pieds carrés vaut donc \$28,368.75. Au rôle d'évaluation, le terrain est inscrit à \$27,951.

Pour M. DesMarais, la décision de l'exécutif, le 8 juillet, était bien de vendre le terrain à sa valeur marchande, car plusieurs membres avaient noté que la Commission scolaire ne fait jamais de réduction quand elle vend des terrains à la ville. Suivant l'idée de l'administration, le rapport soumis au conseil municipal aurait dû recommander la vente du terrain à 75 cents le pied carré.

Vente à \$11,347.50

Mais sans le savoir, dans la hâte de la fin de l'assemblée, mercredi soir, le conseil, a vendu le terrain à 30 cents, soit \$11,347.50.

"Je me demande, poursuit M. DesMarais, comment on a pu oser ainsi soumettre au conseil, sans le prévenir, un rapport qui a été modifié je ne sais quand. La loi est claire. L'exécutif ne peut pas modifier un rapport une fois qu'il a été soumis au conseil sans le consentement de celui-ci. On a bien pris garde de ne pas en parler, laissant croire que le rapport était tel que soumis le 8 juillet.

"Ce n'est qu'après que la firme J.H. Dupuis Ltée eut obtenu le contrat que l'affaire est devenue urgente.

"Si cela n'est pas du tripotage de dossiers, je me demande ce que c'est de déclarer l'ancien président de l'exécutif.

"Et, ajoute M. DesMarais, à la lumière de ces faits, il s'avère qu'il est de plus en plus intéressant de faire partie du comité exécutif quand on a un fils qui dirige une compagnie qui porte son nom!

"Voilà un autre exemple de la façon dont l'administration trompe sciemment le conseil. J'entends d'ici les hauts cris de ces gens, si nous, alors que nous étions en fonction, avions osé faire la millième partie de ce qu'eux font aujourd'hui.

"On constate de plus, dit-il, encore une fois, que l'administration recule devant rien pour favoriser les amis du régime".

LA PRESSE

JUL 24 1959

M. Savignac se disculpe et M. Saulnier se défend

Le président du comité exécutif de Montréal, M. J. M. Savignac, a dit hier, à l'hôtel de ville, que ce sont à sa demande que trois rapports de l'exécutif biffés du feuillet au début de la dernière assemblée du conseil municipal aient été adoptés "à la vapeur" en fin de cette même assemblée.

M. Savignac répondait à une déclaration du conseiller Pierre Des Marais, membre de l'exécutif, ou il reprochait à certains membres de l'administration, "certains tripotages de dossiers", et où il s'étonnait que ce retour rapide des 3 dossiers à l'ordre du jour du conseil ait suivi l'octroi par la commission scolaire à la firme du fils du commissaire J.-H. Dupuis, d'un contrat de construction d'une école dans le nord de la ville.

"Je tiens à préciser, de dire M. Savignac, que ce n'est pas à ma demande que ces rapports ont été portés de nouveau à l'attention du conseil, mais à l'insistance du conseiller Saulnier.

Interrogé à ce sujet, M. Lucien Saulnier, a répliqué que le président de l'exécutif "déforme les faits à sa guise" et qu'il est "un menteur public".

Voici les déclarations des deux conseillers municipaux :

"Quand ces trois rapports ont été soumis au conseil municipal, l'en ai demandé le retrait en expliquant que le notaire n'avait pas terminé la rédaction des contrats et qu'ils n'étaient pas complets à ma satisfaction.

"Le conseiller Saulnier est plus tard intervenu auprès d'un haut fonctionnaire municipal dont l'honnêteté ne peut être mise en doute. Il a insisté pour que le conseil approuve sans délai les trois rapports en question qui, entre temps, avaient été complétés et que je n'avais pas eu le temps de reviser. Il a fait valoir que la population de la paroisse St-Simon était privée

d'écoles et qu'il était urgent de combler cette lacune en adoptant sans délai les trois rapports en question.

"J'aurais préféré personnellement attendre l'assemblée du mois de septembre afin de reviser les contrats qui venaient à peine de nous parvenir mais j'ai consenti à ce que ces rapports de l'exécutif soient portés de nouveau à l'attention du conseil afin d'être agréables précisément à ceux qui aujourd'hui dénoncent mon geste de condescendance en le qualifiant odieusement de "tripotage de dossiers." Pour avoir été agréable à un adversaire politique, je suis aujourd'hui récompensé par les plus abominables injures.

"N'eut été l'insistance du conseiller Saulnier, ces trois rapports seraient restés biffés. J'étais convaincu que M. Saulnier avait pris connaissance de ces rapports avant d'insister pour qu'ils passent.

"Tous savent par ailleurs que la ville n'a rien à faire, ni de près ni de loin, avec l'octroi de contrats pour la construction d'écoles, qui relève exclusivement des commissions scolaires."

M. Saulnier

M. Saulnier a donné la réplique suivante aux paroles du président de l'administration:

"Le président du comité exécutif, dit-il, M. Jean-Marie Savignac, est un menteur public. Je le mets au défi de nommer quel est le fonctionnaire de la ville à qui j'aurais parlé directement ou indirectement de cette affaire. L'insistance que j'ai mise pour que cette affaire soit réglée provient du fait que le service des parcs tardait à exécuter des travaux dans le parc St-Simon précisément à cause de difficultés avec la Commission des écoles catholiques de Montréal.

"M. Savignac devrait se rappeler que c'est avant la séance du conseil et lundi soir dernier, alors que les rapports ont été soumis pour la première fois, que j'ai insisté.

"Les faits sont que, à minuit et quart, mercredi, lors de la reprise de la séance, le commissaire J.-H. Dupuis m'attendait à la porte de la salle du conseil pour me dire: les rapports concernant le parc St-Simon sont prêts. Si vous voulez le demander, on va les introduire immédiatement."

"Ce à quoi j'ai répondu: Je n'ai rien à demander. C'est vous qui savez s'ils sont prêts ou non. S'ils le sont, c'est à vous de les introduire.

"Si M. Savignac se rappelle bien, c'est après que M. Dupuis eut déclaré publiquement devant le conseil que les dossiers avaient été complétés que je n'avais pas d'objection à leur adoption vu que cette affaire du parc St-Simon datait de plus de deux ans.

LA PRESSE

JUL 25 1959

M. Jos-Marie Savignac tente de dégager sa responsabilité

Le président du Comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a tenté, hier, de dégager sa responsabilité de l'adoption, par le Conseil d'un contrat de vente de terrains à la Commission scolaire de Montréal au prix de \$11,347.50 alors que de l'avis même du surintendant des immeubles ces terrains valent \$28,368.75.

Les trois rapports du comité exécutif concernant cette affaire avaient été "biffés" à la demande de M. Savignac lundi soir dernier mais furent ramenés juste avant la fin de la séance et adoptés en quelques secondes après leur introduction par M. Savignac et une déclaration par le commissaire J.-H. Dupuis à l'effet que les dossiers étaient maintenant complets.

A la suite de l'article paru dans les journaux d'hier à ce sujet, M. Savignac a fait la déclaration suivante:

"Je tiens à préciser que ce n'est pas à ma demande que ces rapports ont été portés de nouveau à l'attention du conseil, mais sur l'insistance du conseiller.

"Quand ces trois rapports ont été soumis au conseil, j'en ai demandé le retrait en expliquant que le notaire n'avait pas terminé la rédaction des contrats et qu'ils n'étaient pas complets à ma satisfaction.

"Le conseiller Saulnier est plus tard intervenu auprès d'un haut fonctionnaire municipal dont l'honnêteté ne peut être mise en doute. Il a insisté pour que le conseil approuve sans délai les trois rapports en question qui, entre temps, avaient été complétés et que je n'avais pas eu le temps de réviser. Il a fait valoir que la population de la paroisse St-Simon était privée d'écoles et qu'il était urgent de combler cette lacune, en adoptant sans délai les trois rapports en question.

"J'aurais préféré personnellement attendre l'assemblée du mois de septembre afin de réviser les contrats qui venaient à peine de nous parvenir, mais j'ai consenti à ce que ces rapports de l'exécutif soient portés de nouveau à l'attention du conseil afin d'être agréables précisément à ceux qui aujourd'hui dénoncent mon geste de condescendance en le qualifiant odieusement de "tripotage de dossiers". Pour avoir été agréable à un adversaire politique, je suis aujourd'hui récompensé par les plus abominables injures.

"N'eût été l'instance du conseiller Saulnier, ces trois rapports seraient restés biffés. J'étais convaincu que M. Saulnier avait pris connaissance de ces rapports avant d'insister pour qu'ils passent.

"Tous savent par ailleurs que la ville n'a rien à faire, ni de près ni de loin, avec l'octroi de contrats pour la construction d'écoles, qui relève exclusivement des commissions scolaires".

"Surveillez vos amis qui vous jouent dans le dos"

(M. L. SAULNIER)

Mis en cause par le président du comité exécutif, le conseiller Lucien Saulnier a répondu que M. Jos-Marie Savignac déforme les faits à sa guise.

"Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac déforme les faits. Je le mets au défi de nommer quel est le fonctionnaire de la ville à qui j'aurais parlé directement ou indirectement de cette affaire. L'insistance que j'ai mise pour que cette affaire soit réglée provient du fait que le service des parcs tardait à exécuter des travaux dans le parc St-Simon précisément à cause de difficultés avec la Commission des écoles catholiques de Montréal.

"M. Savignac devrait se rappeler que c'est avant la séance du conseil et lundi soir dernier alors que les rapports ont été soumis la première fois que j'ai insisté.

"Les faits sont que à minuit-quart, mercredi, lors de la reprise de la séance, le commissaire J.-H. Dupuis m'attendait à la porte de la salle du Conseil pour me dire: "les rapports concernant le parc St-Simon sont prêts. Si vous voulez le demander on va les introduire immédiatement".

A cela, poursuit M. Saulnier, j'ai répondu: "je n'ai rien à demander. C'est vous qui savez s'ils sont prêts ou non. S'ils le sont c'est à vous de les introduire.

"Si M. Savignac se rappelle bien c'est après que M. Dupuis eût déclaré publiquement devant le Conseil que les dossiers avaient été complétés que j'ai déclaré que je n'avais pas d'objection à leur adoption vu que cette affaire du parc St-Simon datait de plus de deux ans.

"Je n'ai jamais voulu mettre en doute la parole des membres de l'administration, mais maintenant je constate qu'il faudra s'y méfier à l'avenir.

"Je conseillerais à M. Savignac de surveiller ses propres amis autour de la table de l'exécutif. Ce sont eux qui lui jouent dans le dos".

JUL 25 1959

LE DEVOIR

LE DEVOIR

Le Conseil n'aime pas l'humidité!

A cause de l'humidité le Conseil municipal a fait ajourner sa séance à 5 h. 30 hier après-midi pour la reprendre cet après-midi à 3 h. 30.

Après la longue discussion autour de la nomination du directeur du service des écoles le maire a cédé sa place au nouveau promoteur, le conseiller P.-J. Bertrand, président de la Ligue des Propriétaires. M. Bertrand a été élu mardi prochain pour un terme de trois mois.

Quelques rapports du comité exécutif ont été adoptés sans discussion. On a débattu l'étude de celui concernant l'expropriation du terrain de l'ancien Children's Memorial Hospital, avenue des Cèdres, que l'administration veut en faire un domaine du parc Mont-Royal. Apparemment il y a quelques pièces au dossier qui ne sont pas très claires.

Un projet de prolongement de l'avenue sud-ouest de la rue Christophe-Colomb et de l'avenue Laurier a soulevé toute la question de la jonction de la rue Christophe-Colomb à travers le parc Laurier.

Le débat sur cette question semblait vouloir s'éterniser, le conseiller Roger Provost, à 5 h. 30 a proposé l'ajournement en ces termes: "Etant donné que l'on ne terminera certainement pas cette affaire avant six heures et en l'humidité qui règne dans le Conseil, je propose l'ajournement à 3 h. 30 demain". La proposition fut acceptée d'emblée.

LE DEVOIR

SEP 3 1959

M. J.-O. Asselin sermonne l'administration:

"Le Conseil est obligé de faire le travail du comité exécutif!"

De vieux routiers de la politique municipale ont vertement reproché à l'administration Fournier-Savignac le peu de préparation qu'elle apporte aux rapports qu'elle soumet au Conseil.

Le conseiller J.-O. Asselin, qui n'a pas l'habitude de sermonner les administrateurs n'y est pas allé de main morte. "C'est fantastique, dit-il. Je n'ai jamais vu, dans toute ma vie politique une situation semblable. Aujourd'hui ce n'est pas l'exécutif qui est sur la défensive mais le Conseil. On soumet un rapport. Personne de l'administration n'est préparé pour le défendre et ce sont les conseillers qui doivent faire les recherches que les administrateurs auraient dû faire".

Le vice-président du comité exécutif, M. Murray Hayes qui remplaçait le président, Me Jos-Marie Savignac, a affirmé que l'administration faisait tout son possible mais que certains membres prenaient plaisir à s'absenter souvent. Il a reproché à M. Pierre DesMarais de boycotter les séances du comité exécutif.

Le commissaire DesMarais a répliqué qu'il avait jugé bon de s'abstenir d'assister aux séances du comité exécutif durant un certain temps justement parce qu'on lui reprochait de retarder les travaux de l'administration. "Le résultat, dit-il n'a pas été meilleur. Les décisions sont prises en dehors de l'exécutif et tout ce que l'on fait aux séances régulières c'est de manoeuvrer pour obtenir la majorité. C'est tellement vrai que l'on a déjà soumis un rapport sans nous dire ce qu'il y avait dedans. On s'est contenté de dire, "adopté avec dissidence de MM. DesMarais et Drapeau". Voilà le respect que l'on porte aux membres de l'exécutif et cette attitude se reflète sur le Conseil. On lance des rapports sans explications en jetant toute la responsabilité sur les épaules des conseillers".

"L'administration actuelle, dit en terminant M. DesMarais, agit comme si elle avait confiance de ne pas être appelée à répondre des gestes qu'elle a posés".

Le conseiller Lucien Croteau, ancien membre du comité exécutif et leader du Ralliement du Grand Montréal qui a porté l'administration Fournier-Savignac au pouvoir, s'en est pris lui aussi au comité exécutif l'accusant de faire perdre le temps du Conseil en lui soumettant des rapports qui ne sont pas complets ou des questions qu'il n'a même pas étudiées.

M. Croteau a dévoilé son res-

sentiment particulièrement pour le commissaire J.-H. Dupuis qui, dit-il, "donne des renseignements quand on ne lui en demande pas et demeure muet quand on lui en demande".

Plusieurs autres conseillers ont protesté contre la pratique d'introduire des rapports à la dernière minute ou d'attendre que la séance soit commencée pour fournir des notes explicatives, chose qui devrait être faite au moment même où les convocations sont envoyées.

C'est dans cette atmosphère que le Conseil a siégé jusqu'à 2 h. 30 hier matin pour mettre fin à l'étude des articles de l'ordre du jour.

Au cours de cette séance nocturne, une dizaine de rapports ont été retournés soit à la demande même de M. Murray Hayes, vice-président de l'exécutif ou par l'adoption de motions de références soumises par des membres du Conseil.

Parmi les rapports retournés à la demande même de l'administration il y a eu celui concernant l'expropriation de l'avenue Cedar.

M. Hayes a expliqué qu'il n'y a pas eu entente complète ou finale entre le directeur des Finances et l'avocat-chef de la Cité à ce sujet.

Il a promis que cette affaire sera soumise au Conseil lors de sa prochaine assemblée qui aura probablement lieu en octobre.

Le Conseil a retourné aussi une demande de crédit de \$120.000 pour l'achat et l'installation de nouveaux parcomètres et le remplacement d'anciens parcomètres défectueux. C'est M. J.-O. Asselin qui par une série de questions qui n'ont pas eu de réponse a contribué au retour de ce rapport.

MM. Pierre DesMarais et Lucien Saulnier ont réussi à faire retourner deux rapports, l'un concernant un privilège à accorder à la compagnie Kik qui veut s'agrandir et l'autre accordant à un particulier le droit de construire une maison sans marge latérale d'isolement.

Dans le premier cas on a noté que l'exécutif avait pris la décision quatre jours avant que le directeur d'Urbanisme ne donne son opinion et dans le second que l'administration avait déjà refusé cette demande à l'ancien propriétaire du terrain et que maintenant que celui-ci a changé de mains on veut accorder au nouveau ce qui avait été déjà refusé.

Tous les rapports concernant des aménagements de circulation dans le secteur du Parc Laurier ont aussi été retournés.

Au cours de cette séance, le Conseil a cependant voté des crédits se totalisant à \$590.000, pour l'aménagement des parcs Médéric-Martin et de Mézy et des modifications à des règlements de zonage.

LE DEVOIR -

SEP 5 - 1959

Leclerc POUR SAUVER LA MONTAGNE! 24-9-59

Le pique-nique des conseillers, avenue Cedar, a coûté \$167.58

La visite faite par une quarantaine de conseillers à la demande du président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, le 14 septembre dernier, de l'emplacement de l'ancien hôpital Children's Memorial que l'administration voulait exproprier pour empêcher la construction de maisons d'appartements, aura coûté à la Cité \$167.58.

Un autobus de la Commission de Transport avait été mis à la disposition des conseillers qui désiraient se rendre sur les lieux. Une vingtaine d'entre eux ont emprunté l'autobus pour se rendre sur la montagne tandis que les autres se sont rendus dans leurs voitures particulières. La location de l'autobus a coûté \$20.

Hier, le comité exécutif a approuvé le compte auquel

était joint un autre compte du restaurant "Butch" Rouchard au montant de \$147.58. Ce compte qui porte la signature du pro-maire, M. Paul-J. Bertrand, et qui a été soumis au directeur des services par le commissaire Alfred Gagliardi, représente ce que dix-sept conseillers ont dépensé pour leur repas, le 14 septembre, à la suite de la visite sur la montagne.

Voici le détail de ce compte:

1 coupe de crevettes...	.90
1 filet mignon	3.00
15 rosbifs	45.00
1 gigot	2.00
8 gin tonic	6.40
2 ryes	1.40
4 cognacs	3.20
5 bières	2.00
4 cognacs	3.20
5 bières	2.00
2 Amer picon	1.80

3 cognacs	1.40
4 Corton (vin)	28.00
2 cognacs	1.80
3 menthes	2.40
6 cognacs	4.80
4 drambuies	3.20
18 tartes	2.70
6 parfaits à la menthe ..	4.50
6 cafés90
cigares90

Les victuailles ont coûté \$127.58 y compris la taxe, plus 15 p.c. pour les frais ou \$20, soit un total de \$147.58.

Après cette visite que plusieurs conseillers avaient qualifiée de "pique-nique" avant le départ, le projet d'expropriation a été rejeté par un vote de 63 à 21.

Ce compte a été approuvé par le comité exécutif et il sera porté au budget des "dépenses imprévues".

Le pique-nique des conseillers fait jaser à l'Hôtel de ville

Le pique-nique des conseillers municipaux sur le Mont-Royal a fait parler beaucoup plus dans les corridors de l'Hôtel de Ville que l'affaire du zonage du Nouveau-Bordeaux où, après une bataille épique, le Conseil a permis la construction de maisons d'appartements de six étages dans un secteur de maisons unifamiliales.

Ce sont surtout des conseillers qui ont bouffé aux frais de la ville qui ont le plus jaser à la suite de la parution du compte du restaurant Butch Bouchard où les "17" dirigés par le pro-maire Paul J. Bertrand ont pris un copieux repas.

S'agissait-il d'une dépense autorisée? Maintenant que tout le monde parle du pique-nique des conseillers, certains, pour se couvrir, prétendent que oui. Il y a un membre de l'Exécutif qui, paraît-il, aurait dit aux conseillers d'aller manger aux frais de la ville. Celui-ci n'est pas le commissaire Alfred Gagliardi qui lui, faisait partie des 17.

Forts de cette autorisation, les 17 n'ont pas hésité à prendre un bon gueuleton bien arrosé. Le souper a coûté \$127.58 dont \$58.10 pour les plats solides et \$68.58 pour le liquide. On a fumé des cigares pour 90 cents et à cela il faut ajouter le pourboire, \$20.

Ils étaient 17. Ils ont mangé: 1 filet mignon, 15 rôsbifs et 1 gigot. Mais rendu au dessert, 18 pointes de tartes ont été mangées... On se demande qui en a mangé deux! En plus de la tarte, on a bouffé 6 parfaits à la menthe.

Les 17 ont bu: 2 ryes, 8 gin tonic, 10 bières, 19 cognacs, 2 amer picon, 3 menthes, 4 dram-

buies, 4 bouteilles de vin et... 6 cafés.

Les 17 n'ont pas été les seuls à voter contre le projet d'expropriation des terrains de l'avenue Cedar, car ce projet a été défait par un vote de 63 à 21.

Mais maintenant on peut se demander si n'importe quel groupe de conseillers peut désormais aller manger et présenter le compte à l'administration en n'importe quel temps.

Lorsque le président du Comité exécutif a demandé aux

membres du conseil de se rendre sur les lieux pour bien situer le problème, il avait dit qu'un autobus avait été réservé pour cette visite. Il ne fut pas question du souper.

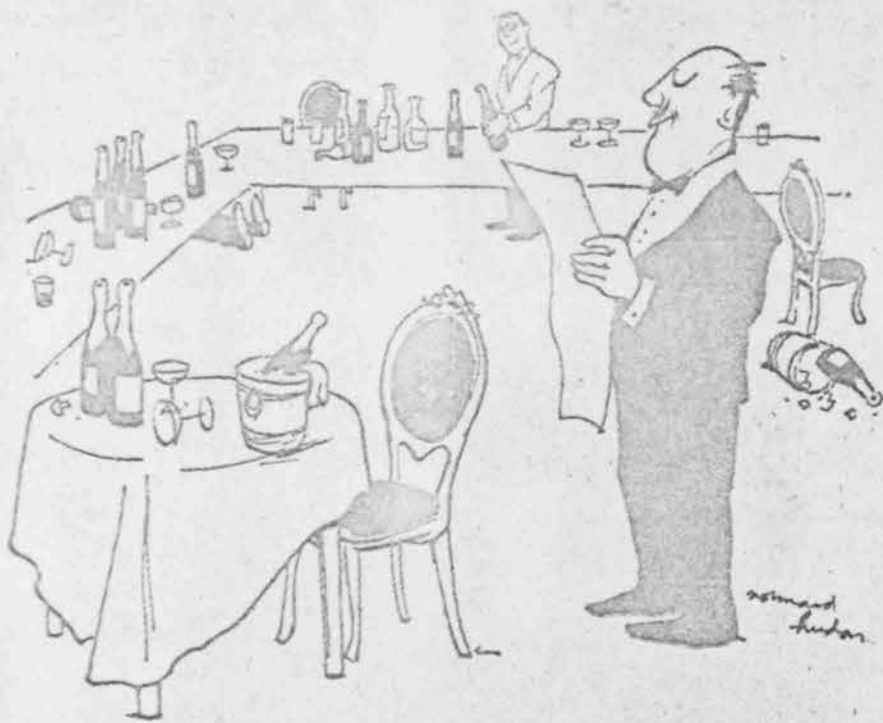
Pour se défendre, les 17 rappellent que durant la séance du conseil du budget les conseillers ont mangé dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville plusieurs soirs. La situation n'était certainement pas la même. La période pour l'étude du budget est limitée par la loi.

D'un commun accord on allongea la séance de l'après midi et le conseil reprenait sa séance très tôt dans la soirée et pour ne pas perdre de temps, le souper était servi dans le hall d'honneur.

Le pique-nique qui a coûté au total, autobus compris, \$167.58 fera parler de lui longtemps et l'on prévoit qu'à la prochaine séance du conseil, des malins suggéreront au pro-maire de "payer le lunch". Aument-ils autant de succès?

Leves 6-10-59

Le "party" des conseillers municipaux



Qui c'est qui va payer l'addition ?
Le contribuable bien entendu !

Council
Business

Will Council Sit Friday The 13th?

City council today will be called by City Clerk C. E. Longpre to a special meeting on Friday, the 13th, even though the executive committee yesterday by majority vote refused to do so, and the municipal law department has termed the purpose for which the sitting is being convened illegal according to the city charter.

However, the lawyers also have declared that by virtue of the same charter it is not up to the city clerk to question why, but that it is his duty to convok the special session petitioned by 40 city councillors.

Presumably, once the meeting is opened, those attending will be informed by the mayor that they cannot proceed with the agenda - reconsideration of a July vote which permitted six-storey apartment houses to be constructed in the "New Bordeaux" sector of the north end hitherto zoned for one-family homes.

The petitioners had asked the executive committee to call the meeting for Nov. 3 and enjoined Mr. Longpre, should the committee not act by Nov. 10, to do so himself for Nov. 13 at 8.15 p.m.

Opinion of the law department was that the vote could not be reconsidered and that the only way to proceed was for the executive committee to present a bylaw amendment to the council if it wished, for adoption.

Accordingly, by a vote of 5 to 2, with Committeemen Pierre DesMarais and J. N. Drapeau dissenting, the committee yesterday refused to convene the meeting.

GAZETTE

NOV 10 1959

Council

'Illegal' Session Goes Into 4th Day; Precedent Could Hit At Executive

A special meeting of city council, which has managed to go through three sittings even though its agenda has been termed illegal by municipal lawyers and its single item of business has not yet been put to the assembly, was adjourned again yesterday for a fourth sitting today and may be continued beyond that.

The extraordinary session was legally convened on petition of 40 of Montreal's 99 councillors. Its illegal agenda, reconsideration of a July vote which changed a zoning bylaw so as to permit erection of six-storey apartment buildings in the "New Bordeaux" sector of the city which thereto had been largely restricted to one-family homes.

It has been adjourned from day to day pending efforts to bring about a compromise agreement between the promoter of an apartment development project and the association of homeowners in the sector which has persistently opposed the new zoning.

Yesterday, Executive Committee Vice-Chairman Murray W. Hayes told the meeting that an earlier party attended by the apartment project promoter, the vice-president of the homeowners' association, Coun. Lucien Saulnier and himself, "we concluded a very satisfactory and successful arbitration.

Mr. Saulnier did not go along with Mr. Hayes in terming the agreement "very satisfactory," but asserted that it was "making the best of a bad situation."

Mr. Hayes told the meeting it would take the city planning department until tomorrow to draft the corresponding new amendments to the zoning bylaw for study by the executive committee, and that the latter body would place them before the council as soon as possible.

This, the municipal lawyers said, was the only legal procedure to be followed to change the effect of the July vote.

Coun. Frank Hanley, MPP, however, attacked the proceedings, asserting that "this is one of the most dangerous precedents in the last 20 years."

"How are you going to encourage private enterprise in future if, after bylaw amendments are adopted, published and approved by the Quebec Municipal Commission they do not go into effect and the plans of private enterprise are attacked and knocked down and the matter is reconsidered and a new zoning is prepared in 24 hours?" Mr. Hanley asked.

"It's wrong! It's regrettable!" Executive Committee

man Pierre DesMarais urged that the council take steps to see that it never is placed in a similar situation.

He suggested that a charter amendment be requested from the legislature specifying a minimum vote of two-thirds of the council for amendment of a zoning bylaw.

The July vote was 45 to 41 in favor of permitting the six-storey buildings.

And Coun. J. M. Bériault declared himself uneasy as to consequences in the future. Stressing that, in law, precedent and jurisprudence play a very important role, he wondered aloud what would happen if 40 councillors petitioned for a meeting to reconsider the vote by which the executive committee was chosen.

"We're put in an impossible situation," he declared "for precedent and jurisprudence have an importance which should not be forgotten."

The special meeting has been involved in a "leapfrogging" act with another that started a day earlier and which has been adjourned early from day to day since Friday to enable this one to proceed.

Mr. Hayes said the projected new zoning amendments would be introduced at the older meeting but that, in event it be concluded beforehand, the session with the illegal agenda should perhaps be continued from day to day so they could be introduced there.

Coun. Ross Davidson commented that the rules of council "are completely valueless," and yet you're permitting a "We have nothing before us, and yet you're permitting a complete discussion," he said to Mayor Sarto Fournier, who was presiding.

NOV. 18 1959
GAZETTE

Conseil

Le Conseil municipal piétine . . . dans la gélatine

Encore une fois le Conseil municipal donne à la population de Montréal, et même de la province, un spectacle qui fait rougir de honte tout Montréalais qui se respecte. Il faut dire que l'administration porte en grande partie la responsabilité. Depuis plus d'une semaine que nos conseillers municipaux étudient le bill de Montréal, on peut dire avec raison que ce fut une semaine complètement perdue.

Quand on regarde comment les choses se passent on peut se demander si les quelques membres "sérieux" du conseil ne sont pas entraînés malgré eux dans des discussions inutiles justement parce que l'administration leur soumet des problèmes qu'elle n'a même pas étudiés.

Attendaient un rapport c'était à l'Exécutif qu'ils s'attaquaient. Actuellement on a l'impression que les membres du conseil luttent contre la gélatine. Un débat s'engage autour d'un rapport de l'Exécutif et immédiatement on voit deux, trois et parfois quatre membres de mende-ments en demandant qu'ils soient adoptés "le plus tôt possible car ça presse". Ces situations se répètent à chaque séance du budget et depuis quelques années à chaque séance convoquée pour l'étude des amendements à la charte si ce n'est à chaque séance tout court. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas à l'hôtel de ville. A qui la faute? Au conseil ou à l'administration?

C'est apparemment au système car dans tous les parlements il y a un parti au pouvoir et une opposition. Parfois les débats sont violents et même longs. Mais au moins, tant à Québec qu'à Ottawa, les députés savent où ils vont, et il y a de la besogne qui s'accomplit. A l'hôtel de ville c'est le néant et c'est un néant qui se creuse constamment. Avec une telle procédure il n'est pas surprenant que les travaux n'avancent pas plus vite. Quand pour vider une question le conseil doit étudier

deux, trois, quatre textes différents, c'est autant de temps perdu. Si l'administration soumettait des textes bien préparés, bien mûris, le conseil n'aurait à discuter qu'une fois. Il n'aurait qu'un seul texte à amender... mais quand les textes changent du jour au lendemain, cela devient plus compliqué. Il faudrait que quelqu'un se décide à mettre de l'ordre là-dedans car autrement les contribuables devront y voir eux-mêmes.

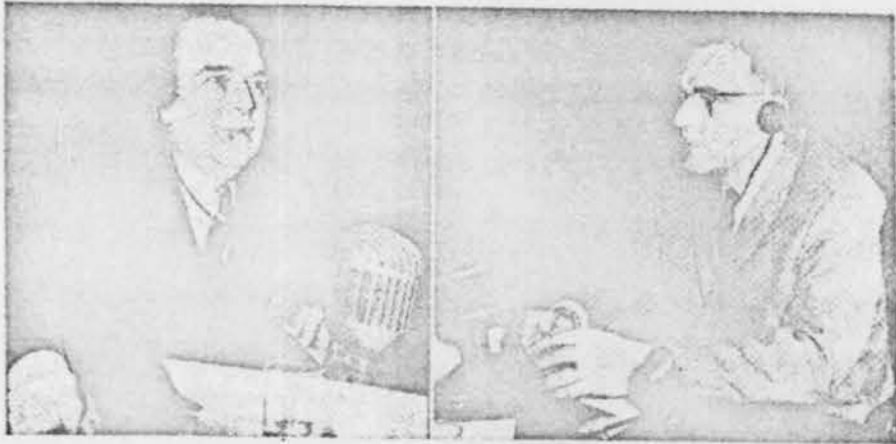


J.O. Asselin

P. Desmarais

Les administrations précédentes ont eu leurs torts. On pouvait reprocher à l'administration Asselin de ne rien faire et à celle de M. Pierre Desmarais de vouloir trop en imposer, mais au moins sous ces deux administrations les rapports soumis par l'Exécutif au Conseil étaient défendus jusqu'à la dernière énergie, qu'ils aient été bons ou mauvais. Les conseillers savaient l'administration critiquer le rapport. Souvent c'est le président du comité lui-même qui attaque son propre rapport. Ces situations prennent souvent l'atmosphère d'un cirque. Il semble que personne ne sait où aller et après huit ou dix séances inutiles on veut "hâter" le débat. Infailliblement à ce moment, on voit le Président du Comité Exécutif déposer toute une série d'a-

DIMANCHE-MATIN
NOV 22 1959



M. LUCIEN CROTEAU

M. LUCIEN SAULNIER

photos LA PRESSE

Opinions concordantes

Sans aucunement déprécier, au point de vue technique, le rendement du dispositif d'interprétation simultanée mis à l'essai hier après-midi à l'hôtel de ville de Montréal, les conseillers Lucien Croteau et Lucien Saulnier, qui se sont livrés une lutte mémorable durant la campagne électorale municipale d'octobre 1957, se sont tous deux déclarés opposés à l'installation d'un tel système dans la salle des délibérations du conseil.

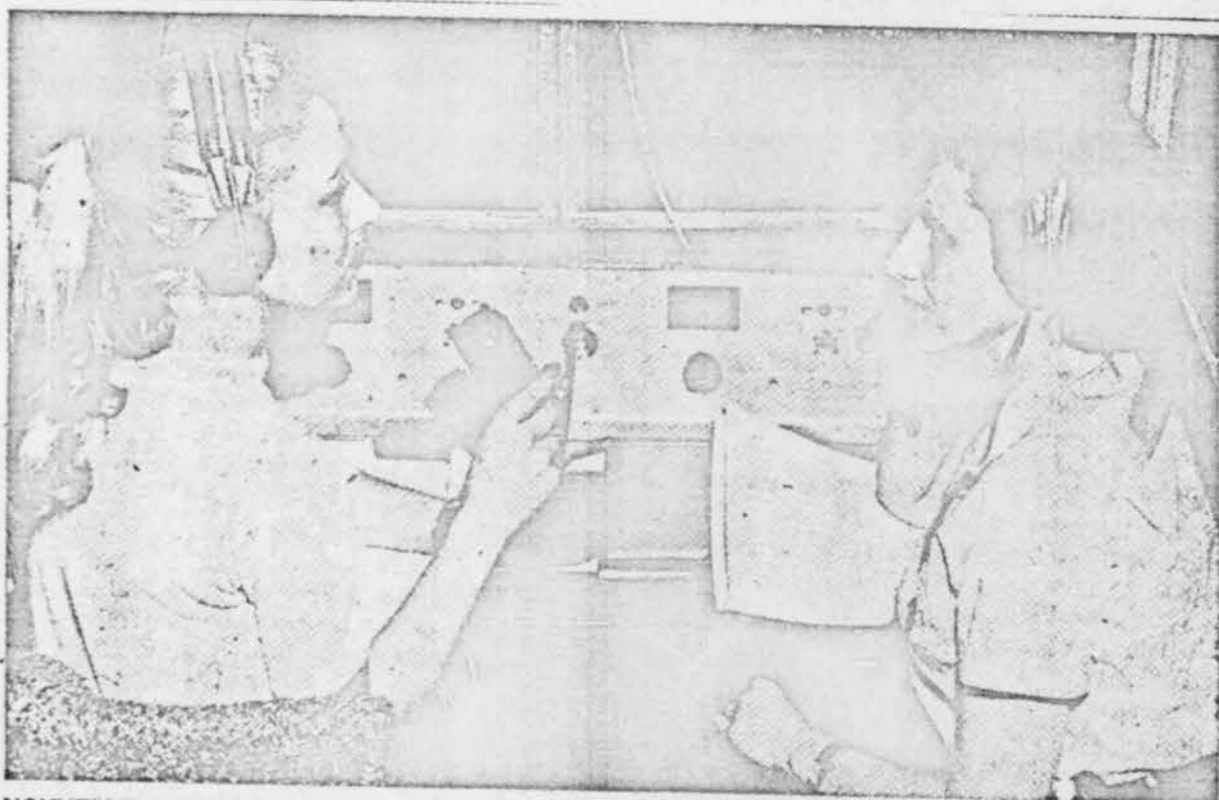
L'assemblée du conseil était suspendue depuis une dizaine de minutes, vers 6 h., hier soir, lorsque, rejoints, ils ont tous deux accepté, à la demande du représentant de LA PRESSE, d'être photographiés portant les écouteurs à l'essai.

Le représentant de LA PRESSE ne connaissait pas alors quelle était leur attitude concernant le système d'interprétation simultanée utilisée pendant les quelques heures précédentes.

Interrogé le premier, M. Saulnier, membre de la Ligue d'action civique, a dit: "Je suis opposé parce que c'est un moyen mécanique pour retarder ou pour compromettre définitivement les progrès du bilinguisme dans les assemblées parlementaires. On comprend qu'avec ces installations, seul le traducteur a besoin de parler les langues utilisées durant l'assemblée ou on y a recours".

D'autre part, M. Croteau, président du Ralliement du Grand Montréal, de dire: "Ces appareils comportent des avantages et des inconvénients. Ils peuvent être essentiels dans certaines assemblées délibérantes multilingues. Mais au conseil, j'oserais dire que la totalité des membres du conseil peuvent se glorifier de pouvoir parler ou comprendre le français et l'anglais. Conséquemment, je considère que les inconvénients sont plus grands que les avantages qu'ils peuvent comporter".

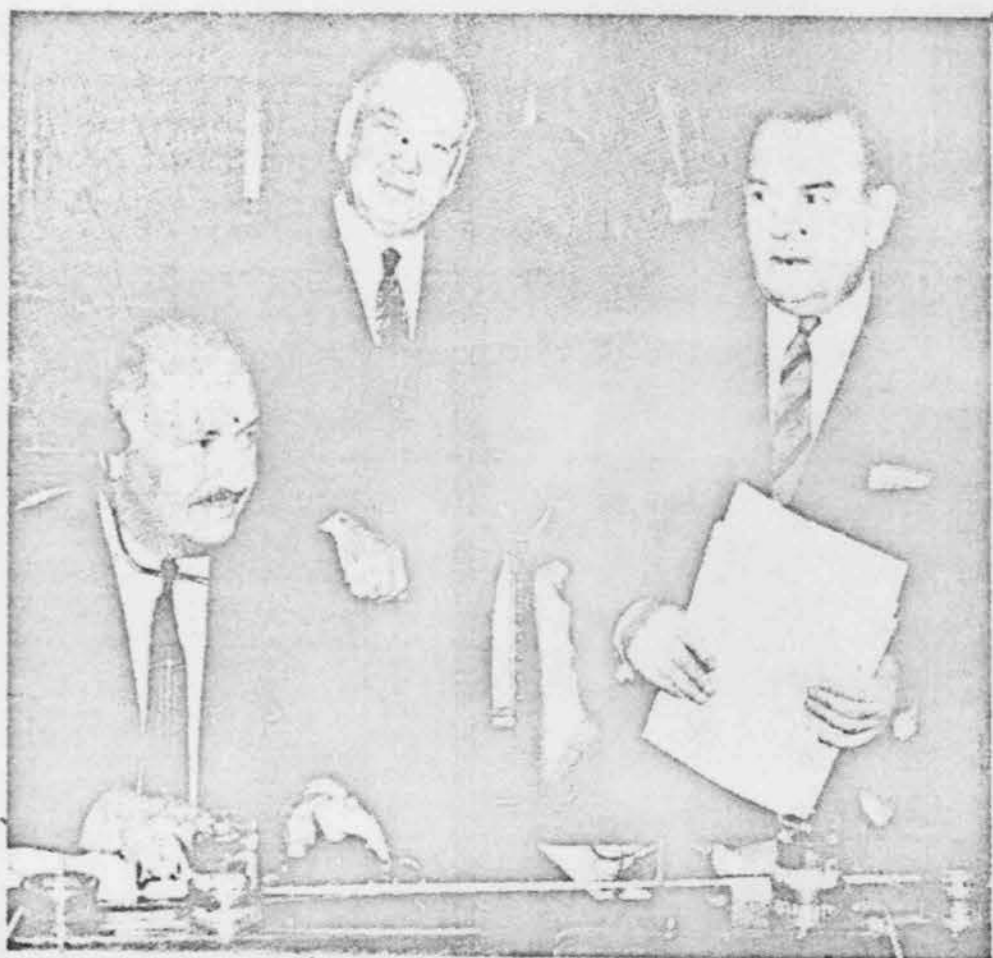
LA PRESSE
APR 14 1960



NOUVELLE PRESENCE — C'est hier après-midi que le dispositif d'interprétation simultanée a été utilisé comme expérience pendant les délibérations

du conseil municipal. Ci-haut, Mlle Andrée Francoeur (à gauche) Mme Reinia Nilski, interprètes à l'oeuvre, à la tribune des journalistes.

LA PRESSE
APR 14 1960



Staff photo by Adrian Lunny
Council leader Lucien Croteau addresses the City Council over the simultaneous translation system tried out at City Hall yesterday. Listening with earphones is Coun. Max Seigler. Looking on is Coun. Dave Rochin, MPP.

STAR
APR 14 1960

Le consentement unanime du conseil ne sera plus requis pour les motions

Il ne faudra désormais plus le consentement unanime des conseillers municipaux pour qu'une motion non inscrite à l'ordre du jour d'une assemblée du conseil municipal soit quand même étudiée à cette réunion. Le vote majoritaire des membres présents, avec un minimum de 34 voix, sera seul requis.

C'est ce qui ressort d'une opinion légale écrite transmise à l'administration municipale par le chef adjoint du contentieux municipal, Me Dawson A. McDonald. Cette opinion avait été demandée à la suggestion de M. Pierre DesMarais lors de la première séance de l'assemblée du conseil municipal, lundi dernier. Sa demande avait été soumise à la suite de la tentative du conseiller Marcel Lafaille de soumettre un avis de motion priant l'exécutif de prendre toutes les mesures pour combattre les feuilles obscènes. L'avis de mo-

tion de M. Lafaille a été suspendu temporairement et lorsque le conseil sera rendu à l'item 110 de son ordre du jour de l'assemblée en cours, M. Lafaille pourra l'ajouter aux autres avis de motion que les conseillers jugeront bon de présenter.

A moins que M. Lafaille ne soumette son avis de motion sous forme de motion et qu'il n'obtienne l'assentiment majoritaire du conseil.

M. McDonald base sa conclusion sur les amendements apportés dans le dernier bill de Montréal relativement aux votes majoritaires au conseil.

En commentaires, le conseiller Pierre DesMarais, membre du comité exécutif, a déclaré à l'hôtel de ville que "ce sera alors le retour aux interpellations verbales, que des motions pourront être présentées n'importe quand, sans étude préalable."

Conseil
2
M. Bériault

M. J.-M. BÉRIAULT DÉCHIRE LES RÉGLEMENTS DU CONSEIL

Le règlement concernant les bâtiments de l'avenue Somerled est retourné pour une 2e fois

Pour la deuxième fois, au cours de la même assemblée, le Conseil municipal a retourné au comité exécutif le projet de règlement visant à uniformiser la hauteur des bâtiments sur l'avenue Somerled. Au cours du débat autour de cette affaire, le conseiller Jean-Marie Bériault a déchiré le livre des règlements de procédure en signe de protestation contre la façon dont les règlements sont observés au Conseil municipal.

M. Bériault a posé son geste alors que le pro-maire, M. Jean-Robert Bonnier, occupait le fauteuil présidentiel.

On se rappelle que mercredi dernier, par un vote de 36 à 31 le Conseil retournait au comité exécutif, pour plus ample étude, le projet de règlement amendant le règlement actuel concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame de Grâce.

Au début de la séance de jeudi, une motion du conseiller Harold Cummings demandant que ce projet de règlement soit reconsidéré était approuvée par un vote de 41 à 33.

Toute la séance de jeudi et tout l'après-midi d'hier ont été consacrés à l'étude de ce projet de règlement, en dépit d'un appel du président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, qui a demandé que le Conseil procède avec un peu plus de célérité dans l'étude des rapports qui lui sont soumis.

On a discuté pendant deux heures hier après-midi pour savoir si le Conseil pouvait en toute justice empêcher un citoyen qui a acquis un terrain de construire une maison d'appartements de 10 étages en vertu des règlements existants.

Après deux heures de débats le conseiller W. E. Lauriault a créé toute une sensation en affirmant que de toute façon, quel que soit le sort du projet

de règlement devant le Conseil, l'intéressé ne pourra pas construire.

M. Lauriault a expliqué que le terrain dont on a fait mention est en partie situé dans une zone commerciale, et en partie dans une zone de "bungalow". "Comme, dit-il, la partie située dans la zone commerciale est trop petite, jamais ce propriétaire ne pourra construire une maison de 10 étages, ni même, semble-t-il une de cinq étages."

Le conseiller René Clouette cependant, déclara au Conseil avoir obtenu d'un employé du service d'Urbanisme un avis contraire. Devant ces deux versions contradictoires plusieurs conseillers, dont MM. Dave Rochon et Frank Hanley ont déclaré que jamais ils n'ont été aussi mêlés.

Une nouvelle motion de référence fut alors présentée par MM. Clouette et Albert Guilbeault, motion qui fut approuvée par un vote de 39 à 37.

M. Bériault et les règlements

L'incident Bériault s'est produit après environ une heure et demie de débat. Le conseiller fit tenir au pro-maire une motion posant la question préalable. "Une telle motion ne peut être discutée et si elle est acceptée par la majorité du Conseil a pour effet de faire cesser le débat en cours."

Le pro-maire Bonnier en acceptant la motion fit remarquer à M. Bériault qu'il avait encore deux orateurs sur sa liste, MM. J. O. Asselin et W. E. Lauriault.

M. Bériault insiste pour que sa motion soit mise aux voix en invoquant les règles de procédure. M. Bonnier persiste à faire valoir que deux orateurs ont demandé la parole.

"M. le maire, dites-moi, si oui ou non ces règlements sont bons" demande M. Bériault en brandissant le livre des règles de procédure.

"Oui, oui ils sont bons, mais je pense que pour deux minutes nous pourrions entendre MM. Asselin et Lauriault" réplique le pro-maire, en faisant signe à M. Asselin de parler.

M. Bériault déchire alors son livre de règlements en déclarant: "C'est donc que ces règlements ne sont pas bons". Puis en en lançant les morceaux: "Ne venez pas tout à l'heure invoquer un article de ces règlements parce qu'on va se parler."

Et quelques instants plus tard, M. Lauriault ayant pris la parole, M. Bériault se relève et lance: "Je retire ma question préalable, que ce soit le free for all pour de bon!"

Le maire Sarto Fournier a repris son fauteuil peu après cet incident. Jusqu'à la fin de la séance les débats ont été assez animés et deux conseillers furent invités à sortir, MM. Lauriault et H. "Fit" Lessard, mais comme tous deux se sont empressés de faire des excuses, ils ont pu demeurer à leur siège.

Après le renvoi à l'exécutif du projet de règlement, le Conseil a commencé l'étude d'un autre règlement concernant le zonage de la rue Dorchester entre la côte du Beaver Hall et la rue Visitation.

MM. Pierre DesMarais et Adrien Angers tout en faisant valoir que le projet en lui-même était très bon, ont déploré le fait qu'il ne s'étende pas jusqu'à la rue Delorimier. M. DesMarais s'en est pris au service d'Urbanisme qui, dit-il, "refuse de se rendre aux demandes de l'administration".

M. Lucien Croteau a alors proposé l'ajournement à lundi en demandant que d'ici là le service d'Urbanisme soit requis de donner les raisons pour lesquelles le règlement s'arrête à la rue Visitation.

LE DEVOIR
APR 23 1960

Le livre des "Règles du conseil" déchiré en pleine assemblée

Un conseiller municipal de Montréal a déchiré hier près-midi, en pleine assemblée, à l'hôtel de ville, le livre des "Règles du conseil".

Il était indigné du peu de cas que le président des débats venait de faire de la "question préalable" qu'il venait de poser pour mettre fin, sans autres discours, aux discussions qui duraient depuis trois jours, sur un même sujet.

Le conseiller qui posa ce geste sans précédent dans l'enceinte même de la salle du conseil municipal, est Me Jean-Marie Bériault.

Le maire suppléant, M. Jean-Robert Bonnier, avait permis à d'autres conseillers de parler, après que la "question préalable" eut été posée par Me Bériault. Et cela, parce qu'il avait déjà inscrit les noms de ces conseillers sur sa feuille d'orateurs avant que le conseiller Bériault n'intervienne.

Le sujet débattu depuis 3 jours concernait un changement de

zonage dans le quartier N.-D.-de-Grâce, pour limiter à 5 étages la hauteur des bâtiments dans la zone commerciale de l'avenue Somerled.

Fort des prescriptions de ces "Règles du conseil", qui stipulent qu'aucun discours n'est permis au conseil une fois la "question préalable" posée, Me

Bériault demanda à M. Bonnier :

— "S'il n'est pas bon ce livre-là, dit-il en brandissant le livre des Règles du conseil, je vais le déchirer..."

— "C'est un très bon livre..." "répondit M. Bonnier ne voulant pas trop offusquer son interlocuteur, ni attiser son indignation, mais décidé quand même à permettre aux conseillers dont il avait inscrit les noms sur sa liste d'orateurs avant que Me Bériault n'intervienne, de faire leurs discours.

Me Bériault ne le prit pas sur ce ton.

— "Ce livre-là n'est pas bon ? Alors je le déchire."

Ce qu'il fit. Et les feuilles volèrent en pièces dans l'enceinte du conseil, le long du mur, près des fauteuils de conseillers voisins.

— "Les folies vont cesser !" dit-il en reprenant son siège, rouge d'indignation.

Le commissaire Pierre Des-Marais prit toutefois la parole pour donner indirectement raison à M. Bonnier.

Il souligna que la "question préalable" doit être posée par un conseiller qui a demandé la parole au président des débats, sans quoi, de dire M. Des-Marais, à quoi sert-il de permettre au président des débats de dresser une liste d'orateurs.

Une discussion s'ensuivit où plusieurs conseillers parlaient ensemble.

Me Bériault se leva pour souligner devant le désordre :

"Avec la permission de mon



photo LA PRESSE
M. P.-E. SAUVAGEAU
Forcé de voter

secondaire, M. Paul-Emile Sauvageau, je retire ma "question préalable". C'est le free for all. Que tout le monde parle !"

Et le débat dura encore quel-

ques minutes, mais aussitôt après avoir expliqué son point, le premier conseiller à suivre, M. W.-E. Lauriault posa à son tour la "question préalable".

Lorsque le vote fut pris, le conseiller Sauvageau n'ouvrit pas la bouche lorsque son nom fut appelé.

Le maire Sarto Fournier, qui était alors revenu au fauteuil présidentiel lui dit qu'il n'avait pas d'autre alternative que de le forcer à voter.

M. Sauvageau soutint que 3 minutes plus tôt le président des débats alors avait refusé la question préalable de Me Bériault. Mais il se laissa convaincre et vota contre "la question préalable".

Lorsque son tour vint, Me Bériault reste lui aussi coi. Le maire dut encore intervenir.

Me Bériault se laissa convaincre à son tour et déclara : "Si ma question préalable n'était pas bonne, celle-ci ne l'est pas non plus. — "Non !"

Voici ce que stipule incidemment l'article 61 des Règles de Montréal, au sujet de la "Question préalable" :

Art. 61— "En vue de mettre fin à la discussion, la question préalable est, sans débat, mise aux voix par le maire, à la demande de tout membre qui fait une motion à cet effet. Si la question préalable est résolue dans l'affirmative, tout débat cesse, aucune autre motion ne peut être faite et les motions devant le conseil sont mises aux voix immédiatement."

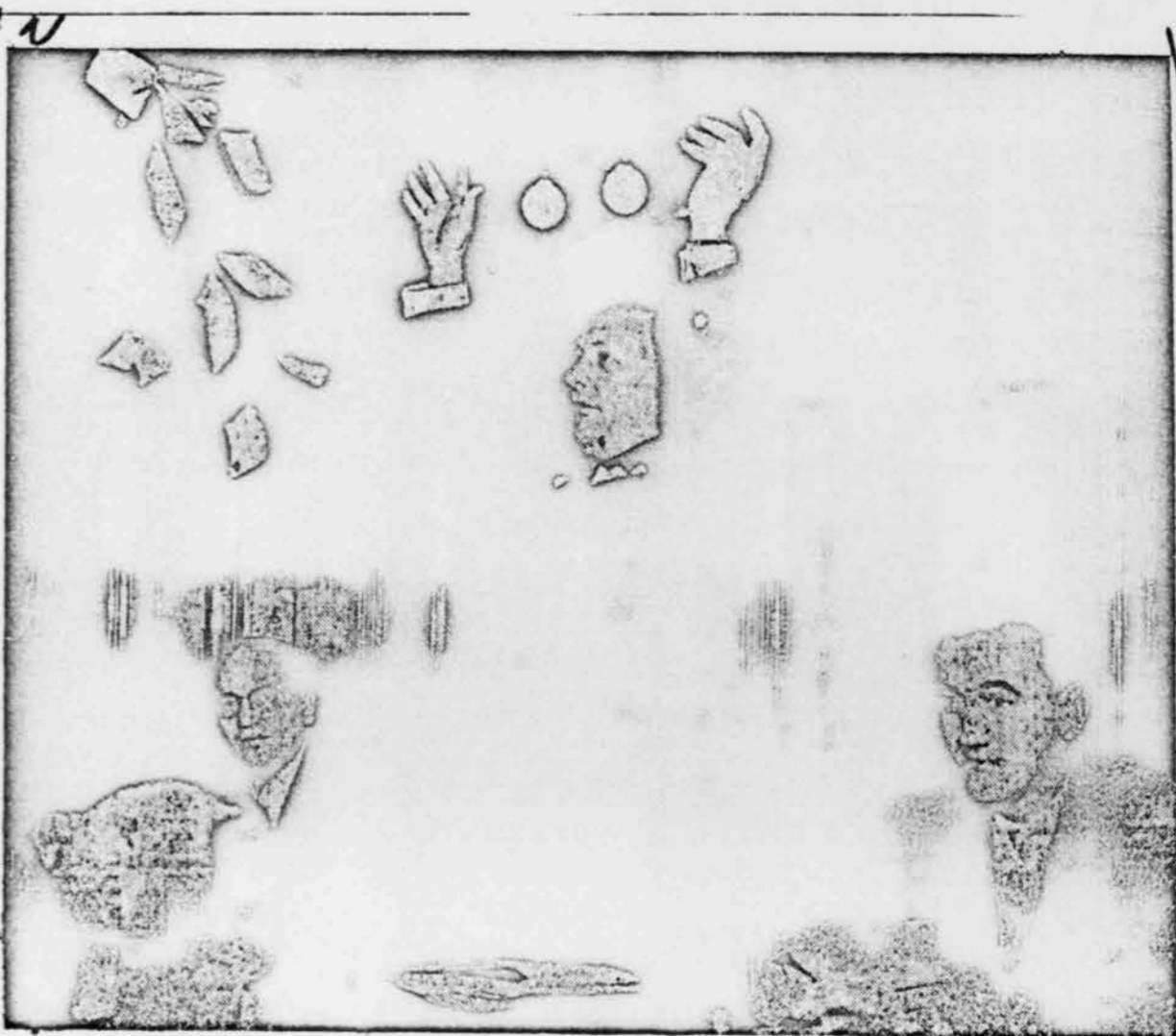
Conseil
Municipal
Refusé
2

APR 23 1960

LA PRESSE

Conseil
Restaurateur

2



Indigné d'une décision du président des débats au conseil municipal, le conseiller J.-M. BÉRIAULT, a déchiré hier en pleine assemblée, le livre des Règles du conseil. A ses côtés, les conseillers

photo Paul Henri Talbot, LA PRESSE
COLOMBO TEODORI, à gauche, et ROLAND BOURRET, à droite ; au premier plan, le conseiller PAUL-EMILE SAUVAGEAU.

LA PRESSE
APR 23 1960

Conseil

En juin La plus longue assemblée des "99"

par Raymond MASSE

La plus longue assemblée du conseil municipal de Montréal depuis 1940.

De fait, de toutes les assemblées du conseil municipal de Montréal convoquées par les comités exécutifs successifs depuis l'avènement du régime des "99", l'assemblée qui a été terminée en vitesse avant-hier soir est celle qui a compté le plus de jours de délibérations.

Cela d'après des sources consultées hier, à l'hôtel de ville.

Il est vrai que l'assemblée tenue du premier au 22 du mois dernier avait compté autant de jours de délibérations, mais deux jours consécutifs le conseil n'avait alors siégé que quelques minutes, étant donné que les dépouilles des cinq pompiers morts au devoir, avenue Mont-Royal, étaient exposées en chapelle ardente dans la hall d'honneur de l'hôtel de ville.

Jamais depuis 20 ans, une assemblée convoquée par un comité exécutif n'avait été marquée par autant de jours de débats — quinze jours, du cinq avril jusqu'à mercredi soir dernier.

Et une assemblée qui fut fertile en débats sur des problèmes d'envergure ou, à tout le moins, sur des problèmes controversés.

Comme l'exige la charte, le conseil a siégé tous les jours, sauf le samedi et le dimanche, puis le Vendredi Saint et le Lundi de Pâques.

Une "initiation" remarquable pour le nouveau greffier et ses deux nouveaux assistants qui s'en sont tous trois magnifiquement tirés, grâce, il faut le dire, à leur connaissance de la chose municipale.

Des débats sur des problèmes d'envergure?

Le grand débat

Celui relatif au budget 1960-1961 en vigueur à compter de dimanche prochain fut le plus considérable.

La discussion budgétaire a été ponctuée, cette année, par l'expulsion d'un nombre record de conseillers en une même assemblée, par suite de la décision de S. H. le maire de sévir sans merci contre les auteurs de mots ou interventions ou interruptions considérées incompatibles avec le décorum souhaitable dans les assemblées parlementaires.

Des expulsions qui ont pu alimenter la chronique ou les conversations de Montréalais.

Mais des dizaines de milliers de contribuables ont sans doute noté avec plus de plaisir, en considération des factures attendues du service des finances, les réductions apportées presque unanimement par le conseil — c'est une année d'élection comme d'aucuns le répètent — aux taux d'abord suggérés par l'administration dans le cas de la taxe foncière pour fins municipales ainsi que dans le cas de la taxe d'eau.

Plusieurs ont probablement déjà calculé ce que leur vaudront, quand viendra le moment d'écooper, les réductions votées concernant ces deux taxes.

L'entente éphémère

Comme déjà noté, les réductions sont un fait accompli parce que les membres de la Ligue d'action civique et du Ralliement du Grand Montréal (une seule exception dans ce dernier groupement) et des "indépendants" ont conjugué leurs efforts dans ce but. Ce fut même l'entente cordiale entre les membres des deux groupements. Entente toutefois éphémère, qui a duré ce qu'a duré... le débat.

Des réductions de taux qui feront que ceux appelés à acquitter la taxe d'eau et la taxe foncière pour fins municipales débourseront \$6,112,754 de moins que le prévoyait le projet de budget soumis par l'administration.

Autres débats de longue durée? Un de deux jours, voire même de trois jours, concernant la hauteur des bâtiments dans une zone commerciale de l'avenue Somerled, hauteur qui demeure incontrolée.

Un autre où le conseil a refusé de légaliser la présence,

rue Sauvé, d'une maison d'appartements de quatre étages édifée sans permis, a-t-on rapporté, dans une zone de deux ou trois étages.

Un autre concernant une dépense additionnelle de \$1,000,000 en vue, notamment, de l'achat et de l'installation de feux de circulation "nouvelle vague", (accrochables) au-dessus des intersections de rues, feux qu'un conseiller a considéré trop nombreux et qu'il a qualifiés d'arbres de Noël qui, dit-il, font la joie des enfants et l'inquiétude d'automobilistes et camionneurs.

Aussi un débat concernant une dépense de \$3,000,000 en vue de défrayer le coût de travaux projetés dans des parcs, montant que des conseillers voudraient voir consacré à des améliorations dans de petits parcs jugés non suffisamment équipés.

Et plusieurs autres débats. Par exemple, celui tenu au sujet de l'obligation imposée à la Ville d'imposer une taxe foncière spéciale pour financer sa contribution (\$4,112,754) au coût de construction et d'entretien du bpu. Métropolitain.

Puis, mercredi soir, le conseil a subitement procédé avec une célérité imprévisible. En un peu plus de 90 minutes, il disposait favorablement de 39 item.

Autrement, l'assemblée aurait pu se prolonger au moins jusqu'à ce soir. Maintes recommandations formulées par le comité exécutif et entérinées presque en un clin d'oeil, pour la plupart, auraient pu, estime-t-on, alimenter de longs débats.

LA PRESSE
APR 29 1960

Craillier

Press 14-6-60



Traduction simultanée à l'hôtel de ville

Les conseillers parlent de tout, même de vendre l'hôtel de ville

(Par ALBERT OSTIGUY)

Le Conseil municipal a tour à tour étudié, adopté, suspendu et retourné au Comité exécutif de nombreux items à l'ordre du jour, hier après-midi. On a approuvé des expropriations, voté des crédits et parlé un peu de tout, même de vendre l'hôtel de ville de Montréal.

Le Conseil a décidé de remettre à une date ultérieure de sa séance l'étude du projet d'entente entre la cité et la Société Radio-Canada pour l'aménagement d'un centre de radio et de télévision dans l'est de la ville.

Radio-Canada achèterait un terrain dans le quadrilatère borné par les rues Amherst, Dorchester, Papineau et Craig.

Il a également suspendu l'étude du rapport voulant que la ville rétrocède des terrains dans le quadrilatère de la Cathédrale, La-guchetière, de l'inspecteur et St-Antoine à la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal. L'archevêché aurait l'intention d'y ériger un immeuble de plusieurs étages. Les projets d'achat ne seront prêts qu'aujourd'hui, dans ce dernier cas.

Le marché St-Jacques

Les conseillers ont décidé de retourner à l'Exécutif un rapport recommandant le vote d'un crédit de \$200,000 pour l'exécution de travaux de restauration du marché St-Jacques.

Ce marché a cessé d'être une place publique et la ville voudrait y aménager des bureaux pour ses services.

Au cours de la discussion, plusieurs conseillers sont revenus à la charge pour la construction d'un immeuble en hauteur qui abriterait tous les services administratifs et qui serait érigé entre Dorri et St-Denis au sud de Craig.

L'hôtel de ville

L'un d'entre eux a même suggéré que l'on cède l'immeuble actuel de l'hôtel de ville au gouvernement provincial qui a besoin d'agrandir ses cours de justice et qu'on déménage tous les services dans le nouvel immeuble dont le coût de construction pourrait être allégé partiellement par la vente de l'hôtel de ville.

Le Conseil a retourné à l'Exécutif un projet d'acte d'échange de terrains avec le gouvernement provincial dans le domaine Saint-Sulpice.

Cet échange avait pour but de permettre aux autorités provinciales de construire un foyer pour personnes âgées. Le rapport du Comité exécutif n'était pas complet.

Passerelle

On a adopté, par contre, un projet de règlement qui permettra au ministre de la Santé de la province de construire une passerelle à étages multiples ainsi que deux colon-

nes en béton au-dessus de la rue mise au sud de Bellechasse, à l'est de la rue St-Denis.

Cette passerelle est projetée entre les deux propriétés de l'ancien hôpital Ste-Justine.

Les conseillers ont voté des crédits de plus d'un million pour des travaux divers, soit \$130,000 pour des travaux de réparation à la galerie de filtres no 1 de l'aqueduc; \$200,000 pour des travaux de rénovation de la distribution électrique secondaire au poste de pompage "B" de la même galerie; \$240,000 pour la restauration de la conduite principale d'aqueduc à l'intersection de la rue Centre et de l'avenue Atwater; \$190,000 pour la construction du bâtiment de la surintendance à la cour des Carrières; et \$300,000 pour la construction d'une chambre de régulateurs et des égouts connexes à Rockfield.

La rue Osborne

Tard lundi soir, le Conseil avait refusé de voter \$1,500,000 pour des expropriations qui auraient permis l'élargissement de la rue Osborne entre Drummond et de la Montagne mais, hier, il a voté plus d'un million pour l'élargissement du boulev. de l'Acadie au nord du boulev. Métropolitain.

Malgré leurs

"chemises propres"

Les conseillers gardent leur veston

Le maire Sarto Fournier n'a pas voulu, hier après-midi, au début de la séance du Conseil, permettre aux membres présents d'enlever leur gilet.

Le conseiller Dave Rochon a voulu se faire l'interprète de ses confrères et souligner qu'il faisait une chaleur accablante dans la salle du Conseil. "Nous avons tous des chemises propres, a-t-il déclaré, et vous pouvez nous permettre d'enlever nos vestons".

M. Fournier a répliqué en soulignant qu'il ne croyait pas qu'une telle mesure aide à refroidir les débats. "Je n'en ai pas la conviction", a-t-il ajouté, et nous devons préserver le décorum".

MTL-MATIN

JUL 13 1960

Council

No Shirt-Sleeve Discussion In Fournier's City Council

Mayor Sarto Fournier is a firm believer of A-1 decorum at city council meetings. He rejected Coun. Dave Rochon's request yesterday to allow councillors to remove their coats on account of the torrid weather in council chambers.

"The temperature here is just about 98 and, with the mayor's permission, we should be allowed to remove our coats," Coun. Rochon stated. And before anyone could utter a single word, Coun. Rochon added that "councillors have clean shirts."

"I'm sorry," Mayor Fournier told Coun. Rochon, "but Montreal is the Canadian metropolis and we are here to discuss serious questions which require perfect decorum."

STAR

JUL 13 1960

Annuaire
activités

LA CHALEUR AIDANT ...

La séance du Conseil municipal prend l'aspect d'une foire ou d'un cirque!

La foire municipale, pardon, l'assemblée du Conseil municipal se poursuit. Les deux premières séances de la journée d'hier se sont déroulées dans une atmosphère de cirque et d'orage avec le bilan suivant : cinq rapports du comité exécutif ont été retournés et l'étude de quatre autres a été suspendue.

Et après ces deux séances, le Conseil a ajourné à 8h. 30 du soir !

Au cours de l'avant-midi, les conseillers ont discuté d'améliorations locales : égouts, pavages, trottoirs. Deux discussions "importantes" : doit-on construire immédiatement les trottoirs sur les hauts niveaux, est et ouest du tunnel Berri et ceux du côté nord de la rue St-Gregoire de la rue St-Andre à la rue de LaRoche.

Dans le deuxième cas, le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac a déclaré : "Je demeure dans le quartier depuis 40 ans et je sais que la population le désire. Il y a beaucoup de piétons qui circulent là et il faut éviter les accidents".

Et les crédits pour ces trottoirs ont été votés.

La séance de l'après-midi a été plus orageuse dès le début. M. DesMarais a critiqué la Corporation de la Place Ville-Marie qui a utilisé sans permission l'écusson officiel de la Cité. Puis pendant près d'une heure les intérêts d'une synagogue et de l'hôpital Général juif se sont affrontés.

Un peu plus tard, alors que le tonnerre avait cessé de se faire entendre à l'extérieur, il a éclaté à l'intérieur. Le président du comité exécutif, M. Savignac et M. Pierre DesMarais en sont venus aux prises.

M. DesMarais venait de protester, pour la deuxième journée consécutive, contre le fait que les dossiers devant accompagner les rapports écrits à l'ordre du jour n'étaient mis à la disposition du Conseil qu'à la toute dernière minute.

Puis ce fut l'engueulade (le mot n'est pas trop fort). Pendant les trois ou quatre minutes que MM. Savignac et DesMarais ont été aux prises, il fut absolument impossible de saisir ce qu'ils se disaient. Le maire debout tentait de les ramener à l'ordre tandis que des quelque quarante conseillers présents parlaient tous ensemble.

Le calme rétabli, le maire déclara que si une autre scène semblable se produisait il se verrait forcé de lever la séance.

Un peu plus tard un rapport recommandant l'effacement de lignes homologuées dans le tracé de la rue Hadley mettait aux prises les conseillers Raymond Mondor et H. "Pit" Lessard.

Le candidat de l'Union nationale dans Saint-Henri a accusé le député de Saint-Henri aux Communes d'être contre le projet d'hôpital de Ville Emard.

M. Lessard a répondu qu'il n'était pas contre l'hôpital mais qu'il était opposé à ce que l'on abandonne le projet d'ouvrir la rue Hadley entre la rue Raudot et le boulevard de La Vérendrye et contre celui de fermer une partie de la rue Hadley. Le député a eu raison du candidat car le Conseil a décidé de retourner les deux rapports à l'exécutif.

L'ajournement de six heures a mis un terme à un autre débat portant sur une subvention de \$1,000 à l'Union Athlétique Amateur du Canada afin de permettre à un entraîneur d'accompagner quatre boxeurs mont-réalis qui participeront aux jeux Olympiques de Rome.

LE DEVOIR

JUL 14 1960

*Conseil
civique*

Vote égal au Conseil: 35 contre 35, le maire S. Fournier doit voter

Le maire de Montréal, l'honorable sénateur Sarto Fournier a de nouveau été obligé de voter, hier au conseil municipal.

C'était la première fois qu'il devait le faire, depuis les trois fameux votes qu'il avait également donnés en faveur du projet Larissa, dans le Nouveau-Bordeaux, dans le nord de la ville.

Et hier, l'occasion s'est présentée, lors d'une motion soumise pour reconsidérer un rapport de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil en cours qui avait été retourné à l'exécutif la veille "pour plus ample étude".

Le vote était égal : 35 contre 35, un conseiller, M. Ross Davidson, ayant expliqué qu'il ne pouvait voter sur le sujet, ayant personnellement "des intérêts financiers" dans la cause.

Le rapport à l'étude aurait eu pour effet, s'il avait été approuvé, de décréter l'acqui-

sition et la possession immédiate des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Lavoie, entre le chemin de la Côte Ste-Catherine et un point au nord de l'avenue Bourret. Un crédit de \$121.843 était réclamé à cette fin.

Or lundi, le conseil avait décidé de retourner le rapport à l'exécutif pour plus ample étude.

Hier, un groupe de conseillers tentèrent d'en faire reprendre l'étude.

Le maire expliqua qu'il votait contre une nouvelle étude du projet, "dans l'espérance qu'on en viendra prochainement à une entente à ce sujet, et que l'on tentera tout ce qui est possible pour qu'on en vienne là."

Les intérêts de l'Hôpital Général Juif et ceux d'une synagogue dans le secteur seraient divergeants à l'heure actuelle, mais on serait sur le point d'en venir à une entente.

LA PRESSE

JUL 14 1960

L'orage a eu son équivalence au conseil municipal

Le bref orage qui a déferlé sur l'île de Montréal, hier, a eu son équivalence au cours de la séance de l'après-midi du conseil municipal de la métropole.

Et presque simultanément.

Et l'un ne le cédait nullement à l'autre en intensité, brièveté ni fréquence non plus.

Pendant que la foudre tonnait et que les éclairs fendaient le ciel sombre à l'extérieur, le maire Fournier, avait toutes les difficultés du monde à garder l'ordre dans la salle du conseil où à maintes reprises presque tous les conseillers clamaient ensemble, sans pour cela qu'aucun éclair ne vienne un seul moment clarifier l'atmosphère...

Il fut un temps où le chef de l'administration Me J.-M. Savignac, et le commissaire Pierre DesMarais se sont enguirlandés pendant trois bonnes minutes, sans que personne dans la salle ni à la tribune de la presse, ne puisse saisir un seul mot des invectives qu'ils se lançaient.

La discussion a commencé lorsque M. DesMarais s'est plaint que les notes explicatives sur certains rapports de l'administration arrivaient trop tard aux conseillers municipaux pour qu'ils puissent les étudier adéquatement.

Me Savignac avait déclaré que le nombre des employés du greffier devrait être doublé. Et M. DesMarais a répliqué qu'on leur demandait actuellement des miracles en les surchargeant toujours à la dernière minute.

Puis les guirlandes ont commencé à pleuvoir.

Le maire a laissé les antagonistes s'épuiser et il a déclaré ensuite l'incident clos, en menaçant tout le monde de mettre fin à la séance du conseil, si le désordre continuait.

LA PRESSE

JUL 14 1960

Le maire
actuel

Le maire Fournier a voté hier au Conseil

Pour la première fois depuis un an, le maire de Montréal, M. Sarto Fournier a dû voter hier au Conseil municipal, alors qu'à l'occasion d'un vote le greffier a enregistré une égalité des voix pour et contre.

Ce vote a été pris à la suite d'une demande du conseiller Harry Kliger de reconsidérer un rapport de l'ordre du jour qui avait été retourné au comité exécutif la veille.

Ce rapport avait pour effet, s'il avait été accepté, de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Lavoie, entre le Chemin de la Côte-Ste-Catherine et un point au nord de l'avenue Bourret dans le but de desservir une synagogue. Un crédit de \$121,843 était réclamé à cette fin.

La motion du conseiller Kliger a soulevé un long débat au début de la séance hier après-midi. Le Rabin de la synagogue demande que l'on procède sans délai à l'ouverture de cette rue tandis que, selon certains conseillers, les autorités de l'hôpital Général juif s'y opposeraient car cela nuirait à l'expansion future de l'hôpital.

Le vote a été de 35 contre 35. Un conseiller, M. Ross Davidson s'est abstenu de voter en expliquant qu'il avait personnellement des intérêts financiers dans la cause.

Le maire fut donc appelé à voter. Avant de se prononcer contre la motion de M. Kliger il a expliqué: "J'ai bon espoir que l'on en viendra prochainement à une entente à ce sujet et que l'on tentera tout ce qui est possible pour en venir là. C'est pourquoi je vote contre la motion".

La dernière fois que le maire a eu à exercer ce droit de vote fut l'an dernier au mois de juillet alors qu'à trois reprises il s'est opposé à des motions de référence au sujet de l'affaire Larissa Development.

LE DEVOIR
JUL 14 1960

1
In 'Disorder And Illegality'

Councillors Stand And Shout

By MYER NEGRU

City council's three-day-old special meeting yesterday for a period of nearly two minutes became the scene of utter confusion as the chairman and a member of the executive committee stood shouting at each other, with accompaniment from various councillors from their seats.

Because of the noise, the words of the two antagonists — Chairman J. M. Savignac and Committeeman Pierre DesMarais — could not be distinguished, and Mayor Sarto Fournier, who also rose from his chair, stood sounding the bell on his desk in an effort to restore calm.

When the mayor saw he was getting nowhere, he just stood and waited until the argument exhausted itself and Messrs. DesMarais and Savignac resumed their seats of their own volition.

Fournier Voices 'Last Warning'

Mr. Fournier then voiced what he termed a last warning to the council, declaring that if it did not calm down he would leave the chair and use his mayoral prerogative to adjourn the sitting until the evening.

The argument stemmed from a verbal blast from Mr. DesMarais against the practice of having explanatory notes concerning matters on the agenda of a council meeting brought in at the last moment instead of, as he insisted the city charter stipulated, 48 hours prior to opening of the meeting.

"We are proceeding in disorder and illegality."

Whether it was the temperature or the fact that councillors had been refused permission by the mayor to doff their jackets in the council chamber, the council's morning and afternoon sittings were marked by a considerable degree of heat.

Fournier Declares Debate Closed

At one point in the morning session, during consideration of a local improvement (sidewalk) item on the agenda, the mayor ruled that the debate was degenerating into personalities, and declared it closed.

During the afternoon sitting, following a sharp debate on whether to reconsider decision on a matter which Monday had been referred back to the executive committee for further study, Mayor Fournier had to exercise his rare duty of casting a vote to break a 35 to 35 deadlock. One councillor had abstained from voting because, he said he had a direct financial interest in the matter before the council.

The mayor opted against reconsideration, expressing the hope that an amicable solution would be found that would satisfy proponents on both sides — the original item called for the appropriation for \$121,843 for property expropriations to open Lavoie St. between Cote St. Catherine Rd. and Bourret Ave.

In the final stages of the sitting, after council for some time had been debating an administration proposal to grant \$1,000 to the Canadian Amateur Athletic Union for cost of sending a trainer to Rome next month with the four Canadian boxers from Montreal who will participate in the Olympics there next month. Mayor Fournier again declared discussion closed as three councillors got into an argument across the floor of the chamber, and ordered a vote.

Leader of Council Lucien Croteau rose to protest, holding that

it is the exclusive right of the council to put "previous question." He said it was the privilege of each councillor to express his opinion on any and every motion put before the council.

Mayor Fournier replied that his decision was based not on "previous question" but on No. 11 of the rules of council, which reads: "The mayor shall keep order and decorum and shall decide points of order, subject to appeal to council."

The mayor said he saw in that rule a means of preventing a meeting from degenerating into disorder and tumult, and added that he would resort to it each time a debate degenerated into personalities, with four or five councillors talking at the same time, and that he could not obtain order.

Interjected Coun. Dave Rochon, who had asked for the floor to participate in the debate: "You are not capable of maintaining order, and it's your duty to maintain order."

The mayor told council his decision could be appealed if any councillor wished to do so, but Mr. Coteau said there was no question of that. The leader of council suggested that the mayor reconsider his decision.

At this stage, adjournment was moved for a night sitting, to which council consented.

Following the dinner recess, the vote call apparently was forgotten, for seven more councillors spoke before the balloting, which resulted in approval of the \$1,000 grant by a 51 to 23 count.

GAZETTE

JUL 14 1960

*Conseil
activités*

Deux rapports de l'Exécutif meurent faute de seconds

Deux rapports soumis au Conseil municipal par le comité exécutif ont été retournés à celui-ci, hier après-midi, parce qu'aucun membre du comité n'a accepté de seconder la motion d'introduction.

L'article 145 de l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil est à l'effet de soumettre un projet de règlement modifiant le règlement concernant l'établissement et la construction des postes d'essence.

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, a fait la motion d'usage: "Proposé par M. Croteau, seconde par les conseillers J.-M. Savignac et J.-H. Dupuis, que le rapport devant le Conseil soit envoyé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du règlement..."

— "Non, pas moi", a lancé M. Dupuis.

— "Et moi non plus", dit à son tour M. Savignac.

— "Mais de qui nous vient donc ce rapport?" demande M. Lucien Croteau.

Et il ajoute: "Comment se fait-il qu'un projet de règlement qui nous est soumis par le comité exécutif ne trouve même pas de seconder? Il y a bien au moins quatre membres du comité qui ont voté en faveur pour qu'il soit amené ici?"

(Au moment de cet incident M. DesMarais venait à peine de quitter son siège. M. J.-N. Drapeau était là mais le conseiller Alfred Gagliardi était absent de même que M. Murray Hayes, vice-président de l'Exécutif, qui n'est pas revenu à l'hôtel de ville depuis sa défaite du 22 juin dans le comté de Westmount-Saint-George).

Comme M. Croteau n'a pas reçu de réponse le rapport a été retiré de l'ordre du jour.

La même scène devait se répéter immédiatement après alors que le conseiller Croteau fit la motion pour introduire le projet de règlement modifiant le zonage du boulevard Salaberry.

Le conseiller Lucien Saulnier est alors intervenu pour demander au président de l'exécutif comment il se faisait que ce projet de règlement qui vise à permettre la construction d'un centre d'achat dans une zone domiciliaire de même que la construction d'un poste d'essence a été apporté au Conseil.

"J'ai voté pour à l'exécutif mais je suis contre" dit le président Savignac. Il a ensuite expliqué: "J'ai voté en faveur à l'exécutif afin de permettre au Conseil de se prononcer. Le Conseil est souverain. Moi, cependant je suis contre ce projet de règlement."

M. Saulnier a alors demandé au président de divulguer les noms de ceux qui font des pressions tellement fortes que l'administration n'ose même pas prendre la responsabilité de refuser. "Qu'on nous dise donc quels sont les puants qui vous forcent à apporter ici de tels insanités afin que nous sachions et que la population sache qui sont ces éminences", dit M. Saulnier.

LE DEVOIR

JUL 14 1960

Qui mousse ces projets? demande M. L. Saulnier

Le conseiller Lucien Saulnier s'est indigné hier, au cours de la séance de nos édiles municipaux, que des rapports soient inscrits à l'ordre du jour de leurs assemblées et qu'il ne s'y trouve plus alors personne pour les seconder.

"On mobilise, dit-il toutes sortes de forces pour préparer ce genre de rapports, à-t-il dit, et c'est pour rien, parce que personne ne veut les seconder ici, au conseil.

"Y aurait-il moyen de savoir qui a patronné de tels projets? Il y a une limite pour se moquer du monde.

Me J.-M. Savignac, le chef de l'administration, a déclaré: "c'est le conseil qui est le maître," et que s'il ne peut pas d'un rapport, il n'a qu'à le battre.

Et M. Saulnier de revenir à la charge:

"Si vous êtes contre un rapport M. Savignac, pourquoi nous le soumettez-vous? Nommez-nous donc les "puants" qui amènent de ces "saloperies" là. On se moque de vous aussi M. le président. Et l'on fait perdre le temps du conseil".

— "Le rapport a été approuvé à l'exécutif par 4 membres.

— Ou sont-ils aujourd'hui? demande M. Saulnier.

— "Nous les descendons avec l'entente que c'est le conseil qui doit décider. Personnellement, même si je sais que je vais voter contre, je les descends au conseil. Si le conseil leur est favorable, il vote pour et s'il est contre il vote contre.

Les trois rapports auxquels le conseiller Saulnier faisait allusion ont effectivement été retirés de l'ordre du jour, faute de proposeurs et de secondeurs. Dans ce cas, le proposeur, le chef du conseil n'agit que techniquement pour mettre les rapports "sur la table".

Les rapports

Le premier était un projet de règlement modifiant le règle-

ment existant no 1792 concernant l'établissement et la construction des postes d'essence. Modifications assez peu claires et assez ténébreuses selon certains conseillers.

Ces modifications voyaient à interdire l'établissement d'un poste d'essence sur un lot situé à moins de 100 pieds d'un édifice du culte d'un collège, d'un couvent, d'une école, d'un orphelinat, d'un hospice, d'un hôpital, d'un théâtre ou d'un cinéma. Cette distance aurait cependant dû être d'au moins 200 pieds dans chaque cas, lorsque ces édifices sont construits sur un lot aboutissant à la même rue ou aux mêmes rues que celles auxquelles aboutit le lot que l'on désire utiliser comme poste d'essence.

Le deuxième était un projet d'amendement au règlement de zonage no 1920 dans les quartiers Ahuntsic et Villeray.

Les modifications avaient pour objet 1) d'abroger les dispositions du règlement qui fixent un maximum de superficie aux garages particuliers; 2) de modifier les dispositions du règlement concernant les alignements de construction sur les lots situés aux croisements de deux rues; 3) de modifier les dispositions du même règlement concernant les marges latérales à observer sur les lots de moins de 31 pieds de largeur; 4) de modifier considérablement le zonage de la rue Salaberry.

Le troisième projet était rattaché au deuxième. Il aurait eu pour effet de transporter plus à l'est des lignes homologuées le 4 juin 1959 pour fins de rues et d'un parc dans un quadrilatère qui s'étend de la rue Jeanne à la rue Salaberry, à l'ouest de la rue St-Evariste, aux fins de permettre la construction d'un centre d'achat rue Salaberry, à peu de distance d'un autre centre similaire projeté.

LA PRESSE

JUL 14 1960

*Consul
Général*

Un conseiller municipal est en train d'établir un record

Un conseiller municipal de l'est de la ville, le district n° 10, a établi, semble-t-il, un nouveau record, hier, en soumettant 64 avis de motions qui devront être discutées par le Conseil à sa prochaine réunion ou à une séance ultérieure.

M. Paul Emile Sauvageau a parcouru tout son district pour dresser une liste des plaintes et des requêtes des contribuables dans tous les domaines.

C'est ainsi que les motions portent sur des sujets aussi divers que l'enlèvement des poteaux dans les rues qui ont été élargies, l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, l'installation de feux de circulation, la construction de bains publics et autres.

Taxe sur l'essence

Le conseiller réclame également

que les autorités provinciales soient appelées à exempter les véhicules de la ville et ceux de la Commission de Transport de la taxe sur l'essence. Cela représenterait une économie de 13 cents le gallon.

Les autres réclamations de M. Sauvageau concernent la disparition de deux cours de ferraille, la création d'un bureau de coordination des services municipaux, la construction d'un centre récréatif pour desservir les paroisses de la Nativité et du Très-Saint-Rédempteur, des bains publics pour la population du nord et de l'est de la ville, un club de yachts au parc L. O. Taillon, en bordure du fleuve et l'élargissement de la chaussée du boulevard Pie IX en rétrécissant le mail central.

MTL-MATIN

JUL 16 1960

Conseil
activités 1

UN RECORD ETABLI PAR LE CONSEILLER P.-E. SAUVAGEAU

Soixante-quatre motions réclamant des travaux dans le district No 10

Le conseiller municipal Paul-Emile Sauvageau, du district no 10, a enregistré un record en soumettant au Conseil municipal 64 avis de motions.

M. Sauvageau qui a dressé un bilan des besoins de son district au cours des dernières semaines présente des doléances dans tous les domaines allant de l'enlèvement des poteaux qui sont encore dans la chaussée de certaines rues jusqu'à la construction d'un centre sportif en passant par l'aménagement de parcs, la construction de bains publics, l'installation de feux de circulation et l'amélioration de systèmes d'éclairage.

M. Sauvageau demande en outre à l'administration municipale d'entreprendre des démarches auprès de l'autorité provinciale pour que les véhicules de la Cité et ceux de la Commission de Transport, qui n'utilisent pas les routes provinciales, soient exempts de la taxe sur la gazoline. Il suggère que le gouvernement provincial accorde une ristourne de 13 cents par gallon, soit le montant de la taxe, sur toute la gazoline utilisée par ces véhicules.

Le conseiller Sauvageau qui demande la disparition de deux cours de ferraille, prie le comité exécutif de faire modifier le règlement de façon à ce que les permis de telles cours ne soient plus transférables.

Il demande aussi à l'administration d'exiger de la Corporation de Gaz Naturel du Québec que tous les frais encourus à la suite des coupes pratiquées dans les

pavés par elle, soient remboursés à la ville.

Citant le cas de la rue Bourbonnière, entre les rues Adam et Ontario, où les résidents doivent tenir leurs fenêtres fermées depuis trois ans, à cause des travaux qui s'y poursuivent, M. Sauvageau demande la création d'un bureau de Coordination des services dont le but principal serait de hâter la marche des travaux à l'occasion de l'ouverture ou de la réfection de rues.

M. Sauvageau demande la création d'un centre récréatif qui desservirait les paroisses de la Nativité et Très-Saint-Rédempteur. Ce centre, précise-t-il, devrait être construit dans le quadrilatère borné par les rues Joliette, Lafontaine, Chambly et Adam.

Soulignant qu'il n'existe qu'un bain public dans le district et que celui-ci est situé sur le boulevard Morgan, M. Sauvageau demande que d'autres bains soient construits pour desservir la population du nord et de l'extrême est du district.

Les parcs font l'objet de plusieurs demandes. M. Sauvageau signale que la Cité possède plusieurs terrains pour fins de parcs mais que rien n'a été fait pour les aménager. Il insiste particulièrement pour que les parcs des secteurs est et nord de son district soient aménagés.

Une motion recommande à l'administration de faire aménager un club de yachts au parc

L.O. Taillon sis en bordure du fleuve entre les rues Messe et Taillon. M. Sauvageau souligne que Montréal n'a aucun club de ce genre et que l'endroit qu'il préconise pourrait servir adéquatement à cette fin.

Il demande aussi aux autorités municipales de faire pression auprès des autorités du port pour que l'on cesse de construire des hangars à l'arrière du parc Dominion qui est l'une des rares fenêtres que possède la Cité sur le fleuve.

M. Sauvageau demande aussi à la Cité d'élargir la chaussée du boulevard Pie IX en rétrécissant le mail central comme se propose de faire Ville St-Michel dans ses limites et comme on a déjà fait à Montréal entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont.

M. Sauvageau réclame de plus des feux de circulation à 17 intersections et demande que l'administration fasse enquête pour savoir comment il se fait que bien que les crédits aient été votés depuis longtemps pour de tels feux à 11 intersections, rien n'a encore été fait.

Il demande aussi que les entrepreneurs qui brisent ou abattent des arbres soient pénalisés.

Les 64 motions de M. Sauvageau iront rejoindre les 70 autres motions de conseillers qui sont déjà inscrites au feuillet et dont l'étude, à la fin de l'assemblée du Conseil de cette semaine, a été reportée à la prochaine réunion.

LE DEVOIR

JUL 16 1960

MONTREAL, SAMEDI, 16 JUILLET 1960

Et le contribuable regarde!

Qu'un écolier se montre turbulent, on se dit : c'est un enfant et on passe l'éponge. Mais quand les administrateurs d'une ville se conduisent comme des enfants, on doit leur en tenir rigueur.

Ouverte lundi, la séance du conseil municipal s'est terminée jeudi à 5 h. 35... dans le désordre. Des hommes qui se disent et se croient sérieux se sont amusés comme des écoliers en accumulant sur le pupitre d'un collègue... M. Emile Pigeon, en l'occurrence... un "barrage de paperasses". La scène est ridicule et honteuse. Et si cette scène avait été filmée nous aurions un document illustrant le peu de cas que l'on fait à Montréal du decorum indispensable à toute réunion d'un corps public. Que certains conseillers municipaux s'amusent à de telles blagues, la chose est suffisamment triste pour qu'il soit inutile de commenter plus longuement un comportement qui débouche sur l'infantilisme. Soyons satisfaits de répéter la phrase classique: "Ils ne savent pas ce qu'ils font" et passons à un aspect plus grave encore. Les conseillers, — à la manière d'écoliers pressés d'aller en vacances, — ont laissé sur la table exactement 70 motions.

Donc, à demain les choses sérieuses. 70 motions remises à plus tard cela veut dire autant de problèmes laissés sans solution, autant de services administratifs privés de consigne précise; autant de difficultés qui vont s'aggraver. En un mot : le véritable désordre. Après cela, on s'étonne que tout marche si mal à Montréal!

Renversons la proposition et imaginons que les contribuables emploient la même recette. Ce serait du joli! Que chacun de nous paie ses redevances à la ville quand il en a le temps; que chacun de nous jette au panier son compte de taxe et que le contribuable se fiche de l'administration et de tous les règlements imaginables. Ce serait la pagaille, n'est-ce pas? Mais quand l'exemple est donné par l'administrateur comment voulez-vous que l'administré ne soit pas enclin, lui aussi, à se conduire comme un garnement?

Le manque de sérieux dont on a fait preuve ces jours-ci à l'hôtel de ville est absolument blâmable; dans une autre ville, pareil charivari aurait été fustigé de plus belle façon et on aurait, avec raison, crié au scandale. Evidemment il s'agit d'un petit nombre de farceurs pour lesquels la fonction publique est une immense rigolade. Il reste que la farce est bebête et réduit dangereusement la marge de respect que nous devons avoir d'office à l'endroit de nos représentants municipaux.

En montant en épingle l'épilogue de la séance municipale nous n'avons d'autre but que d'étaler devant le contribuable l'immense turpitude dont le palais municipal est le théâtre. Et si l'on s'imagine que le contribuable ne sait pas lire, ne sait pas comprendre et juger... on se trompe! En temps et lieu le "payeur de taxes" en aura sans doute assez de cette vaste blague et ce jour-là il renverra à l'école un certain nombre d'individus qui se croient quelqu'un et qui en fait ne sont pas grand'chose.

LA PRESSE

JUL 16 1960

Régime moribond en panique

Que l'élection municipale de Montréal ait lieu le 24 octobre ou qu'elle soit reportée à une autre date, le conseil municipal de la métropole se comporte exactement comme cet individu qui, sentant sa fin prochaine, se hâta de profiter de la vie le plus possible avant de mourir.

Depuis quelques jours, les nouvelles de l'hôtel de ville se ramènent presque toutes à la même chose : se distribuer toutes sortes d'avantages, petits et gros, entre membres du conseil, avant l'échéance du 24 octobre. Cela rappelle étrangement la panique des ministres de feu lord Bennett, en 1935, qui se hâtaient de se caser, soit au Sénat, soit dans la magistrature, avant la bourrasque électorale qui devait balayer leur gouvernement l'automne suivant.

On prépare actuellement l'ordre du jour de la réunion de septembre du conseil municipal qui devrait normalement être la dernière avant l'élection. Quelles sont les principales recommandations que veut y inscrire le comité exécutif ? Retenons-en trois, à titre d'exemples : des pensions de retraite pour les conseillers exposés à la défaite, des nominations à des postes bien rémunérés pour certains autres, des modifications à des règlements d'urbanisme pour régulariser la situation de quelques-uns d'entre eux. Mais des recommandations de la commission d'experts pour rendre l'administration municipale plus efficace et moins coûteuse, il n'est pas question.

Une pension de retraite pour ceux qui se sont dévoués quinze ans à la chose municipale, ce n'est pas mauvais en principe. Mais encore faudrait-il que ce soit établi sous une forme d'assurance, avec contribution de la part des bénéficiaires. Les modalités du projet ne sont pas encore connues en détail, mais, d'après les renseignements obtenus jusqu'ici, il ne semble pas être question de contribution. Si c'est à même le budget de la ville que doit être payée cette pension, c'est tout à fait inacceptable. C'est une pure prébende. Il est vrai qu'après un

certain nombre de sessions les députés provinciaux et fédéraux peuvent toucher une pension de retraite. Mais ils ont versé des contributions annuelles, calculées d'après un barème établi par des actuaires. Ce n'est pas une gracieuseté de l'Etat. Une pension sans contribution, c'est inadmissible.

Ce qui l'est tout autant, c'est le projet de nommer deux conseillers municipaux à la Commission du transport de Montréal. Que ce soit ceux dont les noms ont été publiés dans les journaux ou d'autres, peu importe. Nous n'en avons pas contre eux en particulier. Ce contre quoi nous en avons, c'est que ces nominations seraient faites pour combler des vacances qui n'existeront pas avant le 2 novembre, c'est-à-dire après la date normale du scrutin municipal. Cela ne devrait-il pas être laissé au prochain conseil ?

L'échéance électorale, c'est précisément ce qu'invoque le comité exécutif pour ne rien faire des réformes administratives qu'ont recommandées les experts de la maison Woods, Gordon et Cie. Le même argument qui vaut pour ces réformes ne doit-il pas valoir également pour les nominations aux postes de commissaires du transport en commun ?

Restent les modifications aux règlements d'urbanisme. On sait qu'un des sports favoris de nos conseillers municipaux, c'est de fermer les yeux sur des violations flagrantes des règlements qu'ils ont eux-mêmes édictés, puis de modifier ces règlements pour régulariser ce qui a été fait illégalement. Cette fois, il s'agit des enseignes commerciales qu'on voit dans l'est de la rue Sherbrooke. Un règlement en limite les dimensions. Mais on a laissé des établissements violer ce règlement. Un de ces établissements appartiendrait même à un conseiller. Pour régulariser la situation, on veut tout simplement abroger ce règlement. C'est nettement immoral.

Trois exemples de la panique préélectorale d'un régime moribond !

LA PRESSE

AUG 27 1960

'No Monkey Here,' Rules Mayor As Council Acts Up

City council early yesterday adjourned the last statutory meeting of its term of office until next Tuesday after more than six hours of sittings marked by a spirit making it impossible to mistake the "swan song" as "Auld Lang Syne."

The meeting, which opened Thursday afternoon, continued that evening and after midnight, lived up, as far as it went, to expectations it would constitute the unofficial beginning of the electoral drive leading to the municipal balloting scheduled for Oct. 24.

The acid-etched debate saw these and other developments of the same sort:

Leader of Council Lucien Croteau was ordered out of the council chamber by Mayor Sarto Fournier because he refused to retract his charge that the mayor was "not impartial."

Ironically, it was Mr. Croteau who, as president, master-minded the Greater Montreal Rally campaign which in the October, 1957, elections succeeded in placing Mr. Fournier in the chief magistracy. Shortly after, the GMR became, to all intents and purposes, a non-existent body.

Coun. Nat. Aronoff dubbed some of his council colleagues, with whose viewpoint he apparently disagreed, as "monkeys" and asked Mayor Fournier: "How long are you going to let these monkeys carry on?"

Retorted the mayor: "There's no monkey around here. It's an insulting word and I must ask you to retract."

A voice from the floor: "He was looking in the mirror."

Mr. Aronoff said he apologized but added that "we shouldn't have to listen to this trash."

In the argument which followed as to proper translation of the word "trash" the matter faded out.

A heated exchange between Executive Committeeman J. M. Savignac and Coun. Albert Guilbeault — the former a notary and the latter a physician — arose as to the respective degree of confidence of the public each enjoyed in his professional capacity, as to the respective state of health of each, this leading to jibes as "second childhood."

And, as counterpoint throughout the sittings, charges of "playing politics" and "electoral camouflage" were hurled in all directions.

The council's concrete decisions

fiction by the Quebec Municipal Commission and before any funds can be expended or committed on the strength of them, council would have to vote appropriations. There is no request from the administration on the agenda of this meeting — the council's last scheduled one — for appropriations in connection with the stadium project.

The \$4,000,000 borrowing bylaw was adopted by a vote of 48 to 39 immediately after a motion to refer it back to the executive for further study was rejected by a vote of 42 to 45.

It was the second time the project was before the council, which had referred it back at its preceding meeting.

By Myor Negru

in the more than six hours it sat: It confirmed the minutes of its preceding meeting.

It unanimously named Coun. W. F. Lauriault as pro-mayor for the remainder of the term of office.

It adopted a bylaw authorizing the borrowing of \$3,500,000 to finance construction of sewers, sidewalks and pavings.

It adopted a bylaw authorizing the borrowing of \$4,000,000 to finance "certain capital expenditures for the construction of a stadium in Maisonneuve Park, including the preparation of the plans and the correlative works." No details of the project were given.

Both bylaws are subject to rati-

GAZETTE
SEP 3 1960

Lesquels de nos édiles sont des "singes"? Voilà la question

Le conseil municipal est ajourné jusqu'à mardi, après avoir siégé jeudi dernier, jusqu'à minuit moins cinq, ajourné, repris cinq minutes après minuit vendredi matin, et ajourné de nouveau. Comme on sait, le conseil doit siéger chaque journée ouvrable. C'est pour cela qu'on a ajourné immédiatement après cinq minutes, vendredi matin.

Les séances sont déjà marquées du plus bel esprit de parti-sannerie politique. Le maire Fournier est allé jusqu'à expulser le conseiller Lucien Croteau, son meilleur ami de 1957, parce qu'il l'avait traité de "partial". Le conseiller Nat Aronoff a qualifié certains de ses collègues de "singes". "Combien de temps allez-vous endurer ces "singes" là ici ? a-t-il demandé au maire ?

Ce dernier lui a demandé de retirer ses paroles offensantes et quelqu'un a crié dans la salle de réunion en pointant M. Aronoff: "Peut-être se regarde-t-il dans un miroir?"

Une controverse s'est élevée entre le docteur Albert Guilbeault et le notaire J.M. Savignac pour savoir lequel des deux était le mieux qualifié dans sa profession respective.

DIMANCHE-MATIN

SEP 4 1960

Conseil
Futur
S.A.

Le monde à l'envers!

La séance de septembre du conseil municipal de Montréal, commencée jeudi puis ajournée à mardi après plus de six heures de débats acrimonieux, nous a de nouveau montré cette foire d'empoigne à son mieux... ou à son pire, selon le point de vue auquel on se place.

L'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet de la date du prochain scrutin a, semble-t-il, porté la fièvre électorale à un nouveau paroxysme si l'on en juge par le ton de la discussion et le vocabulaire de certains conseillers. On s'est donné des noms d'oiseaux, de quadrupèdes et de... quadrumanes. Un notaire et un médecin ont échangé des aménités au sujet de leur compétence professionnelle, de leur état de santé, chacun disant de l'autre qu'il était "retombé en enfance". Un conseiller s'est fait expulser d'une façon apparemment délibérée en déifiant à plusieurs reprises le maire qui faisait mine de ne pas l'entendre.

Ce ne sont là que quelques exemples des comportements faubouriens de conseillers de la plus grande ville du pays et de la conception qu'ils ont de la dignité de leur fonction. Cela fait regretter qu'il n'y ait pas, à l'hôtel de ville, un compte rendu sténographié des débats, un "Hansard", comme il en existe un à la Chambre des communes, pour que les paroles par trop colorées de nos conseillers "restent" au lieu de "s'envoler", pour qu'elles puissent être imprimées textuellement à leur courte honte. Et si la crainte de l'imprimé était pour eux le commencement de la sagesse, ce serait toujours autant de gagné...

C'est peut-être cette crainte qui a amené le comité exécutif à se raviser et à demander que soient biffées de l'ordre du jour les recommandations qu'il avait faites de nommer des conseillers municipaux à des postes bien rémunérés qui ne seront vacants qu'après la date à laquelle, à défaut d'une intervention de Québec, doit avoir lieu la prochaine élection municipale. Les critiques qu'avait soulevées cette distribution préélectorale de prébendes ont peut-être été le commencement de la sagesse, mais il faut

reconnaître le mérite d'une décision opportune lorsque l'occasion, trop rare, nous en est donnée. Surtout lorsqu'elle nécessite l'annulation d'une décision antérieure, ce qui exige un courage dont on n'est pas souvent témoin à l'hôtel de ville de Montréal.

Mais c'était sans doute trop exiger du conseil municipal que de s'attendre à le voir persévérer dans cette voie. Car à peine le conseil avait-il accepté la proposition de l'exécutif de remettre à plus tard ces nominations, qu'il approuvait un emprunt de quatre millions de dollars pour un projet de stade qui semble bien n'être rien d'autre qu'un ballon d'essai électoral.

Qu'un stade comme celui dont certains ont lancé l'idée soit nécessaire à Montréal, c'est possible. La proposition vaut sûrement la peine d'être étudiée. Mais qu'on autorise un emprunt de quatre millions, juste à la veille d'une élection, avant même d'avoir un embryon de plan; avant d'avoir la moindre idée de l'ampleur qu'il conviendrait de donner au projet; avant d'avoir décidé si ce stade sera entièrement municipal ou si la construction et l'exploitation en seront confiées à l'entreprise privée ou encore si l'on en fera une entreprise analogue à celle qui a été mise sur pied pour la Place des Arts, c'est mettre la charrue devant les boeufs, c'est, pour parler net, parfaitement loufoque.

Au surplus, le règlement d'emprunt approuvé jeudi doit recevoir l'approbation de la Commission provinciale des affaires municipales, après quoi le conseil devrait voter les crédits nécessaires. Or il est peu probable que la Commission des affaires municipales puisse donner son approbation avant l'élection, si celle-ci a lieu le 24 octobre, et, en outre, le comité exécutif n'a soumis aucune demande de crédits au conseil. Et la séance actuelle de celui-ci est normalement sa dernière avant le scrutin.

On se trouve donc devant le spectacle d'un conseil qui approuve un emprunt de quatre millions pour un projet sur lequel il n'aura pas à se prononcer. C'est le monde à l'envers!

LA PRESSE
SEP 6 1960

*Commissaire
facto diversus*

De nombreux liens ont sauté au Conseil

De nombreux liens ont éclaté hier après-midi, au cours de la séance du conseil municipal de Montréal, entre certains conseillers municipaux d'allégeances diverses.

La fièvre électorale en est sans doute la cause.

On a vu le président de la Ligue d'action civique, M. Pierre DesMarais, déclarer que des statistiques fournies par un autre conseiller de la Ligue, M. Paul-Émile Sauvageau, étaient

complètement fausses. Ce dernier lui a répliqué poliment mais catégoriquement, qu'il les avait prises à des sources officielles.

Un autre conseiller de la Ligue, M. Jean Meunier et M. DesMarais ont défendu une thèse complètement opposée à celle que défendait M. Sauvageau, et un autre conseiller de la Ligue, Me Roland Bourret, M. Sauvageau a servi une verte réplique à M. Meunier à ce sujet.

Le conseiller Wilfrid-E. Lauriault, du Ralliement du Grand Montréal, en a appelé d'une décision du maire.

Le conseiller Lucien Croteau s'est déclaré en parfait désaccord avec le président de l'exécutif, Me J.-M. Savignac.

Enfin lors de certains votes importants, la discipline de partis a complètement sauté, contrairement ce qui se produit à l'hôtel de ville depuis trois ans.

Et toutes ces "divergences d'opinions" se sont produites à l'occasion de l'étude d'un seul et même sujet : la demande d'un crédit par l'exécutif pour la reconstruction sans "mail central" du pavage de la rue Sherbrooke, entre les rues Viau et Dickson, dans l'est de la ville.

La séance d'hier après-midi était la 4e que le conseil consacrait au sujet.

Elle s'est terminée sans qu'une décision finale soit prise, le conseiller Lucien Croteau ayant annoncé qu'à la reprise de l'assemblée, lundi après-midi, à 3 heures, il soumettrait un amendement au rapport de l'exécutif.

Judi soir dernier, le conseil avait suspendu ses débats sur le sujet, après entente que l'exécutif en reprendrait l'étude et retournerait son rapport en y incluant, cette fois, la construction du fameux "mail central".

Or, hier après-midi, l'exécutif revint avec le même rapport, sans "mail".

Me Savignac réclama le vote sur le rapport de l'administration et M. Croteau lui reprocha de mettre le conseil dans un dilemme : celui de voter contre la réfection du pavage dans la rue Sherbrooke, ou d'adopter le crédit sans autoriser la construction d'un mail.

De nombreux conseillers, à l'appui de la construction du "mail", ont soutenu que les adversaires du projet voulaient favoriser les commerces du côté sud de la rue Sherbrooke : le motel du fils, dit-on, du commissaire J.-H. Dupuis à l'angle de la rue Viau; le centre d'achat d'automobiles projeté de M. Yvon Lepage, ancien candidat de la Ligue d'action civique.

Les partisans de la reconstruction de la rue Sherbrooke sans "mail central" ont prétendu qu'un tel mail favoriserait la fréquence des accidents.

M. Sauvageau prétendit le contraire, en citant des statistiques officielles du service de la circulation sur le nombre des accidents.

M. Lucien Saulnier, leader municipal de la Ligue, était absent hier après-midi de la séance, une de ses rares absences du conseil. Des observateurs ont cru qu'il était en conférence avec Me Jean Drapeau, hier, en prévision des importantes réunions de la LAC aujourd'hui à Montréal.

LA PRESSE
SEP 10 1960

Russell
Activities

Lesage Petitioned

City Group Seeking Probe by Province Of Council Agenda

By GERARD DERY

Premier Jean Lesage has been asked by a top-flight Montreal organization to order an investigation of the agenda prepared by the city's Executive Committee for the City Council meeting which has just finished.

The demand, made to the premier yesterday by la Chambre de Commerce du District de Montreal, wants light thrown on "the motives which preceded inclusion of nine items on the order of the day of the statutory Sept. 1 council meeting."

The premier did not commit himself on the demand in which the business organization said it "submits that there is occasion to verify if the insertion of certain items on the order of the Sept. 1 meeting was in conformity with the law and with good morals and if the common good was taken into consideration."

La Chambre de Commerce said that a probe of the nine items it specified should be added to the inquiry of the three-judge commission set up to look into charges of graft and bribery in connection with a building permit in the north end of the city.

The commission is composed of Chief Municipal Judge Roland Paquette, Judge Pascal Lachapelle and Judge Henri Monty. Its investigation is to get under way next Monday.

These are the items La Chambre de Commerce suggested should be investigated.

Item No. 113.—Referred back to the Executive, the draft by-law submitted by the Committee would have set zoning regulations along the entire length of Salaberry street in the north end of the city.

Previously recommended by the City Planning Department's advisory committee, different zoning rules would have provided for commercial and residential sectors to ensure a sound and coordinated development in the district.

Item No. 114.—Adopted last week, this draft zoning bylaw embodied provisions for two sections along Dorchester boulevard, between Guy street and Atwater avenue, and between St. Hubert street and Delormier avenue.

Dealing with authorized constructions and types of occupan-

cies, location of buildings in relation to limits of lots, maximum floor areas and building volumes, the controversial issue pertained to the minimum height of structure along Montreal's Fifth avenue row.

City Planning Director Romeo Mondello had insisted in his report on a minimum height of 60 feet but council ignored his recommendations and voted in favor of only 30-foot minimum high buildings.

Item No. 115.—Ratified by council, the draft by-law was aimed at reducing from 200 to 100 feet, in certain cases, the minimum distance between service stations and places of worship, colleges, convents, schools, orphanages, hospitals, theatres, moving picture halls and playgrounds.

However, the minimum distance remained at 200 feet in cases where these public buildings and proposed filling stations are located on the same street.

Item No. 118.—This Executive report, referred back by council for further study, provided for parking facilities in new buildings and on lots.

Item No. 119.—Also referred back to the Executive but subsequently returned for reconsideration, this draft zoning by-law was eventually adopted and dealt with intersections of residential and commercial streets in Montcalm Ward, particularly along Papineau avenue.

The City Clerk's explanatory notes to council pointed out that the amendment would enable a bank and a Caisse Populaire to erect buildings at Villeray street and Papineau street.

Item no. 122.—Temporarily tabled, this report was adopted at the end of last week for a draft deed of sale of city-owned lots on the southwest corner of Marie Anne and de Laroche streets to the Federation des Journalistes Canadiens for \$58,362.30.

Item No. 125.—Object of a long debate, the report was returned to the Executive and involved an offer from M. Goldstein to purchase from the city the expropriation residue on the north side of his property at Mackay and Burnside street.

The Executive had previously agreed to sell the 1,516 square foot lot at five dollars per

square foot or \$7,580 in all, in accordance with the recommendations of the superintendent of the city properties divisions and the Director of Finance.

City Traffic Director Jean Lacoste had informed the Committee that the lot could accommodate at the most half a dozen vehicles.

Item No. 132.—Referred back to the Executive this report recommended the expropriation of several lots located at Drummond street and Dorchester Blvd., owned by several concerns and individuals and the voting of a \$56,940 credit for expropriating costs.

In addition, the Committee requested council to vote \$25,000 to open a 25-foot lane required to provide for improved approaches of Drummond street at the boulevard.

Item 134: Carried yesterday by 54-20 vote yesterday only a few minutes before adjournment of the statutory meeting, this report requested councilors to appropriate \$402,865 for the prior possession of a property blocking 11th avenue between Laurier avenue and Masson street.

STAR

SEP 20 1960

/ Et une requête spéciale:

Enquêter sur 8 articles de l'assemblée du conseil tenue le 1er septembre

Au cours de son entrevue, la direction de la Chambre de commerce du district de Montréal, dans une requête spéciale, a demandé également d'élargir le mandat de la Commission Paquette qui doit enquêter sur l'existence possible de pots-de-vin à

l'hôtel de ville.

La Chambre a précisé au premier ministre qu'il y a lieu de vérifier si l'inscription de certains articles à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal de Montréal, tenue le premier septembre, a été faite con-

formément à la loi, aux bonnes moeurs et en tenant compte du bien commun. La Chambre demande au gouvernement de faire par l'intermédiaire de la Commission Paquette la lumière sur les démarches et les motifs qui ont amené l'inscription

de ces articles qui portent les numéros suivants : 113, 114, 115, 119, 122, 125, 132 et 134. La Chambre recommande cette enquête dans le plus bref délai possible.

D'après la requête présentée à M. Lesage, la Chambre demande que le gouvernement provincial permette que huit articles inscrits au feuillet de l'assemblée du conseil soient aussi soumis à la considération de la Commission Paquette qui est déjà appelée à enquêter sur des allégations de chantage, de pots-de-vin et de demandes d'argent de la part de certains membres de l'administration relativement à une requête de permis de construction formulée par une usine de la rue Villeray, dans la partie nord de Montréal,

Conseil
Activités

Ce que sont ces 8 articles

Voici en quoi consistent les huit articles mentionnés par la Chambre de commerce dans sa requête spéciale présentée hier à M. Lesage :

"113. — Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1820 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des

bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel que modifié. (Rue de Salaberry, etc.)"

"114. — Soumettant un projet de règlement concernant le zonage du boul. Dorchester" (Le projet de règlement ne comportait que les dispositions particulières aux secteurs de Dorchester

compris d'une part entre la rue Guy et l'avenue Atwater, et, d'autre part, entre la rue St-Hubert et l'avenue deLorimier).

"115. — Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1792 concernant l'établissement et la construction des postes d'essence, tel que modifié". (Postes d'essence plus près des églises, des écoles, des hospices. Un poste d'essence pourrait être ainsi construit à l'angle de la rue Cousineau et du boul. Gouin).

"119. — Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1396 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Montcalm, tel que modifié". (Modification recommandée dans le but de permettre d'utiliser les terrains situés aux angles nord-est et sud-est de l'intersection de la rue Villeray et de l'avenue Papineau où l'on projette, a-t-on dit, d'ériger une succursale de banque et une caisse populaire).

"122. — A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente, à La Fédération des Journalistes Canadiens, Incorporée ("Montreal-Matin"), au prix de \$58,362.30, de certains terrains situés à l'angle sud-ouest des rues Marie-Anne et de la Roche".

"125. — A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente à M. Goldstein d'une partie du lot no 1692 du cadastre du quartier Saint-Antoine ayant front sur la rue Mackay".

"122. — A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis : a) pour un meilleur aménagement des abords de la rue Drummond, côté ouest, et de voter un crédit de \$56,940.00 à cette fin ; b) pour les fins d'une ruelle de 25 pieds de largeur nécessitée par cet aménagement, et de voter un crédit de \$25,000 à cette fin.

"134. — A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la 11e Avenue, au nord de l'avenue Laurier".

LA PRESSE

SEP 20 1960

La plus courte assemblée de son histoire

UN AUTRE RECORD À L'HOTEL DE VILLE

(Par ALBERT OSTIGUY)

Le Conseil municipal a probablement tenu, hier après-midi, la plus courte séance de ses annales et la plus calme. Commencée à 3 h. 15, elle s'est terminée un peu avant 4 h. 30, après que les conseillers eurent adopté quatre rapports de l'Office municipal de l'habitation salubre et treize du Comité exécutif.

L'atmosphère était détendue et tous les items ont été adoptés à l'unanimité, à l'exception de deux, celui concernant la démission du conseiller J.-R. Bonnier et celui autorisant le directeur des Finances à vendre à l'enchère un terrain situé sur la rue Guy, au nord de la rue Ste-Catherine. M. Bonnier fait maintenant partie du Bureau de révision des estimations.

Bonne chance

Avant de se quitter, les conseillers se sont souhaités bonne chance à la suggestion du leader du Conseil, M. Lucien Croteau. Le conseiller Louis Laberge, représentant des ouvriers dans la classe "C", que tout le monde croit appelée à disparaître a, à ce moment, lancé: "est-ce que cela s'applique aussi à nous?"

Les quatre rapports présentés par le notaire Roland Savignac, président de l'Office d'habitation, concernaient le vote de crédits de l'ordre de quelque \$65,000 pour la construction d'un pavage et d'un trottoir, rue de Boisbriand, dans le secteur des Habitations Jeanne-Mance, et la rétrocession de lisières de terrains à la Cité de Montréal et à un courtier d'immeuble.

Le stationnement

Le commissaire Alfred Gagliardi et le conseiller Frank Hanley se sont opposés à la vente d'un terrain

de 29,939 pieds carrés situé sur la rue Guy, au nord de la rue Ste-Catherine, soutenant que la ville devait garder tous les terrains disponibles pour le stationnement.

Ils ont déclaré qu'on devrait y aménager des terrains de stationnement ou louer le terrain pour la construction de garages de stationnement.

Rénovation urbaine

Le Conseil a également approuvé deux projets de contrat entre la Cité et la Société centrale d'hypothèque et de logement ayant pour objet une étude sur les conditions de logement dans une zone délimitée par le boul. St-Laurent, rue Sherbrooke, avenue de Lorimier et le fleuve et une autre étude couvrant toute la ville.

Le fédéral défraie une forte partie des dépenses encourues pour ces études.

M. Hanley est revenu à la charge concernant les taudis et a demandé qu'on étudie plus spécialement les quartiers du sud-ouest de la ville dans le district No 2. "Depuis 1950, je réclame que l'on fasse quelque chose pour ce secteur de la ville et on n'a encore rien fait," a-t-il souligné.

Crédits

Les conseillers ont voté pour plus d'un million de crédits pour la

construction de pavages permanents dans les cours municipales Lafond et Port-Royal, de l'égout collecteur Ville-Emard et de trois embranchements du collecteur Rivière Saint-Pierre.

En dépit des protestations du conseiller P.-J. Bertrand, les 131 motions des conseillers, dont plusieurs sont au feuilleton depuis deux ans, ont pris le chemin des oubliettes.

Rue McGill College

Le Comité exécutif a déjà autorisé la procédure nécessaire en vue d'homologuer les immeubles requis pour l'élargissement de la rue McGill College à 120 pieds et le Conseil a adopté un règlement de zonage qui obligera la construction sur cette rue de bâtiment d'une hauteur uniforme de 100 pieds. Les parties excédant 100 pieds devront être en retrait d'au moins 10 pieds du mur de façade. Les bâtisses devront avoir une largeur minimum de 25 pieds.

MTL-MATIN

SEP 27 1960

Benjamin

Le premier échevin juif

Voici la réponse de M. Léon Trepapier à la question en page 90.

Ce fut Samuel BENJAMIN, élu membre du Conseil de la Ville de Montréal le 5 mars 1849, alors que M. Edouard Raymond Fabre, père du premier archevêque de Montréal était maire de la Cité.

Benjamin était venu d'Angleterre, comme immigrant, quelques années auparavant et n'avait pas tardé à prendre une part active aux affaires de la communauté montréalaise.

Benjamin représentait le quartier centre avec MM. Charles Wilson, futur maire et William Snaith. Fait assez significatif, Benjamin dut son élection à la largeur de vues de l'élément anglais et canadien-français qui composait la très grande majorité du quartier Centre.

Le 19 septembre le conseiller Benjamin fut nommé président du Comité des Incendies et fit partie également du comité de l'éclairage.

M. Fabre était échevin à ce moment car ce n'est que le 13 du même mois qu'il fut élu à la mairie par le Conseil, le vote étant de 12 contre 8, ces derniers moins un, étant tous de langue anglaise. Le conseiller Benjamin s'était rangé avec ces derniers.

Samuel Benjamin était président de la Synagogue portugaise et espagnole et se montra fort actif dans le domaine municipal.

Benjamin fut réélu en 1850 et 1851, et conserva la présidence du Comité des Incendies en plus de faire partie du comité des finances.

Il retourna ensuite en Angleterre où il décéda. Comme marque de respect le drapeau de l'Hôtel de Ville flotta en berne.

En 1835 Samuel Benjamin avait ouvert rue Notre-Dame, près de McGill, un magasin de fournitures d'habits en société avec un nommé Goodman.

LA PATRIE
OCT 30 1960

*Provis
actuelles
Réglementation*

Distribution différente des sièges?

Lors de l'assemblée du conseil municipal, mercredi soir, on comptera 30 sièges de moins dans la salle des délibérations, soit ceux qui se trouvaient jusqu'ici aux extrémités sud-ouest et sud-est de l'enceinte.

Les sièges jusqu'ici disposés en hémicycle ne seront pas déplacés, du moins pour mercredi soir. Par suite du référendum, les sièges destinés depuis 1940 aux 33 conseillers "C" ne sont plus nécessaires.

A tout le moins au début de l'assemblée, les sièges ordinairement occupés par les six membres du comité exécutif — le septième, le maire, occupe le fauteuil présidentiel — seront inoccupés puisque... les commissaires ne sont pas encore nommés.

Conformément aux règles actuelles du conseil, les sièges continueront d'être distribués en tenant compte de l'ancienneté des conseillers et de l'ordre des districts électoraux.

On a tout lieu de croire qu'un élu du PCM proposera dès mercredi soir que les règles du conseil soient amendées au moins en ce qui concerne la distribution des sièges. Cette motion serait conforme à la pensée du maire Jean Drapeau qui veut voir s'établir à l'hôtel de ville "une formule parlementaire".

Si la motion a u. l. demain, il y aura une "droite" (les élus PCM) et une "gauche" (les autres élus).

On sait déjà que des "indépendants" n'entendent pas siéger à "gauche" ou à... "droite" mais à titre de simples conseillers comme dans le passé.

Le débat n'est pas vidé.

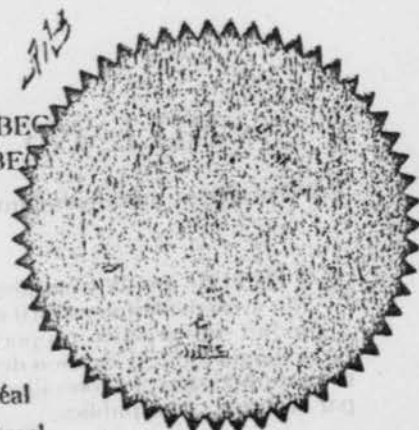
LA PRESSE
NOV. 5 1960

Première session, vingt-sixième Législature, 9 Elizabeth II, 1960
First Session, Twenty-Sixth Legislature, 9 Elizabeth II, 1960

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC
LEGISLATIVE ASSEMBLY OF QUÉBEC

BILL No 1

Loi concernant un referendum à Montréal
An Act respecting a referendum in Montreal



TEL QU'ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE LE 22 SEPTEMBRE 1960
AS PASSED BY THE LEGISLATIVE ASSEMBLY, SEPTEMBER 22nd, 1960

QUÉBEC

ROCH LEFEBVRE
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
PRINTER TO THE QUEEN'S MOST EXCELLENT MAJESTY

1960

BILL No 1

Loi concernant un referendum à Montréal

ATTENDU que la Commission d'étude du système administratif de Montréal a produit un premier rapport suggérant un nouveau mode d'élection des conseillers et la suppression des conseillers C nommés par certains corps publics;

Attendu que la prochaine élection aura lieu à une date trop rapprochée pour qu'il soit présentement possible de modifier le système électoral devant la régir;

Attendu que, par ailleurs, la Commission a signalé qu'elle devra peut-être revenir sur des questions sur lesquelles elle s'est prononcée dans son premier rapport et a indiqué sa crainte de ne pouvoir fournir avant la fin de l'année son rapport final;

Attendu que, dans ces circonstances, il y a lieu de prendre l'avis des électeurs lors de la prochaine élection, sur la suppression des conseillers C, de réduire à deux ans la durée des fonctions des conseillers élus ou nommés et de modifier le mode de nomination des membres du comité exécutif et de l'Office municipal de l'habitation salubre;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

BILL No. 1

An Act respecting a referendum in Montreal

WHEREAS the Commission to inquire into the administrative system of Montreal has submitted a first report suggesting a new mode of electing councillors and the elimination of the councillors C appointed by certain public bodies;

Whereas the next election will be held at too early a date to permit of a present change in the electoral system to govern such election;

Whereas the Commission has also indicated that it may have to reconsider some matters on which it has pronounced in its first report and has expressed the fear that it will not be able to submit its final report before the end of the year;

Whereas in these circumstances it is expedient to ascertain at the time of the next election the wishes of the elector as to eliminating the councillors C, to reduce to two years the term of office of the councillors elected or appointed and to modify the mode of appointment of the members of the executive committee and of the Municipal Sanitary Housing Bureau;

Therefore, Her Majesty, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

SECTION I

Referendum

1. Le lundi 24 octobre 1960 ou, si ce jour devenait férié, le jour juridique suivant, la question suivante sera soumise à tous les électeurs ayant droit de vote pour l'élection du maire de Montréal:

"Êtes-vous d'opinion de supprimer du conseil de la cité les conseillers C nommés par certains corps publics?"

2. Le greffier de la cité de Montréal fera imprimer des bulletins de vote suivant la formule de l'annexe de la présente loi.

3. Ces bulletins seront distribués, marqués et recueillis suivant les dispositions de la charte de la cité de Montréal (8-9 Elizabeth II, chapitre 102) régissant les bulletins de vote pour l'élection du maire et en même temps que ceux-ci, s'il y a scrutin pour cette élection.

S'il n'y a pas alors scrutin pour l'élection du maire, ces bulletins seront distribués, marqués et recueillis au lieu des bulletins pour l'élection du maire.

4. L'article 486 de la charte de la cité de Montréal et les articles du titre VI sur le régime électoral, à l'exception des articles 351 à 360, s'appliqueront à ce vote, *mutatis mutandis*, sauf incompatibilité avec les dispositions de la présente section.

5. Lors du dépouillement du scrutin, chaque scrutateur fera un relevé spécial du vote donné sur les bulletins visés à l'article 3 et il les placera dans des enveloppes distinctes.

Le président de l'élection fera une addition définitive spéciale de ce vote basée sur le relevé de chaque scrutateur.

6. Dans les trois jours non fériés qui suivront le jour du scrutin, le président de l'élection fera rapport par écrit au ministre des affaires municipales du résultat du

DIVISION I

Referendum

1. On Monday the 24th of October 1960 or, if that should be a holiday, on the next juridical day, the following question shall be submitted to all the electors entitled to vote for the election of the mayor of Montreal:

"Are you in favour of eliminating from the city council the councillors C appointed by certain public bodies?"

2. The clerk of the city of Montreal shall cause ballot-papers to be printed in the form of the schedule to this act.

3. Such ballot-papers shall be distributed, marked and collected in accordance with the provisions of the charter of the city of Montreal (8-9 Elizabeth II, chapter 102) governing ballot-papers for the election of the mayor and at the same time as the latter, if a poll is held for such election.

If a poll is not then held for the election of the mayor, such ballot-papers shall be distributed, marked and collected instead of the ballot-papers for the election of the mayor.

4. Article 486 of the charter of the city of Montreal and the articles of title VI governing elections, except sections 351 to 360, shall apply to such voting, *mutatis mutandis*, insofar as they are not inconsistent with the provisions of this Division.

5. When the ballot-papers are counted, each deputy returning officer shall make a special statement of the vote recorded on the ballot-papers provided for in section 3 and shall place them in separate envelopes.

The returning officer shall make a special definitive addition of such vote based on the statement of each deputy returning officer.

6. Within the three juridical days following the polling day, the returning officer shall make a written report to the Minister of Municipal Affairs of the result

vote prescrit par la présente section et, si la majorité des votes donnés est dans l'affirmative, le lieutenant-gouverneur en conseil émettra une proclamation mettant en vigueur la section IV.

7. Les dépenses découlant de la présente section seront payées à même le budget municipal comme si elles y avaient été prévues.

SECTION II

Élection générale en 1962

8. L'élection générale qui suivra celle d'octobre 1960 aura lieu, par dérogation à l'article 231 de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 102, le quatrième lundi d'octobre 1962 ou, si ce jour est férié, le jour juridique suivant.

En conséquence, la durée des fonctions du maire et des conseillers élus ou nommés en octobre 1960 sera de deux ans sous réserve des dispositions de la présente loi quant aux conseillers C.

9. Par dérogation à l'article 272 de ladite loi, pour l'élection générale d'octobre 1960, le dépôt des résolutions désignant les conseillers C n'aura pas lieu au jour et à l'heure fixés pour la présentation des candidats, mais, si la majorité des votes donnés au referendum est négative, ce dépôt se fera avant midi le deuxième mardi qui suit la date du scrutin.

SECTION III

Comité exécutif et Office municipal de l'habitation salubre

10. L'article 79 de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 102 est modifié en remplaçant le premier alinéa par les suivants:

"79. A la première assemblée qui suit une élection municipale générale, le conseil nomme six conseillers pour former le comité exécutif.

Cette nomination se fait par vote au scrutin, chaque conseiller devant, sous peine de nullité de son bulletin, voter pour

of the voting prescribed by this Division and, if the majority of the votes cast is in the affirmative, the Lieutenant-Governor in Council shall issue a proclamation putting in force Division IV.

7. The expenses resulting from this Division shall be paid out of the municipal budget as if they had been provided for therein.

DIVISION II

General Election in 1962

8. The general election following that of October 1960 shall be held, notwithstanding article 231 of the act 8-9 Elizabeth II, chapter 102, on the fourth Monday in October 1962 or, if that is a holiday, on the following juridical day.

Consequently, the term of office of the mayor and councillors elected or appointed in October 1960 shall be two years, subject to the provisions of this act respecting the councillors C.

9. Notwithstanding article 272 of the said act, for the election of October 1960, the resolutions designating the councillors C shall not be deposited on the day and at the time fixed for the nomination of candidates but, if the majority of the votes cast at the referendum is negative, they shall be deposited before noon on the second Tuesday following the date of the polling.

DIVISION III

Executive committee and Municipal Sanitary Housing Bureau

10. Article 79 of the act 8-9 Elizabeth II, chapter 102 is amended by replacing the first paragraph by the following:

"79. At its first meeting following a general municipal election, the council shall appoint six councillors to be members of the executive committee.

Such appointment shall be made by ballot, each councillor having to vote for as many councillors as there are members

autant de conseillers qu'il y a de membres du comité exécutif à élire.

Le bulletin est une liste imprimée par les soins du greffier et initialée par lui sur laquelle sont inscrits, par ordre alphabétique, les noms de tous les conseillers.

Pour voter, le conseiller reçoit ce bulletin du greffier, se retire à l'intérieur d'un isoloir et y fait, dans un carré imprimé à cette fin, une croix en regard du nom de chaque conseiller pour lequel il vote.

Chaque bulletin doit être signé par le votant et remis sous enveloppe au greffier. Ces enveloppes ne sont ouvertes qu'au dépouillement du scrutin, alors que le vote donné par chaque conseiller est rendu public.

Au cas d'égalité de voix entre les conseillers auxquels un vote de plus donnerait le droit d'être proclamés élus, le maire donne son vote prépondérant."

11. L'article 80 de ladite loi est modifié en retranchant, dans les quatrième, cinquième, sixième et septième lignes du premier alinéa, les mots "; seuls les conseillers de la catégorie qui a nommé celui qu'il s'agit de remplacer ont le droit de voter pour la nomination de son successeur".

12. L'article 5 de la loi 5-6 Elizabeth II, chapitre 23, est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant :

"5. L'office, si le conseil en décrète la constitution, sera composé de six conseillers. Le conseil élira parmi eux un président et un vice-président de l'office."

13. L'article 8 de ladite loi est modifié en retranchant la seconde phrase du premier alinéa.

SECTION IV

Modification de la charte

14. L'article 54 de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 102, est modifié en remplaçant dans la deuxième ligne les mots "quatre-vingt-dix-neuf" par les mots "soixante-six".

of the executive committee to be elected, under pain of nullity of his ballot.

The ballot-paper is a list printed under the direction of the city clerk and initialed by him on which the names of all councillors are printed in alphabetical order.

For voting, each councillor shall obtain such ballot-paper from the clerk, proceed into a polling-booth and therein mark a cross in a square printed for such purpose opposite the name of each councillor for whom he votes.

Each ballot-paper must be signed by the voter and handed over to the clerk within an envelope. The envelopes are opened only at the time of counting the votes at which time the votes given by each councillor are made public.

In case of equality of votes between councillors to whom one more vote would confer the right of being declared elected, the mayor shall have a casting vote."

11. Article 80 of the said act is amended, in striking out, in the fourth, fifth, sixth and seventh lines of the first paragraph, the words "; only the councillors in the category who appointed the person who is to be replaced shall be entitled to vote for the appointment of his successor".

12. Section 5 of the act 5-6 Elizabeth II, chapter 23, is amended by replacing the first paragraph by the following :

"5. The bureau, if the constitution thereof is ordered by the council, shall be composed of six councillors. The council shall elect from among them a chairman and a vice-chairman of the bureau."

13. Section 8 of the said act is amended by striking out the second sentence of the first paragraph.

DIVISION IV

Amendments to the charter

14. Article 54 of the act 8-9 Elizabeth II, chapter 102 is amended by replacing, in the second line, the words "ninety-nine" by the words "sixty-six".

15. L'article 56 de ladite loi est abrogé.

15. Article 56 of the said act is repealed.

16. L'article 74 de ladite loi est modifié en retranchant dans les première, deuxième, troisième et quatrième lignes les mots "un corps visé par l'article 56 ne fait pas, dans le délai prescrit par l'article 272, une nomination qui lui incombe ou si".

16. Article 74 of the said act is amended by striking out, in the first, second, third and fourth lines, the words "a body contemplated by article 56 does not make a nomination incumbent upon it within the delay prescribed by article 272, or if".

17. L'article 125 de ladite loi est modifié en remplaçant, dans la onzième ligne du premier alinéa, le mot "trente-quatre", par le mot "vingt-trois".

17. Article 125 of the said act is amended by replacing, in the twelfth line of the first paragraph, the word "thirty-four" by the word "twenty-three".

18. L'article 196 de ladite loi est modifié en retranchant, dans la quatrième ligne, les mots "ou nommée conseiller "C".

18. Article 196 of the said act is amended by striking out, in the fourth and fifth lines, the words "or appointed councillor "C".

19. L'article 197 de ladite loi est modifié en retranchant, dans les deuxième et troisième lignes du paragraphe c, les mots "ou de la catégorie "C".

19. Article 197 of the said act is amended by striking out, in the second line of paragraph c, the word and letter "or "C".

20. L'article 198 de ladite loi est modifié

20. Article 198 of the said act is amended:

a) en retranchant, dans la quatrième ligne du premier alinéa, les mots "ni être nommé conseiller "C";";

a. by striking out, in the fourth line of the first paragraph, the words "or be appointed a councillor "C";";

b) en retranchant, dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième lignes du paragraphe a, les mots "ou s'il pose sa candidature à la même élection comme conseiller "A" ou "B" ou comme maire alors qu'il est nommé conseiller "C";".

b. by striking out, in the third, fourth, fifth and sixth lines of sub-paragraph a, the words "or if he is a candidate at the same election as councillor "A" or "B" or as mayor when he is appointed a councillor "C";".

21. L'article 231 de ladite loi est modifié en retranchant, dans la troisième ligne du premier alinéa, les mots "et les conseillers "C" sont nommés".

21. Article 231 of the said act is amended by striking out, in the third and fourth lines of the first paragraph, the words "and the councillors "C" are appointed".

22. L'article 272 de ladite loi est abrogé.

22. Article 272 of the said act is repealed.

23. L'article 273 de ladite loi est remplacé par le suivant:

23. Article 273 of the said act is replaced by the following:

"**273.** Dès l'expiration du délai fixé pour la présentation des candidats, le président de l'élection doit proclamer élus les candidats auxquels s'applique l'article

"**273.** Upon the expiration of the delay fixed for the nomination of candidates, the returning officer shall proclaim elected the candidates to whom article

271 et il doit donner avis public de leur élection au plus tard le lendemain."

24.- L'article 858 de ladite loi est modifié en remplaçant, dans la septième ligne du paragraphe 1, le nombre "34" par le nombre "23".

25.- Les deux conseillers de la catégorie "C" qui sont membres de l'Office municipal de l'habitation salubre cessent d'en faire partie. Il est loisible au Conseil de la cité de Montréal de les remplacer pour la durée non écoulée des fonctions de leurs prédécesseurs.

SECTION V

Correction de la charte

26.- Les formules 16 et 17 de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 102, sont modifiées:

a) en insérant dans chacune, après les mots: "Je, soussigné, candidat à la présente élection, déclare solennellement:" l'alinéa suivant:

"Que je suis électeur de la cité depuis trois ans."

b) en remplaçant dans la troisième ligne de l'alinéa suivant de chacune, les chiffres "193 et 194" par les chiffres "197 et 198".

6

271 applies and shall give public notice of their election not later than the following day"

24.- Article 858 of the said act is amended by replacing, in the seventh line of paragraph 1, the number "34" by the number "23".

25.- The two councillors of category "C" who are members of the Municipal Sanitary Housing Bureau shall cease to be members thereof. The Council of the city of Montréal may replace them for the unexpired portion of the term of office of their predecessors.

DIVISION V

Correction of the Charter

26.- Forms 16 and 17 of the act 8-9 Elizabeth II, chapter 102, are amended:

a) by inserting in each of them, after the words: "I, the undersigned, a candidate at the present election, do solemnly declare:" the following paragraph:

"That I have been an elector of the City for the past three years."

b) by replacing in the second and third lines of the next following paragraph of each of them, the figures "193 and 194" by the figures "197 and 198"

conseillers classe "C" 015.20

SECTION VI

Entrée en vigueur

27.- La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction, sauf la section IV comprenant les articles 14 à 25 inclusivement, laquelle n'entrera en vigueur qu'à la date fixée par la proclamation prévue à l'article 6.

Copie conforme au Statut de Québec sanctionné le 22 septembre 1960 et dont l'original est aux archives du Conseil législatif

(signé) R.A. Benoit,
Greffier de la Législature.

ANNEXE

Bulletin de vote pour referendum

Êtes-vous d'opinion de supprimer du conseil de la cité les conseillers C nommés par certains corps publics? Are you in favour of eliminating from the city council the councillors C appointed by certain public bodies?	OUI YES
	NON NO

Talon
Counterfoil

(Verso)

No. _____	Initiales Initials
-----------	-----------------------

DIVISION VI

Coming into force

27.- This act shall come into force on the day of its sanction, except Division IV comprising sections 14 to 25 inclusive, which shall not come into force until the date fixed by the proclamation provided for in section 6.

True copy of the Statute of Québec assented to on the 22nd September 1960 the original whereof remains of record in my office

(signed) R.A. Benoit,
Clerk of the Legislative.

SCHEDULE

Ballot-paper for referendum

Au Conseil municipal de Montréal

Je déclare de plus que le maire et les conseillers déclarés et proclamés élus comme susdit, ont, à l'exception de M. Paul-Émile Robert, prêté les serments requis par la loi.

J'ai de plus l'honneur de faire rapport que, conformément au statut 9 Elizabeth II, 1960 (Bill no 1) et en même temps que l'élection, soit le vingt-quatrième jour d'octobre 1960, la question suivante a été soumise à tous les électeurs ayant droit de vote pour l'élection du maire de Montréal:

"Etes-vous d'opinion de supprimer du Conseil de la Cité les conseillers "C" nommés par certains corps publics?"

Le résultat de ce scrutin a été le suivant:

OUI	105,156
NON	26,680.

Après l'addition définitive des votes, j'ai fait rapport au Ministre des Affaires municipales du résultat de ce scrutin et le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil a, le 2 novembre 1960, émis une proclamation mettant en vigueur la section de ladite loi confirmant la suppression desdits conseillers "C".

Gabriel Monin

Greffier de la Cité et
Président de l'élection.

Bureau du greffier de la Cité,
Hôtel de ville,
Montréal, le 9 novembre 1960.

*Conseil
exécutif*

Les séances du Conseil municipal fixées à chaque premier lundi du mois

Le Comité exécutif a siégé hier soir jusqu'à 11 h. A l'issue de la réunion M. Lucien Saulnier a annoncé que dorénavant les séances du Conseil municipal seront convoquées à chaque premier lundi du mois, à l'exception du 2 janvier qui tombe un jour férié. Cette séance de janvier sera reportée au lundi suivant.

Par ailleurs, les séances du Conseil débiteront à 7 h. du soir et se termineront à 11 h.

M. Saulnier a révélé que le Comité exécutif avait reçu au cours de la journée des chefs de service. Le comité a disposé de plusieurs dossiers d'ordre administratif.

MTL-MATIN
NOV 12 1960

New City Council Sits Tonight

Montreal's new 67-man city council, elected Oct. 24 for a two-year term and dominated by the Civic Party of Montreal which was formed a few weeks before the balloting, is scheduled to hold its first meeting tonight, with chief item on the agenda being selection of its all-important executive committee.

It will be the first time in 20 years that the council sits with-

out a "C" category of 33 councillors appointed by public bodies.

The category was abolished in accordance with the four-to-one majority in a referendum held jointly with the municipal voting.

Council now, is composed of Mayor Jean Drapeau, who led the CPM to power in its first try, 33 "A" category (elected by property owners solely) coun-

By MYER NEGRU

cillors and 33 "B" category (elected by tenants, as well as property owners) councillors.

Forty-five of the 66 councillors are adherents of the CPM, which thus is expected to control the makeup of the incoming executive committee, to be chosen by a new method.

In the past, each of the three categories in council designated two of its members to sit on the seven-man policy-making committee, of which the mayor is a member ex-officio.

Under the new method, the committeeman will be chosen by secret ballot, with each of the 66 council members called upon to vote for six colleagues. When all ballots have been marked, announcement will be made of how each voted, and the six councillors with the largest number of votes will be declared elected.

Council To Name Chairman

An executive chairman and an acting chairman then will be named by the council from among the six committeemen.

It is widely assumed by City Hall observers that Coun. Lucien Saulnier, right-hand man to Mayor Drapeau and a key figure in organization of the CPM, will be given the executive committee chairmanship.

Speculation is rife as to the remaining five committeemen to be designated.

A caucus of the CPM, said to have been attended by the group's unsuccessful as well as successful candidates in the Oct. 24 balloting, was held last night in a Sherbrooke St. East, meeting hall, but at its conclusion Mayor Drapeau declared that there was "nothing of public interest" to announce.

Nevertheless, it was expected that the CPM adherents in the council would be given an indication by Mayor Drapeau before the meeting tonight as to the councillors for whom he would prefer to have them vote for the executive committee.

Aside from the CPM, the council includes 21 Independents, whose votes would be ineffective should adherents of the former mark their ballots along the lines indicated to them.

Meanwhile, the outgoing executive committee, which by virtue of the city charter remains in

office in a "caretaker" capacity until replaced by the new one, is slated to hold its last sitting this morning.

Presided over by Chairman J. M. Savignac, who did not seek re-election to the council last month, it likely will deal only with the most routine of business and open tenders.

Preparatory to tonight's council meeting, convened by City Clerk Gabriel Morin in keeping with the city charter, 26 of the 99 councillor chairs formerly required were removed yesterday from the council chamber. A further seven will be taken out following selection of the executive committee.

For this first meeting, seating will be in three rows in order of seniority, with Coun. Dave Rochon occupying the dean of council chair.

Runner-up to Mr. Rochon in length of council service will be Coun. Edmond Hamelin.

Those two are the only members of the council to have been

at City Hall as aldermen prior to inauguration of the present system of administration in 1940.

Mr. Rochon, first elected as alderman for St. Michael ward in 1934, has 21 years of service, having missed a two-year and a three-year term. He now sits in "B" category for District No. 5. He served as leader of council for the 1950-54 term.

Mr. Hamelin, first elected as alderman for Hochelaga ward in 1938, has 20 years of service, having missed one two-year term. He now sits in "B" category for District No. 10. He served on the executive committee for three three-year terms.

Both Mr. Rochon and Mr. Hamelin, however, have a considerable time to go to equal the record of the late Ald. Thomas O'Connell.

First elected for St. Ann ward in February, 1906, he served for slightly more than 32 uninterrupted years in 15 consecutive terms of office until his death in April, 1938.

GAZETTE

NOV 9 1960

*Conseil
Facts divers*

Mandat 1960-1962

Les marchands sont les plus nombreux au conseil

Parmi les 67 membres du conseil municipal 1960-1962 (le maire et les 66 conseillers), ce sont les marchands qui sont les plus nombreux.

On compte au moins neuf membres qui se sont personnellement identifiés comme "marchands". A vrai dire, on compte un grand total de 18 marchands, puisqu'on en compte d'autres identifiés différemment: 1 restaurateur, 1 "marchand en gros", deux garagistes, 1 vendeur d'autos, 1 quincaillier, 1 fleuriste, un "marchand de fourrures" et un horloger-bijoutier.

Au deuxième rang, quant au nombre: les avocats. Ils sont huit.

Au troisième rang, ceux du champ de l'assurance: 1 "assureur agréé", 1 assureur et 5 courtiers en assurances.

Puis 4 notaires, 3 "constructeurs", 2 "agents", 2 médecins, 2 "gérants", 2 "manufacturiers" et 2 directeurs de funérailles.

Enfin 1 de chacune des catégories suivantes: "contracteur", plombier, "vérificateur", "officier de relations extérieures", livreur, "principal", "officier d'éducation", comptable agréé, entrepreneur, "conseiller en placement", "financier", "ingénieur", coiffeur, "fabricant de meubles", chiropraticien psychologue, "agent de voyage" et boulanger.

LA PRESSE

NOV 17 1960

Conseil
Fauteuils

Une innovation au Conseil

(2)

Deux fauteuils à la disposition du maire

par Raymond MASSE

Une innovation dans la salle des délibérations du conseil municipal de Montréal.

De fait, lorsque le conseil tiendra son assemblée statutaire de décembre — à partir de jeudi de la semaine prochaine, — il y aura deux fauteuils à la disposition du maire soit le traditionnel fauteuil du président de l'assemblée puis un autre placé sur le parquet même de la salle.

Jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'un fauteuil spécifiquement à la disposition du maire: le fauteuil présidentiel, celui occupé par le premier magistrat lorsqu'il récitait la prière d'ouverture et lorsqu'il présidait aux délibérations. Et lorsque le maire voulait participer à un débat, il quittait son fauteuil

présidentiel et occupait, sur le parquet, le fauteuil d'un des conseillers absents, tout en demandant au maire suppléant ou à un autre conseiller de diriger le débat à sa place.

Désormais, lorsque le maire quittera le fauteuil présidentiel dans le but de participer à un débat, il occupera un fauteuil placé au centre du premier rang des fauteuils disposés en hémicycle à l'intention des autres membres du conseil. Ce dernier fauteuil est celui qu'occupait dans le passé le leader du conseil. (Le nouveau conseil n'a pas encore nommé de leader, poste que détenait l'ancien conseiller Lucien Croteau, à la fin du mandat 1957-1960).

De sorte qu'il y a maintenant, dans la salle des délibérations: 68 fauteuils à l'inten-

tion de 67 membres du conseil — le maire et 66 conseillers.

On vient de procéder à une nouvelle distribution des fauteuils, par suite de la nomination de six conseillers à autant de postes de commissaires.

Les six fauteuils des commissaires sont disposés comme dans le passé: trois à l'est de la table rectangulaire — nord-sud — du greffier, puis trois de l'autre côté de la même table.

M. Lucien Saulnier, le président de l'exécutif, se voit attribuer le fauteuil réservé, avant l'élection du 24 octobre dernier, à M. J.-M. Savignac, à la droite du président de l'assemblée.

M. Saulnier aura à sa propre droite M. Gerry Snyder, le

vice-président de l'exécutif, au fauteuil de l'ancien vice-président Murray Mayes. Et M. Snyder aura à sa droite Me Maurice Landes à qui est destiné l'ancien fauteuil de M. Alfred Gagliardi. De l'autre côté (côté ouest de la table du greffier) le premier fauteuil à la gauche du président de l'assemblée sera occupé par M. Jean Labelle qui y remplace nul autre que l'ancien commissaire Pierre DesMarais. M. Labelle aura à sa gauche Me Paul Massé (à l'ancien fauteuil de M. J.-N. Drapeau). Enfin, M. Massé aura à sa gauche M. Fernand Drapeau (l'ancien siège de M. J. H. Dupuis disparu de la scène municipale qui, incidemment, était de passage à l'hôtel de ville, hier après-midi).

Les 61 autres fauteuils (ceux des 60 autres membres du conseil et celui réservé au maire lorsqu'il n'agira pas comme président de l'assemblée) sont disposés en hémicycle, face au fauteuil présidentiel.

On compte 15 fauteuils au premier rang de l'hémicycle, soit, de l'ouest à l'est, ceux réservés aux conseillers R. Savignac, Crompt, Gagliardi, Loiseau, J.-N. Drapeau, Hamley, Hamelin, au maire (participant au débat) et aux conseillers Rochon (le doyen des conseillers), O'Flaherty, Godin, Lépine, E. T. Asselin, Lessard et Klinger.

Au deuxième rang de l'hémicycle, prendront place, de l'ouest à l'est également: les conseillers Martellani, Bourret, Boulanger, Guillet, Roy, Desjardins, Cummings, Collette, Niding, Angers, Montpetit, Sigouin, Mondor, Brown, Larocche, Lemieux, Bourque Sauvageau, Robert et L. Asselin.

Enfin, au troisième et dernier rang, toujours de l'ouest à l'est: les conseillers Gagnon, Caplette, LaSalle, Bonin, Alie, Marchand, Laliberté, Cohen, Brock, McKenna, Tremblay, Primeau, Sabourin, Pender, Donnelly, Gagné, Lynch-Staunton, LaRue, Couture, Durivage, Forest, Brisebois, Melançon, Payette et Hanigan.

Comme le veulent les règles du conseil, les sièges des conseillers sont distribués en tenant de l'ancienneté des mandats et de l'ordre des districts électoraux.

Quant aux deux fauteuils réservés au premier magistrat, le nouveau diagramme indique à deux reprises: "S. H. le maire".

LA PRESSE

NOV 23 1960

Council
Fruit classes

Council Plans New System For Meetings

City Council statutory meetings will be held at least once every three months, but on no set date, under an amendment to the city charter adopted unanimously by the council during study of the Montreal Bill last night.

The proposed amendment stipulates that quarters will begin from the month of March and the date of each meeting will be set by the Executive Committee.

The Drapeau-Saulnier administration, on councillors' request, had decided to hold council meetings on evenings only, beginning at 7 p.m. sharp.

Council followed that procedure last Thursday and again last night, but at 11 o'clock Coun. J. N. Drapeau, the mayor's father, pointed out that "Council had gone through a lot of business" and he proposed an adjournment. He also thought that 7 o'clock was rather early and council decided that tonight's sitting will start at 8 o'clock.

STAR
DEC 6 1960